

EXPOSITION

DE L'ÉPISTRE

DE S. PAVL

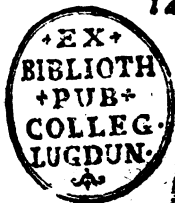
336260

A TITE.

EN DIX-HUIT SERMONS,
Prononcés à Charanton;

Par JEAN DAILLE.

l'an 1652. 1653 & 1654.



Se vend à Charanton,
Par SAMVEL PERIER, demeurant à
Paris, dans la Cour du Palais,
au Roy de Suede.

M. DC. LV.

08188



A
MONSIEUR
DE VILLARNOV,
BARON DE LA FOREST
SUR SAIVRE



MONSIEUR,

*Il y a long-temps, que je soupi-
re après l'occasion de vous donner
quelque témoignage du respect, que
je porte à vôtre vertu, et du res-
sentiment que j'ay de l'amitié*

EPISTRE.

dont vous m'honorez. Mais votre
intrigue & ma foiblesse m'ont fait
rencontrer de la difficulté dans ce
dessein ; parce que la première de
ces choses m'oblige à beaucoup, &
la seconde ne me permet d'entre-
prendre, que fort peu. Enfin je me
suis pourtant résolu d'entrer en
payement ; aimant mieux m'ac-
quitter au moins d'une petite par-
tie d'une dette si légitime, que d'y
manquer tout à fait. Recevez
donc, s'il vous plaît, MON-
SIEUR, ma bonne volonté,
comme vous feriez celle d'un debi-
teur, qui se reconnoissant insolvab-
le vous feroit paroître par ses ef-
forts, qu'il a regret de ne vous pou-
voir satisfaire. Je vous présente
une des fruits de mon étude. Votre

EPISTRE.

*bonté me fait esperer que vous en
 supporterés les defauts, & qu'en-
 core qu'il ne soit pas digne de vous,
 il ne laissera pas de vous estre agrea-
 ble. Il n'est pas ambitieux, ni ne
 pretend au rang, que vous donnés
 dans vôtre beau cabinet aux autres
 interpretes de la sagesse divine. Il
 se tiendra bien glorieux, s'il peut y
 trouver quelque place dans les plus
 basses tablettes. Encore est-ce trop
 pour un livre de sa forme. Ce luy
 sera assés, s'il peut quelquefois avoir
 l'honneur d'entrer ou dans les exer-
 cices de vôtre pieté, ou dans les di-
 vertissemens de vos agreables pro-
 menades, ou dans les lectures de
 vôtre heureuse famille. Toutes les
 fois qu'il se presentera à vous en
 quelcun de ces lieux, treuvéés bon*

EPISTRE.

*qu'il vous rafraichisse le souvenir
de son auteur, & vous assure des
sacrifices & des vœux, qu'il fait
continuellement à Dieu, tant pour
votre santé, que pour la paix &
prosperité de votre illustre maison,
selon l'ardente & fidele passion qu'il
a d'estre à jamais,*

MONSIEUR,

Votre tres-humble & tres-
obeissant serviteur,
DAILLE.

De Paris ce 7. jour de Sept. 1655.



AVERTISSEMENT

AV LECTEUR.

J'Ai appris que quelques-uns de ceux qui m'ouïrent prononcer le deuxiesme de ces sermons, s'étonnerent de ce que j'y nie que Tite ait été Archevesque des Eglises de Candie, ou Timothée de celles d'Asie, allegant contre mon dire le tesmoignage de certaines dates, ou remarques, qui se trouvent dans nos Bibles à la fin des Epîtres de Saint Paul, & qui portent expressement, que *Tite a été établi le premier Evêque de l'Eglise des Crétois, & pareillement que Timothée a été établi le premier Evêque de l'Eglise des Eph. siens.* Mais ils devoient considerer que ces remarques ne sont de nulle autorité, ni dans nôtre communion, ni en celle de Rome.

Sermon
2. p. 48.
49. so.
51.

A la fin
de l'Ep.
à Tite.
A la fin
de la 2.
Tim.

A V L E C T E V R.

On ne fait ni le nom, ni la qualité, ni le siecle de celuy, qui en est l'auteur. Du moins semble-t il bien certain, qu'elles n'ont été écrites, que depuis le temps de la version Latine. dont se sert l'Eglise Romaine. Car si elles eussent eu lieu dès lors dans l'edition Grecque du nouveau Testament, comme elles ont aujourd'huy, l'interprete Latin n'eust pas manqué de les employer en sa traduction; au lieu qu'elles ne se lisent dans pasvne de ses editions, soit anciennes, soit modernes, ni mesme en la derniere de Clement VIII. Il est vray que l'interprete Syrien, & l'Arabe les ont ajoutées à leurs traductions; mais avec des diversités notables. Par exemple ils posent l'vn & l'autre, que la premiere Epître aux Cofinthiens a été écrite à *Ephese*; au lieu que les notes de l'edition Grecque la datent de *Philipper*; Ils disent que la deuxiesme

me

A V L E C T E V R.

me Epître aux Theſſaloniens fut
 envoyée de *Laodicée ville de Piſidie* ; &
 les additions Grecques veulent
 qu'elle ait été écrite à Athenes. Les
 curieux y pourront remarquer d'au-
 tres differences ſemblables. Mais ce
 qui importe le plus, eſt qu'il ſe treu-
 ve dans ces Notes, ou additions cer-
 taines choſes, qui ſont evidemment
 ou fauſſes, ou douteuſes ; comme
 l'ont remarqué les hommes ſavans
 tant de nôtre communion, que de
 celle de Rome. Par exemple, ce qui
 ſy lit, que la premiere Epître aux
 Corinthiens a été écrite de la ville
 de Philippes, & envoyée par Timo-
 thée, eſt clairement dementi par l'E-
 pître meſme; qui teſmoigne que l'A-
 pôtre étoit à Ephèſe, & que Timo-
 thée ne partoit pas encore alors pour
 Corinthe. Ce que portent ces meſ-
 mes Notes, que l'Epître aux Galates a
 été écrite à Rome n'eſt pas mieux

Baron.
 a.D. 57.
 §. 23 L.
 Capp.
 Hiſt.
 Apoſt.
 p. 69. 70
 1. Cor.
 16. 8 10;

A V L E C T E U R.

Bar. a. fondé, l'histoire de l'Apôtre mon-
 D. 59. trant evidemment, qu'il écrivit aux
 § 19. L. Galates avant sa prison à Rome; Ce
 Capp. qu'elles datent l'Épître à Tite de Ni-
 Hist. copolis est vne méprise grossiere,
 Apost. * née de ce que S. Paul cōmande à son
 p. 69. disciple de le venir trouver à Nicopo-
 * L. lis avant l'hyver; disant bien qu'il
 Capp. avoit resolu d'y passer l'hyver, mais
 là mel- non qu'il y fust dés ja, comme l'au-
 me. p. theur de ces Notes le presuppōse sans
 67. raison. La date de la premiere à Ti-
 mothée, qu'il fait écrire de la ville de
 Laodicée en Phrygie ne se peut sou-
 tenir non plus; comme les Ecrivains
 modernes de l'un & de l'autre parti
 en font d'accord. Je laisse les autres
 erreurs & faussetés remarquées dans
 ces mesmes Notes, soit par nos Ecri-
 vains, soit par les Docteurs de l'Egli-
 se Romaine. Cét échantillon suffit
 pour montrer qu'elles n'ont nulle
 autorité. Si on les a employées dans

Bar. a.
 D. 57. §
 187. L.
 Capp.
 vb. sup.
 p. 75.
 76.

Sur l'ÉPISTRE À TITE. 647 Ch. 9^e
les, à quelle condition ces gens là sont
réservés; & comment ils ne peuvent éviter
la malédiction & le feu; dont le juste ju-
ge menace tous ceux qui demeurent sans
fruit. Tant de biens & de graces que Dieu
nous communique en son Fils, ne ten-
dent qu'à cette fin, que nous facions de
bonnes œuvres. C'est le seul fruit qu'il
nous demande. C'est ce que doit former
& produire en nous la foy de l'Évangile,
& l'esperance de l'immortalité. Et c'est
sur cet excellent enseignement que l'A-
pôtre finit son Epître, ce qui suit n'étant
que l'adieu qu'il fait à son disciple, le sa-
luant de la part des fideles, qui étoient
avecque luy, & le priant aussi de sa-
luer les freres en son nom; *Salué* (dit-
il) *ceux qui nous aiment en foy*; c'est à di-
re les fideles, les Saints, comme il les
nomme ailleurs; ceux qui nous aiment
à cause de ceste sainte & salutaire foy,
qui nous est commune à eux & à nous,
qu'une mesme profession de la religion
Chrétienne lie avecque nous en charité.
Enfin il conclut par son souhait ordina-
ire; *grace soit avec vous tous. Amen.* C'est
le sceau qu'il met à la fin de toutes ses Épi-
tres; comme nous l'avons veu, nommé

Sc iij

ment en celles, que nous avons expo-
 sées, aux Philippiens, aux Colossiens,
 & à Timothée. Cette grace, qu'il leur
 souhaite, est *celle de Dieu*, comme l'Inter-
 prete Latin l'a expliqué, ou, ce qui re-
 vient à vn mesme sens, *celle de Iesus-Christ*
 nôtre Seigneur, comme l'Apôtre l'ajoute
 expressement dans la conclusion des Epâ-
 tres aux Romains, aux Galates, aux Phi-
 lippiens, aux Thessaloniens, aux Co-
 rinthiens, & à Philemon. C'est l'amour
 & la benediction de Dieu le Pere en Ie-
 sus-Christ son Fils, avec toutes les faveurs
 spirituelles & salutaires qu'elle comprendi
 la grace qui nous suffit; comme dit le Sei-
 gneur à Saint Paul; *Ma grace te suffit, car*
ma vertu s'accomplit en infirmité. * Et il
 prie Dieu que cette grace soit avec eux
 tous sans en excepter aucun; avecque les
 Pasteurs pour les adresser dans les fon-
 ctions de leur charge, avecque les trou-
 peaux pour les rendre dociles, & parfaits
 en toute bonne œuvre; avecque les foi-
 bles pour les fortifier; avecque les affligés
 pour les consoler; avecque tout le corps
 de cette nouvelle Chréienté pour l'é-
 tablir & le defendre, & le faire subsister
 & croistre en la pieté. Vn Apôtre de l'é-

Rom. 16

24.

Gal. 6.

18.

Phil. 4.

23.

1. Thef.

5. 28.

2. Thef.

3. 18.

1. Cor.

16. 28

2. Cor.

13. 13.

Philem.

25.

* 2. Cor.

12. 9.

role du Pape n'eust pas manqué dans vne
 pareille occasion d'ajouter ici vne priere
 à la Vierge Marie, & aux Anges gardiens
 & tutelaires de l'isle de Crète pour le pro-
 grés & l'heureux accomplissement de la
 conversion de ce peuple; comme en vident
 aujourd'huy les Iesuites à la fin de leurs
 Epîtres, pour le succès de leurs desseins
 dans la Chine. Mais les Apôtres de Je-
 sus-Christ se contentoient d'implorer la
 grace de Dieu ignorant, ce nouveau ser-
 vice des Saints, que la superstition a in-
 venté; & il ne se treuve ni ici, ni en au-
 cune des treize autres Epîtres de Saint
 Paul, ni en pas vn des livres de ses confreres,
 nulle invocation ou glorification d'au-
 tre que de Dieu; au lieu que les grands Do-
 cteurs de ce siecle, comme les Baronius,
 & les Bellarmins ne finissent presque au-
 cun de leurs traittés sur les choses de la
 religion ou de l'Eglise sans prier, ou
 louer les Saints, & notamment la Vier-
 ge Marie. Chers Freres tenons nous con-
 stamment à la doctrine & à la pratique
 de Saint Paul; & nous contentons de cet-
 te grace de Dieu, qui lui a suffi; & n'a-
 dorons, ni ne glorifions autre que ce
 grand & souverain Seigneur, qui a été

Nic.
Lom-
bard. à
la fin de
son ep.
à Cl. A-
quaviva
de l'an
1598.

Baron.
passim.
Bellar-
min fi-
nit cha-
cune de
ses con-
trover-
ses par
ces
mots,
Louage
à Dieu,
& à la
Vierge
Marie.

l'unique objet du culte & de la devotion des Saints Apôtres de Iesus. Benissons le particulièrement de la grace, qu'il nous a faite d'achever enfin apres plusieurs traverses & interruptions l'exposition de la divine Epître de son serviteur dans ces saintes assemblées. Prions le qu'il grave dans nos cœurs avecque la main de son Esprit les salutaires enseignemens que nous avons ouïs & recus de la plume de ce Bien-heureux. Prions le qu'il ouvre nos entendemens pour les comprendre, & les estimer & admirer selon leur merite; Qu'il affermisse nos memoires pour les bien retenir, & dispose nos ames à les pratiquer religieusement & constamment; Qu'il daigne particulièrement benir ce que son Apôtre nous a aujourd'huy proposé en son nom. Que son zele à envoyer & appeler des ouvriers aux lieux, où ils sont necessaires, réveille nos affections pour procurer à son exemple chacun selon nôtre vocation, que l'Eglise abonde par tout en Docteurs & en Pasteurs, propres à l'edification des fideles; Que le soin qu'il a eu de recommander les ministres du Seigneur aux Crétoins enflamme nôtre charité pour se

A V L E C T E U R.

nos editions Françoises du nouveau Testament; c'est parce que l'on n'a rien voulu changer de ce qui se treuve dans l'edition Grecque, & non pour les autoriser. Aussi les a-t-on soigneusement separées d'avecque le texte de l'Apôtre, les imprimant expressement en caractere different; pour montrer que ce ne sont que les remarques d'un homme particulier; qui a voulu éclaircir les dattes des Epîtres de S. Paul. Mais quel qu'il soit d'ailleurs, puis qu'il s'est manifestement trompé en d'autres choses, rien ne nous oblige à croire, qu'il ait mieux rencontré en ce qu'il dit du pretendu episcopat de Timothée & de Tite. Il en a parlé selon l'opinion courante des hommes de son temps, dont l'erreur ne peut, ni ne doit faire prejudice à vne verité clairement fondée sur l'Ecriture canonique des Saints Apôtres, & remarquée & soutenue par S. Ierôme il y a

A V L E C T E V R.

plus de douze cens ans; comme nous l'avons rapporté plus au long dans le Sermon troiziesme. * Et quant aux autres Ecrivains, qui nous ont semblablement débité que ces deux Evangelistes ont été Evesques, l'un d'Ephese, & l'autre de Crete; il faut dire qu'en parlant ainsi ils ont pris le mot d'*Evesque* plus au large, qu'il ne s'entend communément, pour signifier que ces saints hommes avoient exercé leur sacré ministere en ces deux Eglises (ce qui est tres-vray) ou bien qu'ils ont entendu (comme nous l'avons touché dans le Sermon XVIII.) qu'ils ont été établis Evesques (c'est à dire Pasteurs ordinaires de ces lieux-là) apres la mort de S. Paul, & non durant sa vie, le service qu'ils luy rendoient selon leur vocation à la charge d'Evangelistes, ne souffrant pas qu'alors ils fussent attachés pour toujours au ministere d'aucune Eglise particuliere.

SER;



SERMON PREMIER.

TIT. I. VERS. 1. 2. 3. 4.




1. *PAVL* Serviteur de Dieu, & Apô-
stre de *IESVS-CHRIST*, selon la foi des
éleus de Dieu, & la connoissance de verité,
qui est selon pieté;

2. Sous esperance de vie eternelle; la-
quelle Dieu, qui ne peut mentir a promesse
deuant les temps eternels.

3. Mais il l'a manifestée en son pro-
pre temps, assauoir, sa parole par la predi-
cation, qui m'est commise par le mandement
de Dieu nôtre Sauueur.

4. *A* Titte mon vrai Fils selon la foy com-
mune entre nous; grace, misericorde, & paix
de par Dieu nôtre Pere, & de par le Seigneur
IESVS-CHRIST nôtre Sauueur.



HERS FRERES, Il n'y a peut estre personne entre vous si peu curieux des choses du monde, qui n'ayt quelquefois ouy parler de l'Isle de Candie; aujourd'huy tres-fameuse, par la cruelle guerre, que le Turc y fait depuis quelques années pour en chasser les Venitiens, qui en étoient depuis long temps les justes & legitimes Seigneurs. Elle étoit autre-fois encore beaucoup plus celebre sous le nom de Crete, qu'elle n'est maintenant sous celuy de Candie; les livres des plus anciens écrivains Grecs étant plains de la bonté de ses terres, de l'étenduë de ses rivages, de l'abondance & delicatesté de ses fruits, de la grandeur & multitude de ses villes, dont elle a eu quelquefois jusques à cent. Il y a mesme beaucoup d'apparence, qu'elle fut comme le berceau de l'idolatrie Payenne des Grecs & des Romains; étant clair par leurs plus anciennes histoires, que les plus estimés de leurs faux Dieux, & ceux que l'un & l'autre de ces peuples reconnoissoient pour la principale tige de leurs fabuleuses divinités, avoient esté des Rois de cette Isle, à qui

l'ambition avoit fait desirer & obtenir des honneurs divins entre leurs sujets. Cette pauvre Isle estât donc anciennement plongée autant ou plus qu'aucun des autres païs de la Grece, dans les tenebres de l'erreur & de l'impiété, sans aucune connoissance du vray Dieu, Saint Paul ne manqua pas de la visiter, & de l'éclairer du flambeau de l'Évangile, selon l'ordre qu'il avoit receu de **I E S U S - C H R I S T** d'aller Act. 26. 17. 18. vers les Gentils, & de leur ouvrir les yeux, & de les sanctifier par la foi. Son travail ne fut pas sans succès : ayant converti beaucoup de ces insulaires au service de Dieu. Mais comme le grand dessein qu'il avoit de planter le nom & l'empire de son Maître dans tout l'univers, ne lui permettoit pas de s'arrester beaucoup en chaque lieu, après avoir jetté en celuy-là les fondemens du Christianisme, il passa ailleurs afin de poursuivre ses divines conquestes ; Et neantmoins de peur que ces commencemens, qu'il avoit heureusement établis, ne demeurassent inutiles, quittant l'Isle de Crete il y laissa Tite, l'un de ses plus chers & de ses plus capables compagnons, pour y continuer & achever ce bel ouvrage. Tite n'y treuva

pas peu de difficulté, Satan, qui se voioit jeter avec regret hors de son ancienne possession, ayant remué & suscité tout ce qu'il pût pour traverser le dessein de ce bon serviteur de Dieu. C'est le sujet de cette epître que S. Paul lui écrivit pour le fortifier & l'adresser dans l'employ, qu'il lui avoit donné. Et nous l'avons choisie pour vous l'exposer desormais, s'il plaist au Seigneur, parce que c'est une piece excellente; pleine de riches enseignemens; tant pour l'instruction de vôtre foy, que pour la sanctification de vos mœurs. Car l'Apôtre apres avoir ramenteu des l'entrée à son disciple les instructions, qu'il luy avoit données pour l'establissement du saint Ministère dans cette Isle, l'arme en suite contre les efforts des seducteurs, & notamment contre les fables & le vain babil de ceux d'entre les Juifs, qui poussés d'avarice enseignoient cent extravagances pour leur gain, & non pour l'edification de leurs auditeurs. Puis il luy decouvre les doctrines, qu'il faut presser; l'honesteté des meurs, & vne religieuse observation de tout ce que nous devons aux hommes; sur tout à nos Supérieurs, chacun selon sa condition. Et comme il lui recommande d'insister sur les cho-

les bonnes, vtils & nécessaires au salut des croyans, & à l'edification de ceux de dehors; aussi luy defend il de s'amuser aux questions vaines, & qui n'apportent aucun profit à la pieté; luy ordonnant expressement de rejeter les heretiques, qui les mettent ordinairement en avant, & de les laisser-là comme des personnes perduës. C'est ce qu'il traite dans cette epître; mais d'une maniere noble, & avec une adresse vrayment digne d'un si grand Apôtre. Son discours est tout semé de sentences graves, & divines, de raisonnemens vifs, & justes, de mouvemens ardens & elevés. Outre les ornemens sacrés, tirés des Escritures de Dieu, il y mesle encore en quelque endroit ceux de dehors, empruntés des lettres Grecques. Ses paroles sont belles & fortes selon sa coûtume; & dans vne extreme simplicité cachent les merveilles de la sapience celeste. Vous le verrés plus à plein dans le progrès, si Dieu nous fait la grace d'achever cette tasche, que nous commençons aujourd'huy en son nom, & sous l'esperance de sa faveur. Mais vous en avés des maintenant vn excellent échantillon dans cette entrée de l'epître, que nous venons de vous lire pour estre le sujet de

cette action. L'office de cette première partie des lettres n'étoit autre en ce temps-là, que d'en exprimer l'adresse, & d'avertir qui étoit la personne, qui les écrivoit, & celle à qui elles étoient écrites; comme nous l'apprenons de tout ce qui nous reste d'épîtres des anciens. Et neantmoins considérés ici je vous prie combien l'Apôtre a richement étoffé le commencement de la sienne, nous entr'ouvrant en ce peu de paroles, qu'il contient, presque tous les plus hauts mystères de la Theologie. Car pour expliquer en passant la qualité d'*Apôtre de IESVS-CHRIST*, qu'il prend ici comme par tout ailleurs en des occasions semblables, il entrelasse dans ce tiltre de sa lettre, le sujet & la fin, de cette sienne charge, disant qu'il est *Apôtre de IESVS-CHRIST selon la foy des élus de Dieu, & la connoissance de verité, qui est selon pieté, sous esperance de la vie eternelle*; Il ajoute quelle est la condition de cette vie en disant, que *Dieu qui ne peut mentir l'a promise devant les temps eternels: mais la manifestée en son propre temps, assavoir sa parole par la predication*; Et enfin il éclairec encore plus expressement le tiltre qu'il s'étoit donné

de *serviteur de Dieu*, quand il dit en suite, que *cette predication de la parole luy a été commise par le mandement de Dieu nôtre Sauueur*. Que se peut-il dire de plus plein ? de plus riche ? de plus abondant, que ces pensées & ces paroles de l'Apôtre ? C'est comme vn superbe portail à l'entrée d'un Palais ; qui nous doit ravir des l'abord, & élever & attirer tous nos sens pour en bien considerer les raretés, & nous remplir d'une sainte curiosité d'entrer au dedans pour y admirer les merveilles, que nous y promet vne entrée si magnifique. Pour vous en découvrir la beauté & l'artifice, & vous faire entendre le sens de cette inscription, que nous y avons leuë, je considererai premierement les qualités, que prend Saint Paul, de *serviteur de Dieu, & d'Apôtre de IESVS CHRIST*, & puis en second lieu ce qu'il ajoute de l'objet & de la fin de son Apostolat, qui est la foy des élus, & la vie éternelle promise de Dieu devant les siècles, & manifestée en son propre temps ; & en troisieme lieu la personne à qui il écrit, & le titre qu'il lui donne ; *A Tite (dit-il) mon vrai Fils selon la foy commune entre nous ;* & enfin en quatriesme & dernier lieu ce

qu'il lui souhaite, *grace misericorde & paix de par Dieu nôtre Pere, & par le Seigneur IESVS CHRIST nôtre Sauueur.* Quant au premier de ces quatre points, vous voyez que Saint Paul prend ici deux qualités ; s'appelant premierement *seruiteur de Dieu* ; & puis *Apôtre de IESVS CHRIST.* Il est vray que tous les fideles sont seruiteurs de Dieu, puis qu'il les a tous, non seulement créés, mais aussi rachetés par le sang de son Fils ; & en effect Saint Pierre nous honore tous generalement de ce titre, quand il nous commande à tous de fermer la bouche aux aduersaires en bien faisant, *comme libres (dit-il) & non point comme ayant la liberté pour couuerture de malice, mais comme seruiteurs de Dieu.* Mais l'Apôtre prend ici ce mot dans vn sens plus resserré, pour signifier qu'il est ministre & officier de Dieu, & établi par lui dans vne certaine charge en son Eglise. Car ce mot se prend fort souvent ainsi dans l'Ecriture ; comme quand les Prophetes & les Rois sont nommés les seruiteurs de Dieu, à cause des emplois, qu'il leur donne ; & c'est en ce sens, que le CHRIST est luy mesme appellé *seruiteur de Dieu* ; non à raison de sa nature diuine ; car à cet esgard il est

1. Pierre
2. 16.

Esaï.
42. 1.

Ch. I.
Hebr,
3. s. 6.
Hebr.
5. 5.

Fils, & non *Serviteur*, comme l'Apôtre le distingue expressement dans l'épître aux Hebreux ; mais à cause de sa charge de Mediateur, de Sacrificateur, de Roy, & de Prophete de l'Eglise, en laquelle il a été appellé & établi par le Pere. Mais parce qu'il y a plusieurs ministeres differens dans la maison de Dieu, Saint Paul pour designer plus particulièrement, quel étoit le sien, apres la qualité de *serviteur de Dieu*, ajoute celle d'*Apôtre de IESVS CHRIST* ; nous montrant par là que l'Apostolat étoit proprement la charge, dont Dieu l'avoit honoré, & à l'égard de laquelle il étoit serviteur de Dieu. Je ne m'arresterai pas ici à vous expliquer la nature, l'autorité, l'étendue, & les autres conditions de ce grand ministere ; le plus haut, le plus excellent, & le plus glorieux, que Dieu ait jamais donné aux hommes dans sa maison, soit sous le vieux, soit sous le nouveau Testament. Outre que vous en estes assez instruits de vous mesmes, nous en avons desja parlé autresfois en expliquant les adresses des autres épîtres Apostoliques, dont nous vous avons donné l'exposition. Seulement avés vous à remarquer ici que Saint Paul

plus de douze cens ans; comme nous l'avons rapporté plus au long dans le
 P. 87. 88 Sermon troizieme. * Et quant aux autres Ecrivains, qui nous ont semblablement débité que ces deux Evangelistes ont été Evesques, l'un d'Ephese, & l'autre de Crete; il faut dire qu'en parlant ainsi ils ont pris le mot d'*Evesque* plus au large, qu'il ne s'entend communément, pour signifier que ces saints hommes avoient exercé leur sacré ministere en ces deux Eglises (ce qui est tres-vray) ou bien qu'ils ont entendu (comme nous l'avons touché dans le Sermon XVIII.) qu'ils ont été établis Evesques (c'est à dire Pasteurs ordinaires de ces lieux-là) apres la mort de S. Paul, & non durant sa vie, le service qu'ils luy rendoient selon leur vocation à la charge d'Evangelistes, ne souffrant pas qu'alors ils fussent attachés pour toujours au ministere d'aucune Eglise particuliere.



SERMON PREMIER.

TIT. I. VERS. 1. 2. 3. 4.



1. *PAUL* Serviteur de Dieu, & Apô-
stre de *IESVS-CHRIST*, selon la foi des
élus de Dieu, & la connoissance de vérité,
qui est selon piété;

2. Sous esperance de vie éternelle; la-
quelle Dieu, qui ne peut mentir a promise
deuant les temps éternels.

3. Mais il l'a manifestée en son pro-
pre temps, assavoir, sa parole par la predi-
cation, qui m'est commise par le mandement
de Dieu notre Sauveur.

4. A *Tite* mon vrai Fils selon la foy com-
mune entre nous; grace, miséricorde, & paix
de par Dieu notre Pere, & de par le Seigneur
IESVS-CHRIST notre Sauveur.





HERS FRERES, Il n'y a
peut estre personne entre vous
si peu curieux des choses du mon-
de, qui n'ayt quelquefois ouy
parler de l'Isle de Candie; aujourd'huy
tres-fameuse, par la cruelle guerre, que
le Turc y fait depuis quelques années
pour en chasser les Venitiens, qui en
étoient depuis long temps les justes & le-
gitimes Seigneurs. Elle étoit autre-fois
encore beaucoup plus celebre sous le nom
de Crete, qu'elle n'est maintenant sous
celuy de Candie; les livres des plus an-
ciens écriuains Grecs étant plains de la
bonté de ses terres, de l'étenduë de ses
rivages, de l'abondance & delicateste de
ses fruits, de la grandeur & multitude de
ses villes, dont elle a eu quelquesfois jus-
ques à cent. Il y a mesme beaucoup d'ap-
parence, qu'elle fut comme le berceau de
l'idolatrie Payenne des Grecs & des Ro-
mains; étant clair par leurs plus ancien-
nes histoires, que les plus estimés de leurs
faux Dieux, & ceux que l'un & l'autre de
ces peuples reconnoissoient pour la prin-
cipale tige de leurs fabuleuses divinités,
avoient esté des Rois de cette Isle, à qui

l'ambition avoit fait desirer & obtenir des honneurs divins entre leurs sujers. Cette pauvre Isle estât donc anciennement plongée autant ou plus qu'aucun des autres païs de la Grece, dans les tenebres de l'erreur & de l'impieté, sans aucune connoissance du vray Dieu, Saint Paul ne manqua pas de la visiter, & de l'éclairer du flambeau de l'Evangile, selon l'ordre qu'il avoit receu de I E S U S - C H R I S T d'aller ^{Act. 26.} vers les Gentils, & de leur ouvrir les ^{17.18.} yeux, & de les sanctifier par la foi. Son travail ne fut pas sans succès : ayant converti beaucoup de ces insulaires au service de Dieu. Mais comme le grand dessein qu'il avoit de planter le nom & l'empire de son Maistre dans tout l'univers, ne lui permettoit pas de s'arrester beaucoup en chaque lieu, apres avoir jetté en celuy-là les fondemens du Christianisme, il passa ailleurs afin de poursuivre ses divines conquestes ; Et neantmoins de peur que ces commencemens, qu'il avoit heureusement établis, ne demeurassent inutiles, quittant l'Isle de Crete il y laissa Tite, l'un de ses plus chers & de ses plus capables compagnons, pour y continuer & achever ce bel ouvrage. Tite n'y treuva

pas peu de difficulté, Satan, qui se voioit jeter avec regret hors de son ancienne possession, ayant remué & suscité tout ce qu'il pût pour traverser le dessein de ce bon serviteur de Dieu. C'est le sujet de cette epître que S. Paul lui écrivit pour le fortifier & l'adresser dans l'employ, qu'il lui avoit donné. Et nous l'avons choisie pour vous l'exposer desormais, s'il plaist au Seigneur, parce que c'est une piece excellente; pleine de riches enseignemens; tant pour l'instruction de vôtre foy, que pour la sanctification de vos mœurs. Car l'Apôtre apres avoir ramenteu des l'entrée à son disciple les instructions, qu'il luy auoit données pour l'establissement du saint Ministère dans cette Isle, l'arme en suite contre les efforts des seducteurs, & notamment contre les fables & le vain babil de ceux d'entre les Juifs, qui poussés d'avarice enseignoient cent extravagances pour leur gain, & non pour l'edification de leurs auditeurs. Puis il luy decouvre les doctrines, qu'il faut presser; l'honesteté des meurs, & vne religieuse observation de tout ce que nous devons aux hommes, sur tout à nos Supérieurs, chacun selon sa condition. Et comme il lui recommande d'insister sur les cho-

les bonnes, vtils & nécessaires au salut des croyans, & à l'edification de ceux de dehors; aussi luy defend il de s'amuser aux questions vaines, & qui n'apportent aucun profit à la pieté; luy ordonnant expressement de rejeter les heretiques, qui les mettent ordinairement en avant, & de les laisser-là comme des personnes perduës. C'est ce qu'il traite dans cette epître; mais d'une maniere noble, & avec une adresse vrayment digne d'un si grand Apôtre. Son discours est tout semé de sentences graves, & divines, de raisonnemens vifs, & justes, de mouvemens ardens & elevés. Outre les ornemens sacrés, tirés des Ecritures de Dieu, il y mesle encore en quelque endroit ceux de dehors, empruntés des lettres Grecques. Ses paroles sont belles & fortes selon sa coûtume; & dans vne extreme simplicité cachent les merveilles de la sapience celeste. Vous le verrez plus à plein dans le progrès, si Dieu nous fait la grace d'achever cette tasche, que nous commençons aujourd'huy en son nom, & sous l'esperance de sa faveur. Mais vous en avés des maintenant un excellent échantillon dans cette entrée de l'epître, que nous venons de vous lire pour estre le sujet de

cette action. L'office de cette première partie des lettres n'étoit autre en ce temps-là, que d'en exprimer l'adresse, & d'avertir qui étoit la personne, qui les écrivoit, & celle à qui elles étoient écrites; comme nous l'apprenons de tout ce qui nous reste d'épîtres des anciens. Et neantmoins considérés ici je vous prie combien l'Apôtre a richement étoffé le commencement de la sienne, nous entr'ouvrant en ce peu de paroles, qu'il contient, presque tous les plus hauts mysteres de la Theologie. Car pour expliquer en passant la qualité d'*Apôtre de IESVS-CHRIST*, qu'il prend ici comme par tout ailleurs en des occasions semblables, il entrelasse dans ce tître de sa lettre, le sujet & la fin, de cette sienne charge, disant qu'il est *Apôtre de IESVS-CHRIST selon la foy des élus de Dieu, & la connoissance de verité, qui est selon pieté, sous esperance de la vie eternelle*; Il ajoute quelle est la condition de cette vie en disant, que *Dieu qui ne peut mentir l'a promise devant les temps eternels: n'ais la manifestée en son propre temps, assavoir sa parole par la predication*; Et enfin il éclairec encore plus expressement le tître qu'il s'étoit donné

de *serviteur de Dieu*, quand il dit en suite, que *cette predication de la parole luy a été commise par le mandement de Dieu nôtre Sauueur*. Que se peut-il dire de plus plein ? de plus riche ? de plus abondant, que ces pensées & ces paroles de l'Apôtre ? C'est comme vn superbe portail à l'entrée d'un Palais ; qui nous doit ravir des l'abord, & élever & attirer tous nos sens pour en bien considerer les raretés, & nous remplir d'une sainte curiosité d'entrer au dedans pour y admirer les merveilles, que nous y promet vne entrée si magnifique. Pour vous en découvrir la beauté & l'artifice, & vous faire entendre le sens de cette inscription, que nous y avons leuë, je considererai premierement les qualités, que prend Saint Paul, de *serviteur de Dieu, & d'Apôtre de IESVS CHRIST*, & puis en second lieu ce qu'il ajoute de l'objet & de la fin de son Apostolat, qui est la foy des élus, & la vie éternelle promise de Dieu devant les siècles, & manifestée en son propre temps ; & en troisieme lieu la personne à qui il écrit, & le titre qu'il lui donne ; *A Tite* (dit-il) *mon vrai Fils selon la foy commune entre nous ;* & enfin en quatrieme & dernier lieu ce

qu'il lui souhaite, *grace misericorde & paix de par Dieu nôtre Pere, & par le Seigneur IESVS CHRIST nôtre Sauueur.* Quant au premier de ces quatre points, vous voyez que Saint Paul prend ici deux qualités ; s'appelant premierement *seruiteur de Dieu* ; & puis *Apôtre de IESVS CHRIST.* Il est vray que tous les fideles sont seruiteurs de Dieu, puis qu'il les a tous, non seulement créés, mais aussi rachetés par le sang de son Fils ; & en effect Saint Pierre nous honore tous generalement de ce titre, quand il nous commande à tous de fermer la bouche aux aduersaires en bien faisant, *comme libres (dit-il) & non point comme ayant la liberté pour couuerture de malice, mais comme seruiteurs de Dieu.* Mais l'Apôtre prend ici ce mot dans vn sens plus resserré, pour signifier qu'il est ministre & officier de dieu, & établi par lui dans vne certaine charge en son Eglise. Car ce mot se prend fort souvent ainsi dans l'Ecriture ; comme quand les Prophetes & les Rois sont nommés les seruiteurs de Dieu, à cause des emplois, qu'il leur donne ; & c'est en ce sens, que le CHRIST est luy mesme appellé *seruiteur de Dieu* ; non à raison de sa nature diuine ; car à cet esgard il est

1. Pierre
2. 16.

Esaï.
42. 1.

Ch. I.
Hebr,
3. s. 6.
Hebr.
5. 5.

Fils, & non *Serviteur*, comme l'Apôtre le distingue expressement dans l'épître aux Hebreux ; mais à cause de sa charge de Mediateur, de Sacrificateur, de Roy, & de Prophete de l'Eglise, en laquelle il a été appelé & établi par le Pere. Mais parce qu'il y a plusieurs ministeres differens dans la maison de Dieu, Saint Paul pour designer plus particulierement, quel étoit le sien, apres la qualité de *serviteur de Dieu*, ajoute celle d'*Apôtre de IESVS CHRIST* ; nous montrant par là que l'Apostolat étoit proprement la charge, dont Dieu l'avoit honoré, & à l'égard de laquelle il étoit serviteur de Dieu. Je ne m'arresterai pas ici à vous expliquer la nature, l'autorité, l'étendue, & les autres conditions de ce grand ministere ; le plus haut, le plus excellent, & le plus glorieux, que Dieu ait jamais donné aux hommes dans sa maison, soit sous le vieux, soit sous le nouveau Testament. Outre que vous en estes assez instruits de vous mesmes, nous en avons desja parlé autresfois en expliquant les adresses des autres épîtres Apostoliques, dont nous vous avons donné l'exposition. Seulement avés vous à remarquer ici que Saint Paul

s'appelle nommément *serviteur de Dieu* ; au lieu qu'ailleurs il se nomme ordinairement *serviteur de I E S V S C H R I S T*. Car bien qu'au fonds ce soit vne mesme chose ; i'estime neantmoins, que ce n'est pas sans raison, qu'il en a ainsi usé en ce lieu ; opposant sans doute cette qualité aux calomnies des Juifs, qui l'accusoient d'estre deserteur, sous ombre qu'il n'obligoit pas les croyans à l'observation de la loy Mosaique. L'Apôtre proteste qu'il est tellement Apôtre de I E S V S C H R I S T, qu'il est aussi quant & quant serviteur de Dieu ; le C H R I S T, qu'il servoit, étant le Fils du Pere eternel, sa sagesse & sa parole, la resplendeur de sa gloire, & la marque engravée de sa personne ; qui ne fait, & n'establit rien, que par l'ordre & par l'autorité, & selon la volonté de son Pere ; ainsi qu'il disoit luy mesme aux

Juifs, qu'il est descendu du ciel pour faire la volonté de celui qui l'a envoyé ; & qu'il ne peut rien faire de par soy mesme, sinon qu'il le voye faire au Pere. Venons maintenant à ce qu'ajoute Saint Paul de l'object & de la fin de son Apostolat, *Paul Apôtre de I E S V S C H R I S T* (dit-il) *selon la foy des élus de Dieu, & la connoissance de ve-*

Jean 6.
38. & 5.
19.

rité, qui est selon pieté. Il est bien certain, que le mot *selon* ici employé signifie le rapport qu'a vne chose avec une autre. Mais parce qu'il n'est pas evident quel est precisement le rapport qu'a l'Apostolat de S. Paul avecque *la foy des élus de Dieu*, de là vient que ces paroles semblent avoir de l'obscurité ; Et quelques vns des anciens interpretes pensant les éclaircir les ont détournées en vn sens incommode & contraire, voulant que ce que dit S. Paul de *la foy* s'entende de sa fidelité, & de son soin, entant que Dieu luy avoit commis & confié ses élus pour les conduire au salut par son ministere ; comme s'il disoit, Paul Apôtre à la foy duquel ont été commis les élus de Dieu. Mais outre que cette exposition est violente, & presque incompatible avec les paroles de l'Apôtre, elle n'a point de liaison avec ce qui suit, & *la connoissance de verité, qui est selon pieté*, que S. Paul a ajouté pour définir & éclaircir cette *foy des élus de Dieu*, dont il a parlé. Laissons donc les paroles de l'Apôtre en leur vray sens, commun, & ordinaire, & avoions que *par la foy des élus* il entend la creance, qu'ils ajoutent à la parole de Dieu, & la

Chryf.
& les
Greccs.

ferme persuasion, qu'ils ont de la vérité de la doctrine & de ses promesses. Et si vous me demandés, quel rapport, & quelle liaison à l'Apostolat de S. Paul avec cette foy pour pouvoir dire, qu'il est *Apôtre de IESVS CHRIST selon la foy des élus*; je répons que ce rapport consiste en ce que l'Apostolat de Paul avoit été établi pour amener les hommes à la foy, & au salut des élus; pour leur prescher l'Evangile afin qu'ils y creussent, & en croyant eussent la vie éternelle. D'où chacun voit que la *foy des élus* étoit la fin de l'Apostolat, & l'Apostolat le moyen institué de Dieu pour parvenir à cette fin-la. Je confesse que dans nôtre langage commun ce petit mot *selon* ne s'employe pas ordinairement en ce sens pour signifier le rapport, ou la relation d'un moyen à sa fin; Nous dirions plutôt pour exprimer la pensée de S. Paul en ce lieu, qu'il étoit *Apôtre pour la foy des élus*, ou *à cause de la foy des élus*; pour dire afin de servir les hommes en les amenant à la foy des élus par sa predication. Mais S. Paul, qui suit le stile des Hebreux, use souvent de ces particules autrement que nous ne faisons dans nos langages vulgaires, & entre les au-

trés il met quelquefois celle-ci, *selon*, pour signifier la fin, où l'on tend, & le but, où l'on vise; comme par exemple, quand il dit dans l'épître aux Philippiens, *m'avançant aux choses, qui sont en devant, je tire selon le but* (car il y a ainsi mot pour mot dans l'original) c'est à dire comme chacun voit, *vers le but*, ou pour gagner le but: & dans la deuxiesme épître à Timothée dans vn païsage tout semblable à celui-cy, *Paul Apôtre de IESVS-CHRIST* (dit-il) *par la volonté de Dieu selon la promesse de la vie, qui est en IESVS-CHRIST*; où il est clair & reconnu de tous les interpretes, qu'il signifie la fin, où tend son ministère; assavoir à annoncer la promesse de la vie, c'est à dire l'Évangile. Ici donc tout de mesme, quand il dit, qu'il est *Apôtre selon la foy des élus*, il entend semblablement, que c'est pour cette foy qu'il a esté étably Apôtre, pour la fermer dans le cœur des hommes; que cette foy là est le but & la fin de son Apostolat; l'effet où il tend, & le dessein pour lequel il a esté institué. Le tout reviendra à vn mesme sens, si vous prenés *selon la foy des élus*; pour dire conformément à leur foy, selon ce que requeroit nécessairement l'intérêt de la foy des élus.

Phil. 3.

14.

χρ

σκο-

πov.

2. Tim.

1. 1.

χρ

ἐπαγγελίαν.

λίαν.

Rom.
10. 14.
17.

Car il signifiera encore que la foi & le salut des hommes est la cause ou la raison de l'établissement des Apôtres ; par ce que la foy étant de l'ouye de la parole de Dieu ; & l'ouye ne pouuant avoir de lieu sans la predication , ni la predication sans l'envoy ; (comme il l'enseigne lui mesme ailleurs) il est clair que les hommes n'eussent peu ni ouïr ni croire , ni avoir par consequent la foi des éleus , si Dieu n'eust envoyé ses Apôtres pour leur prescher sa parole. D'où il paroist que le bien & l'usage des hommes requeroit necessairement qu'il y eust des Apôtres. C'est justement ce qu'entend S. Paul en disant , *qu'il est Apôtre selon la foy des éleus de Dieu.* Par les éleus de Dieu il entend ceux , que Dieu à éleus , c'est à dire ceux , que de toute la masse corrompue du genre humain il a choisis & separés du monde selon son propos arrêté pour les appeller à foy , & a la communion de son Fils. C'est ainsi que ce mot se prend constamment dans tous les écrits de l'Apôtre ; & il se faut bien donner garde des faulles glosses des aduersaires de la grace ; qui disent que c'est la foy qui fait les éleus lors qu'en croyant en l'Evangile , que les autres rejettent , d'hommes , que nous étions simplement

Grot.
sur ce
lieu.

avec eux, nous devenons les élus de Dieu; c'est à dire, ses bien-aymés, comme ils l'entendent. Mais à ce conte ce ne seroit pas Dieu, qui nous éliroit, ce seroit nous qui l'éliirions ou le choisirions; Il seroit nostre élu, nous ne serions pas ses élus; contre le langage constant de l'Écriture, qui nous appelle par tout *les élus de Dieu*, mais ne le nomme jamais *nostre élu*; contre la parole expresse de nostre Seigneur en S. Marc, qui dit, *que Dieu a élu ses élus*; contre sa protestation formelle, *Ce n'est pas vous qui m'avez élu, mais c'est moy, qui vous ay élus*. Il est vray que les élus croyent; mais ils ne sont pas élus, par ce qu'ils croyent; au contraire ils croyent, par ce qu'ils sont élus. Leur élection est la cause de leur foy; & non leur foy la cause de leur élection. *Tous ceux-là creurent* (dit S. Luc) *qui étoient ordonnés à la vie éternelle*. Et S. Paul, dieu (dit-il) *nous avoit élus en Iesus-Christ, afin que nous fussions saints, & irréprehenfibles devant luy*. Certainement la foy, & la sanctification, qu'elle produit en nous, est donc l'effet de nostre élection; & ceux qui veulent le contraire, raisonnent aussi impertinemment, que s'ils prétendoient que le iour est la cause du Soleil, de

Marc.

13. 20.

Ican. 15.

16.

Act. 13.

48.

Eph. 1.

4.

ce que toutes les fois que le Soleil se montre sur nôtre horizon, il ne manque pas de faire iour. Mais ce que l'Apôtre dit, *la foy des élus*, est aussi grandement considérable. Il dit ailleurs, *que la foy n'est pas de tous*; c'est à dire qu'il n'est pas donné à tous de croire. Ici il dit *qu'elle est de. élus.* Qui ne voit qu'il entend à l'opposite; qu'il est donné aux élus de croire? Nos aduersaires de la communion Romaine se faschent de ce que nous induisons de ce passage, que la foy est vn don particulier aux seuls élus, & qu'il n'y a qu'eux qui croient. Mais si cela n'est pas; si hors les élus il y a quelques vns des autres hommes, qui ayent la vraye foy salutaire; & iustificante, que l'Apôtre entend en ce lieu; je vous prie pourquoy & de quel droit l'a nomme-t-il *la foy des élus*? Si elle appartient à d'autres, à qui elle soit commune avec eux; il a tort de l'appeller leur foy; puis qu'à ce conte, elle n'est pas plus à eux, qu'à ces autres. Le langage de l'Apôtre ne sera pas pertinent, qui ravit la foi à ceux, à qui elle appartient, pour ne la donner qu'aux élus. Bien qu'outre les élus, il y en ait d'autres qui croient en **I E S U S - C H R I S T**

(dit

(dit l'un de nos adversaires) neantmoins la foy est icy nommée la *foy des élus*, par ce que le salut auquel s'adresse la foy n'arrive, où ne se donne qu'aux seuls élus par la volonté de Dieu. Voyez je vous prie, en quelles absurdités l'erreur embarasse les meilleurs esprits ! Premièrement cette raison seroit bonne s'il étoit icy question du salut, & non de la foy. Car puis que le salut n'appartient qu'aux élus, l'Apôtre auroit bien parlé sans doute, s'il l'eust nommé *le salut des élus*; mais mal, si d'autres y avoient part que les élus. Puis donc qu'il dit *la foy des élus*, il faut conclurre, que la foy n'appartient qu'à eux non plus, que le salut. D'abondant puis que ces gens confessent eux-mêmes, que *la foy s'adresse au salut*; pourquoy la veulent-ils donner à ceux, qui n'ont point de part au salut ? La volonté de Dieu, dont il parlent, est expresse, que quiconque croit ait la vie éternelle. Supposé donc que hors les élus il y ait des gens, qui croient, puis que la volonté de Dieu est que quiconque croit soit sauvé, ces prétendus croyans seront indubitablement sauvés. L'adversaire avoué qu'ils ne le seront pas. Il faut donc qu'il avoué aussi, qu'ils ne croyoient pas verita-

Effius sur ce lieu.

mo. 7
7:15

Jean 8. 16.

B

blement ; & que la foy non plus que le salut n'appartient qu'aux seuls élus. Ecoutons ce que dit l'Apôtre, parlant de la predication de l'Evangile annoncé en commun aux élus , & à ceux , qui ne le sont pas ; *l'élection* (dit-il) *a obtenu* la justice & le salut. Voila le partage des élus ; Ils croient & sont justifiés & sauvés. Mais dy nous ô Saint Apôtre , ce qui arrive aux autres , qui ne sont point élus ? *Les autres* (dit-il) *ont été endurcis*. Si *estre endurci* veut dire *croire* , je confesserai que de ceux-là mesme qui ne sont point élus , il peut arriver que quelqu'un ait la vraye foy. Mais puis que la *foy* & *l'endurcissement* sont deux choses directement contraires , & incompatibles l'une avec l'autre ; certainement nul *de ces autres* , qui étans hors de l'élection demeurent *endurcis* , n'a non plus de part à la foy , qu'à la justice & au salut. Mais nôtre Seigneur decide cette question , quand il crie en S. Jean , que *nul ne peut venir à luy si le Pere ne le tire*. Le Pere ne deploye ce doux & invincible effort de sa grace , que le Seigneur signifie par ce mot de *tirer* , que sur les élus. Il n'y a donc qu'eux qui puissent venir à JESUS-CHRIST , ny croire en luy , puis qu'à vray dire croire en luy n'est autre

Rom.
II: 7.Rom.
II: 7.Jean 6.
44

chose, que venir à luy. Souvenés-vous
 feulement pour vous demesler des sophis-
 mes de l'erreur, que c'est de la vraye foy,
 que parle Saint Paul, & nous apres luy;
 de la foy, qui donne la justice & le salut aux
 hommes. Et bien que l'Apôtre nous ait
 asés montré son intention en l'appellant
la foy des éleus de Dieu; neantmoins pour
 nous en éclaircir encore mieux, & ne nous
 laisser aucune doute dans l'esprit, il ajoute
 ces mots, *& la connoissance de la verité, qui
 est selon la pieté sous esperance de vie éternelle.*
 C'est vne description de la foy des éleus,
 qui n'est autre chose en effect qu'une con-
 noissance certaine de la doctrine salutaire.
 Car croire est connoistre & recevoir la
 verité que Dieu nous a revelée dans l'E-
 vangile de son Fils: C'est pourquoy nôtre
 Seigneur dit que *la vie éternelle est de connoi-*
stre le Pere seul vray Dieu, & celui qu'il a en-
voyé IESVS - CHRIST. D'où paroist
 combien est absurde cette idole de foy,
 aveugle & implicite, comme on l'appelle
 dans les écoles Romaines; qui croit, & ne
 sçait ce qu'elle croit, en laissant le soin aux
 Prelats de l'Eglise. Ce n'est donc pas la foy
 des éleus, qui connoist la verité qu'elle
 croit; à vray dire ce n'est pas mesme vne

Jean
17. 3.

foy. Car la foy n'est que des choses, que l'on croit veritables. Et comment croit-on veritables celles, que l'on ne connoist point du tout, & dont l'on n'a nulle idee dans l'esprit? Nous ne voyons, & n'oyons, que les choses qui sont presentes à nos sens, & dont l'image ou l'espece (comme on la nomme) estans entrée dans nos yeux, ou dans nos oreilles. Certainement nous ne croyons non plus, que celles dont nous avons l'image dans l'entendement: Vous aurez beau avoir des gens, qui voyent; si les objets visibles ne frappent eux mesmes vôtre sens, vous ne verrez pas pour cela. Ainsi supposé, que vos Prelats ayent toute la foy des mysteres divins; ce n'est pas à dire, que vous croyés comme eux, si vous n'avez aussi bien qu'eux les images de ces mysteres dans l'esprit; c'est à dire si vous ne les connoissez, comme eux. Au reste l'Apôtre nous montre quel est l'objet de la vraye foy, quand il l'appelle *une connoissance de la verité*. Il n'entend pas par ce mot toute sorte de verités en general; comme celles par exemple que recherchent les sages du monde dans l'étude de la philosophie, qui sont belles & agreables, mais de nul usage pour nous rendre heureux. Il appelle

verité; la seule doctrine celeste, que Dieu
 a daigné nous reveler par son Fils; & ce
 nom luy est ainsi simplement donné à cau-
 se de son incomparable excellence au des-
 sus de tout ce que nous sçavons, ou pou-
 vons sçavoir de veritable; comme quand
 l'Apôtre dit, *que Dieu veut que tous les hom-* 1. Tim.
mes viennent à la connoissance de la verité; 2. 4. &
 & *que l'Eglise est l'appuy & la colonne de la* 3. 15.
verité: & ainsi souvent ailleurs. Et pour
 nous mieux faire entendre sa pensée, il
 en propose icy vne marque bien assuree,
 disant que cette *verité*, dont il parle, *est se-*
lon la pieté; c'est à dire qu'elle se rapporte
 toutte entiere au service de Dieu, & à la re-
 ligion; que l'usage à quoy elle sert, est de
 dresser & former les hommes à servir
 Dieu purement & saintement, & à établir
 la vraie religion dans leurs cœurs. C'est au
 mesme sens & pour la mesme raison, qu'il
 la nomme ailleurs, *la doctrine qui est selon* 1. Tim.
pieté; & dans vn autre lieu encore *le mystere* 6. 3. &
de pieté. Cette verité est vn Mystere; vne 3. 16.
 doctrine secreete, cachée & inconnüe aux
 hommes de la terre; mais c'est vn *mystere de*
pieté; tel que si vous en recevés les ensei-
 gnemens avecque foy, il vous formera à
 vne vraie & sincere pieté. A cela il ajoute
 B iij

encore le haut & divin bon-heur, qu'elle nous presente, afin de nous porter au dessein de la pieté ; *sous l'esperance de la vie eternelle*, dit-il. C'est le fruit, qu'elle nous promet de la pieté qu'elle nous enseigne. Elle ne veut pas que nous en attendions moins, que la bien-heureuse & glorieuse immortalité. C'est ce qu'il appelle *la vie eternelle* ; vne vie entiere, non de l'ame seule, comme quelques-vns des Philosophes la promettoient à leurs disciples ; mais de l'ame & du corps ensemble dans la plus douce & la plus heureuse condition, dont nôtre nature soit capable. Il nous descouvre ensuite le fondement d'une si haute esperance, disant *que Dieu qui ne peut mentir, a promis cette vie eternelle devant les temps eternels, & l'a manifestée en son propre temps*. D'où il s'ensuit que l'esperance, que nous en avons conceuë, est ferme & assuree. Car c'est Dieu & non l'homme, qui nous a promis le bien que nous esperons. Et pour le montrer il suffisoit de dire, que Dieu est l'auteur de cette promesse ; chacun scachant que la nature & la volonté de Dieu est immuable, & non sujete, comme celle des creatures, à aucune variation, ny à aucun ombrage de changement. Mais l'Apôtre pour con-

firmer d'autant plus nôtre foy, nous en
 avertit expressement, disant que *Dieu ne
 peut mentir*; c'est à dire qu'il est veritable,
 & qu'il n'est pas possible que ce qu'il a
 dit, n'ait son effet; selon que nous lisons
 dans les Prophetes, que le Seigneur *n'est* ^{Nomb^l}
pas homme pour mentir, ny fils de l'homme ^{23.19.}
pour se repentir. Mais l'Apôtre ajoute en-
 core vne autre consideration pour nous
 rendre la foy de sa parole entierement in-
 dubitable; assavoir que ce n'est pas depuis
 peu, mais de toute ancienneté, & devant
 plusieurs siecles, que Dieu a fait cette pro-
 messe. Car on s'assure beaucoup plus de
 la fermeté des choses établies de long-
 temps, que de celles qui sont encoré fres-
 ches & nouvelles. Et enfin de peur qu'il
 ne vienne en la pensée d'aucun de nous,
 que l'antiquité mesme de cette promesse ne
 l'ait peut estre affoiblie & surannée, il nous
 represente que Dieu avoit bien montré
 qu'il persevere toujourns en la mesme vo-
 lonté, en ce qu'il avoit tout freschement
 manifesté par la predication de l'Evangile
 de son Fils cette vie eternelle, qu'il avoit
 promise si long-temps auparauant. Ce sont
 là comme le trois ancrs, sur lesquelles il
 appuye & établit la foy & l'esperance de la

bien-heureuse immortalité ; la verité de Dieu , l'antiquité de sa promesse , & la lumiere de sa manifestation en I E S U S - C H R I S T. Mais icy l'on demande comment Dieu la promise devant les temps eternels , veu qu'alors il n'y avoit encore aucune creature , à qui la promesse en peult estre faite , le monde , comme sçavent tous les fideles , ayant été créé en temps , & non avant le temps ? Cette difficulté a partagé les interpretes. Les vns veulent que l'Apôtre ait dit , que Dieu *a promis la vie* , pour signifier , qu'il a résolu & arrêté dans son conseil de la donner vn jour aux fideles ; detournant vn peu ce mot de son sens ordinaire , & l'employant en vn autre , qui n'en est pas fort éloigné. Car il est certain , que celui qui promet vne chose sincerement , se resout en soy mesme à la donner ; de sorte qu'il semble que l'on puisse assés raisonnablement employer le mot de *promettre* vne chose , pour dire avoir la volonté de la donner , & en prendre la resolution. Et en ce sens la difficulté proposée n'a point de lieu. Car encore que les promesses de Dieu ainsi proprement nommées , c'est à dire les declarations qu'il fait aux hommes de la volonté qu'il a de leur donner quel-

S. Aug.
Eftius ,
Beze, &
autres.

que bien, ayent toutes été faites en temps; neantmoins sa volonté mesme, sa resolution, & ses decrets, c'est à dire les arrests de son conseil, sont tous eternels, & devant tous les temps imaginables; de sorte qu'il ne faut pas douter, qu'il n'ait resolu devant la creation du monde de nous donner la vie que nous esperons; Et vous sçavez que c'est la doctrine expresse de l'Apôtre, qui dit ailleurs que *Dieu nous a élus* Ephes 1. 4. *en son Fils devant la foundation du monde*; jusques-là qu'ayant égard à l'antiquité & éternité de cet immuable arrest de Dieu, il ne feint point de dire en quelque endroit, que *la grace du salut nous a été donnée en IESUS* 2. Tim. 1. 9. *CHRIST devant les temps eternels*. Les autres interpretes laissant le mot de promettre en son sens ordinaire, entendent par ces *temps eternels*, dont parle Saint Paul, non *l'éternité*, ainsi proprement appellée, avant laquelle il n'y a rien, puis qu'elle est sans commencement; ny mesme precisement tous les temps, qui ont coulé depuis la creation, mais seulement plusieurs des siecles passés, pour dire qu'il y a fort longtemps que Dieu a promis la vie à ses élus; qu'il leur en a donné la promesse avant les plus anciens temps; avant le siecle de Moï-

se par exemple, qui étoit l'vne des premières & plus hautes antiquités du monde; avant celuy d'Abraham mesme encore plus ancien que Moïse; avant celuy de Noé, le second pere du genre humain; des le siecle d'Adam, le premier de tous, & l'origine d'où tous les autres sont coulés. Car il est bien certain, que Dieu promet des ces temps-la le salut & la vie & le C H R I T, qui en est l'auteur, à tous ces Patriarches; & les promesses, qu'il leur en fit, se lisent encore dans les anciennes Ecritures. Celle qu'ouit Adam, porte expressement, que la *semence de la femme*, c'est à dire le C H R I S T fait de femme, *brisera la teste du serpent*, c'est à dire qu'il abolira la mort, dont le serpent a l'empire, & établira la vie. Celles, qui furent adressées à Abraham & à Isaac, les assurent, non seulement que le Seigneur sera leur Dieu, *leur pavois*, & *leur tres-grand loyer*; mais aussi que *toutes les nations de la terre seront benites en leur semence*. Pour ne point parler de tant d'autres oracles, par lesquels Dieu rafraischit de temps en temps, & confirma cette mesme promesse aux autres generations de son peuple d'Israël. Et quant aux temps, que l'Apôtre a icy nommés *eternels*, il semble que ces paroles se

Genel.

15. 1. &

17. 7. &

22. 18.

& 26. 4.

puissent prendre sans violence , pour ce que Saint Pierre dans les Actes appelle *les jours anciens*, & Saint Jacques , *les generations anciennes*. Car outre que le mot d'*eternel* signifie souvent dans nos langues vulgaires ce qui est tres-ancien , & de temps immemorial , bien qu'il ne soit pas absolument sans commencement ; il faut encore remarquer , que cette parole mesme , dont a icy vsé l'Apôtre , & qui veut proprement dire le temps d'un *siecle* , est quelquefois employée en ce mesme sens par les interpretes Grecs de l'Écriture ; comme quand ils disent dans les Proverbes , *Ne transporte point, ou ne remuë point les bornes eternelles, que tes peres ont faites* ; c'est à dire comme chacun voit , les bornes anciennes. Pourquoy Saint Paul , parlant en ce mesme langage , n'aura-t-il pû dire semblablement *les temps eternels* pour signifier *les temps tres-anciens* ? Ces expositions sont toutes deux raisonnables , & suivies d'auteurs considerables , & s'accordent assés bien avec le sens & le dessein de l'Apôtre ; seulement me semble-t-il que la derniere est plus coulante & moins contrainte ; & qu'elle s'ajuste mieus avec ce que Saint Paul allegue icy , que *Dieu ne peut mentir* ; cela , comme vous

Act. 15.
7. 21.

2. 10.
1105.

Prover.
22. 28.
8. 12.
11. 12.
11. 12.

voyés, regardant précisément sa constance à faire ce qu'il a dit, & à tenir ce qu'il a promis, & non simplement sa fermeté à exécuter ce qu'il a résolu, étant évident, que celui qui change seulement le dessein & la volonté de son esprit, sans contrevenir à aucune sienne parole ny promesse, peut bien estre accusé d'inconstance, ou de variation; mais non de fausseté, ny de mensonge. Ce que l'Apôtre dit en *1^{re} Cor.*, que *Dieu a manifesté la vie en son propre temps par la predication*, est tout à fait semblable à ce qu'il dit ailleurs, que *la grâce du salut qui nous avoit été donnée en I E S U S - C H R I S T, devant les temps éternels, est maintenant manifestée par l'apparition de notre Sauveur I E S U S - C H R I S T, qui a détruit la mort, & a mis en lumière la vie & l'immortalité par l'Évangile.* Il oppose le temps d'apresent aux siècles passés; Alors il promet la vie; maintenant il l'a manifestée. Il appelle les bien-heureux iours de cette manifestation *son propre temps*; c'est à dire le temps, qu'il avoit destiné à cela dans le conseil de sa sagesse; Et c'est ce qu'il nomme ailleurs *la plénitude*, ou *l'accomplissement du temps.* Quelques vns se travaillent sur le mot suivant, *assavoir sa parole*; & il y en a qui l'en-

2. Tim.
8. 9.

tendent de nôtre Seigneur IESVS CHRIST; la parole eternelle du Pere. Mais il semble que le sens est affés clair; & que par la *parole de Dieu*, il signifie la promesse mesme de la vie, dont il vient de parler. Il a (dit-il) *promis la vie* eternelle devant les plus anciens temps; Mais maintenant le terme étant venu, il a manifesté en son propre temps la parole qu'il en avoit donnée, ou la promesse qu'il en avoit faite. Et comment l'a-t-il manifestée? *Par la predication*, dit-il; c'est à dire, comme il s'en exprime luy mesme dans vn autre lieu, par l'Évangile de IESVS-CHRIST. Car qu'il entende icy precisement la predication Evangelique, & non aucune autre, ce qu'il ajoûte ne nous en laisse point douter, que c'est la predication *qui luy a été commise par le mandement de Dieu nôtre Sauveur*. Car soit que par les mots *de Dieu nôtre Sauveur*, vous entendies le Fils, qui s'apparut à Saint Paul sur le chemin de Damas, & luy commanda de prescher; soit que vous entendies le Pere, au nom & par la volonté duquel le Fils luy adressa cette commission, toujours est-il evident que ce fut l'Évangile de CHRIST, & non aucune autre doctrine, dont la predication luy fut commise. Il est

vray que la vie avoit desja été manifestée en quelque sorte par le ministère des anciens Prophetes ; & cela mesme que l'Apôtre dit que Dieu l'avoit promise des-lors l'induit nécessairement. Mais toute cette premiere revelation étoit si foible , & si obscure ; & d'ailleurs couverte de tant d'ombres, & enveloppée de tant de figures & de ceremonies terriennes ; que S. Paul a bien raison de dire que ce fut proprement par la predication des Apôtres , que la vie fut manifestée ; parce qu'elle fut alors découverte à pur & à plein , & mise en son vray jour ; toute nue , & toute claire , sans ombres , & sans enigmes. Les Apôtres la tirerent & des obscurités des predictions ; & des enveloppes des ceremonies , où elle avoit été comme cachée ; & leverent le voile de Moïse , qui l'avoit si long-temps couverte. Ils en montrerent la vraye & naïve forme aux hommes ; ils en expliquerent les causes , le temps , la qualité , & toutes les circonstances jusques aux moindres ; en presentant mesme le tres-accômply patron en ce **IESVS-CHRIST** ; qu'ils avoient veu la tirer du tombeau , & l'élever là haut au dessus des Cieux dans son legitime & naturel domicile ; pour nous la communiquer

vn jour toute entiere selon sa promesse & notre esperance. C'est là ce que touche icy Saint Paul de l'objet & de la fin de son Apostolat. Le reste, qui contient l'adresse de cette epître à Tite, avec les souhaits, qu'il fait pour luy, n'a nulle difficulté; *A Tite mon vray fils* (dit-il) *selon la foy commune entre nous*. Il honore Timothée d'un semblable eloge au commencement de la premiere epître, qu'il luy écrit, *A Timothée mon vray Fils en la foy*. Ce qu'il ajoûte en la foy, ou *selon la foy*, montre en quel sens il les nomme ses fils; non selon la chair, mais selon l'esprit; parce qu'il les avoit engendrés en I E S V S - C H R I S T; les ayant convertis au Seigneur par sa predication. Il appelle cette *foy commune*; par ce que les Gentils & les Juifs y étoient également receus; il n'y avoit point de difference entre ces deux peuples à l'égard de la foy en I E S V S - C H R I S T; comme il y en avoit eu autrefois à l'égard de la loy de Moyse. Tite Gentil de naissance y étoit admis aussi bien que Paul, Juif & issu de Juifs. Mais il rehauffe encore l'honneur de son disciple en l'appellant *son vray fils*, & non son Fils simplement. Car il signifie par ce mot, la vertu & la pieté de Tite, qui le rendoit digne Fils

1. Tim.

1. 2.

d'un tel père en imitant sa vie, & en suivant fidelement ses traces. C'est pourquoy il luy souhaitte de par Dieu le Père, & de par nôtre Sauveur **IESVS-CHRIST**, l'unique inépuisable source de tout bien, grace, misericorde, & paix; c'est à dire la faveur de Dieu, les compassions & les tendresses de son amour, avec toutes les vertus & perfections, dont sa bon t revest les siens, soit pour le salut; soit pour l'œuvre du ministere; & enfin la santé, la joye, & la tranquillité de la vie, que l'Ecriture comprend ordinairement sous le nom de paix. Ainsi avons nous deormais considéré brievement toutes les parties de cette riche preface; que l'Apôtre a mise à l'entrée de cette épître. Cette beauté & cette abondance mesme de tant de choses divines, qu'il y a rassemblées, nous montre assez, qu'elle n'est pas écrite pour Tite seulement. Car s'il n'eust été question, que de luy, il suffisoit d'y mettre le nom de Paul; C'étoit assez pour luy recommander ses instructions, veu l'amour & le respect qu'il luy portoit; & la parfaite connoissance qu'il avoit de sa valeur, de sa vertu, & de ses graces extraordinaires. Il n'eust été nul besoin ny d'autoriser son Apostolat si magnifiquement,

ment, ny d'étaler si pompeusement les marques de la verité de sa doctrine. Ce qu'il en a ainsi vſé est vn argument infail-
 lible, que l'intention de ce grand Apôtre
 a été que cette fiennne lettre fust non leuë
 & gardée dans le cabinet de Tite simple-
 ment, mais publiée & enregistrée & con-
 servée, comme elle a été en effet dans les
 archives de l'Eglise; & que si Tite en a été
 l'occasion, tous les fideles & de Candie &
 d'ailleurs, & d'alors & d'apresent en ont
 été la vraye cause. Car pour peu que vous
 repassés les yeux sur les choses que nous
 vous y avons montrées, vous verrez qu'el-
 les se rapportent toutes à leur edification,
 & à la nôtre. Je dis premierement à la leur,
 pour les affermir dans la doctrine de l'A-
 pôtre contre les seductions des faux do-
 cteurs Juifs ou Judaïsans, à qui chacune de
 ces paroles donne quelque atteinte. Com-
 me ce qu'il appelle l'Evangile du nom de
la verité, est pour les détourner des figures,
 & des ombres, auxquelles ces gens les vou-
 loient encore amuser, & des fables dont il
 taschoient de les repaistre: au lieu que ce
 qu'ils avoient receu de Paul étoit vne do-
 ctine toute solide, & réelle, & veritable,
 où il n'y avoit rien ny de feint, ny de figu-

ré. Ce qu'il ajoute que cette verité étoit *selon la pieté*, bat en ruine tous les enseignemens des seducteurs ; qui ne confissoient qu'en questions, genealogies, & fables Iudaïques ; toutes choses vaines, & de nul vsage pour le pur service de Dieu. Ce qu'il dit en suite, *sous l'esperance de la vie eternelle*, est opposé au repos & à l'aïse du monde, que ces Apôtres promettoient à leurs disciples, à l'abry du Iudaïsme, non persecuté, comme le vray Christianisme, mais permis dans les pais de l'empire Romain. Ce n'est pas, dit-il, ce qu'esperent les vrais fideles. Ils esperent ce que Dieu leur a promis ; & il leur a promis la vie eternelle ; & cette haute esperance leur fait mépriser tout le reste. L'antiquité de cette promesse divine, dont il fait aussi mention, met à neant le reproche de la nouveauté, que les seducteurs faisoient ordinairement à la predication des Apôtres. Et ce qu'il dit enfin que cette predication luy a été commise par le mandement de Dieu nôtre Sauveur, maintient l'honneur de sa vocation celeste, contre la calomnie des imposteurs, qui le vouloient exclurre de l'Apostolat, sous ombre qu'il n'avoit pas conversé avec le Seigneur, comme les autres douze, &

n'avoit été appelé que depuis son ascension dans le Ciel. C'est là ce que les anciens fideles de Candie avoient à apprendre dans ces premieres paroles de Saint Paul : d'où vous voyés l'admirable sagesse de ce grand homme qui dans ce peu de mots, iettés en passant & comme sans dessein, a touché tant de choses si à propos de la cause qui le portoit à écrire. Pour nous, Chers Freres, je ferois trop long si i'entreprendois de vous déduire selon leur merite tous les enseignemens, que nous fournit ce texte. Laisant le reste à vôtre propre meditation, ie vous remarqueray seulement vn point, mais qui comprend en quelque sorte toutes les autres : c'est ce que l'Apôtre nous a appris, que son Apostolat & par consequent tout le ministere Evangelique a été étably pour former en vous la foy des éleus, c'est à dire, vne foy vive & salutaire, & la *connoissance de la verité qui est selon la pieté.* C'est là l'ynique regle, & des predicateurs & des auditeurs de l'Evangile. Dieu sçait, & vous en estes tesmoins, que cette chaire ne vous presche, que la verité qui est selon pieté ; Elle ne vous entretient ny de fables ny de curiosités, ny de vanités ; mais des choses seulement que **IESVS-CHRIST** a

ou enseignées, ou promises, ou commandées; toutes propres à mettre l'amour, la crainte, & l'obeyssance de Dieu dans vos cœurs. Voyés maintenant de vôtre côté comment vous les avés receuës; Examinés dans la lumiere de vos consciences si vous les avés connuës pour veritables; si vous les avés creuës; si elles vous ont touché de l'amour de Dieu; si elles ont formé en vous vne pieté pure & sincere & vrayement digne de ce nom. Car si elles n'y ont produit cet effet, & vous & nous avons perdu nôtre peine. Nous vous avons parlé en vain; & vous nous avés écoutés inutilement. Ne me dites point, qu'elles vous ont chatoüillé l'oreille; qu'en nous écoutant vous avés appris de belles choses, & que vous les avés ouyës de sorte, que vous estes desormais capables d'en bien parler. Ia n'avienne, que nôtre grand Dieu nous ait revelé par la propre bouche de son Fils les plus profonds de ses mysteres, & les plus hautes merveilles de son Royaume; & qu'il ait enuoyé ses Apôtres, & institué & conservé malgré la fureur du monde le ministère de son Evangile; ja n'avienne, dis-je, qu'il ait fait tous ces miracles pour

nous donner du plaisir, ou pour nous rendre bons discoureurs. Son dessein est de nous rendre heureux, de miserables que nous sommes; saints & religieux de meschans & impies, que nous naissons sur la terre. C'est où tend cette incomprehensible amour, qu'il nous presente dans la croix de son Fils; c'est où vise cette eternité & cette vie glorieuse, qu'il nous a promise dès les premiers siecles, & qu'il a manifestée en son propre temps. C'est ce que veut faire en nous ce soin paternel qu'il a de nous enuoyer ses ministres, & d'entretenir la voix de ses Prophetes & Apôtres au milieu de nous; C'est l'ouvrage pour lequel il employe & les biens, dont il nous gratifie quelque indignes que nous en soyons, & les châtimens dont il nous menace, si nous ne nous amandons. Iusques à quand serons nous également insensibles, & à ses faveurs, & à ses coups? & à ses promesses & à ses menaces? & aux douceurs de son amour? & aux justes rigueurs de sa severité? Ne nous flattons point je vous prie de ce service externe, que nous luy rendons icy comme par maniere d'acquit. Son service ne consiste pas en mines, &

en grimaces. Il veut le cœur; il veut vne pieté vive & sincere; il veut vne religion veritable; & non vn masque ou vne idole de religion, qui sous la profession de l'Evangile cache toutes les ordures & toutes les horreurs de la chair & du sang; qui sous le nom d'un Chrétien ait l'ame & les mœurs d'un Payen; qui accorde les Bacchanales du monde, & les scandales de ses dances, & les impuretés de ses vains & profanes divertissemens avec les sacrés mysteres du Fils de Dieu. Chrétiens, respectés le nom que vous portés; épargnés l'Eglise, où vous vivés; & ne donnés pas d'avantage d'occasion aux adversaires de se moquer de vous & de nous, en prostituant comme vous faites aux excés & aux débauches de cette malheureuse saison cet Evangile & cette reformation, dont on ne voit nulle trace en vôtre vie; On n'en oit que le seul nom dans vôtre bouche. Mais j'ay bien peur, Chers Freres, que nôtre voix ne frappe inutilement des ames, qui n'ont peu estre touchées, ny par les souffrances de l'Eglise, ny par les miseres & les confusions de l'état, ny par la compassion des maux, qui ravagent des-ja le monde, ny par la

crainte des ruines, qui le menacent à l'a-
 venir, ny enfin par les playes ny par les
 larmes de toute la nature, qui gemit.
 Tournons nous donc à Dieu tout-puif-
 sant, & luy recommandons l'honneur de
 sa maison, & le salut de son peuple; &
 le prions d'amollir nôtre dureté par le
 divin feu de son Esprit, & de mettre luy-
 mesme dans nos cœurs la foy de ses élus,
 & la connoissance de sa verité; afin que
 nous le servions desormais en toute pieté
 & honesteté, sous l'esperance de cette
 bien-heureuse & eternelle vie, qu'il a pro-
 mise devant les temps eternels, & qu'il a
 manifestée en son propre temps par la pre-
 dication des Apôtres de son Fils I E S U S-
 C H R I S T nôtre Sauveur. Ainsi soit-il.





SERMON DEUXIÈME.

TIT. I. VERS. 5. 6.

5. *La cause pour laquelle je t'ay laissé en Crete, c'est afin que tu poursuiues de dresser en bon ordre les choses, qui restent, & que tu établisses des Anciens de ville en ville, suivant ce que je t'ay ordonné.*

6. *Affavoir, s'il y a quelqu'un qui soit irréprehensible, mari d'une seule femme, ayant enfans fideles, non accusés de dissolution, ou qui ne se puissent ranger.*

ch I.



HERS FRÈRES, Comme Dieu employe les causes secondes en la nature pour la production & pour l'entretien de nôtre vie terrienne, aussi se sert-il en la grace du ministère des hommes pour nous donner & con-

server la vie spirituelle. Et bien que cet ouvrage à le considerer exactement, soit purement divin, ses serviteurs ont neantmoins l'honneur d'y travailler. L'Eglise est le labourage de Dieu, son cháp & son jardin. Les hommes sont ses ministres qui labourent, qui plantent, & arrousent cet heritage celeste. D'où vient que S. Paul ne feint point de les appeller *ouvriers avec Dieu*; parce qu'ils travaillent au dehors tandis que Dieu benit & vivifie au dedans. L'avouë que c'est luy qui donne à leur action tout ce qu'elle a d'effet; celuy qui plante ou qui arrouse, n'est rien; C'est Dieu à proprement parler qui fait tout. Mais tant y a que Dieu n'épand ordinairement sa benediction, que là où ses serviteurs ont travaillé; son Esprit se desploye sur leur culture, & agit dans les cœurs où ils ont jetté la semence mystique de la parole celeste, & non ailleurs. Leur ministère étant donc d'une si grande importance, que c'est de là que dépend en quelque sorte le bon-heur, & l'estre, & la conservation de l'Eglise; Saint Paul a bien raison de commencer par ce point les instructions quil donne à Tite son disciple pour l'établissement de l'Eglise de Crete. Car

1. Cor.
3. 9.

La mesme, y. 8.

apres l'auoir salué dans les premieres paroles de cette epître, que nous exposâmes en nôtre derniere action, il entre aussi-tost en ce discours, luy ramentevant la leçon qu'il luy auoit donnée sur ce sujet, qui comprend deux parties; assauoir premierement la necessité de l'établissement du saint ministere; & en deuxiesme lieu les conditions ou qualités requises en ceux, qui doivent estre admis en cette charge sacrée. Outre l'importance & l'excellence de la chose mesme, qui nous doit infiniment recommander cette doctrine de Saint Paul, l'abus & l'audace des hommes, qui l'ont indignement foulée aux pieds, & le malheur de ces miserables temps, nous en rend encore la consideration plus necessaire; puis que nous nous treuons dans vn siecle, où cet ordre sacré du ministere Evangelique, ordonné par le Seigneur IESVS, & établey par les Apôtres, est d'vne part mesprisé & rejetté par quelques vns, comme vne chose, ou inutile, ou mesme nuisible & contraire à la liberté des fideles, & de l'autre tellement changé & defiguré presque par tout le monde Chrétien, qu'à peine y peut-on plus remarquer aucunes traces de l'institution

Apostolique. Pour vous donner vne plus pleine intelligence des paroles de S. Paul, j'y examineray s'il plaist au Seigneur, les deux points que vous y avés peu remarquer de vous mesmes; dont le premier est le dessein ou la raison pourquoy il avoit laissé Tite dans l'Isle de Crete, *afin* (luy dit-il) *que tu poursuivés de dresser en bon ordre les choses, qui restent, & que tu établissés des Anciens de ville en ville, suivant ce que je t'ay ordonné.* L'autre point, que nous nous proposons de traiter, regarde les conditions, que Saint Paul requiert en ceux, qui sont établis en ce saint miniftere, *Affavoir* (dit-il) *s'il y a quelqu'un qui soit irréprehensible, & ce qui suit dans les autres versets jusques au dixiesme.* Nous n'en expliquerons pour cette heure, que ce que nous avons leu, le reste étant d'une trop grande étendue pour vous estre représenté tout entier dans vne seule action.

Ce que l'Apôtre dit d'abord, qu'il *avoit laissé Tite en Crete*, montre evidemment qu'il avoit été luy-mesme dans cette isle; & ce qu'il adjoute des choses qui y restoient à faire, nous fait voir qu'il y avoit presché l'Evangile, & étably les commencemens

Grot. d'une Eglise. Quelques-vns le rapportent au voyage qu'il fit par mer de la Palestine en Italie, quand il fut emmené prisonnier à Rome; Saint Luc, qui le décrit au long, rapportant expressement, qu'en cette navigation ils côtoyerent Crete, & y mouillèrent mesme l'ancre dans vn lieu nommé *Beaux-ports*. Mais il y a peu d'apparence à cette conjecture; premierement parce que Saint Luc n'en dit rien, qui n'eust pas oublié vne si considerable action de son Maistre; comme vous voyés qu'il n'a pas manqué de parler de sa predication dans l'isle de Malthe, & de la conversion de quelques-vns de l'isle, dans la description de ce mesme voyage. S'il eust fait quelque chose de semblable en Crete, il ne l'eust non plus laissé en arriere. Ioint qu'il raconte tellement ce fait, qu'il donne assez à entendre, que le vaisseau ne fit simplement qu'entrer dans le port, ayant aussitost levé l'ancre, pressé par le temps & par la saison, & par le dessein qu'avoit le Pilote de gagner le port de Phoenix pour y passer l'Hyver, de sorte qu'il ne semble pas mesme que Saint Paul y soit descendu en terre, bien loin d'y auoir presché l'Evangile, ou d'y auoir reconnu l'état des

Chrétiens qui estoient dans l'isle ; pour ne point ajouter encore le peu d'apparence qu'il y a que le Capitaine, qui l'emmenoit prisonnier, luy donnaist la liberté d'aller ainsi prescher & communiquer avec ceux de Crete en ce passage. Enfin, il ne paroist point dans les Actes, que Tite, que l'Apôtre laissa dans cette isle, fust avec luy, quand il fit le voyage de Rome. Et ce qu'il parle de luy dans la deuxiesme Epistre à Timothée, disant, qu'*il est allé en Dalmatie*, ne conclut rien ; parce que cette Epistre là fut écrite en la seconde prison de Saint Paul, & non en la premiere ; comme on le presuppote sans raison. L'opinion commune est beaucoup plus vraisemblable ; que Saint Paul avoit visité l'isle de Crete avant son emprisonnement & son voyage à Rome, durant les courses & les conquestes qu'il fit en l'Asie, & en la Grece ; encore que nous ne sçachions pas bien precisément le temps, l'occasion & la maniere de cette sienne action, que Saint Luc n'a touchée nulle part dans les Actes. Ceux-là en jugent le plus probablement à mon avis, qui estiment que Saint Paul fut en Crete & y fonda le Christianisme environ l'an septiesme de l'Em-

Lud.
Cappel.
les au-
tres le
rappor-
tent à

l'an 7.
de Ner.
& 54. de
Christ.

pereur Claude, & le quarante-sixiesme de nostre Seigneur, dans le second voyage qu'il fit en Asie avec Silas, l'ayant commencé par la Syrie & la Cilicie; d'où il pouvoit aisement passer en Crete. Mais il nous importe peu d'en sçauoir exactement le temps. C'est assez, qu'en quelque année que l'Apôtre y ait été, il est constant par ce qu'il en tesmoigne icy luy-mesme qu'apres y auoir ietté les fondemens du Christianisme, il y laissa Tite son disciple, pour acheuer ce qu'il y auoit commencé. Les Apôtres n'auoient aucun lieu certain & particulier, qui leur fust assigné pour y travailler; Leur commission s'étendoit par tout le monde, & embrassoit toutes les nations, terres, & isles de l'vnivers. C'est pourquoy ils ne s'arrestoient pas longtemps dans vn mesme lieu: Mais quand ils y auoient vne fois semé l'Evangile, & assemblé des fideles, ils en donnoient le soin & la conduite à d'autres; qui y établissoient selon leur doctrine, & par leur commandement, l'ordre & la discipline de I E S V S - C H R I S T; & ainsi edifioient & formoient les Eglises Chrestiennes. Vous le voyez clairement dans toute l'histoire des Apôtres, comme Saint Luc nous l'a

laissée dans leurs Actes. Et c'est ce qu'entend Saint Paul, lors que parlant de l'E-^{1. Cor}glise des Corinthiens; il dit qu'*il en a po-*^{3. 10.}
sé le fondement, comme un architecte bien expert, & qu'un autre edifie dessus. Il avoit fait la mesme chose en l'isle de Crete; il avoit ietté le fondement de tout l'ouvrage; il y avoit presché l'Evangile; il y avoit converty des peuples & des villes à la Foy de **JESVS-CHRIST**. C'étoit le plus grand coup, & le plus difficile de tout l'ouvrage. Il ne restoit plus qu'à y ajoûter l'ordre & la forme; à distribuer toute cette nouvelle Chrestienté en troupeaux & en Eglises; à donner à chacun corps ses pasteurs & ses conducteurs; à régler leurs assemblées & leurs devoirs mutuels, & les ranger sous vne sainte discipline, par laquelle l'Eglise peust non seulement se conserver dans l'état où Saint Paul l'avoit mise, mais encore se fortifier, & s'accroistre de plus en plus tant en la grace de **JESVS-CHRIST**, qu'en nombre de personnes. Ce sont là les choses qui restoient, & que Tite devoit poursuivre de dresser & mettre en bon ordre. S. Paul y avoit des-jà donné le commencement; & ce qu'il en demeura là n'est pas, qu'il fust incapable de passer outre;

ou qu'il eust besoin qu'un plus habile que luy y mist la main. Au contraire nous sçavons, qu'il n'y auoit alors, & n'y a iamais eu depuis aucun ouvrier plus parfait que cét Apôtre, ny qui entendist mieux ce grand & divin mestier de faire & de former un peuple de Dieu; & Tite, à qui il laissa la direction du reste de son ouvrage, n'étoit que son disciple inférieur à luy en beaucoup de sortes. Mais ayant fait le plus difficile & ce que nul autre que luy n'eust sceu faire, il laisse le reste qui étoit désormais plus aisé, à son disciple; comme un travail proportionné à sa capacité, & où il n'étoit pas besoin qu'il s'arrestast luy-mesme, puis que d'autres le pouvoient faire sans luy. Sur quoy nous avons deux choses à remarquer. La première est la vanité d'une fantaisie, qu'ont la plupart des Hierarchiques anciens & modernes; qui nous débitent pour chose certaine, que Saint Paul établit Tite Metropolitain, ou Primat de toute l'isle de Crete; se fondant sur ce que dit icy l'Apôtre: Mais il est clair, que la commission dont il parle icy, n'est nullement un établissement en cette charge d'Archeuesque ou de Primat, telle qu'ils la posent. Car l'ordre que l'Apôtre
donne

donne à Tite, est simplement d'achever en Crete l'établissement du Christianisme, qu'il y avoit commencé ; d'y dresser en corps d'Eglises les multitudes de fideles qu'il y avoit semées ; d'y faire en vn mot ce qu'il y eust fait luy-mesme, si les necessitez de son Ministère luy eussent permis d'y demeurer davantage. D'où s'enfuit que cela vne fois fait, & ce premier établissement vne fois achevé, la commission de Tite expiroit, & qu'il pouvoit se retirer de Crete, tout ainsi que l'Apôtre au nom & en la place duquel il agissoit, s'en fust retiré, s'il y eust achevé ce mesme ouvrage : & comme il paroist que Tite s'en retira en effet dès qu'il y eut executé les ordres de son Maistre, se rangeant auprès de luy pour continuer à l'aider & servir dans les diverses occurrences de son ministère Apostolique. Aussi voyés-vous que Saint Paul le rappelle luy-mesme à la fin de cette epître, où il luy ordonne de se diligenter de le venir trouver à Nicopolis où il faisoit état de passer son hyver. Et depuis il luy donna divers autres emplois differens ; comme quand apres son retour de Crete il l'envoya à Corinthe pour reconnoistre l'état

Tit. 3.

12.

2. Cor. 7. 5.

D

2. Cor.
8. 6. 15.
16. 13.

2. Tim.
4. 10.

de l'Eglise, ensuite de la premiere epître qu'il avoit écrite aux Corinthiens ; & quand il le despescha encor vne seconde fois vers eux pour preparer la collecte, qu'il les exhortoit de faire pour les freres de Judée ; & plusieurs années depuis il l'eut avec luy à Rome au temps de sa seconde prison, & l'envoya dans le pays de Dalmatie ; sans doute pour y planter ou pour y affermir l'Evangile. C'est tout ce que nous treuvons des emplois de Tite dans le nouveau Testament, sans qu'il paroisse nulle part, que depuis cette premiere demeure qu'il y faisoit quand il receut cette lettre, il ait mis vne seule fois le pied en Crete. Certainement la commission que l'Apôtre luy avoit donnée en cette isle étoit donc non perpetuelle, mais temporelle seulement ; elle l'y retenoit pour vn temps ; elle ne l'y attachoit pas pour toujours ; elle ne devoit durer, & ne dura en effet qu'autant que le besoin de l'établissement de l'ordre dans les Eglises le requeroit, & non pour toute sa vie ; D'où s'ensuit qu'il n'en fut point créé *Archevesque* ou *Primat* comme on pretend sans raison ; puis que cette charge, telle qu'on l'a forgée, est stable, fixe & perpetuelle, l'en dis autant de Timothée, dont

les hierarchiques ayant l'imagination pre-
occupée de leurs grâdes & hautes prelatu-
res, font semblablement vn Archevesque,
ou pour mieux dire vn Primat de toute l'A-
sie; sous ombre que Saint Paul dit quelque
part que s'en allant en Macedoine, il l'avoit
prié de demeurer à Ephese. C'étoient des em-
plois que l'Apôtre donnoit selon les ren-
contres des temps & des lieux à Timothée,
à Tite, à Tychique, à Luc, & autres sem-
blables, qui estoient comme ses aides, le
suiuans & le seruans pour la commodité &
l'accomplissement de son Apostolat. Et il y
a grande apparence que c'est cette sorte de
ministres qu'il entend dans l'Epître aux
Ephesiens par *les Evangelistes*, qu'il place
immédiatement au dessous des Apôtres &
des Prophetes, & au dessus des Pasteurs &
des Docteurs. Et comme cette sorte de mi-
nistere étoit vne dependance de l'Aposto-
lat, seulement institué pour l'aider & le
soulager, n'ayant non plus que luy aucun
certain détroit limité & déterminé, mais
s'étendant par tout où les Apôtres l'occu-
poient, aussi n'a-t-il pas plus duré que l'A-
postolat; l'vn & l'autre ayant cessé ensem-
ble dès quel'Eglise Chrétienne a été plan-
tée dans le monde; pour le seul établis-

1. Tim.

1. 16.

Eph 4.

4. 11.

ment de laquelle l'Apostolat avoit été extraordinairement institué. D'où sensuit clairement que nul des ministres ordinaires, tous attachés à certaines portions du troupeau du Seigneur, n'a non plus de droit de pretendre l'autorité des Evangelistes, que celle des Apôtres mesmes. Ainsi voyés vous que le pouvoir que Tite exercea en toute l'isle de Crete par vne commission extraordinaire de l'Apôtre, ne fait nulle consequence pour les ministres ordinaires, ny n'induit nullement que pas vn d'eux ait aussi l'autorité de disposer de toutes les ordinations d'un pais, ou d'une Province entiere; qui est ce que pretendent mal à propos les advocats de la hierarchie. L'autre chose que nous avons icy à remarquer sur la conduite de l'Apôtre est la moderation, la prudence & la bonté de ce saint homme. Il n'est pas de l'humeur de certains ambitieux qui embrassent tout, & s'imaginent follement que les autres ne peuvent rien faire qui n'aille à la diminution de leur gloire. Saint Paul se contente d'avoir jetté les fondemens de l'Eglise en Crete. Pour le reste il n'admet pas seulement Tite dans la société de cette glorieuse entreprise; Il l'y appelle;

& l'envoie luy meſme dans cet honora-
 ble travail, luy laiſſant mettre la derniere
 main à ce divin temple, qu'il avoit ſi ma-
 gnifiquement commencé. Sa bonté & ſa
 prudence reluiſent auſſi clairement en la
 diſtribution de ces diverſes taſches; en ce
 qu'il prend la plus difficile pour luy, &
 donne la plus aiſée à Tite; proportionnant
 judicieuſement les emplois humains à la
 vocation & aux dons de Dieu. Par ce
 moyen il ménage à la gloire de ſon Maïſtre
 le preſent qu'il a reçu de luy, ne l'em-
 ployant tout entier que dans les plus belles
 & les plus hautes fonctions dont il eſt capa-
 ble. Il favorife auſſi charitablement la
 loüange de ſes freres, leur laiſſant volon-
 tiers cueillir les lauriers, où ils peuvent at-
 teindre, & étant bien aiſe qu'ils acquie-
 rent de l'honneur en luy épargnant cepen-
 dant vn temps qu'il peut employer plus
 avantageuſement pour le ſervice de ſon
 Souverain. Et c'eſt pour la meſme raiſon
 qu'il s'occupoit rarement à adminiſtrer le
 baptême; parce que cette fonction bien
 qu'excellente & ſalutaire, ſe pouvoit faire
 par d'autres; & il dit que CHRIST ne l'a
 pas envoyé pour baptizer, mais pour évan- 1. Cor.
 gelizer; chacun devant faire état que Dieu 1. 17.

l'appelle proprement à la plus belle & à la plus vtile de toutes les choses, dont il l'a rendu capable. C'est frustrer son intention, & abuser de son talent, que de s'arrester au moins, quand il nous a fait la grace de pouvoir le plus. Mais l'Apôtre ayant ainsi exprimé en general la raison, pourquoy il avoit laissé Tite en Crete *afin de poursuivre de dresser en bon ordre les choses qui y estoient*, touche en suite nommément l'une de ces choses, à sçavoir l'establissement des Pasteurs en chaque Eglise: & *afin* (dit-il) *que tu établisses des Anciens de ville en ville suivant ce que je t'ay ordonné.* Le mot de *Prestre* employé en ce lieu, & en divers autres du nouveau testament, signifie *ancien* dans le langage des Grecs. Ce que nos Bibles ne l'ont pas retenu, & en ont mieux aymé exprimer le sens en traduisant *Anciens*, n'est pas que nous soyons scrupuleux pour les paroles; mais c'est que par un étrange abus de langage le mot de *Prestre* perdant son sens véritable & original, signifie maintenant en François *un sacrificateur*; ce qui est tout à fait éloigné de l'usage, auquel les Saints Apôtres ont employé le mot de *Prestre*. Car les ministres de l'Evangile à qui ils donnent ce

Nom, ne sont nulle part appellés sacrificateurs dans tout le nouveau Testament. Et ce qui est à mon avis grandement remarquable, bien que les Apôtres empruntent à toute heure les termes du vieil Testament, & les accommodent aux choses du nouveau; ils se sont pourtant tres-soigneusement gardés de donner jamais aux ministres de l'Eglise Evangelique aucun des noms des Sacrificateurs & Pontifes de la Synagogue Judaïque. Quoy qu'il en soit, il est bien constant & confessé par tous les Chrétiens que le mot de *presbres* ou d'*anciens* signifie icy les ministres de l'Eglise Chrétienne; les Pasteurs qui gouvernent les troupeaux du Seigneur, & les paissent par la predication de sa parole. Tout sont pareillement d'accord que ce qu'ils sont appellés *anciens* n'est pas tant à raison de leur aage, l'exemple de Timothée nous montrant que les jeunes hommes pouvoient aussi estre appellés à telles charges; qu'à cause de l'honneur qu'ils ont de presider aux assemblées des fideles, & d'avoir vne sur-intendance & inspection sur leurs mœurs: l'usage de la plupart des nations étant de nommer ainsi ceux qui ont quelque charge ou superiorité sur les autres;

comme il paroist par le langage des Hebreux, des Grecs & des Latins; & nos paroles Françaises, *Sire, & Seigneur, Monsieur & Monseigneur*, veulent dire proprement dans la raison de leur origine, *Ancien & mon Ancien*; comme savent ceux qui entendent ces choses. D'icy donc il paroist que ce saint ministration est necessaire pour faire vne Eglise, & qu'apres l'instruction des hommes en la doctrine Evangelique le premier soin doit estre d'establir des Pasteurs au milieu d'eux, qui les gouvernent, & les edifient par la predication de la parole & par l'administration des Sacremens. Nôtre Seigneur IESVS-CHRIST le commanda ainsi à ses Apôtres, qui le pratiquerent aussi fort soigneusement. Nous en avons vn illustre exemple dans le livre des Actes, où nous lisons que Paul & Barnabas ayant annoncé l'Evangelie & converty plusieurs à la foy dans les villes de Lystrie, d'Iconie & de Derbe, avant que de les quitter, leur *établirent des prestres ou anciens par chacune Eglise; qu'ils recommanderont au Seigneur avec jeusne & priere.* Et Clement disciple de S. Paul dans l'epître aux Corinthiens, la plus ancienne piece du Christianisme apres les

Regi-
les.

Senato-
res, Si-
nior, Si-
gnore,

Sci-
gneur,

Sire,

Sior,

Sieur.

Act. 14.
21. 23.

Clem.
Rom.
en Ion
ep. aux

écrits canoniques des Apôtres, tesmoigne Cor.
 expressement que ces saints hommes *pres-* P. 54.
chant par les contrées & par les villes établis-
soient leurs premices, c'est à dire des premiers
qui avoient creu à leur parole, pour Eves-
ques & diacres de ceux qui croiroient à l'a-
venir, apres les avoir éprouvés par l'Es-
prit. Il appelle *Evesques* ceux que Saint
 Paul nomme icy *prestres*, & à qui il don-
 nera cy-apres luy-mesme le nom d'*E-*
vesque comme nous l'orrons en son lieu.
 Il faut seulement entendre ce que dit
 Clement, que les Apôtres établissoient les
 ministres de la parole ou par eux mes-
 mes, comme vous l'avés ouy de Paul &
 de Barnabas dans les Actes, ou par le
 moyen de leurs aydes, & associés; à qui
 ils laissoient ce soin, quand quelque au-
 tre raison plus pressante les empeschoit
 d'y pouvoir vacquer eux mesmes. S. Paul
 en vfa ainsi en l'isle de Crete, où ayant
 converty vn grand peuple par sa predica-
 tion, & ne pouvant y faire davantage de
 sejour, il y laissa Tite en sa place avec or-
 dre d'y dresser des Eglises, en y établis-
 sant des prestres ou anciens dans tous les
 lieux où se treuvoit quelque corps de fi-
 deles. C'est ce qu'il signifie quand il ajoute

qu'il *les établisse de ville en ville* ; Car y ayant plusieurs villes dans cette isle , il entend que chacune ait ses Pasteurs ; savoir chacune de celles , où il y avoit quelque masse ou corps de gens convertis par la predication : Et il ne faut pas douter que cela ne s'étende aussi aux petites villes & aux bourgs , & autres lieux de la campagne , dont la raison est mesme. Mais parce que les Apôtres adressoient le plus souvent leur predication aux villes , comme aux lieux principaux , d'où depend le pais d'alentour , ainsi que vous le pouvés remarquer dans leur histoire ; de là vient , qu'il ne fait icy expressément mention , que des villes. Il dit en general qu'il *établisse des pasteurs par les villes* , ou de ville en ville ; sans exprimer précisément leur nombre ; c'est à dire sans regler s'il n'en faut mettre qu'un en chaque lieu , ou s'il y en faut établir plusieurs ; parce que cela dependoit du besoin de chaque ville ; le nombre des ministres se devant mesurer à la multitude , & à la necessité des Eglises. Seulement y - a - t - il grande apparence qu'ils en établissoient alors le plus qu'ils pouvoient ; afin que par la multitude des ouvriers l'edification abondast

d'autant plus, Car bien qu'à ces commen-
cemens de la predication les Eglises ne
deussent pas estre fort populeuses, je n'en
voy neantmoins pas vne, où vous puis-
siés dire assurement qu'il n'y ait eu qu'un
seul ministre; mais bien s'en remarque-t-
il où il y en avoit plusieurs; comme quand
Saint Paul parle des Evesques & Diacres
de l'Eglise de Philippes; & Saint Luc des
Presbres ou Anciens, qu'il nomme aussi
Evesques, de l'Eglise d'Ephese. Il paroist
dans l'histoire Ecclesiastique combien les
premiers Chrétiens avoient de soin, que
toutes les Eglises fussent bien fournies de
ministres; & il nous reste vn illustre tes-
moignage de leur richesse à cet égard,
dans vne epître de Corneille Pasteur de
l'Eglise de Rome, qui souffrit le martyre
pour la foy environ l'an 254. de nostre Sei-
gneur. Car ce saint homme rapporte que
dès ce temps-là, c'est à dire avant qu'il y
eust encore eu aucun Prince Chrétien, &
durant les plus grandes rigueurs des per-
secutions, ne s'étant encore passé qu'en-
viron cent cinquante ans depuis la mort
des Apôtres, il y avoit neantmoins des-
ja dans l'Eglise de Rome, quarante & six
presbres, & luy qui en étoit le chef, sept

Ph. 1. r.
Act. 10.
17. 28.

Eusebe
hist. l. 6.
cap. 43
f. 70.

diacres, & autant de sous-diacres, quatre-vingt douze tant lecteurs, que portiers, & autres menus officiers. Le Seigneur avoit exaucé les prieres, que ses enfans luy avoient presentées par le commandement de I E S U S - C H R I S T, qu'il luy pleust *de pousser des ouvriers en sa moisson.* Et cette diligence des Apôtres & de leurs premiers successeurs, à établir ainsi des ministres en chaque lieu en nombre & en qualité convenable, a été sans point de doute l'un des plus puissans moyens de cette admirable propagation du Christianisme, qui remplit tout l'univers en peu d'années; ce que dit le Sage dans ses proverbes, ne se treuvant pas moins vray dans l'agriculture mystique & spirituelle, que dans la terrienne & corporelle; savoir que *là où il ny a point de bœufs, la grange est vuide; & que l'abondance du revenu vient de la force du bœuf.* Mais ne vous imaginés pas que l'Apôtre eust donné à Tite vne puissance absoluë d'appeller à ce saint ministère quiconque luy plairoit, & en quelque forte qu'il voudroit. Il ne faut pas douter qu'il ne luy eust comandé d'observer toutes les formes & les reigles convenables dans vne action si sainte & si

Prov.

24. 4.

importante, qu'il avoit accoutumé d'ap-
 porter luy-mesme, quand il faisoit quel-
 que établissement de cette sorte ; Telle Act. 1.
23.
 étoit entre les autres l'élection & l'appro-
 bation de la personne par le peuple, qui
 avoit besoin d'un Pasteur. Car Saint Luc
 rapportant que Saint Paul établit des pre-
 stres ou anciens dans les Eglises de Lystre,
 d'Iconie & de Derbe vſe d'un mot*, qui si- * 2e 1102
1e 1102-
1e 5.
 gnifie proprement choisir & établir avec
 les suffrages du peuple, & *par les avis de*
l'assemblée, comme nos Bibles l'ont fort
 bien traduit. Et vous voyez que les Apô-
 tres procederent ainsi dans l'élection & Act. 6.
3. 5. 6.
 ordination des Diacres, dont le ministere
 est beaucoup au dessous de la prestrise ;
 c'est à dire de la charge des Pasteurs.
 Saint Paul entend ce reglement & autres
 semblables, quand il dit icy qu'il laisse
 Tite en Crete pour y établir des anciens
 suivant, ou selon *ce que je t'ay ordonné*
 (dit-il) c'est à dire en la forme & ma-
 niere que je te l'ay prescrit ; où vous
 voyés qu'il ne remet pas la chose à sa
 volonté particuliere, mais l'oblige ex-
 pressément à un certain ordre qu'il luy
 avoit donné. Et afin que l'on sçeuſt que
 c'étoit par son auctorité que Tite y pro-

cedoit de la sorte, il rapporte, & repete icy à son disciple le principal article de cét ordre, qui regarde les conditions necessaires en vne personne pour estre étably en la charge du saint ministere. Il y demande beaucoup de bonnes qualités, qu'il poursuit au long dans les quatre versets suivans, Remettant le reste à vne autrefois si Dieu le permet, nous considerons seulement les trois premieres conditions; la premiere que celuy que l'on choisira pour estre receu à la charge de Prestre, ou de Pasteur, soit *irreprehensible*; la seconde *qu'il soit mary d'une seule femme*; & la troisieme, *qu'il ait ses enfans fideles, non accusés de dissolution, ou qui ne se puissent ranger.* Pour la premiere, il appelle *irreprehensible*, non celuy, qui n'est coupable d'aucun peché devant Dieu (car il ne se treuve point d'homme icy bas qui ne soit pecheur) mais celuy, dont la vie est honeste, & exempté des crimes que les loix punissent; celuy que l'on ne scauroit justement accuser en jugement; dont les mœurs innocentes & loüables rendent tesmoignage de la bonté de sa conscience, sans qu'il ait jamais été ou peu estre avec raison noté de quelque infamie

dans la société, où il a vécu. Cette
 qualité est évidemment nécessaire à un
 Pasteur ; qui ne pourroit gouverner les
 mœurs des autres, ny en exercer la cen-
 sure, si sa propre flétrissure luy en ôtoit
 l'autorité. Car de quel poids pourroit estre
 son enseignement & son jugement, si on
 pouvoit luy reprocher avec vérité les fau-
 tes, qu'il reprendroit en'autrui ? Quant
 aux deux autres conditions, il ne faut
 pas les entendre comme si l'Apôtre vou-
 loit qu'un homme pour estre Prestre ou
 Evêque deust nécessairement estre marié,
 & avoir des enfans. Luy mesme qui étoit
 le plus excellent de tous les ministres de
 l'Évangile, n'étoit pas marié ; & il nous
 témoigne assés ailleurs, que bien loin de
 blasmer ou de mépriser le celibat, il l'e-
 stime tres-utile, dans la calamité de ce
 temps-là exposé à la persécution, pour-
 veu qu'il fust chaste, pur & saint, & exempt
 de toute souillure & brulure ; Mais l'in-
 tention du S. Apôtre est evidente, que si
 celuy que l'on presente pour estre étably
 pasteur, est marié, qu'il ne soit mary, que
 d'une seule femme ; & s'il a des enfans,
 qu'il n'en ait que de fideles, & bien nour-
 ris en toute honnesteté. Cette loy exclut

du saint ministère, non ceux qui n'ont point de femme ; mais ceux qui en ont plus d'une ; non ceux qui n'ont point d'enfans ; mais ceux qui en ont d'infidelles, ou de débauchés. Il est bien vray pourtant, que cela mesme que l'Apôtre ne fait mention à ce propos, que des personnes mariées, & qui ont famille, montre assez, que les pasteurs, que l'on établissoit alors dans les Eglises, étoient ou tous ou du moins pour la plus grand part, dans l'état de mariage, non que le celibat en fust exclus par aucune ordonnance de **IESVS-CHRIST**, ou de ses Apôtres ; mais parce que dans ces Eglises nouvellement converties, il ne se rencontroit presque point personnes autres, que mariées, qui fussent propres à exercer le ministère. Car on n'y recevoit gueres, que des gens vn peu avancés en aage, dont la vie passée peust asseurer & comme cautionner l'honnesteté & la gravité ; & derechef il se treuvoit peu de gens d'aage entre les Payens & les Juifs, d'où se faisoit la conversion des fideles, qui ne fussent mariés ; l'une & l'autre de ces deux professions, ayant comme chacun sçait, toujours fort honoré le mariage,

&

& obligé tous leurs citoyens à se marier de bonne heure, autant qu'il se pouvoit; n'y ayant gueres entr'eux que les libertins & les debauchés, & les geus decriés & perdus d'honneur, qui veüssent dans le celibat. C'est pourquoy l'Apôtre & icy & dans la premiere epître à Timothée, ne fait mention, que des personnes mariées dans letraitté de l'élection au saint ministere; parce qu'alors ceux qui vivoient hors du mariage, étoient presque tous des hommes dissolus, & infâmes; le celibat n'ayant été purifié de ces ordures, que depuis, assavoir apres l'établissement du Christianisme. Encore voyés-vous qu'il n'en a pas été si bien nettoyé, qu'il ne soit aujourd'huy fort ioüillé & entaché en diverses personnes, qui y vivent. Mais comme j'accorde volontiers, que l'Apôtre n'exclut pas icy du saint ministere vn celibat pur & Chrétien; aussi faut-il que l'on confesse, qu'il y reçoit vn mariage chaste & legitime; & je ne puis assés m'étonner de la temerité de ceux, qui apres des paroles si claires, ont eu l'audace de rejeter les personnes mariées, de tous les ordres du ministere, & de publier entre les Chrétiens des loix si contraires à cel-

E

les de S. Paul. A la verité c'étoit affés pour confondre leur attentat , que Dieu n'eust nulle part expressement & nommément banny de la chaire sacrée les personnes de ce rang. Car le mariage étant vne condition tres-honeste , instituée de Dieu , & établie par tout dans le genre humain , mesme dès l'état de son innocence ; permise à tous ordres & à tous états sans en avoir jamais interdit aucun , que nous sçachions ; comment & de quel droit pouvez-vous l'interdire aux ministres de l'Eglise Chrétienne , si vous n'en avés vne ordonnance de Dieu bien expresse , où il leur defende particulièrement & nommément ce qu'il a permis à tous les autres hommes ? Le mariage a eu l'honneur d'entrer dans le Paradis ; c'est là , où il a commencé , avant que le peché eust fouillé le monde ; c'est de ce divin lieu , qu'il a coulé dans la terre. Il a été dans la compagnie des Patriarches , des Prophètes & des Legislateurs ; les tiaras & les mitres des sacrificateurs de Dieu ne l'ont point dedaigné. Il approchoit tous les jours sans scrupule de l'autel du Souverain , & entroit hardiment dans le saint des saints. La pluspart des Apôtres étoient consacrés à ces mysteres ; & afin de nous ôter toute horreur ,

ils prononcent hautement eux-mesmes, Ebr. 12.
4.
qu'il est honorable entre tous, & la couche sans macule; & ne menacent du jugement de Dieu, que les adulteres & les paillards. Vous tenés vous mesmes, ô adverfaires, que c'est vn Sacrement. Apres tant d'éloges si illustres, qui ne voit que le mariage ne peut estre chassé de son ancienne possession que par la mesme autorité, qui l'y avoit mis au commencement? C'est à dire que nul ne le peut defendre aux ministres sacrés, que ce mesme Dieu, qui l'avoit permis & à eux, & à tous les autres hommes par l'espace de quatre mille ans? Puis que l'on ne scauroit produire aucune telle loy de Dieu, il est dès là évident, que les ministres de l'Eglise ont encore pour le mariage la mesme liberté, qu'ils avoient auparavant; & que tous les hommes de la terre ne leur ont peu oster le droit, que le Seigneur leur avoit donné. Et afin que l'on ne nous paye point icy de traditions non écrites; je dis que s'il y eust eu aucune loy divine, soit écrite, soit non écrite, qui eust defendu le ministere aux hommes mariés, S. Paul l'eust indubitablement alleguée, là où il traite de l'élection des Pasteurs; il eust

averty & Tite & Timothée, ou du moins l'un des deux dans ces amples instructions qu'il leur donne sur ce sujet, de se bien garder d'admettre à la prêtrise & au diaconat aucun homme marié; & il l'eust fait d'autant plus nécessairement, que plus cette prétendue loy étoit nouvelle, & inouïe, & contraire aux droits des ministres sacrés sous le vieux testament, & à la condition des Apôtres, que chacun savoit avoir vescu dans le mariage, sous les yeux & en la compagnie de I E S U S C H R I S T. Ainsi cela même que saint Paul ne dit rien de cette prétendue tradition en deux lieux, où il étoit obligé par toutes raisons à en parler, si elle étoit vraie, montre suffisamment que c'est vne fable. Son silence étoit des-jà vne preuve convaincante de la vanité de cette loy du celibat. Mais le saint homme prévoyant dans la lumière de l'Esprit qui le guidoit, quelle seroit la passion & l'audace de la superstition, a voulu encore mieux pourvoir & à notre feureté, & à l'honesteté du mariage. Il ne s'est pas contenté de ne le point exclurre du saint Ministère; ce qui suffisoit pour instruire tout esprit docile & raisonnable; Il l'y a expressément admis; E'ta

*bly des Prêtres ou des Anciens (dit-il à Tite) s'il y a quelqu'un qui soit mary d'une seule femme; & dans l'Épître à Timothée semblablement; Il faut que l'Evesque soit ir-
reprehensible, mari d'une seule femme. La nuit est-elle plus contraire au jour, que la loy du Pape à celle de saint Paul? L'un dit; Il ne faut pas que l'Evesque ou le Prestre, soit mari d'aucune femme: L'autre dit; Il faut qu'il ne le soit que d'une. Jamais homme a-t'il plus hardiment defendu ce que Dieu permet? Comment peut-on garantir la loy du Pape de ces deux coups de foudre? Et que peut-on alleguer pour en excuser l'insolence contre vn ordre si exprès du Ministre de Dieu? Je ne m'arresterai pas à refuter la sottise de ceux, qui prennent les paroles de l'Apôtre allegoriquement; comme s'il entendoit qu'un Prestre ne doit avoir qu'une Eglise; contre toute la suite de ce texte; qui parle de femme & d'enfans; & contre l'expresse declaration de saint Paul, qui demande dans l'epître à Timothée, Si l'Evesque ne sçait conduire sa propre maison, comment il pourra gouverner l'Eglise de Dieu? Les advocats du Celibat tant anciens que modernes ont*

1. Tim.

3. 2.

1. Tim.

3. 5.

expressément renoncé à cette glose puérile, & tout à fait ridicule. Ils ont recours à vne autre chicanerie, qui ne vaut gueres mieux; disans que l'Apôtre exclut du saint Ministère les personnes bigames, comme ils les appellent, c'est à dire, qui ont été mariés deux fois, & qui du veufvage sont convolés en secondes nocces. Mais premierement, cette subtilité ne sauve pas leur erreur. Car à leur conte saint Paul n'exclut du saint Ministère, que celuy qui après la mort de sa première femme en a épousé vne seconde. Il y admet au moins celui qui est dans son premier mariage. Car il ne parle pas d'un homme veuf, mais marié; non de celuy qui a eu vne femme, mais de celuy qui l'a; *Si quelqu'un (dit-il) est mari; il ne dit pas, si quelqu'un a été.* Tout de mesme que quand il dit: *S'il a des enfans fideles & obeissans,* il n'entend pas *s'il en a eu,* mais *s'il en a presentement.* Ainsi selon leur propre pre-supposition saint Paul reçoit au moins au saint Ministère celui qui est dans son premier mariage, au lieu que le Pape en exclut absolument le mariage, & n'y reçoit d'entre les mariés, nul homme, sinon celui que la mort, ou le consentement de sa première fem-

me a affranchi du mariage. La loy du Pape demeure donc toujourns contraire à celle de saint Paul; au moins à cét égard; Et les plus scavans de ces écrivains en sont d'accord; la force & l'evidence de la verité les contraignant de confesser, que l'Apôtre permet de faire vn homme marié Prestre ou Evesque. Mais au lieu de corriger leur abus par son vsage, il ne s'en faut gueres, qu'ils ne le reprennent & ne le condamnent; au moins l'excusent-ils, & vous scavez que l'on n'excuse que ceux qui ont failly. L'excuse qu'ils mettent en avant pour mettre les Apôtres à couvert d'avoir donné les ordres à des personnes mariées contre la loy de leur Pape, est qu'ils n'en ont ainsi vsé qu'à temps, à cause du peu de gens, qui se trouvoient alors propres au saint ministere hors de l'état de mariage. Mais d'où est-ce qu'ils devinent, que l'Apôtre n'est que pour vn temps? & où trouvent-ils dans ses écrits, qu'il vueille que cy-apres l'on en vsé autrement? Qui ne voit qu'à ce conte ils pourroient aussi teindre, que toute la theologie & la doctrine & discipline de Paul & de I E S U S-CHRIST n'a été que pour vn temps, en attendant qu'elle fist place à celle du Pape, tout au-

Est. in
1. 1.
Tim. 2.

trement sublime & excellente si vous les en croyés ? Et à qui persuaderont-ils encore qu'il ne se treuvaſt pas des gens capables de renoncer au mariage pour l'Evangile de I E S V S , en vn temps où il s'en trouvoit par milliers , qui renonçoient à leur propre vie , & ſouffroient la mort pour ſon nom ? Et à qui feront-ils croire que la lie des ſiecles porte plus de perſonnes vertueuſes & dignes du miniſtere , que n'en a porté le plus heureux aage du Chriſtianisme ? & que la Court de leur Pape donne plus de force & de courage pour l'œuvre de ſa pieté , que n'a pas fait la doctrine , & la vie miraculeuſe des Apôtres ? Mais j'ajoute maintenant en ſecond lieu , qu'outre que leur gloſe leur eſt inutile , elle eſt d'abondant impertinente & ne peut avoir de lieu dans les paroles de Saint Paul. Elle ſuppoſe qu'il admet les premières nopces à l'Episcopat : mais qu'il en exclut les ſecondes. Et pourquoy , je vous prie , feroit-il cette difference ? luy , comme dit Theodoret ſur ce ſujet , qui autorife expreſſément ailleurs les ſecondes nopces ? qui enſeigne , que les perſonnes veuvés ſe peuvent remarier en toute liberté , pourveu que ce ſoit au Seigneur ? & qu'elles ſe peuvent joindre à d'autres ſans crime ? Puis que ſe-

vous les en-
t-ils encore
capables de
l'évangile de
en trouvoit
à leur pro-
t pour son
e que la lie
onnes ver-
que n'en a
Christianif-
Pape donne
our l'œuvre
la doctrine,
ôtres? Mais
lieu, qu'ou-
le, elle est
peut avoir
Paul. Elle
s nopces à
ut les se-
e, feroit-il
Theodore
ément ail-
enfeigne,
uvent re-
veu que ce
se peuvent
uis que se-

lon l'Apôtre le droit & l'usage des secondes
nopces est mesme en tout & par tout que
celuy des premieres ; il est clair qu'il ne
peut sans se contredire soy-mesme, bannir
les dernieres du saint ministere apres y
avoir admis les premieres. A cela ils font
vne réponse admirable ; que l'Evesque
n'auroit pas bien representé **IESVS-CHRIST**
s'il avoit esté marié deux fois ; parce que
notre Seigneur n'a qu'une Espouse & n'en
aura jamais d'autre. Est-ce pas là vne belle
& solide Theologie ? Mais puis que le ma-
riage de tout fidele est vn mystere & vne re-
présentation de celuy de **IESVS-CHRIST** avec
que l'Eglise ; il faudroit à ce conte defen-
dre les secondes nopces à tous les Chrétiens.
Ou si le second mariage d'un simple fidele,
ne laisse pas de représenter l'union de **IE-
SVS-CHRIST** avec son Eglise ; pourquoy
celuy d'un prestre ne le pourra-t-il aussi re-
présenter tout de mesme ? Le second maria-
ge n'unit que deux personnes, non plus que
le premier ; & celuy qui se remarie n'a qu'une
femme cette seconde fois non plus que
la premiere. Et s'ils veulent presser cette
comparaison, tout ce qu'ils trouveront
de difference entre ces choses, c'est qu'en
la vie d'un homme marié deux fois il y a
deux images de l'union mystique de **IE-**

S V S - C H R I S T & de son Eglise; au lieu qu'en celle de l'homme, qui s'est contenté d'un seul mariage, il n'y en a qu'une. Mais outre l'obscurité de la chose, le gloire est encore incompatible avec les paroles de l'Apôtre. Car un homme qui après la mort de sa femme, en épouse une autre, n'est pas mary de deux femmes pour cela. Il n'est mary que de celle qui vit avecque luy, & qui luy est jointe par mariage. La mort ayant rompu le lien qui l'attachoit à l'autre, comme elle n'est plus sa femme; aussi n'est-il plus son mary. C'est une étrange fantaisie de nous vouloir faire croire qu'un homme a deux femmes, sous ombre qu'il en a eu une autrefois tandis qu'elle vivoit, & qu'il en a une autre maintenant. Comme si vous vouliez persuader à un homme, qu'il a encore ce qu'il a perdu; & qu'il est encore Seigneur de deux maisons, dont il en a perdu l'une. Qu'un homme ait eu par le passé une ou deux femmes successivement l'une après la mort de l'autre; s'il n'en a qu'une maintenant en sa maison, il est clair qu'il n'a esté & n'est encore maintenant mary que d'une seule femme. Et je défie les adversaires de nous pro-

duire vn seul exemple du langage divin ou humain, où ces mots le *mary d'une seule femme* se prennent autrement. L'Apôtre donc ordonnant que l'Evesque ou le Prestre soit *mary d'une seule femme*, exclut du saint ministere, non celuy qui apres la mort de la premiere femme en a legitimement épouse vne seconde, mais celuy qui en a deux viuantes en mesme temps. Car, c'est justement de celuy-là, & non du premier, dont on peut dire qu'il n'est pas *mary d'une seule femme*. I'avouë que cet ordre seroit superflu, dans les lieux où cette polygamie ou multitude de femmes n'a point de lieu; comme aujourd'huy en la Chrétienté, Mais au temps de l'Apôtre, où elle étoit en vsage, il étoit necessaire. Premièrement cela étoit alors permis aux Juifs; comme il est aujourd'huy aux Turcs; & Saint Iustin Martyr nous l'apprend qui vivoit près de quatre-vingt ans depuis la mort de l'Apôtre. D'autre part les Grecs en faisoient si peu de scrupule, que nous lisons que les Atheniens ont quelquefois ordonné à leurs citoyens d'avoir chacun deux femmes. De plus chacun sçait qu'entre les Grecs, les Juifs & les Romains mesme, c'estoit chose per-

Iustin.
dialog.
avec
Tryph.

SVS-CHRIST & de son Eglise; au lieu qu'en celle de l'homme, qui s'est contenté d'un seul mariage, il n'y en a qu'une. Mais outre l'obscurité de la chose, leur glose est encore incompatible avec les paroles de l'Apôtre. Car un homme qui apres la mort de sa femme, en épouse une autre, n'est pas mary de deux femmes pour cela. Il n'est mary que de celle qui vit avecque luy, & qui luy est jointe par mariage. La mort ayant rompu le lien qui l'attachoit à l'autre, comme elle n'est plus sa femme; aussi n'est-il plus son mary. C'est une étrange fantaisie de nous vouloir faire croire qu'un homme a deux femmes, sous ombre qu'il en a eu une autrefois tandis qu'elle vivoit, & qu'il en a une autre maintenant. Comme si vous vouliez persuader à un homme, qu'il a encore ce qu'il a perdu; & qu'il est encore Seigneur de deux maisons, dont il en a perdu l'une. Qu'un homme ait eu par le passé une ou deux femmes successivement l'une apres la mort de l'autre; s'il n'en a qu'une maintenant en sa maison, il est clair qu'il n'a esté & n'est encore maintenant mary que d'une seule femme. Et je défie les adversaires de nous pro-

duire vn seul exemple du langage divin ou humain, où ces mots le *mary d'une seule femme* se prennent autrement. L'Apôtre donc ordonnant que l'Evesque ou le Prestre soit *mary d'une seule femme*, exclut du saint ministere, non celuy qui apres la mort de la premiere femme en a legitimement épouse vne seconde, mais celuy qui en a deux viuantes en mesme temps. Car, c'est justement de celuy-là, & non du premier, dont on peut dire qu'il n'est pas *mary d'une seule femme*. I'avouë que cet ordre seroit superflu, dans les lieux où cette polygamie ou multitude de femmes n'a point de lieu; comme aujourd'huy en la Chrétienté, Mais au temps de l'Apôtre, où elle étoit en vsage, il étoit necessaire. Premièrement cela étoit alors permis aux Juifs; comme il est aujourd'huy aux Turcs; & Saint Iustin Martyr nous l'apprend qui vivoit près de quatre-vingt ans depuis la mort de l'Apôtre. D'autre part les Grecs en faisoient si peu de scrupule, que nous lisons que les Atheniens ont quelquefois ordonné à leurs citoyens d'avoir chacun deux femmes. De plus chacun sçait qu'entre les Grecs, les Juifs & les Romains mesme, c'estoit chose per-

Iustin.
dialog.
avec
Tryph.

mise aux maris de repudier leurs femmes pour diverses raisons, & d'en épouser d'autres; ce que la discipline de I E S U S-CHRIST ne permet que pour la seule cause d'adultere: D'où s'ensuit que les Juifs & les Payens, qui ayans repudié leurs femmes sans cause d'adultere, en avoient épousé d'autres, étoient maris de plusieurs femmes dans le droit & selon les loix de I E S U S-CHRIST. Et à ceux-là il faut encore ajouter ceux, qui outre leurs femmes épousées légitimement, entretenoient des concubines; infamie fort ordinaire en ce temps-là entre les Payens & les Juifs mesmes. Le Saint Apôtre bannit donc toutes ces sortes de gens du ministere sacré; & n'y admet, que ceux qui se contentans du mariage seul vraiment légitime, vivoient chastement & honnestement avec vne seule femme. Ainsi a-t-il tout ensemble, & maintenu l'honneur du mariage contre l'attentat de tous ceux qui l'ont voulu dénigrer sous quelque prétexte que ce soit; & flétri l'incontinence & l'impureté, en chassant du sanctuaire de l'Eglise tous ceux, qui en ont la moindre tache. C'est encore en la mesme sorte, qu'il faut prendre ce que dit l'Apôtre ailleurs, que

Matth.

19. 9.

1. Tim.

5. 9.

l'on n'enroule entre les veuves de l'Eglise, que celle qui n'aura été femme que d'un seul mary. Il n'exclut pas celle, qui apres la mort de son premier mary en aura épousé un second (ce qui est permis en toutes loix) mais celle, qui ayant fait divorce avec son mary, ou en ayant été repudiée, se sera mariée à un autre luy vivant. Car il est constant par les écrits des anciens tant Chrétiens, que Payens, que les femmes prenoient alors cette licence de se retirer d'avecque leurs maris en leur donnant le libelle de divorce, & d'en épouser d'autres. Et il ne faut point alleguer, qu'il n'étoit non plus permis aux autres Chrétiens, qu'aux Evêques d'avoir plusieurs femmes en aucune des façons représentées. Je l'avouë. Mais bien qu'il soit defendu à tout fidele d'estre colere, ou adonné au vin, ou batteur; l'Apôtre n'a pourtant pas laissé d'exclurre expressément ceux qui sont tels du saint ministere. Il reçoit ces pecheurs-là, & les profanateurs du mariage, & les autres personnes infames ou scandaleuses à la penitence; mais ce n'est pas à dire qu'il les doive aussi recevoir à l'episcopat, parce que cette charge requiert un hon-

neur particulier, avec autant d'assurance que l'on en peut avoir, d'innocence & de pureté pour l'avenir. Et c'est pourquoy l'Apôtre ajoute encore que celuy, qui sera choisi pour le saint ministère, ait *ses enfans fideles*; c'est à dire Chrétiens; *non accusés de dissolution*; c'est à dire à qui l'on ne puisse reprocher aucune friponnerie ny débauche; *ou enfin qui ne se puissent ranger*, qui soyent des-obeyssans, rebelles, & refractaires, secoüans insolemment le joug de la discipline paternelle; Cette regle est pleine de raison; Premièrement parce qu'il faut que toute la famille d'un Evêque soit en bon exemple au milieu de son troupeau; & secondement parce que n'ayant pas eu assez de prudence ou de vigueur pour bien former ses propres enfans, sur qui & Dieu, & la nature, & les loix luy ont donné toute autorité, il y a peu d'apparence qu'il puisse bien réussir à gouverner un peuple, qui luy est moins cher & moins soumis, que sa famille. Mais nous avons desormais assez éclaircy le sens de l'Apôtre. Recevons & pratiquons religieusement sa doctrine. Et premierement embrassons ce qu'il nous apprend, que le saint ministère est nécessaire dans l'Eglise;

comme le moyen efficace dont Dieu se sert pour conserver & provigner sa vérité entre les hommes, & pour les conduire au salut par la foy & l'obeïssance; contre la fureur de ceux, qui veulent à ce que l'on dit, renverser cet ordre sacré, & introduire entre les Chrétiens vne hideuse & pernicieuse confusion; où sans aucune distinction de docteur & de disciple tous soient & brebis & pasteurs; & où la sainte chaire de l'Évangile demeure exposée au pillage, tous y montant pessel-melle sans ordination & sans caractère. Demeurons dans le bel ordre, que saint Paul nous prescrit icy; n'admetans à la conduite que ceux qui y auront été legitimement appelés; & nous tenons religieusement aux loix, qu'il a baillées à Tite & à toute l'Eglise pour cette élection; n'establiant en cette charge que ceux qui ont les bonnes qualités, qu'il y requiert. Mais donnons nous garde aussi d'en exclurre ceux qu'il y reçoit; & maintenons la liberté du saint mariage contre le tyrannique & funeste attentat, qui ayant voulu obliger cet ordre au celibat, l'a exposé à vne infamie; qui a bien fait voir combien la prudence de la chair & du sang.

est dangereuse en la religion. Enfin souvenons-nous que toute la pureté requise en la personne des Pasteurs ne regarde que nôtre édification ; & que la nécessité que l'Apôtre leur impose d'estre irreprehensibles , ne tend qu'à former le peuple à la mesme perfection par leur doctrine & par l'exemple de leurs mœurs. Car ce mesme Apôtre qui veut icy que les Ministres soient irreprehensibles , demande ailleurs vne semblable intégrité à tous les fideles : disant d'eux tous en general ,

Col. 1.

22.

rendus Saints , sans tâche & irreprehensibles devant lui ; & leur enjoint d'estre tous sans reproche & simples , enfans de Dieu , irreprehensibles au milieu de la generation

Phil. 2.

15.

torinè & perverse ; & comme il ordonne ici que le Pasteur soit mari d'une seule femme , aussi oblige-t'il souvent ailleurs les autres fideles à vivre dans le mariage honnestement & chastement , & à posseder

1. Cor.

7. 2. 3.

chacun son vaisseau en sanctification ; Et enfin , comme il entend icy que les Mi-

2. Thef.

4. 4.

nistres ayent leurs enfans fideles & obeïssans , & modestes , il enjoint aussi ail-

Eph. 6.

4.

leurs à tous les peres de nourrir leurs enfans en la discipline & remontrance du Sei-

gneur

gneur. Etudions nous donc tous en commun à cette belle & sainte forme de vie; Que les divines marques de l'innocence & de la pureté du grand Berger paroissent par tout & sur les Pasteurs & sur le troupeau; Que les mœurs des Docteurs ne donnent nul scandale aux disciples; & que celles des disciples n'apportent point de confusion aux Docteurs; Mais que les vns soyent aux autres en joye & en edification mutuelle; les Pasteurs, l'honneur & l'ornement du troupeau; le troupeau; la gloire & la couronne du Pasteur; non seulement dans les tenebres de ce siecle, mais aussi en la lumiere de cette grande journée de IESVS-CHRIST, où abolissant les differences, qui nous distinguent ici bas, il nous fera tous Rois & Sacrificateurs à nostre Dieu, qui seul fera tout en nous tous, & en qui nous serons tous eternellement.

Apoç.
5. 10.
1. Cor.
15. 28.

A M E N.

E



SERMON


TROISIÈME.

TIT. I. VERS. 7. 8. 9.

Ch. 1 7. *Car il faut que l'Evesque soit irreprehensible, comme dispensateur de la maison de Dieu, non addonné à son sens, non colere, non sujet au vin, non batteur, non convoiteux de gain deshonneſte;*

8. *Mais hospitalier; amateur des gens de bien, sage, juste, saint, continent;*

9. *Retenant ferme la parole fidele, qui est selon instruction, afin qu'il soit suffisant, tant pour admonester par saine doctrine, que pour convaincre les contredisans.*

 **S**AIN**T** Paul voulant traiter de la charge & des conditions du saint ministere, commence ainsi ce discours dans la premiere des deux epîtres, qu'il a écrites à Timothée.

Si quelqu'un (dit-il) a affection d'estre Evefque, il desire vne œuvre excellente. Il nous propose dès l'entrée la beauté, & l'excellence de cette charge; comme la raison & le fondement des grandes qualités, qu'il requiert en suite en ceux, qui la doivent exercer. En effet, si vous considerez attentivement ce sujet, vous comprendrés aysément que de tous les ministeres ordinaires, que Dieu a établis dans le genre humain, il n'y en a pas vn plus noble, & plus divin, que celuy des Pasteurs de l'Eglise. IESVS-CHRIST leur a conimis son troupeau, les ames qu'il a rachetées au prix de son sang propre; les premices de ses creatures, la plus heureuse & la plus honorable portion des hommes: vne generation eleuë, vne sacrificature royale, vne nation sainte, & en vn mot le peuple de Dieu. C'est là l'objet de leurs soins; & la matiere de leur travail. Mais le devoir mesme de leur charge n'est pas moins relevé, que son suiet. Car ils sont établis pour paistre ce divin troupeau; pour l'assembler & le conduire, & l'entretenir en paix; pour le consoler & l'edifier, & le conserver dans la possession de la vie celeste, & le former par les exercices spirituels

1. Tim. 3. 1.

1. Pierr. 2. 1.

1. Pierr. 2. 9.

de ce siècle à l'immortalité, que nous espérons en l'autre. Qu'y eut-il jamais de plus haut & de plus glorieux, que ce dessein? Aussi voyés vous en quels termes le S. Esprit parle de leur ministere, & de quels titres il les honore. Il ne les appelle pas seulement les Pasteurs, & les conducteurs, mais aussi *les Anges de ses Eglises*; non seulement ses ministres, ses serviteurs, & ses dispensateurs, mais encore *ses cooperateurs*; ouvriers avec luy qui ont l'honneur d'entrer dans la société de son divin ouvrage. Il ne dit pas seulement, qu'ils enseignent, ou qu'ils instruisent, ou qu'ils conduisent les hommes; mais ce qui est bien plus, qu'ils les *sauvent*. Certainement tout cela est si grand, & si relevé au dessus de la foible portée des hommes, que saint Paul en étant comme ravy en admiration s'écrie, *Qui est suffisant pour ces choses?* La dignité en est si haute, que les Anges mesmes avecque toute la gloire de leur nature immortelle ne se trouveroient pas trop bons pour y estre employés s'il falloit que la qualité du ministre fust égale à celle de son ministere. Il n'y a pas vn de ces Esprits bien-heureux, qui ne tint à vn grand honneur d'es-

Apoc.
I. 20, &
2. I.

I. Cor.
3. 9.

I. Tim.
4. 16.

II. Cor.
2. 16.

tre appellé ou à servir l'Eglise, l'épouse & les delices de leur souverain Seigneur; ou à traiter de ses mysteres, dont la divine pureté & sublimité surpasse toute l'intelligence & tous les langages des hommes & des Anges. Mais si Dieu par vne admirable faveur daigne honorer les hommes jusques-là que de leur commettre vn ministère, qui de soy-mesme ne seroit digne que des Anges; au moins; chers Freres, faut-il bien recognoistre, que ceux qui sont appellez à vn si grand honneur, doivent estre choisis avec beaucoup de soin, afin que s'ils n'ont pas en eux des perfections qui égalent la dignité de cette charge; ils soient au moins exempts des vices qui sont capables d'en flétrir l'honneur, & d'en gaster ou incommoder les fonctions. C'est ce que l'Apôtre enseigne icy à son disciple; luy representant quelles gens il falloit établir pour Pasteurs dans les Eglises de Crete. Il avoit commencé ce discours dès le texte precedent; commandant à Tite de ne recevoir en cette charge, que des personnes irreprehensibles, & dont l'honesteté, la sagesse & la gravité fust suffisamment assurée, & comme cautionnée par la bonne & sage

conduite de leur propre famille. Maintenant il fonde & confirme cét ordre par vne raison tirée de la condition de tous les Pasteurs de l'Eglise en general. *Car il faut* (dit-il) *que l'Evesque soit irreprehensible; comme dispensateur de Dieu.* Toute la maison de Dieu n'a qu'une mesme loy, & un mesme ordre. Puis que c'est là la condition de tout Evesque; il est clair que Tite n'en devoit point recevoir d'autres dans l'établissement qu'il faisoit de l'Eglise de Candie. Saint Paul requiert icy deux sortes de conditions dans la personne d'un Evesque; les premieres regardent la vie & les meurs; les secondes se rapportent à la connoissance & à la doctrine. Il touche celles-là dans les deux premiers versets de nôtre texte; & celles-cy dans le dernier. Ce sont les deux points, que nous nous proposons de traiter en cette action, avecque la grace de Dieu; vous remarquant sur l'un & sur l'autre ce que nous estimerons le plus à propos pour vôtre instruction, & consolation. *Il faut* (dit le saint Apôtre) *que l'Evesque soit irreprehensible, comme dispensateur de Dieu, non addonné à son sens, non colere, non sujet au vin.* Icy se presente d'abord ce que saint

Jérôme y a remarqué, il y a plus de douze
 cens ans ; que le prestre & l'Evesque,
 dont les Chrétiens ont depuis separé les
 noms, l'honneur, & les charges, étoient
 vne mesme chose au temps de l'Apôtre,
 n'y ayant autre difference, sinon qu'un seul
 & mesme Pasteur étoit appelé ou *prestre*,
 c'est à dire *ancien*, à raison de son aage ; ou
Evesque, c'est à dire surveillant, ou sur-
 intendant, à raison de son office ; qui étoit
 de veiller sur le troupeau qui luy étoit
 commis. Cela est clair par la tiffure des
 paroles de saint Paul. Car ayant ordonné
 à Tite d'établir de ville en ville des per-
 sonnes irreprehensibles pour *Prestres* ou
Anciens, il en ajoûte la raison ; *car il faut*
(dit-il) que l'Evesque soit irreprehensible.
 Vous voyez bien que ce raisonnement pre-
 suppose necessairement, que celui, qu'il
 appelle maintenant *Evesque*, est precise-
 ment le mesme ; qu'il nommoit cy-devant
Prestre, ou *Ancien*. Autrement il ne pour-
 roit rien conclurre de la qualité de l'un à
 celle de l'autre ; étant évident, que si l'E-
 vesque est vne charge differente de celle
 du Prestre, il ne s'ensuiura pas que le Pre-
 stre doive estre irreprehensible de ce que
 l'Evesque le doit estre ; comme ce seroit

Dās son
 Com-
 ment.
 sur ces
 mots de
 l'Apô-
 tre, afin
 que tu
 établis-
 ses des
 Prestres
 ou An-
 ciens.

auourd'huy raisonner impertinemment,
 de dire en parlant de ce qui se fait en
 l'Eglise Romaine, où ces charges sont
 différentes, qu'il ne faut établir les Pre-
 stres que dans les bonnes villes & non
 dans les bourgs & dans les villages;
 puis qu'il ne se treuve point d'Evesques
 ailleurs que dans les citez; ou que les
 Prestres peuvent donner les ordres, sous
 ombre que cela appartient aux Eves-
 ques; chacun iugeant assez, que la diffe-
 rence de ces deux ministeres dans l'usage
 de l'Eglise Romaine ne nous permet pas
 d'argumenter de l'un à l'autre. Et neant-
 moins vous voyez que c'est là précisément
 le raisonnement de saint Paul, qui con-
 clud que le Prestre doit estre irrepren-
 sible, de ce qu'il faut que l'Evesque le
 soit. Certainement il faut donc avouer
 que de son temps le Prestre étoit mesme
 que l'Evesque, la difference, qui fait au-
 iourd'huy vne si grande separation entre
 ces deux qualités, n'ayant été introduite
 entre les Chrétiens, que depuis la mort
 des saincts Apôtres. Ce que répondent
 icy quelques vns de ceux de la commu-
 nion Romaine, qu'encore que tous Prestres
 ne soyent pas Evesques, neantmoins tous E-

vesques sont Prestres: cela, dis-je, seroit bien allegué si l'Apôtre regloit les qualités de l'Evesque par la consideration de celles du Prestre; étant évident que l'Evesque doit avoir toutes les bonnes conditions necessaires à la prestrise, puis qu'il ne peut estre Evesque sans estre Prestre; mais saint Paul, comme chacun void, procede tout au contraire, argumentant de l'Evesque au Prestre, & concludant qu'il faut que le Prestre soit irreprehensible, de ce que l'Evesque le doit estre; d'où s'ensuit necessairement qu'alors tout Prestre étoit Evesque, aussi bien que maintenant tout Evesque est Prestre. En effet on ne voit dans tous les livres du nouveau Testament aucune difference réelle entre ces deux noms de *Prestre & d'Evesque*; ces saints Escrivains prennent par tout indifferemment l'un pour l'autre. L'exemple en est clair en ce lieu, où l'Apôstre donne le nom d'Evesque à ceux, qu'il venoit d'appeller Prestres. Ainsi dans les Actes nous lisons que saint Paul estant à Milet envoya à Ephese, & fit venir *les Anciens ou Prestres de l'Eglise*: & neantmoins l'Apôstre dans le discours qu'il leur tient, & qui est rapporté dans le mesme lieu, leur dit expressement à dix versets

Act. 20.
17. 28.

de là, que le saint Esprit les a établis Evesques dans son troupeau. Remarqués bien (dit S. Ierôme) comment il nomme Evesques ceux là mesmes qu'il avoit appellés les Prestres de la seule ville d'Ephese. Saint Pierre pareillement dans l'exhortation, qu'il fait aux Prestres ou Anciens leur attribué clairement le nom, & l'office d'Evesques, lors que pour exprimer les fonctions de leurs charges, il leur commande incontinent d'exercer l'Episcopat sur le troupeau de Christ, ou d'en estre les Evesques: car c'est là précisément le mot qu'il employe dans l'original, que nous avons traduit, prendre garde. Cela paroist encore de ce que saint Paul pour saluër les Pasteurs de l'Eglise de Philippes, ville de Macedoine, les appelle tous Evesques: car il n'y eust peu avoir qu'un Evesque dans cette Eglise là, si l'Evesque eust été alors ce qu'il est maintenant; Paul & Timothée serviteurs de IESVS-CHRIST (dit-il) à tous les Saints en IESVS-CHRIST qui sont dans Philippes avecque les Evesques & Diacres. D'où vient que le mesme Apôtre appelle l'assemblée des Pasteurs, qui avoient imposé les mains à Timothée, le Presbytere, c'est à dire, la compagnie des Prestres. De tous ces lieux

Ierof. la
meisme.I. Pierr.
s. 2.ἐπισκο-
πῆτες.Phil. I.
I.I. Tim.
4. 14.

& d'autres semblables il est plus clair que le jour, que du temps des Apôtres le mot d'*Evesque* & celui de *Presbre* se prenoient indifferemment, comme ne signifiant qu'une seule & mesme chose. La plus grand part des anciens l'ont remarqué, & tous les Hierarchiques en sont aujourd'huy d'accord. De là S. Ierôme conclut tres-pertinemment, qu'alors chacune des *Eglises* étoient gouvernées, non par l'autorité d'un seul homme, comme elles ont été depuis: mais par le commun conseil des *Presbres*, & qu'anciennement les *Presbres* & les *Evesques* estoient mesmes; au lieu que depuis, la crainte que l'on eut de la division & des schismes fut cause que d'entre les *Presbres* l'on en élut un, que l'on mit au dessus des autres d'où s'ensuit ce qu'il en induit aussi expressement, que ce n'est que par la coutume de l'Eglise, que les *Presbres* sont assuietis aux *Evesques*; & que les *Evesques* sont au dessus des *Presbres* plutôt par la coutume, que par la verité de la disposition du Seigneur. Il ne s'est pas contenté de faire icy cette remarque: Il l'a iugée si importante, qu'il la repete & la presse en divers autres lieux, ne laissant presque passer aucune occasion d'en parler, qu'il ne la mette en avant.

Sur Tit.
I. Tom.
9. de S.
Ierome
108. F.

G:
Voyez
son ep.
89. à B.
vagr.

Cette doctrine qui abbat les mitres & les croffes des Evesques, & les dépouille de toute leur puissance & pompe royale, a fâché ceux de Rome. Les plus hardis n'ont point feint de la décrier insolemment comme heretique; & l'un d'eux dit nettement, que saint Ierôme *n'est pas le seul qui soit dans cette heresie*; Que saint Ambroise, & saint Augustin, & saint Chrysostome, & Theodoret, & Sedulius, & Primase, & Oecumenius, & Theophylacte la tiennent aussi bien que luy; & que c'est justement le sentiment des Vaudois, & de Viclef, c'est à dire, à son avis, des pires heretiques qui ayent jamais été. Les plus modestes n'ont peu s'empescher de dire que sauf le respect de saint Ierôme, ce qu'il met en avant sur ce sujet *ne s'accorde ny avecque l'Ecriture sainte, ny avecque l'histoire de l'Antiquité*. * C'est ainsi que ces Messieurs honorent les Peres; Ils veulent qu'ils soient leurs Iuges: mais à condition d'en prendre ou d'en laisser ce qu'il leur plaira. Leurs enseignemens sont des oracles, quand ils les favorisent. Ce sont des heresies, des ignorances, ou des erreurs, toutes les fois qu'ils les choquent. Mais quoy qu'ils disent, il n'y a gueres d'apparence, qu'ils sçachent mieux ou le

Medina
Theo-
logien
Elpa-
gnol
qui se
trouva
au Con-
cile de
Trente,
l. 1. c. 5.
de sacro-
rum ho-
min. ori-
gine.
* Estius
in Tit. 1.
5.

sens de l'Écriture, ou l'histoire de l'antiquité, que saint Jérôme, dont ils font quelquesfois sonner si haut le sçavoir & le merite. Pour nous, qui nous attachons à la seule parole de Dieu, & ne donnons à celle des hommes (quelque grands qu'ils soient d'ailleurs) qu'autant de creance qu'elle a de conformité avecque l'Écriture; nous embrassons volontiers la conclusion de saint Jérôme, puis qu'elle est très-évidemment fondée sur les livres & sur le langage des Apôstres. Nos aduersaires sont contraints d'avoüer malgré qu'ils en ayent, ce qu'à remarqué saint Jérôme qu'*Evesque & Prestre*, veulent dire vne meisme chose dans l'Écriture du Nouveau Testament. Et neantmoins on pretend que les deux charges, à qui l'on à depuis donné ces deux noms, sont d'une nature & d'une dignité si differente, que l'Evesque à ce que l'on tient, est dans son Eglise comme le *Prince*, ou le *Roy* dans son état: au lieu que les Prestres ne sont tout au plus que comme ses Conseillers. L'un commande, & les autres obeissent; l'un donne les ordres, & les autres les reçoivent. L'un est le juge & le Seigneur, & les autres sont ses sujets. Si cette difference étoit dès le temps

Bell. l. 1. r.
de Cler.
c. 14. S.
Nos om.
missis.

des Apôtres; comment ont ils laissé deux choses si éloignées l'une de l'autre dans la confusion d'un mesme mot? Qui a jamais oüi dire que dans aucun état la dignité du Roy, & celle de ses Conseillers ait été appelée d'un mesme nom? comme si pour signifier *l'Empereur & les Senateurs de Rome*, on disoit simplement, les *Empereurs de Rome*, comme saint Paul dit les *Evesques de Philippes*, pour signifier (à ce que tiennent nos adversaires) les Evesques & Prestres de Philippes? Ou bien, comme si on disoit les Senateurs pour signifier les Empereurs; ainsi que saint Paul dit à Tite, qu'il *établis*se des Prestres de ville en ville: pour signifier qu'il y *établis*se des Evesques, comme le pretendent les Hierarchiques? Ce sont des prodiges de langage inouïs dans le genre humain, que la seule passion d'une cause desesperée a inspirés à ces Messieurs. Dans un état bien ordonné les charges differentes ont chacune leur nom: sur tout quand elles sont grandement éloignées l'une de l'autre, comme est celle du Prince, d'avec celle de ses Officiers. Si l'Evesque eust été *le Prince & le Roy de ses Prestres* du temps de saint Paul, jamais les saints Apôtres n'eussent enuélépé deux dignitez si differentes

Ibidem,
c. 15. §.
Adde
quod vis
decur.

dans vn mesme mot. Ils en eussent distingué
 les noms ; selon la difference de la chose,
 comme vous voyez qu'ils ont fait dans les
 noms de *Prestre* & de *Diacre*. Ce sont des mi-
 nisteres differens ; Aussi n'ont ils pas man-
 qué de leur imposer des noms differens.
 Depuis que le saint ministere de la parole
 eut été divisé en deux dignités ; dont l'une
 est celle du chef, & du Prince, & l'autre cel-
 le de ses officiers ; on les marqua incontî-
 nent chacune de son nom. La premiere fut ap-
 pellée *l'episcopat*, & l'autre *la prestrie* ; &
 certainement le sens commun nous montre
 que cette distinction y étoit necessaire. Si la
 chose étoit desja en ces termes dès le temps
 des Apôtres ; d'où vient que ces deux noms
 demeurent meslés dâs leurs écrits ? Avoient-
 ils moins de lumieré, que ceux qui les ont
 bien sceu distinguer depuis ? Mais je veux
 que ces saints hommes ne se soient pas avi-
 sés d'une distinction si facile ; comment au
 moins ne separoient-ils les choses mesmes ?
 comment ne nous avertissoient-ils point
 quelque part, que sous l'équivoque de ces
 deux mots étoient comprises deux charges
 tres-differentes ? celle du pretendu Roy de
 chaque troupeau, & celle de ses Conseillers ?
 Comment ne nous enseignoient ils point

1. Tim.
3. 18.

qu'il y a deux sortes d'*Evesques* ou de *Prestres*; qu'il y en a vn qui est le Prince des autres, & que les autres ne sont que ses simples officiers? sujets à sa jurisdiction? dépendans de son autorité? avec lesquels à bien parler, il n'avoit presque rien de commun, que le nom? Tant s'en faut que les Apôtres nous découvrent iamais ce mystere; qu'au contraire ils laissent toujours constamment ces deux pretenduës dignités dans la confusion. Saint Paul traitant fort au long des ministres de l'Eglise dans la premiere epître à Timothée, n'en represente que deux branches, *l'Evesque & le Dia-* cre. S'il en cognoissoit vne troisieme, soit au dessus, soit au dessous de l'Evesque; pourquoy l'a-t'il oubliée? Certainement de quelque façon qu'on l'entende, elle ne meritoit pas moins d'estre expliquée, que le Diaconat. Car si l'Apôtre par le mot d'*Evesque* entend celuy que l'on nomme aujourd'huy ainsi; pourquoy de luy sauter-il au Diacre, sans rien dire de la Prestise, plus importante sans difficulté que n'est le Diaconat? Que si par *l'Evesque* dont il parle, il entend le Prestre d'apresent; pourquoy ne dit-il rien du principal? du Roy des autres officiers? la souche, la source,

& la

& la racine de toute l'autorité Ecclesiastique de chaque troupeau? Ils nous alleguent que saint Paul dans l'épître aux Hebreux, ordonne *aux fideles d'obeyr & de se soumettre à leurs conducteurs*; & veulent que par ces conducteurs, soyent entendus des Prelats ayans jurisdiction sur leurs Prestres. Mais ils le veulent sans raison; étant clair, que ce nom convient aussi bien aux prestres gouvernans l'Eglise par leur commun conseil, qu'à vn Prelat qui a toute l'autorité de la conduite en sa seule main. Il y convient mesme beaucoup mieux; puis que l'Apôtre parle de plusieurs *conducteurs*; au lieu que ceux-cy n'en reconnoissent qu'vn en chaque Eglise. Ils nous objectent aussi ce que l'Apôtre commande à Timothée *de ne point recevoir d'accusation contre l'ancien sinon sous deux ou trois tesmoins*; d'où ils concluent qu'il avoit donc puissance sur les prestres. Mais outre qu'ils savent bien, que les interpretes Grecs, & S. Cyprien l'vn des premiers d'entre les Latins, prennent le mot *d'ancien* dans ce passage pour vn homme vieux, & non pour vn prestre; l'Apôtre voulant selon eux que l'on rende ce respect à l'age de ne pas admettre les accusations contre la vieillesse.

Estius.
Hebr.
13. 17.

1. Tim.
5. 19.
Chryl.
Theod.
Oecum.
Theop.
Cypr. 1.
3. Test.
c. 76.

lesse si aysément que celles qui se font contre la jeunesse; ie dis de plus, premiere-ment que si Timothée, à qui cette parole s'adresse, a eu pouvoir de connoistre & de juger seul les causes des ministres accusés, ce n'est pas à dire qu'aucun des autres Pasteurs ordinaires ait eu vne semblable auctorité sur ses confreres; par ce que Timothée étoit Evangeliste, & ayde de saint Paul dans l'œuvre de l'Apostolat; qualité qui n'appartient à aucun des ministres ordinaires. Secondement, ie dis que *recevoir vne accusation* n'induit pas necessairement que l'on ait puissance d'en juger seul. Le pouvoir d'en connoistre & d'en juger appartient à toute la compagnie des Pasteurs en corps. Chacun du corps peut la recevoir & la représenter à la compagnie pour en juger non seul, mais avecque les autres. Il est clair que ce reglement de l'Apôtre est general, & signifie seulement, que les accusations contre les Pasteurs ne doivent point estre receuës, si elles ne sont fondées sur la voix de deux ou trois tesmoins. C'est là precisement toute son intention. Si c'est vn seul homme, ou toute vne compagnie, qui en doit juger, c'est vne question hors de son dessein, à laquelle il n'a icy nulle-

ment pensé. Bien paroist-il de ce qu'il dit ailleurs que *la compagnie des anciens* (c'est à dire des Pasteurs) *avoit imposé les mains à Timothée* ; que le jugement de telles causes appartenoit alors au corps entier du consistoire de l'Eglise plutôt qu'à vn seul homme, n'y ayant nulle apparence que l'on procedast à la deposition, ou à l'absolution d'vn Pasteur accusé avec moins de solennité & d'auctorité ; qu'à sa reception, ou à son ordination. Enfin ils se prévalent de ce que chacune des sept epîtres écrites aux Eglises d'Asie s'adresse à l'Ange (c'est à dire au Pasteur) & non aux Pasteurs de chacune de ces Eglises. A quoy ie répons, que tout ce que l'on peut induire de là est pour le plus, qu'en chaque consistoire il y avoit vn Pasteur qui présidoit aux assemblées de la compagnie, demandant, concluant, & prononçant les avis ; à qui s'adressoient les lettres & les affaires de l'Eglise, soit que l'ordre de sa reception, soit que l'election de ses freres luy donnast ce rang : Mais cet honneur, comme vous voyez, est bien loin de l'authorité royale que l'Evesque prend & exerce aujourdhuy sur tous les prestres de son diocese. C'est là tout ce qu'ils alleguent contre la doctrine de saint

1. Tim.
4. 14.Apoes.
2.

G ij



Ierôme; d'où vous voyez ce qui d'ailleurs est assez clair, que ce n'est ny l'institution de IESVS-CHRIST, ny la doctrine de ses Apôtres, qui a établi cette prétendue Hierarchy dans l'Eglise. La prudence humaine l'y a introduite; la vanité & l'orgueil l'y ont fomentée, & l'ont peu à peu élevée par divers moyens, & sous differens pre-
 textes au comble où elle est enfin montée. Dieu soit benit, qui a delivré nos Eglises de ce joug, & y a rétabli l'ancienne égalité & simplicité des Pasteurs, par le commun conseil desquels elles sont aujourd'huy gouvernées selon l'ordre, où les Saints Apôtres mirent les choses au commencement; comme il paroist par leurs écrits, & comme S. Ierôme l'a expressément enseigné. Demeurons religieusement dans cet ordre; fermans soigneusement la chaire de l'Eglise à l'ambition de ceux, qui sont travaillés de la vieille maladie de Diotrefhes, qui *aimoit d'estre le premier entre les freres*, comme nous le lisons dans la dernière Epître de S. Iean. Mais gardons aussi fidelement avec vn respect inviolable les saintes & salutaires loix, que l'Apôtre nous donne icy pour l'établissement des Pasteurs. La premiere est de leurs mœurs; & la se-

3. Iean
9.

conde de leur doctrine. Pour leurs mœurs, il avoit des-ja dit en general, & il le repete encore vne fois, que nul ne doit estre receu au saint ministere, qui ne soit irreprehensible; Il faut (dit-il) que l'Evêque soit irreprehensible. Et il en allegue la raison, quand il ajoute, comme estant dispensateur, ou œconome de Dieu. Car c'est proprement en cela que consiste tout son ministere; à dispenser à la famille de son maistre les choses necessaires à leur salut, qui luy ont esté mises en main pour cet effet, avec ordre & autorité de les distribuer à chacun selon son besoin. Et ces choses-là sont les biens de son Seigneur, c'est à dire son Evangile & ses Sacremens, comme S. Paul nous l'apprend ailleurs plus clairement, où parlant de soy-mesme, & de tous les Ministres de la parole en general, *Que chacun nous tienne* (dit-il) *comme pour serviteurs de Christ, & dispensateurs des mysteres de Dieu.* Entre les hommes mesmes vous voyez avec quel soin l'on choisit les personnes, à qui l'on veut donner la conduite & la dispensation des biens d'une maison; comment on n'y reçoit que des gens d'une foy, & d'une probité reconnüe, sans flétrissure, & sans marque d'infamie; & certes à bon droit; puis que

1. Cor.

4. 1.

les vices de l'œconome, ou de l'intendant d'une maison tachent & deshonnorent le maître, scandalisent & infectent les domestiques, & ruinent en fin toute la maison. Les Evêques donc étant *les dispensateurs de Dieu*, il faut bien aussi qu'ils soient *irreprehensibles*; d'autant plus nécessairement, que ce Dieu qu'ils servent, est le Saint des Saints, dont la gloire & la maison, c'est à dire l'Eglise, est infiniment plus précieuse & plus importante, que la réputation & la conservation de toutes les familles de la terre. Mais le S. Apôtre nous explique en suite plus particulièrement, & comme l'on dit, par le menu, ce qu'il a signifié en gros & en general par cette qualité *d'irreprehensible*, qu'il requiert nécessairement en la personne de l'Evêque. Car elle comprend deux points: l'un, qu'il soit exempt de tous vices; & l'autre qu'il soit doüé des vertus dignes du rang, qu'il doit tenir. Pour les vices, l'Apôtre veut qu'il ne soit *ny addonné à son sens, ny colere, ny sujet au vin, ny bateur, ny convoiteux de gain des-honeste*. Voyez avec quelle prudence il a nommément remarqué ces vices! Car bien qu'il n'y ait point de personne d'honneur, dont ils ne soient très-indignes, & à qui s'il

les reçoit chez luy, ils n'apportent bien tost de l'infamie, & du dommage; il n'y a pourtant point de gens, en qui ils soient d'une plus dangereuse consequence, & où ils fassent plus de mal, qu'en ceux qui gouvernent; & plus encore en ceux qui conduisent l'Eglise, à proportion de l'excellence de ce miniftre. Le premier vice que l'Apôtre ne peut souffrir en vn Evêque, c'est la fierté, & la presumption; la grande amour de soy-mesme, & de ses fantaisies & opinions; & ce qui la suit toujours inseparablement, le mépris des autres. Il ne veut pas qu'il soit fier, ny haut à la main, ny attaché à son sens; ny qu'il dédaigne ou rebute les ouvertures ou les sentimens d'autrui. C'est ce qu'emporte avec soy la parole icy employée par l'Apôtre, qui veut proprement dire vn homme qui est fort content de sa personne, à qui rien ne plaist hors de soy-mesme, & qui se mirant comme l'on dit en ses plumes, ne treuve rien beau ny bien fait, que ce qui est sien. Que scauroit-on s'imaginer de plus contraire à la forme d'un Pasteur, qui doit estre humble & facile, & non seulement recevoir ceux qui se presentent, mais mesme attirer ceux qui sont éloignés? & avoir si peu d'at-

1. Cor. 9. 22. tachment à foy-mefme, qu'il foit capable à l'exemple de nôtre Apôtre *de fe faire toutes chofes à tous pour en fàuver quelques-uns* ? La colere, que l'Apôtre nomme en fuite, & qui naift le plus fouuent de la fierté, ne fied pas mieux à vn Pafteur, qui doit eſtre doux & gracieux, debónaire, & patient envers tous ;

2. Tim 2. 24. comme S. Paul l'enſeigne expreſſement ailleurs. *L'yvrognerie & la violence, & la conuoitife du gain des-honneſte*, qu'il ajoûte icy en fuite, ſont auffi des taches indignes du ſaint miniſtere, & tout à fait inſupportables en vn homme, qui veut auoir l'honneur d'eſtre nommé *ſerviteur de Dieu*. Car comment formera-t-il les autres à la ſobrieté, & à la temperance, à la patience & à l'humanité, au mépris du monde, & à la charité ; ſ'il eſt luy-mefme eſclave du vin, de la fureur, & du gain ? Quels maux ne fera-t-il point dans l'Egliſe, ſ'il ſe laiſſe aller aux excez de l'yvrongnerie, & de la violence ? ou ſi l'avarice le maiftriſe ? Il n'y a point de paſſions plus aveugles, ny plus contraires à la raiſon & au jugement, que ces trois là icy notées par l'Apôtre. Mais ce n'eſt pas aſſez que l'Eueſque ſoit exempt de l'infamie de ces vices ; Pour eſtre digne de cette excellente charge, il faut qu'il ſoit doiüé de

toutes les vertus contraires ; que non seulement il ne paroisse dans ses mœurs aucune de ces vilaines taches ; mais que tous les ioyaux de l'honnesteté & de la sanctification y reluisent. C'est ce que l'Apôtre touche expressement , quand apres avoir banni ces vices de la personne de l'Evesque , il ajoûte , *Mais qu'il soit* (dit-il) *hospitalier, amateur des gens de bien, sage, iuste, saint, continent.* Il requiert premierement en luy vne ame liberale & bienfaisante , charitable & communicative ; qui n'oblige pas seulement ceux de son troupeau , ses citoyens , & ceux de sa connoissance ; mais les étrangers mesmes , les recevant volontiers chez luy , & leur faisant part de sa maison , entant qu'il en a le moyen. C'est le sens du mot d'*hospitalier* ; & cette vertu estoit d'autant plus necessaire en ce temps-là , que plus les pauvres fideles estoient sujets aux exils , & aux suites pour les persecutions continuelles que souffroit l'Eglise. A quoy il faut encore ajoûter , que la commodité des hôteleries publiques étant beaucoup moindre en ces siecles-là , qu'elle n'est maintenant , les voyageurs avoient grandemēt à souffrir , si la bonté des particuliers ne les soulageoit. D'où vient que cette qualité d'*hospitalier*

faisoit alors vne considerable partie de l'humanité des personnes honnestes & liberales. Quelques-vns rapportent encore là mesme, la parole suivante que nous avons traduite, *amateur des gens de bien*; étant certain qu'elle signifie aussi assez souuent benin, liberal, & bienfaisant, comme l'interprete Latin l'a renduë. Au fonds, il importe peu auquel de ces deux sens vous la preniez; l'une & l'autre de ces deux qualitez étant également necessaire à vn Pasteur, & l'amour des gens de bien pour les favoriser, obliger & avancer en toutes occasions, & la benignité, & beneficence envers tous. Il veut en suite que l'Evesque soit *sage*: c'est à dire *modeste*, (comme les anciens Grammairiens expliquent ce mot) retenu & attrempé, se conduisant en toutes choses sans passion, & sans emportement, avec vne moderation grave. L'Apôtre préd evidemment ce mot en ces sens, quand il s'en sert ailleurs pour signifier la *modestie*, qui doit orner les meurs des honnestes femmes:

Quelles se parent (dit-il) *avec vergogne & modestie. Quant a la justice, & a la sainteté,* qu'il requiert en la personne de l'Evesque, c'est la couronne des meurs Chrestiennes; issuë de ces deux vertus, comme des deux

φιλα-
ροθ'ς.

Gloss.
σωφρο-
σύνη.
mode-
stia.

1. Tim.
2. 9. 15.

plus belles fleurs, qui se puissent treuver en la terre. Et bien que les noms qui leur sont icy donnez, se prennent assez souvent indifferemment l'un pour l'autre dans les écritures, neantmoins il semble qu'à proprement parler *la justice* regarde nôtre conduite envers les hômes, & la *sainteté* le service, que nous rendons à Dieu. En disant donc qu'il faut que l'Evesque *soit juste*, il entend, qu'il vive bien & innocemment avec les hommes ses prochains, rendant à chacun d'eux ce qu'il leur doit d'amitié, & d'honneur: Et en disant qu'il faut qu'il *soit saint*, il signifie qu'il serve Dieu purement & religieusement, l'adorant & le craignant, & aimant son nom & sa gloire sur toutes choses. Enfin il luy demande encore, qu'il soit *continent*; c'est à dire bien réglé en sa vie; qu'il sçache gouverner les desirs de son ame, & ne luy laisse jamais prendre des plaisirs qu'elle appetite naturellement, qu'autant que la sobrieté & l'honesteté le permettent; qu'il soit mesme capable de s'abstenir des choses permises, & de se soumettre à celles qui ne sont pas necessaires, toutes les fois que l'intérest de l'Evangile & de l'edification des hômes l'y obligera. C'est là (chers Freres) la forme que ce saint homme re-

quiert en celuy , qui sera étably Evesque. C'est beaucoup , ie l'avouë , sur tout dans la corruption de nôtre siecle , où vne pureté & vne vertu si accomplie est fort rare. Mais ce n'est pourtant pas le tout. A cette perfection des meurs l'Apôtre ajoûte celle de la connoissance ; la lumiere de la doctrine à l'innocence de la vie. Car apres avoir dit , qu'il faut que l'Evesque soit tel que nous l'avons representé , il poursuit ainsi son propos ; *Retenant ferme la parole fidele , qui est selon instruction , afin qu'il soit suffisant , tant pour admonester par saine doctrine , que pour convaincre les contredisans.* L'enseignement est proprement l'œuvre de l'Evesque ; Dieu n'ayant établi les Pasteurs que pour paistre & edifier ses troupeaux ; ce qui se fait principalement par la predication de l'Evangile. Aussi sçavez-vous que le Seigneur envoyant ses Apôtres , les premiers & les principaux Pasteurs de l'Eglise , ne leur ordonne autre chose , sinon *d'endoctriner les nations & de leur enseigner de garder tout ce qu'il leur avoit commandé.* S. Paul touche icy les deux parties de cet enseignement , voulant que l'Evesque soit capable premierement *d'admonester par saine doctrine* , & secondement *de convaincre les contredisans.* Le premier de ces

Matth.
28. 19.
20.

devoirs regarde ceux de dedans , & le deuxiesme ceux de dehors. Pour les premiers, il les faut instruire , & les fonder en la connoissance salutaire, leur imprimant dans le cœur tous les articles du mystere de la pieté ; & puis les encourager à bien vivre , les exhorter, & les consoler selon qu'ils en ont besoin. Pour ceux de dehors, qui contredisent à l'Évangile, ainsi que faisoient alors les Juifs & les Payens, il faut defendre contre eux la verité de la creance de l'Eglise, leur en proposant les preuves si claires, qu'ils en demeurent convaincus. L'un & l'autre se fait *par la saine doctrine*, comme l'appelle icy l'Apôtre, c'est à dire par la pure & entiere parole de Dieu, qui nous fournit abondamment de quoy edifier les ames bonnes & dociles, & de quoy confondre les rebelles. Car on treuve dans ce tresor celeste & la pasture salutaire pour nourrir & vivifier le croyant, & les preservatifs & antidotes pour le garantir de tous les poisons de l'erreur. S. Paul veut donc que pour pouvoir exercer deux œuvres si importantes. L'Evêque *retienne ferme la parole fidele, qui est selon instruction*. Il est clair, & confessé par tous les interpretes, que par *la parole fidele* il entend celle de l'Évangile de son Maître.

m 5 6.

& il la nomme ainsi a cause de la constante & immuable certitude de sa verité. Car c'est

1. Tim.

1. 15. &

3. 1. & 4.

9. 2. Ti.

2. 11.

son stile ordinaire de dire *fidele*, pour signifier ce qui est certainement & assurement veritable ; comme quand il dit si souvent.

Cette parole est fidele, c'est à dire certaine ; comme aussi l'ont traduit nos Bibles. Et c'est encore en ce sens ; que S. Jean dit des choses contenues dans son Apocalypse ;

Apoc.

22. 6.

Ces paroles sont fideles (c'est à dire certaines) & *veritables*. Ce qu'il ajoute icy selon

l'instruction, ou selon *la doctrine*, se peut rapporter ou à l'origine, ou à l'usage de la parole Evangelique. *La parole fidele selon la*

doctrine, veut dire ou cette doctrine selon qu'elle a esté enseignée, & baillée par les

Saints Apôtres ; ou selon qu'elle est propre à enseigner & à instruire. Car il ne conte

pour *doctrine* que celle qui peut edifier l'ame ; tenant pour indignes de ce nom toutes

les subtilités & speculations inutiles au fruit de l'edification. Il veut donc que l'E-

vesque *retienne ferme cette parole fidele* ; la doctrine du Seigneur & de ses ministres,

seule capable d'instruire vrayemēt les hommes ; c'est à dire qu'il ne la connoisse & ne

la possede pas simplement, mais qu'il l'embrasse (s'il faut ainsi dire) avecque les deux

mains, & l'empoigne sans iamais la lâ-
 cher, y demeurant tousiours constamment
 attaché, quoy qui puisse arriver. Ceux qui
 entendent le Grec, sçavent que c'est le
 sens du mot icy employé dans l'original;
 qui signifie tenir ferme. Et certes l'Apôtre
 à bien raison de requerir en vn Pasteur
 cette fermeté & constance dans la doctrine
 divine. Car il n'y a rien si dangereux dans
 la chaire de l'Eglise, que les esptits ou vo-
 lages, ou foibles, à qui ou la propre legereté
 & vanité de leur cerveau, ou le choc des
 scandales qui se rencontrent, arrache
 la verité des mains, pour leur faire em-
 brasser la premiere doctrine qui se presen-
 tera, quelque contraire qu'elle soit à l'E-
 vangile. Ainsi avons nous considéré les
 deux parties de ce texte; qui est si clair de
 luy mesme, qu'il n'est pas besoin de nous
 arrester d'avantage à l'exposition. Il seroit
 à souhaiter que les Chrétiens l'eussent tou-
 jours aussi religieusement pratiqué, qu'il
 leur étoit aysé de le bien entendre. L'or-
 dre qui y est prescrit pour la vocation des
 Pasteurs, est si beau, que lors qu'il étoit en
 vsage, Alexandre Severe, Empereur Ro-
 main, bien que Payen de profession l'ad-
 mira & le jugea digne d'estre suivy &

αὐτῶν
 341.

Æl.
 Lam.
 prid.
 in Alex.

imité dans l'établissement des officiers de l'état; disant que c'étoit vne honte de ne pas examiner les mœurs des Gouverneurs & Intendans des Prouinces, à qui on commet la vie & la fortune des hommes, avec autant d'exactitude, que les Chrestiens avoient accoustumé d'informer des conditions de ceux qu'il falloit recevoir Prestres, ou Evesques au milieu d'eux. Et à la verité l'Apôtre avoit bien raison de nous prescrire vn procedé si scrupuleux dans vne affaire de cette nature: Car il est certain qu'il n'y a rien plus important au bien & à la conservation du Christianisme que la qualité des Pasteurs: C'est proprement d'eux, que depend l'ordre & la doctrine; c'est à dire l'ame de l'Eglise: Les vices & les defauts du peuple l'alterent beaucoup moins, que ceux des conducteurs. C'est pourquoy nous ne scaurions assez admirer la sagesse divine de cette ordonnance de S. Paul; qui veut que de bonne heure on prene garde de ne laisser monter dans cette charge, que ceux, que la bonté des mœurs, & le fond de la doctrine en rendent capables. Car encore qu'il ne faille point faire de scrupule de déposer de ce sacré ministere ceux donc qu'on reconnoist
l'indignité

l'indignité depuis leur ordination ; toute-
 fois il y a beaucoup plus de peine d'en chas-
 ser vn homme qui y a été admis que d'en
 clurre vn qui s'y presente. Le plus seur est
 d'y pourvoir dès le commencement, selon
 l'ordre de l'Apôtre. C'est dans la bonne
 ou mauvaise election des ministres, que
 consiste presque tout entier ou le bonheur
 ou le malheur des Eglises. Aussi est-il clair
 par l'histoire, que le mépris ou la negli-
 gence de cette loy de l'Apôtre est propre-
 ment ce qui a perdu & la foy & la discipline
 Chrestienne. Depuis que contre son regle-
 ment l'on a receu des personnes aux bairns
 ministere, ou avecque les vices, qu'il exor-
 clut, ou sans les vertus, qu'il y demande,
 tout cét ordre s'est corrompu peu à peu, &
 le Christianisme en suite s'est tellement
 changé, qu'à peine y peut-on plus remar-
 quer aucunes traces sinceres de sa pre-
 miere forme & couleur. Qui scauroit dire
 les ravages que l'orgueil des mauvais mi-
 nistres y a fait, les disputes & les divisions
 que leur opiniâtre fierté y a semées & les de-
 sordres que leur vanité y a causés, mettant
 le peuple sous leurs pieds & abaissant les
 autres Pasteurs, depouillant tout le mon-
 de de ses droitz, & eleuant ensuy les trons

H

d'un feul homme au deffus de l'Eglife toute entiere? Le laiffe là les scandales que la colere, & l'animofité des vns; que les débauches & les delices des autres y ont donnez; Le laiffe les querelles & les batteries de quelques vns; les guerres, les fieges, les batailles, les victoires fanglantes, les carnages, & les massacres des autres. Mais les richesses immenfes, dont regorge encore aujourd'huy cette Eglife, que les Apôtres avoient fondée dans l'humilité & la pauvreté, nous montrent affez combien étoit âpre & ardent le defir du gain en ceux qui les ont amaffées; & il y a longtemps, que leurs propres auteurs fe plaignent; que tout fe vend parmy eux. Le ne touche point aux vertus Chreftiennes, à la juftice, à la fainteté, à la benignité, à la temperance, à la continence; ny à la connoiffance des faintes lettres, ny à la capacité d'inftuire les fideles, & de convaincre les contredifans par la parole divine; parties que l'Apôtre requiert neceffairement dans les Pasteurs, & qui ont manqué pour la plus grand part, à ceux des fiecles paffez, comme il n'eft que trop visible, par ce qui nous refte de leurs vies, & de leurs écrits. Le n'exagere point ces

choses ; parce que ie n'ay autre dessein en les rapportant , sinon de vous montrer que le malheur de ces gens nous doit rendre sages ; & nous apprendre à maintenir à jamais au milieu de nous l'observation de l'ordre , érably par le S. Apôtre : C'est la haye & le rempart de l'Eglise. Et j'avoüe que ce soin touche principalement les Pasteurs ; Mais en telle sorte pourtant que le peuple y doit aussi prendre part , puis qu'il y va de son edification ; pour ne pas imiter la securité de celuy de Rome , qui s'est laissé ôter peu à peu , tout le droit qu'il a legitimement dans l'election de ces Pasteurs. Mais si cette leçon de l'Apôtre touchant les mœurs des ministres s'adresse proprement & directement à eux, elle vous regarde aussi Fidelles. Cette forme de mœurs & de connoissance, qu'il requiert en vos Pasteurs , doit se trouver aussi en vous ; & ce n'est proprement que pour vous la communiquer, & pour la faire passer de leur bouche & de leur exemple en vôtre vie, qu'il les y oblige si étroitement. Et certes si vous y prenez bien garde vous verrez que hors vn plus haut degré d'étude & descience, & la capacité d'enseigner la verité, & de convaincre l'erreur ; tout le

reste vous est commun avec eux ; Et que comme l'Apôtre dit , *Il faut que l'Evesque soit irreprehensible ; qu'il ne soit point fier ny addonné à son sens , ny colere ; nous pouvons & devons dire tout de meisme , Il faut que le Chrestien soit irreprehensible ; qu'il ne soit ny presomptueux , ny colere , ny yvrogne , ny bateur , ny convoiteux de gain deshoneste ; Il faut qu'il soit hospitalier , amateur des gens de bien , sage , juste , saint , continent , retenant ferme la parole fidele.* Sans ces parties-la il ne nous est pas possible , ny à nous d'estre vraiment les *ministres* , ny à vous d'estre vraiment le *peuple* de IESUS-CHRIST. Sans cela nous ne sommes ny vous ny nous , qu'un airain qui retentit en vain , & vne cymbale qui sonne inutilement. Sans cela nous n'avons qu'une ombre & vne idole du Christianisme ; sans cela nous n'en avons ny le corps ny la verité. Et neanmoins, Chrestiens, vous sçavez en vos consciences combien nos mœurs ont été éloignées de cette véritable forme, que l'Apôtre nous a icy représentée ; & si nous avons la hardiesse de le nier , la mauvaise odeur & le scandale de nos desordres suffit pour nous convaincre ; & pour montrer à notre confusion , que les vices , qu'il

bannit du sanctuaire, n'ont eu que trop de lieu entre nous. L'orgueil y a été excessif; la vanité & la presumption s'y est montrée ouvertement; La colere, & ses suites, les haines, les querelles, & les animosités y ont souvent esclaté; les excez du vin, & de l'ivrognerie n'y ont été que trop communs. Les batteries, & les meurtres, & les fureurs des gladiateurs de ce siecle ont aussi souillé nôtre profession. La convoitise du gain des-honneste n'y a pas moins regné que dans le monde; & les fraudes, & les ordures & les impudences de l'avarice y ont toutes été exercées. Les droits de la beneficence, de la justice, & de la sainteté, combien de fois y ont-ils été violés? Où est cette admirable charité des disciples de Jesus? où est leur pureté & leur temperance? où est leur continence & leur chasteté, & leur frugalité? Ce ne sont presque plus que des paroles; qui se treuvent dans leurs livres & dans nos bouches; mais ne paroissent plus dans nos mœurs. Et ce qui rend nos crimes inexcusables, c'est que Dieu nous en a souvent avertis, & par la langue de ses serviteurs, & par les coups de la verge; qui nous sollicite depuis si long-temps de penser à luy & à nous.

en fomes. Sa colere s'enflamme de plus en plus ; & nous ne nous amandons point. Nous philosophons sur les causes de nos malheurs ; & en accusons des innocens pour en descharger des coupables ; & cherchons bien-loin ce que nous avons bien près. Car ce peché, ce vice, cette dureté, & cette ingratitude, que chacun de nous porte en son cœur, est la vraye cause de nos maux. C'est le feu maudit, qui a allumé ce grand embrasement. C'est ce qui a troubié la paix ; qui a rompu les liens de la concorde publique, qui a profané toutes les Provinces de cét état d'une guerre si funeste ; qui a ravagé tant de campagnes, & qui remplit enfin la nôtre d'horreurs. Que faisons nous ? Attandons nous que tout soit perdu ? & que la colere du Ciel ait tout consumé & qu'elle ait réduit son propre sanctuaire en desolation ? Non, non, Chrestiens ; ne tardés pas davantage. Hastés vous, & vous convertissez au Seigneur. Il est encore temps ; pourveu que vous ne differiés plus à vous repentir. Pleurés vos pechés devant Dieu, confessés-luy vos ingrattitudes ; Glorifiez sa justice, & reconnoissez les douccurs qu'il melle dans les jugemens. Amandez-vous,

& changés toutes vos voyes. Soyez desormais veritablement Chrestiens ; vn peuple saint & juste , religieux , pur , & honeste ; Ramenez au milieu de vous cette pieté & cette charité , & ces mœurs celestes, que promet vôtre profession. Alors Dieu jettera là ses vergés , & vous montrant la lumiere de son visage il changera vôtre trouble en calme , vos craintes & vos ennuys en resiouyssances , & apres les consolations de son Esprit en cette vie , il vous donnera vn jour sa gloire & son immortalité en l'autre. Ainsi soit-il.





SERMON

QUATRIÈME.

TIT. I. VERS. 10. 11. 12. 13.

10. *Car il y en a plusieurs, qui ne se peuvent ranger, jaseurs, & seducteurs d'esprits, principalement ceux qui sont de la circoncision, auxquels il faut fermer la bouche.*

11. *Qui renversent les maisons toutes entieres, enseignant pour gain des honnestes ce qui n'appartient point.*

12. *Quelques uns d'entr'eux étant leur propre Prophete, a dit, Des Cretois sont toujours menteurs, mauvais bestes, & paresseux.*

13. *Ce tesmoinage est véritable.*

CHERS FRERES, Dieu nous ayant rendu par sa bonté la liberté de ces saintes assemblées, & rétably l'ordre & la paix dans la ville capitale

de cét Etat par la presence du Roy, son oint, nôtre souverain Seigneur : apres les tres-humbles actions de grâces, que nous avons presentées à sa divine Maïesté pour cét admirable commencement de ses fa-veurs; il est desormais temps de reprendre pour vôtre edification la suite de nos exercices sacrez; que le trouble nous avoit contraint d'interrompre. Cette chaire ren-
trant dans son premier ordre recommen-ça Dimanche dernier les divins ensei-
gnemens; qu'elle avoit accotûmé de vous donner de l'Evangile de S. Jean, & des institutions de nôtre Catechisme. S. Paul s'y presente aujourd'huy en son rang, pour vous continuer; si Dieu le permet, comme nous l'en prions; & l'esperons, les instructions salutaires de son epître à Tite, que nous avions cy-devât comméncé à vous exposer. Nous n'avions pas encore beau-
coup avancé dans ce dessein, quand l'ora-ge de ce ciel & fût de trouble nous sur-
prit. Car il vous peut souvenir, que nous n'étions qu'à l'entrée de l'epître; où l'A-
pôtre travailla à l'establissement de l'Eglise dans l'isle de Crete, que son nomme au-
jourd'huy Candie. Il ordonna à son disci-
ple de visiter des troupeaux en chaque

ville, & de pourveoir à leur pâture, à leur conservation, & à leur accroissement, par l'institution de bons, fideles & vigilans Pasteurs en chacun des troupeaux. Il montre quelles personnes il doit choisir pour leur commettre ce ministère sacré; Il en represente au long & les mœurs, & la capacité, tant pour bien instruire leur peuple, que pour repousser les ennemis. C'est justement l'endroit où nous en étions demeurez; Dans ce qui suit, dont vous avés ouy la lecture, l'Apôtre pour justifier le grand soin qu'il a prescrit à Tite pour l'élection des ministres, en montre la nécessité, en ce qu'outre l'édification des troupeaux, les Pasteurs auroient encore à veiller contre les mauvais desseins, les efforts & les attentats des seducteurs, dont le nombre & l'artifice étoit grand dans l'isle de Crete, les vices naturels de cette nation en ayantourny à Satan vne abondante matière. A la verité cette doctrine de S. Paul paroist étrangement imparfaite & defectueuse à ceux qui sont imbus de la tradition de Rome. Car il ne dit rien dans tout cet établissement ny de la sujétion & de l'attachement des Pasteurs au siege de S. Pierre, la base & le centre de toute l'édifi-

cation de l'Eglise, à ce que l'on pretend; ny de la distinction des prelatures, & des ministeres sacrés, dont la hierarchie doit estre composée, ne faisant nulle mention ny de Primats, ou Patriarches, ny de Metropolitains, ou Archevesques, ny mesme d'Evesques ayans jurisdiction sur les Prestres. Si vous lisez l'institution du Christianisme, soit dans la nation des Anglois, & dans l'Allemagne, faite autre fois par les Papes; soit dans les peuples barbares, que ceux de Rome convertissent depuis deux cens ans, ou environ; vous ne manquerez jamais d'y treuver au commencement, au milieu, & à la fin l'obeissance du saint siege, comme ils l'appellent, & l'établissement des divers degrez de la puissance Ecclesiastique; & à peine y verrez vous des troupeaux que vous n'y remarquiez en mesme temps des Archevesques & des Evesques avec leurs mitres, & leurs manteaux, & les autres enseignes de leur dignité. Les lettres de Gregoire premier & de Zacarié, Papes de Rome, & les depesches qu'ils font pour la fondation des Eglises nouvelles, sont toutes pleines de ces deux points; dont S. Paul ne touche pas vn mot dans l'in-

Greg.
ep. ad
Aug.
apud
Bed. l.
1. hist.
Angl.
c. 29.

Zac. P.
R. ep.
ad Bon.
c. 4. &
ep. Bo-
nis. ad
Zac. T.
I. Conc.
Gall.

struction qu'il donne icy à Tite pour dres-
ser l'Eglise de Crete. Vous verrez par ce
texte, & par les suivans qu'il craignoit, que
les seducteurs n'y partageassent les trou-
peaux, & qu'ils n'y fissent des schismes &
des divisions sur la doctrine. Selon les
maximes de Rome, l'vnique remede con-
tre ce mal étoit d'établir l'vnité de la chai-
re de S. Pierre, & la necessité de se confor-
mer à sa foy, & d'avoir en telles occasions
recours à ses oracles. Et toutesfois S Paul
n'en dit rien; & oppose au peril de la diui-
sion la seule bonté & suffisance des Pa-
steurs, exerceans leur charge sur les lieux,
& non leur pretenduë dependance de l'E-
glise de Rome. Que n'assujettissoit-il au
moins tous les Pasteurs de Crete à vn seul
Prelat, qui eust sur les autres le droit de Pri-
mat ou de Metropolitan? Mais bien loin
d'ordonner rien de semblable, il ne parle
pour tout que d'vn seul & simple ordre de
ministres, qu'il appelle indifferemment
Prestres & Evesques; sans les faire depen-
dre d'aucun superieur, ny dans toute l'isle,
ny mesme dans chacune de ses villes. Cer-
tainement veu la prudence & la sagesse
inestimable de ce grand Apôtre, il faut
conclurre que n'ayant parlé dans vne oc-

caſion ſi neceſſaire ny de la primauté de Rome, ny des degrez de la hierarchie, il ne connoiſſoit aſſeurement ny l'une ny l'autre dans le Chriſtianiſme ; & que ç'a été vne invention de ceux qui ſont venus depuis ; les premières Eglifes ayant été ſimplement gouvernées par le commun avis des compagnies de leurs Paſteurs. J'avouë que les Jeſuites depuis quelque temps ſemblent n'eſtimer pas l'autorité des Evêques & des Prelats ſi neceſſaire pour le gouvernement, que l'Egliſe ne s'en puiſſe paſſer ; ſur tout dans les lieux, où elle n'a pas ſa liberté entière. Mais outre que cette opinion eſt fort nouvelle entre ceux de Rome, & qu'elle y eſt hautement contredite, & decriée par les Prelats, qui l'accuſent de ſapper les fondemens de la hierarchie, & de jeter tout dans la confuſion ; encore faut-il remarquer, que ceux qui en ſont les auteurs, retiennent toujours la Monarchie du Pape, & ſemblent même en établir d'autant plus la neceſſité, & l'autorité, que plus ils choquent celle des autres Prelats. Pour nous, chers Freres, qui ne reconnoiſſons point d'autre Chriſtianiſme que celui que les Apôtres du Seigneur ont établi, & dont ils nous ont ſe-

delement conſigné dans leurs écrits les maximes, & les enſeignemens, nous laiſſons toute cette diſpute à ceux de Rome, comme née de leurs traditions; & nous contenterons de cét ordre, ſimple à la vérité, mais excellent & divin, que nous donne icy S. Paul, qu'en chaque Eglife ſoyent établis des Paſteurs avecque les conditions, qu'il nous a représentées. Et pour mieux comprendre l'vtilité & la neceſſité de ſon ordonnance, nous examinerons maintenant ſous le bonplaiſir du Seigneur, ce qu'il ajoute icy de la corruption & de la malice des ſeduc-teurs, dont les jeunes plantes de l'Eglife de Candie étoient ou deſia travaillées, ou du moins menacées deſlors. La dernière des qualitez qu'il demandoit en vn Paſteur eſt qu'il ſoit ſuffiſant *tant pour admon-eſter par ſaine doctrine, que pour conveindre les con-tredifans.* Maintenant pour montrer combien il avoit de raiſon de vouloir que le miniſtre du Seigneur fuſt armé de cette capacité, il ajoute le beſoin qu'il en auroit au milieu de divers ennemis, qui s'oppoſeroient à ſon miniſtere; Il n'eſt pas appellé (dit il) à regner, mais à combattre; non à vivre paiſiblement dans ſon troupeau;

mais à résister courageusement aux entreprises de Satan & de ses supposts. Et il n'est pas besoin d'être devin pour juger, que les serviteurs de Dieu, qui travailleront dans cette île, auront affaire à beaucoup d'adversaires dangereux. Ils y sont desiarousnez, & formez; ils y traversent desiar l'œuvre de Iesus Christ, & opposent leurs tenebres à sa lumiere. C'est là précisément ce que signifient ces premières paroles de l'Apôtre; *Car il y en a plusieurs, qui ne se peuvent ranger, jaseurs & seducieurs, principalement ceux qui sont de la circoncision, auxquels il faut fermer la bouche, qui renversent les maisons toutes entieres, enseignant pour gain deshonneste ce qui n'appartient point.* Vous voyez qu'il les décrit en ces mots; representant leur dessein, leurs mœurs, leur procedé, & leurs pernicieux exploits. Et afin que nul ne s'étonnast qu'une telle fourmillere de mauvais ouvriers se monstrast si tost à l'établissement de l'Evangile dans cette île, il ajoute les mœurs & les inclinations de ces insulaires, si connues dans le monde, que l'un de leurs auteurs mesme en avoit laissé un tesmoignage si public, qu'il étoit passé comme en proverbe parmy les

Grecs ; *Quelqu'un d'entr'eux* (dit-il) *étant leur propre Prophete , a dit , les Creteins sont toujours menteurs , mauvaises bestes , ventres paresseux . Ce tesmoignage est veritable ;* Ainsi nous aurons à considerer ces deux points ; pour vous donner l'entiere exposition de ce texte ; l'un des marques des seducteurs , qui travailloient l'Eglise de Crete ; l'autre des mœurs de la nation des Creteins en general.

Pour le premier point ; l'Apôtre le traite dans les deux premiers versets de nôtre texte ; dans l'un desquels il propose d'abord le nombre , l'humeur , le langage , & le métier de ces mauvais ouvriers ; leur nombre en disant qu'ils *sont plusieurs* ; Leur humeur , en disant qu'ils *ne se peuvent ranger* ; leur langage , quand il les appelle *ja-seurs* ; leur métier , quand il ajoute que ce sont *des seducteurs*. Quand il n'y auroit qu'un loup aux aguets , c'est de quoy donner de l'exercice à un bon berger ; puis que c'est assez pour ruiner son troupeau. Combien plus doit-il estre sur ses gardes , quand il void plusieurs loups ou dans sa bergerie , ou du moins à l'entour ? Quand donc S. Paul ramentoit icy à Tite ; que Satan n'avoit pas seulement suscité contre l'Eglise de

de Crete vn ou deux ou trois mauvais ouvriers , mais plusieurs ; qu'il en avoit des legions entieres à son service contre ces jeunes & tendres oüailles du Seigneur ; il l'avertit suffisamment combien y étoient necessaires les Pasteurs capables , & revestus de toutes les parties qu'il a spécifiées cy-devant. Mais outre le nombre des adversaires de l'Évangile ; il montre que leur qualité & leur artifice est aussi grandement à craindre. Premièrement leur humeur est dangereuse ; Ce sont (dit-il) des gens *qui ne se peuvent ranger* ; c'est à dire des esprits fiers & insolens , qui ne peuvent souffrir de joug , ny s'assujettir à l'ordre , ny s'accômoder à aucune discipline. Certe mauvaise humeur est la pépiniere des desordres ; & des ruines de toutes les societez du gente humain. C'est de là que naissent les mutineries dans les armées , les seditions dans les Estats , & les schismes dans l'Église ; & d'où se forment en suite par divers moyens ou les tyrannies , ou les anarchies. Ces malheurs commencent toujours par les équipées de quelque teste chaude ; & reveche ; & cette impatience est ordinaire aux gens de neant. Car il arrive presque toujours,

que ces broüillons, qui ne peuvent souffrir le joug, sont ceux qui en ont le plus de besoin, & que ceux-là résistent le plus fierement à l'ordre, & au gouvernement, qui sont les moins capables de se conduire & de se gouverner eux-mêmes. Les gens de bien sont modestes, & ceux qui valent le mieux, déferent aussi le plus à l'ordre. Prenons seulement garde en la religion, que sous ombre d'une fausse docilité nous ne laissions mettre nos consciences sous le joug de la tyrannie, ou de l'erreur. Il faut se ranger; mais sous le joug doux & léger de **JESUS-CHRIST**; & non sous celui ou de ses ennemis, ou de ses rebelles. S. Paul blasme icy l'humeur libertine des esprits légers, qui rejettent la discipline & l'ordre du Seigneur; Mais il ne blâme pas moins ailleurs la naïve facilité des

Gal. 5. 1.

Galates, qui trahissant lâchement la liberté, en laquelle Christ nous a affranchis, s'étoient sottement remis sous le joug de la servitude; ny n'approuve non plus la foiblesse des Corinthiens, qui se laissoient asservir, & gourmander à quelques-uns de leurs conducteurs trop hautains. Car il leur reproche qu'ils enduroient patiemment, qu'on les tondist, & qu'on les mangeast,

2. Cor.

11. 20.

que l'on s'eslevast sur eux ; & qu'on les frappast mesmes au visage ; c'est à dire en vn mot qu'on les traittast indignement. Je fais notamment cette distinction sur ce sujet, pour repousser la calonnie de ceux qui nous accusent d'une humeur altiere & incapable de se ranger ; pource que nous avons renoncé aux loix & à la doctrine du Pape. Mais Dieu scait, & le monde s'il ne s'aveugle volontairement soy-mesme, peut assez aysement reconnoistre, qui du Pape ou de nous hait l'ordre & la discipline ; luy qui s'esleve au dessus de toute puissance divine & humaine ; qui ne reconnoist ny Luy ny Supérieur en la terre ; qui foule aux pieds les Cahons de l'Eglise & les definitions de ses plus anciens Synodes, qui ne veut mesme souffrir que l'Ecriture de Dieu se juge, si ce n'est à condition d'estre receu luy-mesme pour l'interprete de ses arrests, & quel'on n'admette pour le vray sens de la parole de Dieu ; que celuy qu'il aura voulu luy donner ; ou nous, qui adorons l'Evangile de JESVS-CHRIST, & ses autres Escritures, en toute humilité, qui abbatons sur ses pieds tout ce que nous avons de plus cher ; qui respectons ses loix, comme des maistrées legitimes de notre vie ;

soumettons nos mœurs à la discipline,
 & nos Eglises à son ordre, & toute la con-
 duite interieure & exterieure de nos trou-
 peaux aux sacrées & inviolables regles de
 la parole. Mais ie reviens à l'Apôtre, qui
 donne le vain babil pour deuxiesme mar-
 que aux seducteurs, qu'il décrit, disant
 qu'ils sont *jaseurs*. Encore que l'abondan-
 ce des paroles, & le babil soit vne mauvai-
 ses qualité, & qui convient à la pluspart de
 ceux qui troublent l'vnion de l'Eglise, cer-
 te sorte de gens étant ordinairement
 doües d'vne grande facilité à mal parler;
 neantmoins il me semble que S. Paul note
 en ce lieu non simplement la multitude de
 leurs paroles, mais plustost la vanité des
 choses qu'ils mettoient en auant. Car le
 mot qu'il a employé & que nous avon tra-
 duit *jaseurs*, signifie proprement, ceux qui
 disent des choses vaines; & il s'en est encore
 servi ailleurs sur vn semblable sujet écri-
 vant à Timothée, ou il dit que quelques-
 vns s'étant dévoyez de la charité, & de la
 bonne conscience & de la pureté & sincerité de
 la foy, se sont d'etournés à vn vain babil; où
 vous voyez qu'il oppose le vain babil, dont
 il accuse ces gens-là, à la saine & droite do-
 ctrine qui nous conduit à la charité & à la

Mat. 10.
 2. 6. 20.

1. Tim.
 1. 6.

bonne conscience. Toute la doctrine de la
vraye Theologie a' cela de propre qu'elle
est solide ; & vtile à la sanctification ; nous
portant à aymer Dieu & nos prochains, &
ne tendant qu'à la charité, qui est *la fin du*
commandement, comme dit l'Apôtre. Au
contraire les enseignemens des sedueteurs
ne sont presque tous que des choses vai-
nes & frivoles ; & de nul vsage pour la san-
ctification des mœurs. Ce sont des curio-
sitez, & des fantaisies ou subtilités ; ou ti-
rées de loïn ; quelques pointes & arguties,
quelques inventions crotelques & extrava-
gantes, souvent mesmes assaisonnées de
fables, & de contes faits à plaisir ; comme
l'Apôtre en accusera expressement les
Juifs cy-apres. Et parce que cette sorte
de discours ne fait que flater la vanité de
l'esprit & chatoüiller le cerveau & l'enfler
d'une vaine & inutile science, sans toucher
le cœur, ny changer ses mauvaises affe-
ctions ; de là vient qu'ils plaisent aux hom-
mes, étant evident que la pluspart du mon-
de par une legereté & vanité aussi déplora-
ble qu'elle est commune, ayme mieux se
repaistre de telles imaginations, que de
quelque bonne & salutaire doctrine. Qui
voudra voir un bel exemple de cette *Ma-*

Zac. P.
R. ep.
ad Bon.
c. 4. &
ep. Bo.
nis. ad
Zac. T.
I. Conc.
Gall.

struction qu'il donne icy à Tite pour dresser l'Eglise de Crete. Vous verrez par ce texte, & par les suivans qu'il craignoit, que les seducteurs n'y partageassent les troupeaux, & qu'ils n'y fissent des schismes & des divisions sur la doctrine. Selon les maximes de Rome, l'vnique remede contre ce mal étoit d'établir l'vnité de la chaire de S. Pierre, & la necessité de se conformer à sa foy, & d'avoir en telles occasions recours à ses oracles. Et toutesfois S Paul n'en dit rien; & oppose au peril de la diuision la seule bonté & suffisance des Pasteurs, exerceans leur charge sur les lieux, & non leur pretenduë dependance de l'Eglise de Rome. Que n'assujettissoit-il au moins tous les Pasteurs de Crete à vn seul Prelat, qui eust sur les autres le droit de Primat ou de Metropolitan? Mais bien loin d'ordonner rien de semblable, il ne parle pour tout que d'vn seul & simple ordre de ministres, qu'il appelle indifferemment *Prestres & Euesques*; sans les faire dependre d'autun superieur, ny dans toute l'isle, ny mesme dans chacune de ses villes. Certainement veu la prudence & la sagesse inestimable de ce grand Apôtre, il faut conclurre que n'ayant parlé dans vne oc-

casion si nécessaire ny de la primauté de Rome, ny des degrez de la hierarchie, il ne connoissoit assurement ny l'une ny l'autre dans le Christianisme ; & que ç'a été vne invention de ceux qui sont venus depuis ; les premières Eglises ayant été simplement gouvernées par le commun avis des compagnies de leurs Pasteurs. J'avoüe que les Iesuites depuis quelque temps semblent n'estimer pas l'autorité des Evesques & des Prelats si nécessaire pour le gouvernement, que l'Eglise ne s'en puisse passer ; sur tout dans les lieux, où elle n'a pas sa liberté entière. Mais outre que cette opinion est fort nouvelle entre ceux de Rome, & qu'elle y est hautement contredite, & decriée par les Prelats, qui l'accusent de saper les fondemens de la hierarchie, & de jeter tout dans la confusion ; encore faut-il remarquer, que ceux qui en sont les auteurs, retiennent toujours la Monarchie du Pape, & semblent même en établir d'autant plus la nécessité, & l'autorité, que plus ils choquent celle des autres Prelats. Pour nous, chers Freres, qui ne reconnoissons point d'autre Christianisme que celui que les Apôtres du Seigneur ont établi, & dont ils nous ont si

delement conſigné dans leurs écrits les maximes, & les enſeignemens, nous laiſſons toute cette diſpute à ceux de Rome, comme née de leurs traditions; & nous contenterons de cét ordre, ſimple à la vérité, mais excellent & divin, que nous donne icy S. Paul, qu'en chaque Eglife ſoyent établis des Pasteurs avecque les conditions, qu'il nous a représentées. Et pour mieux comprendre l'utilité & la neceſſité de ſon ordonnance, nous examinerons maintenant ſous le bonplaiſir du Seigneur, ce qu'il ajoute icy de la corruption & de la malice des ſeduc-teurs, dont les jeunes plantes de l'Eglife de Candie étoient ou deſja travaillées, ou du moins menacées deſſors. La dernière des qualitez qu'il demandoit en vn Pasteur eſt qu'il ſoit ſuffiſant *tant pour admonester par ſaine doctrine, que pour convaincre les contredifans.* Maintenant pour montrer combien il avoit de raiſon de vouloir que le miniſtre du Seigneur fuſt armé de cette capacité, il ajoute le beſoin qu'il en auroit au milieu de divers ennemis, qui s'oppoſeroient à ſon miniſtere; Il n'eſt pas appelé (dit il) à regner, mais à combattre; non à vivre paſſiblement dans ſon troupeau;

mais à résister courageusement aux entreprises de Satan & de ses supposts. Et il n'est pas besoin d'être devin pour juger, que les serviteurs de Dieu, qui travailleront dans cette isle, auront affaire à beaucoup d'adversaires dangereux. Ils y sont desiarousnez, & formez; ils y traversent desiar l'œuvre de Iesus-Christ, & opposent leurs tenebres à sa lumiere. C'est là précisément ce que signifient ces premières paroles de l'Apôtre; *Car il y en a plusieurs, qui ne se peuvent ranger, jaseurs & seducieurs, principalement ceux qui sont de la circoncision, auxquels il faut fermer la bouche, qui renversent les maisons toutes entieres, enseignant pour gain deshonneste ce qui n'appartient point.* Vous voyez qu'il les décrit en ces mots; representant leur dessein, leurs mœurs, leur procedé, & leurs pernicieux exploits. Et afin que nul ne s'étonnast qu'une telle fourmillere de mauvais ouvriers se monstrast si tost à l'établissement de l'Évangile dans cette isle, il ajoute les mœurs & les inclinations de ces insulaires, si connus dans le monde, que l'un de leurs auteurs mesme en avoit laissé un tesmoignage si public, qu'il étoit passé comme en proverbe parmy les

Grecs ; *Quelqu'un d'entr'eux* (dit-il) *étant leur propre Prophete, a dit, les Creteins sont toujours menteurs, mauvaises bestes, ventres paresseux. Ce tesmoignage est veritable ;* Ainsi nous aurons à considerer ces deux points, pour vous donner l'entiere exposition de cetexte ; l'un des marques des seducteurs, qui travailloient l'Eglise de Crete ; l'autre des mœurs de la nation des Creteins en general.

Pour le premier point ; l'Apôtre le traite dans les deux premiers versets de nôtre texte ; dans l'un desquels il propose d'abord le nombre, l'humeur, le langage, & le métier de ces mauvais ouvriers ; leur nombre en disant qu'ils *sont plusieurs* ; Leur humeur, en disant qu'ils *ne se peuvent ranger* ; leur langage, quand il les appelle *ja-seurs* ; leur métier, quand il ajoute que ce sont *des seducteurs*. Quand il n'y auroit qu'un loup aux agnets, c'est de quoy donner de l'exercice à un bon berger ; puis que c'est assez pour ruiner son troupeau. Combien plus doit-il estre sur ses gardes, quand il void plusieurs loups ou dans la bergerie, ou du moins à l'entour ? Quand donc S. Paul ramentoit icy à Tite ; que Satan n'avoit pas seulement suscite contre l'Eglise

de

de Crete vn ou deux ou trois mauvais ouvriers , mais plusieurs ; qu'il en avoit des legions entieres à son service contre ces jeunes & tendres oüailles du Seigneur ; il l'avertit suffisamment combien y étoient necessaires les Pasteurs capables , & revestus de toutes les parties qu'il a spécifiées cy-devant. Mais outre le nombre des adversaires de l'Évangile ; il montre que leur qualité & leur artifice est aussi grandement à craindre. Premièrement leur humeur est dangereuse ; Ce sont (dit-il) des gens *qui ne se peuvent ranger* ; c'est à dire des esprits fiers & insolens , qui ne peuvent souffrir de joug , ny s'assujettir à l'ordre , ny s'accómoder à aucune discipline. Cette mauvaise humeur est la pépinierie des desordres ; & des ruines de toutes les societez du genre humain. C'est de là que naissent les mutineries dans les armées , les seditions dans les Estats , & les schismes dans l'Église ; & d'où se forment ensuite par divers moyens ou les tyrannies , ou les anarchies. Ces malheurs commencent toujours par les équipées de quelque teste chaude ; & reveche ; & cette impatience est ordinaire aux gens de neant. Car il arrive presque toujours,

que ces broüillons , qui ne peuvent souffrir le joug , sont ceux qui en ont le plus de besoin , & que ceux-là résistent le plus fierement à l'ordre , & au gouvernement , qui sont les moins capables de se conduire & de se gouverner eux-mêmes. Les gens de bien sont modestes ; & ceux qui valent le mieux , defèrent aussi le plus à l'ordre. Prenons seulement garde en la religion , que sous ombre d'une fausse docilité nous ne laissions mettre nos consciences sous le joug de la tyrannie , ou de l'erreur. Il faut se ranger ; mais sous le joug doux & léger de IESVS-CHRIST ; & non sous celui ou de ses ennemis , ou de ses rebelles. S. Paul blasme icy l'humeur libertine des esprits légers , qui rejettent la discipline & l'ordre du Seigneur ; Mais il ne blâme pas moins ailleurs la niaise facilité des

Gal. 3. 1.

Galates , qui trahissant lâchement la liberté , en laquelle Christ nous a affranchis , s'étoient sottement remis sous le joug de la servitude , ny n'approuve non plus la foiblesse des Corinthiens , qui se laissoient asservir , & gourmander à quelques-vns de leurs conducteurs trop hautains. Car il leur reproche qu'ils enduroient patiemment , qu'on les tondist , & qu'on les mangeast ,

2. Cora.

11. 20.

que l'on s'eslevast sur eux, & qu'on les frappast mesmes au visage; c'est à dire en vn mot qu'on les traittast indignement. Je fais notamment cette distinction sur ce sujet, pour repousser la calonnie de ceux qui nous accusent d'vne humeur altiere & incapable de se ranger; pource que nous avons renoné aux loix & à la doctrine du Pape. Mais Dieu scait, & le monde s'il ne s'aveugle volontairement soy-mesme, peut assez aysement reconnoistre, qui du Pape ou de nous hait l'ordre & la discipline; luy qui s'esleve au dessus de toute puissance divine & humaine; qui ne reconnoist ny Luy ny Supérieur en la terre; qui foule aux pieds les Cahons de l'Eglise & les definitions de ses plus anciens Synodes, qui ne peut mesme souffrir que l'Ecriture de Dieu le juge, si ce n'est à condition d'estre receu luy-mesme pour l'interprete de ses arrests, & que l'on n'admette pour le vray sens de la parole de Dieu; que celuy qu'il aura voulu luy donner; ou nous, qui adorons l'Evangile de JESVS-CHRIST, & ses autres Escritures, en toute humilité; qui abbatons tout ses pieds tout ce que nous avons de plus cher; qui respectons ses loix, comme es maistresses legitimes de notre vie, &

soumettons nos mœurs à sa discipline,
 & nos Eglises à son ordre, & toute la con-
 duite interieure & exterieure de nos trou-
 peaux aux sacrées & inviolables regles de
 la parole. Mais ie reviens à l'Apôtre, qui
 donne le vain babil pour deuxiesme mar-
 que aux seducteurs, qu'il décrit, disant
 qu'ils sont *jaseurs*. Encore que l'abondan-
 ce des paroles, & le babil soit vne mauvai-
 ses qualité, & qui convient à la pluspart de
 ceux qui troublent l'vnon de l'Eglise, cet-
 te sorte de gens étant ordinairement
 doües d'une grande facilité à mal parler,
 neantmoins il me semble que S. Paul note
 en ce lieu non simplement la multitude de
 leurs paroles, mais plustost la vanité des
 choses qu'ils mettoient en avant. Car le
 mot qu'il a employé & que nous avons tra-
 duit *jaseurs*, signifie proprement, ceux qui
 disent des choses vaines; & il s'en est encore
 servi ailleurs sur vn semblable sujet écri-
 vant à Timothée, ou il dit que quelques-
 vns s'étant dévoyez de la charité, & de la
 bonne conscience & de la pureté & sincerité de
 la foy, se sont d'etournés à un vain babil; où
 vous voyez qu'il oppose le vain babil, dont
 il accuse ces gens-là, à la saine & droite do-
 ctine qui nous conduit à la charité & à la

ματαιο-
 λογος.

1. Tim.
 16.

bonne conscience. Toute la doctrine de la vraie Theologie a' cela de propre qu'elle est solide, & vtile à la sanctification, nous portant à aymer Dieu & nos prochains, & ne tendant qu'à la charité, qui est *la fin du commandement*, comme dit l'Apôtre. Au contraire les enseignemens des sedueteurs ne sont presque tous que des choses vaines & frivoles; & de nul vsage pour la sanctification des mœurs. Ce sont des curiositez, & des fantaisies ou subtilités; ou tirées de loïn; quelques pointes & arguties, quelques inventions crottesques & extravagantes, souvent mesmes assaisonnées de fables, & de contes faits à plaisir; comme l'Apôtre en accusera expressement les Juifs cy-apres. Et parce que cette sorte de discours ne fait que flater la vanité de l'esprit & chatouïller le cerveau & l'enfler d'une vaine & inutile science, sans toucher le cœur, ny changer ses mauvaises affections; de là vient qu'ils plaisent aux hommes, étant evident que la pluspart du monde par une legereté & vanité aussi déplorable qu'elle est commune, ayme mieux se repaître de telles imaginations, que de quelque bonne & salutaire doctrine. Qui voudra voir un bel exemple de cette

teologie, c'est à dire de ce vain babil, dont parle icy l'Apôtre, il n'a qu'à considerer les disputes des Docteurs que l'on appelle Scolastiques dans la communion Romaine. Car l'on peut dire avecque verité que toute leur doctrine n'est presque autre chose. C'est vne vanité laborieule; où des esprits oisifs & degoutez ont entassé avec vn grâd, mais vain & malheureux travail, de la pâture pour ceux qui leur ressemblent; s'exerçant en des speculations ou creuses, ou froides, ou épineuses, & toutes inutiles, & voltigeant incessamment dans le vuide, dans le pais des nuës, des fumées, & des chimeres, sans iamais rien bastir de ferme ny de solide. Je croy que telle étoit à peu près l'idée de ces babillars, que l'Apôtre décrit icy; sinon qu'Arístote qui n'étoit pas encore alors dans la vogue où il a été depuis, n'avoit pas comme ie pense, tant de part dans leurs visions, qu'il en a eu en celles des Scolastiques; y ayant grande apparence, que la vaine science de ces premiers jaseurs, qui ont été comme les Patriarches de tous les autres, étoit tirée pour la pluspart ou de l'extravagance des Juifs, ou des songes de la philophie de Platon, & peut estre encore du caos de la fable

es Poëtes Payens. Au moins est-il bien certain que ce fut de ces égouts, que leurs premiers successeurs nommez les Gnostiques, puiserent leur vaine & abominable Theologie; comme nous l'apprenons des plus anciens Docteurs de l'Eglise Chretienne, qui nous en ont laissé la memoire dans leurs écrits. La suite de leur vain ba- il étoit la seduction des simples, qui se faisoient ou prendre par la nouveauté de leurs inventions, ou piper par la douceur de leurs fables, ou accabler par la multitude de leurs paroles. C'est ce que signifie l'Apôtre par le troisieme titre qu'il leur donne, les appellant *seducteurs d'esprits*. Car nôtre Bible a ainsi voulu exprimer exactement toute la force de la parole de l'Apôtre, qui signifie proprement ceux qui trompent ou abusent l'entendement; & il s'en est encore servi ailleurs dans l'epître aux Galates, où il dit que *celuy qui pense estre quelque chose*, bien qu'au fonds il ne soit rien, *se seduit ou se trompe par sa fantaisie*. C'est vne chose bien étrange, & vraiment digne de nos larmes, que l'entendement de l'homme se treuve si foible, que les couleurs & les vanitez de ces jaseurs soient capables de l'abuser. Mais

φ 211
α 119.

Gal. 6.3.

l'expérience ne nous apprend que trop combien cela est véritable. Et bien que le babillard & l'impudence fassent de telles fourberies au monde en toute sorte de sujets, neantmoins à peine y en a-t'il aucun, où il s'en face plus souvent qu'en la religion. La hardiesse des imposteurs frappe aysement les simples; leur abondance & leur facilité à parler leur donne de l'admiration, la magnificence de leurs promesses de la curiosité, & la nouveauté, ou l'apparence de leurs inventions du plaisir. Ils les attirent avec ces appas; & entrant dans leurs esprits leur enchantent par maniere de dire les sens, & s'en rendant maistres, leur font croire leurs mengeries, & leur persuadent leurs erreurs. C'est ainsi que l'imposture triomfe de la foiblesse de l'esprit humain. S. Paul l'exprime ailleurs en la même sorte, où parlant encore de ces mêmes abuseurs; il dit qu'ils *s'avancent en empirant, en seduisant & étant seduits*. Mais il avertit icy nommément son disciple, que la pluspart de ces seducteurs venoient de la boutique des Juifs; *principalement* (dit-il) *ceux qui sont de la circoncision*. Car vous sçavez bien que ce sont les Juifs, qu'il entend; les nommant ainsi à cause de ce signe de

(2. Tim.
3. 13.

l'ancienne alliance, qu'ils portoient en leur chair. Ces écrivains sacrés parlent ainsi, disant *ceux de la circoncision*, pour signifier les Juifs. Le mot de *circoncision* se prend souvent pour dire ceux qui sont circoncis; c'est à dire les Juifs; comme pour n'en point alleguer d'autre exemple, dans le passage celebre, où l'Apôtre dit que la *predication de l'Évangile du prepuce luy a été commise, & celle de la circoncision à Pierre*; c'est à dire qu'il eut charge de prescher l'Évangile aux Gentils, & S. Pierre aux Juifs. Aureste ne vous étonnez pas de voir icy des Juifs en Candie, c'est à dire dans vne isle Payenne. Car bien que la nation des Juifs eust alors son corps, & comme sa principale tige dans la ville de Ierusalem & dans la Iudée, elle ne laissoit pas d'estre épandüe ailleurs ç'à & là, en divers pays, dans l'Orient & dans l'Occident; & presques en toutes les Provinces & villes considerables de l'empire Romain. Et quant au particulier de l'isle de Crete, S. Luc nous apprend nommement, qu'il y habitoit des Juifs; puis qu'entre ceux, qui de leurs dispersions étoient venus faire la Feste de la Pentecôte à Ierusalem, il fait mention expresse des Creteins. L'Apôtre ne nie pas

Act. 10.
45. & 11.
2. Gal. 2.
12. Col.
4. 11.

Gal. 2.

Act. 2.
11.

qu'il n'y eust aussi des Gentils parmi ces seducteurs; Mais tant y a qu'il dit que des Juifs en faisoient la plus grande & principale partie. Et il en advertit expressement afin que la reputation & l'estime de cette nation, qui étoit depositaire des oracles de Dieu, & avoit eu seule si long-temps la vraie connoissance, n'abusast personne. De peur que ce pretexte apparent empeschast de les reconnoistre pour seducteurs, l'Apôtre a esté obligé de les nommer expressement. Et c'est encore pour la mesme raison, qu'il ordonne *qu'il leur faut fermer la bouche*. Il y avoit moins de peril dans les erreurs avancées par des personnes Payennes; parce que leur extraction ne leur donnoit nulle autorité; au lieu que les avantages des Juifs à l'égard de la religion, non contestez par les Chrestiens, mais avoués par S. Paul mesme, donnoient de la couleur & du credit à leur fausse predication, & en favorisoient le debit parmi les simples. C'est pourquoy S. Paul voyant le danger ne les épargne point; mais les nomme expressement pour les décrier, & leur ôter toute creance parmi ses vrais disciples; & enjoint de plus à Tite, & aux Pasteurs qu'il établira dans les Eglises de

Crete , de s'opposer courageusement à leur audace , & de refuter hardiment leur mauvaise doctrine , avec tant de constance & de vigueur qu'ils soient enfin contraints de se taire. C'est le devoir du vray serviteur de Dieu de ne point trahir la verité de son maistre , & le salut de ses brebis, par son silence , ou par sa patience , laissant gagner l'erreur & l'imposture sans rien dire , & leur donnant le loisir de s'établir. Il faut les rejeter , & les condamner dès l'abord , & apres avoir tasché d'en ramener les auteurs à la droite voye avecque toute douceur & charité , si nous ne pouvons gagner ces personnes , confondre au moins leur orgueil , & despoüiller tellement leurs intentions de toutes les fausses couleurs dont ils les fardent , qu'ils ne treuvent plus personne qui s'y laisse tromper. C'est ce qu'entend l'Apôtre , quand-il dit qu'il faut fermer la bouche. Car il peut souvent arriver que quelque veincu que soit un imposteur , il ne se rendra pas pourtant ; mais au contraire se roidira & criera d'autant plus fort , que plus vous avez découvert sa malice ou son impertinence ; sa propre confusion animant son audace. Combien en avons nous veu ? & combien

en voyons nous encore tous les jours ; qui apres avoir plié sous la raison , étant accablés par la force de la verité, s'arment d'une impudence defesperée , & triomphent de leur defaite , & se glorifient dans leur confusion ? Mais le serviteur de Dieu s'est acquité de son devoir , quand il a découvert & refuté l'imposture , quand il a ôté à l'imposteur toutes les fausses apparences de raison & de verité, dont il la couvroit. L'Apôtre tient qu'il luy a fermé la bouche quand il l'a réduit à ces termes-là. Il ne l'oblige pas à le desarmer aussi de son audace & de son impudence & de la rage de son dépit ; Ce sont des defenses qu'il ne perdra jamais , que quand il perdra la vie. Il faut laisser à Dieu le jugement de sa personne ; & des vices dont elle est composée, s'il faut ainsi dire. C'est assez que nous abbations son erreur , & en garantissons les brebis, qui nous ont été commises. C'est principalement l'intérest de ces bonnes ames, qui nous doit toucher. Aussi voyez-vous que S. Paul ne manque pas de nous représenter le peril , où les met le babil des seducteurs ; ajoutant dans les verset suivant, qu'ils *renversent des maisons entieres* , c'est à dire qu'ils débauchent des familles entieres

de la verité de l'Évangile; & les precipitent en la perdition, destinée à l'infidelité & à la revolte. C'est vne metaphore prise des edifices, qui tombent en ruine, quand le fondement en est renversé. Chaque famille, & mesme chaque personne Chrestienne, est vn edifice de Dieu, vne maison spirituelle, vn temple du saint Esprit. La foy en est le fondement; c'est elle qui porte & maintient tout l'edifice. Quand donc la seduction vient à abbatre la foy, il faut de necessité que l'edifice tombe, & s'en aille en ruine. D'où vient que l'Apôtre dit simplement ailleurs *renverser la foy de quelques-uns*, au mesme sens qu'il dit icy *renverser des maisons entieres*. Quand il ne seroit que-
 sion que de la ruine d'une seule ame, toujours nous devroit elle estre chere, puis qu'apres tout c'étoit le prix du sang de Jesus-Christ, épandu pour la racheter. Combien moins devons nous souffrir que Satan renverse des familles entieres? & combien plus de soin & d'ardeur nous faut-il apporter pour empescher vn si grand malheur? Il marque en suite la maniere, dont les seducteurs renversoient les maisons des fideles, *enseignant (dit-il) ce qui n'appartient point*. C'est là le fonds de ce vain ba-

2. Tim.
2. 19.

bil, dont il les vient d'accuser, La multitude, & si vous le voulez encore, l'éloquence de leurs paroles ne sert qu'à debiter de fausses doctrines. Ce qu'il dit *qu'ils enseignent ce qui n'appartient point*, se peut prendre en deux façons, ou simplement pour des choses qu'il n'est pas besoin d'enseigner, qui ne sont pas nécessaires à la piété; ou plus fortement pour des choses, qu'il est mauvais d'enseigner, qui sont contraires à la piété & incompatibles avecque la droite foy; par vne maniere de langage, qui dit moins qu'elle n'entend; comme quand le Seigneur proteste *qu'il ne tiendra point celuy qui prend son nom en vain; pour innocent*; au lieu de dire qu'il le tiendra pour grièvement coupable; & ailleurs *qu'il ne pardonnera point un peché*; pour dire qu'il le punira infailliblement. L'une & l'autre sorte de doctrine ruine les ames, & renverse les fideles; La seconde directement & immédiatement, engageant l'esprit dans vne erreur mortelle, & incompatible avecque le fondement de la foy; La premiere par ses suites, & par les mauvais effets qu'elle produit. Car en croyant des doctrines vaines vous vous dégoutez peu à peu des bonnes & solides; & ayant vne fois receu

Exod.
7. Elaye
22. 14.

de la paille & du chaume chez-vous, il arrive souvent que vous vous y attachez, de sorte qu'à la fin vous vous en contentez, & laissez aller l'or & l'argent & les pierres de la verité, sans lesquelles il n'y a point de salut. Vous pouvez donc prendre ce que dit icy l'Apôtre des seducteurs en l'une ou en l'autre façon; bien que pour moy j'aurois mieux m'arrester à la seconde exposition; y ayant grande apparence, que des seducteurs, contre qui ce saint homme arme si soigneusement son disciple, enseignoient des choses mortelles & pernicieuses, & non seulement des choses vaines & superflues. Et le mauvais principe qui les portoit à cela, nous montre assez que d'une si vilaine cause l'effet ne pouvoit estre autre, que tres-dangereux. Car l'Apôtre dit expressement, que *c'étoit pour gain deshoneste qu'ils enseignoient ce qui n'appartient pas.* Il a bien raison de nommer *deshoneste*, le gain qu'ils faisoient en cette sorte de marchandise. Car s'il n'y a de gain honneste, que celui qui se tire d'un travail honneste, utile & legitime; combien est infame celui que l'on fait en debitant le mensonge, & l'imposture & la vanité? quand vous estes payé pour avoir, non en-

seigné, mais seduit? non edifié, mais abusé? non sauvé, mais ruiné vos pauvres disciples? C'est la dernière de toutes les injustices d'avoir de la recompence d'une action qui étoit digne de punition, & de cueillir du fruit de ce qui meritoit de la confusion & de la perte. S'il y a quelque action qui merite d'estre punie, c'est la seduction, pour l'outrage qu'elle fait & à la verité de Dieu, & au salut des hommes: Et neantmoins ces miserables non seulement n'y perdoient rien; mais de plus encore ils y gagnoient. Il est donc clair qu'il ne se peut rien dire de plus indigne, de plus injuste, & de plus infame que ce gain qu'ils y faisoient. Mais outre l'iniquité & l'infamie de la chose même, le dessein & l'intention des personnes en augmentoit encore l'horreur. Car ils ne travailloient que pour ce gain-là; c'étoit leur fin, & l'unique motif de tout leur vain babil, & de la peine qu'ils prenoient tant à debiter leur mauvaise doctrine, qu'à la colorer avecques le fard de leurs sophismes & de leurs paroles. Si c'est vne affection honteuse & deshonneste, comme elle l'est sans point de doute, de prescher la verité pour le gain, quelle étoit l'infamie de ces malheureux,

garnt.

mens, qui employoient le mensonge & la fable dans ce sale trafic? Si la bassesse du premier est detestable, en ce qu'il vend vne chose sainte, & divine, c'est à dire la verité; au moins ne donne-t'il rien, que de bon & de salutaire; à celuy qui le paye; au lieu que le seducteur se fait payer pour du vent & de la fumée & pour du poison; & outre la honte de son dessein il se souille encore d'une fraude abominable en donnant pour bon & pour veritable, ce qui est faux, & n'a qu'une trompeuse apparence sans rien de réel ny de solide. S. Paul accuse par tout les seducteurs de son temps de cet infame trafic; comme gens qui n'avoient autre but, que de profiter de la credulité & simplicité de ceux qu'ils trompoient. Car c'est d'eux qu'il parle dans vn autre lieu, où il dit, *qu'ils reputent la pieté pour un gain; c'est à dire qu'ils en font vn métier sordide, dont toute l'utilité soit de leur apporter du gain; quand il dit encore ailleurs, qu'ils servent leur ventre, & non Iesus-Christ; & que c'est le ventre qui est leur Dieu.* Quand cette maudite convoitise, que S. Paul appelle avec grande raison *la racine de tous maux*, à vne fois saisi le cœur d'un l'homme, elle ne man-

i. Tim. 6. 5.
Rom. 16. 18.
Phil. 1. 19. Ti. 6. 10.

K

que presque jamais de luy faire corrompre la saine doctrine, la changeant & sophisticant pour l'accommoder au goust de ceux dont il desire de gagner la bonne grace, afin d'en tirer du profit. Jusques icy l'Apôtre nous a décrit & la corruption des faux Docteurs dans cette pauvre isle de Crete, & les ravages qu'ils y faisoient en renversant des maisons entieres. Pour nous ôter l'étonnement d'une chose qui d'ailleurs pourroit sembler assez étrange, il nous représente l'extremes depravation de cette nation; telle qu'il n'y avoit pas grand sujet d'estre surpris, si dans vn peuple si perdu de vices, il se treuvoit quantité de gens capables, soit d'entreprendre de seduire les autres, soit de se laisser seduire à eux. Et patce que ce reproche est odieux, il ne le fait pas de luy-mesme; mais introduit vn homme Candidiot, qui rend ce honteux tesmoignage de sa propre nation; *Quelqu'un d'entr'eux* (dit-il) *c'est à dire des Creteins, ou Candidiots, étant leur propre Prophete; a dit, que les Creteins sont toujours menteurs, mauvaises bestes, & ventres paresseux.* C'est vn vers Gree, tiré d'un Poëme intitulé des Oracles, ou des predictiōs d'un ancien auteur

Cretein de nation nommé Epimenide, qui vivoit environ 600. ans, devant la naissance de nôtre Seigneur, si fort estimé parmy les Grecs pour sa sagesse, & pour sa vertu, que quelques-vns l'ont autre fois conté pour l'un des sept sages de la Grece. L'Apôtre le nomme le *Prophete des Creteins* : parce que toute cette isle le tenoit pour vn homme divin, qui avoit eu connoissance des choses les plus cachées, & en avoit predict quelques-vnes, & revelé d'autres, & qu'en cette qualité on luy avoit mesme ordonné des sacrifices comme à vn Dieu. D'où vient que des anciens auteurs Payens, les vns l'ont appellé Theologien, les autres Devin, & quelques-vns Prophete; & il se treuve encore quelques-vns de ses pretendus oracles dans les vieux livres des Grecs. Il faut pourtant remarquer que l'Apôtre ne le nomme pas simplement *Prophete*; (car il n'y a eu que le seul peuple des Juifs, où se soient treuvez des hommes vraiment dignes de ce nom) mais seulement selon l'opinion qu'en avoient ceux de sa

Plucatq.
en la vie de
Solon. Dio-
gen. Laërt.
en la vie
d'Epim. Ci-
cer. l. 2. de la
divin. Ma-
xim. Tyr.
serm. 22.

Diod. Sicil.
l. 5.
Apulée l. 2.
des Florid.
Dion de
Pruse.
en Diogen.
& en Plat.
dans le liv.
des Loix.

nation, & à l'égard de ce qu'il en allegue ; comme s'il disoit, qu'en ce qu'il avoit tesmoigné d'eux il avoit vrayement prophetisé, & qu'à cet égard il meritoit le nom qu'ils luy donnoient; l'affection de sa patrie ne l'ayant point empesché de dire au vray de ses concitoyens ce qu'il en sçavoit de mal. Et c'est pourquoy l'Apôtre ajoûte apres avoir rapporté les paroles d'Epimenide ; *Ce tesmoignage (dit-il) est veritable.* Il l'approuve en cela ; sans reconnoître plus avant la qualité de *veritable, & de Prophete*, dont les Grecs l'honoroient. Outre la parole de S. Paul, & celle de ce vieux sage Candiot, qui sont toutes deux hors de doute, diverses autres choses nous montrent assez la verité de ce vers d'Epimenide touchant ses Creteins. Car pour le mensonge plusieurs anciens écrivains parlent des gens de cette isle, comme des plus grands menteurs qui fussent ; & il semble que c'est la raison pourquoy le premier & le plus sage de tous les Poëtes represente comme venuë de Crete, vne personne à qui il veut faire conter des

Eustath.
sur le Iota
de l'Iliad.
p. 741. 21.
dit que
κρητις εἶναι,
veut dire
mentir.
Homere
dans l'yp-
silon de
l'Odyssée.

bourdes. Il est vray qu'un autre écrivain Payé leur fait injustice de rapporter à leur vanité le bruit qui couroit, que le sepulcre de Iuppiter étoit chez eux ; comme si en cela ils luy eussent fait grand tort , de dire qu'il fust mort , au lieu que ce pauvre homme le pretend immortel. Car il est constant par d'autres tesmoignages tres-certains , que ce Iupiter que les Payens adoroient follement , n'avoit été en son temps qu'un Roy de Crete , qui apres y avoir mal-regné quelques années , y étoit mort enfin comme les autres hommes. Cét auteur eust eu plus de raison d'accuser les Creteins de mensonge en ce qu'ils avoient fait un Dieu de leur Iupiter, & en avoient forgé cent contes ridicules. Comme ces gens étoient peu sinceres en leurs paroles , aussi étoient-ils doubles & trompeurs en leurs actions ; ce qui donna lieu à un proverbe commun entre les Grecs , qu'il faut estre Cretein avecque les Creteins ; c'est à dire s'aider de leurs tours & de leurs malices quand on a voit affaire à eux. Et c'est peut-estre ce que signifioit Epimenide , quand il ajoutoit que c'étoient de mauvaises bestes ; c'est à dire avec

Calli-
maq.
dans
l'hym-
ne à Iu-
piter.

qui il ne faisoit pas bon traiter ; n'ayant non plus d'honneur, ny de foy, ny de conscience que les bestes les plus malignes, ou les plus farouches. Apres ces deux premieres qualités, il ne faut pas s'étonner de la troisieme qui leur est icy donnée, *que c'estoient des ventres paresseux* ; c'est à dire des gens qui vouloient faire bonne chere sans travailler, s'imaginans que leurs fourberies, leurs artifices & leurs malignités y fourniroient assez, sans qu'ils se donnassent davantage de peine. A la verité, mes Freres, cét éloge est honteux & flétrissant. Mais S. Paul ne le rapporte que pour justifier le grand soin qu'il veut que son disciple ait de pourvoir cette isle de bons & fidelles Pasteurs. Il luy montre les playes & les vlcères de ce peuple, non pour leur en faire reproche, mais pour l'obliger de penser à bon escient à leur guérison. Et c'est là (chers Freres) ce que nous avions à vous dire sur ce texte de l'Apôtre. Remarquons y premierement la bonté de Dieu, qui ne dédaigne point cettere miserable nation, quelque plongée & abyssinée qu'elle fust dans les vices les plus noirs & les plus infames, mais leur envoie misericordieusement l'Evangile de son

Fils pour les arracher de cette perdition, & pour établir dans leur enfer mesme (s'il faut ainsi dire) des Églises Chrestiennes, & les trophées de sa sainte verité. Et si nôtre nation n'a pas été si infame que celle des Creteins durant l'erreur & l'ignorance de nos premiers & plus lointains ancestres, ne nous en glorifions point, comme si nous avions merite l'honneur de la vocation de Dieu. Si nous étions exemps d'une partie des vices de Crete, nous en avons d'autres qui ne valent gueres mieux; au moins ne pouvons nous nier que l'impiété du Paganisme, où nous trempions aussi bien que les autres peuples de la terre, ne nous rendist indignes des faveurs de nôtre Seigneur; de sorte que nous devons reconnoître que c'est aussi par sa pure grace qu'il nous a visitez de son Orient d'en haut. Considerés puis ~~après~~ la rage de Satan, qui ne voit pas si tost semer la verité de l'Évangile dans l'is-
le de Crete, qu'il y suscite des seducteurs, qui pour estouffer cette semence celeste, y meslerent leur zizanie, & y prescherent l'erreur. D'où vous voyez que nous n'avons nul sujet de nous scandalizer de ce que le mesme est arrivé quand nos Peres

ont travaillé au rétablissement de l'Evangile, s'étant aussi alors élevé grand nombre de mauvais ouvriers, qui jettoient les poisons de leurs erreurs, aux mesmes temps & aux mesmes lieux, où la saine doctrine étoit preschée. C'est le vieux artifice de Satan, qui tasche par ce mélange de décrier la verité. Mais cela mesme qu'il la combat avec tant de fureur, nous la doit rendre plus chere; & ce qu'il y employe les mesmes armes dont il vfa au commencement contre la predication des Apôtres, montre bien que c'est la mesme doctrine, que ces saints hommes annoncerent en leurs temps. Puis que sous leurs yeux, & nonobstant la lumiere de leur ministère, il ne laissa pas de se trouver plusieurs mauvais ouvriers travaillans à ruiner ce qu'il edifioient; nous ne devons pas nous étonner qu'il y en ait aussi de nôtre temps. Dieu le permet pour éprouver ceux qui sont de mise; afin que cette diversité exerce nôtre foy, & decouvre la foiblesse des hypocrites. Graces à Dieu la verité n'est pas difficile à reconnoistre. Elle est si claire dans ses Escritures, qu'il n'y a que les brouillards de nos propres passions, qui nous la puissent cacher. Et si vous

avez égard aux personnes que Dieu nous a envoyées pour nous l'annoncer, la calomnie mesme n'y scauroit trouver aucune des marques que l'Apôtre donne icy aux Docteurs de l'erreur. Nos Peres se sont rangez à l'ordre & à la discipline du Seigneur; Ils n'ont mis en avant que des doctrines solides, vtiles à l'edification; consignées par les Apôtres dans tous les livres du nouveau testament, & bien loin d'ayoir produit de leur creu aucunes vanitez ou inventions humaines, ils ont re-jetté & décrié genereusement celles qui s'étoient coulées dans le Christianisme. On ne peut les soupçonner d'ayoir cherché leur profit, ou travaillé pour vn gain deshonneste; puis qu'au lieu de pouvoir rien gagner dans ce travail, ils s'exposoi-ent à perdre tout ce que les hommes ont de cher au monde. Et la forme mesme du saint ministere au milieu de nous, est graces à Dieu, si pure & si simple, que les desseins de l'avarice n'y peuvent ayoir de lieu. Et quant à leur doctrine, il ne faut que la confronter avecque la parole de Dieu pour juger qu'ils n'ont enseigné que ce qu'il falloit enseigner; la foy, l'esperance, la charité Chrestienne, rejetant

soigneusement la paille, le foin, & le chaume des traditions humaines. Que si maintenant vous jetez les yeux de l'autre côté sur ceux qui nous accusent; où est celuy qui n'y découvre incontinent routes les mauvaises marques, icy proposées par l'Apôtre? vne fierté qui ne se peut ny ne se veut ranger ny à l'Écriture ny à la discipline de IESVS-CHRIST? vne parole vaine, pleine de fables & de fictions? l'adresse & l'artifice pour abuser l'entendement des simples? les causes & les occasions de l'avarice? les richesses, les honneurs, l'aïse, & le repos, & tous les avantages de la chair & du sang? Quand il y auroit quelque difficulté dans le reste nul au moins ne peut ignorer, qui sont ceux qui enseignent ou qui n'enseignent pas pour gain deshonneste. Que si cét interest n'a point de lieu parmy nos adversaires, pour en purger pleinement le soupçon, & justifier l'innocence de leur zele, ils devroient retrancher toute cette pompe & cette abondance, dont ils jouyffent; & la rendre au monde, d'où ils l'ont receüe; & remettre les choses en l'état où elles étoient au commencement; c'est à dire tel, que le Pape & les Prelats de sa

communion ne profitassent non plus des
 choses du monde en preschant & soutenant
 leur doctrine, que nos ministres en ensei-
 gnant la nôtre. Car tandis qu'ils retien-
 nent & augmentent tous les jours ces
 biens-là, au lieu d'en rien diminuer; il est
 difficile de croire qu'ils n'ayent point d'at-
 tachment pour des choses qu'ils conser-
 vent & cultivent avecque tant de soin!
 Mais laissons-là les autres, & pensons à
 nous mesmes, Chers Freres. Puis que
 l'Apôtre nous avertit que la convoitise
 du gain porte les hommes à corrompre la
 verité de Dieu, & à enseigner l'erreur, si
 nous voulons perseverer constamment
 dans la pureté de l'Évangile, nettoions
 nos cœurs de cette vilaine & honteuse
 passion. N'aimons point les biens du mon-
 de. Si nôtre esprit est libre de cette pas-
 sion, nous jugerons toujours aisément de
 la verité. Mais pour demeurer fermes en
 cette bienheureuse possession, outre l'a-
 varice & le desir du gain, il nous faut aussi
 renoncer à tous les autres vices, avec les-
 quels l'Évangile de IESVS CHRIST est in-
 compatible, & particulièrement au men-
 songe, à la fourberie, à la malice, à la gour-
 mandise, & à la faineantise de ces Creteins,

que l'Apôtre a icy censurés avec les paroles de leur propre Prophete: pour vivre désormais en toute pureté, candeur, & honnesteté, travaillant doucement & paisiblement chacun en sa vocation, laissant les choses qui sont en arriere, & avançant tous les jours en la pieté & charité jusques à ce que nous parvenions à la souveraine perfection, où le Seigneur nous eslevera dans son bienheureux royaume. Amen.





SERMON CINQVIÈME:

TIT. I. VERS. 13. 14.

13. *Pour cette cause redargüez-les vivement, afin qu'ils soyent sains en la foy.*

14. *Ne s'addonant point aux fables Ju-
daiques, & aux commandemens des hommes,
qui se détournent de la verité.*



HERS FRERES ; Le saint Apôtre representoit à Tite son disciple dans les versets precedens l'extrême corruption de la nation des Creteins, au milieu desquels il travailloit pour y établir le ministere de l'Evangile ; Et pour montrer combien le scandale de leurs vices étoit grand, il alleguoit comme il vous en peut souvenir, le tesmoignage qu'en avoit autresfois ren-

du dans ses vers vn de leurs anciens Poëtes, nommé Epimenide, qui étoit parmy eux en grande reputation de vertu & de sagesse; & par là il condanne pour vous le dire en passant, la superstition de ceux qui defendent entierement aux Chrestiens la lecture & l'employ des livres des Payens; & nous montre que nous ne devons faire nul scrupule de nous en aider, pourveu que nous le faisons sobrement à son exemple, & discernons judicieusement ce qu'ils ont dit de bon & de veritable d'avecque les erreurs, & les fauffetes de leur religion; maniant leurs écrits ayec vne sainte adresse, en telle sorte qu'en cueillant leurs roses nous nous gardions de leurs épines; comme dit sur ce sujet vn celebre Docteur de l'ancienne Eglise. Maintenant l'Apôtre prescrit à Tite, & en sa personne à tous les autres seruiteurs de Dieu, quel est leur devoir ayant affaire à des gens de mœurs & d'inclinations si mauvaises, & si contraires à la pureté de l'Evangile. *Pour cette cause* (dit-il) *redargüez-les vivement.* Puis il descend plus particulièrement aux sujets, où ils avoient besoin d'estre ainsi repris & corrigez; touchant premierement ce qui regarde la foy, comme le principe

Grég.
de Na-
zianz.
Carm.
jam. 23.

& la source de toute la piété & sanctification Chrestienne; & de là passant dans le chapitre suivant à l'honesteté, & à la justice des mœurs. Car pour la foy, vous voyez dans le texte que nous avons leu, qu'il veut que Tite les redargüe & leur remontre tellement leurs fautes, qu'ils *soient sains en la foy*; & d'autant qu'entre tous les seducteurs qui travailloient cette Eglise naissante, ceux de la circoncision (c'est à dire les Juifs) étoient les principaux, comme il l'a expressément dit cy-devant, il ajoute nommément, *qu'ils ne s'addonnent point aux fables Judaïques, ny aux commandemens des hommes, qui se détournent de la verité*, & refute mesme dans les deux versets suivans, comme vous l'orrez en son temps, l'erreur capitale de ces imposteurs Judaïzans, qui étoit d'assujétir les Chrestiens à la distinction des viandes, & à tels autres services externes & charnels; ruinant sous cette fausse apparence le fonds & la verité de la piété. Pour cette heure nous traiterons seulement le texte que vous avez oüy; & pour vous en donner vne entiere exposition, & en tirer de l'edification, nous considererons s'il plaist au Seigneur, les trois points qu'il contient,

dont le premier est le devoir de Tite à redarguer les Creteins ; le deuxiesme, la fin & le sujet principal de ce devoir, qui étoit *de les rendre sains en la foy* ; & le troisieme le moyen de les conduire à cette fin, en les détournant *des fables des Juifs, des enseignemens des hommes vains, & contraires à la verité.* Quant au premier de ces trois points, l'Apôtre ne dit pas simplement à Tite, qu'il *reprenne*, ou *redargue* les Creteins, mais qu'il *les redargue vivement* ; sans les flater ny épargner. Car il use d'une parole, qui signifie vne grande severité, & exactitude, telle qu'elle tranche jusques au vif, ne laissant rien dans les vices de la personne que vous reprenez, que vous ne touchiez & où vous ne portiez le fer de vôtre censure ; s'il faut ainsi dire, pour le couper jusques à la racine ; & il semble comme les interpretes l'ont remarqué, que le mot soit tiré de la chirurgie, où l'on coupe jusques au vif les chairs mortes, ou qui menacent de putrefaction, ou de gangrene. L'Apôtre employe le mesme terme ailleurs en mesme sens ; quand il dit aux Corinthiens qu'il leur écrit, & leur remontre leur devoir de bonne heure, étant encore absent, *afin que quand il sera present*

ἀποτό-
μος.

Estius.

2. Cor.
13. 10.

présent au milieu d'eux, il ne soit point obligé d'en user avec rigueur; c'est à dire d'agir avec eux rudement; comme leur faute l'y contraindrait, s'il ne s'en corrigeoient. Ailleurs il signifie avec ce même mot la juste liberté de Dieu contre l'incrédulité des Juifs retranchés de son blivier mystique, parce qu'ils avoient rejeté l'Évangile de son Fils; *Regardez* (dit-il aux Romains) *la severité de Dieu*, Rom. *sur ceux qui sont trébuchés.* 11. 22. L'Apôtre excuse la rigueur & l'aigreur de ces reprimandes si severes & si exactes qu'il commande à Tite, par la nécessité, qui l'y obligeoit, *Pour cette cause*, (dit-il) *redarguez les vivement*; c'est à dire pour la cause, qu'il viét de toucher, pource que ces Creteins à qui il avoit affaire, étoient facheux, vains & menteurs, fiers & incorrigibles, fayneants & gourmands; prêtans aisement l'oreille au babil & aux fausses doctrines des seducteurs. Car il vous souvient bien sans doute, qu'il nous les representoit ainsi conditionnés. C'est donc pour cette raison, qu'il veut que Tite les traite severement; d'où paroist il que sans cela, il le feroit agir tout autrement; avec que la douceur & la debon-

L

naireté naturelle de l'Evangile. Car comme vous voyez que les sages medecins se gouvernent fort differemment selon la diversité, & des maux mesmes, & du temperament & des forces du patient qu'ils traittent; ordonnant à l'un des lenitifs, & des purgations legeres; à l'autre des remedes plus forts; employant mesme sur quelques vns le fer & le feu & les operations les plus violentes de la chirurgie; ainsi en doit aussi vser vn bon & habile serviteur de Dieu; puis qu'en effet son ministere n'est autre chose au fonds, qu'une medecine spirituelle. La nature & la disposition des sujets pour qui il travaille est la regle de son art, C'est leur difference qui diversifie toute sa conduite. Et c'est icy l'une des principales & plus necessaires parties de son adresse, de sçavoir ployer & accommoder l'air & la forme & l'action de son ministere au besoin & à la necessité de ceux qui luy sont commis; employant sagement la douceur & la rigueur, chacune en son lieu & en son temps. Vous avez raison de blasmer l'ignorance & l'indiscretion des mauvais chirurgiens; qui traittent les moindres playes avecque le fer & le feu, & l'extravagance des empi-

riques qui donnent des remedes extremes aux plus legeres maladies. Mais vous ne louères pas non plus le medecin qui flatte le mal, & ne pansé les playes & les maladies les plus malignes qu'avec des remedes legers. La douceur de ce dernier est autant ou plus cruelle, que la rigueur des premiers. L'avouë que c'est vne importune & dangereuse methode d'estre aigre & severe là où vous avez affaire à des esprits dociles & obeïssans; & que l'indiscretion de ce procedé est plus capable de les irriter, & de les cabrer, que de les edifier. Mais aussi ne scauriez-vous nier, que ce ne soit vne lâcheté tres-pernicieuse de dissimuler, ou de reprendre legerement les grands vices; & de traitter les esprits durs & revêches tout de mesme que ceux qui sont modestes & dociles. L'Apôtre veut ailleurs, que le *serviteur du Seigneur* soit *doux envers tous*, & qu'il enseigne avec *douceur ceux qui ont sentiment contraire*. Ouy; mais ie nie que ce soit vraiment vne douceur, ou vne debonnaireté, de laisser perir vn pecheur, de peur de luy blesser l'oreille en luy remontrant sa faute. Il n'y à rien de plus doux ny de plus tendre que le cœur d'un bon pere envers son enfant.

2. Ti. 2.
24. 25.

L ij.

Et neantmoins personne n'est plus soigneux que luy, de le châtier si son esprit en à besoin, ou de le medeciner si son corps est en danger. La douceur de la charité n'est nullement incomparable avecque la liberté & severité. S. Paul n'approuve pas l'impudence & la fierté Cynique de quelques vns, qui outragent les personnes, au lieu de censurer leurs vices; & semblent plutôt vouloir décrier & diffamer les pecheurs, que les amander. Il ne vous deffend pas d'addoucir ce devoir, qui de sa nature est aigre & facheux, avec tous les termes du respect, & de la civilité, qui y pourront estre employés, & sur tout avec les demōstrations d'une ardente charité, qui fassent voir au pecheur la douleur & la compassion que vous avez pour luy, & luy tesmoignent que c'est la seule amour que vous luy portés, qui vous force malgré vous à le choquer; & que si vous le touchés plus rudement qu'il ne voudroit, ce n'est que pour satisfaire au dessein que vous avez de le servir, & de contribuer ce que vous devez à son salut. Mais avecque tous ces addoucissements l'Apōtre veut pourtant que vous reprenez les pecheurs, & entend que vous leur

fassiez senti leur erreur; *Redargüe-les vivement*; dit-il. C'est donc icy vne belle leçon pour les Pasteurs, que la providence a placez en des troupeaux de Creteins; c'est à dire parmy des gens fort deprauez soit en leur foy, soit en leurs meurs. Premièrement quelque grande qu'en soit la corruption, l'Apôtre ne veut pas que le serviteur de Dieu perde courage, ny qu'il les abandonne tandis qu'ils le souffriront. Car que se peut-on figurer de plus gâté que ces Creteins, qu'il vient de nous depeindre avec de si noires couleurs? Et neantmoins bien loin d'ordonner ou de permettre à Tite de se retirer d'avec eux; au contraire il l'exhorte d'y demeurer, & d'y établir mesme de nouveaux ouvriers, non pour y vivre les bras croisez, ou pour gemir & soupirer simplement en y voyant gagner le vice & l'erreur; mais pour y travailler avec ardeur, en resistant au mal, & y plantant & affermissant le bien. *Redargüe-les*, dit-il. C'est donc icy l'autre point de son devoir, opposé à la lâche complaisance de ces chiens miets, dont parle Esaye; qui pour s'entretenir dans les bonnes graces des hommes les laissent croire & vivre comme bon leur semble, sans mot dire;

Esaye
56. 10.

fans abbayer ny contre les vices de leurs mœurs, ny contre les erreurs de leur foy; quelque débordés & scandaleux qu'ils foyent en l'vn ou en l'autre. Le serviteur de Dieu tout au contraire n'apercevra pas plütoft les fautes des pecheurs, qu'il y courra, & les avertira de leur devoir. Remarquez en troisiésime lieu que l'Apôtre, ne luy commande pas de crier contre eux, ou de leur dire des injures (comme la colere & le feu d'vn faux zele en inspire par fois à quelques-vns) mais bien de les *redarguer*; c'est à dire de leur declarer leur faute, & leur montrer en quoy elle consiste; & non seulement cela; mais aussi de leur faire voir que c'est vne faute, & qu'elle est contraire ou à la verité, s'il est question de la doctrine, ou à la sanctification, s'il s'agit des mœurs; de le prouver clairement & les conveindre par des raisons bonnes & solides, tirées de la parole de Dieu. Enfin il veut qu'il le face *vivement*; c'est à dire qu'il s'acquie de ce devoir avec vn soin exact, & vn zele ardent; sans taire au pecheur aucune partie de son crime, luy en découvrant toute l'horreur, & luy denonceant l'infailible perdition où il le precipitera s'il ne se repent & ne s'a-

mande; & luy representant pour cét effet le terrible jugement de Dieu sur tous les contempteurs de sa parole. C'est à quoy manqua autrefois le souverain Sacrificateur Eli. C'étoit vn bon homme; qui ay-
moit la gloire & le service de Dieu; qui avoit du déplaisir de la mauvaise vie de ses enfans; qui mesme les en reprit, & les en redargua; mais parce qu'il ne le fit pas assés vivement, il attira sur soy & sur eux, & sur toute sa maison l'effroyable jugement de Dieu, dont vous avez l'histoire dans le premier livre de Samuël. D'où vous voyés combien ce devoir est necessaire, puis qu'il y va & de la gloire de Dieu, dont le nom est diffamé quand on laisse les pechés de ceux qui font profession de sa doctrine, sans les relever, & de la vie des pecheurs, dont vôtre lâcheté fomenté & procure la perdition, entant que vous ne l'empeschés pas, comme vous devriés; & enfin de vôtre propre salut, puis que le Seigneur protèste qu'il vous *redemandera le sang* de ceux qu'il vous a commis, si les voyant dans vn mauvais train vous manquez à les avertir de se donner garde de perir. L'Apôtre apres avoir ainsi recommandé ce devoir à Tite, ajoute le dessein, où

1. Sam. 2
& 3. & 4.

Ezech.
3. 18.

il doit tendre, *afin* (dit-il) *qu'ils foyent sains en la foy*. Le Christianisme comprend deux parties principales, la foy, & les mœurs; & les Creteins avoient besoin d'estre corrigez en l'une & en l'autre. Car leurs mœurs étoient tachées de divers vices, tout à fait incompatibles avecque la discipline du Seigneur, comme il paroist par le vers d'Epimenide, rapporté & confirmé par l'Apôtre, disant que les Creteins étoient *toujours menteurs, mauvaises bestes, & ventres paresseux*. Et pour la foy, outre qu'elle avoit été desia renversée en quelques familles, il ne faut pas douter qu'en d'autres elle ne fust blessée & ébranlée; & qu'en tous elle n'eust besoin d'estre secourüe contre les impostures des seducteurs, qui travailloient tant qu'ils pouvoient à leur ruine. L'Apôtre fournira cy-apres à Tite les moyens de guerir les defauts de leurs mœurs par les remonstrances & exhortations qu'il luy commandera expressement de faire aux Creteins, & qui remplissent presque tout entiers les deux derniers chapitres de cette epître. Mais avant que d'en venir là, il luy ordonne premierement de pourvoir à leur foy, pour la rendre saine & sincere, Et cét ordre est rai-

sonnable, & conforme à celuy des choses
 mesmes. Car comme l'entendement est la
 maistresse partie de nôtre ame; aussi la
 connoissance & la foy est le principe de nos
 actions interieures & exterieures. Nous
 aymons & agissons comme nous croyons;
 & puis que c'est par la foy que Dieu purifie
 nos cœurs, il est evident que pour nous
 former à vne vraye sanctification, il faut
 travailler avant toutes choses à mettre
 dans nos ames vne foy pure & sincere.
 L'Apôtre à donc toutes les raisons du
 monde d'ordonner à son disciple d'y ad-
 dresser d'entrée les censures & remonstra-
 ces, qu'il fera aux Creteins, comme à sa
 premiere & plus prochaine fin; bien que le
 tout soit pour servir en suite à la sanctifica-
 tion, qui est la derniere & plus esloignée
 fin, à laquelle la foy mesme se rapporte;
 comme étant le seul moyen, par lequel
 nous sommes veritablement sanctifiez.
 D'où vous pouvez juger combien il im-
 porte aux fidelles d'avoir vne foy saine &
 entiere; & combien étroitement les Pa-
 steurs sont obligez à veiller que riē n'alte-
 re & ne gaste celle de leurs troupeaux. La
 maladie est vne tare & vne corruption
 dans l'animal, qui trouble ses actions, &

Act. 15.
9.

sa vie. Delà vient que nous appellons *sain* ce qui n'est point gâté, mais est entier & dans la pureté de sa constitution legitime.

Tit. i. 9.

& 2. 1. 2

Ti. i. 13.

& 4. 3.

& 6. 3.

Et c'est en ce sens que l'Apôtre appelle deux ou trois fois la pure & entiere doctrine de l'Evangile, non meslée ny sofisticquée d'aucune erreur, *une doctrine saine*, & ailleurs *les paroles saines*. Icy semblablement *estre sain en la foy*, signifie avoir vne foy saine; c'est à dire entiere & pure & non gâtée par aucun mélange étranger. La vraye & legitime constitution de la foy est qu'elle croye tous les mysteres necessaires à nôtre salut, que Dieu nous a revelez par son Fils, IESVS-CHRIST. Celle qui embrasse tout ce divin objet avec vne ferme persuasion de sa verité est vne foy vrayement saine, & celuy qui l'a est *sain en la foy*. Mais la creance, qui ne reçoit qu'une partie des verités de Dieu, ou qui outre les verités de Dieu reçoit encore quelques-vnes des erreurs & des inventions des hommes, cette creance-là dis-je est vne foy malade. Car l'oracle de l'Apôtre est certain & infailible, que la foy est de l'ouye, & l'ouye de la parole de Dieu; de sorte que celuy qui croit ce qu'il n'a pas ouï de la parole de Dieu, dechet evidem-

Rom.

10. 17.

ment de l'état & de la nature de la vraye foy. D'où vient que S. Paul ailleurs dit de ceux qui s'amusest aux inventions & subtilitez humaines, qu'ils sont *malades ou languissans apres des questions & debats de paroles.* Ainsi le devoir d'un bon serviteur de Dieu pour faire que son troupeau soit *sain en la foy*, est de ne luy prescher que la pure parole du Seigneur, & non seulement n'y mesler point luy mesme aucune doctrine humaine, mais rejeter & redarguer vivement celles que les autres y veulent mesler, sous quelque pretexte & avec quelque couleur que ce soit. Et comme de nôtre part nous ne devons vous prescher que les mysteres de IESUS-CHRIST, & ce qu'il a revelé & baillé à ses saints Apôtres; aussi ne devez-vous de la vôtre recevoir autre chose en vôtre creance. Autrement vôtre *foy ne sera pas saine.* Et S. Paul nous le montre icy bien clairement, quand apres avoir commandé à Tite en general de veiller sur son troupeau, & de ne leur pas épargner les censures & les remonstrances, *afin qu'ils soyent sains en la foy*, ajoûte particulièrement, *ne s'addonnant point aux fables Iudaiques, ny aux commandemens des hommes, qui se dé-*

1. Tim.

6.4.

tourment de la verité. Car puis que pour estre sains en la foy il requiert qu'ils ne s'addonnent point à ces choses, il est evident qu'il entend, que quiconque s'y adonne, est malade en la foy. Encore faut-il remarquer que le mot Grec dont il se fert dans l'original, signifie quelque chose de moins, que ce que nous avons traduit *s'addonner*. Car c'est simplement à dire prester l'oreille à quelque chose, & l'écouter; Au lieu que *s'adonner* est s'y attacher avec affection. Ainsi l'Apôtre ne defend pas seulement aux fidelles de croire & d'embrasser les fables & enseignemens des hommes; Il leur defend mesme de les écouter, ou de donner la moindre audience à ceux qui les debitent. Il veut que nous leur fermions, non pas seulement nos cœurs, mais aussi nos oreilles; conservant nos sens mesmes purs & entiers, & n'y laissant entrer que la parole de nostre Maistre. Et en effet il est difficile que les cœurs, où la verité est bien établie, puissent écouter ou souffrir seulement les fables & inventions des hommes; la difference de ces deux sujets étant si grande, qu'apres avoir goûté l'un il est impossible que l'on ne treuve l'autre fade & insipide;

d'où il s'en suit que c'est vne marque infal-
 lible que l'on n'est pas bien sain en la foy,
 quand on a encore de l'estime pour les fa-
 bles des hommes, & qu'on leur peut pré-
 ter l'oreille sans dégoust. Si vn tel homme
 n'est pas encore malade en la foy, du moins
 est-il bien certain qu'il en est dans le che-
 min, & dans la disposition; pour l'estre au
 premier jour, si Dieu ne l'en preserve par
 sa grace. C'est bien l'effet de toute erreur
 & fausseté d'alterer la pureté & l'anté de la
 foy; mais neantmoins l'Apôtre nomme
 icy particulièrement *les fables des Juifs*; par-
 ce que la plus grand part des seducteurs,
 qui taschoient alors d'infecter les Cre-
 teins, étoient de cette nation. I'advoue
 que toutes les heresies peuvent en quel-
 ques sens estre nommées *des fables*; parce
 que n'ayant aucune fermeté ny appuy
 dans la verité, elles ont été forgées par
 l'esprit de l'homme, n'étant autre chose
 au fonds, que des fictions, & des songes.
 Et c'est pourquoy vn écrivain Grec des
 plus sçavans de l'antiquité Chrestienne a
 elegamment & ingenieusement intitulé
des fables des heretiques, vn sien ouvrage, où Theod.
 il a deduit l'histoire de leurs opinions & des dorst.
 combats qu'ils ont livrez à l'Église. Neant-

moins j'estime qu'en ce lieu *par les fables Judaïques* l'Apôtre ne signifie pas tant les choses, que les Juifs propofoient en qualité de doctrines & d'articles de creance, que les contes extrauagans qu'ils faisoient & dont ils repaissoient les miserables esprits de ceux qui s'amusoient à eux. Car quant aux dogmes & aux articles de creance, qu'ils semoient parmy les Chrétiens, l'Apôtre les note & les signifie expressement dans les parolles suivantes, les appelant *des commandemens d'hommes*. Ce sont encore à mon avis ces mesmes fables des Juifs, qu'il touche ailleurs, quand il prie Timothée de denoncer à quelques-uns qu'ils *ne s'addonnent point aux fables & genealogies qui n'ont point de fin*. Et il ne faut pas avoir vne fort grande connoissance des Juifs & de leur religion pour bien entendre ce que veut dire l'Apôtre. Car ils conseruent encore aujourd'huy dans la creance de leurs peuples, & même dans les plus anciens écrits de leurs vieux Maîtres comme dans leur Talmud, & dans les livres d'un R. Eliezer, & autres, tant de contes & d'histoires ou bizarres, & ridicules, ou mesmes impies & honteuses, qu'il est plus qu'evident que S. Paul ne

1. Tim.

1. 4.

leur a point fait de tort, quand il parle icy des fables *Judaïques*. Il leur a donné leur vray nom, & il ne s'en pouvoit rien dire plus justement, ny plus sagement. Car pour vous en rapporter quelques exemples, qui sçauroit ouïr patiemment & sans indignation ce que ces vieux Rabbins, que leur miserable posterité veut faire passer pour les maistres & Princes du siècle, & pour la fine fleur de la sagesse & de la doctrine, mais qui sont en effet les plus badius & les plus extrauagans resveurs de la terre, qui sçauroit ouïr ce qu'ils nous racontent avec vn sourcil magistral, & vne gravité Theologale, comme si c'étoient autant de hauts & rares mysteres, de leur Behemos, & de leur Leuiasan? Ils appellent Behemos vn certain bœuf fabuleux, qu'ils disent estre d'vne si prodigieuse grandeur, qu'il luy faut pour sa nourriture ordinaire mille montagnes par jour, où pour l'entretenir il revient chaque nuit autant d'herbe qu'il en a brouté le jour; & qu'vne riviere toute entiere qu'ils disent estre vn autre Iordain, semblable à celuy qui arrouse leur pays, suffit à peine à l'abreuer. Ils n'en content pas moins du grand poisson Leuiasan, ou Lipiasan,

Pirkér
Eliezer
c. II.

Voyez
la Syn.
de Buxt.
ch. 36.

Prk. é.
Eliczer.
e. 10.

Buxt.
vb. sup.
p. 538.

comme ils l'appellent ; aussi monstreux dans la mer que le Behemos l'est sur la terre. Ils tiennent qu'ils furent tous deux créés le sixiesme jour ; & ajoutent que de peur qu'ils ne destruisissent & desolassent tout le monde s'ils venoient à multiplier, comme les autres animaux, Dieu tua la femelle du Leviafan, & rendit celle du Behemos sterile. Ils disent que ce fut ce Leviafan qui engloutit le Prophete Ionas ; & font cent contes ridicules d'une perle, qui l'éclaircit dans le ventre de ce monstre, & des merveilles qu'il y vit. Ils esperent faire bonne chere de ces deux animaux au temps de leur Messie ; pretendant qu'ils ont été expressement créés pour la magnificence de son festin. Et afin que tous les elemens contribuent à leurs delices, ils ont encore forgé pour le mesme usage vn oiseau, qu'ils nomment Barieuchné, si prodigieux, qu'ils content, qu'ayant vn jour jetté vn de ses œufs hors de son nid cet œuf tombant sur vne forest de cedres en abbatit trois cens, & que s'étant cassé, l'eau qui en sortit, noya soixante villages. Il n'y a rien dans les fables des Romains plus impudent ou plus grossier, que ce qu'ils disent des batailles

&c

& des victoires de leur prétendu Messie ; & des guerres de Gog & de Magog ; & de leur première résurrection imaginaire , qui se doit faire en la terre , & d'autres sujets semblables. Ils ont sali toute l'Écriture avec des contes de mesme nature ; n'y ayant presque aucun passage dans la loy ny dans les Prophetes , où ils n'ayent forgé quelque bourde ; & toutes d'une mesme veine , c'est à dire infiniment grossieres & ridicules. Et pour vous en donner un échantillon , par où vous puissiez avec quelque jugement juger de l'audace & de la brutalité de ces miserables ; Moïse dit que l'homme a été pris de terre & qu'il est *Gen. 3. 19.* *poudre.* Les Juifs n'ont pas manqué d'encherir l'histoire , assurant hardiment comme s'ils y avoient été presens , que Dieu en la première heure du sixiesme jour amassa des quatre coins du monde , de la poudre rouge , noire , blanche , & verte ; que de la rouge il fit le *Par. Elic. 2.* *chap. 11.* sang de l'homme , de la noire ses entrailles ; de la blanche ses os , & ses nefes , & de la verte son corps : & ajoutent à ce beau conte , que Dieu en usa ainsi , afin qu'en quelque lieu du monde que

M

l'homme vint à mourir, en Orient, ou en Occident, au Septentrion, ou au midy, la terre n'eust aucun pretexte de le rejeter, & de le renvoyer ailleurs, au lieu où il auroit été créé. L'Escriture dit que Dieu vestit Adam & Eve *de robes de peaux*. Ces bons debiteurs de fables ne manquent pas d'ajouter que cette peau, dont fut fait l'habit de nos premiers parens, étoit la peau du serpent, condamné, à ce qu'ils disent, à changer de peau, tous les sept ans avec grand douleur; & que cette robe de peau s'étant conservée jusques au déluge, Cam fils de Noë la desroba dans l'Arche, & la laissa en heritage à Nimrod, qui s'en étant revestu, ils disent que toutes les bestes des champs, & les oiseaux du ciel se vinrent prosterner devant luy, & l'établirent pour leur Roy; & que c'est pour cela qu'il fut appelé *puissant chasseur devant le Seigneur*. Moïse rapporte le sacrifice d'Abraham avec vne admirable gravité & simplicité. Ces maistres resveurs l'ont aussi voulu enrichir de leurs songes, contant qu'Isaac ayant senti le vent du glaive de son Père, son ame sortit & s'enfuit hors de

Gen. 3. 21.

Pir. Elizer.
c. 20. & cap.
14. & 24.Gen. 10. 9.
Gen. 22. 12.
& suiv.Pir. Elizer.
cap. 31.

son corps ; mais qu'elle y revint incontinent apres, quand elle ouyt la voix de l'Ange ; & que la victime qui fut immolée en sa place , étoit vn certain belier crée le soir du sixiésme jour de la creation , & qui ayant été conserué jusques-là dans vn certain lieu, sortit alors & courut pour se mettre en la place d'Isaac ; mais que Samaël (c'est ainsi qu'ils appellent le Diable) le détourna, & le chassa dans vn buisson, où ses cornes s'embarasserent ; mais qu'étendant son pied jusqu'au manteau d'Abraham , le Patriarche ayant levé les yeux pour voir ce que c'étoit , l'aperçeut & l'alla detacher , & le sacrifier au lieu d'Isaac. Ils asseurent avecque la mesme impudence que l'asnesse de Balaã fut aussi créée l'apresmidy du sixiésme jour ; & que l'asne dont il est parlé dans l'histoire du sacrifice d'Abraham, étoit le poulain de cette asnesse ; & que c'est encore celuy sur lequel Moïse plus de 400. ans apres , mit sa femme & ses enfans pour les amener de Madian en Egypte ; & non contens de cela ils le font vivre jusques au temps de leur Messie imaginaire , entendant

Pir. Eliz. c.
19 & c. 31.

Gen. 22. 3.

Exod 4. 20.
Zacar. 9. 9.

M ij

de luy ce que predit Zacarie, *Ejout-roy, fille de Sion. Ton Roy viendra à toy monté sur le poulain d'une asnesse.* Il laisse ce qu'ils ont feint de la prodigieuse hauteur d'Og, Roy de Basan telle que Moïse s'étant levé sur les deux pieds, & ayant haussé le bras pour le frapper d'une hache, ne peut jamais l'atteindre qu'au haut du talon; & ce qu'ils débitent avecque la mesme sottise d'un grand rocher plat que ce Roy avoit mis sur sa teste pour en couvrir & accabler tout le camp d'Israël, & de la fourmis, qui creusa la pierre au milieu, & la fit descendre sur les épaules d'Og, & de la dent, qui luy sortit de la bouche pour l'empescher de se desfaire de sa pierre; & cent autres contes de vieilles, que ces pauvres fols baillent pour autant de veritez. Car à peine s'est-il sauvé un seul lieu de l'Escriture, quelque saint, & beau & venerable qu'il soit, que ces miserables, comme autant de vilaines harpyes, n'ayent souillé de leurs ordures; le gâtant & corrompant impudemment avec leurs froides & pueriles inventions. Et certes leurs songes sont si creux; si extravagans; & si badiés,

que ie n'eusse eu garde d'en rapporter aucun dans cette chaire sacrée; si ce passage ne n'y eust obligé; premierement pour justifier la parole de l'Apôtre, & vous montrer avec combien de sagesse & de raison, il exhorte les fideles de Crete à ne point s'addonner aux fables Iudaïques: & en deuielme lieu pour vous faire voir combien est épouvantable l'aveuglement, où tombent ceux qui dédaignent la verité de la parole celeste, & combien est terrible le jugement de Dieu sur eux. Car ne croyez pas je vous prie que ce soit simplement la niaiserie & la brutalité de leur esprit, qui ait inspiré aux Iuifs ces sottizes, & ces bagatelles à peine capables d'entretenir des enfans; qui leur ait persuadé & qui persuade encore aujourd'huy, à toute leur posterité de les croire & de les tenir pour des oracles; jusques à les égaler à la sainte Ecriture, & les faire passer pour autant de traditions de la montagne de Sinai, baillées en depost par Moïse à quelque peu de gens choisis, les plus sages & les plus vertueux de son temps, pour les garder & les transmettre à leurs enfans de main en main, comme les plus precieux joyaux de la sapience divine. Certainement s'il n'y

eust eu autre chose que la foiblesse de leur esprit, il n'eust pas été possible que toute vne nation, où il ne manque point de gens d'entendement en tous les autres sujets, fust tombée en des rêveries si étranges & y eust perseveré tant de siecles. Mais la colere de Dieu justement allumée contre eux par leur horrible incredulité, tant à l'endroit de ses Prophetes, que particulièrement contre IESVS. CHRIST, a executé sur eux la plus effroyable des punitions, dont il châtie les ingrattitudes des hommes, leur ôtant le sens & la lumiere dont ils ont abusé, & les livrant à vn esprit de resverie, de bestise, & d'étourdissement. C'est de là que se sont formées ces tenebres si épaisses, où ils vivent depuis si long temps. C'est ce qui y a produit toute cette longue & ridicule Iliade de bourdes, & de contes si boutrus, que les plus radoteuses vieilles en devroient avoir honte. Car cette souveraine Majesté, qui gouverne le genre humain, par vn terrible, mais juste & admirable jugement, livre à la passion de l'erreur & de l'extravagance tous ceux qui outragent sa parole. Ils n'ont point voulu la verité de Dieu. Il les abandonne à des fables, qui sont au dessous de

l'homme. Que se peut il ordonner de plus juste ? C'est ainsi qu'il se vangea dès le commencement de l'orgueil & de l'ingratitude des Nations, qui retinrent sa vérité en injustice, & mépriserent ce qu'il leur avoit donné à connoître de foy mesme. *Il les livra* (dit S. Paul) *en un esprit d'aveuglement de tout jugement ; & la fable ne manqua pas de succéder à la vérité qu'ils avoient dédaignée.* Nous avons encore aujourd'hui leurs livres, qui nous témoignent, que toute leur Theologie n'étoit qu'un chaos de fables, si fortes & si pueriles, que nos enfans s'en moquent, & ont de la peine à comprendre comment tant de grands esprits, si celebres dans le monde, ont peu ou croire, ou souffrir tant de vanitez, & tant de folies, si éloignées de toute apparence de raison & de vérité. Vous avez vu que les Juifs ont été à leur tour traittez en la mesme sorte; & vous savez ce que S. Paul avoit prédit des Chrétiens, qui viédroient à mépriser la vérité Evangelique ; *Dieu* (dit-il) *leur enverra efficace d'erreur pour croire au mensonge ;* c'est à dire pour recevoir la fable & l'erreur & l'illusion, & s'en repaître & y ajouter foy ; tout de mesme que si c'étoit la pure vérité de Dieu. la-

Rom.
1. 28.

2. Theff
2. 11.

mais il ne fut de predi&tion plus pon&ctuellement accomplie que celle là. Car aussi tost que les Chre&tiens eurent d&daigné la verité de Dieu , comme trop simple, & non assez pleine pour les contenter ; on vid au mesme temps l'erreur & le mensonge & les illusions se glisser au milieu d'eux ; tant qu'enfin les fables inonderent tout , & sur tout en Occident ; fables la plus part étranges , & grossieres , & monstrueuses selon la portée du temps, couvert des tenebres de l'ignorance. Tel est le conte des onze mille Vierges , conduites de Rome à Coloigne pour y souffrir le martyre par vn Pape Cyriace, inconnu à toute l'antiquité ; & celuy des sept dormans ; & celuy de la maison de la sainte Vierge transportée de la Palestine en la Dalmatie, & de là en Italie, au lieu où elle est maintenant celebrée sous le nom de Lorette ; & celuy de la navigation de S. Machute, autrement S. Malo, sept ans durant dans l'Ocean pour trouver vne isle nommée Ima, qui jamais ne fut en la nature, & du geant Mildun, qu'il resuscita des morts pour contenter la curiosité de quelques vns qui doutoient s'il y avoit eu des geants, & de la messe qu'il dit sur le dos

Vita
Mach.
ca. 5. &
10. in
Bibl.
Floriac.
vet.

d'un grand poisson, où luy & ses compagnons étoient descendus de leur vaisseau, pensans que ce fust vne isle, & d'une truye qu'il ressuscita; & mille autres semblables, qu'il n'est pas besoin de toucher. La seule legende dorée, nous montre combien ces miserables siecles étoient friands de ces viandes creuses; puis que ce livre étoit leurs delices, & avoit pris parmy les Chrétiens la place de l'Escriture sainte; qui neantmoins est plein de tant de fables, & si mal cousües, que ceux de Rome mesme en ont honte; les plus scavans de leur communion n'ayant point craint de dire que l'auteur qui a fait cette legende pretendüe dorée, étoit vn homme qui avoit vne bouche de fer, vn cœur de plomb, & vne ame aussi peu prudente que peu sincere; & pour les autres historiens de cét ordre, que Suetone & Tacite ont écrit les vies des Empereurs Romains, & Diogene celles des Philosophes Payens plus serieusement & plus severemēt, que leurs gens n'ont fait celles des Saints. Le mal est, que les fables bien que blasmées par quelques-vns, ne laissent pas de regner dans la plus-

Melch.
Can. in loc.
Theolog.
l.ii. cap. 6.

part des esprits; & mesme de s'augmenter par vn bon nombre d'autres semblables, que l'on y ajoûte tous les jours. Ceux-là mesme, qui s'en moquent en leur cœur ne laissent pas de les debiter; tefmoin l'vn des plus fameux Iesuites, qui avoüe franchement dans l'histoire d'Espagne, qu'il en rapporte plus qu'il n'en croit; & allegue pour son excuse que le public à interest que telles choses soyent creuës. A la verité c'est bien l'interest du Pape; qui sans cette credulité que le monde a pour les fables, n'auroit jamais éably ny la puissance qu'il exerce, ny la doctrine qu'il tient; comme *celuy dont l'advenement est en miracles de mensonge*; à sans doute interest que l'on ajoûte foy *au mensonge*. Et quiconque considerera les choses sans passion, reconnoistra aisément que c'est à la faveur de la fable que Rome doit la plus grande partie de ses plus chers dogmes; comme celuy du purgatoire aux pretenduës apparitions des morts; comme l'invocation des Saints, & la veneration de leurs reliques & de leurs images à des visions, & à des miracles, qui ressemblent beaucoup plus à la fable, qu'à

Mariana
dans son
hist. d'Esp.
l. 10. c. 4. &
l. 10. c. 15.
& l. 15. c. 6.

1. Th. ff.
2. 2.

l'histoire; comme la transsubstantiation & ses suites à des prodiges de chair & de sang, que l'on a veus ou pensé voir dans l'Eucaristie; comme la sacrée & inviolable dignité des personnes & des biens des Ecclesiastiques, l'un des plus substantiels articles de la religion Romaine, aux punitions forgées à plaisir de ceux qui ne l'avoient pas assez respectée; en quoy la passion s'est licentiée jusques-là; que de publier que Charles Martel, l'un des plus grands & des plus glorieux Princes des François, avoit été damné en corps & en ame; avec vne audace si haute, & vne menterie si palpable, que le Cardinal Baronius est luy mesme contrainct de confesser la fausseté de cette belle histoire. J'accorde donc aysement qu'il est de l'interest de Rome, que les tables de cette nature soyent creuës; Mais ce seroit vne chose fort surprenante d'ouïr dire, que c'est l'interest de IESVS-CHRIST, le Père & le Prince de la verité, que son peuple ajoute foy au mensonge. Si cela étoit, assurement l'Apôtre qui connoissoit mieux que personne les interests de son Maître & de son Eglise, ne nous defen-

Voyez l'épître des Evêques des Provinces de Rheims & de Roïen à Louys dans le capit. de Charles le Chauve

tit. 23. & dans Hincmar T. 2. p. 132. Adrevald. de mirac. Bened. l. 1. c. 14.

Flodôard. hist. Rem. l. 2. c. 12.

Vita Euch. Aurel. apud Sur. d. 20. Febr. Albert Stad. Chron. p. 33.

Bar. 2. 741. § 18. 19. 10.

droit pas si fort, & comme vne chose tres-dangereuse, de nous amuser ou de prêter seulement l'oreille aux fables. Chers Freres, tenons nous religieusement à son ordre; & ayant été affranchis du joug de la fable & de l'erreur, demeurons ferme dans la verité; nous contentât de la parole de Dieu, où nous la treuons avecque toute certitude; sans écouter en la religion aucun autre Maistre, que son Fils Iesus; selon ce qu'ajoute l'Apôtre, qui ne nous permet d'écouter les enseignemens des hommes, non plus que leurs fables; *Qu'ils ne s'addonnent point aux fables Iudaïques (dit-il) ny aux commandemens des hommes, qui se détournent de la verité.* Un interprete de la communion de Rome se fasche de ce que nous nous fondons sur ce passage, & nous accuse d'une impudence insupportable de l'appliquer aux commandemens de son Eglise, & de son Pape; *comme si (dit-il) c'étoient des commandemens d'hommes, & non plutôt des commandemens de Dieu, qui a donné vne telle puissance aux hommes, Christ leur disant, Qui vous écoute, il m'écoute.* Je repons qu'il est clair que l'Apôtre par

Estius sur
ces mots,

Luc. 10. 16.

les commandemens des hommes entend des choses ; dont les hommes nous commandent la foy d'eux-mesmes sans avoir receu ordre de Dieu de nous la commander. Si donc le Pape & les Prelats de son Eglise sont veritablement des hommes, & si entre les choses qu'ils commandent de croire, il y en a qu'ils commandent sans en avoir eu ordre du Seigneur ; comme l'adversaire semble l'accorder & le presupposer luy-mesme ; il est, ce me semble, evident, que tels commandemens du Pape & de son Eglise, sont du nombre de ces commandemens d'hommes, dont S. Paul parle en ce lieu ; D'où chacun voit que l'on peut leur appliquer ce passage non seulement sans impudence, mais mesmes avecque raison & verité. Et quant à la parole du Seigneur alleguée par l'adversaire, *Qui vous écoute il m'écoute*, elle montre bien la reverence que nous devons à ses ministres, qui nous portent sa parole (dont nous sommes tous d'accord) mais elle ne pose nullement que Dieu leur ait donné le pouvoir de commander d'eux-mesmes aux hommes de croire des choses dont ils n'ont point eu d'ordre de luy. Et si l'adversaire y avoit bien pensé, il n'est pas

croyable qu'il le voulust pretendre luy
 mesme ; étant clair que IESVS-CHRIST
 en ce lieu-là parle, non à ses Apôtres, mais
 à tous les septante disciples & à chacun
 d'eux, & en leur personne à tous & à cha-
 cun de leurs successeurs ; c'est à dire aux
 prestres, selon le sens courant de l'Eglise
 Romaine ; de sorte que si le Seigneur don-
 ne a ceux à qui il parle cette puissance de
 faire d'eux-mesmes des commandemens
 sur les choses de la foy sans en avoir eu
 ordre expres de luy, il s'ensuiuroit que
 tous les Prestres, & chacun à part au-
 roient cette puissance-là ; ce que Rome
 qui ne l'attribuë qu'au Pape & a toute son
 Eglise avec luy, n'auroit garde d'accor-
 der. Mais quoy qu'il en soit, je voy bien,
 que les ministres du Seigneur, qui nous
 portent sa parole, doivent estre receus
 avec grand respect, & leur parole écoutée,
 non point comme la parole des hommes,
 mais ainsi qu'elle l'est véritablement, com-
 me parole de Dieu ; comme S. Paul parle
 ailleurs de sa predication. Mais ie ne voy
 pas qu'il leur soit permis de porter d'autre
 parole que celle qu'ils ont receuë du Sei-
 gneur, ny de nous commander de croire
 autre chose, que ce qu'il leur a ordonné. Au

1. Theff.
 2. 13.

contraire, je lis dans S. Mathieu, qu'envoyant ses Apôtres, c'est à dire les plus relevés de tous les ministres, il leur dit expressement. *Enseignez tout ce que je vous ai commandé*; les attachant clairement à son ordre; de façon que ceux qui enseignent ce qu'il ne leur a point commandé, passent ouvertement leur commission; & nous proposent leurs propres commandemens, & non ceux de Dieu; qui ne leur a rien ny ordonné ny permis de semblable. Quant à ce qu'ajoute l'Apôtre, que ces hommes-là, dont il ne veut pas que nous écoutions les commandemens, *se détournent de la vérité*, (c'est à dire de la sainte & véritable doctrine de l'Évangile) ce n'est pas pour les distinguer d'avec quelques autres, que nous devons écouter, bien qu'ils ne nous proposent que des commandemens d'hommes; Jamais ny le Seigneur ny ses Apôtres ne nous ont rien enseigné de semblable, rejetant par tout constamment & universellement tous les commandemens & enseignemens des hommes, sans en excepter aucun genre ny aucune espece; Mais par là, il nous montre le motif de leur crime; ce qui les porte à mettre leurs commandemens en

Matth.
28. 20.

avant; qui n'est autre chose qu'un certain dégoût qu'ils ont de l'Évangile du Seigneur, s'en détournant pour chercher ailleurs ce qui leur semble y manquer de vérité & de lumière. Car s'ils embrassoient la doctrine de IESVS-CHRIST; comme une vérité salutaire, parfaite & suffisante à leur salut; s'ils s'y étoient attachés, ne voulant rien sçavoir non plus que S. Paul; **1. Cor.** **2. 2.** sinon IESVS-CHRIST crucifié, il est évident que jamais ils n'en viendroient à cette insupportable témérité de mettre de leur teste d'autres commandemens en avant, outre ceux de l'Évangile. Voilà, Frères bien-aymez; ce que nous avions à vous dire pour l'exposition de ce texte du Saint Apôtre: Quelles grâces rendrons nous à Dieu pour la grande bonté qu'il a eue de nous delivrer du royaume des ténèbres, & des commandemens des hommes; où le reste du monde vit en ténèbres, & de nous transporter dans le royaume de la lumière & de la vérité de son Fils, rétablissant au milieu de nous par la miraculeuse puissance de sa main, la sainte & divine parole, sincère, & pure de toutes les glosses & inventions, de tous les contes & mensonges de l'imposture & de l'erreur? Tandis que le

Juif

Iuif rumine en vain les songes de ses Rab-
bins, & que Rome repaist ses gens des con-
tes de ses legendes, & des traditions de ses
hommes: IESVS-CHRIST vous nourrit icy
de sa verité salutaire. Vous n'y oyez que
les graves & venerables mysteres de sa sa-
pience, puisez de ses Escritures, baillez
par ses indubitables Prophetes, & par son
propre Fils, certainement établis par la
predication, & par les miracles de ses Apô-
tres, & au reste dignes de sa majesté, & de
notre foy; relevez (je l'avoüe) au dessus
de l'homme, mais si beaux, si chastes, si lu-
mineux, & si salutaires, qu'ils portent en
eux mesmes les marques toutes evidentes
de leur origine celeste, & justifient sensi-
blement par leurs divins effets dans les
ames des hommes; qu'ils viennent d'un
Dieu qui les ayme. Car ils consolent & edi-
fient excellemment tous ceux qui les reçoivent
avec vne vive foy; Ils mettent la paix
de Dieu dans la conscience; ils epandent
sa joye dans le cœur; ils sanctifient & net-
toyent les affections; ils les arrachent de la
terre & les elevent au ciel; ils gouvernent
toute leur vie; ils en moderent la prospéri-
té, ils en addoucissent les souffrances; ils
affranchissent de la crainte de la mort.

N

Comparez cette divine doctrine avecque les fables des Juifs, & les legendes de Rome; la gravité, la pureté, & les fruits de l'une avecque les niaiseries, les puerilitez, & l'inutilité des autres; certainement vous avouerez que l'une est la vraie manne de Dieu; & que les autres ne sont que du foin & de la paille; que l'une est le vray pain de l'ame, seul capable de la vivifier, & que les autres ne sont que des fatras, propres seulement à enfler & à charger, & non à nourrir les ames qui s'en repaissent. Que restet-il donc sinon que nous jouissions avec une grande & parfaite reconnoissance de ce benefice inestimable de nôtre Seigneur? respectans & cultivans chastement & religieusement sa parole, pour ne pas tomber dans le malheur des autres par nôtre ingratitude? que les Pasteurs administrent cette pâture celeste avec diligence & bonne conscience, qu'ils la baillent pure & telle qu'ils l'ont receüe de Dieu, sans presumer d'y rien mesler du leur? qu'ils la distribuent prudemment selon le besoin de leurs ouailles, enseignant les ignorans, exhortant les negligens, consolant les affligez, redarguant les pecheurs, fortifiant les foibles, le tout par la parole de Dieu? Que les fideles

de l'autre côté la reçoivent avecque foy. & respect, en croyant ce qu'elle enseigne, en obeïssant à ce qu'elle commande, en esperant ce qu'elle promet? & qu'en fin tous ensemble nous nous conformions à ses divines regles, en vivant dans vne innocen-
 ce, vne justice, vne honesteté, & sainteté, digne de nôtre profession, & laissant les choses qui sont en arrieré, nous nous avan-
 cions à celles qui sont au devant, & tirions incessamment vers le but, assavoir au prix de la vocation supernelle de Dieu en J E-
 S U S C H R I S T ? auquel soit toute louange & gloire aux siecles des siecles. Amen.





SERMON SIXIESME.

TIT. I. VERS. 15. 16.

15. *Toutes choses sont bien pures à ceux, qui sont purs; mais rien n'est pur aux souillés, & aux infideles; mais leur entendement & leur conscience sont souillées.*

16. *Ils font profession de connoistre Dieu; mais ils le renient par œuvres; veu qu'ils sont abominables, & rebelles, & reprouvez à toute bonne œuvre.*



CHERS FRERES; L'excellence de la religion Chrestienne au dessus de toutes les autres, consiste principalement en ce qu'elle ramene la pieté du dehors au dedans, de la chair à l'esprit, & des ombres au vray corps de

la sainteté. Les deuotions des anciens Payens n'étoient que des ceremonies charnelles, vaines & ridicules la pluspart, quelques-vnes mesmes horribles & denaturées ; Celles des Mahometans aujourd'huy ne sont que certaines abstinences, prieres, & purifications en se lavant souvent, des pelerinages à la Mecque ; les jeufnes du Ramedan, qui est leur carefme, & autres choses semblables. Et bien que Moise eust donné aux Iuifs la forme de la vraye pieté, il y avoit pourtant meslé par l'ordre de Dieu & selon son conseil vn grand nombre de services charnels, compris dans cette partie de sa loy, qui s'appelle ceremonielle. IESVS-CHRIST cassant & abolissant toute cette sorte d'exercices, comme vains & de nulle force en la pieté, a étably la religion en sa propre & vraye nature ; nous apprenant à adorer Dieu en esprit & en verité. Dans l'école de ce souverain Maistre le service divin est non d'egorger des agneaux, ou de remarquer les nouvelles Lunes, ou de chonmer les septiesmes jours, ou d'abhorrer la chair de lievre & de pourceau, mais d'aimer Dieu de tout nôtre cœur, & les autres hommes nos prochains, comme

nous mesmes. Ce sont là les actes de sa religion ; & il tient pour les plus devots ceux qui font les plus gens de bien. Mais quelque juste & raisonnable que soit cette forme de service, elle n'a pourtant pas contenté les hommes. Vous voyez où ils en son venus ; & comment par divers détours & sous differens pretextes ils ont si bien ramené en vſage les institutions que le Seigneur avoit aneanties, qu'aujourd'hui l'on exerce dans le Christianisme la plus grande part de ces mesmes ceremonies, qui avoient lieu autresfois dans le Judaïsme & le Paganisme. Et afin que vous ne treuviez pas étrange, que ce changement se soit fait en seize cens & tant d'années, qui se sont écoulées depuis la mort du Seigneur jusques à nous ; sçachez que Satan y travailla dès le commencement, & que deslors il suborna des gens qui furent assez hardis pour entreprendre d'introduire ces vaines & pueriles disciplines dans l'Eglise sous les yeux & en la presence mesme des Apôtres. S. Paul s'en plaint en divers lieux, & c'est principalement contre ces mauvais ouvriers, qu'il a écrit l'epistre aux Galates, & vne partie de celle qu'il adresse aux Colossiens. Et pour laisser-là les

endroits de ses autres écrits qui s'y rapportent ; c'est à eux qu'il en veut dans le texte que nous venons de vous lire. Il les avoit desia notez dans les versets precedens ; mais seulement en general , comme seducteurs , qui travailloient à renverser la foy des Chrétiens , & dont il falloit reprimer vivement la temerité , sans prêter l'oreille à leurs fables. Maintenant il touche en particulier le principal de leurs dogmes ; qui étoit qu'il faut s'abstenir de certaines viandes ; comme si en vser eust été capable de souiller l'homme. L'Apôtre abat cette erreur ; en établissant expressement la verité contraire ; *Toutes choses (dit-il) sont pures à ceux qui sont purs ;* & passant plus avant il découvre premierement leur folie & vanité en ce qu'ils pretendoient se purifier par l'abstinence de certaines choses , & par l'usage de certaines autres ; parce que la vraie pureté consistant en l'entendement & en la conscience , ceux qui ont ces deux parties de l'ame souillées , travaillent inutilement à se nettoyer , rien n'étant pur à celuy qui est souillé luy-mesme. *Rien n'est pur aux souillez & aux infidelos (dit-il) mais leur entendement & leur conscience sont souillées.* Et parce que ces gens

faisoient gloire de la connoissance de Dieu, étant Juifs, & non Payens; il leur ôte ce masque, dont ils abusoient pour tromper les simples, & montre à nud leur hypocrisie, par la corruption toute evidente de leur vie; *Ils ont profession de connoistre Dieu* (dit-il) *mais ils le revent par œuvres; veu qu'ils sont abominables, & rebelles, & reprouvez à toute bonne œuvre.* Ce sont les deux points, que nous chercherons de vous exposer en cette action, à vecque la grace du Seigneur; premièrement l'impureté de ces seducteurs dans l'usage & dans la distinction, qu'ils faisoient des choses; & puis leur hypocrisie, dans la qualité de leurs mœurs, directement contraires à la connoissance de Dieu, dont ils se vantaient.

○ Pour bien entendre le sens & le dessein de l'Apôtre, il faut remarquer d'entrée que ces seducteurs, à qui il en a, étoient Juifs d'extraction (comme il paroist de ce qu'il disoit cy devant *qu'ils étoient de la circoncision*) qui embrassoient tellement le Christianisme, qu'ils retenoient aussi quant & quant diverses choses du Judaïsme; comme entr'autres les fables, auxquelles cette miserable nation s'est étrangement addonnée, & quelques uns des

traditions Pharifaiques de leurs ancêtres, qui étoient en grande estime & veneration parmy eux. C'est pourquoy S. Paul avertiffoit expreffément fes vrais disciples dans le verset precedent de ne point prêter l'oreille aux fables Judaïques, ny aux commandemens des hommes. Or nous apprenons de l'épître aux Coloffiens, que l'une des principales doctrines de ces seducteurs Judaïsans, étoit qu'ils tenoient qu'il y a certaines viandes immondes, ou impures aux Chrétiens; dont ils defendoient severement l'usage aux fideles, condamnant ceux qui en mangeoient comme coupables d'un grief peché, & au contraire en estimant hautement l'abstinence, comme si c'étoit l'une des principales parties de la piété; & du vray & legitime service de Dieu. C'est ce qu'entend l'Apôtre en ce lieu là, quand il dit, *Qu'aucun ne vous condamne au manger, ou au boire;* Col. 2. 16. 20. & un peu apres quand il rejette rudement les ordonnances, dont ces gens pretendoient de charger les Chrétiens, en disant, *Ne mange, ne goûte, ne touche point;* assavoir les choses, qu'ils tenoient foibles & impures; Il nous propose encore là mesme les fausses couleurs de ces disciplines,

qui ébloüissoient les yeux des simples, ayant quelque apparence de sagesse en ce qu'elles monstroient vne deuotion volontaire, & vne humilité d'esprit, & sembloient ne point épargner la chair. C'est pourquoy ils leurs attribuoient vne grande vertu pour purifier les hommes, & pour les nettoyer des ordures desagreables à Dieu; Comme en effet nous scavons que les observateurs de telles abstinences veulent passer pour beaucoup plus purs & plus saints que les autres hommes; & le peuple qui est superstitieux en à vne grande opinion. Le monde en a tousiours fait ce jugement; & non seulement entre les Payens & les Iuifs, mais mesme entre les Chrétiens, où vous voyez que l'on estime beaucoup plus vn moine qui ne mange jamais de viande, ou qui ne couche pas dans vn lit, ou ne s'habille pas à la faison commune, que l'on ne fait vne personne qui vit bien & honnestement sans faire tort à son prochain. Afin donc que cette apparence n'abusast les fideles, & ne leur fist prendre ces seducteurs pour des personnes pures & saintes, l'Apôtre dit & proteste icy qu'ils sont impurs & souillez; bien loin d'auoir aucun degré de la pureté qu'ils

s'attribuoient. D'où s'ensuit que nul ne doit treuver étrange qu'il ait si soigneusement ayerty les fideles de Crete de s'en donner garde. Mais parce que le crime dont il les charge, est grief, & qu'il ne semble pas bien fondé sur leur doctrine, il ne se contente pas de l'intenter; Il l'explique & le verifie, & montre comment & à quel égard il appelle *soüillez* des gens, qui faisoient vne si étroite profession de pureté. Car quelqu'un eust peu penser que si l'abstinence des viandes, qu'ils abhorroient comme soüillées, ne les purifioit pas; ainsi qu'ils pretendoient fausement; aussi ne les soüilloit elle pas non plus; & partant que si leur prétendue discipline ne les rendoit pas plus saints que les autres, aussi ne les rendoit elle pas moins purs, où plus soüillez. L'Apôtre renverse ce faux raisonnement; nous decouvrant la vraye source & le vray siege de la pureté & de la soüilleure; qu'elles ne consistent pas dans les viandes, ou que l'on prend, ou dont on s'abstient; mais dans le cœur & dans la conscience de celuy qui en use, ou s'en abstient; de sorte que s'il à ces deux parties pures, tout luy sera pur; & s'il les à soüillées, tout luy se-

ra souillé. Ainsi pour bien juger de la pureté de ces gens, il faut regarder leur cœur, & non leur bouche; les pensées & les sentimens de leurs consciences, & non les qualitez des viandes, qu'ils mangent, ou dont ils s'abstiennent. C'est-là à mon avis le sens de l'Apôtre dans ces paroles: *Toutes choses sont bien pures à ceux qui sont purs; mais rien n'est pur aux souillez & aux infideles, dont l'entendement & la conscience sont souillez.* Il accorde que toutes choses sont pures à ceux qui sont purs; mais il nie qu'il s'enfuiue delà, qu'elles soient aussi pures aux imposteurs, qu'il combat; parce qu'étant souillez en leur entendement & en leur conscience, rien ne leur est pur. Quant à ce qu'il accorde que toutes choses sont pures à ceux qui sont purs; il est clair que par ceux qui sont purs, il entend les vrais Chrétiens, que la foy de l'Evangile du Seigneur Iesus a purifiez des souilleures du monde, & qui en ayant été nettoyez par la grace servent Dieu avec vn cœur pur & vne saine conscience. Par toutes ces choses qui leur sont pures, il n'entend pas indefiniment toutes choses de quelque espece qu'elles soient; comme si les pechez mesmes n'étoient pas capables de les souiller; mais il signifie se-

lon la nature du sujet dont il traite toutes les choses entre lesquelles les seducteurs mettoient de la difference à cet égard, c'est à dire toutes les viandes, & autres creatures propres à la nourriture des hommes. Ces gens dogmatizoient, que les vnes étoient pures, & les autres non. S. Paul accorde & pose au contraire qu'elles sont *toutes pures* aux Chrétiens; c'est à dire qu'il n'y en a aucune qui les souille, ou dont ils ne puissent user en bonne consciéce & sans offenser Dieu. Par là il renverse desia de fonds en comble l'erreur de ces seducteurs Judaïsans. Car puis que les fideles sont purs par l'Évangile du Seigneur, il est clair que ces gens taschoient en vain d'ajouter à sa discipliné leurs observations & abstinences, comme nécessaires à leur purification. Et d'autre costé puis que toutes les viandes sont pures aux Chrétiens, c'étoit vne extreme folie aux imposteurs de chercher leur pureté dans l'usage des vnes, & dans l'abstinence des autres. Mais bien que la condition de ces choses soit vraiment telle à l'égard des fideles, c'est à dire indifferente & incapable de les souiller, s'il n'y a rien de plus, comme S. Paul le reconnoist volontiers; ce n'est pas à dire qu'il en

fuit de meſme à l'égard des ſeduc-teurs & de leurs diſciples; *parce* (dit-il) *que rien n'eſt pur aux ſouillez & aux infideles.* Il appelle *ſouillez*, ceux qui mement vne mauuaiſe vie, plene d'ordures & de vices; *infideles*, ceux qui demeurent dans ce bourbier, re-jettant la foy en I E S V S - C H R I S T ſeule capable de les nettoyer. A ceux qui ſont tels, *rien n'eſt pur*, dit l'Apôtre, c'eſt à dire qu'il n'y a rien qui ne les ſouille. Et il en ajoute la raiſon dans les paroles ſuivantes; *mais* (dit-il) *leur entendement & leur conſcience eſt ſouillée.* Il entend que toutes choſes les ſouillent, parce que ny leur entendement ny leur conſcience n'eſt pas pure. Ce n'eſt pas que la nature des choſes ſe change en elle meſme ſelon la différence des perſonnes qui en vſent; car pour les choſes elles demeurent toujourns creatures de Dieu, faites & formées pour nôtre vſage: les ouvrages d'un tres-bon & tres-saint auteur; Mais elles ſont dites *impures*, à l'égard de leur effet, entant que par le vice de l'homme, qui s'en ſert mal, elles luy tournent à péché, & le ſouillent par conſequent. Nôtre Seigneur employe ces termes en meſme ſens, quand il dit aux Pharifiens, *que s'ils s'élargiſſent en*

aumônes, toutes choses leur seront nettes, ou Luc. II.
pures; c'est à dire que rien ne les souillera 31.
 si leur cœur est sanctifié par vne charité
 sincere. Celuy dont l'entendement est
 souillé, c'est à dire infecté d'une erreur
 contraire à la pureté de l'Évangile, vsc
 mal des choses les plus innocentes; ou ne
 les rapportant pas à leur vraye fin, ou en
 corrompant malheureusement l'effet. Il
 ajoute que leur conscience est aussi *souillée*;
 parce que c'est ordinairement l'ordure de
 la conscience qui souille l'entendement,
 l'épaississant & le remplissant de brouil-
 lards, & de nuages, qui l'empeschent de
 voir la verité, & le font tomber (s'il faut
 ainsi parler) dans la bouë de l'erreur; se-
 lon ce que l'Apôtre dit ailleurs divinemet
de ceux qui ayant rejezté la bonne conscience 1. Tim:
font naufrage quant à la foy; & selon la ma- 1. 19.
xime du Seigneur, que si quelqu'un veut
faire la volonté de Dieu, il connoistra sa do- Jean 7.
ctrine; où il entend à l'opposite que ceux 17.
 qui ne veulent pas faire la volonté de
 Dieu, ne connoistront point la verité de sa
 doctrine; c'est à dire que ceux qui ont la
 conscience mauvaise, demeureront dans
 l'erreur. Comme par exemple dans le su-
 jet dont l'Apôtre parle en ce lieu, c'étoit

fuit de meſme à l'égard des ſeduc-teurs & de leurs diſciples ; *parce* (dit-il) *que rien n'eſt pur aux ſouillez & aux infideles.* Il appelle *ſouillez*, ceux qui menent vne mauvaiſe vie, plene d'ordures & de vices ; *infideles*, ceux qui demeurent dans ce boubrier, re-jettant la foy en I E S V S - C H R I S T ſeule capable de les nettoyer. A ceux qui ſont tels, *rien n'eſt pur*, dit l'Apôtre, c'eſt à dire qu'il n'y a rien qui ne les ſouille. Et il en ajoute la raiſon dans les paroles ſuivantes ; *mais* (dit-il) *leur entendement & leur conſcience eſt ſouillée.* Il entend que toutes choſes les ſouillent, parce que ny leur entendement ny leur conſcience n'eſt pas pure. Ce n'eſt pas que la nature des choſes ſe change en elle meſme ſelon la différence des perſonnes qui en vſent ; car pour les choſes elles demeurent toujours creatures de Dieu, faites & formées pour nôtre vſage : les ouvrages d'un tres-bon & tres-saint auteur ; Mais elles ſont dites *impures*, à l'égard de leur effet, entant que par le vice de l'homme, qui s'en fert mal, elles luy tournent à péché, & le ſouillent par conſequent. Nôtre Seigneur employe ces termes en meſme ſens, quand il dit aux Pharifiens, *que s'ils s'élargiſſent on*

aumônes, toutes choses leur seront nettes, ou Luc. II.
pures; c'est à dire que rien ne les souillera 31.
 si leur cœur est sanctifié par vne charité
 sincere. Celuy dont l'entendement est
 souillé, c'est à dire infecté d'une erreur
 contraire à la pureté de l'Évangile, use
 mal des choses les plus innocentes; ou ne
 les rapportant pas à leur vraye fin, ou en
 corrompant malheureusement l'effet. Il
 ajoute que leur conscience est aussi *souillée*;
 parce que c'est ordinairement l'ordure de
 la conscience qui souille l'entendement,
 l'épaississant & le remplissant de brouil-
 lards, & de nuages, qui l'empeschent de
 voir la verité, & le font tomber (s'il faut
 ainsi parler) dans la bouë de l'erreur; se-
 lon ce que l'Apôtre dit ailleurs divinemet
de ceux qui ayant rejezté la bonne conscience 1. Tim:
font naufrage quant à la foy; & selon la ma- 1. 19.
xime du Seigneur, que si quelqu'un veut
faire la volonté de Dieu, il connoistra sa do- Ican. 7.
ctrine; où il entend à l'opposite que ceux 17.
 qui ne veulent pas faire la volonté de
 Dieu, ne connoistront point la verité de sa
 doctrine; c'est à dire que ceux qui ont la
 conscience mauvaise, demeureront dans
 l'erreur. Comme par exemple dans le su-
 jet dont l'Apôtre parle en ce lieu, c'étoit

proprement la souilleure de la conscience; c'est à dire le sentiment & l'amour des vices, dont les sedueteurs étoient entachez; qui a voit souillé leur entendement, c'est à dire qui l'avoit infecté de cette grossiere & vilaine erreur, qu'ils tenoient, s'imaginant follement que l'abstinence de certaines viandes sanctifioit les hommes. Et il en est de mesme de tous ceux qui en ont vne semblable opinion. Si vous y pensés bien, vous verrez que ce n'est que l'amour du vice, qui les y a portez. Car à regarder la chose en elle mesme, il est clair que ny l'usage, ny l'abstinence d'vne certaine viande n'a rien de commun avecque la pureté de la religion; de sorte que si les hommes confideroient ce sujet sans passion, il ne seroit pas possible qu'ils en eussent vne autre creance. Mais parce que leur conscience embourbée dans l'amour de leurs vices, ne veut pas y renoncer, & que d'autre part pressée par le sentiment de ses crimes, elle desire d'en estre nettoyée en quelque sorte, cette passion luy recommande & luy fait aysement embrasser l'expedient des abstinences, & des mortifications externes & corporelles; qui soulageant les remors & les craintes de leur conscience par

la purification de leurs pechés qu'ils y pensent trouver, les laisse cependant jouir des vices qu'ils ayment. C'est delà qu'est née la creance & l'estime du carefme; On la reçoit aysement, parce que chacun est bien aysé d'y trouver ce que l'on y promet, l'expiation des pechez de toute l'année par vne abstinence de quelques semaines, qui n'étant pas difficile en elle mesme, est fort commode pour l'intérest du vice. Mais l'Apôtre nous montre combien sont vaines ces pretentions des seducteurs, en disant que tout au rebours de la purification qu'ils se promettent, l'erreur dont ils sont saisis, fait que rien ne leur est pur; de sorte qu'au lieu de se nettoyer, ils ne font que se souiller. Car la fausse opinion qu'ils ont de la souilleure des viandes, est cause qu'ils ne peuvét ny en vser, ny s'en abstenir sans peché. S'ils en vsent, ils pechent contre leur conscience, qui croit que l'usage en est impur. S'ils s'en abstiennent par cette opinion, ils pechent contre la verité de la foy; qui nous enseigne que ce n'est nullement en telles choses indifferentes, que consiste la pureté de l'ame. D'où il s'ensuit que sans s'arrester à ces exercices corporels, il faut aller au principal, & tra-

vaiiller sur toute chose à nettoyer la conscience & l'entendement. La conscience, en renonceant au vice & à ses passions; l'entendement, en quittant l'erreur, & y établissant la vérité de Dieu, les saintes & celestes connoissances qu'il nous enseigne dans l'Evangile de son Fils. Si cette source de la vie morale & religieuse est vne fois ainsi nettoyée en nous, sa pureté s'épandra dans toutes nos actions interieures & exterieures. Rien ne nous fera impur; parce que nous manierons toutes choses avec vn cœur pur & vne droite conscience. Si au contraire vôtre cœur est souillé de superstition & de vice, toutes vos abstinences ne serviront de rien à vous guerir; elles se tourneront elles mesmes en autant d'impuretés; comme vous voyez qu'un estomac chargé d'ordure change les viandes les plus innocentes en venins. C'est-là chers Freres, la doctrine de S. Paul & en ce lieu, & en divers autres, où il traite de cette dispute; Posant par tout ce qu'il dit icy, côme vn principe ferme & inbranlable, que *toutes choses sont pures à ceux qui sont purs*; c'est à dire comme il exprime la mesme chose ailleurs, que *toute creature de Dieu est bonne, & que rien n'est à rejeter*

1 Tim.

4. 4

étant pris avec action de graces. Mais quelque clairs & expres que soient les enseignemens, ils n'ont peu empescher que la distinction & l'abstinence des viandes n'ait été mise en avant, & reconmandé & pratiquée, comme nécessaire en la religion; en qualité d'une œuvre excellente, & pleine d'efficace pour la sanctification, en divers temps & pour causes diverses par plusieurs ouvriers fort differents, quant au reste. Car il falloit que l'oracle de l'Apotre fust accompli, qui predict ailleurs en termes formels qu'entre les autres corruptions des derniers temps l'on commandera de s'abstenir des viandes, que Dieu a creées pour les fideles; & pour ceux qui ont connu la verité pour en user avec action de graces. Le laisse-là les anciens herétiques, qui ont autresfois travaillé l'Eglise par les loix qu'ils faisoient de ces abstinences, y obligeant les Chrétiens, les vns plus, & les autres moins. Il n'est pas besoin de remuer ces ordures, enterrées il y a long-temps. Mais vous sçavez quelles sont encore aujourd'huy les loix du Pape dans sa communion, defendant l'usage des viandes durant tout le caresme, tous les vendredis & samedis, & divers autres jours qui sont

1. Tim.

4.3.

plus du tiers de l'année ; Vous sçavez avec quelle rigueur il fait observer cette sienne loy ; décriant comme impies, ceux qui la violent, & mettant les abstinences qu'elle commande à vn si-haut prix, qu'il sembleroit que ce soit l'vn des fondemens du Christianisme. Que se pouvoit il dire de plus contraire à la doctrine de S. Paul ? Mais comme l'erreur est opiniâtre, nos adversaires ne manquent pas de défaites pour mettre cette loy de leur Pape à couvert des foudres de l'Apôtre. Ils disent donc qu'ils n'ont rien de commun avecque les Iudaïzans, & les heretiques condamnez icy & ailleurs par S. Paul, qui tenoient que les viandes qu'ils defendoient étoient impures en elles mesmes & de leur nature ; de sorte que nul n'en pouvoit jamais manger sans se souiller ; au lieu disent-ils, que nôtre Eglise, confessant la pureté & bonté de toutes les viandes créées de Dieu, defend l'usage de quelques-vnes en certain temps, afin que par telles abstinences les fideles satisfacent à Dieu pour leurs pechez, & mortifient les passîons de leur chair, & clevent plus aysement leurs pensées à Dieu. Voyla ce qu'allèguent ceux de Rome pour garantir la loy de leur abstin-

Estius
sur ce
passage

ce. Sur quoy je vous prie de remarquer avant que de passer outre, que c'est justement la réponce que faisoient autresfois les Montanistes à ces passages de l'Apôtre objectez à leur erreur par les Chrétiens Orthodoxes & Catholiques. Car ces hérétiques qui s'éleverent sur la fin du second siecle du Christianisme, ayant eu la presumption d'établir deux semaines d'abstinence par an, durant lesquelles ils ne vivoient que de pain & de sel, & de quelques fruits secs, sans rien manger de gras, ny qui eust du suc, à raison dequoy ils appelloient cette forme de discipline des *Xerophagis*; les autres Chrétiens Catholiques condamnerent aussi tost cette nouveauté; disant que c'étoit vne devotion qui sentoit la superstition Payenne, & approchoit des ceremonies, avec lesquelles les devots d'Apis & d'Isis, & de la grande Mere des Dieux avoient accoustumé de se purifier par l'abstinence de certaines viandes; & alleguant contre cette observation les textes du S. Apôtre, & entre les autres celui de la premiere epître à Timothée nommément, où est predite la venue de ceux qui commanderont de s'abstenir des viandes. A cela les Montanistes ré-

Tertul.
au livre
des Ie-
usnes.
ch. 25.

pondoient précisément comme ceux de Rome aujourd'huy, que S. Paul en veut aux heretiques, qui comme Marcion, Tatian, & autres commandoient vne abstinence perpetuelle de certaines viandes pour destruire & mépriser les ceuvres du Createur; & non à eux, qui ne s'en abste-
noient que pour vn peu de temps, pour deux semaines par chaque année; ne re-
jettant pas les viandes, mais les differant seulement pour quelques jours; par devo-
tion, & non par dédain; à l'honneur, & non au mépris ou à l'outrage de Dieu le Createur. C'est ce que nous apprenons de Tertullien, dans vn livre qu'il a écrit sur ce sujet tout expres pour la defense des Montanistes, dont il avoit miserablement embrassé l'erreur. Où est icy cette venera-
tion si respectueuse de l'ancienne Eglise Catholique, dont ceux de Rome se van-
tent si hautement? Ils empruntent le bou-
clier de ses ennemis, & se servent de leur ar-
tifice pour fausser ou détourner les armes, dont elle combattoit leur heresie; signe evident, que la cause de Montanus & de ces vieux heretiques, qui porterent son nom, étoit mesme en ce point que celle du Pape & de ses adherens contre nous; &

que la nôtre pareillement est mesme que, celle des anciens Catholiques. Et en effet ce rapport des vns aux autres est si grand, dans toutes les circonstances de la dispute; que deux des plus celebres Docteurs du party Romain, l'yn Evesque, & l'autre le suite, y ont été attrapez; ayant pris ridicu- lément Tertullien & les Montanistes qu'il defendi, pour les Catholiques de ce temps-là, & les Psychiques qu'il combat pour les heretiques; parce qu'ils voyoient que ceux-là tiennent ouvertement la do- ctrine de Rome, & ceux cy la nôtre. Au lieu, qu'il est clair par tout le livre mesme, & maintenant reconnu par tous les scavans, que Tertullien & ceux pour qui il escrit étoient veritablement les Montanistes, c'est à dire des heretiques condamnez par l'Eglise, & qu'au contraire ceux qu'il appelle injurieusement Psychiques c'est à dire sensuels, sont les vrais Catholiques de ce temps-là. Mais mettant à part ce pre- jugé si avantageux, considerons la chose en elle mesme; & voyons si ce que nos ad- versaires supposent avecque les Montani- stes est veritable; assavoir que l'Apôtre icy & ailleurs en de semblables passages n'en vueille qu'a ceux, qui tiennent que les

Martin.
Peref.
de Tra-
dit. P.
De
Jejun.
pa. 263.
Turriā.
l. i. pro
epist.
c. 3.

1100 r
1100 v

O. iij)

viandes sont impures de leur nature, & en elles mesmes, & qui en defendent l'usage en suite absolument & pour toujours. Certainement il ne fait nulle part mention de cette difference entre ceux qui defendent l'usage des viandes aux fideles. Il condamne simplement & generalement la loy de leur abstinence; quel que motif, qu'elle ait eu; *Quenul* (dit-il) *ne vous condamne au manger, & au boire.* Le Pape ne condamne-t-il pas les hommes pour ce point? Ses ministres n'imposent ils pas des peines à ceux qui ont mangé autre chose que ce qu'il permet? Prononcent ils pas qu'ils sont coupables? les traittent ils pas comme criminels? Ils font donc ce que l'Apôtre defend; *Ils condamnent les fideles en ce qui regarde le manger.* *Mangez* (dit-il ailleurs) *de tout ce qui se vend à la boucherie sans vous en enquerir pour la conscience.* Et si vous vous treuvez à la table d'un Payen, *mangez* (dit-il) *de tout ce qui est mis devant vous sans vous en enquerir pour la conscience.* Il nous permet clairement l'usage de toute sorte de viande sans scrupule pour la conscience. Il n'établit donc pas seulement la pureté naturelle des viandes; mais aussi la liberté de leur usage. Vous ne pouvez

1. cor. 10
25. 27.

m'interdire pour la religion nulle des viandes, qui se seruent sur les tables des hommes, ou qui se vendent dans leurs boucheries & dans leurs marchez, sans casser l'ordonnance de S. Paul; sans defendre ce qu'il permet. Ne m'alleguez point vos fins, vos desseins, & vos intentions. Il est clair que vous m'ôtez la liberté qu'il nie donne. Marcion l'ôtoit pour vne raison, vous & les Montanistes l'ôtez pour vne autre; luy pour toujours, & vous pour certains jours & certains temps. L'advoüe que vos motifs sont differents; Mais l'injure est semblable: & la vôtre pour estre moindre, ne laisse pas d'estre vne injure. A quelque dessein que l'on fasse ce que la loy deffend, on ne laisse pas de la violer; & c'est toujours casser l'ordre d'un Prince que d'ôter à ces sujets la liberté qu'il leur a donnée avec quelque opinion, & sous quelque pretexte qu'on le fasse. Je passe plus outre; & accordant que depuis le temps de l'Apôtre il s'est treuvé des gens si extravagans que de poser que la nature des animaux est impure d'elle mesme, comme étant l'ouvrage non de Dieu Pere de IESVS-CHRIST, mais d'un autre mauvais principe; je demande à nos adversaires, d'où ils sçavent que ceux que com-

bat icy S. Paul, eussent cette opinion bizarre? Ils avouent qu'ils Judaïzoient; & tous les Juifs comme chacun sçait, ont toujours tenu ce que nous apprend leur Moïse, que le vray Dieu a créé le monde, & que toutes les choses qu'il a créées sont bonnes; & ont constamment rapporté ce qui est dit dans leur loy de l'impureté de quelques animaux, à l'ordonnance divine, qui leur en defendoit l'usage, & non à la nature des choses mesmes. Il y a donc toute apparence que ceux-cy nais de leur nation, & nourris dans leur école, en avoient les mesmes sentimens, & qu'ils en interdisoient l'usage, non qu'ils en creussent la nature souillée & impure d'elle mesme, mais bien comme ceux de Rome, pour humilier & mortifier leur chair, selon ce que S. Paul dit ailleurs ou d'eux ou de leurs semblables, que leurs disciplines avoient quelque apparence en ce qu'elles n'épargnoient point la chair, & qu'elles sembloient servir à l'humilité. Puis donc que l'Apôtre nonobstant tout cela ne laisse pas de les rejeter icy fort rudement, il est evident qu'il condamne generalement toutes les loys, qui interdisent aux fideles l'usage de certaines viandes, quelque opinion

qu'ayent de leur nature ceux qui les défendent. Mais nos adversaires pressent ce que dit l'Apôtre, que *toutes choses sont pures à ceux qui sont purs*; d'où ils concluent que ceux qu'il combat, & à qui il oppose cette vérité, avoient la créance contraire; c'est à dire qu'ils tenoient, que *toutes choses ne sont pas pures aux purs*. Le leur accorde volontiers le tout; mais je nie que de là s'ensuive qu'ils creussent que les viandes qu'ils défendoient, fussent impures en leur nature. Ils croioient qu'elles l'étoient en leur usage; c'est à dire qu'elles souilloient celui qui en mangeoit, non par aucune impureté qui fust attachée à la substance de leur estre, mais à cause que la loy, ou la tradition de leurs ancêtres en avoit défendu l'usage. S. Paul pareillement disant que *toutes choses sont pures aux Chrétiens* n'entend pas simplement non plus que la nature des choses est pure & bonne en soy-même (ce qui est très-vray) mais il signifie proprement que l'usage en est libre aux Chrétiens, & qu'ils peuvent en user sans aucune souillure pour cela. Et qu'il faille ainsi prendre ces paroles il paroist premièrement par l'autre partie de l'opposition, où il dit que *rien n'est pur aux souilleux & infi-*

deles. Car il est clair qu'en parlant ainsi il veut nier, non que la nature des choses soit pure en elle mesme à l'égard de qui que ce soit, mais bien que l'usage en soit pur à l'égard des infideles; parce qu'ils ne s'en servent qu'en offensant Dieu & partant en se souillant. Puis cela mesme se justifie par le langage constant de l'Ecriture, qui employe toujours ces paroles en ce sens-là; comme par exemple dans le Levitique; d'où & S. Paul & ceux qu'il combat avoient sans doute emprunté ces termes; quand Moïse dit aux Israélites parlant du chameau, du lievre, du pourceau, & d'autres semblables animaux, qu'ils *leur soient souillés ou impurs*; entend il qu'ils doivent croire ou penser, que la nature de ces bestes soit impure & abominable en elle mesme? Nullement. Ce seroit un sentiment faux & contraire à ce qu'il leur en a enseigné luy mesme dans l'histoire de la creation; Mais il signifie simplement, qu'il ne leur est pas permis d'en manger, & que s'ils en mangent apres la defense qu'il leur en fait, cette action les souillera, les rendant coupables de peché par leur desobeissance à l'ordre de Dieu. icy donc pareillement quand l'Apôtre dit, que toutes

Levit.
11. 4. 5. 6.
7. 8. &
souvent
ailleurs

choses sont pures ou nettes à ceux qui sont purs,
 e'est à dire aux fideles, il entend non sim-
 plement que leur nature est pure en elle
 mesme, mais que l'usage en est permis aux
 Chrétiens, & qu'ils en peuvent manger
 sans scrupule de conscience, la distin-
 ction legale de ces choses ayant été levée
 par IESVS CHRIST, & le service de Dieu
 réduit aux devoirs de la vraye sanctifica-
 tion. D'où il paroist que le Pape & tout
 autre quel qu'il soit, qui defend aux fide-
 les pour cause de religion l'usage d'une
 certaine sorte de viandes, entreprend hau-
 tement sur l'autorité de IESVS-CHRIST &
 de son Apôtre, & sur la liberté des Chré-
 tiens. Mais il est temps de toucher brieve-
 ment les dernières paroles de ce texte, où
 l'Apôtre apres avoir montré la vanité de
 la doctrine des seducteurs Judaïzans dé-
 couvre aussi leur hypocrisie; *Ils font (dit-
 il) profession de connoistre Dieu; mais par œu-
 vres ils le renient; veu qu'ils sont abominables
 & rebelles & reprouvez à toute bonne œuvre.*
 C'est l'ordinaire de ces gens; Ils s'atta-
 chent à de petites observations de choses
 indifferentes en elles mesmes; & negli-
 gent cependant le principal; e'est à dire
 les devoirs de la vraye vertu & sainteté.

Il semble en effet qu'ils ne s'abstiennent des choses permises, que pour avoir le droit de faire celles qui sont défendues, & pour estre dispensés du devoir de s'acquitter de celles qui sont commandées. Combien en voit on qui observent tres-sérupuleusement les traditions des hommes, & violent licentieusement les loix de Dieu? qui ne voudroient pour rien du monde goûter de la chair en careme; ou vn vendredy; & ne font nulle conscience de ravir le bien, ou l'honneur de leurs prochains? C'est la forme des seducteurs que dépeint icy S. Paul. Ils vouloient passer pour fort severes, & devotieux sous ombre de leur abstinence de neant; & toute leur vie étoit si débordée, qu'elle dementoit hautement leur profession; tesmoignant par les effets qu'ils n'avoient nulle crainte ny amour de Dieu; dont ils faisoient sonner si haut le nom & la connoissance. Il dit qu'ils *sont abominables*; c'est à dire que nonobstant tout le fard de leur fausse sainteté, l'horreur de leur impureté ne laissoit pas de repandre sa puanteur, & de les rendre dignes de la haine & de l'exécration de Dieu & des hommes. Ce qu'il ajoûte qu'ils sont rebelles, montre qu'ils

avoient été en vain sollicités & exhortés à recevoir la pure & sincere verité de l'Evangile ; l'ayant toujours opiniâtement rejezté par vne invincible incredulité. Enfin il touche le comble de leur malheur, disant *qu'ils sont reprouvez à toute bonne œuvre* ; c'est à dire tellement abandonnez à l'ordure, & à l'impenitence, qu'il n'y avoit que peu ou point d'esperance, qu'ils peussent jamais s'amander, & s'addonner aux œuvres vrayement bonnes ; parce que se contentant de leurs faux & vains services, ils ne pensoient point à la sainteté spirituelle & Evangelique ; seule capable de produire de bonnes œuvres. Voylà Fideles, ce que l'Apôtre dit icy, & de la doctrine & de la vie des seducteurs. En quoy il fait l'apologie de nos disputes sur le sujet des loix de l'abstinence Romaine contre la calomnie de nos adversaires ; qui nous accusent de combattre pour le ventre, & pour ses delices, sous ombre que nous rejeztions les froides disciplines de leur superstition. L'Apôtre étoit tres-sobre & tres.chaste ; & il ne laisse pourtant pas de condamner avec ardeur les abstinences des seducteurs. Luy, & nous après luy combatons, non pour les viandes, qui

ne sont rien, mais pour la liberté que I E-
SUS-CHRIST a acquise à son peuple ; non
contre la sobriété, mais contre la tyran-
nie, & contre la presumption. Nous crai-
gnons, non que l'on retranche quelque
chose au ventre, mais que l'on repaïsse la
chair d'une pernicieuse vanité, luy faisant
croire qu'elle sert Dieu, qu'elle expie ses
pechez, & merite le ciel en s'abstenant d'une
chose indifferente. C'est l'interest non
de la chair, mais de l'esprit, qui nous fait
plaindre à bon droit, que l'on occupe les
Chrétiens en des exercices vains & puerils,
& qu'on leur persuade que Dieu damne les
hommes pour avoir mangé du lard, & qu'il
les sauve pour avoir mangé des pois. Mais
chers Freres, pour confondre la calomnie
avec plus d'efficace, sanctifions tellement
nos meurs, que l'on ne puisse nous soup-
çonner de licence. Que nôtre vie soit par
tout innocente, pure & honeste ; constam-
ment attachée à la discipline de l'Evangi-
le ; toujours sobre & grave & pudique, qui
n'ait non plus de part aux folies & aux ex-
cez du carnaval de Rome, qu'aux super-
stitions de son caresme. Et puis que nôtre
Dieu est esprit, & veut estre servi en esprit
& en verité, & qu'il regarde le cœur, le
dedans

dedans & non le dehors seulement ; com-
 mençons par la nôtre purification. Net-
 toyons nos consciences de toutes les ordu-
 res du peché ; & nos entendemens de tou-
 tes les erreurs du monde. Etablifions y les
 saintes veritez de IESVS-CHRIST ; la gran-
 deur de son amour , la gloire de son roya-
 me, la beauté de sa discipline. Qu'il n'y ait
 rien de double ; ny de feint en nous ; Que
 la vie réponde à la profession ; & que l'a-
 ction soit conforme au langage. Servons
 de bonne foy le Dieu que nous confessons ;
 luy presentant vne ame sincere & fidele,
 qui croye ce qu'il promet , & face ce qu'il
 commande ; dont sa volonté soit la viande,
 dont sa gloire soit la passion , dont toutes
 les delices soient d'obeir à sa parole. Si le
 cœur est vne fois en cét état , sa pureté cou-
 lera d'elle même dans toutes les parties
 de nôtre nature & de nôtre vie. Nous se-
 rons apres cela , non reprouvez comme les
 hypocrites endurcis , mais propres à toutes
bonne œuvre. Nous prendrons plaisir aux
 œuvres de Dieu ; à celles que commande
 non la superstition de la chair , mais la sa-
 gesse de l'esprit ; à la priere , à l'aumône , à
 la beneficence envers tous , & principale-
 ment envers les domestiques de la foy ; à

l'obeïſſance de ceux qui ſont au deſſus de nous, au ſoin & à la conduite de ceux que la providence nous a ſoumis, à la douceur & à la charité envers tous. C'eſt en cela, Freres bien-aymez, & non dans la puerile abſtinance de quelques viandes, que conſiſte la vraye pureté des Chrétiens. Dieu nous faſſe la grace de cheminer à jamais alaigrement & conſtamment en cette divine regle, afin que ſa paix ſoit ſur nous & ſur ſon Iſraël éternellement. Amen.





SERMON SEPTIESME.

TIT. II. VERS. 1. 2. 3. 4. 5. 6.

1. Mais toy propose les choses, qui conviennent à la saine doctrine.

2. Que les hommes anciens soient sobres, graves, bien rassés, sains en la foy, en charité, & en patience.

3. Pareillement que les femmes anciennes soient d'une contenance convenable à sainteté, non médisantes, non sujetes à beaucoup de vices, enseignans ce qui est bon;

4. Afin qu'elles instruisent les jeunes femmes à estre modestes, à aymer leurs maris, à aymer leurs enfans;

5. A estre sages, pures, gardans la maison, bonnes, sujettes à leurs propres maris; afin que la parole de Dieu ne soit blasphémée.

6. *Semblablement exhorte les ieunes hommes, qu'ils soient attrempez.*



Es sages du monde ayant divisé les sciences en deux ordres, l'un de celles qui n'ont autre fin, que de nous donner simplement la connoissance des sujets qu'elles traittent, & d'occuper & arrester nos entendemens en leur contemplation; l'autre de celles dont le dessein est de nous porter à l'action, & à la pratique des choses qu'elles nous enseignent; on dispute dans les écoles, en laquelle de ces deux especes il faut mettre la Theologie; c'est à dire la doctrine des choses divines, que le Seigneur Iesus nous a baillée dans son Evangile. La subtilité des scavans leur aourny grand nombre de raisons pour & contre, qui rendent la question difficile. Mais si laissant a part la chaleur de l'école, & la vanité des esprits interessés par le desir de paroistre, & par la passion de veindre, nous considerons la chose en elle mesme ians autre dessein que de trouver la verité; il me semble Freres bien-aymez, que nous connoistront

aïsement, que toute cette dispute n'est née que de l'ambition, ou de la foiblesse de l'esprit humain; l'Évangile nous apprenant si clairement luy mesme ce que nous devons croire de sa nature, que si nous l'écoutons nous ne pouvons douter, que la fin de tous ses enseignemens ne soit de nous former à la sainteté, & par conséquent à l'action. Notre grand Maistre réduit à deux points toute la discipline divine, qu'il fait profession d'estre venu accomplir; l'un que nous aimions Dieu de tout notre cœur; & l'autre que nous aimions nos prochains, comme nous mesmes. Et son Apôtre proteste conformément que la vraye charité est la fin du commandement; & nous declare encore ailleurs que sans elle toutes les plus hautes connoissances des veritez celestes, ne seroient de rien. D'où vient que luy mesme, & vn autre Apôtre encore prononcent hardiment que la foy mesme la plus éminente & la plus parfaite, suppose qu'elle fust dans le cœur d'un homme sans la charité & sans les bonnes & saintes actions, qui en sont les vrais & legitimes fruits, ne seroit qu'une foy morte, & vne chose de neant, & de nulle vtilité. Le genie mesme & l'état de toute cette doctrine nous mon-

Matth.
22. 37.
38. 39.

1. Tim. 4
5.
1. Cor.
13. 2. 3.
Iacq. 2.
26.

tre clairement cette verité. Car si vous y prenez bien garde, vous verrez que des myſteres de Dieu elle nous apprend, non ceux qui feroient les plus propres à exercer ou à contenter nôtre curiosité, & à donner du plaisir à nos entendemens; mais ceux qui ſont capables de nous porter à aymer Dieu & à luy obeir. Le procédé des ſouverains Docteurs de cette ſcience divine nous teſmoigne auſſi la meſme choſe; la lecture de leurs écrits juſtifiant aſſez que leur deſſein eſt de nous rendre gens de bien plutôt que ſçavans, puis qu'ils nous parlent beaucoup plus d'amander nôtre vie, que de ſubtilizer nôtre connoiſſance. Et lors meſmes que nôtre neceſſité les oblige de toucher quelques-unes des veritez de l'Evangile, ils ne manquent jamais d'y ajouter le profit que nous en devons faire pour la correction de nos mœurs. S. Paul en uſe ainſi dans toutes ces admirables epiſtres, qu'il a laiſſées à l'Egliſe. Où il n'y parle que de la ſaincteté & des bonnes œuvres, eſquelles elle conſiſte: ou ſ'il touche les myſteres de la verité, il revient incontinent à la morale; & nous montre aſſez que c'eſt le point, où il veut que nous rapportions toutes les connoiſſances qu'il nous donne. C'eſt la metode dans ſes epiſtres aux Romains, aux Corin-

thiens, aux Ephesiens, & ailleurs. Et pour ne point parler des autres, vous en avez vn bel exemple en celle-cy ; où le besoin de l'Eglise de Crete, luy ayant fait dire quelque chose à la fin du chapitre precedent contre les fables & les traditions humaines des seducteurs, vous voyez qu'en celuy-cy il reprend le traité des mœurs, & ordonne à son disciple de s'y attacher assiduellement, poursuivant ce discours jusques à la fin de l'épître ; comme vous l'orrez en son lieu, si le Seigneur nous fait la grace d'achever l'exposition, que nous en avons commencée. D'entrée il commande à Tite en general, de proposer aux Chrétiens de son isle des choses qui conviennent à la saine doctrine ; puis en apportant des exemples il regle les mœurs des fideles ; & les divisant selon la diversité de leurs aages, & de leurs sexes, il forme premierement la vie des hommes, & des femmes d'aage ; & en suite de la jeunesse de l'vn & de l'autre sexe. Apres cela il luy recommande & en sa personne à tous les Pasteurs d'estre le miroir, & le patron de son troupeau, en toute vertu & honnesteté ; Delà descendant à la diversité des conditions, qui met de la difference entre

les hommes, il parle de celle qui est la plus basse & la plus mesprisée; assavoir celle des serviteurs, & leur apprend comment ils doivent vivre avecque leurs maistres. Et sur ce pas, il nous propose & l'étendue & la lumiere, & le dessein de la grace de Dieu en son Fils, pour nous porter tous à vivre bien & saintement chacun dans sa vocation. C'est là comme le plan ou le sommaire de tout ce chapitre. Mais pour nous referrer aux six premiers versets, qui vous ont été leus pour estre le sujet de cette action, nous y considererons s'il plaist au Seigneur, les cinq points, qui s'y peuvent remarquer; premierement l'avertissement general que l'Apôtre donne à Tite dans le premier verset *de proposer les choses qui conviennent à la saine doctrine*; secondement le devoir des viellards, dans le deuxiesme verset; puis celuy des femmes d'age dans le troisieme; & en suite les mœurs tant des jeunes femmes, que des jeunes hommes; dont il est parlé dans les trois derniers versets de ce texte. Les paroles & les pensées de S. Paul n'ayant nulle difficulté, je ne m'arrosteray pas beaucoup à vous les expliquer; j'aimerois bien mieux vous pouvoir persuader de les pratiquer.

Dieu vueille tellement toucher nos cœurs par la vertu de son Esprit, que l'autorité de son Apôtre, & la justice, & la beauté, & l'utilité des choses qu'il requiert de nous, y fasse l'impression qu'elle doit, pour luy rendre, & en cette partie de nos mœurs, & en tout le reste de nôtre vie, l'obeïssance qu'il nous demande, à sa gloire & à nôtre salut.

Il vous peut souvenir, Mes Freres, que l'Apôtre ayant cy-devant entrepris les faux Docteurs de la nation des Juifs, qui se mesloient parmi les Chrétiens, condamnoit nommément en leur predication les fables & les commandemens des hommes, & les superstitieuses abstinences de quelques viandes, en quoy ils faisoient consister leur pureté, menant cependant sous cette fausse apparence de devotion vne vie toute pleine d'ordures & d'impuretez. A cette pernicieuse maniere d'enseigner il oppose maintenant celle qu'il veut que son disciple suive exactement & constamment, & luy en donnant premierement vn avertissement general, *Mais toy (dit-il) propose les choses qui conviennent à la saine doctrine.* Les seducteurs presentent des fables, & des traditions d'hom-

mes, & ordonnent des services vains & superstitieux. Mais pour toy qui es mon disciple, & vray serviteur de IESVS-CHRIST, annonce à ton peuple la pure doctrine de l'Évangile, sans jamais rien mettre en avant, qui n'en soit digne & qui ne s'y rapporte. Aux fables & aux inventions des hommes il oppose la *saine doctrine*; c'est à dire celle de l'Évangile de IESVS-CHRIST, nette & entiere, & non meslée d'aucune fable, ou tradition humaine. Il luy a desia donné le mesme nom cy-devant, quand il requeroit entre les autres conditions d'un bon Eveque, qu'il soit capable d'*admonester par la saine doctrine*. Aux abstinences & purifications des seducteurs il oppose les regles de la vraye & réelle sanctification, qu'il appelle *les choses qui conviennent à la saine doctrine*. Car la sainteté de corps & d'esprit est le vray service Evangelique; Ce sont les choses, qui conviennent à cette verité celeste, qui en sont vraiment dignes, & qui s'y rapportent. Les abstinences & les purifications charnelles étoient bonnes pour l'enfance de l'Eglise, & convenables aux rudimens, & elemens de la ley Mosaique, le vieux pedagogue du peuple de Dieu. Mais elles n'ont nul rapport

à l'Évangile; qui étant vne doctrine toute celeste veut aussi des services de mesme nature; c'est à dire spirituels & divins, & qui consistent en vne réelle sainteté, en l'amour de Dieu, & du prochain, & non plus en des figures & en des ombres. L'Apôtre veut donc que Tite, c'est à dire le serviteur de IESVS-CHRIST, le ministre de son Eglise, *annonce ces choses*; qu'il *les dise*, ou en *parle* comme porte le mot de l'original, selon le stile de l'Écriture; qui dit souvent *parler pour prêcher* ou *annoncer*. Il entend que ce soit là tout le sujet de sa prédication; qu'il y soit assidu, & n'entretienne jamais son troupeau d'autre chose. S'il eût connu ou approuvé quelques fables non Judaïques à la vérité, mais qui ayent pourtant été louablement inventées, ou qui se puissent debiter à l'avantage de l'édification & de la piété; ou quelques traditions des hommes non de ceux du monde, ou de la Synagogue, mais de ceux de l'Eglise; ou enfin quelques abstinences de certaines viânes, non perpetuelles, mais neantmoins nécessaires; c'étoit icy le temps & le lieu de le dire, & de les opposer à celles qu'il vient de condamner, les recevant dans la chaire de Tite, d'où il a banny les

Marc. 2.
2. & 4.
31. 1.
Theff.
2. 2.

autres. Et toutesfois vous voyez qu'il n'en fait rien. A ces fables, à ces traditions, à ces observations des imposteurs Iudaïzans il n'oppose nulles fables, nulles traditions, nulles observations ou nécessaires, ou seulement supportables dans l'Eglise; Il ne leur oppose pour tout que la saine doctrine, & les choses qui y conviennent. Certainement il entend donc, que ny les ministres de IESVS-CHRIST ne doivent prescher, ny les brebis oïr aucune autre doctrine, ny tradition, ny discipline, que celle de l'Évangile. En effet c'est profaner & la bouche du serviteur de IESVS-CHRIST, & l'oreille de son peuple, & la chaire de son Eglise, de leur faire ou annoncer ou écouter les pensées, & les institutions des hommes. Homme de Dieu, souvenez-vous que vous estes le dispensateur de ses mystères, & non de vos imaginations, ou de celles des autres hommes. Votre langue a été consacrée au ciel, & non à la terre; pour publier les volontez & les enseignemens de IESVS-CHRIST, non les desirs ou les traditions de la chair & du sang. Et vous troupeau du Seigneur, souvenez-vous que c'est pour oïr sa voix, & non celle d'aucun autre, qu'il vous a

I. Cor.
4. 1.

Jean.
10 3.

percé l'oreille. Que les hommes ne vous alleguent point que leurs fables, & leurs traditions & leurs disciplines sont innocentes, qu'elles sont faites à bonne intention; qu'elles ne choquent point l'Évangile; qu'elles peuvent mesme luy estre utiles envers le peuple grossier, qui ayme naturellement les choses de cette nature. Cette passion que le monde a pour elles les doit plutôt rendre suspectes à l'Église de **IESVS-CHRIST**, qui a si fort decrié la sagesse & les sentiments de nôtre nature charnelle, qu'en verité ce doit estre dans son école vne fort mauvaise recommandation pour vne doctrine ou pour vne discipline, de dire qu'elle est au goût du monde. Il est bien plus seur de nous tenir à la regle de **S. Paul**, infiniment plus sage & plus avisé que tous ceux qui sont venus depuis luy, que de nous arrester à la prétendue prudence des hommes. Et l'expérience ne nous a que trop montré combien il est dangereux de se departir de l'ordre que ce grand homme donne icy à son disciple. Car les Chrétiens ayant sous ces mesmes couleurs dont l'on nous paye aujourdhuy, meslé dans leur doctrine quelques opinions & institutions humaines; vous voyez

que par cette ouverture il ost entré dans le Christianisme vn si prodigieux nombre d'abus & de superstitions insupportables, que la vraye pieté en a enfin été ou étouffée, ou accablée. Au comuencement on les laissa passer comme des choses indifferentes, qui ne blessent la foy ny la pieté. On les recommanda puis apres comme vtils; L'usage commun, quand elles y furent vne fois receües, les fit estimer necessaires. L'autorité publique les treuvant en cet état en fit des loix, & anathematiza ceux qui en doutent. Pour comble d'abus étant erigées en titre de service divin, on les a prises enfin pour des œuvres expiatoires de nos crimes & meritoires de la vie eternelle. Mais je reviens à l'Apôtre qui apres cet ordre general, qu'il prescrit icy à son disciple de ne proposer aux fideles qu'il enseignoit, que des choses convenables à la saine doctrine, pour luy en donner vn échantillon, met en avant quelques points de la morale Chrétienne. Il commence par les mœurs des vieilles gens; parce que leur aage les rend dignes de plus de soin & de plus de respect. Il parle premierement des hommes; & puis des femmes en suite: *Que les vieillards (dit-il) ou les hommes an-*

*ciens soient sobres, graves, bien rassis, sains
 en la foy, en charité, & en patience. Ne vous
 figurez pas qu'en recommandant certaines
 vertus à vn aage, ou à vn sexe, il vueille en
 dispenser l'autre, & permettre par exem-
 ple aux jeunes gens de n'estre pas sobres
 sous ombre qu'il oblige les vieilladrs à l'e-
 stre. Ce n'est pas là son intention, étant
 clair qu'il enseigne constamment par tout
 que les vertus dont il couronne icy quel-
 ques-vns, sont necessaires à tous; Et leur
 nature est telle pour la plus grand part;
 qu'elles ne peuvent estre separées, étant
 comme des sœurs, qui s'entretiennent par
 la main, ou comme les anneaux d'vne
 chaisne, dont on ne peut avoir l'vn sans
 l'autre. Mais bien qu'elles conviennent à
 tous en quelque degré, elles doivent pour-
 tant reluire dans les mœurs des vns plus
 qu'en celles des autres; & les vns ont plus
 de peine & de difficulté à les acquerir &
 conserver, que les autres. L'Apôtre recom-
 mande donc à chaque aage, & à chaque
 sexe celles de ces perfections, qui luy sied le
 mieux, ou qui luy est plus necessaire; ou
 celle dont la qualité de sa condition sem-
 ble le dispenser; voulant que chacun s'em-
 ploye avec dautant plus de soin & de vigi-*

lance à l'exercice d'une vertu, que plus il est tenté & sollicité. d'y manquer soit par les inclinations de sa nature; soit par les communes & populaires erreurs du monde. Ainsi bien que la sobriété soit un ornement nécessaire en commun à tous les âges, il y oblige neantmoins particulièrement les vieillards; parce que la froideur & la foiblesse de leur âge ayant besoin de vin, que les anciens Grecs appelloient leur lait, il leur est aisé de pecher dans son usage, & d'en prendre plus qu'il ne leur en faut; & nous voyons en effet que cela arrive souvent ainsi; la vieillesse qui à mortifia la plus part des autres vices en l'homme, y réveillant & allumant ordinairement cette sorte d'intemperance. L'Apôtre veut donc que le Chrétien combatte cet excès & résiste à l'indulgence que le monde à pour ce vice; & qu'il conserve l'honneur de la sobriété dans la vieillesse mesme; c'est à dire dans l'âge; où le besoin du vin semble en rendre l'abus moins inexcusable: Il veut qu'il n'en prenne qu'autant qu'il en faut pour la nécessité de sa nature; qu'il demeure dans ces legitimes bornes, & que jamais rien ne luy fasse passer cette mesure; tant afin de conserver par ce moyen

moyen la santé de son corps & la vigueur de son esprit, que l'excez du vin trouble & affoiblit visiblement, que pour estre en bon exemple à la jeunesse. Il veut en suite que les vieillards soient *graves*, ou *venerables*; (car le sens du terme dont il se sert emporte cela) c'est à dire qu'il n'y ait riē de ridicule; rien de leger, ny de precipité, soit dans leurs actions, soit mesmes dans leurs paroles; mais que la raison, & la meureté du jugement paroissent en toutes les parties de leur vie. Et il y a beaucoup d'apparence que par là il veut particulièrement châtier vn des vices de cēt aage; qui est d'aimer à parler beaucoup. Il ajoute qu'ils soient *rassis*, ou *astrempez*; c'est à dire posez & reglez dans tous les mouvemens de leur esprit; qu'ils ne se laissent jamais emporter aux rencontres, ou apparences des choses; tenant leurs passions en bride, & les gouvernant sagement par la force d'une raison vive & constante. L'interprete Latin a icy traduit que les vieillards soient *pudiques*; mais la parole de l'Apôtre est plus generalle, & signifie toute la vertu de la temperance, celle qui regle l'usage de tous les plaisirs de la vie. Enfin il veut que les vieillards soient *sains en la foy, en la*

Q

charité, & en la patience. Il peut bien estre qu'en parlant ainsi il ait eu égard aux maladies & indispositions qui accompagnent le plus souvent cét aage-là ; pour dire que si le temps à affoibly ou troublé la santé de leur corps , il ne doit rien avoir changé en celle de leur ame ; que leur foy, leur charité, & leur patience doivent toujours se conserver fresches & entieres dans les langueurs mesmes , dans les foibleffes & dans les ruines de cét aage panchant. Ou bien il faut prendre ce qu'il dit qu'ils soient *sains en la foy*, au mesme sens qu'il le disoit cy-devant dans le chapitre precedent, pour signifier simplement la pureté de la foy sans aucun meffange d'erreur ; & ce qui suit pareillement *sains en la charité & en la patience* ; pour dire vne charité & vne patience ferme & entiere qui ne s'altere ny ne s'affoiblisse point ; mais se maintienne constamment en sa force. Et la vieillesse à besoin de cette exhortation de l'Apôtre ; parce qu'outre les autres maux , qui sollicitent tous les Chrétiens à l'aversion, à la haine , & à la foiblesse , & aux autres vices , contraires à ces deux vertus, le chagrin naturel à cét aage , & le mépris auquel il est sujet , luy donne souvent de l'indig-

Tit. 1.

13.

nation contre les hommes, & de l'impacience dans les propres souffrances. Apres avoir parlé aux vieillards il passe à l'autre sexe: c'est à dire aux femmes aagées. La loy qu'il leur donne est *qu'elles soient d'une contenance convenable à la sainteté, non médisantes, non sujettes à beaucoup de vin, qu'elles enseignent ce qui est bon, qu'elles instruisent les jeunes femmes.* Parce que les femmes sont naturellement curieuses de leur habit, & de l'état & du maintien de leur visage, & de toute cette forme du corps & de l'action qui rend le dehors de la personne agreable, l'Apôtre a commenté par là. Car il est certain que le mot, que nos Bibles ont traduit, *contenance*, signifie dans le langage des Grecs, & l'habit & le geste ou l'action, l'état & la faison, ou la posture d'une personne. Il veut donc qu'en ces choses, dont les femmes ont ordinairement tant de soin, celles qui sont aagées se gouvernent en telle sorte, que la modestie de leur habit, & l'honesteté & la dignité de toute leur action témoigne dès l'abord la sainteté de leur profession; qu'il n'y ait rien en elles à cet égard qui ne réponde à la pureté de cette sacrée & celeste religion du Seigneur. I E S V S

Q ij

qu'elles ont embrassée. Il leur defend particulièrement la *medisance* ; parce que l'aage leur donnant ce semble l'autorité de censurer les mœurs des autres , sous ce pretexte il leur est aisé de tomber dans la detraction ; vice auquel d'ailleurs & l'un & l'autre sexe n'est que trop enclin. Il les avertit de se garder du vin ; pour la mesme raison qu'il ordonnoit la sobriété aux vieillards. Encore faut il avouër que bien que l'ivrognerie soit tres-vilaine dans l'un & dans l'autre sexe , elle est pourtant encore plus insupportable en vne femme, qu'en vn homme ; parce qu'outre la dignité de la nature humaine, que cette sorte d'excez viole en beaucoup de facons, elle choque aussi au dernier point la modestie, & la pudeur, qui doit estre particuliere à ce sexe, & qui luy est si necessaire qu'il ne semble pas qu'une femme la puisse depouiller sans perdre en quelque facon le nom & l'honneur de son sexe. Mais apres les avoir nettoyyes de ces vices, il les consacre à vn glorieux ministere, voulant qu'elles soient dans l'Eglise, comme autant de maistresses de l'honesteté, de la vertu & de la bonté ; *qu'elles enseignent* (dit-il) *ce qui est bon.* Il ne se contente pas

qu'elles soient bonnes, honnêtes, & vertueuses elles mesmes; Il veut qu'elles travaillent à rendre les autres semblables à elles. J'avouë que les bons exemples de leur sainteté & de leur vertu doivent faire la principale partie de cet enseignement; Mais ce qui suit montre qu'il entend aussi qu'elles y employent la parole, quand il dit, *qu'elles instruisent les jeunes femmes à estre modestes.* Il est vray qu'ailleurs il defend aux femmes d'enseigner; mais dans la chaire & dans l'Eglise seulement, & non en particulier dans leurs familles, & dans celles de leurs parentes & amies. Car qui doute qu'elles ne doivent instruire leurs enfans, & les nourrir en la foy, comme Loïs & Eunice y avoient eue leur Timothée? Je confesse bien encore qu'elles ne doivent pas *enseigner* avec un ton & un sourcil de Docteur; & qu'il faut qu'elles se souviennent toujours de la modestie & de la douceur, qui leur doit estre naturelle. Mais au fonds l'Apôtre veut qu'en demeurant dans l'honnesteté & dans la bienséance de leur sexe, elles se servent de l'autorité que leur aage leur donne sur les jeunes femmes, pour leur apprendre toutes les vertus Chétiennes,

2. Tim.
1.

Q iij

& les y former par les exemples de leur vie, & par les paroles de leurs bouches, en la plus obligeante & efficace maniere qu'il leur sera possible. Icy l'Apôtre pour-
suit tout d'un train ce que les femmes d'aage doivent apprendre à celles qui sont plus jeunes; c'est à dire qu'il nous explique les mœurs des jeunes femmes; qui étoit le quatriesme article de nôtre dessein. Il veut qu'elles apprenent premierement à aimer leurs *maris*. Il a bien raison de commencer par là, puis que c'est le fondement du bonheur des familles, & la vive source des biens qui y sont nécessaires. Car si la femme aime véritablement son mary, elle sera chaste, & luy gardera fidelement l'honnesteté qu'elle luy doit; Elle adoucira son esprit; elle gagnera son cœur; elle le retirera de la débauche & des mauvaises compagnies; elle vivra en concorde avec luy, & conservera le calme dans sa maison; & la garentira des troubles, & des orages, que la mauvaise intelligence d'un mary & de la femme excite souvent dans les familles, y attirant en suite le deshonneur, l'infamie & la ruine. Si elle aime son mary, il luy sera aisé de faire ce que l'Apôtre luy

ordonne aussi, d'aymer ses enfans. Car comment luy seroit il possible de hair ou de mépriser les fruits d'une personne, qu'elle aime, & qui sont les doux & chers gages de l'amour qu'elle luy porte, & de l'union qu'elle a avec luy ? Il ajoute à cela qu'elles soient *sages & pures ; qu'elles gardent la maison ; qu'elles soient bonnes , & sujettes à leurs maris.* Voyez avec quelle adresse ce saint homme à choisi toutes les fleurs, dont il a tissé cette belle & riche couronne, qu'il veut mettre sur la teste des femmes Chrétiennes ? Il veut qu'elles soient *sages* ; c'est à dire discrettes, & retenues, & modestes ; car c'est ce que signifie proprement le terme qu'il a icy employé. C'est en quelque sorte la propre vertu de la femme ; l'ornement de toutes ses perfections, qui perdent leur beauté, & deviennent facheuses & importunes, si elles ne sont, s'il m'est permis de parler ainsi, couvertes & enveloppées du voile de la modestie. La pureté, dont l'Apôtre les pare ensuite, est la chasteté conjugale ; une honnêteté si exacte, qu'elle ne fuit pas seulement le crime, mais en éloigne avec soin jusques aux moindres apparences ; conservant sa vie sans offence, & sa repu-

Q. iiii

tation sans blasme. Le soin qu'il leur donne puis apres de *garder la maison* est leur partage legitime ; la nature les ayant faites d'un temperament moins fort & moins actif que les hommes, tout expres afin que selon cette diversité ils partagent entr'eux les affaires de leur famille; le mary agissant au dehors, & la femme s'attachant au dedans, pour y gouverner & conserver cherement & les personnes & les choses necessaires à la subsistence de leur petit état. Et nous lisons qu'un ancien Grec ayant bien reconnu, que c'est là le devoir d'un honneste femme, pour le représenter peignit une Dame assise sur une tortue; signifiant qu'une mere de famille doit estre assidue dans sa maison comme cet animal est en sa coquille; sans en sortir qu'elle n'y soit obligée par quelque raison bien pressante. Delà vient que l'Apôtre ailleurs n'oublie pas entre les mauvaises qualitez des femmes veuves, qu'il blasme, l'inquietude qui les travailloit, perdant tout leur temps à aller de maison en maison. La bonté, qu'il veut qu'elles ayent, est aussi tres-digne de la nature de leur sexe. Car il entend, que leur humeur soit debonnaire & paisible; qu'il n'y ait nulle aigreur ny fier;

1. Tim. ;
23.

té dans leur esprit ; qu'elles traitent
 leurs domestiques avec douceur , & ceux
 de dehors avec civilité & humanité. L'e-
 stime encore qu'il comprend sous ce mot
 la beneficence, & la liberalité ; qu'elles ne
 soient pas avares ny cruelles, mais encli-
 nées à compassion envers les pauvres & les
 necessiteux ; qu'elles soient abondantes
 en aumônes , & *pleines de bonnes œuvres,*
 comme Tabitha , dont il est parlé dans
 les Actes. Il ajoûte enfin qu'elles soient ^{Act. 9.} _{26.}
sujettes à leurs propres maris ; c'est à dire
 qu'elles rendent à leur mary le respect &
 l'obeissance qu'elles luy doivent , comme
 à celuy que Dieu leur a donné pour chef.
 Outre vne infinité d'autres biens, que cer-
 te forme de mœurs apportera & à l'Eglise,
 & aux familles mesmes , si les femmes
 sont soigneuses de la suivre , l'Apôtre en
 touche un qui est d'une très grande im-
 portance pour la gloire de Dieu & pour
 l'honneur de son Evangile ; *afin* (dit-il)
que la parole de Dieu ne soit blasmée. Car
 s'il arrivoit qu'une femme Chrétienne
 ne fust pas vertueuse ; la honte de ses vi-
 ces rejailloit sur sa profession. Les
 Payens ne manquoient pas de dire ; *De*
quoy sert cette nouvelle discipline , puis qu'elle
n'amande en rien les personnes qui l'em-

brassent ? Au lieu que quand vne femme vivoit dans l'ordre que prescrit icy S Paul, la lumiere de son honnesteté & de sa vertu touchoit souvent le cœur ou de son mary, ou de ses voisins, les contraignant de louer & de glorifier la doctrine des Chrétiens; Ou si elle n'agissoit pas jusques-là, du moins fermoit elle la bouche à l'impudence & à la calomnie des Payens, qui accusoient faussement l'Evangile de fomenter la licence du vice, & de permettre les méchancetés les plus horribles. Enfin l'Apôtre vient aux jeunes hommes, dont il ne dit qu'un mot, *Semblablement* (dit-il) *exhorte les jeunes hommes, qu'ils soient attrempez.* Le plus celebre des philosophes Payens, exclut les jeunes hommes de l'auditoire de sa Morale. Ce n'est pas qu'il ne sentist bié qu'ils en auroiét autant ou plus de besoin, que les autres hommes; puis qu'il est evident, qu'il n'y a point d'age, où les passions que la Morale doit regler, soient plus violentes & plus débordées. Mais il en apporte pour raison, que le jeune homme se laissant aller à ses passions orroit sa philosophie inutilement; qui est nous confesser ingenüemét, que le mal est plus fort que ses remedes,

Arist. l.
I c. 3.
des Mo-
ral. à
Nico-
maque

& que sa philosophie est trop foible pour ranger les passions de l'homme à la raison. En effet toute sa doctrine qui est pourtant la plus raisonnable qui soit sortie de l'école des Payens, n'est pas capable de fournir à vn esprit, qui la recevra & la croira, des armes assez fortes pour veindre la furie des passions dans le feu de la jeunesse. Mais il n'en est pas de mesme de l'Évangile de IESVS-CHRIST, qui contient des enseignemens si nobles & si divins, qu'il n'y a point d'age, ny de passion, dont il ne puisse amortir la fougue; pourveu seulement que nous le recevions avec la foy qu'il nous demande. Combien a-t-on veu de jeunes personnes, de l'un & de l'autre sexe, que cette doctrine celeste a changées en vn moment? éteignant tout le feu de leurs convoitises, & les rendant aussi sages, & aussi attrempez, qu'ayent jamais été les plus vieux philosophes des écoles Payennes? En quoy nous avons pour vous le dire en passant, vn argument bien evident de la divinité de l'Évangile. Car puis que la philosophie puisée dans les sources de la nature, n'a pas la force de conduire le meilleur & le plus fleurissant de nos aages; &

qu'il n'y a point d'apparence que la providence ait abandonné à la temerité des passions vne bonne partie de la vie des creatures raisonnables ; il faut avouer que Dieu a fourny aux hommes quelque autre doctrine assez forte pour la gouverner toute entiere ; & reconnoistre pour veritable & divine celle qui se treuve capable d'un si grand effet , c'est à dire celle de **I E S U S - C H R I S T** nôtre Seigneur. C'est pourquoy son Apôtre au lieu de bannir les jeunes hommes de son école , les y admet & les y convie , aussi bien que les autres ordres des hommes ; & commande à son disciple de leur departir aussi ses exhortations pour former leur vie à la vraye sainteté. Il en remet les autres devoirs à sa diligence & à son soin, & pour cette heure en touche seulement vn ; à sçavoir celui de la temperance. Il est vray que c'est l'un des principaux , & qui donne le plus de peine à la jeunesse. Car ce que dit vn ancien Docteur de l'Eglise sur sçe passage , est bien vray , que l'amour des plaisirs , que la temperance regle , trouble & importune plus cét aage, que ne fait ny le desir de l'honneur , ny la convoitise des biens, ny aucune autre pas-

Chryf.
hom. 4.
sur l'ep.
à Tit.

sion, quelque aspre & ardente quelle soit.
 C'est donc là que S. Paul veut que son dis-
 ciple travaille, à combattre ce vice, com-
 me vne pernicieuse beste, ennemie de l'or-
 dre & de la pureté ; qu'il ne se donne point
 de repos jusques à ce qu'il ait rendu la
 jeunesse Chrétienne honneste, & attrem-
 pée, & pure de toutes les ordures des vo-
 luptez defenduës par les loix de Dieu. Et
 j'estime que sous le nom de la temperance,
 il comprend la moderation, la retenuë, &
 l'honnesteté, qui doit estre gardée dans
 l'vsage de tous les plaisirs du corps, soit de
 ceux de la bouche, soit des autres ; bannis-
 sant de la vie des jeunes hommes aussi
 bien que de celle des autres Chrétiens,
 toutes débauches & souilleures, de quel-
 que nature qu'elles soient. C'est là Freres
 bien-aymez, la leçon que l'Apôtre donne
 icy à son disciple & à nous tous. Ce sont là
 les abstinences & les disciplines, qu'il nous
 commande ; incomparablement plus bel-
 les, plus salutaires, & plus raisonnables,
 que tous les exercices corporels de l'an-
 cienne & de la nouvelle superstition. Et
 remarquez je vous prie qu'entretant d'or-
 dres de personnes, les vns Pasteurs, les au-
 tres brebis, les vns hommes, les autres

femmes ; les vns vieux, les autres jeunes, les vns mariez, les autres à marier, a qui il donne des preceptes particulier tant icy, que dans le chapitre precedent, & dans le septiesme de la premiere aux Corinthiens, & dans le troisieme de la premiere à Timothée, il ne se treuve nulle trace de ceux, que l'on appelle Moines; signe evident, qu'il n'y en avoit point encore entre les Chrétiens; n'y ayant nulle apparence qu'un si sage & si diligent, & si charitable écrivain n'eust touché en quelque vn de ces lieux les reglemens de leur vie, aussi bien que de celle des autres fideles, s'il y en eust eu alors dans l'Eglise; & encore dans le rang & dans la consideration; où nous les voyons aujourd'huy dans la communion de Rome. Mais laissant-là ceux de dehors pour cette heure, pensons je vous prie Freres bien ayez, à faire nôtre profit de cette belle forme de vie, que l'Apôtre nous prescrit. Quelle seroit la gloire & la felicité de cette Eglise, si les deux sexes & les deux aages qui la composent, vivoient exactement dans la regle qu'il prescrit à chacun d'eux? si la sobrieté, la gravité, la foy, la charité, & la patience ornoient les cheveux blancs.

de nos vieillards ? si la pudeur & l'honnesteté de la temperance fleurissoit au milieu de nôtre jeunesse ? si le zele des femmes aagées s'occupoit à former les jeunes à toute sorte de vertus Chrétiennes, autorizant les enseignemens de leurs bouches par la modestie de leur habit, & par l'exemple de leurs mœurs, pures de la médifance & de toutes les autres taches de la vie mondaine ? si vne sainte amour lioit les femmes à leurs maris, & tenoit leurs soins arrestez dans leurs maisons, y renfermant leur ambition, & leurs delices, pour y elever leurs enfans en la crainte de Dieu, & y passer doucement le temps dans les exercices continuels d'une ardente pieté envers le Seigneur, & d'une prompte beneficence envers les pauvres ? C'est la discipline que Iesus a laissée à ses Chrétiens ; & que ses saints Apôtres planterent dans l'Eglise de ses premiers nais, & que nos Peres, dont la memoire soit benîte, avoient tasché de rétablir parmy nous au sortir de la superstition & des abus, dont Dieu nous avoit delivrez. Mais ô douleur ! combien en sommes nous éloignez ! Vne chose pouvons nous protester en bonne conscience,

que cette chaire vous l'a toujours fidelement proposée, sans mettre rien en avant, qui ne fust convenable à la saine doctrine. Mais de quoy nous servira la fidelité & la diligence de cette chaire, sinon à aggraver nôtre malheur, puis que nous n'avons point eu de honte de pecher dans la lumiere de ses enseignemens ? Le discours de nos desordres seroit long, & fascheux, si j'estois obligé de l'étendre dans toutes ses particularitez. Je vous conjure seulement Mes Freres, d'entrer chacun dans vôtre conscience ; d'y examiner vôtre vie en toute sincerité ; de la comparer avec ces paroles de S. Paul, d'interroger vôtre ame sur chacune des qualitez, qu'il requiert dans les personnes de vôtre sexe & de vôtre condition. Et apres avoir remarqué les defauts du passé, apres les avoir pleurez devant Dieu avec vne confusion & vne douleur salutaire, prenez la resolution de vous amander ; & y travaillez incessamment jusques à ce que vous ayez rendu toutes vos mœurs conformes au patron de l'Apôtre. Que les vieillards pensent que c'est pour cela que Dieu les a conservez jusques à cet aage, qu'ils vident de la foiblesse de leur corps ;
comme

comme d'un benefice, pour fortifier l'esprit; Qu'ils se gardent de faire naufrage à la veüe du port, consacrant tout entier à Dieu ce peu de temps qui leur reste, & roidissant d'autant plus leurs efforts & leur course, que plus ils approchent de leur bur. Que les femmes se souviennent de l'honneur de leur sexe, & de la gloire où IESVS CHRIST les appelle; Qu'elles prennent leur maison pour vn asile contre les tentations du monde, s'occupant continuellement dans la nourriture de leurs enfans, & dans le soin de leurs familles; étant certain que l'oïseté est le principal moyen, dont Satan se sert pour débaucher leur sexe de la pureté & du salut; Que les jeunes hommes enfin se proposent qu'il est icy question de la bien-heureuse immortalité, où ils ne peuvent avoir part sans la sanctification; Que cette divine verité inconnue dans les écoles de la philosophie, & revelée en celle de IESVS-CHRIST, leur inspire le courage de combattre le bon combat, & de conserver leur corps dans la pureté, qui y doit estre, puis qu'il est l'un des membres du Seigneur, & le temple de son Esprit. Si la passion les presse, qu'ils vsent du remede

R

Hebr.
13. 4.
1. Cor.
6. 10.

legitime que Dieu leur a donné; à sçavoir du mariage, qui est honorable entre tous, au lieu que Dieu jugera les paillars, & les adulteres; seloncette terrible sentence de son Apôtre, *Ne vous abusez point; Ny les paillars, ny les adulteres n'heriteront point le royaume de Dieu.* Et qu'ils ne se flattent point de leur prétenduë repentance. L'avoüe qu'il n'y a point de crime si grand, dont le pecheur ne puisse obtenir pardon s'il s'en repent. Mais je soutiens que ce n'est pas se repentir de son vice que d'y continuer. C'est pecher avec remors; ce qui leur est commun avec les plus perdus. Quittez vos ordures, si vous voulez que Dieu vous reçoive au nombre de ses penitens. Et quand à l'avenir où vous remettez peut estre ce devoir, il n'est pas en vôtre puissance pour en disposer. Et quand bien vous seriez assuré d'avoir du temps; ce n'est pas à dire que vous ayez aussi alors le moyen & la volonté de vous repentir. Car la repentance est vn don de Dieu; qui punit ceux qui se moquent de luy, & exclut de la repentance, ceux qui ont méprisé la vocation, qu'il leur en a adressée en temps opportun, les livrant pour juste vengeance d'un si horrible peché, à l'esprit

d'erreur, d'impieré, & de superstition, qui les precipite enfin dans l'abyfme de la perdition eternelle, apres les avoir portez dans l'apostafie. Jeunesse, Dieu vueille vous prefervier d'un fi épouvantable malheur, & nous faire à tous la grace de cheminer devant luy cependant que nous en avons le temps, avec crainte & tremblement en toute pureté & honnefteté pour avoir vn jour part en la gloire de ce grand & precieux héritage, qui n'est préparé que pour les saints. Amen.



R ij



SERMON HVICTIESME.

TIT. II. VERS. 7. 8. 9. 10.

7. Te montrant toy mesme en toutes choses pour patron de bonnes œuvres ; montrant incorruption en la doctrine , gravité , intégrité ,

8. Parole saine , & qu'on ne puisse condamner , afin que celuy qui est contraire , soit rendu confus , n'ayant rien à dire de mal de vous.

9. Que les serviteurs soient sujets à leurs maistres , leur complaisant en toutes choses , non contredisans ,

10. Ne soustrayant rien , mais montrant toute bonne loyauté , afin qu'ils rendent honorable en toutes choses la doctrine de Dieu nostre Sauveur.

NOUS lisons dans le livre de Exod:
28.33-
34.
l'Exode, que le roquet du souverain Sacrificateur des Juifs avoit tout à l'entour de ses bords des clochettes d'or, & des grenades de pourpre, mêlées & disposées en telle sorte, que chacune de ces clochettes étoit suivie d'une grenade, & chaque grenade étoit pareillement suivie d'une clochette. Il ne faut pas douter, que cet ornement de l'habit sacerdotal, extraordinaire & inusité entre les hommes, n'ait caché quelque mystère, aussi bien que les autres parties de l'ancien service Mosaique; ny ayant point d'apparence que Dieu, dont la sagesse est souveraine, eust institué ces choses avecque tant de soin pour divertir simplement les yeux des spectateurs. Et bien qu'il ne soit pas aisé de trouver précisément le sens & la raison de toutes ces vieilles figures, il semble neantmoins que ceux-là n'ayent pas mal rencontré, qui estiment que celle-cy étoit l'image de la conduite des ministres de l'Eglise, dont le Pontife des Juifs étoit le chef; & qu'elle signifiât que leur predication doit toujours estre accompa-

R ij

pagnée des fruits d'une bonne & sainte vie. La clochette d'or representoit fort proprement l'office de leur bouche, où doit incessamment retentir le son de la parole divine, l'or mystique du ciel, infiniment plus précieux & plus desirable, que le plus fin, & le plus estimé de tous les métaux de la terre. Et comme de la personne du sacrificateur on n'oyoit autre son que celui de l'or; que l'on n'oye non plus de la bouche du predicateur autre doctrine, que celle de Dieu. Mais ce n'est pas assez, que ce son divin retentisse de sa bouche. Les grenades meslées avecque les clochettes l'avertissent de joindre à la predication les bonnes œuvres, & les saintes actions; les fruits les plus exquis & les plus délicieux de la vie; les grenades mystiques, dont l'Eglise se proposoit de festiner son Espoux celeste dans le Cantique des Cantiques. Et comme dans le roquet du Pontife Mosaique il n'y avoit aucune clochette sans la grenade; qu'il n'y ait non plus en toute la vie du serviteur de Dieu aucune predication; qui ne soit accompagnée d'un bon exemple; & que nulle vertu ne sonne en sa bouche, qui ne lui se aussi dans les moeurs. Mais soit que ce

P^{scat.}
19. 11. &
12. 7.

cant. 8.
2.

fust là le vray sens de cet enigme Mofaique, soit que sous la figure de l'or & du son de ses clochettes, & de la pourpre & de l'escarlate de ses grenades, il signifiaft quelque autre mystere plus secret; tant y a que la maxime que nous en avons tirée, est d'une verité certaine & indubitable; à sçavoir que les ministres de la parole de Dieu doivent enseigner la doctrine celeste & par la saine & pure predication de leur bouche, & par les beaux exemples de leur vie, & mesler religieusement la pourpre, c'est à dire l'éclat & la lumiere des bonnes œuvres avecque le son de leurs enseignemens. Premièrement c'est la volonté de Dieu, l'auteur de ce divin ordre, qu'il nous decouvre bien clairement, quand il exclut & rejette expressement de ce ministère sacré les méchans & les profanes,

Qu'as-tu affaire (dit-il au méchant) *de reciter mes statuts, & de prendre mon alliance, en ta bouche, veu que tu has la correction, & as jeté mes paroles derriere toy?* Et il le menace en suite de redarguer & de confondre vn jour cette sienne temerité dans son juste jugement. Et le Fils unique de Dieu IESVS-CHRIST notre Seigneur, quand il desinit le ministre de l'Evangile, ne le

Pse. 50.
16.17.

là mesme
vers. 21.

Matth.
8. 19.

nomme pas simplement celuy qui *enseigne sa doctrine*, mais bien celuy qui la pratique & qui l'enseigne ; *Celuy* (dit-il) *qui aura fait & enseigné ces commandemens, celuy-là sera tenu grand dans le royaume des cieux* ; denonçant au contraire, que *celuy-là y sera tenu le plus petit*, c'est à dire qu'il n'y aura point de lieu, & n'y sera en nulle estime ny consideration, qui aura rompu ou violé le moindre de ses commandemens. Aussi voyez-vous que là mesme il orne avant toutes choses de la lumiere de l'innocence & de la sainteté ceux qu'il consacroit à la predication de sa parole, *Que votre lumiere* (leur dit-il) *re-*

Matth.
5. 16.

luisse devant les hommes, afin qu'ils voyent vos bonnes œuvres, & glorifient votre Pere, qui est dans les cieux. En effet la raison de la chose mesme le requiert necessairement ainsi. Car si vous considerez l'excellence de la verité de Dieu, qui ne voit que c'est profaner vne chose si sainte, que de la mettre en des mains impures ? Et si le Seigneur ne veut pas mesme, que ces perles soyent

Matth.
7. 6.

jettées devant les pourceaux ; combien moins approve-t-il qu'elles soyent manées & dispensées par des pourceaux ? s'il defend que ses mysteres soyent exposez

aux oreilles des méchants; combien mo-
pourra-t-il souffrir, qu'ils soyent mis d
leurs bouches, ou qu'ils passent par le
mains? S'il faut que les auditeurs de cette
divine doctrine soyent saints; combien
plus cette qualité est elle nécessaire à ses
predicateurs? L'alliage & le mélange de
deux choses si contraires viole toutes les
loix de la raison & de la bienfiance, &
choque les sens les plus grossiers. Car
qu'y a-t'il de plus vilain, ou de plus infame,
que de voir tout ensemble dans vn mesme
homme & les plus hautes veritez du ciel,
& les plus bas vices de la terre? le langa-
ge des Anges, & les mœurs des demons?
vne guerre perpetuelle entre sa vie & sa
parole? vne contradiction irreconciliable
entre ses actions & ses enseignemens? vne
vie, qui court en enfer, avec vne langue,
qui conduit au ciel? vn homme qui fait
tout ce qu'il defend, & qui ne fait rien de
ce qu'il commande? qui presche la vertu,
& la persecute? qui fulmine contre les vi-
ces, & n'en dédaigne pas vn? Le ne pense
pas qu'il y ait jamais eu dans la nature vn
monstre plus hideux, & plus difforme, que
celuy-là; ou qui soit plus odieux & plus
insupportables à Dieu, & aux hommes;

que cette chaire vous l'a toujours fidelement proposée, sans mettre rien en avant, qui ne fust convenable à la saine doctrine. Mais dequoy nous servira la fidelité & la diligence de cette chaire, sinon à aggraver nôtre malheur, puis que nous n'avons point eu de honte de pecher dans la lumiere de ses enseignemens ? Le discours de nos desordres seroit long, & fascheux, si j'estois obligé de l'étendre dans toutes ses particularitez. Je vous conjure seulement Mes Freres, d'entrer chacun dans vôtre conscience ; d'y examiner vôtre vie en toute sincerité ; de la comparer avec ces paroles de S. Paul, d'interroger vôtre ame sur chacune des qualitez ; qu'il requiert dans les personnes de vôtre sexe & de vôtre condition. Et apres avoir remarqué les defauts du passé, apres les avoir pleurez devant Dieu avec vne confusion & vne douleur salutaire, prenez la resolution de vous amender ; & y travaillez incessamment jusques à ce que vous ayez rendu toutes vos mœurs conformes au patron de l'Apôtre. Que les vieillards pensent que c'est pour cela que Dieu les a conservez jusques à cét aage, qu'ils usent de la foiblesse de leur corps ;
comme

comme d'un benefice, pour fortifier l'esprit; Qu'ils se gardent de faire naufrage à la veüe du port, consacrant tout entier à Dieu ce peu de temps qui leur reste, & roidissant d'autant plus leurs efforts & leur course, que plus ils approchent de leur bur. Que les femmes se souviennent de l'honneur de leur sexe, & de la gloire où IESVS CHRIST les appelle; Qu'elles prennent leur maison pour vn asile contre les tentations du monde, s'occupant continuellement dans la nourriture de leurs enfans, & dans le soin de leurs familles; étant certain que l'oisiveté est le principal moyen, dont Satan se sert pour débaucher leur sexe de la pureté & du salut; Que les jeunes hommes enfin se proposent qu'il est icy question de la bien-heureuse immortalité, où ils ne peuvent avoir part sans la sanctification; Que cette divine verité inconnue dans les écoles de la philosophie, & revelée en celle de IESVS-CHRIST, leur inspire le courage de combattre le bon combat, & de conserver leur corps dans la pureté, qui y doit estre, puis qu'il est l'un des membres du Seigneur, & le temple de son Esprit. Si la passion les presse, qu'ils vsent du remede

R

Hebr.
13. 4.
1. Cor.
6. 10.

legitime que Dieu leur a donné; à sçavoir du mariage, qui est honorable entre tous, au lieu que Dieu jugera les paillars, & les adulteres; seloncette terrible sentence de son Apôtre, *Ne vous abusez point; Ny les paillars, ny les adulteres n'heriteront point le royaume de Dieu.* Et qu'ils ne se flattent point de leur prétenduë repentance. L'avoüe qu'il n'y a point de crime si grand, dont le pecheur ne puisse obtenir pardon s'il s'en repent. Mais je soutiens que ce n'est pas se repentir de son vice que d'y continuer. C'est pecher avec remors; ce qui leur est commun avec les plus perdus. Quittez vos ordures, si vous voulez que Dieu vous reçoive au nombre de ses penitens. Et quand à l'avenir où vous remettez peut estre ce devoir, il n'est pas en vôtre puissance pour en disposer. Et quand bien vous feriez assuré d'avoir du temps; ce n'est pas à dire que vous ayez aussi alors le moyen & la volonté de vous repentir. Car la repentance est vn don de Dieu; qui punit ceux qui se moquent de luy, & exclut de la repentance, ceux qui ont méprisé la vocation, qu'il leur en a adressée en temps opportun, les livrant pour juste vengeance d'un si horrible peché, à l'esprit

d'erreur, d'impieré, & de superstition, qui les précipite enfin dans l'abyfme de la perdition eternelle, apres les avoir portez dans l'apostafie. Jeunesse, Dieu vueille vous preserver d'un fi épouvantable malheur, & nous faire à tous la grace de cheminer devant luy cependant que nous en avons le temps, avec crainte & tremblement en toute pureté & honnesteté pour avoir vn jour part en la gloire de ce grand & precieux heritage, qui n'est preparé que pour les saints. Amen.



R ij



SERMON HVICTIESME.

TIT. II. VERS. 7. 8. 9. 10.

7. *Te montrant toy mesme en toutes choses pour patron de bonnes œuvres ; montrant incorruption en la doctrine , gravité , intégrité ,*

8. *Parole saine , & qu'on ne puisse condamner , afin que celui qui est contraire , soit rendu confus , n'ayant rien à dire de mal de vous .*

9. *Que les serviteurs soient sujets à leurs maîtres , leur complaisant en toutes choses , non contredisans ,*

10. *Ne soustrayant rien , mais montrant toute bonne loyauté , afin qu'ils rendent honorable en toutes choses la doctrine de Dieu nostre Sauveur .*



NOUS lisons dans le livre de l'Exode, que le roquet du souverain Sacrificateur des Juifs avoit tout à l'entour de ses bords des clochettes d'or, &

Exod: 28.33-34.

des grenades de pourpre, meslées & disposées en telle sorte, que chacune de ces clochettes étoit suivie d'une grenade, & chaque grenade étoit pareillement suivie d'une clochette. Il ne faut pas douter, que cét ornement de l'habit sacerdotal, extraordinaire & inusité entre les hommes, n'ait caché quelque mystere, aussi bien que les autres parties de l'ancien service Mosaique; ny ayant point d'apparence que Dieu, dont la sagesse est souveraine, eust institué ces choses avecque tant de soin pour divertir simplement les yeux des spectateurs. Et bien qu'il ne soit pas aisé de trouver précisément le sens & la raison de toutes ces vieilles figures, il semble neantmoins que ceux là n'ayent pas mal rencontré, qui estiment que celle cy étoit l'image de la conduite des ministres de l'Eglise, dont le Pontife des Juifs étoit le chef; & qu'elle signifioit que leur predication doit toujours estre accompa-

R iij

Pfean.
19. 11. &
12. 7.

cant. 8.
2.

pagnée des fruits d'une bonne & sainte vie. La clochette d'or representoit fort proprement l'office de leur bouche, où doit incessamment retentir le son de la parole divine, l'or mystique du ciel, infiniment plus précieux & plus desirable, que le plus fin, & le plus estimé de tous les métaux de la terre. Et comme de la personne du sacrificeur on n'oyoit autre son que celui de l'or; que l'on n'oye non plus de la bouche du predicateur autre doctrine, que celle de Dieu. Mais ce n'est pas assez, que ce son divin retentisse de sa bouche. Les grenades mêlées avecque les clochettes l'avertissent de joindre à la predication les bonnes œuvres, & les saintes actions, les fruits les plus exquis & les plus délicieux de la vie, les grenades mystiques, dont l'Eglise se proposoit de se faire son Epoux celeste dans le Cantique des Cantiques. Et comme dans le roquet du Pontife Mosaique il n'y avoit aucune clochette sans la grenade; qu'il n'y ait non plus en toute la vie du serviteur de Dieu aucune predication; qui ne soit accompagnée d'un bon exemple; & que nulle vertu ne sonne en sa bouche, qui ne lui se aussi dans ses moeurs. Mais soit que ce

fust là le vray sens de cet enigme Mosaique, soit que sous la figure de l'or & du son de ses clochettes, & de la pourpre & de l'escarlate de ses grenades, il signifiaft quelque autre mystere plus secret; tant y a que la maxime que nous en avons tirée, est d'une verité certaine & indubitable; à sçavoir que les ministres de la parole de Dieu doivent enseigner la doctrine celeste & par la saine & pure prédication de leur bouche, & par les beaux exemples de leur vie, & mesler religieusement la pourpre, c'est à dire l'éclat & la lumiere des bonnes œuvres avecque le son de leurs enseignemens. Premièrement c'est la volonté de Dieu, l'auteur de ce divin ordre, qu'il nous découvre bien clairement, quand il exclut & rejette expressement de ce ministère sacré les méchans & les profanes,

Qu'as-tu affaire (dit-il au méchant) de reciter mes statuts, & de prendre mon alliance, en ta bouche, veu que tu hais la correction, & as jeté mes paroles derrière toy? Et il le menace en suite de redarguer & de confondre un jour cette sienne temerité dans son juste jugement. Et le Fils unique de Dieu **JESVS-CHRIST** notre Seigneur, quand il définit le ministre de l'Évangile, ne le

Pse. 50.
16.17.

là mes-
me
vers. 21.

R. iiii

Matth.

f. 19.

nomme pas simplement celuy qui *enseigne sa doctrine*, mais bien celuy qui la pratique & qui l'enseigne ; *Celuy* (dit-il) *qui aura fait & enseigné ces commandemens, celuy-là sera tenu grand dans le royaume des cieux* ; denonceant au contraire, que *celuy-là y sera tenu le plus petit*, c'est à dire qu'il n'y aura point de lieu, & n'y sera en nulle estime ny consideration, qui aura rompu ou violé le moindre de ses commandemens. Aussi voyez-vous que là mesme il orne avant toutes choses de la lumiere de l'innocence & de la sainteté ceux qu'il consacroit à la predication de sa parole, *Que votre lumiere* (leur dit-il) *re-luise devant les hommes, afin qu'ils voyent vos bonnes œuvres, & glorifient votre Pere, qui est dans les cieux.* En effet la raison de la chose mesme le requiert necessairement ainsi. Car si vous considerez l'excellence de la verité de Dieu, qui ne voit que c'est profaner vne chose si sainte, que de la mettre en des mains impures ? Et si le Seigneur ne veut pas mesme, que ces perles soyent jettées devant les pourceaux ; combien moins approve-t-il qu'elles soyent manies & dispensées par des pourceaux ? s'il defend que ses mysteres soyent exposez

Matth.

f. 16.

Matth.

7.6.

aux oreilles des méchans; combien moins pourra-t-il souffrir, qu'ils soyent mis dans leurs bouches, ou qu'ils passent par leurs mains? S'il faut que les auditeurs de cette divine doctrine soyent saints; combien plus cette qualité est elle nécessaire à ses predicateurs? L'alliage & le mélange de deux choses si contraires viole toutes les loix de la raison & de la bienseance, & choque les sens les plus grossiers. Car qu'y a-t'il de plus vilain, ou de plus infame, que de voir tout ensemble dans vn mesme homme & les plus hautes veritez du ciel, & les plus bas vices de la terre? le langage des Anges, & les mœurs des demons? vne guerre perpetuelle entre sa vie & sa parole? vne contradiction irreconciliable entre ses actions & ses enseignemens? vne vie, qui court en enfer, avec vne langue, qui conduit au ciel? vn homme qui fait tout ce qu'il defend, & qui ne fait rien de ce qu'il commande? qui presche la vertu, & la persecute? qui fulmine contre les vices, & n'en dédaigne pas vn? Je ne pense pas qu'il y ait jamais eu dans la nature vn monstre plus hideux, & plus difforme, que celuy-là; ou qui soit plus odieux & plus insupportables à Dieu, & aux hommes;

dont les sentimens s'accordent en la detestation d'un si enorme sujet. Mais si vous regardez la fin & le dessein du ministere sacré, vous reconnoistres encore plus clairement combien la sainteté est nécessaire à ceux, qui l'exercent. Car ils ont été établis pour convertir les hommes à la foy de l'Evangile. Mais comment persuaderont-ils aux autres vne verité, dont leur mauvaise vie tesmoigne, qu'ils ne sont pas persuadez eux mesmes? Et quel poids pourront avoir leurs paroles contre l'autorité de leurs actions? Il est clair que leur vie en détruira plus que leur langage n'en aura edifié; & que quelque ardente que puisse estre leur eloquence, apres tout elle passera pour vn jeu, & pour vne feinte vaine; s'il paroist que leur cœur n'ait pas creu ce que nous avons ouï de leur bouche. Et qui en peut avoir vne autre opinion, leur voyant faire tout le rebours de ce qu'ils disent? Disons donc qu'il est nécessaire en toutes facons que le ministre de l'Evangile mene vne vie conforme à la doctrine; aussi pure & aussi innocente, que la verité, qu'il doit prescher, est sainte & divine. Mais ce que l'ordre du Seigneur, & la raison de la cho-

se mesme établit si clairement, l'autorité du saint Apôtre nous le confirme auourd'huy bien expressement dans le texte, que vous avez ouy, mes Freres. Car ayant cy-devant commandé à Tite son disciple, ministre de l'Évangile, de proposer aux Creteins, au milieu desquels ils travailloit, la forme de leurs mœurs, & de leurs devoirs, il l'exhorte maintenant à leur en montrer le patron en sa propre vie; c'est à dire d'accompagner sa predication d'une sainteté, qui y réponde, enseignant ses auditeurs & par la parole de sa bouche, & par les exemples de ses mœurs, & tâchant avec ce double pinceau de peindre IESVS-CHRIST dans leurs cœurs à sa gloire & à leur salut. *Exhorte les (dit-il), te montrant toy mesme en toutes choses pour patron des bonnes œuvres; montrant incorruption en la doctrine, gravité, integrité, parole saine, & qu'on ne puisse condamner, afin que celuy qui est contraire, soit rendu confus, n'ayant rien à dire de mal de vous.* Puis apres avoir ainsi réglé la maniere d'enseigner, qu'il veut que son disciple suive, il reprend son premier propos, qui étoit de former les mœurs de chaque ordre de fideles; & ayant parlé dans les versets precedens des

dont les sentimens s'accordent en la de-
testation d'un si enorme sujet. Mais si
vous regardez la fin & le dessein du mini-
stere sacré, vous reconnoistres encore plus
clairement combien la sainteté est neces-
saire à ceux, qui l'exercent. Car ils ont
été établis pour convertir les hommes à la
foy de l'Evangile. Mais comment persua-
deront-ils aux autres vne verité, dont leur
mauvaise vie tesmoigne, qu'ils ne sont
pas persuadez eux mesmes? Et quel poids
pourront avoir leurs paroles contre l'au-
torité de leurs actions? Il est clair que
leur vie en détruira plus que leur langa-
ge n'en aura edifié; & que quelque arden-
te que puisse estre leur eloquence, apres
tout elle passera pour vn jeu, & pour vne
feinte vaine; s'il paroist que leur cœur
n'ait pas creu ce que nous avons oui de
leur bouche. Et qui en peut avoir vne au-
tre opinion, leur voyant faire tout le re-
bours de ce qu'ils disent? Disons donc
qu'il est necessaire en toutes facons que
le ministre de l'Evangile mene vne vie
conforme à sa doctrine, aussi pure & aussi
innocente, que la verité, qu'il doit pres-
cher, est sainte & divine. Mais ce que l'or-
dre du Seigneur, & la raison de la cho-

se mesme établit si clairement, l'autorité du saint Apôtre nous le confirme aujourd'huy bien expressement dans le texte, que vous avez ouy, mes Freres. Car ayant cy-devant commandé à Tite son disciple, ministre de l'Évangile, de proposer aux Creteins, au milieu desquels ils travailloit, la forme de leurs mœurs, & de leurs devoirs, il l'exhorte maintenant à leur en montrer le patron en sa propre vie; c'est à dire d'accompagner sa predication d'une sainteté, qui y réponde, enseignant ses auditeurs & par la parole de sa bouche, & par les exemples de ses mœurs, & tâchant avec ce double pinceau de peindre IESVS-CHRIST dans leurs cœurs à sa gloire & à leur salut. *Exhorte les (dit-il), te montrant toy mesme en toutes choses pour patron des bonnes œuvres; montrant incorruption en la doctrine, gravité, intégrité, parole saine, & qu'on ne puisse condamner, afin que celuy qui est contraire, soit rendu confus, n'ayant rien à dire de mal de vous.* Puis apres avoir ainsi réglé la maniere d'enseigner, qu'il veut que son disciple suive, il reprend son premier propos, qui étoit de former les mœurs de chaque ordre de fideles; & ayant parlé dans les versets precedens des

devoirs des chefs de la famille, & de leur jeunesse (comme il vous en peut souven-
 nir) il descend icy aux serviteurs, & leur
 prescrit comment ils se doivent conduire
 envers leurs maistres, *Que les serviteurs*
(dit-il) soyent sujets à leurs maistres, leur
complaisant en toutes choses, non contredi-
sant, ne soustrayant rien, mais montrant tou-
te bonne loyauté; afin qu'ils rendent honora-
ble en toutes choses la doctrine de Dieu nôtre
Sauveur. Ce sont les deux points, que
 nous nous proposons de traiter dans cette
 action, s'il plaist au Seigneur; les deux
 leçons qu'il donne; l'une à Tite son disci-
 ple, & en sa personne à tous les ministres
 de **IESVS-CHRIST**; l'autre aux serviteurs
 des hommes. Quant au premier de ces
 deux points, il donne ailleurs à Timothée
 son autre disciple, la mesme instruction,
 qu'il fait icy à Tite, *Sois (luy dit-il) le pa-*
tron des fideles en paroles, en conversation, en
dilection, en esprit, en foy, en pureté. Et S.
 Pierre parlant en general aux prestres,
 ou anciens, c'est à dire à tous les Pasteurs
 Evangeliques, leur commande à tous d'e-
 stre les patrons de leur troupeau; employant
 precisement le mesme mot, dont S. Paul
 s'est servy, tant en ce lieu, qu'en l'epître à

1. Tim.
4. 12.

1. pierr.
5. 3.
2. 106.

Timothée ; qui signifie proprement vne forme empreinte en quelque matiere ferme & solide pour en faire des copies ; telle qu'est l'image gravée sur l'argent d'un cachet , ou sur l'airain des planches , ou sur les caracteres de l'imprimerie , ou sur les moules de la monnoye ; d'où se tirent puis apres dans la cire , & sur le papier , & sur les pieces d'or ou d'argent des formes toutes semblables. Delà cette parole a été fort elegamment employée pour signifier tout exemple quel qu'il soit , que l'on se propose d'imiter. Ainsi l'Apôtre S. Pierre parlant de cette admirable forme de charité & de patience, que **LESUS-CHRIST** nous a donnée en souffrant pour nous , & où il a representé au vif tous les plus beaux & les plus achevez traits de ces divines vertus , l'appelle *un patron* , qu'il nous a laissé (dit-il) afin que nous suivions ses traces ; c'est à dire afin que nous l'imitions , nous efforçant d'exprimer chacun de nous en ses propres mœurs quelque image , ou du moins quelque petit & foible crayon de la bonté , & de la douceur , de l'humilité , de la constance , & des autres perfections celestes , que ce grand Sauveur a si richement déployées aux

1. pierr.
2. 21.

yeux de Dieu, des Anges & des hommes dans ce ravissant chef d'œuvre de son amour. L'Apôtre parle en la mesme sorte quand il ne feint point de se donner soy mesme pour patron aux Philippiens, *Soyez*

Phil. 3.
17.

(dit-il) d'un accord mes imitateurs, & considerez ceux, qui cheminent, ainsi comme vous nous avez pour patron. Et ailleurs il declare que ce qu'il a travaillé de ses mains, n'est pas qu'il n'eust la puissance de char-

2. Theff
3. 9.

ger ceux qu'il servoit, de sa dépense, *mais afin de nous donner nous mesmes pour patron en votre endroit,* dit-il aux Theffaloniens, *afin que vous nous en suiviez.* Il avoit eu

le soin de former tellement sa vie, que les fideles qu'il servoit, la peussent prendre pour patron de la leur. Il veut donc que Tite fasse aussi la mesme chose; qu'il soit son disciple en ce point, non moins qu'au reste; *Montre toy (dit-il) toy mesme en toutes choses pour patron des bonnes œuvres; Que la dignité & la splendeur de ta vie soit vne commune & publique école de la vertu; qu'elle soit comme vn original exposé aux yeux de tous tes disciples, où ils voyent représentées au visles vrayes formes des devoirs de la sainteté, pour en tirer à leur aise les copies qu'ils en voudront*

avoir. Il ne dit pas qu'il leur soit vn patron de science, ou d'éloquence, ou de subtilité, ou de quelque autre adresse semblable, qui sont les parties que l'on admire le plus en vn Docteur. L'Apôtre en fait peu d'état : comme en effet toute cette pompe n'est que fumée & vanité, qui sert de fort peu à ceux qui la voyent, & moins encore à ceux qui l'ont ; Mais il veut que son disciple soit à ses auditeurs *vn patron de bonnes œuvres* ; c'est à dire des belles & saintes actions de la piété envers Dieu, & de la charité envers les hommes, qui sont les legitimes fruits de la vraye foy Evangelique, les seules choses vrayement estimables, & salutaires, de grand prix devant Dieu, de grand usage entre les hommes ; qui conduisent au salut éternel & ceux qui les font, & ceux qui les imitent, les seules richesses du royaume de I E-
SUS-CHRIST, où tout le reste n'a aucune vertu, comme vous sçavez, mais la seule foy efficace & agissante par la charité. Et voyez je vous prie jusques où il étend ce devoir. Il veut, qu'il se *montre foy-mesme pour patron de bonnes œuvres en toutes choses* ; non dans vne espee de certaines choses seulement, & en d'autres non ; mais en

Gal. 5. 6.

toutes ; que sa vie soit vn tableau de toute la morale Chretienne, où chaque vertu & chaque devoir ait son exèple ; où l'on voye les images de tout ce qu'il y a de beau, d'honneste, de louïable, & de vertueux ; où tous les aages & tous les sexes & tous les ordres des personnes Chrétiennes treuvent dequoy imiter ; chacun les modeles de ses ornemens particuliers ; la vieilleffe, sa meureté, sa gravité, sa sagesse, & son bon sens ; la jeunesse son courage, sa modestie, & sa pureté ; les hommes, leur force & leur constance ; les femmes, leur pudeur & leur sobrieté ; les riches, la beneficence & la liberalité ; les pauvres, la patience & l'humilité. Mais de peur que Tite, occupé dans vne tasche si grande, n'oubliait, ou ne negligeast l'autre partie de son ministration, c'est à dire la doctrine ou l'enseignement ; l'Apôtre luy ramentoit en suite comment il s'y doit conduire ; *montre* (luy dit-il ; car il faut encore repeter icy le mot dont il a vŕe au commencement) *montre en la doctrine vne incorruption, vne gravité, vne integrité, vne parole saine, & qu'on ne puisse condamner.* Cette *incorruption*, qu'il luy demande en premier lieu pour la doctrine, est vne ferme & inflexible pureté d'entende-

d'entendement, qui ne se laisse jamais corrompre par les rencontres des choses, ny par les caresses ou les menaces des personnes, pour enseigner diversement en roidissant ou relaschant ses enseignemens selon les occasions; mais qui demeurant toujours dans vne mesme assiette, conserve la verité en sa fleur & en sa pureté, comme vne vierge chaste. Quant à la *gravité*, qu'il luy commande en suite, il n'y a point de doctrine à qui elle soit plus necessaire, qu'à celle de l'Évangile; qui n'ayant pour son sujet que les plus hauts mysteres de la sagesse de Dieu, & les choses les plus importantes au salut des hommes, vous jugés assez avec combien de respect & d'attention elle doit estre expliquée. Pensez apres cela, qu'elle peut estre l'ame de ceux qui changent sa chaire en vn theatre comique, & traittent avec vn air de bouffon, & vne maniere burlesque, la plus sainte, & la plus severe de toutes les veritez, où il n'y a rien, qui ne soit, non seulement serieux, & important, mais encore auguste & divin, & terrible & venerable. Pour l'*ingratitude*, qui suit en troisieme lieu, comme le mot dans l'original de l'Apôtre est pres- que mesme, que celuy, que nous avons

S

Grot.

Chryl.
æcum.
Theo-
phy.1.

traduit *incorruption*; aussi a-t'il le mesme sens; & il y a beaucoup d'apparence à ce que disent les sçavans, que de la marge du livre, où quelqu'un l'avoit ajouté pour servir de glosse ou d'interpretation à la parole précédente, il a été fourré dans le texte; Au moins est il bien certain que ny l'auteur de la vieille traduction Latine; ny la plus part des plus anciens interpretes Grecs ne l'ont point leu en cet endroit; & qu'il ne se treuve point encore dans quelques-vns des exemplaires les plus corrects. L'Apôtre ajoute que son disciple doit *montrer une parole saine & qu'on ne puisse condamner*. Il est bien vray que la parole d'un vray ministre de Dieu doit toujours avoir cette marque, non seulement dans la chaire, mais aussi dans ses discours & entretiens familiers; Mais en ce lieu j'estime que l'Apôtre entend particulièrement la predication, c'est à dire les actions de la chaire, & les discours qu'il fait pour enseigner son troupeau; étant evident que ces mots aussi bien que les precedens se rapportent à la doctrine, c'est à dire à l'enseignement, dans lequel il veut proprement que Tite montre toutes les bonnes qualités, qu'il luy recommande

en ce lieu. Au reste je prens cette parole saine, qu'il luy ordonne de garder en enseignant, dans toute son étendue. Il veut que sa parole soit saine, & au regard de son sujet, qu'elle ne soit ny infectée d'aucune lepre mystique; c'est à dire d'aucune heresie; ny gâtée d'aucune fausseté ny erreur, qui est en general la maladie de la parole; & au regard de sa forme, ou de la maniere de s'exprimer, que son langage soit simple, clair, fort, & ardent, également éloigné de la puerilité & de l'afféterie, & vanité des écoles mondaines, & de la bassesse & de la langueur du vulgaire. Et pour en comprendre toutes les veritables perfections en vn seul mot, il veut que sa parole soit telle que *l'on ne la puisse condamner*; qu'il n'y ait rien, qui merite la censure, ou qui craigne l'examen des juges les plus severes. Mais souvenez-vous, qu'il est icy question de l'examen & du jugement des choses, qui regardent le bon sens, la verité, & l'honneur, & non de celles, qui se rapportent aux vaines regles de la grammaire ou de la rhetorique. L'Apôtre n'oblige pas le predicateur de l'Évangile aux menus scrupules & aux observations delicates de la criti-

quë de ces arts mondains. C'est assez que sa parole soit claire & intelligible & de bonne foy. Mais ce qu'il entend proprement est qu'on ne luy puisse rien reprocher, qui choque la verité, l'honnesteté, & la bienfiance, requise dans le langage d'un homme de bien & d'honneur; que non seulement il ne dise rien de mauvais ou de nuisible; mais de plus encore qu'il en fuye les apparences, mesurant & balanceant tellement ses paroles, que la calomnie ne les puisse pas aysement tirer en un mauvais sens; & la matiere & la forme de ses discours étant toute propre à l'edification, qui est l'unique dessein de tout son travail. J'avouë que cette diligence si exacte, qu'il recommande à son disciple en la conduite & de sa vie & de sa langue, est difficile & penible; mais aussi est elle tres-utile & tres-necessaire; & le fruit, qu'elle apporte, en doit addoucir le travail. Et ce'st ce qu'il luy represente dās les paroles suivantes, luy mettant devant les yeux la fin & l'effet de la conduite, qu'il luy a ordonnée, *afin (dit-il) que celuy qui est contraire soit rendu confus, n'ayant rien à dire de mal de vous.* L'Evangile a vne infinité d'ennemis; & au dehors, comme les Payens & les

infidèles, & au dedans, comme les heretiques, les schismatiques, & les hypocrites & profanes, qui se couvrent faussement du nom de Chrétiens. Ce sont tous ces gens-là que l'Apôtre entend icy, les nommant indefiniment *celuy qui est contraire*; c'est à dire en general tout ennemy de l'Évangile, quel qu'il puisse estre. Il l'appelle ailleurs *l'adversaire* en mesme sens, où il recommande vne exacte honnesteté aux femmes veuves, pour ne donner (dit-il) *aucune occasion à l'adversaire de médire*. Mais de tous les Chrétiens il n'y en a point, dont ces ennemis epient & observent la vie & les paroles avec plus de soin & de malignité, que des Pasteurs. Ils pensent avoir gagné vne bataille, quand ils y peuvent trouver du vice ou de la foiblesse; & ne manquent jamais del'imputer à tout le corps, & de rendre l'Eglise entiere odieuse pour les fautes de quelques-vns de ses conducteurs. Si le soin & l'amour & le salut de ton troupeau ne te touche pas assez pour former si exactement toutes les parties de ta vie; apprehende au moins (dit l'Apôtre) l'œil & la malice des adversaires. Qu'un ennemy si vigilant, & si actif, qui t'assiege jour &

1. Ti.
14.

nuit, qui ne pardonne rien, qui à toujours les yeux & les sens ouverts sur toy, veille ta diligence, pour t'opposer à son mauvais dessein, & apporter au moins autant de soin à te defendre legitimement qu'il en à de t'attaquer injustement. Sois toujours sur tes gardes; rempare si bien & tes mœurs, & tes paroles mesmes, qu'apres les avoir bien épiées, il soit contraint de se retirer confus, n'y treuvant rien qui puisse assouvir sa rage ou satisfaire sa passion. Mets toute ta vie en si bon état, qu'elle ne luy fournisse ny sujet ny occasion d'en médire. Il dit, *afin qu'il n'ait rien de mal à dire de vous*, & non simplement de toy; parce que les adversaires comme nous l'avons desjà remarqué, répandent sur tout le troupeau les crimes ou les blasmes du Pasteur; de sorte que quand le Pasteur est irreprehensible, leur médifance est contrainte de laisser aussi le troupeau en paix. Ainsi le serviteur de Dieu, qui prend le soin de reformer exactement & sa vie & sa parole selon l'ordre de S. Paul, ne travaille pas seulement pour soy-mesme, mais pour toute l'Eglise; Son innocence en est l'apologie; Il en previent mesme le blâme & l'accusation, fermant la bouche

à ses ennemis par l'intégrité de sa vie & la pureté de sa doctrine. C'est-là chers Freres, ce que l'Apôtre dit à son disciple de la maniere, dont il desire, qu'il enseigne l'Eglise tant par sa vie, que par sa parole. Apres cela il reprend le propos qu'il avoit commencé; & pour achever la paix & le bonheur des familles, il luy propose l'instruction, qu'il doit donner aux serviteurs pour la conduite de leur vie. *Que les serviteurs* (dit-il) *soyent sujets à leurs maîtres; leur complaisant en toutes choses, non contredisans; ne soustrayans rien; mais montrant toute bonne loyauté; afin qu'ils rendent honorable en toutes choses la doctrine de Dieu notre Sauveur.* Remarquez premierement icy l'humanité & la bonté de la doctrine Evangelique, qui embrasse indifferemment toute sorte d'hommes, & les appelle au salut, n'en dédaignant aucun quelque bas & méprisé qu'il soit dans le monde; recherchant mesmes les esclaves, & non obstant l'infamie de leur servitude & de leurs chaines, leur parle & les instruit familièrement; les admettant en la famille du Fils de Dieu, & les elevant à l'esperance de son royaume. Les Romains ne recevoit en leur milice que les personnes

libres; Ils eussent pensé souiller l'honneur de leurs legions d'y enrouler des serfs. Mais I E S V S - C H R I S T ne dédaigne personne ; Il honore de ses armes & de ses livrées les esclaves aussi bien que les libres ; & n'exclut aucune condition de son camp, ny de ses armées. Le sourcil des sages mondains ne faisoit part de la philosophie , qu'aux gens bien faits & bien nais ; & contoit pour vn miracle, quand vn serf avoit le courage d'aspirer si haut. Mais S. Paul travailloit aussi bien pour les serfs que pour les libres ; & il paroist de ce lieu, & de divers autres où il instruit les esclaves , qu'il n'avoit pas moins de soin de leur salut, que de celui des plus relevez dans le monde ; selon la maxime, qu'il nous donne ailleurs, *qu'en*

I E S V S - C H R I S T il n'y a ny serf, ny franc, ny Grec, ny Juif, ny masse, ny femelle, tout étant un en luy. Car vous devez sçavoir ; que ces *serviteurs* à qu'il parle icy, n'étoient pas des personnes libres, comme sont aujourd'huy les nôtres ; mais des esclaves, que l'on achetoit à prix d'argent, comme des animaux , & sur qui les maistres avoient la puissance de la vie & de la mort, disposant d'eux & de tout le fruit,

Gal. 3.
28.

qu'ils étoient capables de produire, tout ainsi que nous faisons de nos bœufs & de nos chevaux. C'est à cette miserable & desolée espece de gens, la plus basse & la plus vile qui fust, & qui étoit à peine contée entre les hommes, que l'Apôtre adressoit aussi sa predication; donnant icy ses instructions à ceux d'entr'eux qui s'étoient convertis au Seigneur. Mais voyez en suite l'admirable equité & innocence de sa doctrine; & comment en procurant & avançant les interests de Dieu il ne choque nullement ceux des hommes. En gagnant leurs esclaves à Dieu il ne diminuë ny leurs droits, ny leur bien. Il ne brize pas vne de leurs chaisnes, ny ne detache aucun de leurs liens. Il leur laisse leur autorité toute entiere; & ne trouble rien dans leur famille. Tant s'en faut qu'il entreprenne rien de semblable; qu'au contraire il affermit leur empire, & leur assure la possession & la servitude de leurs gens. Car qu'est-ce je vous prie, qu'il preche à ces pauvres gens? Les appelle-t-il à la liberté? ou à l'infidelité? Rien moins, que cela. La premiere leçon qu'il leur donne est *d'estre sujets à leurs maistres*; c'est à dire de leur rendre de bonne foy

toute la sujettion, qui leur étoit deuë selon les loix de la société humaine, où ils vivoient; de les considerer toujours, comme leurs vrais & legitimes seigneurs; de les servir & de leur obeïr exactement; & de ne point s'imaginer, que ce fust vne chose indigne, que des enfans de Dieu, & des disciples de son Fils unique fussent esclaves des hommes; Qu'ils se souvinssent, que le Seigneur leur donnoit la liberté de l'esprit, & non celle de la chair; qu'il les avoit affranchis du joug du péché, & non de celuy des hommes; qu'il leur avoit promis la bourgeoisie du ciel, & non celle de la terre; un regne, non en ce present siecle, mais en celuy qui est avenir; & que l'honneur qu'ils avoient d'estre Chrétiens, bien loin de relascher leur servitude temporelle, les obligeoit à s'en acquiter d'autant plus exactement, que desormais ils avoient appris dans cette nouvelle école, que c'est non la fortune, ou le caprice des hommes, mais la providence de ce mesme Dieu, qu'ils adoroient en IESVS-CHRIST, qui a institué tous les ordres & toutes les sociétés du gère humain, & tous les necessaires d'iceux qui en lient les parties les vnes avec

que les autres ; & que c'étoit mesme sa volonté , qui les avoit particulièrement donnez pour esclaves à leurs maistres. Il ne veut pas seulement , qu'ils servent leur maistre ; Il veut , qu'ils le servent d'une façon , qui luy soit agreable ; qu'ils apportent du soin à leur servitude , pour la conformer à la volonté de leur maistre ; remarquant exactement ce qui luy plaist , & qui est s'il faut ainsi dire à son gooust , pour s'y ployer & s'y accommoder de tout leur possible ; evitant diligemment tout ce qui le choque , & luy obeissant d'un air , qui outre l'execution de ce qu'il commande , tesmoigne encore qu'ils l'aiment , & desirent son contentement , & ses bonnes grâces. Car c'est à mon avis ce qu'il entend , qu'ils *leur soient complaisans en toutes choses*. Il n'est pas besoin que je vous avertisse , que *toutes ces choses* , dans lesquelles il les oblige à la *complaisance* , s'étendent seulement autant que le sujet dont il est question , le permet : c'est à dire à toutes les choses generalement , qui regardent les services , qu'ils doivent à la personne & à la famille de leur maistre ; à celles-là mesme qui sont rudes & fascheuses , contraires à leurs in-

1. pierr.
2. 18.

clinations, ou à leurs humeurs, ou esloignées de l'équité & civilité des autres maîtres; selon ce que S. Pierre declare expressement, que les serfs ne se doivent pas seulement soumettre à leurs maîtres, quand ils sont bons & equitables, mais aussi quand ils *sont fascheux*. Que s'ils veulent mesmes passer ces bornes, & entreprendre sur les droits de Dieu, commandant à leurs gens des choses contraires à sa volonté, comme est l'impiété & le vice; il est evident que ce n'est pas en ces choses, que l'Apôtre entend qu'ils soyent *complaisants*; ce que nous devons à nos maîtres laissant toujours en son entier ce que nous devons au Souverain maître. C'est pourquoy en deux autres lieux il limite luy mesme l'étendue de ces devoirs, commandant bien à la verité aux serviteurs d'obeir à leurs maîtres, mais ajoutant expressement dans l'un, *comme à Christ*, & dans l'autre, *en craignant Dieu*; pour nous montrer qu'il ne faut obeir, ny s'assujettir aux hommes, qu'autant que leur service ne nous oblige point de violer celuy de Dieu & de son Christ. Et s'il nous poussent jusques-là, en ce cas, il vaut mieux souffrir, que d'offenser le Seigneur; nous

eph. 6. 5
col. 3.
22.

souvenant de la regle generale des saints Apôtres, *qu'il faut plutôt obeir à Dieu, qu'aux hommes.* S. Paul touche en suite deux vices, ordinaires aux mauvais ser- viteurs, & qui sont les plus contraires à la complaisance, qu'il leur a ordonnée pour leurs maistres, & au dessein, qu'ils doivent avoir de gagner leurs bonnes grâces. Le premier est vn des pechez de la langue; & le second l'vn de ceux de la main. Pour le premier, *qu'ils ne soyent point contredisans*, dit il. C'est l'humeur des esprits malfaits de choquer toujourns ceux, avec qui ils conversent; & de ne rien laisser passer, qu'ils ne contredissent; comme si c'étoit vne foiblesse, d'estre de l'avis des autres, ou de s'y accommoder. Mais en voulant montrer leur force, ils se rendent fascheux & obligent chacun à fuyr leur conversation, & à la craindre, comme vn jour de bataille, où ils n'auront autre exercice, que de parler & de frapper. Les seruiteurs & les sujets sont particulièrement enclins à cette humeur hargneuse; Ils censurent toutes les volontez de leurs superieurs, & treuvent à redire dans tous leurs ordres; & s'ils en peuvent avoir la liberté, ils ne

manquent jamais de leur en dire leur avis, ou tout au moins ils engrondent, & déchargent en murmures & en plaintes le secret dépit qu'ils ont d'estre contraints d'y obeir. S Paul guerit icy les serviteurs de cette fierté importune; qui ne fait qu'empirer leur condition, irritant l'esprit de celuy dont elle depend. Il veut que le serviteur se soumette de bonne foy; & qu'il serve de bonne grace; sans détruire par l'indiscretion de sa langue le gré qu'il pourroit tirer du service, qu'il rend à son maistre. Mais l'autre vice qu'il leur defend ensuite, est encore beaucoup pire; *qu'ils ne soustrayent rien à leurs maistres; (dit-il) mais monstrent toute bonne foy, ou loyauté;* c'est à dire selon le stile de l'Ecriture, vne foy, ou vne fidelité entiere; pure & incorruptible, & à laquelle il ne manque rien. Cét advertissement a été rendu necessaire par la faute de la plus grande part des serviteurs & des servantes, qui ayant les biens de leurs maistres sous leurs yeux; & en leur main, tentés par cette commodité & pressés du regret qu'ils ont de n'estre pas riches, s'emportent aysément à leur faire tort. Ils ne déroboient pas des sommes considerables tout

à vne fois; Cela seroit trop sujet à estre découvert; mais y procedans plus finement, ils prennent peu à chaque fois, afin que leur faute ne paroisse pas; & il ne leur passe point d'argent ny d'autre chose par les mains, qu'il n'y en demeure toujours quelque petite partie; comme s'ils avoient esté établis pour lever vn peage sur tout le bien de leur maistre. C'est cette espece de fraude, qu'entend l'Apôtre, & qu'il appelle *soustraire*. Il leur defend d'en vser, & leur commande de servir avec vne fidelité entiere; rendant bon conte à leurs maistres de tout ce qu'ils leur ont commis, sans en rien mettre à part, ny en rien retenir furtivement pour eux mesmes; parce qu'outre que c'est vn larcin, & encore dautant plus vilain & plus infame, qu'il est domestique, & vole vne personne qui se confie en vous, & dont vous mangez le pain, & offense & endommage celuy que vous devriez servir, outre cela dis-je, il nuit souvent au larron plus qu'il ne luy profite; luy faisant perdre pour vn petit gain de nulle importance, l'amitié de son maistre, qui luy eust esté beaucoup plus utile, s'il eust eu le courage de l'acquérir par

la confiance & la fidelité de ses services. Enfin l'Apôtre pour rendre les serviteurs capables de cette netteté, fidelité, & soumission, qu'il veut qu'ils ayent pour leurs maistres, eleve leur esprit à la consideration de la gloire de Dieu, & de l'honneur de son Evangile; qu'ils procureront tres-avantageusement par ces devoirs; Qu'ils s'y addonnent & s'en acquittent, *afin (dit-il) qu'ils rendent honorable en toutes choses la doctrine de Dieu nôtre Sauveur.* Il appelle l'Evangile de **I E S V S - C H R I S T**, *la doctrine de Dieu*; parce qu'il en est l'auteur, qui l'a revelée au genre humain par son Fils unique; selon ce que dit S. Jean, *Nul n'a jamais veu Dieu. Le Fils unique qui est dans le sein du Pere, luy mesme l'a déclaré.* Il le nomme *nôtre Sauveur*, afin que la pensée de ce grand salut, qu'il nous a communiqué en son Fils; nous oblige à aymer sa gloire & à avancer l'honneur de sa verité. Il l'appelle *nôtre Sauveur*, comme ailleurs, où il dit que c'est *chose agreable devant Dieu nôtre sauveur*, que nous fassions des prières & des supplications pour tous les hommes. En effet bien que ce soit proprement **I E S V S - C H R I S T** qui a acquis
 nôtre

Jean. I.
18.

Tim.
2. 3.

nôtre salut par le mérite de sa mort, le Pere ne laisse pas d'estre nôtre Sauveur; puis que c'est luy qui nous a donné le Fils, & qui a accepté sa mort pour satisfaction de nos pechez, & qui l'a couronné de toute cette glorieuse puissance, par laquelle nous sommes conduits à la possession de la vie éternelle. Il est vray que le Christ étant aussi vray Dieu éternel avec que le Pere, rien n'empesche que l'on ne puisse rapporter à sa personne les paroles de l'Apôtre, quand il nomme icy l'Evangile *la doctrine de Dieu nôtre Sauveur*. Il veut donc que pour recommander cette doctrine divine, & la rendre honorable entre tous, les serviteurs s'acquittent fidelement des devoirs, qu'il vient de leur prescrire. Voyez vn peu comment il annoblit les choses les plus viles, & à quel point d'honneur il eleve les plus basses! Qu'y a-t-il de plus abjet, que la servitude, avecque la bassesse des devoirs, où elle consiste? Il en fait icy la couronne de l'Evangile de Dieu, & l'ornement de ce qu'il y a de plus glorieux dans le monde. Qu'y a-t-il de plus vil & de plus méprisé, que des esclaves? Il les change icy en autant de herauds des louanges du Souve-

T

rain, & en autant de tesmoins de la gloire de sa verité. Et certainement il a bien raison. Plus leur condition étoit vile & miserable, d'autant plus leur conversion étoit elle glorieuse à l'Évangile. Le malheur de leur naissance, & de leur nourriture les plongeoit la pluspart en tant de vices, que l'on en voioit peu, qui ne fussent desesperement méchans, & corrompus; & il nous reste encore divers portraits de leurs mœurs dans les anciennes comedies Grecques & Latines, où ils sont par tout représentés, comme des garnemens, & des maraus infames, qui n'avoient nul sentiment de l'honneur, ny de la pudeur, abandonnez à toute sorte de fourberies & de fripponneries. Quand il arrivoit donc que de cette sorte de gens, si vniversellement contraires à la vertu & à l'honnesteté, & si fort attachez au vice, quelques-vns touchez par la predication de l'Évangile changeoient de mœurs, & vivoient de là en avant honnestement, & raisonnablement avec toute modestie & fidelité, il n'étoit pas possible, que leurs maîtres n'admirassent la doctrine, qui avoit causé vn changement si étrange, & qu'ils ne l'estimassent & n'en parlassent comme

d'une chose divine. Et plus leur corruption avoit été grande, plus admiroient ils la vertu de la predication; comme il n'y a point de medecin, qui nous ravisse & nous étonne davantage, que celui qui guerit un malade desespéré, & abandonné de tous les autres. C'est ce que l'Apôtre propose aux esclaves Chrétiens, afin que la gloire de ce haut service, qu'ils feront à la doctrine de Dieu la rendant honorable & admirable entre les Gentils, leur fasse gayement devorer toutes les amertumes de leur servitude, & en supporter toutes les indignitez; & s'efforcer de vivre saintement & innocemment dans toutes les miseres de leur condition; en pensant que quelque basse & chetive, que fust leur vie, IESVS-CHRIST ne laisseroit pas pourtant d'en tirer de l'honneur & de la gloire. C'est aussi Freres bien-aymez, ce que nous devons tous nous mettre devant les yeux, taschant de glorifier ce grand Sauveur, & de rendre son Evangile honorable, chacun dans nôtre vocation. Que les Pasteurs se souviennent, qu'ils doivent estre des patrons de bonnes œuyres au milieu de leurs troupeaux. Que cette pensée leur serve d'un aiguillon;

qui les presse nuit & jour de travailler à vn si haut & si honorable désssein , de purifier leur vie & leur doctrine de toutes tâches, & de les orner & enrichir de toute vertu, grace , & verité ; jusques à ce qu'ils les ayent reduites à tel point , qu'il n'y ait rien dans l'une , ny dans l'autre , que ceux de dehors puissent reprendre , ou que ceux de dedans ne puissent imiter. Mais puis que c'est pour vôtre v'sage , qu'ils doivent s'occuper dans ce noble travail , vous voyez bien , Mes Freres, que l'Apôtre en leur commandant de portairè dans leur vie vn patron de bonnes œuvres , vous oblige aussi necessairement à les imiter; c'est à dire à exprimer dans vos mœurs l'effigie de cette innocence & sanctification Chrétienne , à laquelle nous vous exhortons. Il est vray que la conscience de nos infirmités ne nous permet pas de vous presenter nôtre vie pour vn moule & vn patron de la vôtre. Mais bien vous diray-je pourtant ce que la modestie peut souffrir à mon avis , que par la grace de Dieu nos defauts ne sont pas tels , qu'ils puissent ou doivent vous rendre nôtre sincerité suspecte , ou vous faire douter de nôtre foy. Et si nos mœurs ne sont pas af-

fez parfaites pour vous servir d'exem-
 ples, prenons vous & nous en commun
 celles de l'Apôtre avecque les divines re-
 gles, qu'il y a ajoutées, pour nôtre affeu-
 ré patron. Travailleons les vns & les au-
 tres apres ce divin original; & ne laissons
 passer aucun jour sans en copier quelque
 trait, imitant fidelement son zele, sa pie-
 té, & sa charité, à la gloire du Seigneur
 & à la confusion des adversaires. Ils nous
 reprochent le mépris des bonnes œuvres;
 & pleust à Dieu que la negligence & la
 froideur de plusieurs d'entre nous ne leur
 en eussent pas tantourny d'occasion!
 Que la pureté de nôtre vie, que l'abon-
 dance de nos aumônes, que l'honnesteté
 & l'innocence de nôtre conduite, que la
 constance de nôtre debonnaireté justifient
 desormais l'Evangile de ce blasme. Cor-
 rigeons nous & nous amandons si parfai-
 tement, que nos accusateurs ne treuvent
 plus de sujet de médire de nous. Que ceux
 d'entre nous nommement, que Dieu a ap-
 pellés à servir, s'étudient d'autant plus à
 leur devoir, que plus ils sont accusez d'y
 manquer. Car c'est vne plainte que l'on
 en fait assez ordinairement, qu'ils n'ont
 pas plus de soumission, & de fidelité, que

les autres ; que quelques-vns mesme en ont moins ; comme si la connoissance de l'Evangile leur donnoit de la fierté, & de l'audace. Fideles, essuyés ce blâme de dessus vous ; recevez avec joye l'honneur que S. Paul vous fait de s'adresser particulièrement à vous ; Aspirez à la gloire, qu'il vous propose d'orner & d'honorer la doctrine de Dieu. Et pour y parvenir retenez bien & mettez fidelement en pratique la leçon qu'il vous a aujourdhuy donnée ; *Soyez sujets à vos maistres ; soyez leur complaisans en toutes choses ; non contredisans ; ne soustrayant rien ; mais leur montrant toute loyauté.* Qu'il n'y ait pas moins de difference entre vôtre vie, & celle des serviteurs & des servantes de dehors, qu'il y en a entre vôtre religion & la leur. En ce faisant vous gagnerez sans doute la bonne grace de vos maistres, quelque rudés & fascheux, qu'ils puissent estre. Car apres tout, il n'y a rien qui touche plus le cœur des hommes, que l'amour & le respect & la soumission conjointe avec vne constante & inviolable fidelité, honnesteté & vertu. Mais quoy qu'il vous arrive de la part des hommes, du moins estes vous assurez qu'en vous conduisant ainsi vous ferez

agrees à Dieu vôtre souverain Maistre; qui vous accompagnera de sa benediction, comme il fit autresfois à Ioseph au milieu de sa plus cruelle servitude, & vous eslevera en sa gloire dans le ciel, si vous glorifiez sa doctrine sur la terre. P'en dis autant de tous les autres métiers, & employs legitimes. Car si vn serviteur, ou vn esclave Chrétien peut servir Dieu & rendre son Evangile honorable dans les miseres de sa servitude; pourquoy vn laboureur, vn vigneron, vn artisan, vn marchand, vn financier, vn homme ou d'épée ou de robe longue n'en pourront ils pas faire autant chacun dans sa profession? Separez vous seulement des vices ordinairement attachez aux conditions où vous vivés; de la fraude, ou de la violence, de l'injustice & de la mauvaïse foy, que la corruption des autres, y a apportées; Luisés au milieu d'eux comme des flambeaux au milieu des tenèbres de la nuit, vivant en toute pureté, droiture, & honnesteté; & Dieu vous reconnoitra pour ses tesmoins, & pour herauds de sa gloite. Il n'est point besoin pour luy plaire de se cacher dans vn cloistre, ou de s'enfuir dans le desert. C'est la melancolie, & la vanité, qui a

inspiré cette bizarre pensée aux moines & aux hermites. Il n'y a point de lieu, ny d'employ, où l'on ne puisse servir I E S U S-CHRIST, & avancer la gloire de son E-vangile, pourveu que l'on y vive innocemment & vertueusement. La justice, la charité, la droiture, & l'intégrité qui s'exercent aux champs, ou à la ville apres vne charruë, dans vne boutique, dans vne étude, ou dans vn cabinet, sont autant ou plus agreables à nôtre Seigneur, que les veilles & les matines des couvents & des cellules des Moines, puis qu'il n'a jamais commandé celles-cy à personne, ny ne leur à jamais rien promis; au lieu qu'il demande' celles-là à tous les hommes, & nous assure constamment dans sa parole, qu'il les couronnera de sa grace en ce present siecle, & de sa gloire en celuy qui est avenir. Amen.





SERMON NEUVVIESME.

TIT. II. VERS. II. 12. 13.

11. *Car la grace de Dieu salutaire à tous hommes est clairement apparüe,*

12. *Nous enseignant, qu'en renonçant à l'impieté, & aux convoitises mondaines, nous vivions en ce present siecle sobrement, justement, & religieusement,*

13. *Attendants la bien-heureuse esperance, & l'apparition de la gloire de nôtre grand Dieu & Sauveur Iesus-Christ.*



CHERS FRERES, Si vous comparez la religion de nôtre Seigneur IESUS-CHRIST avec celles des hommes, outre plusieurs autres differences vous y remarquerez cel-

le-cy, tres-considerable à mon avis, qu'au lieu que les dernieres ne sont propres qu'à quelque sorte de personnes seulement, celle du Seigneur est bonne pour tous generalement. Ainsi, pour ne point parler des disciplines des siecles & des climats éloignez du nôtre, vous voyez que la religion des Chartreux, & celle des Iesuites, & celle des Capucins, & en vn mot toutes les autres qui remplissent & diversifient aujourd'huy le monde, ne conviennent ny à tous les sexes, ny à tous les aages, ny à toutes les conditions, ny à tous les temperamens. Et c'est pourquoy elles ordonnent à leurs novices vn certain temps d'épreuve, pour reconnoître par l'essays'ils seront capables de s'y accommoder, ou non. Mais la regle de IESVS-CHRIST presente son sein à tous les hommes, & les y reçoit tous avec vne humanité generale, sans que ces grandes & presque infinies diversitez, qui les separent les vns d'avecque les autres, luy en fassent dédaigner aucun. Et vous découvrirez aysement la raison de cette difference, pour peu que vous consideriez la nature de ces deux sortes de religions. Car celles des hommes d'vne part consistant

en des choses corporelles, en vne certaine forme de manger, de boire, de dormir, de veiller, de s'habiller, & en des exercices attachés à certains lieux & à certaines heures, qui requierent certaines dispositions particulieres; il n'est pas possible, que tous en soient capables. Mais de l'autre côté, la religion du Seigneur étant spirituelle, & reformant l'entendement & la volonté, dont tous les hommes sont douëz, avec les actions qui en dépendent, il est clair, qu'il n'y a point de personne au monde à qui elle ne soit propre. Elle ne demande que le cœur, & les choses qu'il a en sa disposition; c'est à dire ce que nul ne injure soit de la nature, soit, comme on parle, de la fortune ne sçauroit ôter à aucun homme. Qu'il soit pauvre, qu'il soit foible, qu'il soit malade, qu'il soit esclave; avecque tout cela il ne laisse pas d'estre capable d'adorer Dieu en esprit & en verité, & de luy presenter son cœur & son corps en sacrifice saint & vivant; qui est tout ce service raisonnable, que nous prescrit la religion Evangelique. Et la diversité de ces institutions nous montre d'elle-mesme la grande difference de leurs auteurs. **IESVS. CHRIST,** comme nô-

tre Createur, dont la sagesse est infinie, a bien reconnu ce qui est & bon & necessaire à tous; Les autres, comme hommes pleins d'infirmité & d'ignorance, ont taillé leurs religions chacun à son pied, & moulé leur regle sur leur forme particulière, sans considerer si elle seroit propre aux autres, ou non. C'est de cét avantage de la religion Chrétienne au dessus de toutes les autres, que Saint Paul nous entretient aujourd'huy, Mes Freres, dans le texte que je viens de vous lire, l'alléguant pour raison des enseignemens, qu'il donnoit dans les versets precedens. Là, s'il vous en souvient, il avoit recommandé les devoirs du Christianisme à toute sorte de personnes, aux hommes & aux femmes, aux jeunes & aux viéux; descendant mesme jusques aux esclaves, la plus vile & la plus abjecte partie de tout le genre humain. Maintenant, afin que nul ne treuve étrange, qu'il étende ses soins si loin, & qu'il entreprenne d'obliger indifferemment à l'honesteté & à la severité de la vertu toute sorte d'ages & de conditions, il nous represente en peu de mots la nature & les devoirs de la doctrine de l'Evangile. Tous doivent vivre

saintement chacun dans sa condition ;
*Car , dit-il , la grace de Dieu salutaire à
 tous hommes est clairement apparüe , nous en-
 seignant , qu'en renonçant à l'impieté & aux
 convoitises mondaines , nous vivions en ce
 present siecle sobrement , justement , & reli-
 gieusement , attendans la bien-heureuse es-
 perance , & l'apparition de la gloire de nô-
 tre grand Dieu & Sauveur Iesus - Christ.*
 Le sujet est grand & riche , compre-
 nant, comme vous voyez , en peu de mots
 la plus grand' part des merveilles de l'E-
 vangile, Nous tascherons , s'il plaist au
 Seigneur , de vous en remarquer les prin-
 cipales ; Et pour y proceder avec quelque
 ordre , nous rapporterons toute nôtre
 meditation à trois points ; dont le premier
 sera de *l'apparition de la grace de Dieu* ;
 le deuxiesme sera de *son enseignement* ; &
 le troisieme de *son esperance* , ou de *son at-
 tante*. Quant au premier point , j'avouë
 qu'il n'y a pas vn des biens que Dieu fait
 à les creatures , qui ne puisse estre appelle
 vne sienne grace ; puis qu'à parler propre-
 ment , ce sont tous des fruits de sa benigni-
 té , & des presens de sa liberalité , qu'il
 leur donne par le mouvement d'une bon-
 té , gratuite , sans y estre obligé par aucune

loy de justice. Mais l'Ecriture, & l'Eglise apres elle, approprient particulierement ce mot à celle de toutes les graces de Dieu, qui est la plus excellente & la plus admirable; assavoir à cette grande & vrayement divine bonté, qu'il presente en son Fils IESVS - CHRIST aux hommes pecheurs, leur pardonnant leurs crimes, & les recevant & adoptant pour ses enfans & heritiers. Car il n'y a pas vne des faueurs de Dieu, où il paroisse plus de bonté & d'amour, qu'en celle-cy; soit que vous regardiez ce qu'il nous y donne; son propre Fils, & tous ses biens; son Esprit, son immortalité, & sa gloire; soit que vous consideriez la cause, qui le meut à nous faire vn don si grand & si divin; qui n'est autre qu'une pure & simple bonté, d'autant plus ravissante, qu'elle fait tout ces grands biens à des pecheurs, c'est à dire à des personnes; qui bien-loin de meriter, ou de conuier son amour, meritoient sa colere & sa haine, & étoient dignes d'éprouver non sa beneficence, mais les plus seueres de ses vengeances. C'est donc avec beaucoup de raison & de sagesse, que les livres divins ont consacré le nom de *grace*, pour signifier particulierement ce grand & in-

effable benefice de nôtre bon Dieu. *La* Ioan 1.
grace & la verité, dit S. Iean, *est avenueë* 17.16.
par Iesus-Christ; Et c'est de sa plénitude
que nous avons receu grace pour grace; c'est
à dire grace sur grace. C'est la grace
qu'entend icy l'Apôtre; celle-là mesme,
qu'il appellera cy-apres en mesme sens
la benignité de Dieu nôtre Sauveur, & son Tic. 3. 4.
amour envers les hommes. Mais il ne la
nomme pas simplement; Il luy donne vn
epithete, ou vn éloge qui en éclaircit la
nature, & en rehausse la gloire, ajoutant,
qu'elle est salutaire à tous hommes; c'est à
dire, qu'il n'y a point d'homme, quel-
que plongé qu'il puisse estre dans la per-
dition, qu'elle ne sauve, s'il l'embras-
se, & se l'applique par la foy & la repen-
tance. Il n'y a point d'aage, ny de sexe,
ny de nation, ny de condition, à qui
elle ne puisse donner le salut de Dieu;
parce qu'elle contient en soy les remedes
de tous les maux, qui affligent nôtre na-
ture. Et ne m'alléguez point, qu'elle ne
sauve pas tous les hommes; veu qu'il en
perit tous les jours vn si grand nombre.
L'Apôtre considere icy ce qu'est la grace
de Dieu en elle-mesme; & la vertu qu'elle
a de produire le salut, qu'elle produit

roit en effet en tous, si tous la recevoient en leurs cœurs, & y admettoient son efficace divine. Si elle ne fait pas cét effet en ceux qui la rejettent, ou la dédaignent, c'est leur ingratitude & leur fureur, & non sa foiblesse, qui en est la cause. La grace de Dieu leur presentoit la lumiere & la vie & le salut; Ils ont mieux aymé les tenebres, & la mort & la perdition. La medecine étoit salutaire; l'extravagance du malade qui l'a renversée sans la vouloir prendre, en a anéanti l'effet. Mais si la folie des incredules & des profanes a méprisé la bonté de Dieu, sa grace ne doit pas perdre pour cela la gloire qui luy appartient d'estre salutaire a tous hommes. Le Seigneur leur offroit son salut de bonne foy; & il étoit prest de leur en donner la possession, & de les mettre à couvert sous les ailles de sa clemence, s'ils eussent accepté son present. Ils l'ont repoussé avec fierté, au lieu de le recevoir à mains jointes; & en ont blasphemé l'auteur, au lieu de le glorifier. Apres cela, qui ne voit que leur perdition vient d'eux-mêmes, & non de Dieu? & que leur aveuglement & le malheur qui l'a justement suiyy, n'empesche nullement, que

que la grace du Seigneur ne puisse & ne
doive estre reconnuë pour vne chose salu-
taire à tous hommes ? Seulement se faut-
il garder de l'ingratitude des Pelagiens
anciens & modernes , qui abusant de ce
passage, & de plusieurs autres semblables,
où l'amour de Dieu envers tous les hom-
mes nous est recommandée , ne veulent
pas reconnoistre qu'il fasse aucune grace
particuliere aux éleus. Il est vray , que
la grace de Dieu est tellement salutaire à
tous les hommes , que nul de ceux qui
périssent ne luy peut imputer sa damna-
tion , ny en accuser quelque défaut ou de
bonté en Dieu , ou de justice & de redem-
ption en son Fils , ou de lumiere & de ve-
rité en son Evangile. Mais il est vray aus-
si , que ce qui rend cette grace efficace au
salut des éleus , est vne grace particuliere
du Seigneur , qui les discerne ; ^a qui leur
ouvre le cœur , ^b qui leur revele les my-
steres , ^c qui les tire à soy , ^d qui les en-
seigne , qui leur donne gratuitement de
croire en IESVS-CHRIST. ^e Car il est évi-
dent que cette grace est propre aux éleus,
& non commune à aucuns autres. *Qui
conque a oüy du Pere , & a appris , vient
à moy , dit nôtre Seigneur.* Certaine-

a 1. Cor.
4. 7.
b Actes
16. 14.
c Matt.
11. 26.
d Ican.
6. 44. 45
e Phil.
1. 29.

V

ment Dieu n'a donc point fait cette grâce à aucun de ceux qui ne viennent pas à son Fils. Et c'est pourquoy ce mesme Apôtre qui appelle icy la grace de Dieu *salutaire à tous hommes*, proteste expressément ailleurs, que *la foy n'est pas de tous*; & il nommoit cy-devant la vraie foy *la foy des élus*; parce qu'il n'y a qu'eux à qui Dieu la donne; & dans vn autre lieu encore il écrit, que ce que *nous sommes sauvez par la foy est vn don de Dieu*. Celebrons donc tellement sa bonté envers tous les hommes, que nous reconnoissions aussi son amour, & sa grace particuliere envers nous; vne grace, non vniuerselle, ny commune, mais propre & singuliere; qui ne se communique qu'aux vaisseaux de son élection, à ceux qu'il a choisis & séparés d'avecque le monde selon son bon plaisir, pour déployer en eux les richesses de sa puissance, en les appellant & conservant efficacement en sa communion. Mais cela n'empêche pas, que son Evangile, qui est la parole de sa grace, ne soit véritablement & sincèrement presché à tous; l'incrédulité de ceux qui le rejettent, ne faisant nul préjudice à sa foy, ny à sa vérité. C'est

2. Theſſ
3. 2.
Tit 1. 1.
Ephes.
2. 8.

à ce dessein que saint Paul nomme icy
 expressément *sa grace, salutaire à tous
 hommes*, pour fonder & justifier ce qu'il
 avoit dit cy-devant, que toute sorte de
 gens doivent estre exhortez à vivre
 Chrétienement; puis-qu'il n'y a nulle
 des différentes conditions, qui divisent
 le genre humain; qu'il ait excluë de sa
 grace. Il dit donc, que cette admirable
grace de Dieu, salutaire à tous les hommes,
est clairement apparüe. Il entend, sans dou-
 te, la revelation, ou manifestation qui s'en
 est faite au monde par la venuë du Fils de
 Dieu en la terre, & par la predication de
 son Evangile, annoncé par les Apôtres à
 toutes nations selon son commandement
 exprez. Il compare cette nouvelle lumie-
 re au lever de quelque grand astre, com-
 me du Soleil, qui montant soudainement
 sur nôtre horison, & découvrant son glo-
 tieux visage au monde, le remplit par
 tout haut & bas de sa belle & gaye clarté,
 dissipant en vn moment les tenebres qui
 le couvroient vn peu auparavant. C'est
 la vraye & naïve peinture de ce qu'a fait
 dans le genre humain la venuë & la pre-
 dication de IESVS-CHRIST. L'Univers,
 avant cela, étoit plongé dans vneigno-

rance profonde ; le Prince de tenebres
 ayant tout remply d'erreurs & d'idolatrie.
 Et s'il y avoit quelque coin , que le ciel
 éclairast , comme le país de Judée , enco-
 re ne jouissoit-il que d'une lumiere foi-
 ble ; qui le consoloit vn peu dans cette ob-
 scurité generale , comme vne étoile , ou
 vn flambeau qui luit dans vn lieu obscur
 en attendant que le jour soit levé. Tel
 étoit l'état du monde , lors que le Seigneur
 IESVS , apres avoir achevé l'œuvre de nô-
 tre redemption , épandit par tout la lu-
 miere de la verité & de la grace divine ;
 chassant l'erreur & l'ignorance , & instrui-
 sant toutes les nations en la connoissance
 de ses mysteres celestes. Zacarie employe
 la mesme image pour représenter cette
 verité , quand il dit , que *l'Orient d'enhaut*
nous a vistitez pour luire à ceux qui étoient
assis dans les tenebres , & dans l'ombre de
mort , & pour adresser nos pieds au chemin
de paix. Et Malachie prédisant sa venue ,
 l'avoit aussi declarée en la mesme sorte ,
 disant , que *le Soleil de justice se levera , &*
que santé sera dans ses ailles ; c'est à dire ,
 que la lumiere (dont le Prophete compa-
 re les rayons aux ailles d'un oiseau éten-
 duës à droite & à gauche) sera salutaire,

2. Pierr.

2. 19.

Luc. 1.

78. 79.

Mal.

4. 2.

nous apportant la grace, la ioye & la vie. C'est précisément ce que signifie la parole icy employée par l'Apôtre, que *la grace de Dieu est apparüe*; comme s'il disoit, qu'elle s'est levée comme vn Soleil, & a clairement montré sa gloire à tout l'Vnivers. Et nos Bibles, pour exprimer toute la force de ce mot, ont traduit non simplement qu'elle *est apparüe*, mais qu'elle *est clairement apparüe*. Car on ne peut pas nier absolument que Dieu n'eust desja en quelque sorte, revelé sa grace à son peuple par le ministere des Prophetes avant la venue du Seigneur & la predication de ses Apôtres. Mais bien pouvons nous dire véritablement, qu'elle n'est *clairement apparüe* que dans l'Evangile. Premièrement, il n'en avoit montré que les bords, & quelques échantillons seulement; réservant à son Fils la gloire de nous en découvrir le fond, & de nous en faire voir le corps tout entier. Car l'amour de Dieu envers l'Eglise, l'incarnation, la mort & la résurrection du Messie, qui sont les hautes merveilles de cette grace divine, & la gloire & l'immortalité du siecle à venir, nous sont revelées dans l'Evangile avec vne évidence & vne clarté incompara-

le-cy, tres-considerable à mon avis, qu'au lieu que les dernieres ne sont propres qu'à quelque sorte de personnes seulement, celle du Seigneur est bonne pour tous generalement. Ainsi, pour ne point parler des disciplines des siecles & des climats éloignez du nôtre, vous voyez que la religion des Chartreux, & celle des Iesuites, & celle des Capucins, & en vn mot toutes les autres qui remplissent & diversifient aujourd'huy le monde, ne conviennent ny à tous les sexes, ny à tous les aages, ny à toutes les conditions, ny à tous les temperamens. Et c'est pourquoy elles ordonnent à leurs novices vn certain temps d'épreuve, pour reconnoître par l'essay s'ils seront capables de s'y accommoder, ou non. Mais la regle de IESUS-CHRIST presente son sein à tous les hommes, & les y reçoit tous avec vne humanité generale, sans que ces grandes & presque infinies diversitez, qui les separant les vns d'avecque les autres, luy en fassent dédaigner aucun. Et vous découvrirez aysement la raison de cette difference, pour peu que vous consideriez la nature de ces deux sortes de religions. Car celles des hommes d'vne part consistant

en des choses corporelles, en vne certaine forme de manger, de boire, de dormir, de veiller, de s'habiller, & en des exercices attachés à certains lieux & à certaines heures, qui requierent certaines dispositions particulieres; il n'est pas possible, que tous en soient capables. Mais de l'autre côté, la religion du Seigneur étant spirituelle, & reformant l'entendement & la volonté, dont tous les hommes sont doüez, avec les actions qui en dépendent, il est clair, qu'il n'y a point de personne au monde à qui elle ne soit propre. Elle ne demande que le cœur, & les choses qu'il a en sa disposition; c'est à dire ce que nulle injure soit de la nature, soit, comme on parle, de la fortune ne scauroit ôter à aucun homme. Qu'il soit pauvre, qu'il soit foible, qu'il soit malade, qu'il soit esclave; avecque tout cela il ne laisse pas d'estre capable d'adorer Dieu en esprit & en verité, & de luy presenter son cœur & son corps en sacrifice saint & vivant; qui est tout ce service raisonnable, que nous prescrit la religion Evangelique. Et la diversité de ces institutions nous montre d'elle-mesme la grande difference de leurs auteurs. **IESVS. CHRIST**, comme nô-

tre Createur, dont la sagesse est infinie, a bien reconnu ce qui est & bon & necessaire à tous; Les autres, comme hommes pleins d'infirmité & d'ignorance, ont taillé leurs religions chacun à son pied, & moulé leur regle sur leur forme particuliere, sans considerer si elle seroit propre aux autres, ou non. C'est de cét avantage de la religion Chrétienne au dessus de toutes les autres, que Saint Paul nous entretient aujourd'huy, Mes Freres, dans le texte que je viens de vous lire, l'alléguant pour raison des enseignemens, qu'il donnoit dans les versets precedens. Là, s'il vous en souvient, il avoit recommandé les devoirs du Christianisme à toute sorte de personnes, aux hommes & aux femmes, aux jeunes & aux vieux; descendant mesme jusques aux esclaves, la plus vile & la plus abjecte partie de tout le genre humain. Maintenant, afin que nul ne treuve étrange, qu'il étende ses soins si loin, & qu'il entreprenne d'obliger indifferemment à l'honnesteté & à la severité de la vertu toute sorte d'aages & de conditions, il nous represente en peu de mots la nature & les devoirs de la doctrine de l'Evangile. Tous doivent vivre

saintement chacun dans sa condition ;
*Car , dit-il , la grace de Dieu salutaire à
 tous hommes est clairement apparüe , nous en-
 seignant , qu'en renonçant à l'impieté & aux
 convoitises mondaines , nous vivions en ce
 present siecle sobrement , justement , & reli-
 gieusement , attendans la bien-heureuse es-
 perance , & l'apparition de la gloire de nô-
 tre grand Dieu & Sauveur Iesus - Christ.*
 Le sujet est grand & riche , compre-
 nant, comme vous voyez , en peu de mots
 la plus grand' part des merveilles de l'E-
 vangile. Nous tascherons , s'il plaist au
 Seigneur , de vous en remarquer les prin-
 cipales ; Et pour y proceder avec quelque
 ordre , nous rapporterons toute nôtre
 meditation à trois points ; dont le premier
 sera de *l'apparition de la grace de Dieu* ;
 le deuxiesme sera de *son enseignement* ; &
 le troisieme de *son esperance* , ou de *son at-
 tante*. Quant au premier point , j'avouë
 qu'il n'y a pas vn des biens que Dieu fait
 à les creatures , qui ne puisse estre appelle
 vne sienne grace ; puis qu'à parler propre-
 ment , ce sont tous des fruits de sa benigni-
 té , & des presens de sa liberalité , qu'il
 leur donne par le mouvement d'une bon-
 té , gratuite , sans y estre obligé par aucune

loy de justice. Mais l'Ecriture, & l'Eglise apres elle, approprient particulierement ce mot à celle de toutes les graces de Dieu, qui est la plus excellente & la plus admirable; à savoir à cette grande & vrayement divine bonté, qu'il presente en son Fils **IESVS - CHRIST** aux hommes pecheurs, leur pardonnant leurs crimes, & les recevant & adoptant pour ses enfans & heritiers. Car il n'y a pas vne des faueurs de Dieu, où il paroisse plus de bonté & d'amour, qu'en celle-cy; soit que vous regardiez ce qu'il nous y donne; son propre Fils, & tous ses biens; son Esprit, son immortalité, & sa gloire; soit que vous consideriez la cause, qui le meut à nous faire vn don si grand & si divin; qui n'est autre qu'une pure & simple bonté, d'autant plus ravissante, qu'elle fait tout ces grands biens à des pecheurs, c'est à dire à des personnes, qui bien-loin de meriter, ou de conuier son amour, meritoient sa colere & sa haine, & étoient dignes d'éprouver non sa beneficence, mais les plus seueres de ses vengeances. C'est donc avec beaucoup de raison & de sagesse, que les livres diuins ont consacré le nom de *grace*, pour signifier particulierement ce grand & in-

ineffable benedice de nôtre bon Dieu. *La* Ican 12
grace & la verité, dit S. Jean, *est venue* 17. 10.
par Iesus-Christ; Et c'est de sa plenitude
que nous avons recen grace pour grace; c'est
 à dire grace sur grace. C'est la grace
 qu'entend icy l'Apôtre; celle-là mesme,
 qu'il appellera cy-apres en mesme sens
la benignité de Dieu nôtre Sauveur, & son Tic. 3. 4.
amour envers les hommes. Mais il ne la
 nomme pas simplement; Il luy donne vn
 epithete, ou vn éloge qui en eclaircit la
 nature, & en rehausse la gloire, ajoutant,
qu'elle est salutaire à tous hommes; c'est à
 dire, qu'il n'y a point d'homme, quel-
 que plongé qu'il puisse estre dans la per-
 dition, qu'elle ne sauve, s'il l'embras-
 se, & se l'applique par la foy & la repen-
 tance. Il n'y a point d'aage, ny de sexe,
 ny de nation, ny de condition, à qui
 elle ne puisse donner le salut de Dieu;
 parce qu'elle contient en soy les remedes
 de tous les maux, qui affligent nôtre na-
 ture. Et ne m'alléguez point, qu'elle ne
 sauve pas tous les hommes; veu qu'il en
 perit tous les jours vn si grand nombre.
 L'Apôtre considere icy ce qu'est la grace
 de Dieu en elle-mesme; & la vertu qu'elle
 a de produire le salut, qu'elle produit

roit en effet en tous, si tous la recevoient en leurs cœurs, & y admettoient son efficace divine. Si elle ne fait pas cet effet en ceux qui la rejettent, ou la dédaignent, c'est leur ingratitude & leur fureur, & non sa foiblesse, qui en est la cause. La grace de Dieu leur presentoit la lumière & la vie & le salut; Ils ont mieux aimé les tenebres, & la mort & la perdition. La medecine étoit salutaire; l'extravagance du malade qui l'a renversée sans la vouloir prendre, en a anéanti l'effet. Mais si la folie des incredules & des profanes a méprisé la bonté de Dieu, sa grace ne doit pas perdre pour cela la gloire qui luy appartient d'estre salutaire a tous hommes. Le Seigneur leur offroit son salut de bonne foy; & il étoit prest de leur en donner la possession, & de les mettre à couvert sous les ailles de sa clemence, s'ils eussent accepté son present. Ils l'ont repoussé avec fierté, au lieu de le recevoir à mains jointes; & en ont blasphémé l'auteur, au lieu de le glorifier. Apres cela, qui ne voit que leur perdition vient d'eux-mêmes, & non de Dieu? & que leur aveuglement & le malheur qui l'a justement suiyy, n'empesche nullement, que

que la grace du Seigneur ne puisse & ne
doive estre reconnuë pour vne chose salu-
taire à tous hommes ? Seulement se faut-
il garder de l'ingratitude des Pelagiens
anciens & modernes , qui abusant de ce
passage , & de plusieurs autres semblables,
où l'amour de Dieu envers tous les hom-
mes nous est recommandée , ne veulent
pas reconnoistre qu'il fasse aucune grace
particuliere aux éleus. Il est vray , que
la grace de Dieu est tellement salutaire à
tous les hommes , que nul de ceux qui
périssent ne luy peut imputer sa damna-
tion , ny en accuser quelque défaut ou de
bonté en Dieu , ou de justice & de redem-
ption en son Fils , ou de lumiere & de ve-
rité en son Evangile. Mais il est vray aus-
si , que ce qui rend cette grace efficace au
salut des éleus , est vne grace particuliere
du Seigneur , qui les discerne ; ^a qui leur
ouvre le cœur , ^b qui leur revele les my-
steres , ^c qui les tire à soy , ^d qui les en-
seigne , qui leur donne gratuitement de
croire en IESVS-CHRIST. ^e Car il est évi-
dent que cette grace est propre aux éleus,
& non commune à aucuns autres. *Qui-*
conque a oüy du Pere , & a appris , vient
à moy , dit nôtre Seigneur. Certaine-

a 1. Cor.
4. 7.
b Actes
16. 14.
c Matt.
11. 26.
d Ican.
6. 44. 45
e Phil.
1. 29.

V

1. Theſſ.
3. 2.
Tit 1. 1.
Ephes.
2. 8.

ment Dieu n'a donc point fait cette grâce a aucun de ceux qui ne viennent pas à son Fils. Et c'est pourquoy ce mesme Apôtre qui appelle icy la grace de Dieu *salutaire à tous hommes*, proteste expressement ailleurs, que *la foy n'est pas de tous*; & il nommoit cy-devant la vraie foy *la foy des élus*; parce qu'il n'y a qu'eux à qui Dieu la donne; & dans vn autre lieu encore il écrit, que ce que *nous sommes sauvez par la foy est vn don de Dieu*. Celebrons donc tellement sa bonté envers tous les hommes, que nous reconnoissions aussi son amour, & sa grace particuliere envers nous; vne grace, non vniverselle, ny commune, mais propre & singuliere; qui ne se communique qu'aux vaisseaux de son election, à ceux qu'il a choisis & séparez d'avecque le monde selon son bon plaisir, pour déployer en eux les richesses de sa puissance, en les appellant & conservant efficacement en sa communion. Mais cela n'empesche pas, que son Evangile, qui est la parole de sa grace, ne soit veritablement & sincerement presché à tous; l'incrédulité de ceux qui le rejettent, ne faisant nul préjudice à sa foy, ny à sa verité. C'est

à ce deſſein que ſaint Paul nomme icy expreſſément *ſa grace, ſalutaire à tous hommes*, pour fonder & juſtifier ce qu'il avoit dit cy-devant, que toute ſorte de gens doivent eſtre exhortez à vivre Chrétiennement; puis-qu'il n'y a nulle des différentes conditions, qui diviſent le genre humain, qu'il ait excluë de ſa grace. Il dit donc, que cette admirable *grace de Dieu, ſalutaire à tous les hommes, eſt clairement apparüe*. Il entend, ſans doute, la revelation, ou manifeſtation qui s'en eſt faite au monde par la venuë du Fils de Dieu en la terre, & par la predication de ſon Evangile, annoncé par ſes Apôtres à toutes nations ſelon ſon commandement exprez. Il compare cette nouvelle lumiere au lever de quelque grand aſtre, comme du Soleil, qui montant ſoudainement ſur nôtre horiſon, & découvrant ſon glorieux viſage au monde, le remplit par tout haut & bas de ſa belle & gaye clarté, diſſipant en vn moment les tenebres qui le couvroient vn peu auparavant. C'eſt la vraie & naïve peinture de ce qu'a fait dans le genre humain la venuë & la predication de IESVS-CHRIST. L'UNIVERS, avant cela, étoit plongé dans vne igno-

rance profonde ; le Prince de tenebres
 ayant tout remply d'erreurs & d'idolatrie.
 Et s'il y avoit quelque coin , que le ciel
 éclairast , comme le país de Judée , enco-
 re ne jouissoit-il que d'une lumiere foi-
 ble ; qui le consoloit vn peu dans cette ob-
 scurité generale , comme vne étoile , ou
 vn flambeau qui luit dans vn lieu obscur
 en attendant que le jour soit levé. Tel
 étoit l'état du monde, lors que le Seigneur
 IESVS , apres avoir achevé l'œuvre de nô-
 tre redemption , épandit par tout la lu-
 miere de la verité & de la grace divine ;
 chassant l'erreur & l'ignorance , & instrui-
 sant toutes les nations en la connoissance
 de ses mysteres celestes. Zacarie employe
 la mesme image pour représenter cette
 verité , quand il dit , que *l'Orient d'enhaut*
nous a visitez pour luire à ceux qui étoient
assis dans les tenebres , & dans l'ombre de
mort , & pour adresser nos pieds au chemin
de paix. Et Malachie prédisant sa venue,
 l'avoit aussi declarée en la mesme sorte,
 disant , que *le Soleil de justice se levera , &*
que santé sera dans ses ailles ; c'est à dire,
 que la lumiere (dont le Prophete compa-
 re les rayons aux ailles d'un oiseau éten-
 duës à droite & à gauche) sera salutaire,

2. Pierr.
 2. 19.

LUC. I.
 78. 79.

Mal.
 4. 2.

nous apportant la grace, la ioye & la vie. C'est précisément ce que signifie la parole icy employée par l'Apôtre, que *la grace de Dieu est apparüe*; comme s'il disoit, qu'elle s'est levée comme vn Soleil, & a clairement montré sa gloire à tout l'Vnivers. Et nos Bibles, pour exprimer toute la force de ce mot, ont traduit non simplement qu'elle *est apparüe*, mais qu'elle *est clairement apparüe*. Car on ne peut pas nier absolument que Dieu n'eust desja en quelque sorte, revelé sa grace à son peuple par le ministere des Prophetes avant la venuë du Seigneur & la predication de ses Apôtres. Mais bien pouvons nous dire veritablement, qu'elle n'est *clairement apparüe* que dans l'Evangile. Premièrement, il n'en avoit montré que les bords, & quelques échantillons seulement; réservant à son Fils la gloire de nous en découvrir le fond, & de nous en faire voir le corps tout entier. Car l'amour de Dieu envers l'Eglise, l'incarnation, la mort & la résurrection du Messie, qui sont les hautes merveilles de cette grace divine, & la gloire & l'immortalité du siecle à venir, nous sont revelées dans l'Evangile avec vne évidence & vne clarté incompara-

blement plus grande qu'elles n'estoient dans la Loy. De plus , cela mesme que Moïse & les Prophètes disoient de la grace, étoit alors fort difficile à comprendre; parce que la lumiere necessaire pour le bien lire & entendre; (c'est à dire le Christ) ne luisoit pas encore; les prediCTIONS étant toujours obscures , jusques à ce que l'événement les ait éclaircies. Car les hommes de Dieu prédisant simplement les mysteres du Messie , comme des choses à venir; il n'étoit pas possible que leurs oracles fussent bien entendus , jusques à ce que l'accomplissement mesme en a montré le vray sens. Enfin , la loy de Moïse avec ses ceremonies & ses figures , ombrageoit encore étrangement tout ce qu'il y avoit alors de lumiere , embarassant les esprits des fideles , & arrestant leurs yeux sur elle meisme , sans leur permettre de pénétrer plus avant , & de découvrir la verité qu'elle cachoit & enveloppoit dans ses ombres. Et cela avoit été divinement représenté par le voile dont Moïse couvroit son visage , de sorte que les Israélites ne voyoient point la lumiere qui y rayonnoit. Cette lumiere signifioit la grace de Dieu qui reluit çà & là dans les plus

beaux & plus relevez endroits de l'ancienne Prophetie. Mais la loy est le voile qui couvroit toute cette lumiere, & empeschoit les fideles qui vivoient alors d'appercevoir clairement les rayons de l'Evangile semez dans tout le corps des Escritures d'Israël. Maintenant il nous estayfé de les y voir ; depuis que le Seigneur Iesus a ôté ce voile importun, c'est à dire depuis qu'il a aboly la loy, qui les cachoit au premier peuple ; comme le saint Apôtre nous a admirablement expliqué cttte belle allegorie dans sa deuxiesme epître aux Corinthiens. Et c'est là mesme qu'il faut rapporter ce qu'il dit 2. Cor. 3
13. 14. 15 **expressement ailleurs, parlant de la revelation de la grace de Dieu dans l'Evangile de son Fils, *Maintenant, (dit-il) la justice de Dieu, qui est par la foy en Iesus-Christ*** Rom. 3.
21. 23. (c'est à dire sa grace, comme vous voyez) *est manifestée sans loy* ; comme s'il disoit, qu'elle nous est montrée à nud, non plus couverte & voilée, comme autrefois, des ombres de la loy. Ainsi avons nous expliqué suffisamment, à mon avis, ce que saint Paul dit icy de l'apparition de la grace de Dieu ; d'où s'ensuit encore, que toute sorte d'hommes doivent estre

sollicitez à vivre Chrestiennement; comme il les y exhortoit cy-devant; puisqu'ils ne peuvent plus désormais alleguer l'ignorance pour excuse de leurs desordres; cette grace divine qu'ils n'avoient point veüe durant les tenebres des siecles passez, se montrant aujourd'huy clairement à ceux des cieux, & les appellant hautement à vne meilleure, plus sainte, & plus heureuse vie. Et c'est ce qu'il explique plus particulièrement en suite; quand il ajoute, que *cette grace de Dieu, qui est clairement apparüe, nous enseigne qu'en renonçant à l'impieté, & aux convoitises mondaines, nous vivions en ce present siecle sobrement, justement, & religieusement.* Il comprend en ce peu de paroles avec vne brieveté & elegance admirable toutes les principales parties de la sainte & vertueuse vie, à laquelle Dieu nous veut former par l'adresse & par l'efficace de cette grace divine, qu'il nous a manifestée en son Fils IESVS-CHRIST. Ses devoirs consistant en deux points, dont l'un est de s'abstenir du mal, & l'autre de s'adonner à l'exercice du bien, il les touche tous d'eux; l'un en disant, qu'il nous faut *renoncer à l'impieté & aux convoitises mon-*

daines ; l'autre en ajoûtant, qu'il nous faut vivre *sobrement, justement, & religieusement.* Il repurge premierement nos ames des vices & de leurs ordures, pour les orner en suite de la vertu, & de la sainteté; comme pour loger vn Prince dans vn Palais, on le nettoye soigneusement de tout ce qu'il y a de sale & de deshoneste. Et certes, il a bien raison d'y proceder avec cét ordre; étant evident que le commencement de la sagesse est de se delivrer de la folie; & qu'il n'est pas possible d'établir la vraye vertu dans vne ame sans en avoir premierement chassé le vice. Il commence par *l'impieté*; comme par la plus vilaine, & la plus pernicieuse de toutes les erreurs, & l'ennemie la plus capitale de la vraye sainteté. Car comme Salomon dit fort bien, que *la crainte de Dieu* (c'est à dire la pieté.) *est le commencement, ou le fondement de la sagesse*; aussi pouvons-nous dire au contraire, que l'impiété est le commencement, & le principal fondement de toute sorte de folie & de vice. Que pouvez-vous attendre d'un homme qui a arraché de son cœur la créance de la divinité, & le respect de ses loix, sinon vn abandon à toute dissolu-

prov. i.
7. & 9.
10.

tion ; & vne débauché & revolte générale contre la raison & le bon sens ? Encore faut-il remarquer , que sous le mot d'*impiété* , outre l'athéisme , qui en est la première & la plus detestable branche , il comprend aussi l'idolatrie & la superstition , & toutes les fausses & profanes opinions , que les Payens avoient de la divinité ; qui bleffoient ou l'vnité , ou la simplicité , ou l'éternité , ou la sainteté de sa nature ; ou choquoient sa sagesse , sa puissance , sa pureté , sa bonté , & sa gloire. Mais apres l'impiété , il nettoye en suite nos cœurs des passions des autres vices ; qui comme autant de furies emportent leurs esclaves dans les actions mauvaises & deshonestes & contraires à la raison. Et parce que le nombre de ces pestes est grand & divers , sans s'arrester à les conter , où à les nommer , il les enveloppe toutes dans vn seul mot , les appellant *les convoitises mondaines* ; c'est à dire les passions qui regnent dans les ames des hommes mondains , & dont on peut dire véritablement , que ce sont elles qui gouvernent le monde. Telle est l'avarice , par exemple , & l'ambition , & la luxure , & autres semblables , qui ne sont que

trop connuës entre les hommes pour les ravages qu'elles y font continuellement; y allumant les guerres, les querelles, les haines, & les procez, y fouillant toutes choses de fang, de meurtres, de brigandages, d'adulteres, & d'autres infamies. Saint Jean les ramene toutes à trois chefs, *la convoitise de la chair, & celle des yeux* 1. Jean. 2. 16. & *l'outrecuidance de la vie*, disant, que *c'est là tout ce qui est au monde*. L'Apôtre veut donc, que nous renoncions tant à *l'impieté*, qu'à ces convoitises. Et il ne faut pas legerement passer ce mot. Car il a vne grande emphase; & signifie que nous devons non simplement nous en abstenir, ou les fuir; mais les avoir en vne grande horreur, & nous en défaire absolument; en renonçant hautement, solennellement, & saintement à leur service, comme à des choses abominables, sans avoir jamais rien de commun avec elles; les tenant pour des sacrileges, & pour des pestes, qu'il est impossible d'halener, ou de pratiquer sans se perdre. Apres avoir ainsi nettoyé nôtre vie de tout mal, l'Apôtre en suite la pare & l'enrichit du bien; voulant que nous vivions *sobrement, justemens, & religieuse-*

ment. Il met *la sobriété & la justice* en la place de ces *convoitises mondaines*, qu'il a bannies de nos mœurs ; & la religion en la place de *l'impiété*, à laquelle il nous a fait renoncer. Car vous voyez bien que ces vertus qu'il nous recommande maintenant sont directement opposées aux vices, qu'il nous a défendus ; la *sobriété & la justice* à la *débauche*, & à l'*avarice*, & à l'*ambition*, & aux autres *convoitises mondaines* ; & la religion à l'*impiété*. Et comme sous les noms de l'*impiété* & des *convoitises* du monde il avoit compris tous les maux, dont nôtre vie doit estre pure ; aussi sous la *sobriété*, la *justice*, & la religion, il embrasse toutes les vertus, & toutes les bonnes & saintes actions, qui y doivent reluire. En effet, tout le devoir de nôtre vie se rapporte ou à nous mesmes, ou à nôtre prochain, ou à Dieu. La *sobriété* contient le premier, la *justice* le deuxiesme ; & la religion le troisieme. Quant à ce qui regarde nos propres personnes, nôtre devoir est de les conserver dans leur pureté & honnesteré. legitime, en vivant chastement & sobrement ; Et c'est ce que veut dire le mot icy employé dans l'original, qui

soyez-
vous.

signifie proprement la *temperance* ; c'est à dire la vertu, qui gouverne l'usage des choses necessaires, ou agreables au corps, les contentemens & les plaisirs de la bouche & de la chair ; & comprend par consequent la chasteté avecque la sobriété. Quand à ceux de nos devoirs, qui regardent nos prochains, il est clair qu'ils sont tous enclos dans la justice ; la grande & maistresse vertu de la vie humaine, qui rend à chacun ce que le droit & la raison luy donne ; au superieur le respect & l'obeissance ; à l'inférieur, le soin & la conduite ; à l'égal, l'amitié & la fidelité ; & à tous, en vn mot, la charité. Enfin, la *religion*, ou la *piété* embrasse dans son enceinte tout ce qui appartient au service de la divinité ; comme l'adoration, la confiance, l'amour, la priere, l'action de graces, & les autres choses de semblable nature. Voila ; Chers Freres, quelle est la vie qu'enfeigne la grace de Dieu ; quelles sont les taches, dont elle doit estre pure, & quels sont les joyaux, dont elle doit estre ornée. Surquoy nous avons deux choses à remarquer ; dont la premiere est la difference de la religion Chrétienne d'a-

vecque les autres en ce point. Car les autres enseignent à leurs devots à s'abstenir de certaines viandes, à fuir les lieux fréquentez, à se vestir d'une façon particuliere, à se purifier avec des eaux & des huiles consacrées, à jeusner & se discipliner à certains jours, à visiter certaines images & chappelles, à faire le tour d'un nombre d'Eglises, à offrir des sacrifices externes, à dire des oraisons par conte à celebrer quantité de festes, de processions, & autres devotions, & mille autres choses de mesme nature; qui paroissent plus ou moins dans toutes les religions des hommes, soit des anciens Grecs, Romains & Barbares; soit des Mahometans, Juifs & Idolatres de nôtre temps, jusques aux Bonzes de la Chine & du Japon; soit enfin dans tous les ordres de la communion du Pape; & dont mesme vne partie a eu autrefois lieu dans le service d'Israël sous la discipline Mosaique. Ce sont là les devotions & les disciplines des autres. C'est en cela qu'ils mettent la plus haute perfection de leur pieté. Mais qu'elles sont les institutions de cette grace divine, qui est apparue des cieux en JESVS-CHRIST

pour reformer l'Vnivers, & pour établir la religion en sa vraye & legitime forme ? Elle ne nous a enseigné pas vne de ces choses - là; elle a mesme aboly ce que Moïse en avoit ordonné à temps; elle l'a décrié comme *des rudimens foibles & pueres*; comme *les elemens du monde*; comme des exercices pueriles, qui n'avoient été bons que pour entretenir l'enfance de l'Eglise, en attendant que son Christ l'affranchist de cette pedagogie. Quelle forme de devotion & de vie nous a-t-elle donc baillée ? L'Apôtre vous l'a pleinement & divinement representé; Elle nous enseigne (dit-il) *à renoncer*, non aux habits, aux villes, aux maisons, aux métiers, où à la civilité des hommes, mais à leur *impiété*; non aux viandes, ou aux creature du monde, mais à *ses convoisises*. Elle nous enseigne à vivre, non dans les solitudes, ou dans les cloistres, non dans les cilices, ou en des habits étranges; non en des pelerinages, ou en des devotions continuelles, mais dans la sobriété, dans la justice, & dans la pieté. C'est là tout son service, & toute sa religion; que nets de toutes les ordures de l'impieté & du vice, nous adorions Dieu en es-

Gal. 4.9

Col. 2.

8.20.

Gal. 4.5

prit avec vne ame chaste & sainte, avec vne char sobre & pudique; que nous soyons doux, charitables & debonnaires; conversans avec les hommes en toute droiture & sincerité, sans faire tort à aucun, sans jamais refuser ny nôtre compassion aux miserables, ny nôtre instruction aux ignorans, ny nos offices à ceux qui en ont besoin. Occupez-vous à cela, Chrétien; acquittez-vous-en fidelement; & vous n'aurez besoin ny du Carême, ny du Iubilé du Pape. Et où est l'homme en effet, qui comparant sans passion ces deux formes de Religion l'une avecque l'autre, ne reconnoisse aussi-tost par la simple veüe des choses, que celle dont nous parle icy l'Apôtre, est vraiment raisonnable, grave & agreable à Dieu, & vtile & salutaire aux hommes; digne de la Majesté & de l'Esprit de ce souverain Seigneur, qui nous l'a ordonnée: digne de l'excellence de nôtre nature, & de la profession que nous faisons d'enfans de Dieu, & d'heritiers de son royaume: Et qui n'avouera au contraire, que toutes ces abstinences, ces purifications, ces observations & disciplines de la superstition, que le monde estime tant, & qu'il

qu'il pratique si scrupuleusement, ne sont, à vray dire, que des bagatelles, plus dignes de pitié que d'admiration; & des amusemens d'enfans, qui ne rendent celuy qui s'y attache, ny meilleur; ny plus heureux, & ne servent de rien au prochain, & n'ont aucune des marques du service vrayement agreable à Dieu? L'autre point que nous avons à remarquer en ce lieu est, que quand l'Apôtre dit, que *la grace de Dieu nous enseigne cette vie*, qu'il nous a représentée, il ne veut pas dire simplement, qu'elle nous en baille les preceptes; (bien qu'en effet IESUS-CHRIST nous les ait tres-parfaitement proposez, expliquez & éclaircis dans les enseignemens de son Evangile, & dans les exemples de sa vie) mais il entend principalement que la grace de Dieu nous y porte, & nous y forme, nous presentant les plus vifs & les plus puissans motifs à la pieté & à la sainteté, que le monde ait jamais veus ny ouïs dans aucune école, & nous découvrant si clairement l'horreur & le venin des choses qu'elle nous défend, la beauté, la justice, la nécessité, & l'utilité de celles qu'elle nous commande, & enfin la verité & la merveillé de cel-

X

lès qu'elle nous promet ; qu'il n'est pas possible ny que nous n'en soyons touchés si nous les croyons , ny que nous manquions à les croire , si le Dieu de ce siècle ne nous a point aveuglé l'entendement. Mais il ne faut pas oublier ce que l'Apôtre ajoute , que nous vivions cette belle & sainte vie qu'il nous a décrite *en ce siècle* ; c'est à dire durant le temps que nous sommes icy-bas sur la terre ; parce que c'est la carrière destinée à nôtre course, & aux épreuves de nôtre foy ; au sortir de laquelle nous recevrons la couronne de gloire & d'immortalité , que la grace de Dieu nous a préparée, & promise pour le siècle à venir. D'où s'ensuit qu'il nous faut bien ménager le temps de ce présent siècle , l'employant tout entier en des actions bonnes & saintes ; & ayant toujours devant les yeux le prix qui nous est proposé dans le siècle à venir. Et c'est la dernière partie de nôtre devoir , dont l'Apôtre parle en ce lieu , *en attendant, (dit-il,) la bien-heureuse esperance , & l'apparition de la gloire de nôtre grand Dieu & Sauveur Iesus-Christ.* Il est clair que par *l'esperance* il signifie la chose que nous espérons. C'est vne façon de parler com-

mune dans la langue Ebraïque; dont l'A-
 pôtre suit ordinairement le stile, comme
 quand il dit ailleurs; que *par foy en es-* Gal. 3.3.
perit nous attendons l'esperance de justice; c'est
 à dire le prix que nous esperons. Et dans
 l'Épître aux Colossiens il dit, que *nd-* Col. 3.5
re esperance nous est reservée dans les cieux;
 parce que c'est là où le Seigneur nous
 garde la couronne que nous esperons
 Ainsi par *l'esperance* il entend la vie que
 nous esperons; & il l'appelle *bien-heureu-*
se; parce qu'elle sera exempte de tous
 les maux qui travaillent & affligent
 l'homme, & pleine de tous les biens qui
 le peuvent rendre heureux; de ioye; de
 sainteté, de gloire & d'immortalité. A
 cette bien-heureuse esperance, il ajoute,
l'apparition de la gloire de notre Seigneur
Iesus-Christ. L'on pourroit bien prendre
 ces paroles pour dire simplement *l'appari-*
tion glorieuse du Seigneur, selon la frase
 des Ebreux. Mais il n'est pas besoin d'en
 venir-là; puis qu'elles sont vn fort bon
 sens, étant laissées dans leur forme & con-
 struction ordinaire. Car des deux ve-
 nuës de I E S U S - C H R I S T au monde,
 la premiere a manifesté la grace; & la
 seconde manifestera la gloire. Ayant par-

X U

lé de l'apparition de la grace, qui s'est faite en l'une, il parle maintenant de l'apparition de la gloire, qui se fera en l'autre. La premiere fois le Fils de Dieu vint avec vne forme de serviteur, basse & méprisable aux yeux de la chair; parce que le dessein & l'œuvre de la grace le requeroit ainsi; La seconde fois il viendra avec la forme du Prince & du Iuge de l'Univers, tout couvert de lumiere, environné de plusieurs millions d'Anges, & montrant ouvertement à l'Univers des marques de sa puissance & divinité eternelle si magnifiques & si éclatantes, que toutes les creatures en étant pleinement convaincuës, luy rendront l'honneur & l'hommage deü à sa Majesté souveraine. C'est donc cette grande & derniere apparition de la gloire de Iesus que l'Apôtre veut que nous attendions; que nous l'ayons toujours dans l'esprit, soupirant nuit & jour apres elle, & la desirant avec ardeur à la verité, mais neantmoins sans inquietude; la regardant comme la fin de tout le desordre du monde, & comme le commencement de sa felicité; comme le jour de nos trionfes & de nos couronnes; qui

affranchissant entièrement toute nôtre nature, la mettra dans vne constante & éternelle jouissance de Dieu & de son royaume. Et à la verité cette haute & douce esperance nous est bien necessaire dans les combats que nous soutenons en ce siecle; soit pour consoler nos ames contre la souffrance de la croix, dont l'Évangile nous charge; soit pour nous encourager à la persévérance dans le devoir de la foy & de la sanctification, contre ces tentations infinies, qui nous sollicitent incessamment au mal. C'est-là, Freres bien-aymez, ce que nous avons à vous dire sur cette leçon que l'Apôtre nous a aujourd'huy donnée de l'apparition de la grace de Dieu, & de la vie & de l'attente qu'elle nous enseigne. Benissons premierement le Seigneur de ce qu'il a daigné nous visiter de son Orient d'en-haut, & éclairer nos tenebres par la lumiere de sa grace, qui est clairement apparüe au milieu de nous. Car nous pouvons dire sans vanité, que depuis les premiers siecles du Christianisme il n'y a point eu d'Eglises, où la verité de ce grand mystere de la bonté divine envers les hommes ait été mieux éclaircy que

dans les nôtres ; ny où tout ce que l'orgueil , ou la subtilité du monde avoit épandu de fumées pour en obscurcir & offusquer la gloire , ait été plus puissamment abbatu & dissipé. Et puisque cette grace divine est *salutaire à tous hommes* , embrasson-la tous hardiment , & la recevons avecque foy & reverence, comme yn bien celeste & divin à la vérité , & infinimet élevé au dessus de nous ; mais qui neantmoins nous est offert & adressé par la grande bonté de Dieu , quelque indignes que nous en soyons en nous mesmes. Que l'horreur ny la multitude de nos pechez ; que la bassesse ou les occupations de nôtre vie ne nous empêchent point d'aspirer à ce bon-heur. C'est vne grace , qui vient du ciel , envoyée pour des criminels & des miserables ; pour absoudre des coupables , pour justifier des pecheurs , pour relever les petits , pour soulager ceux qui sont chargez & travaillez. Si vous avez le courage de croire, d'embrasser la promesse & le present de Dieu avec vne vraye & respectueuse foy ; vous pouvez y avoir part ; quelle que soit d'ailleurs la condition de vôtre personne , ou de vôtre vie. Mais apres

avoir reccu vn si grand & si inestimable benefice de la main du Seigneur ; considerez à quelle reconnoissance il vous oblige , & travaillez deormais à vous en acquitter fidelement. *Cette grace*, dit l'Apôtre , *nous enseigne , qu'en renonçant à l'impieté , & aux convoitises mondaines , nous vivions sobrement , justement , & religieusement.* C'est là tout ce qu'elle vous demande. Elle ne vous oblige pas aux exercices ou penibles & difficiles , ou mesme cruels & inhumains , dont la superstition charge ses devots ; ny aux tributs , ou aux imposts qu'elle leve sur eux. Le joug de la grace est aysé , & son fardeau leger. Elle se contente que vous luy rendiez des devoirs , dont la pauvreté la plus dénuée , & la foiblesse la plus imbecille ne laissent pas d'estre capables ; c'est à dire vne vie sainte & religieuse. Examinez donc comment vous avez satisfait à vne si raisonnable & si equitable reconnoissance depuis vn si long-temps que vous la devez. Vous n'avez point flechy le genoüil devant des choses muëttes & inanimées. Vous n'avez pas cherché vôtre paix , ou vôtre justice dans les merites , ny dans les indul-

gences des hommes. Vous n'avez pas mis votre sanctification en l'asperfion d'une eau lustrale, ny en l'abstinence de quelques-vnes des viandes que Dieu a creées pour nôtre vſage, ny dans la viſite des ſepulcres ou des reliques des morts. Cela montre que vous n'eſtes pas ſuperſtitieux; mais ne juſtifie pas que vous ſoyez Chrétien & diſciple de la grace. Pour le juſtifier il faut faire voir à Dieu des mœurs où il ne paroiffe ny impieté ny vice; & où la ſobrieté, la juſtice & la religion reluiſent. Et ne vous flatez point, je vous prie, de la douceur & facilité de la grace. L'avouë qu'elle a aſſez d'indulgence pour vous recevoir encore à mercy, & pour vous pardonner tout le paſſé; pourveu qu'avec vn vray regret & vne profonde confuſion d'avoir tant de fois manqué à ſes enſeignemens, & à vos promeſſes, vous ne retourniez plus deſormais à vos deſordres, & viviez à l'avenir dans la ſainteté, & dans la pureté, que **LES VSCHRIST** a attenduë de vous inutilement juſques à cette heure. Mais ſi vous demeurez toujours dans l'ordure de vos vices ſans nul véritable & réel amendement, la grace qui ne ſauve que les pecheurs

qui croient & se repentent, vous sera inutile; Elle aggravera mesme votre condamnation, n'étant pas possible que cet indigne mépris que vous en faites, demeure toujours impuni. Car Dieu ne peut estre moqué, & c'est vne chose horrible de tomber entre ses mains, apres avoir foulé aux pieds, comme vous faites, le sang de son Fils, & tout le mystere de sa croix. Et j'ose dire, qu'il vaudroit mieux pour vous, que vous fussiez nay, & que vous eussiez vescu dans la plus noire ignorance de la Barbarie, au milieu des Iaponois, ou des Canibales, que sous cette belle & douce lumiere de la grace en abusant avec vne ingratitude si profane; étant certain, qu'il n'y aura point de pecheurs plus severement traittez au dernier jour, que ceux qui se seront endurcis sous les rayons de ce grand Soleil de justice, qui daigne nous éclairer. Touchez de cette juste frayeur amandons-nous, Freres bien-aymez, & ne méprisons pas davantage les richesses de cette divine benignité du Seigneur, qui nous convie à repantance. Gardons-nous Rom.^r d'amasser contre nous mesmes par nôtre 2.4.5. dureté, & par nôtre cœur impenitent, vne

tresor d'ire & de malediction au jour de la colere , & de la declaration du juste jugement de Dieu. Craignons la condamnation que l'Apôtre denonce ailleurs à ceux , qui tournent la doctrine de la grace en occasion de licence , *faisant mal afin que bien en avienne , & demeurant dans le peché , afin que la grace abonde ;* comme si Dieu nous étoit bon afin que nous soyons méchans. A Dieu ne plaise qu'une si folle & si pernicieuse pensée nous entre jamais dans l'esprit. Tenons plutôt pour vn principe certain & infaillible , que Dieu (comme dit Zacarie) *nous a delivrez de la main de nos ennemis , afin que nous le servions sans crainte en sainteté & justice , devant luy tous les jours de notre vie ; & que sa grace ,* comme dit icy l'Apôtre , *nous enseigne à renoncer à l'impieté & aux convoitises mondaines , pour vivre en ce present siecle sobrement , justement , & religieusement.* En effet , cette grace de Dieu en IESVS-CHRIST a si pleinement achevé & comblé la demonstration de la divinité , que la nature & la loy avoient commencée , & elle a si admirablement éclaircy par la revelation du jugement à venir , & de la resurre-

Rom. 3.

2. & 6. 1.

Luc. 1.

74. 75.

ction des morts, tout ce qui pouvoit y rester de doute contre la Providence, que ce seroit vn prodige si apres vne telle lumiere, il demeueroit encore en nous aucune tache d'impieté. Et quant aux convoitises mondaines, apres les avoir vëues destruites par la croix de IESVS-CHRIST; apres avoir veu éteint dans son sang l'enfer qu'elles avoient allumé; apres en avoir receu vn pardon si cher & si précieux; & apres avoir salüé l'éternité & la gloire celeste, que la grace de Dieu nous presente; comment pourrons-nous encore suivre & servir des passions si vaines & si malheureuses? Mais la grace de Dieu ne nous forme pas moins excellemment à la temperance, à la justice & à la religion, qu'elle nous détourne efficacement de l'impieté & des convoitises mondaines. Car puis-que cette grace a purifié nos personnes par le sacrifice de IESVS-CHRIST, & par la flamme divine de son Esprit, & puis-qu'elle les a consacrées à l'éternité, & les a changées en autant de temples dédiés à la souveraine divinité; comment aurons-nous le cœur de polluer des vaisseaux ainsi sanctifiés avec les souilleures ou de la lubricité, ou de la

gourmandise & de l'yvrognerie? Et quant à nos prochains, rien ne nous en a jamais plus hautement recommandé les droits & les intérêts, que cette grace, qui les appelle comme nous, à la communion de Dieu & de son Fils, pour estre nos concitoyens, nos freres, & nos coheritiers en la Ierusalem celeste. Mais enfin cette grace nous oblige sur tout à aymer, servir & adorer religieusement ce grand Dieu, qui en est l'auteur; ne se treuvant pas vne de ses œuyres, où il se soit montré plus aymable, ou plus venerable qu'en cellecy; y déployant magnifiquement toutes les merveilles de sa bonté, de sa sagesse, & de sa puissance pour nous delivrer du dernier de tous les malheurs, & pour nous élever dans le plus haut bon-heur, dont nôtre nature soit capable. Ayons donc toujours sa grace devant les yeux, Freres bien-aymez, Qu'elle soit la maistresse de nôtre vie; qu'elle guerisse nos passions; qu'elle nettoye nos cœurs de tous les poisons du monde; qu'elle forme nos mœurs à vne honnesteté, à vne justice, & à vne pieté ferme & constante; qu'elle adoucisse nos ennuis, & console toutes nos affli-

Etions par l'attente de la bien-heureuse &
eternelle vie , qu'elle nous a donnée, &
qu'elle nous promet à l'apparition de la
gloire de nôtre grand Dieu & Sauveur Ie-
sus-CHRIST. Amen.





SERMON DIXIESME.

TIT. II. VERS. 13. 14.

13. *Nôtre grand Dieu & Sauveur Iesus-Christ*

14. *S'est donné soy-mesme pour nous, afin qu'il nous rachast de toute iniquité, & nous purifiast, pour luy estre un peuple peculiar adonné à bonnes œuvres.*



CHERS FRERES, La solemnité de ce jour, & la communion de la table sacrée, à laquelle nous avons été conviez pour Dimanche prochain, nous obligeant à vous parler de la mort, que le Seigneur a soufferté pour nous en la croix, nous n'avons pas été en peine de chercher vn texte, qui convinst à

ce sujet, celui-cy s'étant rencontré tout à propos dans la suite de l'Épître, que nous vous expliquons dans nos actions ordinaires. C'est pourquoy nous nous y sommes arrestés, & vous en avons leu les paroles, où le S. Apôtre nous explique ce grand mystere, & nous en découvre la fin & le dessein. Car pour nous porter à l'estude & à la pratique d'une vraye sanctification, apres nous avoir proposé dans les versets precedens, & l'autorité de Dieu qui nous commande dans son Évangile de vivre bien & saintement, & la nature de sa grace qui ne tend toute qu'à cela, & l'attente de la bien-heureuse & glorieuse apparition de son Fils, que nous esperons, côme vous l'entendistes Dimanche dernier; il touche maintenant dans le verset, que vous venés d'ouïr l'amour, que ce Fils unique du Pere nous a portée, s'étant donné *soy mesme pour nous*, & la premiere & plus prochaine fin de cette mort, qu'il a soufferte *pour nous racheter* (dit l'Apôtre) *de toute iniquité & pour nous purifier*; & le grand & dernier dessein de la redemption à nous acquise par sa mort, qui est *que nous luy soyons un peuple peculier, addonné à bonnes œuvres*. Apportés, ames Chrestiennes,

à l'ouïe & à la meditation de cet enseignement de l'Apôtre ; vne attention & vne docilité religieuse ; & rasches non seulement de bien comprendre les mysteres, qu'il vous represente , mais aussi principalement de les adresser a son but ; qui est de former vostre vie d'une fasson digne d'une si belle & si haute creance, obeissant fidelement à ce qu'il vous a commandé , de vivre sobrement, justement, & religieusement, & de renoncer à l'impieté, & aux convoitises mondaines. Pour vous guider en cette meditation, & vous y rendre selon la foiblesse de nôtre portée le service que nous vous devons ; nous traiterons par ordre s'il plaist au Seigneur les quatre points, qui se presentent dans ce texte ; premierement de la qualite icy donnée à la personne de nôtre Mediateur, que l'Apôtre appelle *notre grand Dieu & Sauveur Iesus-Christ* ; puis en deuxiesme lieu, de sa mort, qu'il signifie en disant, *qu'il s'est donné soy-mesme pour nous* ; en troisieme lieu de la premiere & plus prochaine fin de sa mort, que Saint Paul exprime en ces mots, *afin qu'il nous rachast de toute iniquité, & nous purifiast* ; & en quatriesme & dernier lieu, de son autre

fin,

fin, qui depend de la premiere, & qui est comme le souverain, le dernier & le plus haut dessein de tout ce grand mystere; c'est, que IESVS est mort pour nous, & nous a racheté & purifiés, par sa mort, afin que nous luy soyons *un peuple peculier, adonné ou zelé aux bonnes œuvres.* Premiere-ment donc la qualité, que l'Apôtre donne à IESVS-CHRIST nôtre Mediateur, est considerable; Car il l'appelle expressement *nôtre grand Dieu, & Sauveur.* Et quant au titre de Sauveur, nul ne doute, qu'il ne luy appartienne; ne s'étant jamais treuvé personne entre les Chrétiens, qui ne le reconnoist pour son Sauveur, à raison du salut, qu'il nous a acquis, & où il conduit tous ceux qui croyent en son E-vangile. Mais il n'en est pas de mesme de l'autre nom, qui luy est icy donné; quand il est appelé *nôtre grand Dieu.* Car il y a des gens, qui le separent d'avec le nom de IESVS-CHRIST, & le prenent distinctement pour la personne du Pere; traduisant & construisant ainsi ce texte de l'Apôtre; *Nous attendons la glorieuse apparition de nôtre grand Dieu, & de nôtre Sauveur Iesus-Christ;* voulant, que cette apparition glorieuse, dont il est icy parlé,

soit la manifestation de ces deux personnes; premierement du Pere, qu'ils pretendent estre icy appellé nôtre grand Dieu; & secondement de nôtre Sauveur IESVS-CHRIST. Mais c'est la seule passion, qu'ils ont contre l'eternelle divinité de nôtre Sauveur, qui les a contrains de quitter le sens simple & naturel de ce texte, pour se jeter dans cette exposition violente. Premierement elle choque le stile du saint Apôtre, qui n'employe jamais le mot *d'apparition*, dont il s'est servy dans l'original; que pour signifier la manifestation du Fils de Dieu; *Garde ce commandement* (dit-il ailleurs à Timothée) *étant sans macule & sans reprehension jusques à l'apparition de nôtre Seigneur Iesus-Christ*; & dans vn autre lieu; *Le Seigneur Iesus-Christ doit juger les vivants & les morts en son apparition*; & vn peu apres; *Le Seigneur, juste juge, en cette journée la rendra la couronne de justice à tous ceux, qui auront aymé son apparition*; & dans la deuxiesme aux Theſſaloniens il dit; *que le Seigneur* (c'est à dire I. CHRIST selon son stile ordinaire) *abolira le méchant par l'apparition de son advenement*. En ces lieux le mot *d'apparition* s'entend du second advenement de IES-

ἐπιφάνεια.
ver.

1. Tim.
6. 14.

2. Tim.
4. 1. 8.

2. Theſſ.
2. 8.

SVS CHRIST en gloire pour juger le monde. Mais l'Apôtre s'en est aussi servy vne fois pour signifier sa premiere venuë en chair pour enseigner & sauver le monde, la où il dit, que la *grace de Dieu est maintenant manifestée par l'apparition de nostre Sauveur I. Christ.* C'estont la tous les passages nouveau testament où se treuve le mot d'*apparition*; toujours constamment attribué à IESVS CHRIST, comme vous voyez; & non jamais au Pere. D'où s'ensuit que c'est vne violence de le rapporter icy, où il est aussi employé, au Pere, & non au Fils seulement; contre l'usage & la coustume perpetuelle de ce saint auteur. Mais encore la fasson, dont les paroles de l'Apôtre sont liées & construites dans l'original, ne peut souffrir qu'on les interprete ainsi. Elles portent mot pour mot ce que nous avons representé, à sçavoir *l'apparition de nostre grand Dieu & Sauveur Iesus-Christ*; d'où s'ensuit de necessité, que le titre de *nostre grand Dieu*, & celui de *nostre Sauveur*, appartiennent à vne mesme personne. Car si l'Apôtre en eust voulu signifier deux distinctes l'vne de l'autre, il eust dit, *l'apparition du grand Dieu, & de nostre Sauveur Iesus-Christ*; & non comme il fait, de nostre

2. Tim.
1. 02

grand Dieu, & Sauveur. L'oreille seule suffit pour reconnoître, que le mot *Sauveur* étant ainsi mis simplement sans l'article *de*, appartient au mesme sujet, que celui *du grand Dieu.* Et la raison en est mesme dans le langage Grec, que dans le nôtre vulgaire. Puis donc que nul ne peut nier, que c'est *IESVS-CHRIST*, à qui appartient la qualité de *Sauveur*; il faut avouer necessairement, que c'est à luy-mesme encore qu'appartient celle de *nostre grand Dieu.* Et c'est pour la mesme raison, qu'il faut encore rapporter à *IESVS-CHRIST* ce que nous lisons en saint Iude, dans vn passage tout semblable à celui-cy, où parlant des heretiques, il dit, *qu'ils venient nostre seul Maistre, Dieu, & Seigneur Iesus-Christ; & non diviser ces paroles, ainsi que font quelques vns mal à propos, comme si S. Iude vouloit dire, qu'ils venient Dieu le seul Maistre, & nostre Seigneur Iesus-Christ.* On nous objecte quelques lieux, où il semble que l'Escriture du N. T. n'ait pas observé cette regle. Mais ils sont tous, ou douteux, ou hors de propos. Douteux; comme ce que dit l'Apôtre, *Je t'adjure devant le Dieu & Seigneur Iesus-Christ; & derechef ailleurs,*

Iud. 4.

1. Tim. 2. 8.

selon la grace du Dieu & Sauveur Iesus-Christ. Car rien ne nous force en ces deux lieux de prendre ce que dit S. Paul de la personne du Pere, & de celle du Fils distinctement & separement. Rien ne nous empesche de l'entendre du Fils seul; à qui ses plus grands ennemis n'ont jamais nié, que le nom de Dieu ne soit souvent attribué. Les autres exemples, que l'on allegue, sont hors de propos; comme celuy-cy; *Je s'enjoit devant le Dieu, qui vivifie toutes choses, & IESVS-CHRIST, qui a fait cette belle confession devant Ponce Pilate.* Là j'avouè, que les mots IESVS-CHRIST, bien que couché sans article, signifient vne personne distincte d'avec le Dieu vivifiant toutes choses, c'est à dire le Pere. Mais la difference est evidente. Car le mot de IESVS-CHRIST est vn nom propre; devant lequel il n'est pas necessaire de mettre l'article, sa propre signification le restraignant assez d'elle mesme à la personne qu'il signifie, sans qu'il soit besoin d'article; Et en effet dans nôtre langage François ce seroit vne faute insupportable de l'y employer; comme si vous disiez, *devant le Dieu, qui vivifie toutes choses, & le IESVS-CHRIST, qui a fait cette belle confes-*

2. Thef.
1. 12.

1. Tim.
6. 13.

2. Pier
2. 1.a Matt.
27. 1.
& Act.
8. 14.
b Act. 3.
II
c Act.
25. 21.
d Act.
17. 15.

fon. Il n'y a point d'oreille François, qui ne découvre aussi-tost, qu'il faut dire, & IESVS CHRIST, & non pas, & le IESVS-CHRIST Il en est de mesme de ce que dit S. Pierre, *en la connoissance de Dieu, & de IESVS nostre Seigneur.* Il n'a pas été besoin de mettre l'article devant IESVS, parce que c'est vn nom propre. C'est là mesme que se reduisent tous les autres lieux, que l'on met en avant; où il est question de noms propres d'hommes; comme ^a Jacques, & ^b Pierre, & ^c Barnabas, & ^d Timothée, & semblables, auxquels l'article n'est nullement nécessaire pour les distinguer & specifier; bien que j'avouë que les Grecs l'y employent quelquefois; mais sans nécessité, l'omettant beaucoup plus souvent qu'ils ne l'y ajoutent; comme sçavent ceux, qui entendent leur langue. Or il n'en est pas de mesme du mot de *Sauveur*, icy employé par l'Apôtre; qui n'étant pas vn nom propre, mais commun & appellatif (comme parlent les Grammairiens) il est certain que l'Apôtre l'eust exprimé avec l'article en disant, *l'apparition du grand Dieu, & de nostre Sauveur IESVS-CHRIST*, s'il eust voulu separer & distinguer sa personne d'avec celle du grand

Dieu; de sorte que ne l'ayant pas fait, mais ayant dit simplement, *l'apparition de nostre grand Dieu, & Sauveur* IESVS-CHRIST; il faut auoüer de necessité, que c'est vne seule & mesme personne, à qui il donne ces deux qualités *de nostre grand Dieu, & de nostre Sauveur*; & cette personne là est IESVS-CHRIST, comme il l'ajoute expressement luy-mesme. Ainsi avons nous en ce lieu vne preuve de la vraye & eternelle divinité du Seigneur IESVS contre l'impiété des heretiques. Car encore que l'Écriture attribue quelquefois le simple nom de *Dieu* à des sujets, à la nature desquels il ne convient pas proprement; si est-ce que iamais elle n'appelle *notre grand Dieu*, sinon le vray Dieu eternel, Createur du ciel & de la terre; de sorte que IESVS étant icy nommé non *Dieu* simplement, comme souvent ailleurs, mais *notre grand Dieu*, il est évident, qu'il faut ou renoncer à l'Écriture, ou reconnoître qu'il est le vray Dieu eternel, adoré jadis en Israël. C'en est pas icy seulement, que l'Apôtre le couronne de ce glorieux titre. Il luy en donne encore ailleurs un tout semblable, quand il l'appelle dans l'épître aux Romains, *Dieu sur toutes choses, benit eternelle-*

Rom. 9. *ment* : & S. Iean pareillement, quand il dit,
 s. Iean. *que IESVS-CHRIST est le vray Dieu, & la*
 s. 20. *vie eternelle.* Et certes c'est tres à propos,
 que S. Paul nous met icy en avant l'eter-
 nelle divinité du Seigneur IESVS; soit
 pour nous affermir en l'attente de son ap-
 parition; dont il parloit cy-devant, soit
 pour nous assurer de nôtre redemption
 & purification par sa mort, qu'il ajoûte
 maintenant; parce que nous n'aurions au-
 cune vraye & solide consolation, si celuy
 que nous attendons pour nous resusciter
 & nous sauver, & sur lequel nous ap-
 puyons la remission de nos pechés, n'étoit
 vn vray Dieu eternel; ny l'vn ny l'autre
 de ces deux effets ne pouvant s'accomplir,
 que par la puissance d'une vertu infinie;
 qui ne se treuve, qu'en vne vraye & eter-
 nelle divinité. Tel est ce IESVS-CHRIST,
 nôtre Sauveur, l'auteur de nôtre redem-
 ption; S'il est homme à l'égard de la na-
 ture, qu'il a prise à soy dans le sein de la
 Vierge, tant y a qu'il est nôtre grand Dieu,
 selon l'Esprit eternel; Il est vray Dieu;
 bien que manifesté en vne vraye chair;
 Immanuël, Dieu avecque nous; la parole
 faite chair. Voyons maintenant ce qu'a
 fait ce grand Dieu, manifesté en chair,

pour acquérir le nom de Sauveur, dont l'Apôtre le qualifie aussi en ce lieu; *Il s'est* (dit-il) *donné soy-mesme pour nous.* Par ces mots il signifie, qu'il a volontairement souffert la mort pour nous; selon le stile de l'Ecriture, qui dit ordinairement, que le Pere a donné son Fils, ^a ou que le Fils s'est donné soy-mesme, ^b ou qu'il a donné son ame, ^c ou son corps, ^d ou sa chair; ^e pour exprimer la mort de la croix, qu'il a subie selon la volonté de son Pere, & de son propre gré pour la redemption du genre humain. C'est vne façon de parler tirée des échanges, qui se font en la vie commune: ou pour avoir vne chose nous en donnons, ou mettons vne autre; d'où vient qu'elle est aussi en vsage pres- que en tous langages; comme vous sçauiez que nous disons souvent dans le nôtre *donner* ou *mettre sa vie, ses biens, son honneur*, pour dire souffrir la perte de quel- qu'une de ses choses, pour acquérir à ce prix quelque bien que nous desirons. L'Ecriture employe aussi le mot de *livrer* en mesme sens; comme quand elle dit, que *Christ a été livré pour nos offenses*; & qu'il s'est *livré soy-mesme pour nous en sacrifice à Dieu*; & que *Dieu n'a point épargné son pro-*

^a Jean 3. 16.
^b Gal. 1. 4.
^c Matr. 20. 28.
^d Luc. 22. 19.
^e Jean 6. 51.

^f Rom. 25.
^g E'cl. 5. 2.

hRom. 8. 21. *pre Fils : mais la livrè pour nous tous.* Le Prophete Ésaïe éclaircit le sens de cette fasson de parler, quand pour signifier la mesme chose, il dit, que le Christ mettra son ame en sacrifice, ou en oblation pour le peché. Car il nous explique par là à quoy & à quel vsage il a donné son ame, c'est à dire sa vie, assavoir pour estre employée à expier le peché; pour estre sacrifiée pour nos crimes. Et le Seigneur nous montre encore fort clairement la mesme chose, quand il dit en S. Matthieu, *qu'il donnera son ame, ou sa vie en rançon pour plusieurs*; signifiant, qu'il mettra sa vie pour nous racheter, son ame étant la rançon, qu'il payera pour la conservation, & la liberté des nôtres. Et il faut remarquer que quand le Seigneur dit pour le mot employé dans l'original, *plusieurs* signifie toujors constamment au lieu, ou en la place de plusieurs. D'où vous voyez, que la mort, que nous avions meritée a été transferée sur luy, & qu'il l'a soufferte non seulement pour nôtre bien, mais aussi en nôtre place, s'y étant mis pour nous en delivrer; comme autresfois sous la loy la victime souffroit la mort, au lieu de celuy qui étoit coupable. Et de là nous concluons, que c'est en ce mesme

Matth.
20. 28.

fens, qu'il faut aussi prendre ce que dit icy l'Apôtre, que *le Seigneur s'est donné pour nous*; c'est à dire en nôtre place. Car bien que le mot, qu'il employe icy, soit autre que celui, dont use le Seigneur, & se prene quelques-fois autrement; neantmoins il est bien certain, qu'il a aussi assez souvent cette signification là dans l'usage des auteurs sacrez; comme par exemple, en cette celebre sentence del'Apôtre, *Nous sommes* (dit-il) *ambassadeurs pour Christ*; c'est à dire au lieu, & en la place du Seigneur IESVS, qui s'est retiré au ciel, ayant laissé la charge de la predication à ses Apôtres, & ministres; au lieu qu'il l'exerceoit autresfois luy-mesme durant les jours de sa chair. icy Fideles, vous avez à considerer la merveille de l'amour, que le Seigneur IESVS vous a portée; qui de nôtre grand Dieu l'a fait nôtre sacrificeur & nôtre victime. Car ce n'est que son amour seule qui a fait ce grand & incomprehensible miracle. *Il s'est donné soy-mesme*, dit l'Apôtre; Ce n'est pas vne force étrangere, qui l'y a contraint; comme les victimes de l'ancien Israël, qui ne se presentoient pas elles mesmes à Dieu, mais luy étoient offertes, & amenées à son

2. Cor.
5. 20.

Eph. 5.
2.Ican.
10. 8.

autel par la main des sacrificateurs. Mais c'est sa volonté, & son propre jugement, qui luy a fait souffrir la mort, induit à cela par l'amour, qu'il nous a portée; selon ce que dit l'Apôtre ailleurs, que *Christ nous a aimez & s'est donné soy-mesme pour nous; & le Seigneur, que nul ne luy oste sa vie, mais qu'il la laisse de par soy-mesme.* Et ce qu'il a donné pour nous, découvre clairement l'infinie grandeur de son amour. Car il n'a pas donné pour nous des animaux, comme les sacrificateurs du premier peuple, ou de l'or, & des joyaux, & des pierreries; mais *il s'est donné soy-mesme.* C'est le plus haut tesmoignage, qu'une personne puisse donner de son amour; *Nul n'a plus grand amour que celle-cy, assavoir quand quelqu'un met son ame pour ses amis.* L'avoué que sa nature divine n'a rien souffert; parce qu'elle est, comme vous savez, immortelle & impassible. Aussi dit-il quelques-fois pour signifier précisément ce qu'il a donné pour nous; que c'est son corps, ou sa chair, ou son sang, c'est à dire sa nature humaine, qu'il a donnée. Mais puis que cette chair, sacrifiée pour nous, est unie si étroitement au Fils de Dieu, qu'elle ne fait qu'une seule &

Ican. 13.
13.

mesme personne avec luy ; il est evident, qu'en la donnant il s'est donné soy-mesme, & qu'en sacrifiant la vie de cette chair, c'est sa propre vie qu'il a donnée ; selon ce que nous lisons dans les Actes, que Dieu ^{Act. 20.} nous a rachetés par son propre sang. Car cet ^{20.} homme, qui a souffert sur la croix, n'étoit pas homme simplement ; Il étoit aussi Dieu benit eternellement ; & la vie, qu'il a laissée sur cet autel mystique n'étoit pas la vie d'un homme simplement, mais la vie d'un Dieu. D'où vient, que l'Apôtre ^{1. Cor. 5.} dit ailleurs, que c'est le Seigneur de gloire, qui a été crucifié par les Juifs ; tout de mesme qu'il dit icy, que nôtre grand Dieu s'est donné soy-mesme. Mais ce qui rehausse encore infiniment la merveille de cette amour du Seigneur, est la qualité, des personnes pour qui il a fait ce miracle. Car c'est pour nous, qu'il s'est donné soy-mesme ; c'est à dire pour des personnes, non seulement basses & miserables ; mais encore coupables & criminelles ; qui non seulement ne l'avoient jamais obligé, mais qui l'avoient tout au contraire grièvement offensé. Il arrive à grand peine (dit l'Apôtre) que quelqu'un meure pour un juste ; mais encore pourroit il estre que quelqu'un

autel par la main des sacrificateurs. Mais c'est sa volonté, & son propre jugement, qui luy a fait souffrir la mort, induit à cela par l'amour, qu'il nous a portée; selon ce que dit l'Apôtre ailleurs, que *Christ nous a aimez & s'est donné soy-mesme pour nous; & le Seigneur, que nul ne luy oste sa vie, mais qu'il la laisse de par soy-mesme.* Et ce qu'il a donné pour nous, découvre clairement l'infinie grandeur de son amour. Car il n'a pas donné pour nous des animaux, comme les sacrificateurs du premier peuple, ou de l'or, & des joyaux, & des pierreries; mais *il s'est donné soy-mesme.* C'est le plus haut tesmoignage, qu'vne personne puisse donner de son amour; *Nul n'a plus grand amour que celle-cy, assavoir quand quelqu'un met son ame pour ses amis.* L'avoué, que sa nature divine n'a rien souffert; parce qu'elle est, comme vous savez, immortelle & impassible. Aussi dit-il quelques-fois pour signifier précisément ce qu'il a donné pour nous; que c'est son corps, ou sa chair, ou son sang, c'est à dire sa nature humaine, qu'il a donnée. Mais puis que cette chair, sacrifiée pour nous, est vnie si étroitement au Fils de Dieu, qu'elle ne fait qu'vne seule &

Eph. 5.
2.Iean.
10. 8.Iean. 13.
13.

mesme personne avec luy ; il est evident, qu'en la donnant il s'est donné soy-mesme, & qu'en sacrifiant la vie de cette chair, c'est sa propre vie qu'il a donnée ; selon ce que nous lisons dans les Actes, que Dieu *Ad. 10.*
nous a rachetez par son propre sang. Car cét *28.*
 homme, qui a souffert sur la croix, n'étoit pas homme simplement ; Il étoit aussi Dieu benit eternellement ; & la vie, qu'il a laissée sur cét autel mystique n'étoit pas la vie d'un homme simplement, mais la vie d'un Dieu. D'où vient, quel'Apôtre *1. Cor. 2*
 dit ailleurs, que c'est le Seigneur de gloire, qui a été crucifié par les Juifs ; tout de mesme qu'il dit icy, que nôtre grand Dieu s'est donné soy-mesme. Mais ce qui rehausse encore infiniment la merveille de cette amour du Seigneur, est la qualité, des personnes pour qui il a fait ce miracle. Car c'est pour nous, qu'il s'est donné soy-mesme ; c'est à dire pour des personnes, non seulement basses & miserables ; mais encore coupables & criminelles ; qui non seulement ne l'avoient jamais obligé, mais qui l'avoient tout au contraire grièvement offensé. *Il arrive à grand peine* (dit l'Apôtre) *que quelqu'un meure pour un juste ; mais encore pourroit il estre que quelqu'un*

Rom 5.
7. *oseroit mourir pour quelque bienfaiteur.*
Le Seigneur a donc de tout point recommandé sa dilection envers nous, en ce qu'il est mort pour nous, lors que nous étions pecheurs, & ennemis. Ce que l'Apôtre ajoute de la fin & de l'effet du sacrifice du Seigneur, nous le montre évidemment; *Ils'est donné soy mesme* (dit-il) *pour nous racheter de toute iniquité, & pour nous purifier.* Car comme l'Apôtre ailleurs de ce que CHRIST est mort pour tous, conclut que tous étoient morts; parce que s'étant mis en leur place il a souffert ce qu'ils avoient mérité; ainsi de ce qu'il s'est donné soy mesme pour nous racheter de toute iniquité, il s'ensuit évidemment, que nous étions donc serfs & esclaves de l'iniquité, & vendus sous péché, comme parle l'Écriture; & pareillement ce qu'il nous a purifiés induit nécessairement que nous étions impurs & souillés. Mais nôtre corruption & misere; dont la mort du Seigneur contient vn enseignement tres-illustre, est d'ailleurs si sensible, & si palpable en elle mesme, qu'il n'y a presque jamais eu de peuples, qui ne l'ayent reconnu. Et c'est de ce sentiment, que sont nées toutes les dévotions des religions mon-

2. Cor. 5.
14.

daines ; les hommes cherchant & employant divers moyens pour appaiser la divinité, qu'ils reconnoissoient bien avoir offensée, & pour se tirer de la pene, que leur donnoit leur propre conscience par l'horreur de leurs crimes, qu'elle leur representoit sans cesse, & des justes & inevitables supplices, qu'ils meritoient. Mais ce qu'ils cherchoient inutilement dans les vaines inventions de leur superstition, IESVS-CHRIST nous l'a plenment acquis par le sacrifice de sa croix ; s'étant donné soy-mesme pour nous racheter de toute iniquité (dit l'Apôtre) & pour nous purifier. *Racheter* veut dire cômme vous sçavés, tirer quelqu'un de pene, ou de peril, comme de captivité, ou de servitude, en payant pour luy. Ainsi pour bien entendre ce que dit l'Apôtre, que IESVS-CHRIST nous a rachetés de toute iniquité, il faut considerer ces deux choses, l'une qu'il nous a delivrés de l'iniquité ; l'autre qu'il a donné ou payé notre rançon pour nous procurer cette delivrance. Car autrement l'on pourroit bien dire qu'il nous a delivrés, mais non qu'il nous ait rachetés. Quant à la delivrance, *l'iniquité*, c'est à dire le peché, d'où il nous a delivrés, nous travailloit, &

nous incommodoit, & pour parler avec l'Ecriture, nous tenoit asservis en deux faffons: premierement en ce qu'elle nous assujettissoit necessairement & inevitablement à la peine, qu'elle meritoit; c'est à dire à vne mort, ou malediction eternelle, selon cette épouvantable, mais juste & raisonnable clause de la loy, que *maudit*

Gal. 3. 10

Deut.

27. 26.

est quiconque n'aura été permanent en toutes les choses écrites au livre de la loy pour les faire.

Mais outre cet horrible malheur, sous lequel l'iniquité tient necessairement asservy & accablé tout homme, qui l'avoit commise, elle nous assujettit encore à vn autre mal, autant ou plus grief, que le premier; c'est que s'étant vne fois épanduë en nous, comme vn poison tres-subtil, & tres-venimeux, elle a tellement affoibly & gasté toutes les parties de nôtre estre, qu'elle les tyrannise, & en fait ce qu'elle veut, & les ayant mises sous son joug, en abuse continuellement à commettre de nouveaux pechez; tellement que nôtre nature en cét état est difforme & defigurée tout ce qui se peut, demeurant denuée de ses vrais ornemens, la pieté & la vertu, & salie & souillée de toute sorte de vices. I E S U S - C H R I S T mourant

rant en la croix nous a delivrez de l'ini-
 quité à l'égard de l'un & de l'autre de ces
 maux. Car pour les peines, que meri-
 toient nos pechez, l'Écriture nous l'ap-
 prend clairement en vne infinité de lieux,
 & notamment quand elle dit, que *l'aman-* Ec. 5: 9.
de, qui a été sur luy, nous apporte la paix, &
que par sa meurtrissure nous avons guerison,
& qu'il a porté nos pechez en son corps sur le 1. Pierr. 2: 24.
bois. Et que cette delivrance des peines
 deuës à nos pechez soit la *redemption*, qu'il
 nous a donnée, S. Paul nous l'enseigne
 expressement, quand il dit, que le Seig-
 neur *étant fait malediction pour nous, nous* Gal. 3: 13.
a rachetez de la malediction de la loy; c'est à
 dire comme chacun sçait, de la peine, que
 la loy fulmine contre le peché. Et ailleurs
 encore, quand il dit, que nous avons en
IESVS-CHRIST *redemption par son sang;*
c'est à dire (ajoute-t-il) *la remission des offen-* Ephes. 1: 7.
ses; où vous voyez, qu'il décrit la redem-
 tion que le sang de Christ nous a procurée,
 par la *remission des offenses,* c'est à dire com-
 me chacun sçait, par l'exemption des pei-
 nes, que meritoient nos pechez. D'où
 s'ensuit, que quand il dit icy, que le Sei-
 gneur *nous a rachetez de toute iniquité,* il
 entend premierement & precisement, qu'il

Z

1 Pierr.
28. 19.

nous a delivrez de la peine, à laquelle nos iniquitez nous assujettissoient, & de toute la malediction, où elles nous avoient plongés. Et c'est encore ainsi qu'il faut entendre les paroles de S. Pierre, que nous avons été rachetez de nostre vaine conversation, c'est à dire delivrez de la malediction, qu'elle nous avoit fait encourir, comme il paroist par ce que l'Apôtre ajoute, que nous en avons été rachetez par le precieux sang de Christ, comme de l'Agneau sans tache & sans macule. Et que nul ne treuve cette fasson de parler étrange, racheter du peché, ou de l'iniquité, pour dire de la peine deuë au peché. Car outre que le rapport qu'à le peché à la peine, dont il est la vraye cause, suffit pour fonder & justifier cette fasson de parler, il faut encore sçavoir qu'il n'y a rien de plus ordinaire dans le langage de l'Escriture, que de mettre le peché ou l'iniquité, pour la peine, qui luy est ordonnée, D'où vient ce qu'elle dit si souvent porter un peché, pour dire estre puny, en payer la peine. Mais le Seigneur Iesus nous a aussi delivrez de l'autre malheur, que nous apporte le peché; c'est à dire de la tyrannie qu'il exerce en nos membres par les convoitises du vice;

selon ce que l'Apôtre nous apprend ailleurs, que *notre* *vieil* *homme* *a* *été* *crucifié* *avec* *que* *Christ*, *à* *ce* *que* *le* *corps* *de* *peché* *fust* *reduit* *à* *neant*, *afin* *que* *nous* *ne* *servions*, *plus* *à* *peché*. Il comprend aussi cette seconde delivrance en ce lieu ; mais seulement en suite de la première ; à laquelle seule convient proprement & précisément le mot de *redemption* ; dont il se sert. Car nous avons dit, que *racheter*, à parler proprement comprend toujours quelque rançon, au prix de laquelle a été moiennée la delivrance ; & la rançon au prix de laquelle nôtre Seigneur nous a delivrez, est *son* *ame* *ou* *sa* *vie*, comme il nous le dit formellement luy-mesme, qu'il a mis sa vie pour expier nos pechez. Et S. Paul nous le montre assez en ce lieu mesme. Car disant que **IÉSVS-CHRIST** s'est *donné* *soy* *mesme* *pour* *nos* *pechez*, *afin* *de* *nous* *racheter* *de* *toute* *iniquité* ; qui ne voit, que ce don, qu'il a fait de soy-mesme, est le prix & la rançon de nôtre liberté ? Cette rançon a proprement été payée pour nous exempter de la peine de nos iniquitez ; la justice de Dieu ne permettant pas, que le péché demeure impuny. C'est pourquoy le mot de *redemption*, qui enclost cette rançon, ne se dit

Rom.
6.6.

proprement, que de la delivrance des peines, ou de la malediction des pechés. Mais parce, que la delivrance de la tyrannie du vice suit necessairement la remission du peché, & est inseparablement conjointe avec elle, & dans le dessein de nôtre Redempteur, & dans l'execution de la chose, nul n'étant justifié, qui ne soit affranchy de la servitude du vice; de là vient, que cette seconde partie de nôtre delivrance est aussi comprise sous le mot de redemption, bien que ce ne soit pas proprement & precisement pour nous la procurer que **IESVS-CHRIST** a payé la rançon, qu'il a donnée pour nous. Car s'il n'eust été question que de nous sanctifier, il n'eust pas été besoin, qu'il fust mort. C'eust été assez, qu'il nous eust donné sa parole, & son Esprit, & les bons exemples de sa sainte vie. C'est proprement pour satisfaire la justice divine pour nos pechez, & pour nous en meriter le pardon, qu'il a épanché son sang, & sacrifié sa vie. Mais parce que sans ce premier benéficé, il n'étoit pas possible de nous rendre capables du second, de là vient que le mot de redemption, qui n'appartient proprement qu'au premier, s'étend aussi au second. L'en dis

autant de la purification qu'ajoute l'Apôtre, disant que IESVS-CHRIST s'est donné soy-mesme *pour nous purifier*. Elle comprend premierement nôtre absolution, qui nous justifie en ne nous imputant point nos pechez, nous en lavant & nettoyant, & nous traittant tout de mesme, que si nous ne les avions point commis; selon ce que dit S. Iean, *que le sang de Christ nous nettoye de tout peché*. 1. Iean. 1.7. Secondement elle comprend aussi la sanctification, qui vient en suite, repurgeant nos ames des sales & honteuses habitudes du vice; selon ce que dit l'Apôtre aux Corinthiens, qu'ils ont été lavez, c'est à dire comme il l'explique, non seulement justifiez, mais aussi sanctifiez des ordures de leur premiere vie. 1. Cor. 6.11. Voyla, Fideles, quel a été l'effet & l'ouvrage de cette admirable mort, que le Seigneur Iesus a soufferte; c'est que par ce moyen *il nous a rachetez de toute iniquité, & nous a purifiez*. Mais l'Apôtre passe plus avant, & nous montre la derniere & souveraine fin de ce grand & admirable benefice du Seigneur; quand il dit dans les dernieres paroles de ce texte, qu'il nous a rachetez & purifiez par soy-mesme, *pour luy estre* (dit-il) *un peuple peculier, addonné à*

bonnes œuvres. C'est là le but de tous les miracles, qu'il a desployez sur nous. C'est pour cela que son amour a remué tous les ressorts de sa puissance ; faisant tant de choses terribles, qui ont ravy la terre & les cieux. Il est descendu icy bas ; il a caché toute la gloire de sa divinité sous la figure d'un serf ; & s'est revestu de la forme d'une chair de peché, & a été tenté en toutes choses, comme nous, & s'est donné soy-mesme, ependant son sang, & sacrifiant sa vie sur la croix ; Il nous a rachetez par le moyen de cette divine rançon, & nous a purifiez avec ce sang & cette eau mystique qui sortit de son côté ; Il a fait toutes ces choses, pour nous acquerir & nous former en un peuple divin, saint, & addonné aux bonnes œuvres. C'est justement ce que dit l'Apôtre ailleurs, que *Iesus-Christ a aymé l'Eglise, & s'est donné soy-mesme pour elle, afin qu'il la santifiast, apres l'avoir nettoyée par le lavement d'eau, par la parole, afin qu'il se la rendist une Eglise glorieuse, n'ayant tache ny ride ny autre telle chose ; mais afin qu'elle fust sainte & irreprehensible.* C'est cette Eglise là, que l'Apôtre entend icy par ce peuple peculier, dont il parle. Il a tiré cette parole, aussi bien

que le reste de son langage, de l'ancien
sanctuaire de Moïse, qui parlant au pre-
mier Israël, *Le Seigneur ton Dieu t'a choisi* Deuter. 7. 6.
(luy dit-il) *afin que tu luy sois un peuple pre-
cieux d'entre tous les peuples, qui sont sur l'é-
tendue de la terre; ce qu'il leur repete en-
core par deux fois en deux autres passages* Dent. 14. 12. & 26. 18.
*du mesme livre. Et le Seigneur pareille-
ment, si vous obeysez (leur dit-il) à ma voix,*
& gardez mon alliance, vous serez d'entre
*tous les peuples mon plus précieux joyau, com-
bien que toute la terre m'appartienne.* Exod. 19. 5.
Tous les interpretes Hebreux & Chrétiens sont
d'accord, que le mot employé par Moïse
en ces lieux-là, signifie les choses les plus
rares, & les plus estimées, soit or, ou ar-
gent, ou pierreries, ou quelques autres
especes de grand prix, que l'on garde
dans son tresor; comme celles, dont les
Princes enrichissent leurs garderobbes, ou
leurs cabinets; tout ce qui se conserve
avec vn soin particulier, soit pour sa va-
leur, soit pour sa rareté & singularité. Et Mal. 3.
il est clair, que c'est ainsi que la entendu
Malachie, quand il fait dire au Seigneur
parlant de ses fideles, *Ils seront miens lors que
je mettray à part mes plus précieux joyaux.*
D'où vient, que nos Bibles ont traduit les

Z iiii

paroles de Moïse, *vn peuple precieux*, c'est à dire exquis & excellent, aimable & estimable comme vn ioyau. Les interpretes Grecs y ont aussi employé vn mot, † qui veut dire la mesme chose, & signifie vn peuple, qui est au dessus des autres, qui les surpasse en dignité, & en excellence, & en valeur. C'est le terme dont l'Apôtre se sert en ce lieu, & que nôtre Bible a traduit *peculier*; ce qui revient au mesme sens, & veut dire vn peuple, que Dieu ayme & chérit particulièrement, en faisant son propre, & le tenant pour la plus chere de toutes ses possessions. Toute cette excellence du peuple de IESVS-CHRIST n'est autre chose, que la sainteté, l'innocence & la pureté de ses meurs, l'honesteté & la charité, qui doit reluire en sa vie; & qui contraigne les gens du monde de l'admirer, & de glorifier son Dieu. C'est là sa vraye gloire, & son ornement; ce qui le releve au dessus des autres nations, & qui le fait estre *les premices des creatures*; c'est à dire la plus noble & la plus precieuse partie de l'vnivers. Et l'Apôtre nous le montre assez; quand apres avoir dit, que nous avons été purifiés pour estre vn peuple *peculier*, il ajou-

† *μετὸς*
ἄλλων.

Iacq. 1.
18.

te, *addonné à bonnes œuvres* ; ces paroles contenant vne brieve définition, ou exposition de ce qu'il venoit de dire ; *un peuple pecculier*, ou *excellent* ; c'est à dire addonné aux bonnes œuvres. Encore faut il remarquer, que le terme dont il use dans l'original, signifie *zelateur des bonnes œuvres* ; c'est à dire qui s'y addonne avec zèle ; avec vne grande affection ; n'estimant & n'admirant, ne recherchant & ne pratiquant rien avec plus de soin, & d'ardeur, que les bonnes œuvres. Et il entend par là les œuvres de la sainteté, c'est à dire les actions de la vraye pieté envers Dieu, de la justice & de la charité envers le prochain, de l'honnesteté & de la temperance en ce qui regarde nos propres personnes. Les Juifs étoient zelateurs des services de leur temple materiel ; de leurs ceremonies, & de leurs traditions ; les faux Chrétiens avoient du zele pour leurs abstinences, & pour je ne say quels autres exercices corporels ; & vous voyez qu'aujourd'huy ceux de la communion de Rome ont vne affection nonpareille pour leurs caremes, leurs confessions, leurs jeusnes, leurs festes, & leurs processions. Il n'y à rien à quoy ils s'addonnent avec plus de soin, ny

Jacq. 1.
27.

dont ils souffrent le mépris avec plus de peine. Car çà toujourns été l'esprit de la superstition de mettre le service de Dieu en telles devotions, qui tout au plus ne font de leur nature que des choses indifférentes. I E S V S - C H R I S T veut que son peuple s'élevè bien plus haut; & que laissant là tous ces foibles rudimens il embrasse vne vraye & solide sainteté; que les bonnes œuvres de la charité, & de la justice soient ses devotions; & que *sa religion* (comme dit S. Jacques) *soit de visiter les veuves & les orfelins en leur tribulation, & de se contregarder sans estre entaché de ce monde.* Jusques icy nous vous avons expliqué Freres bien-aymez, les principaux enseignemens, que contient ce texte du S. Apôtre. Gravons les dans nos esprits & dans nos memoires; & sur tout soyons soigneux de les appliquer à nôtre edification, & consolation. Et premierement puis que ce I E S V S mort en la croix, dont nous celebrons la memoire, est nôtre grand Dieu & Sauveur, adorons le religieusement, & le servons constamment, & luy rendons vne entiere & fidele obeïssance. Approchons de sa table avec respect; & y prenons son pain, & sa coupe,

comme vn aliment, non profane ou commun, mais sacré & divin; meditant avec vne profonde reuerance le mystere de nôtre nourriture spirituelle, qui nous y est representé. Recevons avecque foy la viande celeste, & le breuvage vivifiant, qu'il nous offre. Recevons les dans nos cœurs, & entirons la vie immortelle, qui nous y est donnée. Cette table ô Chrétien, vous confirme ce que l'Apôtre vous a enseigné, que le Sauveur du monde s'est donné soy-mesme pour vous; que c'est le corps & le sang, l'ame & la vie, non d'un animal, ou d'un simple homme, mais du Fils de Dieu, d'un grand Dieu, qui a été sacrifié pour vous. Je ne m'étonne pas si les Payens, les Juifs, & les superstitieux n'ont aucune assurance de la remission de leurs pechez; veu qu'ils ne la cherchent que dans les actions, où dans les souffrances des creatures; toutes incapables d'en faire l'expiation. La victime, que l'Evangile vous presente, ô pecheur, est d'un merite infiny; C'est le Saint des Saints, dont le sang vaut mieux, que tout l'univers ensemble. Il n'y a point de crime, qu'il n'expie; ny detache, qu'il ne lave. Mettez hardiment vôtre confiance en luy; &

quelque noires que soient vos offenses, assurez-vous, qu'il vous en nettoiera, pourveu que vous y ayez recours avec vne foy sincerè. IESVS-CHRIST *s'est donné soy-mesme pour nous racheter de toute iniquité*, dit l'Apôtre : Il n'en excepte aucune ; non plus que S. Iean, qui dit pareillement, *que le sang du Seigneur nous purifie de tout peché*. Et c'est proprement sur le sacrifice eternel de cette victime divine, qu'est fondé ce pardon general de tous les pechés, que Dieu promettoit autrefois à son peuple par la bouche de ses prophetes ; *Quand vos pechés (dit-il) seroient rouges comme cramoisi, ils seront pourtant blanchis comme neige, & quand ils seroient rouges comme vermillon, ils deviendront blancs comme laine*. Mais souvenés-vous je vous prie Fideles, de ce que nous vous avons dit, que le Seigneur rachete les siens & de la malediction de la Loy, & des vices, qui l'avoient meritée. En vous delivrant de la pene, il entend que desormais vous renonciés au peché, qui l'avoit produite : & que comme vôtre iniquité l'a fait mourir, sa grace fasse aussi mourir vôtre iniquité. Mais apprenons & retenons sur toutes choses le principal enseignement de ce texte, que la dernière

7. Iean.

1. 7.

Ef. 1. 18.

& souveraine fin du Seigneur en ce grand & admirable chef d'œuvre de nôtre redemption, est que nous luy soyons *vn peuple peculier, addonné à bonnes œuvres*; vn peuple excellent par dessus tous les autres, n'ayant rien de commun avecque les ordures & les bassesses de leurs meurs; vn peuple celeste, Angelique, & divin, digne du cabinet de Dieu, digne de l'admiration des hommes & des Anges, plein d'une beauté & d'une lumière, qui ravisse les yeux de ceux, qui le regardent. Arriere d'icy la folle imagination de ceux, qui reçoivent entre les vrais membres de l'Eglise du Seigneur les hypocrites, & les méchants, & qui content pour brebis de sa bergerie les boucs & les loups, couverts au dehors d'un faux masque de brebis. L'Eglise de IESVS-CHRIST est vn peuple peculier; separé d'avecque les mondains, ayant vne forme toute particuliere. Il ne reconnoist pour siens, que ceux que sa mort & sa resurrection a consacrez & sanctifiez à Dieu. Arriere d'icy encore la pernicieuse erreur de ceux qui tiennent les bonnes œuvres ou inutiles, ou peu nécessaires au Chrétien. Il n'y à rien de plus utile, soit pour la gloire de Dieu, soit pour

L'edification des hommes, soit pour nôtre propre honneur, soit mesme pour nôtre felicité; Il n'y à rien de plus necessaire en tout le Christianisme. C'en est l'ame, c'en est la derniere fin, & la souveraine perfection; comme çà été la fin, & le grand dessein de toute la redemption du Seigneur. Car si vous demandez à l'Apôtre pourquoy IESVS-CHRIST s'est donné soy-mesme pour nous? & pourquoy il nous a rachetez par vn prix si excellent de la miserable servitude, où nous étions, & pourquoy il nous a purifiez avec son propre sang de ces vilaines & mortelles ordures, où nôtre nature étoit plongée; il vous répond, qu'il n'a fait toute cette grande merveille d'amour & de sagesse, qu'afin que nous luy soyons vn peuple peulier, addonné à bonnes œuvres. C'est donc frustrer son intention, c'est trahir son dessein, c'est aneantir le mystere de sa mort, de vivre encore dans le vice apres avoir eu sa connoissance. Et quant à luy, Chers Freres, il a divinément executé tout ce qui étoit requis pour ce dessein, & à parfaitement accompli toutes les choses necessaires à nous sanctifier, & à allumer dans nos cœurs lezele des bonnes œuvres.

Le sentiment de nos pechez, & la crainte de la colere & de la justice de Dieu nous retenoit dans la servitude de l'iniquité. Il nous a acquis la remission de tous nos crimes, & a apaisé la colere de Dieu, & nous l'a reconcilié, & nous a ouvert l'accez du trône de sa grace. L'ignorance où nous étions de la nature du peché, nous le rendoit moins horrible. Il nous a montré, que c'est vne peste si pernicieuse, qu'elle n'a peu se guerir qu'avecque le sang de Dieu. Les appas du monde, & les vaines apparences de sa fausse figure, & des biens de la chair, qu'il nous presente, attachent nos cœurs aux vices. IESVS-CHRIST a crucifié le monde, & la chair en sa croix, & nous en a pleinement découvert la vanité. Et au lieu de ce vieux monde, vain & perissable, il nous en a montré vn autre nouveau, glorieux & immortel. Et afin que nous n'eussions nulle excuse, il nous a ouvert la source de son Esprit eternel, & a épanché en nôtre terre le souffle & la flamme de son ciel, pour toucher, & animer, & échauffer & réjouir & ravir nos ames mortes. Qu'y avoit-il plus à faire qu'il ne nous ait fait? & apres cette mer-

bonnes œuvres. C'est là le but de tous les miracles, qu'il a desployez sur nous. C'est pour cela que son amour a remué tous les ressorts de sa puissance ; faisant tant de choses terribles, qui ont ravy la terre & les cieux. Il est descendu icy bas ; il a caché toute la gloire de sa divinité sous la figure d'un serf ; & s'est revestu de la forme d'une chair de peché, & a été tenté en toutes choses, comme nous, & s'est donné soy-mesme, ependant son sang, & sacrifiant sa vie sur la croix ; Il nous a rachetez par le moyen de cette divine rançon, & nous a purifiez avec ce sang & cette eau mystique qui sortit de son côté ; Il a fait toutes ces choses, pour nous acquerir & nous former en un peuple divin, saint, & addonné aux bonnes œuvres. C'est justement ce que dit l'Apôtre ailleurs, que *Iesus-Christ a aymé l'Eglise, & s'est donné soy-mesme pour elle, afin qu'il la santifiast, apres l'avoir nettoyée par le lavement d'eau, par la parole, afin qu'il se la rendist une Eglise glorieuse, n'ayant tache ny ride ny autre telle chose ; mais afin qu'elle fust sainte & irreprehensible.* C'est cette Eglise là, que l'Apôtre entend icy par ce peuple peculiar, dont il parle. Il a tiré cette parole, aussi bien

Eph. 5.

26.

que le reste de son langage, de l'ancien sanctuaire de Moïse, qui parlant au premier Israël, *Le Seigneur ton Dieu t'a choisi* (luy dit-il) *afin que tu luy sois un peuple précieux d'entre tous les peuples, qui sont sur l'étendue de la terre; ce qu'il leur repete encore par deux fois en deux autres passages du mesme livre. Et le Seigneur pareillement, si vous obeysez* (leur dit-il) *à ma voix, & gardez mon alliance, vous serez d'entre tous les peuples mon plus précieux joyau, combien que toute la terre m'appartienne.* Tous les interpretes Hebreux & Chrétiens sont d'accord, que le mot employé par Moïse en ces lieux-là, signifie les choses les plus rares, & les plus estimées, soit or, ou argent, ou pierreries, ou quelques autres especes de grand prix, que l'on garde dans son tresor; comme celles, dont les Princes enrichissent leurs garderobbes, ou leurs cabinets; tout ce qui se conserve avec vn soin particulier, soit pour sa valeur, soit pour sa rareté & singularité. Et il est clair, que c'est ainsi que la entendu Malachie, quand il fait dire au Seigneur parlant de ses fideles, *Ils seront miens lors que je mettray à part mes plus précieux joyaux.* D'où vient, que nos Bibles ont traduit les

Deuter. 7. 6.

Dent. 14. 12. & 26. 18.

Exod. 19. 5.

Mal. 3. 17.

paroles de Moïse, *vn peuple precieux*, c'est à dire exquis & excellent, aimable & estimable comme vn ioyau. Les interpretes Grecs y ont aussi employé vn mot, † qui veut dire la mesme chose, & signifie vn peuple, qui est au dessus des autres, qui les surpasse en dignité, & en excellence, & en valeur. C'est le terme dont l'Apôtre se sert en ce lieu, & que nôtre Bible a traduit *peculier*; ce qui revient au mesme sens, & veut dire vn peuple, que Dieu ayme & chérit particulièrement, en faisant son propre, & le tenant pour la plus chere de toutes ses possessions. Toute cette excellence du peuple de IESVS-CHRIST n'est autre chose, que la sainteté, l'innocence & la pureté de ses meurs, l'honesteté & la charité, qui doit reluire en sa vie; & qui contraigne les gens du monde de l'admirer, & de glorifier son Dieu. C'est là sa vraye gloire, & son ornement; ce qui le releve au dessus des autres nations, & qui le fait estre *les premices des creatures*; c'est à dire la plus noble & la plus precieuse partie de l'vnivers. Et l'Apôtre nous le montre assez; quand apres avoir dit, que nous avons été purifiés pour estre vn peuple *peculier*, il ajou-

† *meis.*
† *nos.*Iacq. 1.
18.

te, *addonné à bonnes œuvres* ; ces paroles contenant vne brieve definition, ou exposition de ce qu'il venoit de dire ; *un peuple pecculier*, ou *excellent* ; c'est à dire addonné aux bonnes œuvres. Encore faut il remarquer, que le terme dont-il use dans l'original, signifie *zelateur des bonnes œuvres* ; c'est à dire qui s'y addonne avec zele, avec vne grande affection ; n'estimant & n'admirant, ne recherchant & ne pratiquant rien avec plus de soin, & d'ardeur, que les bonnes œuvres. Et il entend par là les œuvres de la sainteté, c'est à dire les actions de la vraye pieté envers Dieu, de la justice & de la charité envers le prochain, de l'honnesteté & de la temperance en ce qui regarde nos propres personnes. Les Juifs étoient zelateurs des services de leur temple materiel, de leurs ceremonies, & de leurs traditions ; les faux Chrétiens avoient du zele pour leurs abstinences, & pour je ne say quels autres exercices corporels ; & vous voyez qu'aujourd'huy ceux de la communion de Rome ont vne affection nonpareille pour leurs carêmes, leurs confessions, leurs jeusnes, leurs festes, & leurs processions. Il n'y à rien à quoy ils s'addonnent avec plus de soin, ny

Jacq. 1.

27.

dont ils souffrent le mépris avec plus de peine. Car çà toujourns été l'esprit de la superstition de mettre le service de Dieu en telles devotions, qui tout au plus ne sont de leur nature que des choses indifférentes. I E S V S - C H R I S T veut que son peuple s'élevè bien plus haut; & que laissant là tous ces foibles rudimens il embrasse vne vraye & solide sainteté; que les bonnes œuvres de la charité, & de la justice soient ses devotions; & que *sa religion* (comme dit S. Jacques) *soit de visiter les veuves & les orfelins en leur tribulation, & de se contregarder sans estre entaché de ce monde.* Jusques icy nous avons expliqué Freres bien-aymez, les principaux enseignemens, que contient ce texte du S. Apôtre. Gravons les dans nos esprits & dans nos memoires; & sur tout soyons soigneux de les appliquer à nôtre edification, & consolation. Et premierement puis que ce I E S V S mort en la croix, dont nous celebrons la memoire, est nôtre grand Dieu & Sauveur, adorons le religieusement, & le servons constamment, & luy rendons vne entiere & fidele obeïssance. Approchons de sa table avec respect; & y prenons son pain, & sa coupe,

comme vn aliment, non profane ou commun, mais sacré & divin; meditant avec vne profonde reuerance le mystere de nôtre nourriture spirituelle, qui nous y est representé. Recevons avecque foy la viande celeste, & le breuvage vivifiant, qu'il nous offre. Recevons les dans nos cœurs, & entirons la vie immortelle, qui nous y est donnée. Cette table ô Chrétien, vous confirme ce que l'Apôtre vous a enseigné, que le Sauveur du monde s'est donné soy-mesme pour vous; que c'est le corps & le sang, l'ame & la vie, non d'un animal, ou d'un simple homme, mais du Fils de Dieu, d'un grand Dieu, qui a été sacrifié pour vous. Je ne m'étonne pas si les Payens, les Iuifs, & les superstitieux n'ont aucune assurance de la remission de leurs pechez; veu qu'ils ne la cherchent que dans les actions, où dans les souffrances des creatures; toutes incapables d'en faire l'expiation. La victime, que l'Evangile vous presente, ô pecheur, est d'un merite infiny; C'est le Saint des Saints, dont le sang vaut mieux, que tout l'univers ensemble. Il n'y a point de crime, qu'il n'expie; ny detache, qu'il ne lave. Mettez hardiment vôtre confiance en luy; &

quelque noires que soient vos offenses, assurez-vous, qu'il vous en nettoiera, pourveu que vous y ayez recours avec vne foy sincerè. *IESVS-CHRIST s'est donné soy-mesme pour nous racheter de toute iniquité*, dit l'Apôtre : Il n'en excepte aucune ; non plus que S. Iean, qui dit pareillement, *que le sang du Seigneur nous purifie de tout peché*. Et c'est proprement sur le sacrifice eternel de cette victime divine, qu'est fondé ce pardon general de tous les pechés, que **Ec. 1. 18.** Dieu promettoit autrefois à son peuple par la bouche de ses prophetes ; *Quand vos pechés (dit-il) seroient rouges comme cramoisi, ils seront pourtant blanchis comme neige, & quand ils seroient rouges comme vermillon, ils deviendront blancs comme laine*. Mais souvenés-vous je vous prie Fideles, de ce que nous vous avons dit, que le Seigneur rachete les siens & de la malediction de la Loy, & des vices, qui l'avoient meritée. En vous delivrant de la pene, il entend que desormais vous renonciés au peché, qui l'avoit produite : & que comme vôtre iniquité l'a fait mourir, sa grace fasse aussi mourir vôtre iniquité. Mais apprenons & retenons sur toutes choses le principal enseignement de ce texte, que la dernière

& souveraine fin du Seigneur en ce grand & admirable chef d'œuvre de nôtre redemption, est que nous luy soyons *vn peuple peculier, addonné à bonnes œuvres*; vn peuple excellent par dessus tous les autres, n'ayant rien de commun avecque les ordures & les bassesses de leurs meurs; vn peuple celeste, Angelique, & divin, digne du cabinet de Dieu, digne de l'admiration des hommes & des Anges, plein d'une beauté & d'une lumière, qui ravisse les yeux de ceux, qui le regardent. Arriere d'icy la folle imagination de ceux, qui reçoivent entre les vrais membres de l'Eglise du Seigneur les hypocrites, & les méchants, & qui content pour brebis de sa bergerie les boucs & les loups, couverts au dehors d'un faux masque de brebis. L'Eglise de IESVS-CHRIST est vn peuple peculier; separé d'avecque les mondains, ayant vne forme toute particuliere. Il ne reconnoist pour siens, que ceux que sa mort & sa resurrection a consacrez & sanctifiez à Dieu. Arriere d'icy encore la pernicieuse erreur de ceux qui tiennent les bonnes œuvres ou inutiles, ou peu nécessaires au Chrétien. Il n'y à rien de plus utile, soit pour la gloire de Dieu, soit pour

l'edification des hommes, soit pour nôtre propre honneur, soit mesme pour nôtre felicité; Il n'y à rien de plus necessaire en tout le Christianisme. C'en est l'ame; c'en est la derniere fin, & la souveraine perfection; comme çà été la fin, & le grand dessein de toute la redemption du Seigneur. Car si vous demandez à l'Apôtre pourquoy IESVS-CHRIST s'est donné soy-mesme pour nous? & pourquoy il nous a rachetez par vn prix si excellent de la miserable servitude, où nous étions, & pourquoy il nous a purifiez avec son propre sang de ces vilaines & mortelles ordures, où nôtre nature étoit plongée; il vous répond; qu'il n'a fait toute cette grande merveille d'amour & de sagesse, qu'afin que nous luy soyons vn peuple pecculier, addonné à bonnes œuvres. C'est donc frustrer son intention, c'est trahir son dessein, c'est aneantir le mystere de sa mort, de vivre encore dans le vice apres avoir eu sa connoissance. Et quant à luy, Chers Freres, il a divinement executé tout ce qui étoit requis pour ce dessein, & à parfaitement accompli toutes les choses necessaires à nous sanctifier, & à allumer dans nos cœurs lezele des bonnes œuvres.

Le sentiment de nos pechez, & la crainte de la colere & de la justice de Dieu nous retenoit dans la servitude de l'iniquité. Il nous a acquis la remission de tous nos crimes, & a apaisé la colere de Dieu, & nous l'a reconcilié, & nous a ouvert l'accez du trône de sa grace. L'ignorance où nous étions de la nature du peché, nous le rendoit moins horrible. Il nous a montré, que c'est vne peste si pernicieuse, qu'elle n'a peu se guerir qu'avecque le sang de Dieu. Les appas du monde, & les vaines apparences de sa fausse figure, & des biens de la chair, qu'il nous presente, attachoient nos cœurs aux vices. **JESVS-CHRIST** a crucifié le monde, & la chair en sa croix, & nous en a pleinement découvert la vanité. Et au lieu de ce vieux monde, vain & perissable, il nous en a montré vn autre nouveau, glorieux & immortel. Et afin que nous n'eussions nulle excuse, il nous a ouvert la source de son Esprit eternel, & a épandu en nôtre terre le soufflé & la flamme de son ciel, pour toucher, & animer, & échauffer & réjouir & ravir nos ames mortes. Qu'y avoit-il plus à faire qu'il ne nous ait fait? & apres cette mer-

veille de ses graces, quel sera le crime & quelle la condamnation de nôtre ingratitude, si nous demeurons toujours dans le vice, & dans les mauvaises œuvres? Et neantmoins ô malheur! quel profit avons nous fait de toutes ces bontés du Fils de Dieu? Qu'est-ce que son sang, & sa croix, & sa mort, & sa resurrection, & tout ce grand & terrible mystere de sa redemption à produit en nous? Quels vices y a-t-il destruits? quelles vertus y a-t-il plantées? quelles bonnes œuvres y a-t-il semées? Où est la haine du peché? le mépris du monde? l'amour de la sainteté? le zele des bonnes œuvres? Où est l'union, & la concorde, & la charité, à laquelle il nous a consacrez, nous pestissant & nous formant tous en vn mesme corps & en vn mesme pain? Où est la pureté & l'honnêteté, & l'innocence? la justice, & la beneficence, & les aumosnes? la simplicité, & la candeur, & la verité? la joye de l'Esprit? les consolations du ciel, & le desir de la vie avenir? Où sont enfin au milieu de nous les traces de la croix, qui nous a rachetez? du sang, qui nous a purifiez? de l'Esprit, qui nous a consacrez? & de la
discipli

discipline celeste, qui nous a vnis & liez? C'est à mon grand regret Chers Freres, que je fais cette confession; mais la verité m'y contraint; Il ne reste presque plus aucune de ces divines marques au milieu de nous. L'esprit de la chair & du monde nous les a ôtées; & a tellement confondu les mœurs du peuple de IESVS-CHRIST avec celles du siecle, qu'il n'y a plus que tres-peu de difference entre l'un & l'autre. L'avarice & l'ambition, & la paillardise, & la debauché, & la haine, & la médisance, & la vengeance, & les furies des autres vices y regnent presque également. Le Seigneur s'en plaint il y a long-temps, & nous avertit fidelement de nôtre devoir, & par la voix de ses serviteurs, & avec que les coups de sa verge salutaire, qu'il nous montre encore levée pour nous frapper, si nôtre repantance ne previent son châtiment. Pensons y je vous prie vne bonne fois; Mes Freres; & soyons en effet ce que nous ne sommes la pluspart, que de profession seulement. Depouillons aux pieds de la croix du Seigneur nos vices, & nos iniquitez; enterrons les dans son sepulcre, & reveillons la charité, & la sainte

A a

eté, à laquelle tout ce mystere nous appelle. Il s'est donné soy-mesme pour nous; Donnons nous tout entiers à luy. Il est mort pour nôtre salut; Vivons deormais pour sa gloire. Il nous a rachetez; Soyons ses affranchis; & le servons fidelement. Il nous a delivrez de toute iniquité. Que nulle iniquité n'ait plus de commerce avec nous. Il nous a purifiez. Eloignons nous de toute impureté & ordure. Il nous a été Dieu, & Sauveur, bon, & misericordieux au delà de tout ce que nous sçaurions dire, ny penser. Soyons luy vn peuple vraiment excellent & peculier; son joyau, & sa gloire en la terre; ayant vn zele ardent pour toutes sortes de bonnes & saintes œuvres, abondant en fruits de justice, de charité, de patience, & de benignité. C'est ce que nous demande cette table sacrée, à laquelle il nous a conuiez pour dimanche prochain, & ce divin sang, qui a été repandu pour nettoyer & conseruer le nôtre, & cette divine chair, qui a été crucifiée pour nous sauuer. Si nous obeïssons à sa voix & nous conformons à sa volonté, il nous avotiera pour siens, & nous pardonne-

ra ainsi que chacun pardonne à son fils qui le sert, & nous mettra à part au rang de ses plus précieux joyaux, nous cherissant, nous benissant & conservant en ce siecle, & nous donnant vn jour en l'autre la couronne de gloire & d'immortalité, qu'il garde à ses vrais fideles dans son royaume celeste. Ainsi soit-il.



Aa ij



SERMON VNZIESME.

TIT. II. VERS. 15.

*15. Propose ces choses, & admoneste, & ré-
darguë avecque toute autorité de commander.
Que personne ne te méprise.*

CHAPITRE III.

*1. Admoneste les, qu'ils soyent sujets aux
principautez & puissances; qu'ils leur obeis-
sent; qu'ils soyent prests, à toute bonne œuvre.*



HERS FRERES; Les
familles, & les états étant les
deux principales societez, où
subsiste le genre humain, &
d'où depend son bonheur,
c'est avec beaucoup de raison, que l'Apô-

tre voulant former les mœurs des Chrétiens, les instruit soigneusement comment ils ont à se conduire dans l'une, & dans l'autre. Il laisse pour cette heure les préceptes qu'il nous en a donnez en ses autres épîtres; Mais pour ne m'attacher qu'à celle-cy, qu'il a écrite à Tite pour l'edification des fideles de l'isle de Crete; vous voyez avec quelle instance il le prie de leur bien recommander ces deux sociétés. Pour les familles, vous avez ouy en son lieu les devoirs qu'il a prescrits aux personnes, dont elles sont composées; aux femmes envers leurs maris; & aux serviteurs envers leurs maîtres. Maintenant il vient à l'état, & ordonne à tous les fideles de rendre aux puissances, qui le gouvernement, la sujettion qu'ils leur doivent. Il ne parle qu'aux personnes sujettes; parce que nôtre fierté naturelle nous fait trouver cette condition facheuse, & les devoirs, auxquels elle nous oblige, rudes & importuns. A quoy il faut encore ajouter, que la dignité, où la grace de l'Évangile nous eleve, nous les fait paroître déraisonnables; nous induisant aisément à croire que c'est vne chose inique, que des personnes, qui ont l'honneur d'estre enfans

de Dieu, soyent assujetties aux ordres des hommes, sur tout quand ils sont infideles, ou idolatres. Pour empescher que ce faux discours ne nous éblouïst les yeux, & ne nous jettast dans vn desordre pernicieux à nos propres ames, & outrageux à la gloire de l'Evangile, le saint Apôtre a expressement touché cette partie de nôtre devoir, nous la recommandant & souvent & instamment. Et l'experience n'a que trop montré, combien cette prudence étoit necessaire: puis que nonobstant les enseignemens si clairs & si excellens qu'il nous a donnez sur ce sujet, il n'a pas laissé de se trouver sur tout en ces derniers sieclès, des gens, qui se flatant eux-mesmes dans la vanité de leur orgueil, ont malheureusement abusé des avantages spirituels de la grace, pour secoüer le joug des puissances établies de Dieu dans la société des hommes. C'est pour nous détourner de leur faute, & pour justifier l'Evangile de leur crime, que S. Paul conjure Tite & en sa personne tous les ministres du Seigneur d'admonester les Chrétiens, commis à leur soin, *de s'assujettir & d'obeir aux principautez & puissances, étant prests à toute bonne œuvre.* Mais avant que de luy don-

ner cet ordre, il luy recommande dans le dernier verset du chapitre deuxiesme les leçons, qu'il luy a faites; luy enjoignât expressément de les proposer & repeter aux fideles; de les admonester; de les redarguer avec autorité s'ils y manquent; & leur denonceant à tous, de ne le point mépriser. Ainsi aurons nous deux points à traiter en cette action, s'il plaist au Seigneur; selon les deux devoirs, que l'Apôtre y prescrit aux Pasteurs de l'Eglise; l'un general de bien prescher aux fideles de leur troupeau toutes les choses, qui leur sont représentées cy-devant; l'autre particulier de les avertir & admonester nommément de se rendre sujets aux principautez & puissances.

Pour le premier de ces deux points, S. Paul s'en explique en ces mots, *Propose ces choses (dit-il) & admoneste; & redargüe avec toute autorité de commander. Que personne ne te méprise.* Dans ces paroles il comprend comme vous voyez, deux devoirs; l'un du Pasteur envers le peuple; qu'il l'enseigne, qu'il l'admoneste, & le redargüe; L'autre du peuple envers le Pasteur, qu'il ne le méprise point. Ils sont tous deux d'une grande étendue; & j'en tou-

cheray seulement ce qui est précisément du dessein de l'Apôtre en ce lieu, & qui est nécessaire pour en bien entendre le sens. Il veut donc premièrement que le Pasteur *propose ces choses*; celles dont il vient de parler, c'est à dire comme vous le pouvez voir en le relisant, ce qu'il a dit cy-devant de la gravité, sobriété, tempérance, foy, patience, charité, & honnêteté des personnes aagées; de la modestie, sagesse, & pureté des jeunes; de l'amour & du respect des femmes pour leurs maris, de la sujettion & complaisance des serviteurs pour leurs maistres, & des autres semblables devoirs de la pieté & sainteté Chrétienne commandez par l'Evangile, & fondez sur la grace que Dieu nous a faite en son Fils. Ce sont là les choses qu'il a expliquées jusques icy dans ce chapitre; & qu'il entend maintenant, quand il dit, *Propose ces choses*. Il avoüe qu'il avoit desja commandé à Tite de les enseigner à ses auditeurs, quand apres avoir rejeté les fables & les ordonnances humaines, que les faux docteurs mettoient en avant, il ajoûtoit en suite au commencement de ce chapitre, *Mais toy propose les choses, qui conviennent à la saine doctrine;*

que le hommes anciens soiyent sobres, & ce qui
 suit jusques au dernier verset. Mais je
 soutiens, que ce n'est pas en vain ny sans
 raison, qu'il luy repete encore le mesme
 ordre, pour luy donner à entendre, que
 ce n'est pas assez d'expliquer ces choses
 vne fois ou deux à son peuple; mais qu'il
 faut les rebatre incessamment, sans jamais
 se lasser de leur recommander cette sain-
 te doctrine. Il veut que ce soit toute la
 matiere de sa predication; qu'il l'a pres-
 che continuellement, qu'il y insiste en
 temps, & hors temps, comme il parle ail-
 leurs. Car quand il dit pour la deuxiesme
 fois, *Propose ces choses*, ou comme porte
 l'original, *parle de ces choses*, c'est à dire ^{ἡρώτα}
 enseigne les, comme lisent quelques ^{ἀνάθετα}
 exemplaires, il exclut couverte-
 ment toute autre chose du sujet de sa predication.
 Il fait à peu pres comme cét ancien mai-
 stre de l'eloquence, qui étant interrogé
 quelle étoit la premiere partie de l'ora-
 teur, & ayant répondu, que c'étoit l'a-
 ction ou la prononciation; répondit en-
 core la mesme chose, quand on luy de-
 manda quelle étoit la deuxiesme, & la
 troisieme. S. Paul semblablement, si
 vous luy demandez quel est le premier

devoir de Tite, c'est à dire d'un bon & loüable Pasteur de l'Eglise, répond que c'est de proposer la sainte doctrine, qu'il vient de nous expliquer. Si vous le pressés de vous dire quel est son deuxiesme, & son troisieme devoir, il vous répond encore comme auparavant, que c'est de bien proposer ces choses; & de ne cesser de les représenter à ses auditeurs avec toute sorte de remonstrances, & de reprimendes, jusques à ce qu'il les ait vivement, & profondement imprimées dans leurs cœurs. Il veut dire enfin que c'est là toute la tâche; qu'il doit bannir de ses predications toutes autres choses, quelque couleur ou apparence qu'elles ayent. Et certes il a bien raison Mes Freres. Car puis que vôtre salut est l'unique fin de nôtre predication; & que nous ne vous parlons, que pour vous edifier; qui ne voit que la seule doctrine de la sanctification doit remplir toutes nos actions? Elle seule suffit à vous sauver; & tout le reste n'y sert de rien sans elle. Les épines & les subtilitez de la curiosité, les fleurs & les graces de l'erudition ne sont pas la pâture de vos ames; Elles ne sont bonnes pour le plus qu'à vous exercer ou à vous divertir. Il n'y a

que la grace de I E S U S - C H R I S T , & sa foy fructificante en bonnes œuvres , qui soit capable de vous edifier à salut. Mais outre l'utilité & la nécessité de la doctrine ; l'orgueil & la delicateffe des hommes a encore obligé l'Apôtre à recommander cette predication avecque tant d'instance. Car quelque saines & salutaires, quelque belles & excellentes que soyent les choses , que S. Paul nous donne pour matiere de nôtre predication ; il faut pourtant avouër , que nôtre jugement est naturellement si pervers , que nous nous dégoutons incontinent de cette importante & seule nécessaire verité de Dieu. Et les Pasteurs & les brebis s'ennuient bien tost , les vns de la proposer, & les autres de l'écouter ; & nous sommes si badins , que nous aimerions beaucoup mieux des fables , ou des subtilitez de neant , ou l'ecume luisante de la sapience, ou de l'eloquence mondaine ; semblables aux vieux Israélites , dont le goust étoit si extravagant , que dédaignant la manne de Dieu, ils soupiroient apres les aux & les oignons de l'Égypte, preferant sottemét l'acrimonie picquante, & la puanteur de ces viandes grossieres, à la douceur & aux de-

lices du pain eeleste. Pour châtier vn appetit si deraisonnable , & pour arrester les predicateurs dans leurs legitimes bornes, S. Paul à redoublé l'avertissement, qu'il donne à Tite *de proposer les choses*, qu'il luy a expliquées, au peuple Chrétien ; de ne se point laisser aller, ny à l'inclination de sa propre vanité, ny au dégoust de ses auditeurs, pour leur servir d'autres viandes, que celles, qu'il vient de luy recommander. Et pleust à Dieu que son ordre eust été religieusement suiuy par les ministres de Christ ! La philosophie & la superstition n'eussent pas inondé, comme elles ont fait, la theologie des Chrétiens ; elles n'eussent pas remply leurs chaires, leurs écoles, & leurs livres de leurs inventions fades & creuses & inutiles ; de ce grand nombre de traditions, de ceremonies, d'ordonnances, de decisions, & de questions, qui ne servent non plus à l'edification, c'est à dire à la vraye sanctification des ames, que les elemens d'Euclide, ou la Metaphysique d'Aristote. Pour nous chers Freres, puis que Dieu nous a fait la grace de rétablir son Evangile au milieu de nous, contentons nous de ce tresor si precieux ; Aimons la simplicité ; Fuyons

la curiosité & la subtilité ; & laissant là leurs productions, tenons nous à la seule verité, qui est à edification: Que nos chaires ne nous proposent, & que vos oreilles ne desirent & ne reçoivent, que ces divines choses, que S. Paul nous a recommandées. Bornons y toute nôtre étude ; & travaillons à amander nos meurs, & à purifier nôtre vie plustost qu'à aiguïser ou à embellir nos esprits ; par l'acquisition penible d'une science vaine, qui enfle & ne sert de rien. Mais l'Apôtre ne veut pas seulement, que Tite propose la verité salutaire à ses auditeurs. Il veut qu'à l'enseignement il joigne l'exhortation ; *Propose ces choses* (dit-il) *& admoneste*. Il entend qu'il leur explique les devoirs du Christianisme, non comme des choses indifférentes, remettant à leur option de les suivre ou de les laisser : mais comme nécessaires ; leur en decouvrant les raisons, & l'intérest qu'ils ont de les pratiquer ; & leur montrant combien il est iuste & honeste & vtile de s'addonner à cette estude ; touchant leurs ames par toutes les considerations qui nous font aymer & embrasser vn dessein, pour les porter à la sanctification Chrétienne. Car c'est ce que signifie le

mot d'admonester ou d'exhorter, qu'il a icy employé. Ce n'est pas declarer simplement à vn homme quel est son devoir; C'est l'y pousser & l'y induire; c'est le coniuurer de s'y appliquer, luy en remontrant l'equite, l'vtilité, & la necessité. Enfin il veut que l'exhortation soit accompagnée de censures & de reprimendes, s'il rencontre des personnes qui manquent à leur devoir: *Redarguë*, dit-il, c'est à dire reprendre de leur faute, & mets peine à les en conveindre, leur faisant voir le tort qu'ils se font, & l'offense qu'ils commettent contre Dieu & leurs prochains, en ne suivant pas la regle de l'Évangile. Et afin que la reprimende ait plus de poids, il luy ordonne de redarguër les pecheurs *avec toute autorité de commander*: Il est vray que les Pasteurs sont seruiteurs des fideles, qu'ils conduisent; & qu'il leur est defendu de se porter comme *s'ils avoient domination sur les heritages du Seigneur*. Mais puis qu'ils sont ministres de Dieu, & dispensateurs de ses mysteres, par luy établis en sa maison, pour annoncer de sa part & en son nom la grace & la verité de son Fils, il est clair qu'à cet esgard ils ont quelque autorité; c'est à dire le droit de commander

i. Pier. 5

3.

aux hommes ce qui est de leur devoir tant envers Dieu, qu'envers leur prochain; & que quiconque les rejette ou les méprise, offence grièvement le Seigneur, & attire son jugement sur luy; comme coupable non simplement d'avoir violé ses commandemens, mais aussi d'avoir choqué son ordre & son autorité. C'est donc icy que le serviteur de Dieu doit agir avec vigueur & fermeté; avançant hardiment la doctrine de l'Évangile, non comme vne opinion flotante & douteuse, qui puisse estre rejettée impunement; mais comme vne vérité celeste & divine telle quelle est en effet; que nul ne peut violer sans se perdre. Et c'est pourquoy l'Apôtre après avoir ainsi instruit le Pasteur, se tournant aux brebis leur defend de le mépriser; *Que nul* (dit-il) *ne te méprise*. Il rapporte cela à la cause presente. Car la demangeaison de la curiosité, & l'amour & l'admiration de la subtilité fait souvent mépriser aux hommes les preceptes de la vie & de la morale Chrétienne, comme des choses trop communes, & trop familiares. L'Apôtre pour leur conserver le respect qui leur est deu, & pour maintenir l'autorité des serviteur, de Dieu defend à tous les

de Dieu, soyent assujetties aux ordres des hommes; sur tout quand ils sont infideles, ou idolatres. Pour empescher que ce faux discours ne nous éblouïst les yeux, & ne nous jettast dans vn desordre pernicious à nos propres ames, & outrageux à la gloire de l'Evangile, le saint Apôtre a expressement touché cette partie de nôtre devoir; nous la recommandant & souvent & instamment. Et l'experience n'a que trop montré, combien cette prudence étoit necessaire: puis que nonobstant les enseignemens si clairs & si excellens qu'il nous a donnez sur ce sujet, il n'a pas laissé de se trouver sur tout en ces derniers sieclès, des gens, qui se flatant eux-mesmes dans la vanité de leur orgueil, ont malheureusement abusé des avantages spirituels de la grace, pour secotier le joug des puissances établies de Dieu dans la societé des hommes. C'est pour nous détourner de leur faute, & pour justifier l'Evangile de leur crime, que S. Paul conjure Tite & en sa personne tous les ministres du Seigneur d'admonester les Chrétiens, commis à leur soin, *de s'assujettir & d'obeir aux principautez & puissances, étant prests à toute bonne œuvre.* Mais avant que de luy don-

ner cét ordre, il luy recommande dans le dernier verset du chapitre deuxiesme les leçons, qu'il luy a faites; luy enjoignât expressément de les proposer & repeter aux fideles; de les admonester; de les redarguer avec autorite s'ils y manquent; & leur denonceant à tous, de ne le point mépriser. Ainsi aurons nous deux points à traiter en cette action, s'il plaist au Seigneur; selon les deux devoirs, que l'Apôtre y prescrit aux Pasteurs de l'Eglise; l'un general de bien prescher aux fideles de leur troupeau toutes les choses, qui leur sont presentées cy-devant; l'autre particulier de les avertir & admonester nommément de se rendre sujets aux principautez & puissances.

Pour le premier de ces deux points, S. Paul s'en explique en ces mots, *Propose ces choses (dit-il) & admoneste; & redargüe avecque toute autorité de commander. Que personne ne te méprise.* Dans ces paroles il comprend comme vous voyez, deux devoirs; l'un du Pasteur envers le peuple; qu'il l'enseigne, qu'il l'admoneste, & le redargüe; L'autre du peuple envers le Pasteur, *qu'il ne le méprise point.* Ils sont tous deux d'une grande étendue; & j'en tou-

cheray seulement ce qui est précisément du dessein de l'Apôtre en ce lieu, & qui est nécessaire pour en bien entendre le sens. Il veut donc premièrement que le Pasteur *propose ces choses*; celles dont il vient de parler, c'est à dire comme vous le pouvez voir en le relisant, ce qu'il a dit cy-devant de la gravité, sobriété, tempérance, foy, patience, charité, & honnêteté des personnes aagées; de la modestie, sagesse, & pureté des jeunes; de l'amour & du respect des femmes pour leurs maris, de la sujettion & complaisance des serviteurs pour leurs maistres, & des autres semblables devoirs de la pieté & sainteté Chrétienne commandez par l'Evangile, & fondez sur la grace que Dieu nous a faire en son Fils. Ce sont là les choses qu'il a expliquées jusques icy dans ce chapitre; & qu'il entend maintenant, quand il dit, *Propose ces choses*. Il avoue qu'il avoit desja commandé à Tite de les enseigner à ses auditeurs, quand apres avoir rejeté les fables & les ordonnances humaines, que les faux docteurs mettoient en avant, il ajoutoit en suite au commencement de ce chapitre, *Mais toy propose les choses, qui conviennent à la saine doctrine;*

que le hommes anciens soyent sobres, & ce qui
 suit jusques au dernier verset. Mais je
 soutiens, que ce n'est pas en vain ny sans
 raison, qu'il luy repete encore le mesme
 ordre, pour luy donner à entendre, que
 ce n'est pas assez d'expliquer ces choses
 vne fois ou deux à son peuple; mais qu'il
 faut les rebatre incessamment, sans jamais
 se lasser de leur recommander cette sainte
 doctrine. Il veut que ce soit toute la
 matiere de sa predication; qu'il l'a pres-
 che continuellement, qu'il y insiste en
 temps, & hors temps, comme il parle ail-
 leurs. Car quand il dit pour la deuxiesme
 fois, *Propose ces choses*, ou comme porte
 l'original, *parle de ces choses*, c'est à dire ^{ἑκαστα}
 enseigne les, comme lisent quelques ^{ἀειδεῖς}
 exemplaires, il exclut couverte-
 ment toute autre chose du sujet de sa predication.
 Il fait à peu pres comme cet ancien mai-
 stre de l'eloquence, qui étant interrogé
 quelle étoit la premiere partie de l'ora-
 teur, & ayant répondu, que c'étoit l'a-
 ction ou la prononciation; répondit en-
 core la mesme chose, quand on luy de-
 manda quelle étoit la deuxiesme, & la
 troisieme. S. Paul semblablement, si
 vous luy demandez quel est le premier

devoir de Tite , c'est à dire d'un bon & louable Pasteur de l'Eglise , répond que c'est de proposer la sainte doctrine , qu'il vient de nous expliquer. Si vous le pressés de vous dire quel est son deuxiesme, & son troisieme devoir , il vous répond encore comme auparavant, que c'est de bien proposer ces choses ; & de ne cesser de les représenter à ses auditeurs avec toute sorte de remonstrances , & de reprimendes, jusques à ce qu'il les ait vivement , & profondement imprimées dans leurs cœurs. Il veut dire enfin que c'est là toute la tâche ; qu'il doit bannir de ses predications toutes autres choses , quelque couleur ou apparence qu'elles ayent. Et certes il a bien raison Mes Freres. Car puis que votre salut est l'unique fin de notre predication ; & que nous ne vous parlons , que pour vous edifier ; qui ne voit que la seule doctrine de la sanctification doit remplir toutes nos actions ? Elle seule suffit à vous sauver ; & tout le reste n'y sert de rien sans elle. Les épines & les subtilitez de la curiosité ; les fleurs & les graces de l'erudition ne sont pas la pâture de vos ames ; Elles ne sont bonnes pour le plus qu'à vous exercer ou à vous divertir. Il n'y a

que la grace de I E S U S - C H R I S T , & sa foy fructificante en bonnes œuvres , qui soit capable de vous edifier à salut. Mais outre l'utilité & la nécessité de la doctrine ; l'orgueil & la delicateffe des hommes a encore obligé l'Apôtre à recommander cette predication avecque tant d'instance. Car quelque saines & salutaires, quelque belles & excellentes que soyent les choses , que S. Paul nous donne pour matiere de nôtre predication ; il faut pourtant avouër , que nôtre jugement est naturellement si pervers , que nous nous dégoutons incontinent de cette importante & seule nécessaire verité de Dieu. Et les Pasteurs & les brebis s'ennuyent bien tost , les vns de la proposer, & les autres de l'écouter ; & nous sommes si badins , que nous aimerions beaucoup mieux des fables , ou des subtilitez de neant , ou l'ecume luisante de la sapience, ou de l'eloquence mondaine ; semblables aux vieux Israélites , dont le goust étoit si extravagant , que dédaignant la manne de Dieu, ils soupiroient apres les aux & les oignons de l'Egypte, preferant sortemēt l'acrimonie picquante, & la puanteur de ces viandes grossieres, à la douceur & aux de-

lices du pain eeleste. Pour châtier vn appetit si deraisonnable , & pour arrester les predicateurs dans leurs legitimes bornes, S. Paul à redoublé l'avertissement, qu'il donne à Tite *de proposer les choses*, qu'il luy a expliquées, au peuple Chrétien ; de ne se point laisser aller, ny à l'inclination de sa propre vanité, ny au dégoust de ses auditeurs, pour leur servir d'autres viandes, que celles, qu'il vient de luy recommander. Et pleust à Dieu que son ordre eust été religieusement suiuy par les ministres de Christ ! La philosophie & la superstition n'eussent pas inondé, comme elles ont fait, la theologie des Chrétiens ; elles n'eussent pas remply leurs chaires, leurs écoles, & leurs livres de leurs inventions fades & creuses & inutiles ; de ce grand nombre de traditions, de ceremonies, d'ordonnances, de decisions, & de questions, qui ne servent non plus à l'edification, c'est à dire à la vraye sanctification des ames, que les elemens d'Euclide, ou la Metaphysique d'Aristote. Pour nous chers Freres, puis que Dieu nous a fait la grace de rétablir son Evangile au milieu de nous, contentons nous de ce tresor si precieux ; Aimons la simplicité ; Fuyons

la curiosité & la subtilité ; & laissant là leurs productions, tenons nous à la seule vérité, qui est à edification: Que nos chaires ne nous proposent, & que vos oreilles ne desirent & ne reçoivent, que ces divines choses, que S. Paul nous a recommandées. Bornons y toute nôtre étude ; & travaillons à amander nos meurs, & à purifier nôtre vie plustost qu'à aiguïser ou à embellir nos esprits ; par l'acquisition penible d'une science vaine, qui enfle & ne sert de rien. Mais l'Apôtre ne veut pas seulement, que Tite propose la vérité salutaire à ses auditeurs. Il veut qu'à l'enseignement il ioigne l'exhortation ; *Propose ces choses* (dit-il) *& admoneste*. Il entend qu'il leur explique les devoirs du Christianisme, non comme des choses indifférentes, remettant à leur option de les suivre ou de les laisser : mais comme nécessaires ; leur en decouvrant les raisons, & l'intérest qu'ils ont de les pratiquer ; & leur montrant combien il est iuste & honeste & vtile de s'addonner à cette estude ; touchant leurs ames par toutes les considérations qui nous font aymer & embrasser un dessein, pour les porter à la sanctification Chrétienne. Car c'est ce que signifie le

mot d'admonester ou d'exhorter, qu'il a icy employé. Ce n'est pas declarer simplement à vn homme quel est son devoir; C'est l'y pousser & l'y induire; c'est le coniuurer de s'y appliquer, luy en remontrant l'equité, l'vtilité, & la necessité. Enfin il veut que l'exhortation soit accompagnée de censures & de reprimendes, s'il rencontre des personnes qui manquent à leur devoir: *Redarguë*, dit-il, c'est à dire reprendre les de leur faute, & mets peine à les en conveindre, leur faisant voir le tort qu'ils se font, & l'offense qu'ils commettent contre Dieu & leurs prochains, en ne suivant pas la regle de l'Évangile. Et afin que la réprimende ait plus de poids, il luy ordonne de redarguër les pecheurs *avec toute autorité de commander*. Il est vray que les Pasteurs sont seruiteurs des fideles, qu'ils conduisent; & qu'il leur est defendu de se porter comme *s'ils avoient domination sur les heritages du Seigneur*. Mais puis qu'ils sont ministres de Dieu, & dispensateurs de ses mysteres, par luy établis en sa maison, pour annoncer de sa part & en son nom la grace & la verité de son Fils, il est clair qu'à cet esgard ils ont quelque autorité; c'est à dire le droit de commander

i. Pier. 5.
3.

aux hommes ce qui est de leur devoir tant envers Dieu, qu'envers leur prochain; & que quiconque les rejette ou les méprise, offence grièvement le Seigneur, & attire son jugement sur luy; comme coupable non simplement d'avoir violé ses commandemens, mais aussi d'avoir choqué son ordre & son autorité. C'est donc icy, que le serviteur de Dieu doit agir avec vigueur & fermeté; avançant hardiment la doctrine de l'Évangile, non comme vne opinion flotante & douteuse, qui puisse estre rejettée impunement; mais comme vne vérité celeste & divine telle quelle est en effet; que nul ne peut violer sans se perdre. Et c'est pourquoy l'Apôtre après avoir ainsi instruit le Pasteur, se tournant aux brebis leur defend de le mépriser; *Que nul* (dit-il) *ne te méprise.* Il rapporte cela à la cause presente. Car la demangeaison de la curiosité, & l'amour & l'admiration de la subtilité fait souvent mépriser aux hommes les preceptes de la vie & de la morale Chrétienne, comme des choses trop communes, & trop familiares. L'Apôtre pour leur conserver le respect qui leur est deu, & pour maintenir l'autorité des serviteur, de Dieu defend à tous les

fideles de le mépriser sous ce faux pretexte, voulant qu'ils l'honorent constamment & reçoivent sa parole avecque reverence, encore qu'il ne leur presche que ces choses, ou les reprenne vivement pour les avoir dédaignées. Quelques-vns tiennent que ces paroles s'adressent à Tite; & signifient, qu'il ait à se conduire tellement, qu'il ne puisse estre méprisé. Mais les epîtres de S. Paul étant écrites pour toutes les Eglises, où il les envoyoit, & non simplement pour les personnes, à qui il les adressoit; je ne voy rien qui nous empesche de dire, que cette leçon appartient aux fideles de Crete, au milieu desquels Tite travailloit; n'y ayant nulle doute qu'il ne leur ait communiqué ces enseignemens de son Maître pour y prendre la part qu'ils y avoient. C'est-là ce que l'Apôtre recommande icy en general & à Tite de bien prescher la doctrine salutaire aux fideles, & aux fideles de recevoir sa predication avecque respect. Apres cet advertissement il revient aux preceptes des mœurs; & ayant mis la paix & l'ordre dans les familles, il montre à son disciple quel est le devoir des Chrétiens envers les Princes de l'état, où ils vivent; *Admo-*
nefte

nestes les (dit-il) qu'ils soyent sujets aux prin-
cipantez & puissances ; qu'ils leur obeissent ;
& qu'ils soyent prests à toute bonne œuvre.
 Ce point est de tres-grande importance ;
 parce que toute nôtre vie se passant dans
 les terres & sous les loix des puissances,
 qui gouvernent le monde, si nous ne som-
 mes bien resolu de ce que nous leur de-
 vons, il ne sera pas possible, que nous ne
 tombions à toute heure en des fautes tres-
 lourdes, & tres-dangereuses, & qui au-
 ront de longues & funestes suites tant
 pour nous, que pour l'Eglise, & pour la re-
 ligion, dont nous faisons profession. Il y
 avoit encore alors cecy de particulier,
 qu'outre l'orgueilleuse inclination que
 nous avons tous à la liberté, ou pour
 mieux dire à la licence, ne pouvant souf-
 frir le joug qu'avec peine, la diversité de
 la religion rendoit celuy des Princes de ce
 temps-là odieux aux Chrétiens ; l'Empe-
 reur Romain, sous lequel ils vivoient,
 étant Payen & ennemy de la verité, luy &
 tous ses officiers. Les Juifs, d'entre les-
 quels étoit venu l'Evangile, leur avoient
 encore montré vn tres-mauvais exemple
 en cét endroit ; toute l'histoire de ces sie-
 cles là étant pleine des rebellions de cette

B b

miserable nation, qui enflée des vains avantages de sa noblesse, & du sang des Patriarches, d'où elle étoit descendue, ne cessa jamais de regimber contre l'autorité des Romains, jusques à ce qu'accablée de coups elle perdit le courage avecque la force. Il se peut aussi faire que quelques-vns des Chrétiens infectez de l'erreur des Juifs se portassent à dédaigner l'empire d'un Prince idolatre & étranger, sous ombre que Dieu ordonne expressement dans la Loy de Moïse, que le Roy de son peuple soit d'entre leurs freres, & non un étranger. Pour ces raisons & autres semblables les Saints Apôtres ont pris un grand soin d'informer exactement les Chrétiens de l'obeissance qu'ils devoient aux Princes sous lesquels ils vivoient. Vous sçavez avec quelle diligence S. Paul traite ce sujet dans l'épître aux Romains; où pour couper toute la difficulté des la racine, & mettre à neant tous les vains pretextes des Juifs, il pose dès l'entrée, que toutes les puissances, qui sont en état, sont ordonnées de Dieu; de sorte que l'on ne peut leur résister sans s'opposer à son ordonnance; concluant qu'il leur faut être sujets non seulement pour la colere, c'est à dire

Dent.

17. 15.

Rom.

13. 1. 2. 5.

pour les peines que nous attirerions sur nous en les choquant, mais aussi pour la conscience. S. Pierre nous en fait vne leçon toute semblable ; nous commandant de nous rendre *sujets pour l'amour de Dieu à tous ces ordres établis entre les hommes, soit au Roy, soit aux Gouverneurs & Officiers* ; & il finit ce discours par cette grave sentence, *Craignez Dieu ; honorez le Roy*. icy donc S. Paul declare conformément, que les Chrétiens de l'isle de Candie soyent sujets à leurs Princes & Magistrats ; Et toutes ses paroles sont dignes de grande consideration, & *Admoneste les* (dit-il) *qu'ils soyent sujets aux principautez & puissances ; qu'ils leur obeissent*. Premièrement il établit l'autorité des Princes souverains, & de tous leurs officiers, en ce qu'il nous assujettit nommément *aux principautez & puissances*. Car il est clair que comme par les *principautez*, il entend les puissances souveraines, les Rois, ou les états sous lesquels nous vivons en chaque pays ; ainsi par les *puissances*, qu'il ajoute, il signifie leurs ministres, c'est à dire les Gouverneurs des provinces & des villes, & leurs Lieutenans, les Juges, & Intendants, & tous les autres offi-

1. pierr.
2. 13. 14.
17.

1. pierr.
2. 13.

ciers , à qui le Souverain donne quelque part dans l'adminiltration publique ; leur communiquant pour cét effet quelque portion convenable du droit & de l'autorité, dont la source & la plenitude reside proprement en luy. S. Pierre a aussi expressement distingué ces deux degrez de puissance ; nommant l'un *le Roy*, ou *le Prince*, qui est par dessus les autres ; & l'autre *les Gouverneurs*, qui sont envoyez de luy ; & assujettissant expressement les Chrétiens aux vns, & aux autres. En effet l'autorité du Souverain ne peut estre établie que celle de ses vrais & legitimes ministres & officiers ne le soit aussi pareillement ; puis que tout ce qu'ils ont de puissance, est vne partie, & comme vn rayon de la leur ; de sorte que leur autorité ne peut estre choquée ou méprisée, que celle du Souverain ne le soit aussi en quelque sorte. Seconde-ment il faut remarquer, que ces Princes & officiers, a qui l'Apôtre assujettit les Chrétiens, étoient tous alors des Payens & des infideles ; & mesme, ce qu'il ne faut pas oublier, que le Souverain, c'est à dire l'Empereur Romain, étoit non seulement idolatre, mais de plus encore le grand Pontif, du Paganisme, comme qui di-

roit, le Pape des idolatres. Car chacun
 ſçait que Jules Cefar & tous les Princes
 qui luy ſuccederent dans l'empire des
 Romains, avoient attaché à leur perſon-
 ne l'une & l'autre ſouveraineté ; celle de
 l'état, & celle de la religion ; étant tout
 enſemble Princes & Pontifes. A quoy il
 faut encore ajouter, que l'Empereur de ce
 temps-là, c'eſt à dire Claude, ſous lequel
 les ſçavans eſtiment avec grande appa-
 rence que S. Paul écrivit cette épître ; ou-
 tre l'idolatrie & la haine de la vraie reli-
 gion, qu'il fit aſſez paroître par le banniſ-
 ſement des Juifs hors del'Italie, étoit vn
 homme brutal & ſtupide, ayant à peine
 le ſens commun, bien loin d'eſtre capable
 de gouverner vne ſi grande monarchie.
 Et neantmoins vous voyez que S. Paul
 reſpecte tellement le ſacré caractère de la
 principauté, qui étoit en luy, que ſans con-
 ſiderer aucune des mauvaiſes qualitez de
 ſa perſonne, il veut que tous les fideles le
 ſervent & luy ſoyent ſujets, & que le re-
 connoiſſant pour l'Oint de Dieu, ils luy
 rendent vne prompte & franche ſujettion.
 En apres c'eſt auſſi vne choſe digne de
 conſideration que l'Apôtre aſſujettit aux
 puiffances civiles tous les fideles de Crete.

L Cap.
 Hiſt.
 Apôſt.
 p. 66.

Bb iiij

indifferemment sans en faire aucune distinction à cet égard, comme s'il y en eust eu quelques vns exemts de cette sujettion; *Admoneſte les* (dit-il) c'est à dire tous les Chrétiens de cette isle; (Car il est evident que c'est d'eux qu'il parle) qu'ils *ſoyent ſujets aux principautez*. Certainement ils étoient donc tous sujets; ils devoient tous obeissance; & par consequent les ministres de la religion aussi bien que les autres; étant evident qu'il y en avoit desja d'establis dans les Eglises de Candie. De plus il faut remarquer en quatriesme lieu, que cette sujettion, qu'il leur enjoint, n'exclut pas seulement la resistance & le soulèvement, & ne comprend pas seulement la soumission, la reverence, & la reconnoissance du Souverain en qualité de nôtre Prince, & de nos magistrats en qualité de ses officiers; mais de plus encore l'obeissance a leurs loix & volontez, que S. Paul nomme icy expressement, nous ordonnant, non seulement de leur estre sujets, mais aussi nommément de leur obeir. P'estime aussi fort bonne & fort considerable la remarque de quelques interpretes sur ce que dit l'Apôtre, *qu'ils ſoyent ſujets*, que la parole dont il vſe dans l'original, ne ſi-

nifie pas simplement dans le stile commun de ces divins auteurs, *estre sujets*, mais plutôt *s'assujettir soy mesme*; ou se rendre sujet; comme il est clair par les autres lieux, où ils employent ce mesme mot pour exprimer que la femme se doit rendre sujette à son mary; & nos Bibles ont ainsi traduit, tant en l'épître aux Romains, où S. Paul dit, que *l'affection de la chair ne se rend point sujette à la loix de Dieu*, qu'en la premiere de S. Pierre, où parlant précisément du mesme sujet dont il est icy question, *Rendez-vous sujets (dit-il) à tout ordre humain pour l'amour de Dieu*. L'Apôtre veut donc que les Chrétiens se rendent sujets, & s'assujettissent eux-mesmes aux puissances superieures; c'est à dire qu'ils se soumettent à leur autorité, non comme les mauvais sujets, par la contrainte, & par la violence de leur puissance à laquelle il ne peuvent resister, mais par leur propre jugement; parce qu'ils sçavent, que c'est la volonté & l'ordre de Dieu; pour la conscience, comme dit S. Paul ailleurs, & non pour la crainte de leur colere seulement. Enfin il faut encore considerer en sixiesme & dernier lieu, que cette doctrine de la sujettion, que les fideles doivent

Eph. 5.

2.2.

Col. 3.

18.

Rom.

2.2.

1. pier

2.13.

aux puissances superieures, est si importante, & si necessaire, que l'Apôtre ne se contente pas de l'établir icy, & ailleurs si hautement, & si clairement; mais commande encore expressement à Tite son disciple, & en sa personne à tous les ministres de l'Évangile, de la ramentevoy soigneusement à leurs auditeurs; de la prescher dans leurs assemblées, & de les en avertir si souvent & si fidelement, que jamais ils ne la puissent oublier; *Admoneste les* (dit-il) *ou leur ramentoy, qu'ils s'assujettissent aux principautez & puissances.* D'où il paroist que c'est vne verité necessaire, que nous ne pouvons ignorer sans nous mettre en danger d'offenser Dieu mortellement, & de perdre le salut; & que les Pasteurs manquent à leur devoir, quand pour quelque consideration mondaine ils la taisent & la suppriment au milieu de leurs peuples; & beaucoup plus encore, quand emportez par vn esprit ennemy de l'Évangile, ils l'impugnent & la détruisent, incitant les Chrétiens au soulevemēt & à la sedition contre le Prince & ses officiers. Mais le S. Apôtre ayant ainsi ordonné à Tite d'instruire fidelement son peuple d'estre sujet & obeissant aux puissan-

ces superieures, ajoûte, *qu'ils soient prests à toute bonne œuvre.* Cecy, & ce qui suit appartient encore au mesme propos, & il ne l'ajoûte que comme vn moyen fort propre à retenir les Chrétiens dans l'obéissance. Car il est certain, & a esté remarqué par de grands politiques, que les plus Tacite méchans & ceux qui valent le moins sont toujourns ceux qui portent le joug avecque le plus d'impatience. L'impieté, la débauche, l'insolence, l'inhumanité, l'orgueil, & autres vices semblables sont les causes, & comme les pépinieres des rebellions dans les états, dans les familles, & dans les armées. C'est de tels esprits qu'elles commencent toujourns. L'Apôtre donc pour rendre les Chrétiens souples & soumis aux puissances ordonnées de Dieu, veut qu'ils renoncent à tous ces vices, & aux œuvres infructueuses où ils portent les hommes, & qu'au lieu de cette pernicieuse disposition, ils s'étudient à toute honnesteré & vertu, étans toujourns prests à en faire les bonnes & saintes œuvres, toutes les fois que Dieu leur en presente l'occasion; que ce soit là l'exercice de leur vie, & la teinture de leurs ames. C'est vn excellent remede contre

les excès des esprits broüillons & feditieux. Car tout homme qui veut vivre honnestement & vertueusement, se soumet volontiers aux loix & aux puissances supérieures ; étant evident que puis qu'elles sont établies pour la conservation du genre humain , nul ne les peut choquer , ou ébranler leur joug sans se declarer ennemy de toute droiture , & honnesteté , & en quelque façon de l'humanité mesme. Et cela paroist assés par l'expérience ; qui découvre tous les jours , que les auteurs des rebellions , quelque haut qu'ils fassent ordinairement sonner la bonté de leurs intentions pour la reformation & le bonheur du monde, ne couvent sous ces beaux & specieux pretextes , que les pernicieux desseins de leur avarice , ou de leur ambition, ou de leur vangeance, ou de quelque autre passion inhumaine & dénaturée. Les *bonnes œuvres* , où l'Apôtre nous appelle pour nous preserver de ces venins, sont les actions des vertus opposées à ces vices, & à ces passions des hommes mondains ; les œuvres de la charité, de l'humilité, de la temperance, de l'honesteté ; les fruits de la modestie, de la douceur, de la debonnaireté, de la patience ; tout ce qui est digne de

Evangile de IESVS CHRIST, & de la profes-
 ion que nous faisons d'estre ses disciples.
 Il veut que nous soyons prests à cela; tou-
 ours en état d'offrir à Dieu quelqu'un de
 ces sacrifices mystiques de charité & de
 benedicence, qui luy sont si agreables &
 le si bonne odeur entre les hommes; tout
 au contraire de ces abominables & rebel-
 es qu'il décrivoit cy devant; qui étant *Tit. 1. 6*
 prests au trouble, & à la seduction étoient
reprovez à toute bonne œuvre. Voyla, Fi-
 deles, quelle est la doctrine constante de
 S. Paul & des autres Apôtres, touchant la
 sujettion & l'obeissance deüe aux princi-
 pautés & puissances. Ils l'establirent si
 bien dans la creance des Chrétiens,
 qu'elle y est demeurée ferme & inbran-
 lable par l'espace de plus de mille ans, sans
 souffrir aucune contradiction fort consi-
 derable. Ceux des trois premiers siecles
 vivoient sous des Princes idolatres; la
 plus grand part persecuteurs de la foy;
 sous les Nerons, les Domitiens, les Dio-
 cletiens, & autres qui épandirent tant de
 sang Chrétien. Mais toute la violence &
 la barbarie qu'ils exercerent sur eux, ne
 peut jamais leur arracher du cœur la re-
 verence, & la sujettion, que IESVS

CHRIST leur avoit commandée. Ils aimoient mieux souffrir par milliers les supplices les plus cruels, que résister aux puissances établies de Dieu, & retenant constamment la pureté de son service malgré les edits impies des Empereurs, ils obéissoient volontiers à toutes leurs autres volontez; & protestoient hautement au milieu de leurs martyres, qu'ils reconnoissent ces mesmes Princes sanguinaires, qui les faisoient souffrir, pour les premiers de tous les hommes, pour les ministres de Dieu, les seconds apres luy; sans mettre aucune puissance moyenne entre sa majesté & la leur. Et bien qu'il se passast souvent dans l'état de ces cruels Princes des troubles, des soulevemens, & des guerres civiles contr'eux; jamais les Chrestiens n'estoient d'autre party que du leur. Nous sommes diffamés, (disent-ils) de ne pas respecter la majesté de l'Empereur; Et toutefois on n'a jamais peu trouver de Chrestiens dans les factions des Nigriens, des Albinien, ou des Cassiens. (ce sont les noms des rebelles, qui s'étoient soulevés contre l'Empereur Severe.) Il n'y a eu que les persecuteurs des Chrestiens, qui ayent esté ennemis des

Tertul.
in Apo-
log.

Tertul.
ad Sca-
pul. c. 2.
p. 85. 86.

Empereurs. Le Chrétien n'est ennemy d'aucun homme ; comment le seroit-il de l'Empereur ? Scachant que c'est son Dieu qui l'a érably, il n'est pas possible qu'il ne l'aime & ne le revere, & ne souhaite son bien, & la prosperité de tout son Estat. Nous l'honorons & le servons comme vn homme, à qui Dieu a donné toutes ses creatures en main, & qui n'a que Dieu seul au dessus de luy ; & qui est vrayement plus grand que tous les hommes, en ce qu'il n'y a que le seul vray Dieu, qui soit plus grād que luy. Depuis ils eurent la mesme fidelité pour Constance, bien que fauteur des Ariens, & persécuteur des Catholiques ; pour Iulien, bien que deserteur du Christianisme, & passionné adorateur du Paganisme ; & pour Valens Arien furieux ; & S. Ambroise avecque tout son peuple n'opposa à la persécution de Valentinien & de Iustine sa mere, que les larmes, les veilles & les prieres. *Je pleureray (dit-il) je me plaindray ; je gemiray. Je n'ay point d'autres armes contre la violence des Goths. Je ne puis ny ne dois resister autrement.* Combien furent éloignez de cette pratique les sentimens & les exemples du Pape Hildebrand nommé Gregoire 7. & de la plus

1. s. ep.
orat.
contr.
Aux.

grand part de ses successeurs ? qui élevés par divers moyens au comble d'une puissance mondaine, n'ont plus rien voulu souffrir au dessus d'eux ? prétendant de mettre les Rois & les Empereurs sous leurs pieds & de les despoüiller de leurs estats & de leurs couronnes à leur fantaisie ? S. Paul ordonne icy aux Chrestiens de son temps, qu'ils s'assujettissent à vn Prince Payen ; & il s'est treuvé des Papes, qui ont defendu aux fideles sous peine d'excommunication d'obeir ou de s'assujettir à leurs Princes, bien que Chrestiens. Gregoire 7. Innocent 3. Innocent 4. Clement 6. en yserent ainsi, quand ils entreprirent hardiment, chacun en leur temps de deposer les Empereurs Henry 4. a Othon 4. b Frideric Barberouffe, c & Louys 4. d Et du temps de nos Peres Pic V. publia de semblables bulles contre Elizabeth reine d'Angleterre, e pour n'en point alleguer d'autres exemples : La nuit est elle plus contraire au jour, que l'attentat de ces gens à la doctrine de S. Paul ? L'vn dit, *Obeïsses aux Princes, mesmes aux Payens ; Les autres crient. Rebellez-vous contre les Princes, bien qu'ils soient Chrestiens. Je sçay bien que les fauteurs, de leur pre-*

a a. D.

1076.

b a. D.

1210.

c a. D.

1245.

d a. D.

1346.

e G. Ca-

tena en

la vie

de Pic

P. 309.

somption, & d'autres broüillons encore alleguent, *f* que si les premiers Chrestiens se sont soumis à leurs Princes, ils l'ont fait par impuissance, & non de leur volonté; & que l'ordre que leur en donnent les Apôtres est plutôt l'adresse d'une prudence, qui souffre ce qu'elle ne peut changer, qu'un commandement de conscience. Mais c'est comblar la honte de leur mauvaise cause par une impudence toute manifeste. Car en quel lieu de l'Escriture ont-ils treuvé cette belle exposition? Certainement S. Paul sçait bien distinguer les choses qu'il faut faire par la contrainte de la nécessité d'avec celles qu'il faut faire par le devoir de la conscience; Il sçait bien separer ce que nous devons à la charité, ou à la prudence d'avec ce que nous devons à la justice & à l'ordre de Dieu; comme il le fait expressement dans la dispute de l'usage des viandes, & des choses consacrées aux idoles. Si la sujettion aux Princes Payens estoit de cette nature; pourquoy ne nous en a-t-il avertis? Pourquoy nous la commande-t-il simplement & absolument? Mais que dis-je qu'il ne nous a donné nul avis de cette belle distinction? L'ay desja rapporté un passage de l'epître aux

f Bellar.
l. 5. de
Pont.

R. c. 7 §
Quod si

Rom. 13.
14. 15. 1.
Cor. 10.
28. 29.

indifferemment sans en faire aucune distinction à cét égard, comme s'il y en eust eu quelques vns exemts de cette sujettion; *Admoneste les* (dit-il) c'est à dire tous les Chrétiens de cette isle; (Car il est evident que c'est d'eux qu'il parle) qu'ils *soyent sujets aux principautez*. Certainement ils étoient donc tous sujets; ils devoient tous obeissance; & par consequent les ministres de la religion aussi bien que les autres; étant evident qu'il y en avoit desja d'establis dans les Eglises de Candie. De plus il faut remarquer en quatriesme lieu, que cette sujettion, qu'il leur enjoint, n'exclut pas seulement la resistance & le soulèvement, & ne comprend pas seulement la soumission, la reverence, & la reconnoissance du Souverain en qualité de nôtre Prince, & de nos magistrats en qualité de ses officiers; mais de plus encore l'obeissance a leurs loix & volonte, que S. Paul nomme icy expressement, nous ordonnant, non seulement de leur estre sujets, mais aussi nommément de leur obeir. L'estime aussi fort bonne & fort considerable la remarque de quelques interpretes sur ce que dit l'Apôtre, *qu'ils soyent sujets*, que la parole dont il vsc dans l'original, ne si-

gnifie pas simplement dans le stile commun de ces divins auteurs, *estre sujets*, mais plutôt *s'assujettir soy mesme*; ou se rendre sujet; comme il est clair par les autres lieux, où ils employent ce mesme mot pour exprimer que la femme se doit rendre sujette à son mary; & nos Bibles l'ont ainsi traduit, tant en l'épître aux Romains, où S. Paul dit, que *l'affection de la chair ne se rend point sujette à la loix de Dieu*, qu'en la premiere de S. Pierre, où parlant précisément du mesme sujet dont il est icy question, *Rendez-vous sujets (dit-il) à tout ordre humain pour l'amour de Dieu*. L'Apôtre veut donc que les Chrétiens se rendent sujets, & s'assujettissent eux-mesmes aux puissances superieures; c'est à dire qu'ils se soumettent à leur autorité, non comme les mauvais sujets, par la contrainte, & par la violence de leur puissance à laquelle il ne peuvent resister, mais par leur propre jugement; parce qu'ils sçavent, que c'est la volonté & l'ordre de Dieu; pour la conscience, comme dit S. Paul ailleurs, & non pour la crainte de leur colere seulement. Enfin il faut encore considerer en sixiesme & dernier lieu, que cette doctrine de la sujettion, que les fideles doivent.

Eph. 5.

22.

Col. 3.

12.

Rom.

2.2.

1. pierr

2.13.

aux puissances superieures, est si importante, & si necessaire, que l'Apôtre ne se contente pas de l'établir icy, & ailleurs si hautement, & si clairement; mais commande encore expressement à Tite son disciple, & en sa personne à tous les ministres de l'Evangile, de la ramentevoy soigneusement à leurs auditeurs; de la prescher dans leurs assemblées, & de les en avertir si souvent & si fidelement, que jamais ils ne la puissent oublier; *Admoneste les* (dit-il) *ou leur ramentoy, qu'ils s'assujettissent aux principautez & puissances.* D'où il paroist que c'est vne verité necessaire, que nous ne pouvons ignorer sans nous mettre en danger d'offenser Dieu mortellement, & de perdre le salut; & que les Pasteurs manquent à leur devoir, quand pour quelque consideration mondaine ils la taisent & la suppriment au milieu de leurs peuples; & beaucoup plus encore, quand emportez par vn esprit ennemy de l'Evangile, ils l'impugnent & la détruisent, incitant les Chrétiens au soulevemēt & à la sedition contre le Prince & ses officiers. Mais le S. Apôtre ayant ainsi ordonné à Tite d'instruire fidelement son peuple d'estre sujet & obeissant aux puissan-

ces superieures, ajoûte, qu'ils soient prests à toute bonne œuvre. Cecy, & ce qui suit appartient encore au mesme propos, & il ne l'ajoûte que comme vn moyen fort propre à retenir les Chrétiens dans l'obéissance. Car il est certain, & a esté remarqué par de grands politiques, que les plus Tacite méchans & ceux qui valent le moins sont toujours ceux qui portent le joug avecque le plus d'impatience. L'impieté, la débauche, l'insolence, l'inhumanité, l'orgueil, & autres vices semblables sont les causes, & comme les pepinières des rebellions dans les états, dans les familles, & dans les armées. C'est de tels esprits qu'elles commencent toujours. L'Apôtre donc pour rendre les Chrétiens souples & soumis aux puissances ordonnées de Dieu, veut qu'ils renoncent à tous ces vices, & aux œuvres infructueuses où ils portent les hommes, & qu'au lieu de cette pernicieuse disposition, ils s'étudient à toute honnesteté & vertu, étans toujours prests à en faire les bonnes & saintes œuvres, toutes les fois que Dieu leur en presente l'occasion; que ce soit là l'exercice de leur vie, & la teinture de leurs ames. C'est vn excellent remede contre

les excès des esprits broüillons & feditieux. Car tout homme qui veut vivre honnestement & vertueusement, se soumet volontiers aux loix & aux puissances supérieures ; étant evident que puis qu'elles sont établies pour la conservation du genre humain, nul ne les peut choquer, ou ébranler leur joug sans se declarer ennemy de toute droiture, & honnesteté, & en quelque façon de l'humanité mesme. Et cela paroist affés par l'expérience ; qui découvre tous les jours, que les auteurs des rebellions, quelque haut qu'ils fassent ordinairement sonner la bonté de leurs intentions pour la réformation & le bonheur du monde, ne couvent sous ces beaux & specieux pretextes, que les pernicioeux desseins de leur avarice, ou de leur ambition, ou de leur vangeance, ou de quelque autre passion inhumaine & dénaturée. Les *bonnes œuvres*, où l'Apôtre nous appelle pour nous preserver de ces venins, sont les actions des vertus opposées à ces vices, & à ces passions des hommes mondains ; les œuvres de la charité, de l'humilité, de la tempérance, de l'honesteté ; les fruits de la modestie, de la douceur, de la debonnaireté, de la patience ; tout ce qui est digne de

l'Évangile de IESVS CHRIST, & de la profes-
 sion que nous faisons d'estre ses disciples.
 Il veut que nous soyons prests à cela; tou-
 jours en état d'offrir à Dieu quelqu'un de
 ces sacrifices mystiques de charité & de
 beneficence, qui luy sont si agreables &
 de si bonne odeur entre les hommes; tout
 au contraire de ces abominables & rebel-
 les qu'il décrivoit cy devant; qui étant Tit. 16
 prests au trouble, & à la seduction étoient
reprovez à toute bonne œuvre. Voyla, Fi-
 deles, quelle est la doctrine constante de
 S. Paul & des autres Apôtres, touchant la
 sujettion & l'obeissance deüe aux princi-
 pautés & puissances. Ils l'establirent si
 bien dans la creance des Chrétiens,
 qu'elle y est demeurée ferme & inbran-
 lable par l'espace de plus de mille ans, sans
 souffrir aucune contradiction fort consi-
 derable. Ceux des trois premiers siecles
 vivoient sous des Princes idolatres; la
 plus grand part persecuteurs de la foy,
 sous les Nerons, les Domitiens, les Dio-
 cletiens, & autres qui épandirent tant de
 sang Chrétien. Mais toute la violence &
 la barbarie qu'ils exercerent sur eux, ne
 peut jamais leur arracher du cœur la re-
 verence, & la sujettion, que IESVS

CHRIST leur avoit commandée. Ils aimoient mieux souffrir par milliers les supplices les plus cruels, que résister aux puissances établies de Dieu, & retenant constamment la pureté de son service malgré les edits impies des Empereurs, ils obéissoient volontiers à toutes leurs autres volontez; & protestoient hautement au milieu de leurs martyres, qu'ils reconnoissent ces mesmes Princes sanguinaires, qui les faisoient souffrir, pour les premiers de tous les hommes, pour les ministres de Dieu, les seconds apres luy; sans mettre aucune puissance moyenne entre sa majesté & la leur. Et bien qu'il se passast souvent dans l'état de ces cruels Princes des troubles, des soulèvements, & des guerres civiles contr'eux; jamais les Chrestiens n'estoient d'autre party que du leur. Nous sommes diffamés, (disent-ils) de ne pas respecter la majesté de l'Empereur; Et toutefois on n'a jamais peu treuver de Chrestiens dans les factious des Nigriens, des Albinien, ou des Cassiens. (ce sont les noms des rebelles, qui s'étoient soulévés contre l'Empereur Severe.) Il n'y a eu que les persecuteurs des Chrestiens, qui ayent esté ennemis des

Tertul.
in Apo-
log.

Tertul.
ad Sca-
pul. c. 2.
P. 85. 86.

Empereurs. Le Chrétien n'est ennemy d'aucun homme ; comment le seroit-il de l'Empereur ? Sçachant que c'est son Dieu qui l'a établey, il n'est pas possible qu'il ne l'aime & ne le revere, & ne souhaite son bien, & la prosperité de tout son Estat. Nous l'honorons & le servons comme vn homme, à qui Dieu a donné toutes ses creatures en main, & qui n'a que Dieu seul au dessus de luy ; & qui est vraiment plus grand que tous les hommes, en ce qu'il n'y a que le seul vray Dieu, qui soit plus grãd que luy. Depuis ils eurent la mesme fidelité pour Constance, bien que fauteur des Ariens, & persécuteur des Catholiques ; pour Iulien, bien que deserteur du Christianisme, & passionné adorateur du Paganisme ; & pour Valens Arien furieux ; & S. Ambroise avecque tout son peuple n'opposa à la persécution de Valentinien & de Iustine sa mere, que les larmes, les veilles & les prieres. *Je pleureray* (dit-il) *je me plaindray ; je gemiray. Je n'ay point d'autres armes contre la violence des Goths. Je ne puis ny ne dois resister autrement.* Combien furent éloignez de cette pratique les sentimens & les exemples du Pape Hildebrand nommé Gregoire 7. & de la plus

1. s. ep.
orat.
CONTR.
AUX

grand part de ses successeurs ? qui élevés par divers moyens au comble d'une puissance mondaine, n'ont plus rien voulu souffrir au dessus d'eux ? prétendant de mettre les Rois & les Empereurs sous leurs pieds & de les despoüiller de leurs estats & de leurs couronnes à leur fantaisie ? S. Paul ordonne icy aux Chrestiens de son temps, qu'ils s'assujettissent à vn Prince Payen ; & il s'est treuvé des Papes, qui ont defendu aux fideles sous peine d'excommunication d'obeir ou de s'assujettir à leurs Princes, bien que Chrestiens. Gregoire 7. Innocent 3. Innocent 4. Clement 6. en vserent ainsi, quand ils entreprirent hardiment, chacun en leur temps de deposer les Emperours Henry 4. a Othon 4. b Frideric Barberousse, c & Louys 4. d Et du temps de nos Peres Pic V. publia de semblables bulles contre Elizabeth reine d'Angleterre, e pour n'en point alleguer d'autres exemples : La nuit est elle plus contraire au jour, que l'atentat de ces gens à la doctrine de S. Paul ? L'un dit, *Obeissez aux Princes ; mesmes aux Payens ; Les autres crient. Rebellez-vous contre les Princes, bien qu'ils soient, Chrestiens. Je scay bien que les fauteurs, de leur pre-*

a. D. 1076.
 b. a. D. 1210.
 c. a. D. 1245.
 d. a. D. 1346.
 e G. Ca-
 tentà en
 la vie
 de Pic
 P. 309.

somption, & d'autres broüillons encore alleguent, *f* que si les premiers Chrestiens se sont soumis à leurs Princes, ils l'ont fait par impuissance, & non de leur volonté; & que l'ordre que leur en donnent les Apôtres est plutôt l'adresse d'une prudence, qui souffre ce qu'elle ne peut changer, qu'un commandement de conscience. Mais c'est combler la honte de leur mauvaise cause par une impudence toute manifeste. Car en quel lieu de l'Escriture ont-ils treuvé cette belle exposition? Certainement S. Paul sçait bien distinguer les choses qu'il faut faire par la contrainte de la nécessité d'avec celles qu'il faut faire par le devoir de la conscience; Il sçait bien separer ce que nous devons à la charité, ou à la prudence d'avec ce que nous devons à la justice & à l'ordre de Dieu; comme il le fait expressement dans la dispute de l'usage des viandes, & des choses consacrées aux idoles. Si la sujettion aux Princes Payens estoit de cette nature; pourquoy ne nous en a-t-il avertis? Pourquoy nous la commande-t-il simplement & absolument? Mais que dis-je qu'il ne nous a donné nul avis de cette belle distinction? L'ay desja rapporté un passage de l'épître aux

f Bellar.
l. 5. de
Pont.
R. c. 7 §
Quod si

Rom. 13.
14. 15. 1.
Cor. 10.
28. 29.

Romains, où il l'a rejette & la refute expressément ; protestant qu'il faut estre sujets pour la conscience, & non pour la colère seulement ; & fondant nôtre sujettion sur l'ordonnance de Dieu ; & non sur la violence des hommes ; sur sa loy & sa volonté, & non sur nôtre foiblesse. le laisse le profane mépris qu'ils font des Apôtres, s'imaginant que sous ombre qu'ils n'avoient pas la pompe & les richesses des Papes de Rome, leur puissance fust moindre que celle de leurs Gregoires & de leurs Innocens. Ces divins hommes qui ressuscitoient les morts, & châtioient quelquefois les rebelles exemplairement par des peines corporelles, n'eussent pas manqué de forces pour ranger les plus grands Princes à la raison, si le droit de la pieté & la volonté de leur Maistre leur eust permis de déposer les Empereurs, & de soustraire les Chrétiens à leur obeïssance. Ce qu'ils ne l'ont pas fait montre non leur foiblesse, mais leur conscience ; & la crainte qu'ils avoient non des hommes, mais de Dieu. Et quant aux premiers Chrétiens, il est clair qu'ils rendoient à leurs Princes la sujettion & l'obeïssance par le seul mouvement de leur conscience, & non par le sentiment

timent de leur prétenduë foiblesse ; puis
 que du temps de Severe , a & de Diocle-
 tien , b & de Iulien , c & de Valens , ils
 étoient en si grand nombre ; & si puissans
 qu'il leur eust été aisé de se soulever con-
 tr'eux , s'ils n'eussent eu l'ame meilleure,
 que ces infames advocats des reuoltes
 contre des Princes ; qui par cette ridicule
 pensée dépouillent l'Eglise primitive de
 l'vne des plus glorieuses marques de son
 admirable pieté. Car bien qu'elle ait eu vn
 grand nombre de choses excellentes , à
 peine y peut-on rien voir de plus illustre,
 que cette invincible constance à servir &
 honorer par l'espace de 300. ans des Prin-
 ces , qui la traittoient si cruellement. C'est
 sans doute cette patience divine , autant
 ou plus qu'aucune autre chose , qui ravit
 le monde ; & le contraignit enfin de re-
 connoistre la verité de l'Evangile, & la di-
 vinité de Ies vs ; Et ces gens n'ont point de
 honte de la changer avec autant d'impie-
 té que de folie , en vn simple effet de foi-
 blesse ; au lieu que ç'a esté le fruit d'vne
 pure generosité, & d'vne grandeur de cou-
 rage route celeste, à laquelle jamais la ter-
 re n'avoit rien veu ny oüy de semblable.
 Chers Freres , suivons les sentimens de

aVoyez
 Tertul.
 Apol. c.
 17.
 bVoyez
 l'ep. de
 Maxi-
 min à
 Sabia
 en Euf.
 Hist. l.
 9. c. 9.
 c Ba-
 ron a.
 361. §. 7.

¶

ces bien-heureux ; & méprisant les glofes impertinentes , que le seul interest a nouvellement inspirées aux seditieux , recevons avec les anciens Chrétiens la doctrine de S. Paul ; & ne soyons pas si injurieux à la sagesse & à la sincerité de ce grand interprete de la verité divine , que de nous imaginer qu'il n'ait eu dessein de nous obliger à vn devoir , qu'il nous commande si serieusement , & si saintement, qu'autant de temps seulement qu'une necessité involontaire nous contraindra de le feindre. Il parle de bonne foy ; Obeïssons-luy de mesme ; & gravant profondement dans nos cœurs l'ordre , qu'il nous a donné ; *Soyez sujets aux principales & puissances* , Et, derechef , *Que toute ame soit sujete aux puissances superieures* ; demeurons religieusement dans le respect & dans l'obeïssance du Souverain que le ciel nous a donné , le regardant comme l'image & comme le lieutenant de Dieu ; reverant sa majesté comme vne chose sacrée , qui n'a rien au dessus d'elle que la seule divinité ; nous soumettant à ses ordres ; priant incessamment pour sa prosperité , & pour la gloire de son empire ; sacrifiant gayement à son service chacun dans sa vocation tout et

que nous luy devons ; comme à l'Oint de Dieu, & au pere commun de l'état ; sans que les mauuais exemples de ce siecle licentieux tentent jamais nôtre fidelité. Dieu le veut ainsi ; Ses Apôtres nous l'ont déclaré ; Ses saints l'ont pratiqué ; Nous & nos peres l'avons protesté , reconnoissant dans la declaration publique de nôtre creance , que ce n'est pas assez d'endurer que nos superieurs nous dominant ; qu'il faut mesme les honorer & priser en toute reverence , & les tenir pour les lieutenans & officiers de Dieu , établis par sa providence dans vne charge legitime & sainte ; obeir à leurs loix & ordonnances ; leur rendre tous devoirs , & porter le joug de sujettion d'une bonne & franche volonté, pourveu seulement que l'empire souverain de Dieu demeure en son entier. Que nos mœurs & toutes les actions de nôtre vie répondent à cette sainte profession ; que l'amour & le respect des puissances superieures y reluisent avec tant d'eclat , que leur lumiere soit capable de nous justifier, & de confondre la calomnie de ceux qui chargent nôtre nom de l'infamie & de la haine des horreurs, où graces à Dieu nous n'avons & n'aurons jamais nulle part, & que

Confes.
de nos
Eglises.
art. 39.
40.

Bb ij

nous detestons plus que personne du monde. Mais pour maintenir vos cœurs dans cette pure & inviolable fidelité que vous devez à votre Souverain, & pour les préserver de tous les poisons de la faction, ayez soin de ce que l'Apôtre vous commande *d'estre prests à toute bonne œuvre.* Laisant les choses de l'état à ceux à qui Dieu en a donné la conduite, étudiez seulement l'état de vos ames; prenez garde, que l'humilité & la modestie y soient bien entretenues par vn vif ressentiment de vos pechez & de vos infirmités; que l'amour de JESUS-CHRIST, que le desir & l'esperance de son ciel, que le mépris & le dégoût du monde & de ses vanitez, que la dilection de vos prochains, que la compassion des miserables, vous touchent vivement, & vous tiennent continuellement occupez ou à exercer les œuvres de la pieté, ou à en chercher au moins les occasions. Croyez-moy Fideles; si vous vous donnez tout entiers à vn si beau & si salutaire travail, il vous fera fort aisé de vous guerir des passions & des inquietudes qui débauchent les esprits broüillons, de leur devoir, & de rendre aux principales & puissances, toute la sujet-

tion que l'Apôtre vous demande, pour mener icy bas, sous l'ombre de leur autorité vne vie paisible & tranquille parmy les confusions du monde, en attendant doucement ce siecle bien-heureux, où toute autre puissance abolie. Dieu seul sera Dieu en nous tous. Amen.

AMEN



Cs iij



SERMON DOVZIESME.

TIT. III. VERS. 2. 3.

2. *Qu'ils ne médisent de personne ; qu'ils ne soyent point querelleux ; mais benins, & montrans toute debonnaireté envers tous hommes.*

3. *Car nous aussi étions autresfois infensé, rebelles, abusez, seruaus à diverses convoitises, & voluptez, vivans en malice & envie, dignes d'estre haïs, & haïssans l'un l'autre.*



O HERS FRERES ; Les societez civiles, où nous vivons dans le monde, consistent chacune en deux parties ; dont l'une est le Prince, & l'autre le citoyen ; le Prince, qui gouver-

ne; le citoyen, qui est gouverné. C'est de la liaison legitime de ces deux parties l'une avecque l'autre, que se forment les états dans le genre humain; tout ainsi que dans la nature vous voyez, que l'vnion du chef avec ses membres fait vn corps. Et comme les membres, outre l'vnion qu'ils ont tous avecque leur chef, en ont encore vne autre entr'eux, entant qu'ils sont joints ensemble dans vn mesme corps; semblablement aussi dans l'état, outre la liaison que tous les citoyens ont avecque le Prince, chacun d'eux en à encore vne seconde avecque les autres citoyens, en la société desquels ils vivent. A ces deux sortes de liaisons répondent deux sortes de devoirs; les vns, que nous sommes obligez de rendre au Prince; les autres, que nous devons à nos concitoyens. C'est de là que depend le bonheur d'vn état, Pour mener vne vie paisible & tranquille dans la pieté & l'honnesteté, il nous faut fidellement acquiter de ces deux sortes de devoirs; & quiconque manque à l'vn ou à l'autre trouble infalliblement & son repos & celuy de la société, où il se trouve. C'est pourquoy l'Apôtre saint Paul pour nous former à cette parfaite justice, à laquelle

I E S U S - C H R I S T nous appelle en son Evangile ; a pris le soin de nous instruire exactement de ces deux parties de nôtre devoir. Et il l'a jugé d'autant plus nécessaire, qu'étant éclairé de la lumière prophétique de l'Esprit de Dieu, il n'ignoroit pas, que Satan pour rendre le Christianisme odieux le calomnieroit sur ces deux points ; luy imputant hardiment de manquer & de fidelité envers les Princes, & d'affection envers les citoyens. Contre la premiere partie de cette fausse & impudente accusation, vous ouïtes en nôtre dernière action comment l'Apôtre nous recommande la dignité du Prince, ordonnant expressement à tous les fideles de *se soumettre aux principautez & puissances, & de leur obir étant prests à toute bonne œuvre.* Maintenant pour confondre la seconde, il nous prescrit comment nous avons à vivre avecque nos concitoyens, en respectant si religieusement leur reputation, & leur paix, que jamais il ne nous arrive de violer l'une ou l'autre par des médifances, ou des querelles ; mais qu'au contraire nous ayons pour eux vne équité, vne facilité, & vne bonté si grande, que nous ne perdions aucune occasion de les obli-

ger & fervir. Et afin que la superstition & les vices des infideles, au milieu desquels vivoient alors les Chrétiens, ne les empeschassent point d'avoir pour eux cette humanité & debonnaireté charitable, il leur represente en suite qu'ayant été autresfois eux-mesmes dans vn semblable malheur, ils doivent plutôt avoir de la compassion, que de l'aversion pour ceux, qu'ils y voyoient encore plongés. C'est la leçon que l'Apôtre nous donne dans ce texte, qui ne nous est pas moins necessaire aujourd'huy (Mes Freres) qu'elle l'étoit alors aux Chrétiens de Candie, pour qui il a écrit cette epître; puis qu'outre la discipline de l'Evangile, dont nous faisons tous profession, nous avons encore cecy de commun avec eux, que nous vivons aussi bien qu'eux, au milieu d'un peuple d'une religion differente de la nôtre, & ayant de nous des prejugez semblables à ceux, que les nations avoyent alors des Chrétiens. Escoutons donc attentivement l'enseignement de l'Apôtre avec vne entiere resolution d'y obeir; & pour n'en rien laisser en arriere, considerons l'une apres l'autre les deux parties, qu'il contient; c'est à dire premierement le devoir,

qu'il nous commande ; & en deuxiesme lieu la raison, qu'il y ajoute, tirée de ce que nous étions aussi autresfois dans lo miserable état, où nous voyons maintenant ceux, qui ne jouissent pas comme nous, de la lumiere de la grace, & de la communion de nôtre Seigneur I E S U S C H R I S T. Pour la premiere de ces deux parties, l'Apôtre l'exprime en ces mots, où parlant des Chrétiens, *Qu'ils ne médissent de personne* (dit-il) *Qu'ils ne soyent point querelleux ; mais benigns & montrans toute debonnaireté envers tous hommes.* Cét enseignement contient deux points, comme vous voyez ; vne defense, & vn commandement. Il nous defend *la médifance, & les querelles* ; Il nous commande *la benignité & la debonnaireté.* L'Apôtre vsant en cela de sa methode ordinaire, fait comme vn sage jardinier ; Il attache premiere ment le vice de nos ames, comme vne herbe mauuaise & venimeuse ; & puis y plante la vertu, comme vne herbe bonne & salutaire. Mais dans l'vne & dans l'autre partie il tend à vn mesme but, qui est de nous faire vivre en paix & en amitié avec que tous nos prochains, nettoyant nos mœurs de ce qui y est contraire, & les or-

nant & enrichissant de ce qui y est propre. Car il n'y a rien, qui aliene davantage les volontez des hommes, & qui nous rende plus falcheux & plus odieux, qu'un humeur médifante, & querelleuse; & il n'y a rien de l'autre part, qui gagne mieux le cœur & les bonnes graces de ceux, avec qui nous conversons, que la douceur de la benignité & de la debonnaireté. Il commence par *la médifance*; comme par un vice, qui étant malin & pernicieux au souverain degré, est tout ensemble neant, moins fort commun & fort ordinaire à notre nature. Et il arrive souvent, que ceux qui ont quelque excellence au dessus des autres, s'y laissent plus aysément aller. Les avantages qu'ils ont leur donnent de la vanité; qui leur fait mépriser les autres, & le mépris les rend incontinent outrageux & médifans. Les Chrétiens donc ayant entre tous les hommes reçu des dons excellens de la grace de Dieu, l'Apôtre les oblige à prendre d'autant plus soigneusement garde à eux; pour ne pas s'imaginer que la liberalité du Maître leur donne droit de s'élever au dessus des autres, & d'exercer la censure de leurs défauts, ou de découvrir leur honte, &

de se repaistre de leur infamie. Je ne m'ar-
resteray pas icy à vous représenter toutes
les différentes especes de la médifance,
qui a beaucoup de branches, & se multi-
plie presque à l'infiny ; ny à vous deduire
exactement toutes les causes, qui la pro-
duisent, ny tous les faux pretextes, dont
le monde tasche en vain à la colorer. Sa
nature n'est que trop connue ; & pleust à
Dieu qu'elle le fust moins, & que nous en
parlassions, comme d'une chose si rare &
si inusitée dans notre climat, que l'on
eust de la peine à vous la faire entendre,
Mais il n'y a point de vice, qui nous soit
plus familier que celuy-cy. Nul de nos
âges n'en est exempt ; Il a également infe-
cté l'un & l'autre de nos sexes ; & il n'y a
point d'ordre, ny de condition d'hommes
dans le monde, ny mesme ô douleur dans
l'Eglise, où il n'ait répandu ses poisons.
C'est assez, que vous sachiez en général,
que l'Apôtre bannit toute cette maudite
engeance du milieu de nous ; sous quel-
que forme, qu'elle se déguise ; de quelque
cause qu'elle naisse, & quelque dessein
qu'elle protende. J'avoue que la parole,
qu'il a employée dans l'original, signifie
proprement *blasphemer* ; qui est la plus capi-

le de toutes les médifances , conjointe avecque l'outrage de la divinité. Mais & l'origine du mot, qui veut dire selon les Grammairiens Grecs *blesser la reputation*, & l'usage des auteurs sacrez, qui le prennent souvent pour *médire*, & toutes les circonstances de ce texte, montrent que les interpretes l'ont tres-bien traduit en ce lieu pour vne defense generale de ne point médire de qui que ce soit. J'accorde aussi volontiers, que l'Apôtre semble regarder icy particulièrement les puissances, dont il parloit dans le verset precedent; nous defendant notamment de médire de nos Princes ou de leurs officiers; excez, où la fierté naturelle emporte la pluspart des hommes, qui ne pouvant faire pis, contentent au moins l'orgueil de leur petit courage, avecque les coups de leur langue, & déchirent la reputation des personnes, dont ils ne peuvent ny secouer le joug, ny blesser l'autorité. Mais tant y à que S. Paul ajoutant expressement (comme il fait) que nous *ne médifions de personne*, nous defend clairement toute médifance; de quelque qualité que soit la personne qu'elle offese; & celle qui se prend aux grâds, & celle qui outrage les petits. Il veut que la reputation

βλασφημείν.
Eust. in
Odiss. 4
p. 490.
Etymol
M.

de tout homme nous soit chere; & que nos langues, que le ciel nous a données pour benir & edifier nos prochains, ne servent jamais à les déchirer, ou à les noircir. Apres la medifance il nous defend les querelles; *Qu'ils ne foyent point querelleux;* dit-il. Il est vray, que la parole dont il use, dans le langage des Grecs signifie aussi vn homme *qui ne se bat point*; Mais parce que le mot d'où elle vient, se prend souvent dans l'Escriture pour des noises, des debats de paroles, & des procez, les circonstances de ce passage où il est question de la vie civile, nous obligent à l'entendre comme ont fait la pluspart des interpretes, pour dire vn homme qui n'est point querelleux, ny disputeur, qui ne choque pas aysément ses prochains; comme font ceux qui pour les moindres sujets, souvent meismes pour des paroles, ou pour des choses de neant entrent en des contestations aigres & picquantes avec eux. Chacun voit assez sans que je le dise, combien cette humeur est fascheuse & importune, & quelles tempestes elle excite dans la vie des hommes; troublant leur repos, & les tenant dans vne agitation perpetuelle. Les suites en sont dangereuses; & quel-

ques fois mesmes funestes. De là sourdent les haines, & les inimitiez ; les procez, les pertes, les ruïnes des maisons ; les duels, & les meurtres ; & autres semblables malheurs sans nombre. Qui pourroit ôter aux hommes ce fiel d'amertume, dont leur nature est teinte, il ôteroit par mesme moyen de leurs maisons & de leurs états la plus grand part des maux, qui les troublent, & y mettroit le calme & le bonheur. Ce sont là les deux vices que l'Apôtre nous défend, les médifances & les querelles. Mais au lieu de ces deux pestes, il veut qu'après en avoir repurgé nôtre vie, nous exercions & cultivions soigneusement deux vertus, qui leur sont contraires & opposées ; la benignité, & la debonnaireté. *Qu'ils soient bénins*, (dit-il) & montrans toute debonnaireté envers tous hommes. Quand il nous commande d'estre *bénins*, il entend que nous soyons modestes, & equitables ; que nous ne poursuivions ny nôtre droit, ny le tort des autres à la rigueur de la justice ; mais que nous relâchions de nos interests en faueur de nos prochains, leur en donnant vne partie pour avoir leur paix & leur amitié ; & que nous interprétions pareillement leurs

actions & leurs paroles en la meilleur part qu'il est possible, ne prenant pas toutes choses au criminel, comme font les humeurs puntilleuses; & addoucissant avec adresse ce qu'il y a de rude en eux. Le débinaireté, qu'il nous recommande en suite, à encore quelque chose de plus obligeant, que l'équité. C'est vne douceur d'esprit, éloignée de toute colere & aigreur; qui ne se picque pas aisément pour les offenses, qu'on luy fait; qui oublie les injures; qui aime à obliger & à servir; qui ne rebute ny n'attriste ceux qui s'adressent à elle, mais les reçoit gayement, & les renvoye contents; s'accommodant autant qu'elle peut à la portée de chacun. Cette vertu est le joyau de la nature humaine, & son propre ornemēt. C'est vne marque vraiment digne de l'avantage, que le Créateur a donné à l'homme, d'estre seul raisonnable entre tous les animaux. Aussi voyez-vous, qu'entre toutes les autres vertus, elle re-
luisoit d'une façon particulière en nôtre Seigneur IESVS CHRIST, le souverain patron de toutes les perfections de nos mœurs. Il se l'attribuë nommément, & nous ordonne de la bien remarquer en luy, comme vne chose que nous devons
imiter

imiter sur toutes les œuvres ; *Apprenés de moy* (dit-il) *quò je suis debonnaire , & humble de cœur ; & c'est l'eloge que luy donnoit le Prophete Zacharie , quand il annonçoit sa venuë à l'Eglise ; Voicy , ton Roy vient à toy debonnaire.* La debonnaireté est comme vne enseigné royale , dont il le pare au jour de son entrée au milieu de son peuple. Et luy mesme nous montre assez combien il ayme cettè vertu , & combien elle nous est necessaire , quand il appelle heureux ceux , qui en sont dotiez ; *Bien-heureux sont les debonnaires ,* (dit-il) *car ils heriteront la terre.* Son Apôtre veut donc aussi , que nous en embrassions l'étude ; que nous y formions nos mœurs , que nous en ayons les doux & agreables sentimens dans le cœur ; & non seulement cela , mais de plus que nous les fassions paroître en toute nôtre conversation avecque nos prochains ; *montrez leur* (dit-il) *toute debonnaireté ;* qu'ils la voyent luire dans vos paroles & dans vos actions ; qu'elle accompagne tout ce que vous aurez de commerce avec eux. Et comme les personnes mondaines ne vont jamais en compagnie sans leurs joyaux , & leurs ornemens ; Chrétiens , ne

zachar. 9. 9.

Matth. 5. 5.

D d

traitez iamais avec les hommes que vous ne foyez parez de la debōnaireté de vôtre CHRIST, comme d'un diamant precieux, qui leur donne aussi-tost dans les yeux, & leur fasse reconnoistre par son éclat, que vous estes vrayemēt disciples de ce Maistre debonnaire. Mais il ne faut pas oublier, que l'Apôtre ne dit pas simplement que *nous leur môtrions de la debonnaireté*: Il dit exprefément, que nous *leur montrions toute debonnaireté*; c'est à dire vne debonnaireté parfaite, à laquelle il ne manque aucune des parties necessaires à cette vertu. Car c'est le stile de ce saint homme d'employer souvent le mot de *tout* en ce sens, pour signifier la perfection, & l'excellēce accomplie des choses, don il parle, de chacune en son genre; comme quand il dit, que *Dieu a fait abonder sa grace sur nous en toute sapience*; & semblablement quand il souhaite que les Colossiens soient remplis de la connoissance de la volonté de Dieu en toute sapience & intelligence spirituelle; & ailleurs encore, quand il dit, que *LES V S. CHRIST a montré en luy toute clemence pour un exemple à ceux qui croiront*. Et de rechef dans vn autre lieu, où il dit, que *quand il auroit toute la science, & toute la foy, il ne sera rien s'il n'a la charité*; en tous

Eph. 1. 8

Col. 1. 9

1. Tim.
5. 16.1. Cor.
13. 2.

ces passages par ces mots *toute sagesse, toute clemence, toute science, toute foy*, il entend vne-sagesse parfaite, vne clemence souveraine, vne science & vne foy accomplie, à laquelle il ne manque rien. Icy donc semblablement en disant *toute debonnaireté*; il signifie vne debonnaireté parfaite & souveraine, fournie de toutes les parties, & de tous les degrez, dont la nature de cette vertu est capable. Et ce n'est pas sans raison, qu'il s'en est ainsi exprimé. Car le commun des hommes pense s'estre assez acquitté de ce devoir, & avoir mérité le nom de *debonnaires*, quand ils ont honnestement recueilly ceux qui leur parlent; ou quand ils ne les ont pas rabrouiez d'abord; ou quand ils ont conversé avec eux selon les loix de la civilité, & de l'humanité, qui se pratiquent dans toutes les nations polies par les personnes bien nées, & bien nourries. Mais pour vous dire le vray, Mes Freres, ce n'est là que le masque, ou l'habit de la debonnaireté; ce n'est pas la debonnaireté mesme; ou si le monde veut, qu'elle soit ainsi nommée, du moins ne peut-il nier, que ce ne soit vne debonnaireté fort imparfaite, & superficielle seulement; qui comme vne peinture.

re morte nous montre bien la forme & la couleur de la chose, mais n'en a pas le corps & la verité. C'est pourquoy l'Apôtre nous ordonne expressément de montrer toute debonnaireté à nos prochains; de leur en montrer le corps en nos actions, & non l'ombre seulement dans nos paroles; de nous acquiter envers eux de tout ce que nous promet son nom, de tous les bons offices, & de tous les services, où elle consiste; de tous les devoirs, qui la forment. Il y en a aussi, qui se montreront debonnaires vne fois, ou deux; mais qui se lassent après cela, & comme si leur vertu étoit épuisée, deviennent en suite aussi rudes & fâcheux, qu'ils avoient paru doux & officieux au commencement; dont le Prophete dit elegamment, que *leur bonté est comme vne nuée du matin, ou comme la rosée du matin, qui s'en va*; qui ayant peu de consistence s'évanoïit & disparoist en vn moment. C'est encore contre ceux-là, que l'Apôtre avertit les fideles de *montrer toute debonnaireté*; de ne se laisser jamais dans l'exercice de cette vertu; d'en rendre constamment tous les devoirs. Enfin il faut aussi soigneusement remarquer ce qu'il dit, que *nous montrions cette debonnaireté*.

Osee 6.
4.

reté à tous hommes; c'est à dire à tous ceux, avec qui nous vivons, de quelque qualité; religion, naissance, ou condition, qu'ils soient sans aucune exception: que pas vn de ceux, avec qui nous traitons, ou conversons ne se puisse justement plaindre que nous ayons manqué en leur endroit à quelqu'un des devoirs des la debonnaireté Chrétienne. Le Seigneur nous enseigne tres expressément; que telle doit estre l'estendüe de nôtre debonnaireté; qu'elle doit embrasser non les bons, les amis, & les reconnoissans seulement, mais aussi les méchans, les ennemis, & les ingrats mesmes; quand il nous ordonne d'imiter la bonté de nôtre *Pere celeste*, qui fait lever son Soleil sur les bons & sur les mauvais; & envoie sa pluye sur les justes & sur les injustes; & nous commande à son exemple d'aimer nos ennemis; de benir ceux qui nous maudissent, de faire bien à ceux qui nous haïssent, & de prier pour ceux, qui nous persecutent. Car (dit-il) si vous n'aimez que ceux qui vous aiment, & ne caressez que vos freres, quel salaire en aurés vous? Les peagers (c'est à dire les plus perdus & les plus viciieux entre les pecheurs) n'en font ils pas bien autant? Et son Apôtre confor-

Matth.

5. 44. 45.

46. 47.

mément, *Si ton ennemy a faim (dit-il) donne luy à manger. S'il a soif donne luy à boire. Ne sois point surmonté du mal; mais surmonte le mal par le bien.* C'est nommément pour cette raison, qu'il ordonne icy *que nous soyons debonnairez à tous hommes; comme s'il eust dit expressement; non seulement aux fideles, mais aussi aux incredules; non seulement aux Chrétiens, mais aussi aux Juifs & aux Payens; à vos ennemis, à vos persecuteurs, & non seulement à vos amis, & à ceux qui vous obligent, ou qui du moins ne vous font point de mal.* Ce qu'il ajoute, montre clairement, que c'est là son intention. Car prevoiant bien, que la chair auroit de la peine à goûter vne leçon si sainte, & qu'elle voudroit au moins excepter de l'objet de nôtre debonnaireté les personnes ennemies de nôtre profession, & de la verité de l'Évangile, les estimant indignes de nôtre amitié & beneficence; il va au devant de ce faux pretexte, & corrige la fierté d'où il vient, & nous montre, que nous n'avons nul legitime sujet de dédaigner ceux, qui sont dans les tenebres de l'erreur; ny de leur soustraire les offices de nôtre charité, sous ombre que nous avons l'avantage de jouir de la

lumière & des faveurs de Dieu en la communion de son Fils ; Et la raison qu'il en allegue est tirée de ce que naturellement & originairement nous mesmes , qui nous estimons si fort , ne valions pas mieux , que ceux que nous méprisons ; ayant autres fois été aussi perdus , & aussi corrompus qu'eux , noyez dans les mesmes horreurs , & dans le mesme abyfme , où nous les voyons maintenant. Car (dit-il) nous aussi estions autresfois insensés , rebelles , abusés , servans diverses convoitises & voluptés , vivans en malice & envie , dignes d'estre haïs , & haïssans l'un l'autre. Il leur fait icy vne triste , mais véritable peinture du miserable état , où ils étoient avant que Dieu les eust honorez de sa vocation ; afin que le souvenir de leur propre indignité motifiait leur orgueil , & rabbatist le mépris , qu'ils faisoient des pauvres aveugles , errans dans les tenebres du Judaïsme ou du Paganisme. Car il n'y a rien de plus propre pour châtier nôtre fierté , & pour adoucir nôtre rigueur , que de nous voir convaincus des mesmes defauts , que nous reprenons en autruy ; & celuy qui a luy-mesme besoin de pardon & de support est bien dur & incorrigible , s'il ne se montre

Matth.
18. 31.

gracieux aux autres. C'est ce qui rendit l'inhumanité du mauvais serviteur inexcusable, de ce qu'ayant receu vne grande & admirable grace de son Seigneur, il fut si cruel que d'en refuset vne bien mediocre à son compagnon ; *Serviteur méchant* (luy dit il le Maistre) *ne te falloit-il pas aussi avoir pitié de ton compagnon de service; ainsi que j'avois eu pitié de toy ?* Afin donc qu'il ne nous arrive quelque chose de semblable, en traittant avecque fierté & dédain ceux qui sont encore dans les tenebres de l'erreur, il nous remet devant les yeux l'état où nous étions autrefois compagnons de leurs malheur, frappez de leur aveuglement, coupables de mesmes vices, plongez dans vn mesme bourbier, & dignes d'une mesme perdition. Premièrement la loy de la charité & de la justice naturelle nous oblige à traitter les autres en la mesme sorte que nous voudrions qu'ils nous traittassent, si nous étions en leur place, & eux en la nôtre. Puis donc que lors que vous étiez dans le miserable état où sont maintenant les étrangers de l'alliance divine, vous n'eussiez pas voulu que sous ombre de cela on vous eust méprisé, en vous refusant les

devoirs de l'humanité & de la debonnaireté; il est evident que vous estes obligez par vos propres loix à exercer toute douceur & debonnaireté envers ceux mesmes d'entre les hommes qui sont encore dans l'erreur; qui est precisement le devoir, que vous recommandoit l'Apôtre. Puis apres l'essay & l'experience du mal nous donne naturellement de la compassion pour ceux qui le souffrent; d'où vient que ceux qui ont passé par le danger, & qui ont été dans la misere sont plus touchez du malheur des miserables, & les secourent plus volontiers; que ceux qui n'en ont jamais gouté. Ayant donc été autresfois nous mesmes dans la condition des ennemis de la verité; ayant éprouvé l'horreur de leur aveuglement, la tyrannie de leurs vices, & les malheurs de leur servitude spirituelle, nous nous montrerons tout à fait durs & inhumains, & indignes de la grace divine, si ce qu'ils souffrent ne nous donne de la pitié pour eux; tant s'en faut qu'il nous doive dispenser de les assister ou de les servir. Enfin nôtre propre exemple nous apprenant, que quelque perdus que soient en eux-mesmes les ennemis & perse-

cuteurs de la verité, ils peuvent neantmoins changer si Dieu à pitié d'eux, & entrer par sa grace dans l'alliance, où il nous a fait l'honneur de nous appeller; cette esperance nous doit aussi inciter à leur rendre tout ce que nous pourrons de bons offices pour les amener s'il est possible à la communion d'un si grand bien. Ainsi vous voyez (mes Freres) comment la raison de l'Apôtre établir le precepte qu'il nous donnoit d'estre debonnaires à tous les hommes. Mais puis qu'à cette occasion il nous a brievement representé quelle est la nature de l'homme avant qu'elle soit reformée & sanctifiée par l'Esprit du Seigneur, il ne faut pas oublier de considerer dans ce tableau l'horreur & la misere de nôtre condition hors de IESVS-CHRIST. Premièrement il dit qu'avant que d'estre en la communion, *nous étions insensés*; c'est à dire non seulement ignorans la verité & la volonté de Dieu, mais de plus saisis & préoccupez de diverses erreurs grossieres, & d'opinions & de maximes brutales & extravagantes, contraires à la lumiere de la droite raison, & du bon jugement; comme sont celles, qui ont vogue dans le Paganisme, dans le

Judaïsme, dans le Mahumetisme, & en toutes les fausses religions. Car quant à cette connoissance des choses naturelles, & civiles, que les hommes estiment tant, & qui se treuve hors de IESVS-CHRIST dans leur état naturel; il est evident que ce n'est qu'une vanité tandis que l'on ne connoist point Dieu, le seul auteur de nôtre bonheur; & que c'est mesme vne partie de la folie des infideles, de mettre la sagesse en vne science, qui ne rend celuy qui l'à ny meilleur ny plus heureux au fonds. L'Apôtre ajoûte, *que nous étions rebelles*; c'est à dire que nous resistions à ce qui se presentoit à nous de raison, & de verité, le rejettant fierement sans l'écouter, sans y vouloir consentir, ny suivre, où ces premiers rayons nous conduisoient; assavoir à glorifier Dieu. Cette rebellion des hommes contre toutes les lumieres, que le Seigneur leur a mises devant leur yeux, soit en la nature, soit en la loy, pour les convier à le reconnoistre & à le servir, paroist clairement dans l'histoire & dans la vie des Payens & des Juifs; & il n'ya que la foy seule, qui l'ait domptée, nous amenant à la vraye obeissance de Dieu. Il dit en troisieme lieu que nous

παρανομα-
μενοι-

étions *abusez*, ou *errans*, comme porte le mot employé dans l'original ; c'est à dire hors du droit chemin, dans les voyes de perdition ; où nôtre propre ignorance & la seduction des autres nous avoit engagé. Car puis que **IESVS-CRIST** est la voye, la verité & la vie ; il n'est pas possible que ceux qui sont hors de luy, ne soient egarez, & vagabonds, errans çà & là sans tenir aucune route droite & assurée. Esfaye s'étoit desja servy de la mesme image pour nous représenter la misere, où nous sommes avant que le Christ de Dieu nous recueille & nous adresse ; *Nous avons tous été* (dit-il) *errans comme des brebis ; Nous nous sommes détournés, chacun en son propre chemin.* Apres avoir ainsi décrit l'incrédu- lité telle qu'elle est en elle mesme, insen- sée, rebelle, & errante ; il y ajoute les de- testables fruits, qu'elle produisoit, & les ordures, dont elle remplissoit toute nôtre vie, disant premierement qu'en ce misera- ble état, où nous étions sous les tenebres, *nous servions diverses convoitises, & voluptez.*

Ican.
14. 6.

Esfaye
53. 6.

tot.

Il estime fort apparente l'opinion de ceux, qui prennent ces mots pour dire *les convoiti- ses de diverses voluptés*, par vne figure re- marquée par les Grammairiens dans les

meilleurs écrivains, & qui se treuve quelquesfois dans les auteurs sacrez. Mais de quelque faison que l'on construise ces paroles, le sens en est clair, qu'au temps de l'ignorance & de l'erreur les hommes sont esclaves des convoitises de la chair, & des voluptez, auxquelles elle est encline. Ces convoitises sont les mauvais & injustes desirs, contraires à la loy divine; & les *voluptés* sont les faux & sales plaisirs de la terre, les courts & miserables contentemens, que la chair & le sang se promettent dans la jouissance des choses terriennes; les plaisirs non seulement de la bouche & de l'intemperance; mais aussi ceux de l'ambition, & de l'avarice, & de la vengeance; & en general la satisfaction que chaque passion treuve à accomplir ce qu'elle desire. Vous sçavez avec qu'elle efficace ces voluptez attirent les hommes; les charmant par l'imagination de leur douceur, & allumant dans leurs cœurs des convoitises si violentes, quelles leur font perdre tout autre sentiment, pour employer dans le dessein d'en jouir tout ce qu'ils ont d'adresse & de pouvoir. C'est ce que l'Apôtre signifie, en disant *que nous les servons*; comparant la sujettion, où el-

les nous tiennent ; à la servitude d'un pauvre esclave , qui n'a pour loy de sa vie que ia volonté de son maistre. Car c'est proprement ce que signifie le mot icy employé ; Ce n'est pas simplement *servir* , mais c'est servir en esclave ; en telle sorte que vous soyez entierement soumis à la puissance de celuy que vous servez , sans pouvoir luy resister , ny le contredire , dépendant absolument de sa volonté. C'est un mot de mesme sens & de mesme origi-

Jeân. 8. 34. ne , que celuy dont se sert l'Escrature , quand elle dit , que le pecheur est *serf* , ou Rom. 6. *esclave de peché* ; & quand S. Paul dit si souvent ailleurs , que nous étions *serfs de peché* , avant que d'estre en la grace. Ce qu'il appelle ces *convoitises diverses* , est aussi considerable ; & signifie la multiplicité & contrariété de ces malheureuses passions , qui sont les maistresses de la vie mondaine. Car elles sont non seulement différentes , mais souvent mesmes contraires ; l'avarice nous commandant d'épargner , l'ambition nous contraignant de dépendre. Elles sont aussi fort changeantes ; variant quelquesfois en cent façons en fort peu de temps ; de sorte que le miserable , qu'elles balotent çà & là à leur fantaisie.

agité entre des desirs & des commande-
 mens si divers & si changeans , n'a non
 plus de repos qu'un vaisseau, que des flots
 & des vents contraires tournent çà & là en
 tout sens ; ce qui a fait dire au Prophete,
que les méchans sont comme la mer qui est en Ezaye I
57.20.
tourmente, quand elle ne se peut appaiser, &
que ses eaux jettent de la bourbe & du limon.
 L'Apôtre touche en suite quelques-vnes
 des œuvres, où les convoitises nous occu-
 poient au temps, que nous étions leurs es-
 claves, *nous vivions (dit-il) en malice & en-*
vie ; comme s'il disoit que nôtre vie étoit
 toute pleine des fruits & des effets d'une
 maligne & envieuse passion, qui ne pou-
 vant souffrir le bien & le repos des autres,
 mettoit toute son étude à les travailler, à
 traverser leur contentement, & à troubler
 leur paix. Enfin il ajoute pour comble
que nous étions dignes d'estre haïs, & nous
haïssions l'un l'autre. Il veut dire que pressés
 par les éguillons de ces fieres & cruelles
 passions, qui nous maistrizoient, nous
 nous iettions en un tel excez d'injustice,
 & de méchanceté, que nous nous ren-
 dions insupportables, & tout à fait dignes
 de la haine non de Dieu seulement, mais
 des hommes mesmes ; & que nos propres

vices nous punissant les vns par la main des autres, nous encourions en effet cette haine des hommes que nous meritions; étant tous si perdus, que chacun ne haïssoit pas moins ses prochains, qu'il étoit haï d'eux; l'horreur de nos crimes & de nos malices étant telle, que bien que nous en fussions tous atteints, nous ne pouvions neantmoins nous empescher de les haïr les vns dans les autres. Tel est l'état des hommes hors de I E S U S - C H R I S T. L'avoüe qu'ils ne sont pas tous sujets à tous ces vices; mais je soutiens, qu'il n'y a pas vn d'eux, qui n'en soit travaillé de quelques vns. Leur servitude est diverse; & l'employ, où la convoitise les occupe, différent. Mais tant y a qu'ils sont tous esclaves. La chaîne qui les lie, n'est pas mesme; celle de l'un est d'or, ou d'argent, & celle de l'autre est de fer, ou d'airain; mais quoy qu'il en soit, il ne s'en treuve point qui n'ait la sienne, qui pour estre d'un autre metal ne laisse pas de luy ôter la liberté. Si l'un sert un vice, & l'autre un autre différent; cela n'empesche pas qu'ils ne soyent tous serfs. S. Paul n'en excepte pas vn. Il se met luy-mesme du nombre, & reconnoist qu'avant que I E S U S -

CHRIST

CHRIST l'eust affranchy, il servoit comme les autres; *Nous aussi* (dit-il) *étions autrefois insensés.* Quelques - vns disent qu'il a ainsi parlé par vne certaine figure de rhétorique, prenant part aux vices de ceux qu'il entretient; bien qu'il n'y en eust jamais eu en effet. Mais cette civilité, dont ils veulent obliger l'Apôtre; est contraire à son intention; & il la desavoue clairement ailleurs; confessant hautement qu'avant la miséricorde; que Dieu luy fit en LES VS-CHRISTY il étoit non seulement pecheur; mais mesme *le premier des pecheurs.* Car il ne feint point d'en parler ainsi. Disons donc selon son vray sentiment, qu'avant la grace de Dieu en son Fils tous hommes généralement sans en excepter vn seul sont aveugles; & rebelles; & esclaves du peché & de ses convoitises: D'où paroist combien est vaine & contraire à la verité Apostolique l'erreur de Pelage & de ses disciples anciens, & modernes, qui flatent l'homme d'vne fausse & imaginaire liberté, & le revestent mesme d'vne puissance royale & indépendante, qu'ils appellent le *franc arbitre*; qui le rend à ce qu'ils disent capable de faire de soy-mesme tout ce qu'il luy plait.

Grôt:

1. Tim. 1.

25. 16.

E.

ta ; comme si estre *esclave* , ce que nous étions tous avant que I E S V S - C H R I S T nous eust affranchis , signifioit estre libre , & maistre , & Roy , & Souverain. Mais nous avons assez parlé de l'exposition de ce texte de S. Paul. Le principal est , que nous mettions ce qu'ils nous enseigne en pratique , formant nos mœurs à la reigle qu'il nous prescrit. Reconnoissons premiere-ment en toute humilité l'extresme corruption & perverité de nôtre nature ; & rendons à la grace de I E S V S - C H R I S T seul , toute la gloire de la liberté ; où il nous a mis , nous tirant d'une condition si misérable. Et puis que nous en sommes sortis par sa faveur , ne soyons pas si ingrats , que d'y retourner encore. Effaçons de nôtre vie toutes les marques de nôtre ancienne servitude. Alors nous étions insensés ; Soyons maintenant sages & prudents. Alors nous suivions les folles opinions du monde ; Embrassons les saintes & véritables & immuables maximes de l'Evangile. Nous étions rebelles ; Soyons souples & obéissans à la volonté de Dieu , qu'il nous a si clairement revelée. Au lieu des abus , où nous allions nous égarant , tenons constamment la voye royale de la

vérité de IESVS-CHRIST, sans que ny les
 charmes du monde, ny les sophismes de
 l'erreur, ny les-exemples des apostats
 nous en puissent jamais détourner. Ser-
 vons la justice, & non la convoitise; So-
 yons esclaves non du monde & de ses vo-
 luptez, qui ne font que passer; mais IES-
 vs, le Pere de l'Eternité, & l'inespuisa-
 ble source de joye & de felicité; preferant
 son opprobre à tous les tresors de l'Egypte, Hebr.
 & sa grace, sa paix, & son ciel, aux cour- 11. 25.
 tes & perissables delices du peché. Que la
 simplicité, la candeur, & l'humanité rem-
 plissent toutes les parties de nôtre vie; au
 lieu de cette malignité & envie infernale,
 qui la noircissoient autresfois. Si les excez
 de nos vices nous rendoient alors dignes
 d'estre haïs; que nos bonnes mœurs, que
 les lumieres de nôtre innocence, de nô-
 tre honnesteté, & de nôtre sanctification
 nous rendent desormais aymables à Dieu
 & aux hommes. Et au lieu de cette injuste
 haine, que nôtre aveuglement ou nôtre
 passion nourrissoit en ce temps-là dans
 nos cœurs contre nos prochains, que la lu-
 miere de la vérité, que la volonté de Dieu,
 que la charité de IESVS-CHRIST y allume
 maintenant vne sincere & ardente amour:

Ec ij

Renonceons aux médifances, & aux querelles ; les deux pestes , que l'Apôtre a nommément bannies du milieu de nous ; & exerçons envers nos prochains cette benignité & cette debonnaireté parfaite, qu'il nous a expressement recommandées. Ce font-là Chers Freres, les devoirs de la pieté Chrestienne ; les fruits de la grace du Seigneur I E S U S ; les productions de son Esprit ; les livrées de son école. Vous n'estes pas ses affranchis, si vous ne les portes. Vous estes encore sous la puissance de Satan , & dans le royaume de tenebres, si vous servez les convoitises ; si vous estes esclaves des voluptez ; si l'envie, la haine, & la malignité vous possèdent. Ce sont les marques que l'Apôtre donne à l'état, où nous étions avant la grace. Si vous les avez encore, ie vous prie ne vous abusez point. Ne vous figurez point d'estre en la grace. Il n'est pas possible d'estre tout ensemble dans ces deux conditions ; Il faut sortir de l'une pour avoir entrée en l'autre. La lumiere, & la liberté de la grace n'est pas moins incompatible avecque l'erreur & la servitude de la nature , que le jour avecque la nuit, & le doux avecque l'amer. Si vous

voulez donc véritablement estre disciples de IESVS-CHRIST ; si vous desirez avoir part en sa grace & en sa gloire ; & si la profession que vous faites de son Evangile, est sincere, & non pas feinte ; dépouillez vne bonne fois tous les vices, où est plongée la vie des Payens, des mondains, & des infideles ; & revestez les vertus, & la sainteté, où le Seigneur & son Apôtre vous appellent. Exercez sur tout vne véritable debonnaireté, fondée sur la charité Chrestienne, que nous devons à nos prochains. Ayez-la pour tous les hommes, comme S. Paul vous l'ordonne ; pour ceux-là mesme, qui haïssent & persecutent vôtre religion. Ayez compassion de leur zele aveugle, & des excez où il les emporte. Imputez les, non à leur naturel, humain & equitable en toute autre chose ; mais à la mauvaise instruction de leurs Docteurs, qui les animent contre vous & leur persuadent que c'est faire sacrifice agreable à Dieu que de vous maltraiter ; jusques-là que quelques vns d'eux n'ont point eu de honte de defendre à leurs disciples sous griesves peines de vous servir ou de se servir de vous ; de vous lo-

E c iij.

ger chez eux, ou de se loger chez vous, faisant passer pour des crimes les offices, que l'humanité oblige les citoyens de se rendre les vns aux autres. J'avoie que c'est vous donner sujet d'abhorrer leur doctrine, qui inspire des sentimens si contraires à celle de I E S U S - C H R I S T; c'est vous faire reconnoistre que quoy qu'ils pretendent, leur foy n'est rien moins qu'Apollolique. Car qu'y a-t-il de plus contraire, que le traitement qu'ils veulent que l'on vous fasse, & l'ordre que l'Apolltre donne aux Chrétiens *de montrer toute debonnaireté à tous hommes*? Mais en haïssant leur erreur, ne laissez pas d'aimer & d'estimer leurs personnes; & de leur rendre à toutes occasions tous les devoirs & services d'une debonnaireté & charité Chrétienne. Si leur pretendu zeile vous incommode, souffrez le patiemment pour l'amour de Dieu, & vous consolez de l'esperance qu'il vous donne, de recouvrer vn jour dans le ciel avec vne riche vsure tout ce que son Evangile vous aura fait perdre en la terre. Et luy laissant le jugement de toute cette cause, persevererez constamment

dans l'amour de sa vérité, & dans vne
 vie innocente & pure. C'est ainsi (Chers
 Freres) que les premiers Chrétiens sur-
 monterent leurs ennemis. Bien que les
 miracles des Apôtres, & des disciples
 ayent beaucoup contribué à la conver-
 sion du monde; l'innocence, & la patien-
 ce des fideles servirent encore plus à
 cette grande œuvre. Car il n'y a rien de
 plus merveilleux, ny qui touche si puis-
 samment des ames raisonnables, que
 cette innocente debonnaireté, que les
 haines ny les insolences des persecuteurs
 ne sont pas capables d'aigrir; qui ser-
 vant Dieu constamment ayme & oblige
 tous les hommes indifferemment; qui
 rend l'amour pour la haine, le service
 pour l'outrage, & la benediction pour
 les injures. Vivons ainsi, je vous prie,
 mes Freres; & nous verrons bien-tost
 triompher l'Évangile, & l'œuvre de Dieu
 prosperer entre nos mains. Il munira
 nos sens de sa paix, & remplira nos
 cœurs de sa joye. Il nous fera goûter
 maintenant les premices de son ciel, &
 vn jour il nous mettra dans vne paisible
 & eternelle jouissance de cette bien-heu-

reuse terre , abondante en delices & en gloire , que son Fils , son veritable tef-moin a promise en heritage à ses debonnaire. Ainsi soit. il ; & à Dieu seul, Pe-re Fils & S. Esprit, soit toute loüange & benediction à jamais. Amen.





SERMON TREZIESME.

TIT. III. VERS. 4. 5.

4. *Mais quand la benignité, & l'amour de Dieu nôtre Sauveur envers les hommes, est clairement apparüe, il nous à sauvez;*

5. *Non point par œuvres de justice, que nous eussions faites, mais selon sa miséricorde.*



HERS FRERES ; L'homme est si enclin à l'orgueil, que quelque infirme & miserable que soit sa nature, il ne laisse pas d'avoir bonne opinion de luy-mesme. Et quand Dieu par sa bonté le retire de sa malheureuse condition, & luy communique ses graces, il est quelquesfois si insensé que d'en tirer de

la vanité ; & au lieu que les faveurs du Seigneur le devroient humilier , il en prend occasion de s'élever , & de mépriser les autres ; ne considerant pas que ce qu'il a plus qu'eux, n'est pas sien, mais qu'il luy a été donné par la seule liberalité du Maître. C'est ce que l'Apôtre representoit aux Corinthiens , pour les guérir de leur fierté , & les ramener à la modestie, les voyant enflés pour l'excellence & abondance des graces spirituelles , dont ils étoient enrichis ; *Qui est-ce (leur dit-il) qui met difference entre toy & un autre ? & qu'est-ce que tu as , que tu ne l'aye receu ? & si tu l'as receu , pourquoy t'en glorifies-tu , comme si tu ne l'avois point receu ?* C'est aussi pour le mesme dessein , qu'il avertit icy tous les fidoles generalement , que le salut, qu'ils ont en IESVS-CHRIST , avec que tous les biens & avantages qu'il contient , est vn present de la misericorde de Dieu ; qui leur a été donné par sa seule benignité , & non pour leur merite. Car il vous peut souvenir , que nous ayant cy-devant commandé d'estre debonnaires à tous les hommes , afin que l'impiété & le vice de ceux , qui sont hors de l'alliance divine , ne nous dégoutast d'eux , & nous

empeschast de leur rendre ce devoir, il nous ramentevoit en suite, que nous avons été autresfois nous mesme dans la misere, & coruptiou, où nous les voyons encore plongez. Maintenant afin qu'il ne nous reste aucune occasion de les dédaigner sous ombre, que nous ne sommes plus dans le malheur qui nous a été commun avec eux, il poursuit & ajoute que ce que nous en avons été tirez, ne vient nullement de nous, mais de la misericorde de Dieu, qui par le seul mouvement de sa bonté sans qu'il y eust rien en nous qui l'obligeast, ou le conviait à nous faire du bien, nous a arrachez de ce gouffre, où nous perissions avecque les autres hommes, & nous a liberalement communiqué en son Fils IESUS-CHRIST la justice, & la sainteté & l'Esprit qui l'a formée en nous, avecque l'esperance de l'heritage de la bienheureuse & glorieuse immortalité. C'est là comme vous voyez Mes Freres, le dessein & le sens de ces belles & riches paroles de S. Paul, que nous venons de vous lire, où opposant la condition de vie, où nous sommes maintenant sous l'Evangile de IESUS-CHRIST, à celle où nous étions autresfois, *Mais* (dit-il) *quand la benignité &*

l'amour de Dieu nôtre Sauveur envers les hommes est clairement apparuë, il nous a sauvez ; non point par œuvres de justice , que nous eussions faites , mais selon sa misericorde par le lavement de la regeneration , & le renouvellement du S. Esprit , qu'il a épandu abondamment en nous , par IESVS-CHRIST nôtre Seigneur , afin qu'étans justifiez par sa grace nous soyons heritiers selon l'esperance de vie. eternelle. Dans ce texte illustre ; & digne d'estre gravé dans les cœurs de tous les Chrétiens , il a brievement , mais clairement & suffisamment expliqué toute la doctrine du benefice de Dieu en son Fils, c'est à dire de nôtre salut ; nous représentant premierement le temps , auquel il nous a sauvez ; Quand sa benignité & son amour envers les hommes est clairement apparuë ; puis le motif , ou la raison qui l'a meu à nous sauver ; que c'est sa misericorde , & non aucune œuvre de justice , que nous eussions faite ; & en troisieme lieu la maniere , ou la forme mesme en laquelle il nous a sauvez ; a sçavoir par le lavement de regeneration , & par le renouvellement du S. Esprit ; & en quatriesme & dernier lieu la fin , & le dessein de ce grand salut , qui est la vie eternelle ; dont nous sommes heritiers

par esperance, ayans été justifiez par la grace de Dieu en son Fils. Le sujet étant d'une trop grande étendue pour pouvoir estre traité tout entier dans vne seule action, en remettant les deux dernieres parties à vne autrefois, si Dieu le permet, pour cette heure nous considererons avec sa grace les deux premieres contenuës dans les paroles de l'Apôtre, que nous avons leuës, où il touche premierement le temps, & puis le motif de nôtre salut. Pour le temps, l'Apôtre dit, que nous avons été sauvés lors que *la bonté & l'amour de Dieu nôtre Sauveur envers les hommes est clairement apparüe*; parce que ceux à qui il parle, & la plus grand part des Chrétiens, étant Payens de naissance, ils n'avoient été appellez au salut, que depuis la predication des Apôtres, qui est le temps auquel fut clairement manifestée la grande bonté & amour de Dieu envers les hommes, selon ce que l'Apôtre disoit ailleurs, que *Dieu ayant dissimulé les temps de l'ignorance, & laissé cheminer les nations en leurs voyes, denonceoit alors à tous hommes en tous lieux, qu'ils eussent à se repentir*. Il décrit ce bien-heureux temps de la revelation du Christ de Dieu aux nations en la mesme

Ag. 17.
30. &
14. 16.

façon, & presque avecque les mesmes termes, qu'il faisoit cy-devant à la fin du chapitre deuxiesme de cette epître, où il disoit, que *la grace de Dieu salutaire à tous hommes est clairement apparüe*. Et n'y ayant pas fort long-temps, que nous exposastres ce lieu-là, nous ne nous arresterons pas beaucoup sur celuy-cy. Seulement y remarquerons nous, que l'Apôtre pour definir plus precisement cette *benignité*, ou *grace de Dieu*, dont il parle, l'appelle icy nommement *l'amour de Dieu envers les hommes*; montrant par là qu'il entend, non en general la commune bonté de Dieu envers toutes les creatures, mais vne affection misericordieuse, qu'il a en particulier pour le salut du genre humain. Elle s'estoit bien montrée des le commencement, en ce que Dieu n'avoit pas maudit & regetté les hommes apres leur chute; comme il en avoit vsé envers les Anges décheus de leur origine; mais les avoit appellés à la repentance & à l'esperance du pardon, tant par la conduite de sa providence envers eux tous, que par sa parole & par la promesse du Messie; qui a toujours retenti en quelque partie du genre humain. Mais cette amour de Dieu n'a

voit jamais été si clairement manifestée, qu'en la plénitude des temps ; lors que Dieu appella à sa connoissance tous les hommes indifferemment de quelque nation qu'ils fussent par la voix de ses Apôtres. Avant cela il sembloit qu'il aymoit proprement les Juifs, & non pas les hommes, puisque de tous les peuples il n'y avoit que celuy-là seul, qui jouïst de la parole. Mais outre l'objet & l'étendue de son amour, que cette predication découvrit alors, elle en manifesta encore la grandeur & la merveille ; premierement en ce qu'elle annonçoit aux hommes, que non seulement Dieu ne veut pas qu'ils perissent sans ressource, comme il a laissé perir les mauvais Anges, mais qu'il les appelle mesme à vne condition plus heureuse, que n'étoit celle, d'où ils sont décheus, leur promettant le Royaume des cieux, & vne gloire immuable, au lieu du jardin d'Eden & de ses delices, que nous avons perduës par nôtre peché. Et secondement en ce qu'elle leur enseignoit, que nos crimes empeschant que nous ne peussions estre receus en la paix de Dieu pour jouir de ses benefices, il nous à ayez jusques-là, que pour lever cet empeschement de nôtre

bon-heur, il a envoyé son Fils vniue au monde, vestu d'une chair infirme, & semblable à la nôtre, & a voulu qu'il souffrist la mort pour l'expiation de nos pechez, & nous ouvrîst le ciel par son sang; qui est le plus admirable tesmoignage d'amour, qui se puisse imaginer. C'est proprement ce don de Dieu qui nous montre la grandeur de son amour envers les hommes, selon ce que dit le Seigneur, que *Dieu a tellement aimé le monde, qu'il a donné son Fils unique, afin que quiconque croit en luy ne perisse point, mais ait la vie éternelle.* Où il paroît clairement, que par cette dilection du monde, il entend précisément ce que S. Paul nomme icy *l'amour de Dieu envers les hommes*; prenant le mot de *monde* selon le stile de l'Écriture pour les hommes, ou le genre humain. Telle est l'apparition ou manifestation de *la benignité & de l'amour de Dieu nôtre Sauveur envers les hommes*, qu'entend l'Apôtre. Il dit donc qu'alors en ce bienheureux temps, *Dieu nous a sauvez non par œuvres de justice, que nous eussions faites, mais selon sa miséricorde.* Quant au salut mesme, ie presuppõe que vous scavez tous ce que c'est & en quoy il consiste. Car quand S. Paul dit icy, que *Dieu nous a sauvez,*

Jean: 3.
16.

sauvez, il n'y a celuy qui n'entende bien, qu'il veut dire, qu'il nous a tirez du malheur où nous estions, & nous a mis en la possession du bien, que nous n'avions pas. Outre que le mot nous le montre (car *sauver* signifie delivrer vn homme du mal, qu'il souffroit, ou du peril, qu'il couroit) l'opposition que fait icy l'Apôtre entre nostre condition naturelle, & l'état où nous sommes maintenant sous la grace, nous le justifie clairement. Car disant que nous *estions autresfois insensés & rebelles & esclaves des convoitises, mais que Dieu nous a sauvés*; il est evident qu'il entend, que Dieu nous a delivrez de l'erreur, de la folie, & de la servitude, & en vn mot de la perdition où nous estions, & où sont encore maintenant les autres hommes; étrangers de son alliance. C'est la difference de la promesse, que Dieu fait en la loy d'avec celle, qu'il fait en l'Évangile. Car la loy promet bien la vie & le bonheur a la creature innocente; mais elle ne promet aucun soulagement ny secours à celle, qui est coupable; au contraire elle la menace de la malediction de Dieu, & de la mort. Mais l'Évangile promet & donne le pardon aux criminels; la liberté aux esclaves; la sainte

Ff

teté aux pecheurs; & la vie aux morts; la santé aux malades, & la delivrance à ceux qui sont travaillez & en peril. C'est pourquoy le bien, que propose la loy, est simplement appelle *vie*, au lieu, que celuy qui est donné par l'Évangile, se nomme *Salut*.

Rom.

10. 5. 9.

Fay ces choses (dit Moïse) *& tu vivras.*
Croy (dit IESVS-CHRIST) *& tu seras sauvé.* Ainsi ce salut, que nous avons receu en IESVS-CHRIST, a deux parties; la delivrance du mal, & le don du bien. Car ceux qui y ont part, sont premierement exemptez de la condamnation, delivrez de l'ignorance, affranchis de la servitude, rachetez de la mort; & au lieu de ces grâds maux, ils sont en second lieu saisis & reuestus des biens, qui font le souverain bonheur des hommes, de la justice de IESVS-CHRIST, de la lumiere de sa connoissance, de la sanctification, & de la vie spirituelle, qui se commence dés-icy bas en eux, & s'y achevera vn iour dans les cieus, lors qu'ils seront mis en la jouissance entiere de la bien-heureuse immortalité. Il est vray que ce que nous touchons de ce salut en ce siecle, comparé avecque l'accomplissement, que nous en attendons en l'autre, est si peu de chose, qu'à peine

merite-t-il ce grand nom de *salut*; d'où vient aussi que l'Apôtre dit ailleurs que *ce que nous sommes sauvez, n'est qu'en esperance*; comme si nous n'avions encore que l'esperance du salut, & non la chose mesme. Et c'est pour la mesme raison, que ce que nous possedons icy de plus doux & de plus saint est seulement nommé *l'arre, les premices de l'heritage*; dont le corps entier ne nous doit estre donné, que dans le ciel. En effet, & la foy & la paix & la sanctification des fideles icy bas quelque grandes & admirables qu'elles soient, demeurent toujours infiniment au dessous de la connoissance par la veüe de la felicité, & de la sainteté glorieuse, dont nous jouirons en l'autre siecle; où nôtre lumiere sera sans nuage, nôtre paix sans trouble, & nôtre amour sans tache & sans foiblesse. Mais si nous considerons le don de Dieu en luy-mesme, en le comparant avecque l'état de la nature, & non avec celuy de la gloire; il est certain, que c'est vne grande & admirable grace, qui delivre nos entendemens d'vne ignorance mortelle par la lumiere de la foy, nos consciences de trouble, ou pour mieux dire du desespoir, par l'assurance du pardon, & nos ames d'vne

Ch. 5.

Rom. 8 23.

Eph. 1.

14. 2.

cor. 1.

22. &

5 5.

Rom.

8 22.

Et ij

la vanité ; & au lieu que les faveurs du Seigneur le devroient humilier , il en prend occasion de s'élever , & de mépriser les autres ; ne considerant pas que ce qu'il a plus qu'eux, n'est pas sien, mais qu'il luy a été donné par la seule liberalité du Maître. C'est ce que l'Apôtre representoit aux Corinthiens, pour les guérir de leur fierté , & les ramener à la modestie, les voyant enflés pour l'excellence & abondance des graces spirituelles , dont ils étoient enrichis ; *Qui est-ce (leur dit-il) qui met difference entre toy & vn autre ? & qu'est-ce que tu as, que tu ne l'aye receu ? & si tu l'as receu, pourquoy t'en glorifies-tu, comme si tu ne l'avois point receu ?* C'est aussi pour le mesme dessein, qu'il avertit icy tous les fidoles generalement, que le salut, qu'ils ont en IESVS-CHRIST, avec que tous les biens & avantages qu'il contient, est vn present de la misericorde de Dieu ; qui leur a été donné par sa seule benignité, & non pour leur merite. Car il vous peut souvenir, que nous ayant cy-devant commandé d'estre debonnaires à tous les hommes, afin que l'impieté & le vice de ceux, qui sont hors de l'alliance divine, ne nous dégoûtast d'eux, & nous

empeschast de leur rendre ce devoir, il nous ramentevoit en suite, que nous avons été autresfois nous mesme dans la misere, & corruption, où nous les voyons encore plongez. Maintenant afin qu'il ne nous reste aucune occasion de les dédaigner sous ombre, que nous ne sommes plus dans le malheur qui nous a été commun avec eux, il poursuit & ajoute que ce que nous en avons été tirez, ne vient nullement de nous, mais de la misericorde de Dieu, qui par le seul mouvement de sa bonté sans qu'il y eust rien en nous qui l'obligest, ou le conviaist à nous faire du bien, nous arrachez de ce gouffre, où nous perissions avecque les autres hommes, & nous a liberalement communiqué en son Fils IESUS-CHRIST la justice, & la sainteté & l'Esprit qui l'a formée en nous, avecque l'esperance de l'heritage de la bienheureuse & glorieuse immortalité. C'est là comme vous voyez Mes Freres, le dessein & le sens de ces belles & riches paroles de S. Paul, que nous venons de vous lire, où opposant la condition de vie, où nous sommes maintenant sous l'Evangile de IESUS-CHRIST, à celle où nous étions autresfois, *Mais (dit-il) quand la benignité &*

l'amour de Dieu nôtre Sauveur envers les hommes est clairement apparuë, il nous a sauvez ; non point par œuvres de justice , que nous eussions faites , mais selon sa misericorde par le lavement de la regeneration , & le renouvellement du S. Esprit , qu'il a épandu abondamment en nous , par IESVS-CHRIST nôtre Seigneur , afin qu'étans justifiez par sa grace nous soyons heritiers selon l'esperance de vie eternelle. Dans ce texte illustre ; & digne d'estre gravé dans les cœurs de tous les Chrétiens , il a brievement , mais clairement & suffisamment expliqué toute la doctrine du benefice de Dieu en son Fils, c'est à dire de nôtre salut ; nous représentant premierement le temps , auquel il nous a sauvez ; Quand sa benignité & son amour envers les hommes est clairement apparuë ; puis le motif , ou la raison qui l'a meu à nous sauver ; que c'est sa misericorde , & non aucune œuvre de justice , que nous eussions faite ; & en troisieme lieu la maniere , ou la forme mesme en laquelle il nous a sauvez ; a sçavoir par le lavement de regeneration , & par le renouvellement du S. Esprit ; & en quatrieme & dernier lieu la fin , & le dessein de ce grand salut , qui est la vie eternelle ; dont nous sommes heritiers

par esperance, ayans été justifiez par la grace de Dieu en son Fils. Le sujet étant d'une trop grande étendue pour pouvoir estre traité tout entier dans vne seule action, en remettant les deux dernieres parties à vne autrefois, si Dieu le permet, pour cette heure nous considererons avec la grace les deux premieres contenuës dans les paroles de l'Apôtre, que nous avons leuës, où il touche premierement le temps, & puis le motif de nôtre salut. Pour le temps, l'Apôtre dit, que nous avons été sauvés lors que *la bonté & l'amour de Dieu nôtre Sauveur envers les hommes est clairement apparüe*; parce que ceux à qui il parle, & la plus grand part des Chrétiens, étant Payens de naissance, ils n'avoient été appellez au salut, que depuis la predication des Apôtres, qui est le temps auquel fut clairement manifestée la grande bonté & amour de Dieu envers les hommes, selon ce que l'Apôtre disoit ailleurs, que *Dieu ayant dissimulé les temps de l'ignorance, & laissé cheminer les nations en leurs voyes, denonceoit alors à tous hommes en tous lieux, qu'ils eussent à se repentir*. Il décrit ce bien-heureux temps de la revelation du Christ de Dieu aux nations en la mesme

Act. 17.
30. &
14. 16.

façon, & presque avecque les mesmes termes, qu'il faisoit cy-devant à la fin du chapitre deuxiesme de cette epître, où il disoit, que *la grace de Dieu salutaire à tous hommes est clairement apparüe*. Et n'y ayant pas fort long-temps, que nous exposastres ce lieu-là, nous ne nous arresterons pas beaucoup sur celui-cy. Seulement y remarquerons nous, que l'Apôtre pour definir plus precisement cette *benignité*, ou *grace de Dieu*, dont il parle, l'appelle icy nommement *l'amour de Dieu envers les hommes*; montrant par là qu'il entend, non en general la commune bonté de Dieu envers toutes les creatures, mais vne affection misericordieuse, qu'il a en particulier pour le salut du genre humain. Elle s'estoit bien montrée des le commencement, en ce que Dieu n'avoit pas maudit & rejetté les hommes apres leur chute, comme il en avoit vñe envers les Anges décheus de leur origine; mais les avoit appellés à la repentance & à l'esperance du pardon, tant par la conduite de sa providence envers eux tous, que par sa parole & par la promesse du Messie; qui a toujours retenti en quelque partie du genre humain. Mais cette amour de Dieu n'a

soit jamais été si clairement manifestée, qu'en la plénitude des temps, lors que Dieu appella à sa connoissance tous les hommes indifferemment de quelque nation qu'ils fussent par la voix de ses Apôtres. Avant cela il sembloit qu'il aymoit proprement les Juifs, & non pas les hommes, puisque de tous les peuples il n'y avoit que celuy-là seul, qui jouïst de la parole. Mais outre l'objet & l'étendue de son amour, que cette predication découvrit alors, elle en manifesta encore la grandeur & la merveille; premierement en ce qu'elle annonçoit aux hommes, que non seulement Dieu ne veut pas qu'ils perissent sans ressource, comme il a laissé perir les mauvais Anges, mais qu'il les appelle mesme à vne condition plus heureuse, que n'étoit celle, d'où ils sont décheus, leur promettant le Royaume des cieux, & vne gloire immuable, au lieu du jardin d'Eden & de ses delices, que nous avons perduës par nôtre peché. Et secondement en ce qu'elle leur enseignoit, que nos crimes empeschant que nous ne peussions estre receus en la paix de Dieu pour jouir de ses benefices, il nous à aymez iusques-là, que pour lever cet empeschement de nôtre

bon-heur, il a envoyé son Fils unique au monde, vestu d'une chair infirme, & semblable à la nôtre, & a voulu qu'il souffrist la mort pour l'expiation de nos pechez; & nous ouvrist le ciel par son sang; qui est le plus admirable tesmoignage d'amour, qui se puisse imaginer. C'est proprement ce don de Dieu qui nous montre la grandeur de son amour envers les hommes, selon ce que dit le Seigneur, que *Dieu a tellement aimé le monde, qu'il a donné son Fils unique, afin que quiconque croit en luy ne perisse point, mais ait la vie éternelle.* Où il paroît clairement, que par cette dilection du monde, il entend précisément ce que S. Paul nomme icy *l'amour de Dieu envers les hommes*; prenant le mot de *monde* selon le stile de l'Écriture pour les hommes, ou le genre humain. Telle est l'apparition ou manifestation de *la benignité & de l'amour de Dieu notre Sauveur envers les hommes*, qu'entend l'Apôtre: Il dit donc qu'alors en ce bienheureux temps, *Dieu nous a sauvés non par œuvres de justice, que nous eussions faites, mais selon sa miséricorde.* Quant au salut mesme, ie presuppõe que vous sçavez tous ce que c'est & en quoy il consiste. Car quand S. Paul dit icy, que *Dieu nous a sauvés,*

Jean. 3.
18.

savez, il n'y a celuy qui n'entende bien, qu'il veut dire, qu'il nous a tirez du malheur où nous étions, & nous a mis en la possession du bien, que nous n'avions pas. Outre que le mot nous le montre (car *savez* signifie delivrer vn homme du mal, qu'il souffroit, ou du peril, qu'il couroit) l'opposition que fait icy l'Apôtre entre nostre condition naturelle, & l'état où nous sommes maintenant sous la grace, nous le justifie clairement. Car disant que nous *estions autresfois insensés & rebelles & esclaves des convoitises, mais que Dieu nous a savez*; il est evident qu'il entend, que Dieu nous a delivrez de l'erreur, de la folie, & de la servitude, & en vn mot de la perdition où nous étions, & où sont encore maintenant les autres hommes; étrangers de son alliance. C'est la difference de la promesse, que Dieu fait en la loy d'avec celle, qu'il fait en l'Évangile. Car la loy promet bien la vie & le bonheur a la creature innocente; mais elle ne promet aucun soulagement ny secours a celle, qui est coupable; au contraire elle la menace de la malediction de Dieu, & de la mort. Mais l'Évangile promet & donne le pardon aux criminels; la liberté aux esclaves; la sainte

Ff

teté aux pecheurs, & la vie aux morts; la
santé aux malades, & la delivrance à ceux
qui sont travaillez & en peril. C'est pour-
quoy le bien, que propose la loy, est sim-
plement appelle *vie*, au lieu, que celuy qui
est donné par l'Évangile, se nomme *Salut*.

Rom.

10. 5. 9.

Fay ces choses (dit Moïse) *& tu vivras*;
Croy (dit IESVS-CHRIST) *& tu seras sau-*
vé. Ainsi ce salut, que nous avons receu
en IESVS-CHRIST, a deux parties; la de-
livrance du mal, & le don du bien. Car
ceux qui y ont part, sont premierement
exemptez de la condamnation, delivrez
de l'ignorance, affranchis de la servitude,
rachetez de la mort; & au lieu de ces grâds
maux, ils sont en second lieu saisis & reue-
stus des biens, qui font le souverain bon-
heur des hommes, de la justice de IESVS-
CHRIST, de la lumiere de sa connoissan-
ce, de la sanctification, & de la vie spiri-
tuelle, qui se commence dés-icy bas en
eux, & s'y achevera vn iour dans les
cieux, lors qu'ils seront mis en la jouis-
sance entiere de la bien-heureuse immor-
talité. Il est vray que ce que nous touchons
de ce salut en ce siecle, comparé avecque
l'accomplissement, que nous en attendons
en l'autre, est si peu de chose, qu'à peine

merite-t-il ce grand nom de *salut* ; d'où vient aussi que l'Apôtre dit ailleurs que *ce que nous sommes sauvez, n'est qu'en esperance* ; comme si nous n'avions encore que l'esperance du salut , & non la chose mesme. Et c'est pour la mesme raison , que ce que nous possedons icy de plus doux & de plus saint est seulement nommé *l'arre* , les *premières de l'heritage* ; dont le corps entier ne nous doit estre donné , que dans le ciel. En effet , & la foy & la paix & la sanctification des fideles icy bas quelque grandes & admirables qu'elles soient , demeurent toujours infiniment au dessous de la connoissance par la veüe de la felicité , & de la sainteté glorieuse , dont nous jouirons en l'autre siecle ; où nôtre lumiere sera sans nuage , nôtre paix sans trouble , & nôtre amour sans tache & sans foiblesse. Mais si nous considerons le don de Dieu en luy-mesme , en le comparant avecque l'état de la nature , & non avec celuy de la gloire ; il est certain , que c'est vne grande & admirable grace , qui delivre nos entendemens d'vne ignorance mortelle par la lumiere de la foy , nos consciences du trouble , ou pour mieux dire du desespoir , par l'assurance du pardon , & nos ames d'vne

Ch. 3.

Rom. 8 23.

Eph. 1.

14. 2.

cor. 1.

32. &

5 5. "

Rom.

8 21.

Et ij

infante & maudite servitude par les vertus de l'Esprit d'adoption. Et outre ces commencemens du souverain bon-heur, que ce don de Dieu fonde & établit en nous, il nous rend encore aussi certains d'en avoir vn jour la perfection, que si nous en jouissions desja. D'où vient que S. Paul dans vn autre lieu ne feint point de parler de ceux qui cheminent encore par foy, comme s'ils étoient desja ressuscitez des morts, & desja assis avecque IESVS-CHRIST dans les lieux celestes. Et c'est pour la mesme raison que nôtre Seigneur dit de *celuy, qui oit sa parole, & qui croit en son Pere, c'est à dire de tout vray fidele, non qu'il aura, mais qu'il a la vie eternelle, & qu'il est passé de la mort à la vie.* C'est donc aussi en ce sens & à cét égard, que l'Apôtre dit icy que *Dieu nous a sauvez*; à sçavoir en tant qu'il nous a désja donné les commencemens de son grand salut, avec vne entiere assurance d'en avoir la perfection & le comble en son temps. Et c'est encore en la mesme sorte, qu'il faut prendre ce qu'il dit & repete par deux fois aux fideles d'Ephese, qu'*ils sont sauvez*, (ou comme l'original le porte précisément) qu'*ils ont esté sauvez par la grace de IESVS-*

Eph. 1.

6. ch. 2.

32.

Jean 5.

24.

CHRIST *par la foy*. Mais voyons maintenant ce qui a meü & induit le Seigneur à nous communiquer le salut; *Il nous a sauvés* (di l'Apôtre) *non point par œuvres de justice, que nous eussions faites, mais selon sa miséricorde*. Il exclud premièrement vn faux motif, que l'orgueil de l'homme poutroit s'imaginer, se faisant accroire, que la consideration de ses œuvres ait porté le Seigneur à luy donner son salut, en le preferant aux autres, pour ce qu'il a fait quelque chose de meilleur qu'eux. A la verité il avoit désja assez rembarré la vanité de cette pensée, quand il nous dépeignoit dans le verset precedent l'état où nous estions naturellement, avant que Dieu nous eust appellez à la communion de son Fils, disant qu'*alors nous estions insensés, aussi bien que les autres hommes, rebelles, abusés, servans à diverses convoitises & voluptés, vivans en malice & envie, dignes d'estre haïs & haïssans l'un l'autre*. Car étant tels, qu'est ce que nous pouvions faire, qui fust capable d'attirer la faveur de Dieu sur nous, ou de le convier à nous sauver? Mais qui ne voit qu'au cōtraire tout ce qui estoit en nous, & tout ce qui en sortoit n'estoit bon, qu'à déplaire au Seigneur, & à

provoquer sa colere, & à nous rendre indignes de ses biens, & dignes de sa malediction? La folie & la fureur, la rebellion & l'égarement, le service de la chair & de ses convoitises, la malice & l'envie, & la haine de nos prochains, avecque les fruits, qui en viennent; font-ce des choses agreables à Dieu, ou propres à luy donner de la bonne volonté pour nous, & à gagner ses bonnes graces? Mais qui ne sçait qu'au contraire c'est pour cela que sa colere s'enflamme & se découvre des cieux sur les enfans de rebellion? Et qu'il n'y a rien qu'il haïsse ny qu'il abhorre plus en l'homme qu'une telle disposition? L'Apôtre donc nous ayant expressément avertis, que nôtre vie avant la grace étoit toute confite en ces abominables vices, & plongée en des affections & en des actions dignes de haine, nous a voit ce semble suffisamment montré, que si Dieu nous a appellez depuis à la participation de son salut, ce n'est nullement par nos œuvres qu'il y a été induit. Neantmoins parce qu'il sçavoit que cette vaine presumption est profondement enracinée dans nos cœurs, & qu'il prevoit dans la lumiere du S. Esprit, qu'elle ne manqueroit

pas d'avocats, qui tascheroient de l'établir entre les Chrétiens, il ne s'est pas contenté de nous représenter l'état mal-heureux où nous avons esté, entierement digne de la haine & non de l'amour de Dieu; Il nous avertit encore expressément pour nous ôter toute occasion d'errer, que ce qu'il nous a sauvez n'a point esté pour aucunes œuvres de justice, que nous eussions faites. Par les œuvres de justice, ou en iustice, comme porte l'original, il entend les œuvres bonnes & justes, conformes aux loix de la justice divine. C'est vne façon de parler Hébraïque; Car le style ordinaire de cette langue est de dire *en justice* pour signifier *selon justice*; de sorte que des œuvres en justice, sont des œuvres faites selon la justice; c'est à dire justes, & telles que les prescrit la justice. Au reste en niant, que nous ayons esté sauvez par des œuvres de justice, que nous eussions faites, il n'entend pas, que nous en ayons fait quelques-vnes en effet, mais que Dieu n'y ait point eu d'égard en nous sauvant; A Dieu ne plaise qu'une si faulx pensée & si contraire à l'intention de l'Apôtre nous entre dans l'esprit. Car il est faux que nous ayons fait aucunes vraies œuvres de justice avant la

grace , comme le montre clairement ce que S. Paul dans le verset precedent & toute l'Escriture dans vne infinité de lieux nous enseigne de l'extrême corruption de l'homme dans l'état où il naist , & vit maintenant depuis le peché ; & il est faux encore & contraire à la bonté & equité souveraine du Seigneur , de dire qu'il n'auroit eu nul égard aux œuvres de justice , si les hommes en avoient fait , qui fussent véritablement telles. Mais le sens du S. Apôtre est clair , & simple , que ce que nous avons été sauvez n'est point par le merite d'aucunes œuvres de justice , comme si nous en avions fait quelques-unes avant qu'il nous eust appellez ; parce que la verité est , que nous n'en avions fait aucunes , qui puissent estre vraiment nommées justes ; toute cette pretendue justice ; que la vanité des hommes ose s'attribuer en cet état-là , n'étant qu'un faux masque & vne trompeuse apparence de justice , & non vne vraie justice en effet ; & les fruits , qui en procedent , n'ayant pareillement que l'ombre & la couleur , & non le corps & la verité des œuvres bonnes & justes. C'est la doctrine constante & invariable de S. Paul ; *Vous avez été*

sauvez par grace, par la foy; dit-il aux Chrétiens d'Ephese; & cela non point de vous. C'est le don de Dieu; non point par œuvres, afin que nul ne se glorifie. Car nous sommes l'ouvrage de Dieu, créez en IESUS-CHRIST à bonnes œuvres, qu'il a préparées, afin que nous cheminions en elles. Où vous voyez, qu'il pose que les bonnes œuvres sont l'effet & le fruit, & la production de nôtre vocation au salut; bien loin d'en avoir été la cause ou le motif. Ainsi dans la deuxieme epître à Timothée, Dieu (dit-il) nous a sauvés & appelés par une vocation sainte, non point selon nos œuvres. Mais apres avoir exclus nos œuvres, de ce propos, il établit en suite la vraie cause de nôtre salut; Il nous a sauvés (dit-il) non par œuvres de justice, que nous eussions faites, mais selon sa miséricorde. C'est là le seul vray motif, qui l'a induit à nous sauver; la pitié qu'il a eue de nous; & non le bien, qu'il a treuvé en nous; sa compassion, & non nôtre merite; sa bonté, & non nôtre justice. Cette miséricorde de Dieu est ce qu'il appelle ailleurs sa grace; Quand il dit dans les deux passages que nous venons d'alleguer, que nous avons été sauvés par grace; & il n'y a autre difference.

Eph. 2.
8. 9. 10.

1. Tim.
1. 9.

sinon que le mot de *grace* signifie purement & simplement vne bonté, qui fait du bien parce qu'elle le veut, & non parce qu'elle le doit, & qui treuve la cause de ses faveurs en soy-mesme seulement, & non en ceux, qu'elle en oblige; Au lieu que la *misericorde* est encore conjointe avec vn sentiment de pitié, que luy donne la misere, & non la justice, ou l'innocence de celuy, qu'elle secourt. C'est donc à cette seule bonté, grace, & misericorde du Seigneur, que l'Apôtre donne toute la gloire de nôtre salut. Moïse avoit autrefois representé la mesme chose au peuple d'Israël, que ç'avoit esté non son merite, ou son excellence, ou sa vertu, mais la grace & le bon plaisir de Dieu, qui l'avoit induit à le choisir pour son peuple; *Ne dis point en ton cœur (leur dit-il) C'est à cause de ma justice, que le Seigneur m'a fait entrer en ce pais icy pour le posséder. Ce n'est point pour ta justice, ny pour la droiture de ton cœur. Scache que ce n'est point pour ta justice, que le Seigneur ton Dieu te donne ce bon pais icy pour le posséder; car tu es vn peuple de col roide. Et ailleurs encore; Ce n'est pas que vous fussiés en plus grand nombre que les autres peuples, que le Seigneur vous a aimés & vous a choisis; car*

Dent.

9. 4. 5. 6.

Dent.

7. 7. 8.

vous estiez en plus petit nombre, que tous les autres peuples ; mais c'est pource que le Seigneur vous aime, & garde le serment qu'il a fait à vos peres, que le Seigneur vous a retirés par main forte, & vous a rachetés de la maison de servitude. La delivrance d'Égypte étoit la fiure de nôtre redemption, & la terre de Canaan étoit le type de l'heritage de salut, que nous avons en IESVS-CHRIST. Comme donc le premier Israël fut tiré de l'Égypte, & établi en Canaan, non pour sa justice ou pour aucune sienne excellence, mais par la seule amour & bonté de Dieu ; il faut conclurre que semblablement nous avons été & rachetez de la servitude du diable, & mis en possession du salut, non pour aucun merite, qui fust en nous, mais par la seule misericorde de Dieu, qui est précisément comme vous voyez, l'enseignement, que nous donne icy le S. Apôtre.

Retenons-le fidelement Freres bien-aimez, & l'opposons constamment à toutes les erreurs du Pharisaïsme & du Pelagianisme, tant ancien que moderne. Car quelque claire & constante que soit cette verité dans la parole de Dieu, &

particulièrement en S. Paul, il s'est toujours treuvé, & il se treuve encore dés-
aujourd'huy des esprits orgueilleux, & en-
flez de la folle presomptiõ de leurs preten-
dus merites, qui ne peuvent s'y soumet-
tre; mais par divers artifices, & sous de
faux pretextes veulent rétablir à toute
force les vieilles erreurs, que S. Paul a si
puissamment abbatuës. Premièrement il
y en a, qui avoüans que les œuvres de
l'homme avant la grace n'obligent pas
Dieu à le sauver en traittant exactement
& à la rigueur de la justice, tiennent
neantmoins qu'elles l'y convient, prepa-
rant & acheminant l'homme au salut, bien
qu'à parler proprement, elles ne le meri-
tent pas; & c'est ce que leurs écoles ap-
pellent *des merites de congruité*, avec vne pa-
role aussi barbare, que la chose mesme est
étrange, & absurde. Mais le S. Apôtre; re-
fute icy clairement leur pretention, quand
il exclud d'entre les causes qui ont meu
Dieu à nous sauver, non quelques-vnes
de nos œuvres, mais generalement tout
ce que nous avons pretendu faire selon
justice; & oppose à tout cela la seule mi-
sericorde de Dieu. Car si le Seigneur a eu
égard à ces pretendus merites de con-

gruité ; s'ils l'ont touché, & convié à nous sauver ; il est clair qu'il nous a sauvés par les œuvres, que nous avons faites ; directement contre ce que proteste icy l'Apôtre, qu'il ne nous a point sauvés par œuvres de justice, que nous eussions faites. Je laisse la fausseté toute evidente de ce que suppose cette erreur ; à sçavoir que l'homme hors de la grace, soit capable de se preparer au salut, & de faire quelque chose, qui plaise à Dieu, & qui le convie à le sauver ; contre la verité que toute l'Esriture nous enseigne en cent endroits, que hors la grace de IESVS-CHRIST l'homme ne peut rien faire, & qu'il est mort en ses pechez & offensez, & est enfant d'ire ; c'est à dire qu'il ne fait que provoquer la colere de Dieu, bien loin de meriter sa faveur, en quelque sorte que ce soit.

Ica. 15.
5.
Eph. 2.
1. 5.

Sur quoy il faut particulièrement remarquer que S. Paul s'enroule nommément soy-mesme entre ceux, que le Seigneur a sauvés selon sa misericorde, & non par œuvres de justice, qu'il eussent faites ; contre l'impudence de ceux, qui n'ont point eu de honte de mettre en avant, que la bonté & le zele de la premiere conversation de l'Apôtre dans le Judaïsme avoit

1. Tim.
II. 12. 13.

induit le Seigneur à l'appeller en la communion de son Fils ; contre sa propre protestation & en ce lieu, & ailleurs, où parlant nommément de soy-mesme, il reconnoist qu'avant sa vocation *il étoit blasphémateur, persecuteur, oppresseur*, & que c'est par la miséricorde de Dieu qu'il a été & converty & établi au saint ministère : comme en effet à peine y a-t-il aucun fidele, où la grace de Dieu ait paru avecque plus d'éclat qu'en luy ; étant évident, que le zele, dont ces gens nous parlent, n'estoit qu'une fureur, & une rage contre Dieu & son Christ ; & la justice, dont ils le revestent, le faux mal que d'une fierté & d'un orgueil Pharisaïque.

L'autre erreur, dont il nous faut bien garder, est de ceux, qui prétendent qu'encore que Dieu en nous appelant à son salut n'ait aucun égard aux œuvres, que nous avons faites par le passé, il considère néanmoins celles, que nous ferons à l'avenir ; & nous sauve à cause non de ce que nous avons déjà fait, mais de ce que nous ferons, quand une fois il nous aura présenté la grace. Et pour appuyer ce son-ge, ils abusent même des paroles de S. Paul en ce lieu, comme si en disant, que

Dieu ne nous a pas sauvez par des œuvres de justice, que nous eussions faites, il infinuoit couuertement, qu'il nous a sauvez par celles, que nous ferons cy apres. Mais premierement il exclut ailleurs absolument toutes œuvres faites, ou à faire, disant simplement & sans aucune distinction ny limitation, que nous n'avons point été sauvez par œuvres, dans l'épître aux Ephésiens, & dans l'épître deuxiesme à Timothée, que Dieu nous a sauvés & appelés, non point selon nos œuvres, mais selon sa grace. Et quant à leur subtilité sur ce passage, ce n'est qu'une vaine chicane, tout à fait éloignée de l'intention de l'Apôtre. Car s'il eust eu la pensée, qu'ils luy attribuent; aux œuvres que nous avons faites il auroit opposé celles que nous ferons à l'avenir, & auroit dit, que Dieu nous a sauvez non par œuvres de justice, que nous ayons faites cy-devant, mais bien par celles, que nous ferons cy-apres. Tout homme raisonnable, qui pezera la chose sans passion, m'avouera qu'il falloit qu'il parlât ainsi, s'il eust eu le sentiment de ces gens. Mais comme vous voyez, il s'est bien donné garde de tenir vn tel langage, ny icy, ny nulle part ailleurs.

Eph. 2.

9.

2. Tim.

1. 9.

Aux œuvres de justice, que nous pourrions prétendre d'avoir faites, il oppose non les œuvres, que nous ferons à l'avenir, mais *la miséricorde de Dieu*; tout de même qu'ailleurs aux œuvres, il oppose la grâce. Ce qui montre clairement, qu'il entend que Dieu n'a été induit à nous sauver par la considération d'aucunes de nos œuvres, ny passées, ny présentes, ny futures. Car s'il nous a sauvés par nos œuvres soit faites, soit à faire, il est évident, qu'il ne nous a pas sauvés par grâce, ny par la miséricorde simplement, comme l'Apôtre le pose par tout; ces deux choses étant tellement contraires & incompatibles, que (comme il dit luy même ailleurs) *si c'est par grâce ce n'est plus par œuvres; autrement grâce n'est plus grâce; mais si c'est par œuvre ce n'est plus par grâce; autrement œuvre n'est plus œuvre.* Et la différence de l'avenir au passé n'y fait rien. Car quand vous payez un homme par avance pour l'ouvrage, qu'il vous fera, & dont vous estes assuré, il est évident, que vous luy baillez votre argent pour son œuvre, & non par grâce; & que ce seroit un langage faux, & ridicule de dire que vous le payez non pour son œuvre, mais par une
pure

Rom.
11. 6.

pure misericorde ; vne telle action étant évidemment vn legitime payement , & non vne aumône ; vne œuvre non de misericorde , mais de justice. Mais S. Paul refute encore cette fausse glosse bien clairement , quand il enseigne dans l'épître aux Ephesiens , que nous *avons été sauvés* Eph. 2: par grace , & non par œuvres , afin (dit-il) 9. que nul ne se glorifie. Car cela induit nécessairement , que ce n'est non plus par nos œuvres futures que nous avōs été sauvez , que par les passées ; étant clair que si Dieu nous a preferrez aux autres , parce qu'il a preveu que nous ferions de bonnes œuvres , & que les autres n'en feroient point , il nous reste vn grand sujet de nous glorifier , puis qu'à ce conte c'est ce qui sera en nous qui nous a discerné d'avecque les autres , en qui Dieu n'a rien preveu de semblable ; d'où s'en suivra que nous devrons nôtre salut en quelque sorte , voire principalement à nous mesmes , puis que s'us ce que Dieu y a preveu , il ne nous eust pas sauvez , nō plus que ceux qui perissent. Je ne demande point icy aux auteurs de cette opinion comment Dieu peut selon leur doctrine prevoir certainement si vn homme fera de bonnes œuvres ; ou non ;

G g

puis que supposant l'indépendance, qu'ils donnent au franc arbitre de l'homme, c'est vne chose absolument incertaine jusques à ce qu'elle soit, ou ne soit pas; n'y ayant selon eux nulle cause, hors ce caprice de la volonté humaine, ny en la nature, ny mesmes en la providence divine, qui soit capable de déterminer précisément l'un ou l'autre de ces deux evenemens contraires. Je vous prie seulement de considérer, que S. Paul nous enseignât ailleurs comme nous l'avons montré cy devant que les bonnes œuvres, que nous faisons en la grace, sont des effets de nôtre vocation au salut, il n'est pas possible qu'elles en aient été la cause. Dieu en nous appellant les regardoit, comme la fin à laquelle il nous appelloit; mais non comme la cause meritoire de nôtre vocation. Il nous a sauvez, non parce que nous ferons de bonnes œuvres, mais afin que nous en fassions; selon ce que dit l'Apôtre, que nous avons été créés en les vs-

Eph. 2. 8 9. 10. *CHRIST à bonnes œuvres, Dieu les ayant préparées afin que nous y cheminons.* Mais c'est assez sur cette vérité, que S. Augustin a autresfois excellemment éclaircie contre les anciens heretiques; & s'il s'est

élevé des gens de nôtre temps, qui suivant son autorité & les pistes, l'ont hautement soutenuë dans la communion, mesme de nos adversaires. Ce sont ceux, que l'on appelle vulgairement *Jansenistes*. Mais quel que instance qu'ils ayent faite à Rome pour l'établir par vne decision Papale, le credit de leurs parties adverses a tellement prévalu, que bien loin d'y venir à bout de leur dessein, ils n'en ont remporté, que cinq anathemes; dont ils auront bien de la peine à persuader au monde, que ce ne soit pas contr'eux qu'ils ayent été lancez. Mais ayant eu assz de lumiere pour voir, & assz de courage pour soutenir cette premiere verité, ils ont manqué dans vne autre, qui n'est pourtant pas ny moins importante, ny moins evidente. Car accordant que nôtre premiere vocation au salut est par la seule grace de Dieu sans aucun mérite des hommes; ils soutiennent neantmoins avecques le reste des Docteurs Romains, que les bonnes œuvres, que font les fideles en suite de leur vocation, meritent à parler proprement, le salut, & la vie eternelle. soit que l'équivoque des mots de *merite* & de *meriter* dans l'usage de la lan-

Act. 6.
can. 12.

Luc. 17.
10.

Rom. 8.
18.

gue Latine, les ait abusez en S. Augustin, auquel ils s'attachent; soit que la foudre du Concile de Trente les ait épouvantez, qui anathematize impitoyablement tout homme qui dira que les bonnes œuvres du fidele perseverant en la grace jusques à la mort ne meritent pas veritablement l'augmentation de la grace, & la vie éternelle, & meisme un plus haut degré de gloire. Voyez Chers Freres, jusques où va la fierté des hommes; **IESVS CHRIST** ordonne aux fideles, quand mesmes ils auroient fait toutes les choses, qui leur sont commandées, de dire après cela, Nous sommes serviteurs inutiles; d'autant que nous avons fait ce que nous étions tenus de faire. Et ceux-cy veulent, qu'après avoir manqué à une bonne partie de ce qui leur est commandé, ils disent si Dieu pour salaire de cette obéissance imparfaite ne leur donne que la vie éternelle; Nous avons moins reçu, que nous n'avons mérité. Car nous n'avons reçu que la vie éternelle; & nous méritions un plus haut degré de gloire. S. Paul dit que les souffrances du temps présent ne sont point dignes de la gloire éternelle, qui doit être révélée en nous; & ceux-cy anathematizent quiconque tiendra qu'el-

les ne meritent rien plus qu'une telle gloire. Pouvoient-ils plus clairement anathematizer l'Apôtre? S. Paul enseigne que la vie éternelle est un don de Dieu & une aumône, qu'il fait à ses fideles; Et ceux-cy estiment que c'est un payement, qu'il leur doit, parce qu'ils l'ont merité; & en viennent mesmes jusques-là, que si Dieu ne leur donne simplement que la vie éternelle, ils tiennent qu'il leur payera moins qu'il ne doit à leur merite. Enfin S. Paul dit icy, que nous sommes sauvez par la misericorde de Dieu, & non par nos œuvres; Et ceux-cy disent, que c'est par nos œuvres, & non par la misericorde. Car c'est justice & non misericorde de rendre à un homme ce qu'il a vraiment merité. Encore ajoutent-ils pour comble d'excez, que nos œuvres meritent plus que le salut, & avoir une augmentation de gloire au dessus de la vie éternelle. Je scay bien que l'Apôtre parle icy à des personnes, qui n'étoient pas encore au bout de leur course. Mais il est clair, qu'il comprend tout leur salut jusques à sa dernière perfection, puis qu'il dit expressement que Dieu les a sauvez; & s'ils n'étoient pas encore en la possession de tout l'heritage, tant y a qu'ils

Rom 6.
23.

en avoient le droit, & en eussent deslors
 receu la jouissance, si Dieu les eust retirés
 du monde. Et neantmoins l'Apôtre ne
 connoist point d'autre titre de ce droit, que
 la seule miséricorde de Dieu; il en exclut
 nommément les œuvres. Quelques-uns
 des plus habiles écrivent sur ce passage,
*qu'encore que nôtre salut soit tout entier de la
 grâce de Dieu, & non de nos merites; neant-
 moins la bonne & miséricordieuse providence
 de Dieu y a establi un tel ordre, que les pre-
 mières parties du salut tiennent lieu de merite
 à l'égard des suivantes; c'est à dire les bonnes
 œuvres à l'égard de la vie éternelle. Qui
 oüit jamais vne pareille confusion? Ils
 avouent que tout nôtre salut est de la grâce,
 & non de nos merites; & ils veulent neant-
 moins, que les premières parties de nôtre
 salut meritent les suivantes. Qu'est-ce
 que cela sinon dire qu'une chose toute en-
 tière est blanche, encore que la plus gran-
 de partie en soit noire? Qu'est-ce sinon
 prétendre que Dieu nous sauve tout en-
 semble & par grâce, & sans grâce? par
 nos merites & sans nos merites? Joint
 qu'il supposent sans preuve que Dieu ait
 establi ce prétendu ordre en nôtre salut, que
 les premières de ses parties meritent les*

Estius.

suivantes. L'Écriture n'y pose nul mérite ny au commencement, ny au milieu, ny à la fin. Elle en donne l'ouvrage tout entier à la miséricorde de Dieu; & appelle aussi bié la gloire du ciel *un don & une grace*, que la foy, & la paix, & la sanctification, que nous recevons en la terre. Et S. Paul souhaite aussi bien la miséricorde de Dieu à Onesiphore, quand il sera couronné au dernier iour, que cependant qu'il combattra sur la terre; & les Saints dans l'Apocalypse jettans leurs couronnes devant le trône de l'Agneau ne les reconnoissent pas moins de sa grace que les autres fa- veurs, qu'il leur avoit départies durant leur vie. Et pour trancher tout en peu de mots, Dieu proteste que quand il couronne ceux qui ont gardé ses commande- mens, il leur fait miséricorde; & S. Paul déboute clairement toute creature de la pretention de pouvoir rien meriter envers Dieu, quand il nous enseigne, qu'il n'est obligé de rien rendre à aucun, c'est à dire qu'il ne doit rien à personne, *Qui est-ce (dit-il) qui luy a donné le premier, & il luy sera rendu?* Car si aucune creature meritoit vraiment & proprement envers Dieu; il luy devoit ce qu'elle merite, & seroit

Rom. 6.

23.

1. Pierr.

1. 13 & 3.

7. &

J. d. 21.

2. Tim.

1. 16.

Apoc.

4. 10.

Exod. 1

20. 6.

Rom.

11. 35.

Duran.
in 1. d.
17. q. 1.
artic. 2.
conc. 2.

Thom.
Vald.
T. 3.
Doctr.
de Sa-
cramen-
tal Tit.
1. cap. 7.
Adr. in
6 de Sa-
cramen-
t. Euch.
post
init.

obligé en bonne justice de luy rendre quelque chose. Cette verité est si claire qu'elle s'estoit toujours fait reconnoistre mesmes dans les plus épais tenebres des siecles passez jusques à ce qu'elle a été étouffée par l'insolent anatheme du dernier Concile. Certainement il n'y a gueres plus de 300. ans, qu'un Evesque, l'un des plus illustres esprits de l'école Romaine, disputoit qu'à parler proprement les plus saintes actions des fideles ne meritent rien envers Dieu; non pas mesme la moindre grace ou faveur temporelle, bien loin de meriter la vie éternelle, & quelque cent ans apres un autre écrivain fameux de l'ordre des Carmes nous a laissé ces paroles par écrit, *Je tiens (dit-il) pour meilleur Theologien; pour Catholique plus fidelle & mieux d'accord avecque les Escriptures, celui qui nie & rejette cette sorte de merite, simplement ainsi nommé, & qui conformement à la modification de S. Paul & de l'Escripture confesse, que nul à parler simplement ne merite le royaume des cieus, mais par la grace de Dieu, & par la volonté du Seigneur, qui le donna.* Et enfin un Docteur, qui fut depuis le Pape Adrien 6. écrivoit nettement, il y a environ cent cinquante ans, *que nos merites sont comme un baston de roseau, qui se casse &*

vous perce la main si vous pensés vous y appuyer. Laissons ces mal-heureux appuyés à l'orgueil de l'aveugle superstition, qui aime mieux perir, que devoir son salut à la bonté du Seigneur. Pour nous (chers Freres) appuyons nous sur sa grace seule, & reconnoissant humblement le neant de nôtre nature, la vanité de nos pensées, la multitude & l'horreur de nos fautes, & l'imperfection de nos meilleures œuvres, ne cherchons nôtre salut que dans la misericorde de ce bon Dieu, qui nous a donné son Fils. Implorons là au commencement, au milieu, & à la fin de nôtre course; en toutes les parties de nôtre vie jusques à nos derniers soupirs. N'ayons pas vne si basse opinion ny de la majesté de Dieu, ny de la dignité d'un salut, qui luy coûte le sang de son cher Fils, que de presumer que des vers de terre, se traîsans foiblement dans l'ordure & dans la bouë, soyent capables d'en meriter jamais la moindre part. Mais si nous en avons véritablement ce sentiment, jugez je vous prie Fideles, quelle amour & quel honneur nous devons à un Dieu, qui nous est si bon, qu'encore que nous ne meritions rien, il ne laisse pas de nous donner tous

ses biens en son Fils I E S U S - C H R I S T ?
N'écoutez point le sauvage, & brutal raisonnement de l'ingratitude, qui conclut qu'il ne faut point s'étudier à faire des bonnes œuvres, puis qu'elles ne meritent rien; c'est à dire qu'il n'est pas besoin d'aimer Dieu, ny de l'honorer, ny de luy obeïr, puis qu'il nous donne le ciel & l'immortalité, bien que jamais nous ne puissions rien faire qui, en soit digne. Mais ô ingrate & aveugle creature, comment ne voyez vous point, que plus son don surpasse la dignité de vôtre obeïssance, & plus il vous resmoigne de bonté, & vous oblige par consequent à d'autant plus d'obeïssance? Pour avouër que les bonnes œuvres ne sont pas meritoires envers Dieu, j'a n'aviene que j'accorde qu'elles ne soyent pas necessaires. Tant s'en faut; Leur necessité est l'un des argumens, qui font voir qu'elles ne sont pas capables de meriter. Car puis que nous les devons à Dieu par vne obligation necessaire, eternelle & indispensable; en les faisant nous nous acquitterons simplement de ce que nous devons; & par consequent ne meritons rien; étant evident, qu'à parler proprement *meriter* est faire vne chose à quoy

nous n'étions pas obligez a la rigueur du droit, comme nous le sommes a nous acquitter de ce que nous devons. Renonçant donc à ces faux prétextes, reconnoissons que les œuvres bonnes & saintes commandées dans l'Évangile, bien qu'à vray dire elles ne soyent pas méritoires envers Dieu, luy sont neantmoins tres-agreables, tres-utiles à nos prochains, tres-necessaires à nous mesmes; étant les fruits de nôtre foy, les rayons de nôtre lumiere, les exercices de nôtre obéissance, & (comme disoit excellemment vn homme des derniers siècles, que Rome a canonizé) *les semences de nôtre esperance, les alumettes de nôtre charité, les marques de nôtre predestination, les presages de nôtre felicité, & le chemin du royaume des cieux, bien qu'elles ne soyent pas la cause de la part que nous y aurons.* Et en ayant cette sainte & véritable opinion, embrassons en ardemment l'étude; couronnant toute nôtre vie de leurs fleurs celestes; avec daurant plus d'affection & de zele, que nous avons interest de refuter par nos actions la calomnie de ceux qui accusent méchamment nôtre religion de les mépriser. Dieu nous

Benar.
de grat.
& lib.
aib. tr.
in fine.

garde s'il luy plaist d'vne si pernicieuse erreur; & nous fasse la grace d'abonder en tous les vrais fruits de la pieté & de la charité Chrétienne à sa gloire, à la louange de son Evangile, à l'edification des hommes, & à nôtre salut eternel. Amen.





SERMON QUATORZIESME

TIT. III. VERS. 5. 6.

5. Par le lavement de la regeneration, & le renouvellement du S. Esprit,

6. Qu'il a épandé abondamment en nous par IESVS-CHRIST notre Sauveur.



O HERS FRERES, De toutes les œuvres de Dieu la plus grande est sans difficulté le salut, qu'il nous a donné en son Fils IESVS-CHRIST. L'avoue que la création, qui du neant nous tira dans l'estre, & nous mit dans le bienheureux état, où nous étions au commencement, est vne merveille divine, où rehaussent clairement toutes les vertus de ce

grand & souverain Seigneur. Mais si vous la comparez avecque nôtre redemption, vous reconnoîtrez aisément, qu'en nous sauvant il a encore témoigné plus de bonté, & montré plus de puissance, qu'il n'avoit fait en nous creant. Car pour le premier, il est vray que dans ce neant, d'où le Createur nous forma; il ne voyoit rien qui l'obligeast à nous créer; si bien que ce fut vn pur mouvement de bonté, qui le porta à nous mettre en estre; Mais il est vray aussi, qu'il n'y voyoit rien, qui choquast la volonté, qu'il avoit de nous donner l'estre & la vie. Au lieu que quand il nous a sauvez, outre qu'il ne treuvoit rien en nous, qui fust digne de son salut; il y treuvoit le peché; l'ingratitude; & la rebellion, qui meritoient sa malediction. Il a donc fait parquatre beaucoup plus de bonté, en nous mettant de l'état du peché en celuy de la grace, qu'en nous tirant du neant en l'estre. Et quant à la puissance, il est certain, qu'il en fallut vne divine pour mettre dans nôtre neant les perfections & la vie, qui n'y estoient pas; Mais la puissance qui nous a sauvez a été encore plus grande; puis que pour mettre en nous la sainteté & la vie, il a fallu qu'elle en chaf-

fait le peché & la mort, qui y estoient, & que pour nous rendre heureux elle vainquist la résistance que ces ennemis faisoient à nôtre bon-heur. L'Apôtre nous a fait voir cy-devant cette merveille de la bonté de Dieu en nôtre salut, quand pour nous découvrir ce qui l'a induit à nous faire vn si grand bien, il disoit qu'il nous a sauvez, non pour œuvres de justice que nous eussions faites, mais *selon sa miséricorde*; c'est à dire par la tendresse & la compassion d'une bonté si grande, qu'elle se communique aux misérables, & daigne rendre heureux ceux-là mesme qui meritoient d'estre éternellement mal-heureux. Maintenant il nous represente la vertu & l'efficace de la puissance de Dieu, qui sollicitée & ébranlée (s'il faut ainsi dire) par la miséricorde qu'il a eue pour nous, a fait & accompli tout l'ouvrage de nôtre salut. *Il nous a sauvez* (dit-il) *par le lavement de la regeneration, & le renouvellement du S. Esprit qu'il a épandu abondamment en nous par I. C. nôtre Sauveur.* Ces paroles contiennent non simplement la disposition ou la preparation, mais le corps mesme, & comme parlent les écoles, la *raison formelle* de nôtre salut, qui consiste propre-

ment en ce que Dieu nous a lavés & regnérez & renouvellez par son Esprit. Si vous demandez à l'Apôtre comment Dieu nous a sauvés, il répond qu'il l'a fait en nous lavant, en nous regenerant, & en nous renouvelant par son Esprit. C'est le sujet, que nous traiterons (s'il plaist au Seigneur) en cette action; & pour y proceder avec ordre nous parlerons premierement de ce que l'Apôtre appelle *le lavement de regeneration*; & puis en deuxiesme lieu *du renouvellement du S. Esprit*; & enfin en troisieme & dernier lieu du don; qui nous en a été fait en IESVS-CHRIST. Pour le premier de ces trois points, vous sçavez Fideles, que l'Ecriture sainte compare souvent le peché à vne ordure; parce qu'il gâte la forme & la beauté de l'ame raisonnable; qui consiste en la sainteté; la deshonore & la rendant des-agreable à Dieu & aux Saints; en la mesme sorte que l'ordure salit nos corps: D'où vient qu'en suivant cette metaphore elle dit aussi ordinairement estre lavé, purgé, & nettoyé pour signifier estre delivré du peché, soit quand nous recevons l'absolution de nos crimes, soit quand nous nous defaisons des vices & des passions de la chair, qui couvroient

laveroient nôtre vie de leurs ordures. *Lavez-vous, nettoyez vous* (dit le Seigneur aux Israélites) c'est à dire, comme il s'explique incontinent luy mesme, *ôtez de devant mes yeux la malice de vos actions; cessez de mal faire, & apprenez à bien faire.* Et pour ce que l'eau a dans la nature la vertu d'ôter l'ordure, & d'en nettoyer les corps, les Prophetes se servent aussi de cette image pour représenter la grace de Dieu, qui purifie nos ames; & du crime en nous le pardonnant, & du vice en nous sanctifiant; *J'épandray sur vous des eaux nettes* (dit le Seigneur en Ezechiel) *& vous serez nettoyés; Je vous nettoieray de toutes vos souillures.* C'est la grace de ce nettoyage ou de cette purification spirituelle, prédite & promise par Ezechiel, que l'Apôtre entend icy par *le lavement de regeneration*, qui nous a sauvés; & qui comprend deux choses; premierement la remission de nos pechez, que Dieu nous pardonne pour le merite de son Fils, en qui nous croyons; & puis en deuxiesme lieu la sanctification de nos ames, qui dépouillent les habitudes des vices, dont elles étoient saisies, & revestent la charité, & l'honnesteté & la justice, & les autres vertus Chrétiennes. S. Paul

H h

I. Cor. 6.
21.

dans vn autre lieu, apres avoir fait le ~~des~~
 nombrement de plusieurs vices ; qui re-
 gnent dans le monde, & qui n'ont point
 de part en l'heritage de Dieu, dit aux fi-
 deles à qui il parle, & qui étoient conver-
 tis du Paganisme, *Et telles choses étiez-vous*
quelques-uns; mais (ajoute-t-il) *vous en avez*
été lavés; ce qui veut dire, comme il s'en
 explique incontinent luy-mesme, *qu'ils*
avoient esté sanctifiés & justifiés au nom du
Seigneur IESVS, & par l'Esprit de notre Dieu.
 Ce passage est tout à fait semblable à ce-
 luy de nôtre texte; où apres avoir pareil-
 lement représenté les pechez, dont nous
 étions entachés en l'état de nôtre nature;
 il ajoute aussi tout de mesme, que Dieu
 nous a sauvez nous lavant, nous regene-
 rant & nous renouvelant par l'Esprit;
 qu'il a répandu en nous par IESVS-
 CHRIST. D'où il paroist clairement, que
 le lavement de regeneration, dont il par-
 le en ce lieu, n'est autre chose au fonds,
 que *la justification & la sanctification*, qu'il
 nomme en l'autre; c'est à dire la grace
 que Dieu nous a faite en son Fils, en nous
 pardonnant tous nos pechez, & nous re-
 nouvelant en vne vie sainte. Car ce qu'il
 appelle ce don de Dieu *vn lavement de re-*

generation, montre qu'il ne nous nettoye pas seulement des ordures de nos vices, mais que de plus il refond toute nôtre nature, & la regenere, & la reforme à vne vie nouvelle; toute autre que la precedente. C'est vn bain miraculeux; vne fontaine d'immortalité, qui ne nettoye pas seulement le dehors, mais penetre au dedans; & purifiant nos ames y répand vn suc & vn esprit celeste, en changeant l'entendement, la volonté, les affections, & toutes les inclinations & habitudes. Aussi est il vray, que le Seigneur dans le passage, que nous avons allegué d'Ezechiel, promet vne eau qui aura la vertu de faire ce changement dans les hommes de son peuple. Car apres leur avoir parlé de ces eaux pures, qui les nettoyeront, il ajoûte immédiatement, *Et je vous donneray vn*

Ezech.
36.26.
27.

cœur nouveau, & mettray en vous vn esprit nouveau, & j'ôteray le cœur de pierre hors de votre chair, & vous donneray vn cœur de chair, & mettray mon Esprit au dedans de vous, & feray que vous cheminerez en mes commandemens, & que vous garderez mes ordonnances, & les ferez. Il y a grande apparence que l'Apôtre en écrivant ce que nous lisons dans ce texte avoit ces magni-

fiques paroles en la pensée. C'est de cette eau vivifiante & regenerante, décrite dans l'oracle de ce Prophete, que nous sommes lavez dans le bain de IESVS-CHRIST; Et c'est pour exprimer sa force & son efficacité divine, que l'Apôtre le nomme *vn lavement de regeneration*; c'est à dire vn lavement, qui regene, & qui nous donne vne vie nouvelle. Par là il fait à mon avis vne secrete opposition de la purification Evangelique avecque les legales, & Moïsaïques. Celles-cy ne lavoient que le dehors, & ne sanctifioient que la chair des personnes souillées; comme dit S. Paul ailleurs. Celle de IESVS-CHRIST purifie la conscience, & nettoye toute la masse de nôtre sang; par vn effet semblable à celui du Iordain en la personne de Naaman, que cette eau guerit de sa lepre, quand il s'y fut plongé par sept fois. Mais la grace du Seigneur fait bien plus. Car elle change l'ame mesme; & y forme vne nature & vne vie toute nouvelle. C'est ce que veut dire le mot de *regeneration* icy employé par l'Apôtre pour exprimer l'effet; que la grace de Dieu a produit en nous, quand il nous a lavez en son Fils. C'est vne parole fort ordinaire aux écrivains tant divins

Hebr. 9
13-14.

qu'Écclésiastiques, pour signifier le changement, que le Seigneur opere en nous lors qu'il nous fait siens, & que du royaume de tenebres il nous appelle en sa communion. *Nous sommes regenerés* (dit saint Pierre) *par la semence incorruptible de la parole de Dieu*; & ailleurs encore, *Benit soit Dieu, qui par sa misericorde nous a regenerés en esperance vive*. Et la premiere leçon que le Seigneur donne à Nicodeme, est que pour voir son royaume, c'est à dire pour y entrer, & en jouir, *il faut naistre derechef*. Et ailleurs il appelle *regeneration* le changement & le renouvellement que son Evangile a fait en la terre, ou (comme d'autres l'expliquent) celui qui arrivera dans le monde au dernier jour, quand il dit, que *ses Apôtres seront assis sur douze trônes en la regeneration*; v'sant precisement du mesme mot, dont S. Paul s'est servy dans ce texte. Ce changement est appellé vne *regeneration*, non que nous y recevions vne forme substantielle autre que celle que nous avons, comme cela arrive en toute generation, proprement nommée; mais parce que nous sommes faits participans de la nature divine, qui consiste en la sainteté & en l'immortalité, & qu'au lieu que nous

1. Pierr.
1. 23. l.

Ican 3.
3.

Mat.
19. 28.
παλιγ-
γενσια.

étions enfans d'Adam, nous devenons par ce moyen enfans de Dieu, qui nous adopte en IESVS-CHRIST. Nous sommes faits autres que nous n'étions; non pour le fonds de nôtre estre (car c'est toujours un corps & vne ame raisonnable avecque toutes leurs puissances & facultez essentielles) mais bien quant aux principes de nos mœurs, & aux actions, qui en decoulent, & à toute la vie, qui en dépend. Car les creances, les connoissances, les esperances, les affections, & les passions, & en un mot tous les sentimens & mouvemens de l'homme se changent tellement en sa conversion, qu'il semble que ce soient deux hommes differens. D'où vient cette maniere de parler si belle & si elegante, dont S. Paul se sert souvent, appellant cette nature vicieuse & corrompue, que nous tirons d'Adam, *le vieil homme*; & cette autre forme de vie que IESVS-CHRIST nous donne, quand nous entrons en sa communion, *l'homme nouveau*. J'ajoute en deuxiesme lieu, que l'Ecriture nomme ce changement *une regeneration*; pource que c'est l'ouvrage de Dieu, qu'il exécute & produit en nous par l'efficace invincible de sa grace, sans que la creature y contri-

Rom. 6,
e. eph. 4
22.

ep. 2.
14 & 4.
4.2

buë rien d'elle mesme ; non plus qu'un
 enfant à sa generation, ou à sa naissance ;
 selon ce que dit S. Jacques, que *Dieu nous* Jacq. 1.
a engendrez de son propre vouloir par la pa- 18.
role de verité. Et S. Paul conformément Phil. 2.
 qu'il *produit en nous avec efficace le vouloir* 11.
& le parfaire selon son bon plaisir. D'où Eph. 2.
 vient qu'ailleurs il *nous appelle l'ouvrage* 10.
de Dieu, & sa creature en IESVS-CHRIST; 1. Cor. 3
 & derechef dans vn autre lieu en mesme
 sens, bien que sous vne autre image, *son*
labourage & son edifice ; Ce qu'il faut re-
 marquer en passant contre les anciens &
 modernes advocats du franc-arbitre. Car
 si Dieu (comme ils le pretendent) ne fai-
 soit simplement que nous presenter la ve-
 rité & la grace, laissant à nôtre volonté de
 s'y attacher, ou de la rejeter ; c'est à dire
 de nous faire Chrétiens, ou non ; certai-
 nement il est clair que selon cette supposi-
 tion l'on ne pourroit dire que Dieu nous
 ait *engendrez, regenerex, ny créez*, ny qu'il
 ait rien *produit en nous avec efficace* ; & ce
 feroit encore parler ridiculement de nous
 appeller à cét égard son ouvrage, ou sa
 creature, son edifice, ou son labourage.
 Toute cette gloire appartiendroit au franc
 arbitre de chacun de nous, & non à Dieu ;

H iij

Estius
sur ce
lieu.

à qui neantmoins l'Escriture la donne constamment par tout , & ne la donne jamais à nôtre franc-arbitre. Voila Fideles, quel est ce divin lavement de la regeneration , par lequel Dieu nous a sauvez. Mais avant que de passer outre , il nous faut répondre à ceux de la communion Romaine , qui nous attaquent sur ce passage. Car presupposant que S. Paul y parle du Baptesme , de ce qu'il dit que nous y sommes regenez & faits enfans de Dieu par la grace de l'adoption, ils en concluent que les sacremens ne sont donc pas de simples symboles externes , qui ne fassent autre chose que nous sceller le salut à nous acquis par IESVS-CHRIST ; qui est à ce qu'ils disent , la doctrine nouvelle des heretiques. Car c'est ainsi que ces Messieurs parlent de nous selon leur modestie ordinaire. IESVS-CHRIST fera voir un iour en la lumiere de son advenement, qui d'eux ou de nous merite le mieux ce nom. En attendant , qu'il justifie nôtre innocence contre leur calomnie , je répons , que ie consens volontiers , que ces paroles de S. Paul soient entenduës du baptesme , auquel elles conviennent parfaitement bien. Car premierement nous y sommes lavez

de nos pechiez, selon la parole de S. Pierre
 aux Iuifs, *Qu'un chacun de vous soit baptisé* ^{Act. 2.}
en remission des pechiez. Nous y recevons le ^{38.}
 S. Esprit; comme dit le mesme Apôtre au
 mesme lieu; *Soyés baptisés; & vous recevés*
le Saint Esprit. Dieu nous y donne le salut,
 selon la promesse du Seigneur, *Qui aura* ^{Marc.}
creu, & aura été baptisé sera sauvé; a quoy ^{16. 16.}
 se rapporte aussi ce que dit S. Pierre, que ^{1. Pierr.}
le baptême nous sauve; & S. Paul, que tous ^{1. 21.}
ceux qui ont été baptisés, ont été revestus de ^{G. 1. 3.}
CHRIST; & ailleurs encore, que nous tous ^{17.}
 qui avons été baptisés en **I E S V S - C H R I S T**
avons esté baptisés en sa mort, ensevelis avec- ^{Rom 6.}
que luy par le baptême, & fait vne mesme ^{3. 4. 5.}
plante avecque luy par la conformité de sa
mort & de sa resurrection; ce qu'il repete
 encore dans l'épître aux Colossiens, di-
 sant, que nous sommes *ensevelis avec* ^{I E.} ^{Col. 2.}
S V S - C H R I S T *par le baptême, & ensemble* ^{12.}
ressuscités avecque luy. Et l'on peut aussi en-
 tendre du baptême ce qu'il dit ailleurs ^{Eph. 5.}
 que **I E S V S - C H R I S T** sanctifie l'Eglise ^{26.}
l'ayant nettoyée par le lavement d'eau par la
parole. Et quant à ce qu'ajoutent les ad-
 versaires, que les Sacremens ne sont donc
 pas simplement des seaux externes, qui
 ne fassent autre chose que nous sceller la

grace; je répons que s'ils parlent des éléments, c'est à dire de l'eau du baptesme, du pain, & du vin de l'Eucaristie, ils ne sont & ne peuvent estre que des signes, des feaux & des symboles de la grace, leur nature purement corporelle, materielle, & insensible n'étant pas capable de produire proprement les effets spirituels, esquels consiste la grace. Et le nom mesme de *Sacrement*, que leur a donné l'Eglise, le montre évidemment. Car ce mot ne veut dire autre chose dans le langage des Chrétiens, qu'un signe sacré. Mais si les éléments de nos Sacrements ne sont & ne font que cela, ce n'est pas à dire que les fideles n'y reçoivent aucune autre chose. Car Dieu, qui en est l'auteur, y intervient, & accompagnant ses institutions, y accomplit au dedans par la vertu de son Esprit tout ce que les éléments signifient au dehors. Il fait réellement en la Cene tout ce que nous promet le pain & le vin, que nous y prenons. Il y nourrit, & y abreuve nos ames par l'efficace divine du corps & du sang de son Fils, qu'il nous y communique par la vertu de son Esprit; à raison de quoy l'Apôtre nomme le pain & le vin de ce Sacrement, *la communication*, ou

1. Cor.
10. 16.

participation du corps, & du sang de IESVS-CHRIST. Semblablement aussi dans le baptesme dont il est icy question, Dieu fait en nous ce que l'eau nous represente & nous seelle. Il nous y lave & nous y nettoye de nos pechez par sa grace; il nous y regenere par son Esprit, & nous y adopte en son Fils. Car Dieu ne nous abuse pas avec des signes vains & trompeux; comme avec de creuses peintures. Il est le Dieu de verité; qui ne peut non plus tromper, qu'estre trompé. Il donne de bonne foy ce qu'il promet; & communique réellement ce que representent ses signes; étant tout à fait indigne de la sainteté & sagesse de sa Majesté, qu'il en ait institué qui soyent vains & illutoires. Et si les méchans & les hypocrites ne sont ny lavez & regenez dans le baptesme, ny repeus & abreuvez dans la Cene, c'est leur faute; & non celle du Sacrement, qui de la part de Dieu à toujors sa vertu, & leur offre veritablement & de bonne foy la grace spirituelle, que leur incredulité rejette. S'ils croyoient, ils la recevroient effectivement, aussi bien que les fideles. Mais l'Apôtre ne parlant icy que des fideles, en qui le baptesme ne manque jamais d'estre

efficace; il à raison de le conjoindre avec que la verité de son effet. Nous avons donc pour les Sacremens toute l'estime que l'on en peut avoir legitimement; & confessons particulierement du baptesme, que les hommes y sont regenez, nettoyez, & sanctifiez; & croyons que ces signes sacrez sont tellement conjoins avecque la chose signifiée, qu'ils ne sont jamais vains, ny nuds, mais toujors accompagnez de leur verité, si vous les considerez en eux-mesmes, & tels qu'ils sont selon l'institution de Dieu; ce qu'ils n'agissent pas quelquefois, procedant non de leur foiblesse, ou de leur vanité, mais de la mauvaise disposition de ceux qui les prennent indignement. Nous disons seulement qu'il faut distinguer la vertu qui y agit, & ne pas confondre l'element avecque la grace; ny ôter au S. Esprit ce qui luy appartient pour le donner au signe; ornant injustement la creature des depouilles du Createur. Outre que le sens & la raison nous montrent assez, que la nature de nos elements terriens n'est nullement capable d'agir sur nos ames, ny d'y produire les effets spirituels, esquels consiste le benefice de Dieu; & que tout ce qu'alleguent les

écoles Romaines pour farder l'opération qu'ils leur attribuent, n'est qu'une creuse subtilité & un vain babil enveloppé de pensées & de paroles, que ceux-là mêmes qui les employent ne comprennent pas, S. Pierre nous a clairement enseigné, comment il faut entendre ce sujet. Car ayant dit, que *le baptême nous sauve*, afin que quelque ame grossiere ne prist ses paroles en un mauvais sens, s'imaginant que ce soit l'eau elementaire de ce Sacrement qui nous sauve, il va au devant de cette fautive, & impertinente pensée, & ajoute en termes exprez, que ce baptême qui nous sauve n'est pas celui par lequel les ordures de la chair sont nettoyyées; mais (dit-il) l'attestation d'une bonne conscience devant Dieu par la resurreccion de IESVS-CHRIST. Là il distingue clairement le baptême qui nettoye la chair d'avec celui qui sanctifie la conscience; l'un qui se fait par la vertu de l'eau elementaire; l'autre qui se fait par la vertu de la resurreccion de IESVS-CHRIST; l'un au dehors, & l'autre au dedans. L'Apôtre dit que ce n'est pas le premier, qui nous sauve, mais le dernier. J'avouë que quand le fidele est baptizé, il reçoit l'un & l'autre ensemble, & qu'à

1. Pierre,
3. 21

cause de cette rencontre & conjunction, ils sont souvent confiderez, comme vne seule action, & compris sous vn seul & mesme nom. Mais il faut pourtant se bien donner garde de les confondre, conservât & assignant distinctement à chacun ce qui est sien, & qui luy appartient proprement; à l'eau le nettoiyement de la chair, & la signification de la grace; à la grace, la sanctification de l'ame, & l'accomplissement de ce que l'eau signifie. Mais il n'est pas besoin de sortir de ce texte pour treuver l'eclaircissement & la confirmation de cette verité. Car S. Paul nous montre dans les paroles suivantes, qu'elle est la vraye & propre cause de tout le changement qui se fait en nous au baptesme, quand apres avoir dit, que *Dieu nous sauve par le lavement de la regeneration*; il ajoûte, *& par le renouvellement du S. Esprit, qu'il a épandus abondamment en nous.* Afin que nous ne nous attachions pas au signe, c'est à dire à l'eau, dont nous sommes lavez dans le baptesme, comme si c'estoit par quelque sienne force soit naturelle, soit infuse, que nous fussions regenerés, il nous ramene au S. Esprit, le vray auteur de toute nostre regeneration, qui accomplit en nous

par sa vertu spirituelle & divine tout ce que l'eau de ce mystere nous signifie. Et c'est pour le mesme dessein, qu'il nous avertit expressément, que c'est Dieu qui a épandū cēt Esprit en nous; afin que nul ne s'aïlle figurer, que ce soit le ministre, qui nous le donne. C'est Dieu luy-mesme (dit l'Apôtre) qui verse dans nos cœurs le Saint Esprit, l'eau divine, celeste & vraiment vivifiante & regenerante, l'unique principe de la vie spirituelle, à laquelle nous sommes regenez. Il n'appartient à nulle creature de nous donner cēt Esprit. Il n'y a que Dieu, qui puisse nous le distribuër. C'est de sa seule main que nous le recevons immediatement. D'où vous voyez clairement que pour bien concevoir tout le mystere du saint baptesme selon la doctrine & l'intention de S. Paul, il faut penser que cependant que le ministre épand au dehors l'eau elementaire sur nôtre corps au nom du Pere, du Fils, & du S. Esprit, Dieu au mesme temps pour donner à son institution l'efficace & l'effet qu'elle nous represente & nous promet, épand au dedans son Esprit en l'ame fidele, qui y opere par sa divine vertu tout le changement, qui s'y fait; c'est à dire la

regeneration ou le renouvellement. Car le lavement de la regeneration, & le renouvellement du S. Esprit ne sont au fonds qu'une seule & meisme-chose; & il n'y a autre difference entre ces paroles, sinon que les premieres signifient simplement le grand & bien heureux changement, qui se fait en nous, quand nous entrons en la communion du Seigneur I E S U S, sans nous exprimer la cause par l'action de laquelle il se fait; au lieu que les paroles suivantes outre qu'elles signifient ce meisme changement par le mot de renouvellement, nous apprenent de plus, qui est celuy, qui en est la cause & l'auteur à sçavoir le Saint-Esprit. Ainsi ces dernieres paroles, le renouvellement du S. Esprit, ne font que l'exposition, la definition, & l'éclaircissement des precedentes; si bien que le mot & qui est entre deux y a esté mis pour signifier simplement; que les premieres ont la meisme force & valeur que les dernieres; comme si l'Apôtre eust dit, Dieu nous a sauvez par le lavement de la regeneration; c'est à dire par le renouvellement du Saint-Esprit. Car ces divins auteurs employent quelquefois la particule & en ce sens; non pour lier deux choses differentes

differentes ensemble, qui est proprement & ordinairement son office dans le langage, mais pour joindre à vne chose ce qui l'expose & l'éclaircit; au sens que nous nous servons du mot, *C'est à dire* dans nôtre langage commun. Comme quand l'Apôtre dit, que *Dieu a crée les viandes, pour les fideles, & pour ceux qui ont connu la verité*; C'est comme s'il disoit, *c'est à dire pour* ^{1 Tim.} *ceux, qui ont connu la verité*; estant évident ^{4.3.} que ces paroles n'ont este ajoutées, que pour expliquer ceux qu'il entend par les fideles, qui ne sont autres en effet, que ceux qui ont connu la verité. Ainsi quand il dit ailleurs. *Les saines paroles de nôtre Seigneur* ^{1 Tim.} *IESVS. CHRIST, & la doctrine qui est* ^{6. 3.} *selon pieté*; il a mis & au lieu de *c'est à dire*; ce qui suit n'ayant été ajouté que pour déclarer & définir qu'elles sont les saines paroles de *IESVS. CHRIST*. Il faut aussi prendre en la même sorte ce que nous lisons dans l'épître aux Galates, *Paix soit* ^{Gal. 6.} *sur ceux qui marcheront selon cette regle, &* ^{16.} *sur l'Israël de Dieu*. Car il n'y a personne qui ne voye que ceux qui marchent selon la regle de l'Apôtre sont vraiment l'Israël de Dieu. Il y a vne infinité d'autres lieux dans l'Escriture, où le mot & est

mis pour c'est à dire. l'estime donc que celuy-cy en est aussi vn ; & que S. Paul par *le renouvellement du S. Esprit* , qu'il ajoûte , explique & éclaircit seulement le *lavement de la regeneration* , dont il a parlé. Car ce que nous sommes lavez & regeneratez n'est autre chose que le renouvellement , que le S. Esprit opere en nous, quand par sa divine vertu il nous dépouille du vieil homme , qu'il abolit & aneantit en nous , & nous revest du nouveau, qu'il y crée en justice & vraye sainteté; d'enfans du vieux Adam que nous sommes de nature , heretiers de son vieux crime , & de la mort , nous transformant en nouvelles creatures. Pour le *renouvellement* mesme , qui consiste en l'abolition du regne du peché & de la chair en nos membres , & en l'établissement d'une vie sainte & Chrétienne , & des principes d'où elle dépend , dans nos cœurs , il en a été assez parlé cy-devant dans l'exposition du lavement de nôtre regeneration. Mais que ce renouvellement soit l'ouvrage du saint Esprit en nous, tous les Chrétiens en sont d'accord comme d'une verité claire , & indubitable dans la parole de Dieu. Nôtre maistre nous l'en-

Ep. 4.

24.

Seigne expressément dans le discours qu'il tint à Nicomede ; où il pose d'entree , que *si l'homme n'est nay d'eau & d'esprit, il ne peut entrer au royaume de Dieu ;* parce que ce qui est nay de chair est chair ; au lieu que ce qui est nay d'esprit est esprit. D'ou s'ensuit évidemment , que pour avoir part dans le royaume celeste , il faut de necessité avoir été renouvelé par l'Esprit de Dieu ; parce que la chair ne se peut rendre sujette à la loy de Dieu , & que *les choses spirituelles sont folie à l'homme animal ;* si bien qu'il ne les peut comprendre ; comme dit l'Apôtre ailleurs. Il en vient mesme jusques-là , que d'asseurer que *nul ne peut dire Jesus estre Seigneur , sinon par le S. Esprit.* C'est pourquoy dans vn autre lieu , il ne reconnoist pour Chrétiens , que ceux qui ont le S. Esprit ; *Si quelqu'un n'a point l'Esprit de Christ (dit-il) celui-là n'est point à luy.* C'est donc cét Esprit qui nous fait Chrétiens ; qui nettoye nos ordures , & qui purifie nos ames de leurs vices ; qui eclaire & illumine nos entendemens , qui corrige nos affections , & allume en nous l'esperance , le zele , & la charité ; & en vn mot qui y forme toute cette nouvelle creature , à raison de laquelle nous sommes nom-

Iean. 3.

6.

Rom 8:

7. 1 cor.

2. 14.

1. cor.

12. 3.

Estius
sur ce
lieu.

mez enfans de Dieu ; & dont la production en nous est proprement nôtre regeneration. Je laisse comme impertinente & indigne de réponce l'objection que nous fait icy vn des içavans de l'école Romaine, qui dit que ce passage montre contre nous , que les fideles ne sont pas justifiez par la seule imputation de la justice de Christ. Mais comment montre-t-il cela, veu qu'il n'en dit pas vn mot ? parce (dit il) qu'en disant que nous sommes renouvellez par le S. Esprit, il pose en nous vne sainteté inherente ; puis qu'à moins que cela l'on ne pourroit dire que nous soyons renouvellez. Qui en doute ? Certainement ce n'est pas nous, qui enseignons selon l'Apôtre & selon tout l'Evangile, que les fideles sont sanctifiez, & revestus d'une vraye & réelle charité, & des habitudes des autres vertus Chrétiennes, & que ceux qui se vantent d'estre Chrétiens sans cela s'abusent. Mais ce n'est pas à dire, que les pechez, que nous avons faits, soit avant, soit depuis nôtre conversion, ne nous soyent pas remis par la grace de IESVS. CHRIST, & pour le seul mérite de sa mort & passion, pour pouvoir avoir entrée en son royaume ; qui est tout

ce que nous entendons, quand nous disons que nous sommes justifiez par la seule justice de IESVS-CHRIST, qui nous est imputée; comme nous le montrerons vne autre fois plus amplement; s'il plaist au Seigneur, sur le verset septiesme, où l'Apôtre nous enseignera clairement cette verité, en disant expressément, que *nous sommes justifiez par la grace de Dieu.* Venons donc au dernier point de nôtre texte, & voyons comment le S. Esprit nous a été donné. L'Apôtre nous l'apprend en peu de mots, quand il dit, que *Dieu l'a répandu abondamment en nous par IESVS-CHRIST nôtre Sauveur.* Le don du Saint Esprit est la plus grande & la plus riche de toutes les benedictions de Dieu; si bien que le peché nous ayant privez de sa communication, & nous ayant fermé tous ses tresors, il n'étoit pas possible que nous receussions son Esprit, tandis que les choses demeueroient en ces termes. Iesus le Sauveur du monde, nous a ouvert cette divine source, ayant expié le peché & apaisé Dieu par le sacrifice de sa croix. Et comme sans le coup, que le rocher recut de la verge de Moïse, Israël fust pery dans les secheresses du desert; ainsi serions nous

demeurez sans consolation en des ardeurs
éternelles, si Iesus, le rocher mystique,
n'eust été frappé pour nous de la maledi-
ction de la loy. De sa playe sortit le sang,
qui a expié nos crimes, & l'eau qui nous
a lavez, & renouvellez; c'est à dire la gra-
ce du S. Elprit; tout ainsi que le rocher
ouvert par le bâton de Moïse, versa dans
le desert le rafraichissement & la vie du
premier peuple. Aussi voyez-vous qu'un
peu avant que de mourir Iesus demanda
expressement au Pere le don du saint Es-
prit pour les Apôtres & pour tous ceux
qui croient à leur parole; comme l'un
des fruits de sa croix. Sa priere fut exau-
cée; & il recut pour nous à sa resurre-
ction & à son ascension dans les cieux tou-
te la plenitude de l'Esprit, & toutes les ri-
chesses de l'éternité pour les dispenser à
chacun des siens en la mesure convenable;
afin que de luy comme d'une vive & iné-
puisable source cette eau mystique cou-
last en tous les membres de son corps. Et
l'effusion qu'il en fit sur ses Apôtres in-
continent après sa séance à la dextre de
son Pere, montra bien que deormais il
en avoit ouvert les tresors. Ainsi voyez-
vous avec combien de raison l'Apôtre dit,

que c'est par luy que Dieu a épanché le S. Esprit en nous. Il est vray que c'est aussi par luy, que l'Esprit étoit communiqué aux fideles du vieux testament; qui ont tous ben de la pierre qui les suivoit, & la pierre étoit Christ; la source de benediction; que sa mort nous a ouverte, ayant abreuvé l'un & l'autre peuple; puis que le salut du premier étoit fondé sur son mérite, aussi bien que ce luy du second. Mais il est evident; qu'en ce lieu l'Apôtre ne parle que de ceux, qui vivent sous la nouvelle alliance, depuis la manifestation de **IESVS-CHRIST**. Car il dit que *Dieu a épanché le S. Esprit sur nous richement, ou abondamment*; ce qui ne se peut dire du temps du vieux testament; où l'Esprit n'étoit donné qu'à peu de gens, dans vne seule nation, & encore en vne tres-petite mesure, au prix de la largesse, qui en a été faite sous le nouveau; où le S. Esprit a été épanché sur tous les peuples sans aucune difference de nation, ny de climat, comme si toutes les portes des cieux se fussent soudainement ouvertes; & encore dans vne si grande & si admirable abondance, que le seul jour de la premiere Pentecôte Chrétienne reçut beaucoup plus de cette

rosée celeste, que tous les siècles précédens n'en avoient eue jusques-là. Et bien que cette profusion n'ait pas toujours continué dans l'Eglise, sur tout en ce qui regarde la pompe & les dons des miracles, qui n'étoient nécessaires, que pour les premiers établissemens du Christianisme; tant y a que l'Esprit n'y a jamais manqué; Dieu l'épandant toujours richement par son Fils sur tous ceux, qui croient véritablement en luy; en vne mesure non seulement abondante en elle mesme, puis qu'elle leur suffit pour les conduire au ciel; mais mesme d'une étendue beaucoup plus grande pour la connoissance & pour la consolation; que n'étoit pas celle des anciens; dont on peut véritablement dire que le moindre au royaume des cieux (c'est à dire en l'Eglise Chrétienne) les surpasse à cet égard. C'est la Fideles, ce que l'Apôtre nous apprend du salut, que Dieu nous donne en son Fils. D'où paroist premierement combien est folle la presumption des Juifs, qui s'imaginent que l'avantage de leur naissance charnelle leur suffit pour estre sauvés; croyant que tous les hommes de leur nation, c'est à dire issus du sang d'A-

Matth.
II. II.

brahan, auront part en la vie & en la gloire du siecle à venir ; qui est proprement l'erreur , dont le Seigneur vouloit delivrer Nicodeme , quand il luy dit que nul ne verra le royaume de Dieu, s'il ne naist derechef. L'Apôtre nous déclare semblablement, que c'est par la regeneration que Dieu nous sauve ; c'est à dire que nul n'est sauvé s'il n'est regeneré , quelque haute & excellente que soit sa premiere generation selon la chair. Mais ce qu'il ajoûte *du renouvellement du S. Esprit*, nous montre en second lieu , que ceux-là ne s'abusent pas moins , qui sous pretexte de la profession qu'ils font du Christianisme & du baptesme , qu'ils y ont receu , se flatent de l'esperance du salut , bien que toute leur vie nous découvre, qu'ils sont encore dans le vieil Adam , & qu'ils n'ont jamais été touchés ny renouvellez par l'Esprit du nouveau. Tels étoient autrefois ceux, qui comme le rapporte S. Augustin , promettoient le salut à tous ceux indifferemment, qui auroient été baptizez ou en quelque secte du Christianisme que ce fust , ou du moins en la communion des orthodoxes, quelque vie qu'ils y eussent moncé quant au reste ; erreur , dont il se treuve encore

Augu.
Enchir.
c. 67.
Quæst.
1 ad
Dulcit.
De civ.
D. l. 21.
c. 18. 19.
20. 21.
22.

cause de cette rencontre & conjunction; ils sont souvent confiderez, comme vne seule action, & compris sous vn seul & mesme nom. Mais il faut pourtant se bien donner garde de les confondre, conservât & assignant distinctement à chacun ce qui est sien, & qui luy appartient proprement; à l'eau le nettoiyement de la chair, & la signification de la grace; à la grace, la sanctification de l'ame, & l'accomplissement de ce que l'eau signifie. Mais il n'est pas besoin de sortir de ce texte pour treuver l'éclaircissement & la confirmation de cette verité. Car S. Paul nous montre dans les paroles suivantes, qu'elle est la vraye & propre cause de tout le changement qui se fait en nous au baptesme, quand après avoir dit, que *Dieu nous sauve par le lavement de la regeneration*; il ajoute, *& par le renouvellement du S. Esprit, qu'il a épandus abondamment en nous*. Afin que nous ne nous attachions pas au signe, c'est à dire à l'eau, dont nous sommes lavez dans le baptesme, comme si c'estoit par quelque sienne force soit naturelle, soit infuse, que nous fussions regenerés, il nous ramene au S. Esprit, le vray autheur de toute nostre regeneration, qui accomplit en nous

par sa vertu spirituelle & divine tout ce que l'eau de ce mystere nous signifie. Et c'est pour le mesme dessein, qu'il nous avertit expressément, que c'est Dieu qui a épandu cét Esprit en nous; afin que nul ne s'aïlle figurer, que ce soit le ministre, qui nous le donne. C'est Dieu luy-mesme (dit l'Apôtre) qui verse dans nos cœurs le Saint Esprit, l'eau divine, celeste & vraiment vivifiante & regenerante, l'unique principe de la vie spirituelle, à laquelle nous sommes regenez. Il n'appartient à nulle creature de nous donner cét Esprit. Il n'y a que Dieu, qui puisse nous le distribuer. C'est de sa seule main que nous le recevons immediatement. D'où vous voyez clairement que pour bien concevoir tout le mystere du saint baptesme selon la doctrine & l'intention de S. Paul, il faut penser que cependant que le ministre épandau de hors l'eau elementaire sur nôtre corps au nom du Pere, du Fils, & du S. Esprit, Dieu au mesme temps pour donner à son institution l'efficace & l'effet qu'elle nous represente & nous promet, épandau dedans son Esprit en l'ame fidele, qui y opere par sa divine vertu tout le changement, qui s'y fait; c'est à dire la

regeneration ou le renouvellement. Car *le lavement de la regeneration, & le renouvellement du S. Esprit* ne sont au fonds qu'une seule & mesme-chose; & il n'y a autre difference entre ces paroles, sinon que les premières signifient simplement le grand & bien heureux changement, qui se fait en nous, quand nous entrons en la communion du Seigneur LESUS, sans nous exprimer la cause par l'action de laquelle il se fait; au lieu que les paroles suivantes outre qu'elles signifient ce mesme changement par le mot de *renouvellement*, nous apprenent de plus, qui est celuy, qui en est la cause & l'auteur à sçavoir le Saint-Esprit. Ainsi ces dernières paroles, *le renouvellement du S. Esprit*, ne sont que l'exposition, la definition, & l'éclaircissement des précédentes; si bien que le mot & qui est entre deux y a esté mis pour signifier simplement; que les premières ont la mesme force & valeur que les dernières; comme si l'Apôtre eust dit, *Dieu nous a sauvez par le lavement de la regeneration; c'est à dire par le renouvellement du Saint-Esprit*. Car ces divins auteurs employent quelquefois la particule & en ce sens; non pour lier deux choses différentes

différentes ensemble, qui est proprement
 & ordinairement son office dans le langa-
 ge, mais pour joindre à vne chose ce qui
 l'expose & l'éclaircit; au sens que nous
 nous servons du mot, *C'est à dire* dans nô-
 tre langage commun. Comme quand l'A-
 pôtre dit, que *Dieu a crée les viandes, pour*
les fideles, & pour ceux qui ont connu la veri-
té; C'est comme s'il disoit, c'est à dire pour ^{1 Tim.}
ceux, qui ont connu la verité; estant évident ^{4. 3.}
 que ces paroles n'ont este ajoutées, que
 pour expliquer ceux qu'il entend par les
 fideles, qui ne sont autres en effet, que
 ceux qui ont connu la verité. Ainsi quand
 il dit ailleurs. *Les saines paroles de nôtre Sei-* ^{1 Tim.}
gneur IESVS, CHRIST, & la doctrine qui est ^{6. 3.}
selon pieté; il a mis & au lieu de c'est à dire;
 ce qui suit n'ayant été ajouté que pour
 déclarer & définir qu'elles sont les saines
 paroles de IESVS-CHRIST. Il faut aussi
 prendre en la même sorte ce que nous li-
 sons dans l'épître aux Galates, *Paix soit* ^{Gal. 6.}
sur ceux qui marcheront selon cette regle, & ^{16.}
sur l'Israël de Dieu. Car il n'y a personne
 qui ne voye que ceux qui marchent selon
 la regle de l'Apôtre sont véritablement l'Is-
 raël de Dieu. Il y a vne infinité d'autres
 lieux dans l'Escriture, où le mot & est

mis pour c'est à dire. l'estime donc que celui-cy en est aussi vn ; & que S. Paul par *le renouvellement du S. Esprit* ; qu'il ajoûte, explique & éclaircit seulement le *lavement de la regeneration*, dont il a parlé. Car ce que nous sommes lavez & regeneratez n'est autre chose que le renouvellement, que le S. Esprit opere en nous, quand par sa divine vertu il nous dépouille du vieil homme, qu'il abolit & aneantit en nous, & nous revest du nouveau, qu'il y crée en justice & vraye sainteté, d'enfans du vieux Adam que nous sommes de nature, heretiers de son vieux crime, & de la mort, nous transformant en nouvelles creatures. Pour le *renouvellement* mesme, qui consiste en l'abolition du regne du peché & de la chair en nos membres, & en l'établissement d'une vie sainte & Chrétienne, & des principes d'où elle dépend, dans nos cœurs, il en a été assez parlé cy-devant dans l'exposition du lavement de nôtre regeneration. Mais que ce renouvellement soit l'ouvrage du saint Esprit en nous, tous les Chrétiens en sont d'accord comme d'une verité claire, & indubitable dans la parole de Dieu. Nôtre maistre nous l'en-

Ep. 4.
24.

seigne expressement dans le discours qu'il tint à Nicomede ; où il pose d'entrée , que *si l'homme n'est nay d'eau & d'esprit, il ne peut entrer au royaume de Dieu ; parce que ce qui est nay de chair est chair ; au lieu que ce qui est nay d'esprit est esprit.* D'ou s'en suit évidemment , que pour avoir part dans le royaume celeste , il faut de necessité avoir été renouvelé par l'Esprit de Dieu ; parce que la chair ne se peut rendre sujette à la loy de Dieu , & que *les choses spirituelles sont folie à l'homme animal ; si bien qu'il ne les peut comprendre ;* comme dit l'Apôtre ailleurs. Il en vient mesme jusques-là , que d'asseurer que *nul ne peut dire Jesus estre Seigneur , sinon par le S. Esprit.* C'est pourquoy dans vn autre lieu , il ne reconnoist pour Chrétiens , que ceux qui ont le S. Esprit ; *Si quelqu'un n'a point l'Esprit de Christ (dit-il) celui-là n'est point à luy.* C'est donc cét Esprit qui nous fait Chrétiens ; qui nettoye nos ordures , & qui purifie nos ames de leurs vices ; qui éclaire & illumine nos entendemens , qui corrige nos affections , & allume en nous l'esperance , le zele , & la charité ; & en vn mot qui y forme toute cette nouvelle creature , à raison de laquelle nous sommes nom-

Jean. 3.

6.

Rom 8.

7. 1 cor.

2. 14.

1. cor.

12. 3.

Estius
sur ce
lieu.

mez enfans de Dieu; & dont la production en nous est proprement nôtre regeneration. Je laisse comme impertinente & indigne de réponce l'objection que nous fait icy vn des içavans de l'école Romaine, qui dit que ce passage montre contre nous, que les fideles ne sont pas justifiés par la seule imputation de la justice de Christ. Mais comment montre-t-il cela, veu qu'il n'en dit pas vn mot? parce (dit il) qu'en disant que nous sommes renouvellez par le S. Esprit, il pose en nous vne sainteté inherente; puis qu'à moins que cela l'on ne pourroit dite que nous soyons renouvellez. Qui en doute? Certainement ce n'est pas nous, qui enseignons selon l'Apôtre & selon tout l'Evangile, que les fideles sont sanctifiés, & revestus d'une vraye & réelle charité, & des habitudes des autres vertus Chrétiennes; & que ceux qui se vantent d'estre Chrétiens sans cela s'abusent. Mais ce n'est pas à dire, que les pechez, que nous avons faits, soit avant, soit depuis nôtre conversion, ne nous soyent pas remis par la grace de IESVS. CHRIST; & pour le seul mérite de la mort & passion, pour pouvoir à voir entrée en son royaume; qui est tout

ce que nous entendons, quand nous disons que nous sommes justifiés par la seule justice de IESVS-CHRIST, qui nous est imputée; comme nous le montrerons vne autre fois plus amplement; s'il plaist au Seigneur, sur le verset septiesme, où l'Apôtre nous enseignera clairement cette verité, en disant expressement, que *nous sommes justifiés par la grace de Dieu.* Venons donc au dernier point de nôtre texte, & voyons comment le S. Esprit nous a été donné. L'Apôtre nous l'apprend en peu de mots, quand il dit, que *Dieu l'a répandu abondamment en nous par IESVS-CHRIST nôtre Sauveur.* Le don du Saint Esprit est la plus grande & la plus riche de toutes les benedictions de Dieu; si bien que le peché nous ayant privez de sa communication, & nous ayant fermé tous ses tresors, il n'étoit pas possible que nous receussions son Esprit, tandis que les choses demeueroient en ces termes. Iesus le Sauveur du monde, nous a ouvert cette divine source; ayant expié le peché & apaisé Dieu par le sacrifice de sa croix. Et comme sans le coup, que le rocher receut de la verge de Moïse, Israël fust pery dans les secheresses du desert; ainsi serions nous

demeurez sans consolation en des ardeurs
éternelles, si Iesus, le rocher mystique,
n'eust été frappé pour nous de la maledi-
ction de la loy. De sa playe sortit le sang,
qui a expié nos crimes, & l'eau qui nous
a lavez, & renouvellez; c'est à dire la gra-
ce du S. Elprit; tout ainsi que le rocher
ouvert par le bâton de Moïse, versa dans
le desert le rafraichissement & la vie du
premier peuple. Aussi voyez-vous qu'un
peu avant que de mourir Iesus demanda
expressément au Pere le don du saint Es-
prit pour les Apôtres & pour tous ceux
qui croient à leur parole; comme l'un
des fruits de sa croix. Sa priere fut exau-
cée; & il receut pour nous à sa resurre-
ction & à son ascension dans les cieux tou-
te la plenitude de l'Esprit, & toutes les ri-
chesses de l'éternité pour les dispenser à
chacun des siens en la mesure convenable;
afin que de luy comme d'une vive & iné-
puisable source cette eau mystique cou-
last en tous les membres de son corps. Et
l'effusion qu'il en fit sur ses Apôtres in-
continent après sa séance à la dextre de
son Pere, montra bien que desormais il
en avoit ouvert les tresors. Ainsi voyez-
vous avec combien de raison l'Apôtre dit,

que c'est par luy que Dieu a épandu le S. Esprit en nous. Il est vray que c'est aussi par luy, que l'Esprit étoit communiqué aux fideles du vieux testament; qui ont tous ben de la pierre qui les suivoit, & la pierre étoit Christ; la source de benediction; que sa mort nous a ouverte, ayant abreuvé l'un & l'autre peuple; puis que le salut du premier étoit fondé sur son mérite, aussi bien que celuy du second. Mais il est evident; qu'en ce lieu l'Apôtre ne parle que de ceux, qui vivent sous la nouvelle alliance, depuis la manifestation de **IESVS - CHRIST**. Car il dit que Dieu a épandu le S. Esprit sur nous richement, ou abondamment; ce qui ne se peut dire du temps du vieux testament; où l'Esprit n'étoit donné qu'à peu de gens, dans vne seule nation, & encore en vne tres-petite mesure, au prix de la largesse, qui en a été faite sous le nouveau; où le S. Esprit a été épandu sur tous les peuples sans aucune difference de nation, ny de climat, comme si toutes les portes des cieus se fussent soudainement ouvertes; & encore dans vne si grande & si admirable abondance, que le seul jour de la premiere Pentecôte Chrétienne reçut beaucoup plus de cette

rosée celeste , que tous les siècles precedens n'en avoient eu jusques-là. Et bien que cette profusion n'ait pas toujours continué dans l'Eglise, sur tout en ce qui regarde la pompe & les dons des miracles, qui n'étoient nécessaires, que pour les premiers établissemens du Christianisme; tant y a que l'Esprit n'y a jamais manqué; Dieu l'épandant toujours richement par son Fils sur tous ceux, qui croient véritablement en luy; en vne mesure non seulement abondante en elle mesme, puis qu'elle leur suffit pour les conduire au ciel; mais mesme d'une étendue beaucoup plus grande pour la connoissance & pour la consolation, que n'étoit pas celle des anciens; dont on peut véritablement dire que le moindre au royaume des cieux (c'est à dire en l'Eglise Chrétienne) les surpasse à cet égard. C'est la Fideles, ce que l'Apôtre nous apprend du salut, que Dieu nous donne en son Fils. D'où paroist premierement combien est folle la presumption des Juifs, qui s'imaginoient que l'avantage de leur naissance charnelle leur suffit pour estre sauvez, croyant que tous les hommes de leur nation, c'est à dire issus du sang d'A-

Matth.
II. II.

brahan, auront part en la vie & en la gloire du siècle à venir ; qui est proprement l'erreur ; dont le Seigneur vouloit delivrer Nicodeme, quand il luy dit que nul ne verra le royaume de Dieu, s'il ne naist derechef. L'Apôtre nous déclare semblablement, que c'est par la regeneration que Dieu nous sauve ; c'est à dire que nul n'est sauvé s'il n'est regeneré, quelque haute & excellente que soit sa premiere generation selon la chair. Mais ce qu'il ajoûte *du renouvellement du S. Esprit*, nous montre en second lieu, que ceux-là ne s'abusent pas moins, qui sous pretexte de la profession qu'ils font du Christianisme & du baptesme, qu'ils y ont receu, se flatent de l'esperance du salut, bien que toute leur vie nous découvre, qu'ils sont encore dans le vieil Adam, & qu'ils n'ont jamais été touchez ny renouvellez par l'Esprit du nouveau. Tels étoient autrefois ceux, qui comme le rapporte S. Augustin, promettoient le salut à tous ceux indifferemment, qui auroient été baptizez ou en quelque secte du Christianisme que ce fust, ou du moins en la communion des orthodoxes, quelque vie qu'ils y eussent menée quant au reste ; erreur, dont il se treuve encore

Augu.
Enchir.
c. 67.
Quæst.
1. ad
Dulcit.
De civ.
D. 1. 21.
c. 18. 19.
20. 21.
22.

Dans
les cō-
fession.
sur S.
Paul,
qui
courent
sous le
nom de
S. Amb.
& dans
S. Jero-
me.

des traces dans les livres de quelques anciens. Et de là est venuë l'illusion du purgatoire; où on leur fait esperer en vain la purification, qu'ils n'ont pas eüe en ce siecle. Mais l'Apôtre abbat toutes ces faulxes imaginations, posant clairement, que tous ceux qui sont sauvez, sont lavez & renouvellez, c'est à dire nettoyez & sanctifiez; & cela par la vertu du S. Esprit, qu'ils reçoivent en ce siecle, & non par celle d'un feu, qu'ils doivent souffrir en l'autre. Ne m'accusez point je vous prie, de remuër inutilement cette ancienne erreur. L'avoüe que nul ne fait profession de la croire & de la défendre. Mais elle n'est pourtant pas morte. Tout ce qu'il y a de Chrétiens profanes, & vicieux, en sont encore entachez, en quelque siecle & en quelque communion qu'ils vivent. Tels sont entre nos adversaires ceux, qui n'ayant dans le fonds de leur cœur, aucun sentiment de la vraye sanctification de l'Esprit de Christ, ny pas vn de ses fruits en leur vie, pretendent neantmoins au salut, en vertu de je ne scay quelles confessions, satisfactions, communions, abstinences, & deuotions charnelles, où on les nourrit, & où ils mettent en vain toute

la verité du Christianisme ; comme si l'Apôtre n'avoit pas foudroyé , il y a longtemps toute cette marchandise , nous protestant qu'en IESVS-CHRIST rien n'a aucune force ny valeur , que la nouvelle creature ; & que son royaume n'est que justice , paix , & joye par le S. Esprit. Mais laissons-là ceux de dehors. Combien avons nous de gens au milieu de nous , frappez du mesme aveuglement ? qui veulent estre sauvez sans estre lavez de leurs vices , sans estre regenez , sans estre renouvellez ? qui s'appellent Chrétiens , & encore Chrétiens reformez , bien que les vices du monde & du Paganisme soyent demeurez tout entiers en leurs cœurs , & regnent ouvertement en leurs mœurs ? Ils viennent quelquesfois icy à nos assemblées ; Ils se présentent à la table de nôtre communion ; ils recitent des prieres en leurs maisons ; & ne vont point à la messe , & renoncent aux abus de la superstition. C'est-là tout leur Christianisme. Pour le reste leur ame & leur vie est aussi remplie des corruptions , des débauches , des convoitises & des fruits de la chair , que celles des

Gal. 6.
15.

Rom.
14. 17.

plus perdus hommes , qui soyent entre les mondains. Ils jurent , ils jolient , ils haïssent & outragent leurs prochains & mesme leurs freres , ils médisent , ils calomnient , ils servent jour & nuit l'avarice , ou l'ambition ; & souillent leurs corps dans les impuretez de la luxure & de l'intemperance. Chrétien mal nommé , sortez je vous prie de cette pernicieuse securité. Que la trompette de l'Apôtre vous reveille au moins à cette fois , & vous fasse reconnoître , que le salut de Dieu en I E S U S - C H R I S T est vne chose solide & réelle , & non vne simple & nûes profession. Dieu lave ceux qu'il sauve ; & vous estes encore couvert de toute sorte d'ordures. Il les regenere , & les renouvelle par son Esprit ; & il ne paroist en vous nulle trace de cette nature divine , ny de cette vie sainte , en laquelle il les reforme. Nous n'y voyons , & vous n'y sentez , que le vieux Adam , sa chair , ses convoitises , les passions , & ses mœurs. Comment presumez - vous d'estre des sauvez de Dieu avec vne forme contraire à la leur ? Vous me di-

rez , que vous croyez pourtant en IESVS - CHRIST. Mais prenez garde que vous ne vous abusiez ; & que vous ne fassiez passer vne ombre pour vn corps, vne legere & vaine opinion pour vne vraye foy. Si vous croyez veritablement en IESVS - CHRIST, vous l'aymeriez ; vous luy obeyriez ; vous auriez du zele pour sa gloire ; vous seriez jaloux de l'honneur de sa maison ; vous suivriez exactement sa discipline ; vous craindriez sa colere ; vous soupireriez apres son ciel , & chemineriez dans la voye qui y conduit , & par laquelle il y est monté luy mesme. Il habite dans nos cœurs par la foy ; & par la foy il les purifie ; & la foy surmonte le monde , & nous en rend victorieux. Comment apres cela, vous vantez vous d'avoir la foy ? vous qui avez vn cœur plein de toutes les impuretez des vices ? vn cœur, où habite non IESVS - CHRIST, mais Belial avec ses idoles & ses vanitez ? vn cœur, qui bien loin de vaincre le monde , le sert & l'adore , & ne resiste à aucune de ses volontez ? Au nom de Dieu si vous avez quelque étin-

celle de bon sens , arrachez - vous de cet abysme de perdition: Recevez de bonne foy le salut que Dieu vous offre en son Fils. N'outragez pas d'avantage son Evangile , & son Esprit. Renoncez à la vie , qu'il veut détruire en vous ; & vous lavez dans la divine eau , qu'il vous presente. Implorez son secours , & luy demandez la lumiere & la vertu de son Esprit , qui vous refonde , & vous change tout entier ; arrachant de vôtre poitrine ce vieux cœur que vous avez receu d'Adam , gâté & pourry , sourd & insensible à la voix du ciel , & y en mettant vn autre nouveau , éclairé de sa verité , docile à ses enseignemens , brulant de son divin feu ; & n'aymant que la beauté & la gloire de ce nouveau monde eternal que IESVS-CHRIST nous a promis , & dont il nous a montré l'image en sa resurrection. Chrétien , si vous le demandez au Seigneur avec vn ardent desir & vne affection sincere , ne doutez point qu'il ne vous l'accorde. Alors vous pourrez vous assurez , que Dieu vous a veritablement sauvez , voyant & sentant en vous la regeneration ;

& le renouvellement de son Esprit, pour
attendre avec vne pleine confiance de la
constance de son amour l'accomplisse-
ment de ce grand salut, en la jouissance
de la vie bien-heureuse & eternelle, que
IESVS-CHRIST nôtre Sauveur nous garde
fidelement dans les cieux. Amen.





SERMON QVAINZIESME.

TIT. III. VERS. 7.

7. *Afin qu'étant justifiez par sa grace nous soyons heritiers selon esperance de la vie eternelle.*



Luc. 15.
30. 22.

IHERS FRÈRES; Cette admirable bènignité, que Dieu exerce envers les hommes pecheurs, nous a été excellentement depeinte par nôtre Seigneur **IESVS-CHRIST** dans la parabole de l'enfant prodigue; où vous voyez vn pere embrassant avecque joye vn garçon débauché, qui par l'horreur de ses excès s'étoit rendu miserable, & indigne de son nom & de sa maison; tout ainsi que le Seigneur nous reçoit à mercy apres le malheur

malheur, où nous nous étions volontairement précipitez, en abusant insolemment de ses premières faveurs, & perdant honteusement tous les biens, qu'il nous avoit donnez au commencement. Mais ce pere de la parabole Evangelique ne se contente pas de pardonner à son mauvais fils toutes les fautes de sa vie passée; Il le caresse, & le revest d'une belle robe, & luy met un anneau en sa main; c'est à dire qu'il le rétablit en la dignité d'enfant & d'heritier de sa maison. C'est l'image de la grace divine, que Dieu nous fait en son Fils. Il n'oublie pas seulement nos offenses & nos crimes; il ne nous remet pas seulement les peines, que nous avons méritées; il ne nous souffre pas simplement; encore que cette seule faveur, quand bien il ne nous en feroit aucune autre, seroit desja tres-grande & tres-digne de l'admiration & de la louange des Anges & des hommes; Mais sa bonté ne s'arreste pas-là pourtant. Apres nous avoir nettoyé, il nous revest & nous orne de ses presens; Il nous donne son Esprit, & renouvelle & sanctifie nôtre nature; & enfin pour comble de sa liberalité, il nous fait ses heritiers bien-aymez, nous consacrant

à la possession éternelle d'une vie céleste, pleine d'une gloire & d'une félicité incompréhensible. L'Apôtre en la description, qu'il nous fait de la bonté de Dieu, nous representoit dans les paroles précédentes le premier degré de cette grâce, en disant, qu'il nous a lavés, régénérés, & renouvelés par le S. Esprit, qui est le divin anneau de sa maison, la marque & le sceau de son adoption; Maintenant il nous propose le plus haut point de sa bonté, qui est comme le sommet, ou la couronne de sa munificence, & la dernière fin de tous ses présents, à savoir *l'heritage de la vie éternelle*; quand après avoir dit que *Dieu nous a sauvés selon sa miséricorde, par le lavement de la régénération, & par le renouvellement du S. Esprit*, il ajoute dans le verset, que vous m'avez ouï lire, *afin qu'étant justifiés par sa grâce nous soyons héritiers selon espérance de la vie éternelle*. Comme la vie éternelle est nôtre souverain bien; aussi est-ce la dernière fin, où tendent toutes les faveurs que Dieu nous fait. C'est pour cela, qu'il a donné son Fils unique, afin que quiconque croit en lui ne périsse point mais ait la vie éternelle. C'est pour cela, qu'il nous pardonne nos péchez, & nous lave

de toutes nos ordures dans le saint baptesme ; C'est pour cela , qu'il nous regenere par la vertu de son Esprit, & qu'il nous fortifie & nous console. Les graces & les disciplines qu'il nous dispense icy bas , nous y conduisent les vnes & les autres , quelque differentes qu'elles semblent. C'est pourquoy l'Apotre ayant cy-devant representé les principales graces que Dieu nous communique en son Fils, à bien raison de dire , qu'il le fait *afin que nous soyons heritiers de la vie eternelle.* Mais parce que ny la raison de l'équité naturelle , ny la divine sagesse ne peuvent souffrir , que le pecheur demeurant toujours coupable ait part à vn si grand bien , l'Apôtre ne dit pas simplement , que nous *sommes heritiers de la vie eternelle* ; il ajoute expressement, que nous en sommes heritiers *étant justifiez*, ou (comme le porte precisement la forme de la parole Grecque, qu'il a icy employée) *ayant été justifiez*. Encorè ne parle t-il pas simplement ainsi ; Mais touche notamment la qualité & la maniere de cette justification, *ayant* (dit-il) *été justifiez par sa grace* ; c'est à dire par la grace de Dieu ; ce qu'il ajoute tant pour rehausser & exagerer la gloire de la bonté du Seigneur en

cette partie de nôtre salut, que pour nous consoler & afferer contre les doutes, que nous pourroient donner tant d'infirmité, que nous ressentons encore en nous; mesme depuis avoir été lavé & renouvelé par le baptesme de IESVS-CRIST. Ainsi aurons nous deux points à traiter en cette action avecque la grace de Dieu pour éclaircir & exposer le texte de l'Apôtre à vôtre edification & consolation; Le premier de nôtre justification par la grace de Dieu; le deuxiesme de l'heritage de la vie éternelle. La dernière de ces deux choses est la fin souveraine, où nous aspirons; & la première est la voye, qui nous y conduit, & le moyen afferé par lequel nous y parvenons; étant également impossible, & que nous ayons la vie éternelle sans estre justifié, & que nous soyons justifié sans avoir la vie éternelle. J'avouë que cette vie divine est vn bien si grand, qu'il n'y a point de justice humaine, quelque parfaite que vous puissiez vous l'imaginer, qui soit à parler proprement capable de le meriter. Et nous pouvons véritablement dire de toutes nos justices, & non des nôtes seulement, mais de celles d'Adam mesme, supposé qu'il eust perseveré dans

son innocence originelle, ce que l'Apôtre a écrit de nos souffrances, *qu'elles ne sont point à contrepeser à la gloire avenir, qui sera revelée en nous.* Mais si cette vie est au dessus de tout merite, elle requiert pourtant en la creature vne certaine condition & disposition, sans laquelle il n'est pas possible, qu'elle luy soit communiquée. Cette condition-la est que la creature ne soit pas obligée à la mort en vertu de quelque crime. Car la justice n'empesche pas que Dieu ne suive le mouvement de sa bonté, en gratifiant de ses bien vne creature, qui ne les a pas meritez; mais elle ne peut souffrir, que celle qui meritoit la mort, ait la vie; ses droits étant fermes & immuables, que tout peché doit necessairement estre puny; c'est à dire exclus de la gloire & de la vie, & assujetty à la malediction & à la mort. Dieu donc étant le souverain Monarque du monde, & l'unique arbitre de la vie & de la mort des hommes, qui ne fait rien qu'avec vn jugement tres-juste & tres-raisonnable, il est evident que quelque inclination qu'il ait naturellement à leur bien, il ne donne pourtant la vie eternelle, qu'à la creature qui à la condition & disposition requise pour en

Rom. 8
18.

jouir legitiment. D'où s'ensuit que pour y avoir part & recevoir ce souverain bonheur de la main du Createur ; il faut ou qu'elle soit absolument innocente en elle mesme , sans avoir jamais commis aucun peché ; ou que si elle en a commis, elle en ait été lavée & nettoyée par vne grace, & vn pardon legitime. Car le peché legitiment pardonné n'est plus ; il n'a plus de force ny d'action soit pour priver celuy qui l'a commis de quelque bien, soit pour l'assujettir à quelque mal ; non plus que s'il ne l'avoit jamais commis. Si la creature est innocente, je ne dis pas que la vie eternelle luy soit deüe ; parce qu'en vivant bien & saintement elle s'est simplement acquittée de ce qu'elle devoit, & n'a acquis à parler proprement nul droit d'exiger ny prétendre en justice aucun bien nouveau de son Createur ; mais bien dis-je qu'elle est capable de la vie eternelle ; qu'elle peut la recevoir de la liberalité de Dieu sans choquer les loix de sa justice. J'en dis autant de celle, qui ayant peché a obtenu le pardon legitime de ses crimes ; la grace, qui luy a été faite, la mettant dans les mesme termes, que si elle n'avoit point peché. Dieu donc ne recevant per-

sonne à la vie éternelle, qui ne soit franc & quitte des droits, que le crime donne à la justice vangeresse sur la creature; vous voyez bien, que pour estre admis en ce grand heritage, il faut que nous ayons été premierement declarez tels en son jugement. C'est precisement ce qu'entend l'Apôtre, quand il dit *qu'ayant été justifiés*, c'est à dire declarez justes, & francs du péché, *nous sommes heritiers de la vie éternelle*. Ceux de Rome l'entendent autrement, voulant que *justifier* dans ce lieu, & dans vne infinité d'autres, signifie rendre un homme juste & homme de bien de vicieux & méchant, qu'il étoit, en changeant ses mœurs, & les affections & habitudes de son cœur; qui est ce que nous appellons *sanctifier* selon le style de l'Écriture. Mais ils s'abusent evidemment; le mot de *justifier* n'ayant ce sens ny dans nôtre commun langage ny dans celuy de l'Apôtre, & des autres écrivains sacrez. Certainement quand nous disons en François *justifier un homme*, nous n'entendons par-là aucun vray & réel changement, qui se fasse en son ame ou en ses mœurs; nous signifions simplement le defendre des crimes, dont il étoit accusé; & declarer & maintenir,

qu'il n'en est pas coupable ; soit qu'en effet il soit innocent, soit qu'il ne le soit pas ; & nous disons encore tout de mesme, *justifier une action*, non pour dire la changer en elle mesme, & la faire devenir bonne & juste de mauvaise & injuste qu'elle étoit, mais bien l'excuser, & montrer qu'elle n'est pas véritablement digne des blasmes, qu'on luy donne. L'Escriture employe aussi ce mot en vn sens presque semblable ; comme chacun le peut reconnoistre dans les lieux, où elle dit que *celuy qui justifie le méchant, & celuy qui condamne le juste, sont tous deux en abomination au Seigneur* ; & où elle maudit ceux, qui justifient le méchant pour des presens ; & ainsi ailleurs, où il est evident que justifier veut dire absoudre, & affranchir vn criminel de la peine, & de la honte, à laquelle les loix l'assujettissoient ; Et c'est encore en ce sens qu'un auteur, que Rome met dans le canon des Escritures, a parlé en quelque endroit, *Ne te justifie point devant le Seigneur* (dit-il) *car il connoist le cœur d'un chacun*. Quant à saint Paul, dont il est icy proprement question, il est clair qu'il prend toujourns constamment le mot de justifier, non pour changer vn homme, de méchant qu'il étoit le ren-

Prov.

17. 15.

Esay. 5.

23.

Ecl. 7.

dant bon & vertueux, mais bien pour l'absoudre, & l'exmuter de la condamnation, que merite le peché, & le traiter comme s'il n'en avoit point commis. Car il oppose *justifier à condamner*, tout de mesme que faisoit le Sage dans les Proverbes, & la *justification à la condamnation*; Dieu (dit-il) *est celuy qui justifie; Qui sera celuy qui condamnera? La coulpe est d'une seule offense en condamnation, mais le don, est de plusieurs offenses à justification.* Et derechef; *Comme par une seule offense, la coulpe est venue sur tous les hommes en condamnation; ainsi par une seule justice, qui nous justifie, le don est venu sur tous les hommes en justification de vie.* Certainement puis qu'absoudre, est le contraire de *condamner*, & l'absolution le contraire de la *condamnation*; l'Apôtre par les mots de *justifier* & de *justification*, qu'il oppose à *condamner* & à la *condamnation*, entend evidemment *absoudre*, & *absolution*. Et il l'explique ainsi luy-mesme dans le chapitre quatriesme de l'épître aux Romains, où raisonnant sur ce qui est dit au commencement du pseaume trente-deuxiesme, que *bien-heureux est l'homme, dont les iniquitez sont pardonnées,* & à qui le Seigneur n'aura point imputé le

Rom. 8.
12. 33.

Rom. 8.
16. 18.

Rom. 8.
16. 18.

Rom. 4.
5. 6. 7. 8.

peché, il dit justifier le méchant & luy alloüer
ou imputer justice sans œuvres, pour signifier
ce que le Psalmiste avoit dit, luy pardonner
ses iniquitez, & ne luy point imputer le peché.

Cela se voit encore de ce qu'en vn autre
lieu il allegue vn passage du Prophete,
où estre justifié est exposé, par gagner sa
cause dans vn jugement, c'est à dire estre
absous, comme chacun sçait, Afin que tu

Rom. 3.

4.

sois justifié en tes paroles, & que tu ayes
gain de cause, quand tu es jugé. Et c'est ne-
cessairement ainsi qu'il le faut entendre,
vn peu apres dans le mesme chapitre,

Rom. 3.

20.

quand il conclud, que nulle chair ne sera
justifiée devant Dieu par les œuvres de la loy;
c'est à dire que nul homme ne pourra ga-
gner sa cause, ny estre absous par cette
voye-là. Disons donc qu'il faut aussi pren-
dre ce lieu en mesme sens, conformément
au style ordinaire de l'Apôtre & de l'Ec-
riture; Ayans été justifiés, c'est à dire ayant
été absous de nos pechez par le jugement
de Dieu & affranchis de la confusion & de
la malediction, à laquelle ils assujettissent
les hommes. Mais l'Apôtre ne dit pas
simplement que nous avons été justifiés; Il
ajoute expressement par la grace de Dieu;
c'est à dire par sa faveur & clemence, &

non en vertu de nôtre propre justice & à la rigueur du droit. Car il y a deux manieres de justifier vne personne dans vn jugement, où elle est accusée, & de la delivrer de la honte & de la peine, à laquelle sont condamnez les coupables; L'une en reconnoissant & declarant, qu'elle n'est point tombée dans la faute, dont elle est accusée; L'autre en avouant qu'elle y est tombée, mais luy faisant grace, & ne luy imputant point son peché. L'Apôtre appelle la premiere la justification *par les œuvres*, & en mesme sens, *par la loy*; parce que la loy ne justifie point autrement; Il nomme la seconde la *justification par la grace*, ou *par la foy*; par la grace, parce qu'elle consiste proprement en la grace que Dieu nous fait de ne nous point imputer nos pechez; *par la foy*, parce qu'il ne fait cette grace, qu'à ceux qui ont la foy. Les épîtres de ce saint homme sont toutes pleines de ces termes. Il dit donc que c'est en cette seconde sorte & non en la premiere que nous sommes justifiez pour estre admis en la possession de l'heritage de la vie eternelle; D'où s'ensuit, que nous sommes justifiez par la pure clemence & bonté du Seigneur, qui nous regarde

en son Fils, auquel nous sommes vnis par la foy, & à cause de luy & en consideration du merite de sa croix nous pardonne gratuitement nos pechez, & non par nos œuvres, ou en vertu de quelques bonnes & saintes actions, que nous ayons faites. Ceux de Rome confessent bien, que Dieu en vse ainsi avecque les fideles au commencement de leur vocation, & regeneration; étant d'accord qu'à leur entrée dans l'Eglise par le baptesme, Dieu les justifie par sa seule grace sans avoir aucun regard à leurs œuvres, & leur pardonne pleinement & gratuitement tous leurs pechez pour l'amour de son Fils IESVS, dont il leur communique la satisfaction & le merite; si bien que mourant incontinent en cet état-là ils ne font nulle difficulté, qu'ils ne soyent heritiers de la vie éternelle par la grace de Dieu seule sans aucunes œuvres. Mais pour la suite & le progres du salut apres la premiere vocation, ils tiennent que les fideles sont justifiez par leurs œuvres; c'est à dire que l'habitude de la sainteté, dont Dieu les a revestus, avecque les œuvres qu'elle produit, sont la justice en vertu de laquelle ils sont tenus & declarez justes devant Dieu.

& comme tels receus en la possession de la vie éternelle. Quant à nous Mes Freres, nous confessons volontiers, que le fidele outre la remission des pechez, reçoit encore à son entrée en l'Eglise, vne autre grace de Dieu, assavoir la sanctification; qui purifie son ame des vices, qui y habitoient, & le revest d'une pieté & d'une charité, fécondes en bonnes œuvres; & c'est ce que l'Apôtre nous a enseigné cy-devant, en disant que Dieu pour nous sauver nous a regenez & renouvellez par le saint Esprit. Nous disons mesmes, que c'est pour cela qu'il nous justifie, & nous pardonne nos pechez; afin que le sentiment de sa bonté nous enflamme à l'étude d'une vie nouvelle, si bien que la sanctification est le fruit de la justification. Mais si ces deux benefices de Dieu sont inseparablement conjoints l'un avec l'autre, ce n'est pas à dire qu'il les faille confondre en vn, ny attribuer à l'un ce qui n'appartient qu'à l'autre. Car ce que l'Apôtre enseigne & icy & ailleurs constamment que nous sommes justifiez par la grace de Dieu, doit demeurer ferme & inébranlable. Or nous ne serions pas justifiez par grace, si nous l'étions par nos œuvres; ces

deux manieres de justification étant absolument incompatibles. Si quelqu'une des parties de vôtre vie à besoin de la grace ; il est clair , que vous ne pouvez estre justifié que par la grace ; celuy qui pretend d'estre justifié par ses œuvres , étant obligé d'apporter en jugement vne vie, où il n'y ait rien à reprendre. S'il s'y rencontre des defauts , & des taches en quelque endroit que ce soit , des-là il dechet de sa pretention. Si bien que nos adversaires confessant , que la vie de tous les fideles étoit toute tachée & couverte de pechez avant leur regeneration , il faut qu'ils avoient de necessité , que nul d'eux ne peut estre justifié autrement que par pure grace. Mais il y a plus encore. Car mesme depuis le temps qu'ils ont été regenerés , bien que leur vie soit toute autre qu'elle n'étoit auparavant , elle n'est pourtant pas entierement exempte de peché. La conscience en rend les plus saints convaincus ; & l'Ecriture nous l'enseigne clairement ; disant que ceux qui se vantent de n'avoir point de peché , sont des menteurs , qui se seduisent eux-mesmes. Et la priere que tous les fideles font tous les jours à Dieu par l'ordre du Maistre,

qu'il leur pardonne leurs pechez, le montre clairement. Certainement il n'y a donc point de fidele, dont la justice puisse subsister devant le jugement de Dieu; & qui n'ait besoin de sa grace, pour couvrir les pechez, dont elle a été entachée. Aussi voyez vous, que les plus grands Saints ont recours à la misericorde du Seigneur; & n'osent paroître devant le tribunal de sa justice; *N'entre point en jugement avec que ton serviteur* (dit l'un d'eux) *d'autant que nul vivant ne sera justifié devant toy. Si tu prens garde aux iniquitez, Seigneur, qui est-ce qui subsistera?* Et S. Paul proteste, que bien qu'il ne se sente coupable de rien, il n'est pourtant pas justifié pour cela. Et ailleurs ils souhaite que le Seigneur fasse misericorde au jour du grand jugement à un excellent serviteur de Dieu nommé Onesiphore. Ce n'est pas le commencement; c'est le dernier point du salut; & néanmoins il veut que la misericorde y ait lieu. Certainement nous ne sommes donc justifiés que par grace dans le progrès & à la fin de notre salut, non plus qu'au commencement. Et icy mesme l'Apôtre ne met rien entre la justification par la grace & l'heritage de la vie eter-

Ps. 143.

1.

Ps. 130.

1. cor. 4.

4.

1. Tim.

1. 18.

nelle ; Etans justifiez par la grace de Dieu nous sommes heritiers de la vie ; (dit-il) signe evident que cette iustification par grace nous suit toujours iusques au bout, & ne nous quitte point, qu'elle ne nous ait introduits en la gloire. Confessons donc selon cette doctrine de S. Paul ; que tout nôtre salut ; & toute nôtre iustice est en la seule grace de Dieu ; qu'elle intervient au commencement, au milieu, & à la fin de son œuvre en nous ; & disons avec l'un de ses plus anciens & plus fideles disciples, à sçavoir S. Clement, premier Pasteur de l'Eglise de Rome, qu'ayant été appellez par la volonté de Dieu en I E S U S-CHRIST nous ne sommes point justifiez par nous mesmes, ny par nôtre sagesse, ou prudence, ou pieté, ny par les œuvres que nous avons faites en sainteté de cœur, mais par la foy, par laquelle le grand Dieu tout puissant a justifié tous ceux qui ont vescu depuis le commencement du monde. C'est vne verité si claire, si necessaire, & si pressante, qu'elle contraint ceux-là mesme, qui la condamnent d'y avoir recours. Le Pape & ceux de sa communion ont ingé & prononcé dans leur Concile de Trente, qu'il ne manque rien aux fideles pour pouvoir pleinement

ep. ad
cor. p
II.

Concil.
Trid.
sess. 6.
cap. 16.

plenement satisfaire à la loy divine dans l'estat de ce siecle, & pour meriter veritablement la vie eternelle, qu'ils auront en l'autre; & que c'est par cette justice inherente en eux, qu'ils sont justifiez; foudroyant avecque leurs anathemes tous ceux qui croyent autrement. Et neantmoins dans cette mesme communion, il ne se treuve pas seulement des gens, qui disent, & ecrivent, que l'ame fidele ne s'appuye point sur cette justice inherente en elle, mais sur la seule justice de Christ, qui nous a été donnée; mais d'entre les Cardinaux mesmes, qui presiderent au Concile de Trente, l'un des plus fameux, nommé Hosius, Polonois de naissance, & d'ailleurs tres-passionné ennemi & persecuteur de nôtre Religion, dans les pensées de la mort, pressé des éguillons de sa conscience, renonce nettement à toutes ses justices pretendues, & a tout son recours à la seule grace de Dieu, & au seul merite de son Fils I E S U S - C H R I S T. Les paroles qu'il en a écrites dans son Testament, l'acte le plus grave & le plus important de la vie humaine, sont considerables; *Je viens (dit-il) au trône de ta grace, ô Pere de misericorde, & Dieu de toute consolation, pour de*

Conc. Trid. sess. 6. cap. 16.

Cas- sand. in Con- sult. Con- tren- tract. de justific.

S
S
et
té
s-
at
ra-
me
la
ent
le
rité
ju-
con-
ve &
pro-
qu'il
avoir
ment

tenir misericorde & trouver grace devant toy.
A quelque heure qu'il te plaira me demander &
reprendre mon deposit, je remets mon esprit en-
tre tes mains. Si tu le regardes tel qu'il est en
luy mesme, ie confesse qu'estant plein de toute
ordure; il n'est pas digne de venir devant les
yeux de ta Majesté: Mais si tu regardes le sang
de ton Fils, par lequel il a été lavé & nettoyé,
& les tourmens épouvantables qu'il a soufferts
pour nos pechez, afin de nous rendre agreables;
certainement ils sont bien dignes que tu fasses part
de ta gloire à vn esprit racheté par vn si grand
prix. Pere tres-clement, ne me regarde point
moy-mesme; Detourne plustost ton visage de
mes pechez, & regarde, ô Dieu nôtre Protec-
teur, regarde, mon Dieu, la face de ton Christ,
de ton Fils bien-aimé, pendant, & mourant en
la Croix pour nos pechez, &c. Je suis indigne,
que ta Majesté jette ses yeux sur moy; Mais ton
Fils est tres-digne, que pour l'amour de sa pas-
sion, & pour le merite de sa mort, tu me re-
gardes & me couronnes. C'est pourquoy, ô Pere
misericordieux, je viens à toy, sans aucuns me-
rites, qui soient miens; mais bien avec ceux
de ton Fils IESVS-CHRIST mon Seigneur
& mon Redempteur, qui t'ayant abondam-
ment satisfait par sa mort precieuse; non seu-
lement pour mes pechez, mais aussi pour ceux

de tout le monde, je t'apporte & te présente le
 merite de sa mort, & y arreste mon esperance
 & ma confiance toute entiere. C'est là ma ju-
 stice, c'est ma satisfaction, ma redemption, &
 ma propitiation. La mort de mon Seigneur est
 mon merite. I'en aurai assez, tandis que le Sei-
 gneur de misericorde ne me manquera point. Ce
 sont là les sentimens qu'avoit Hosius, lors
 que la pensée de la mort, refroidissant &
 éteignant en luy la passion, qu'il avoit con-
 tre nous, le faisoit rentrer en soy-mesme,
 & considerer nettement les choses com-
 me elles sont en la presence de Dieu. Un
 autre grand Cardinal, qui a passé presque
 toute sa vie à écrire des controverses,
 apres avoir bien disputé de la justification
 par les œuvres, n'a pû se tenir de confes-
 ser, Que pour l'incertitude de nôtre propre justi-
 ce, & le peril de la vaine gloire, le plus seur est
 de mettre toute nôtre confiance en la seule mi-
 sericorde & benignité de Dieu. O force in-
 vincible de la verité divine ! qui contraint
 ses plus opiniâtres ennemis de la recon-
 noître dans la chaleur mesme du com-
 bat ! Dans les choses qui regardent le di-
 vertissement, nous pouvons sans grand
 peril prendre le plus long, & le plus dou-

Bellar.
 L. 5. de
 justific.
 c. 7.

L. l. ij

teux; Icy, où il est question du salut, & de l'éternité, ce seroit vne folie, & vne extravagance étrange de ne pas nous tenir au plus seur. Il ne faut rien hazarder dans vne chose de cette importance. Arrestons nous donc, Freres bien-aymez, à cette voye de justification par la grace, que l'Apôtre nous enseigne, que nôtre conscience demande, que tous les Saints du vieil & du nouveau Testament ont tenuë, que les adversaires mesmes confessent estre la plus seure. C'est ainsi, & non autrement, que nous parviendrons au salut; selon ce que dit Saint Paul, *qu'ayans été justifiez par la grace de Dieu, nous sommes heritiers selon l'esperance de la vie eternelle.* C'est le grand & dernier fruit de nôtre justification; la plenitude de tout bien, & la couronne de toutes les perfections, dont nôtre nature est capable; où se treuve cette souveraine felicité, que tous les hommes desirent, & ceux-là mesme qui ne la connoissent pas. L'Escriture la nomme *la vie eternelle*; parce qu'elle n'aura ny fin, ny intermission, jouissant continuellement durant tous les siecles de l'éternité, du plus doux, & du plus noble, & du plus glorieux bon-heur, qui soit ja-

mais entré en nôtre pensée. J'avouë que la justice de Iesus nous en met aucunement en possession dès ce siecle; épendant sa paix dans nos consciences, & sa joye dans nos cœurs, selon ce que dit l'Apôtre ailleurs; qu'étans justifiez par la foy nous avons paix avec Dieu, & ce que dit vn Propheté, que la paix, & le repos & la seurété sera l'ouvrage, & le labourage de la justice, & enfin ce que dit Saint Pierre, qu'en croyant en IESVS-CHRIST, quoy que maintenant nous ne le voyons pas, nous nous égayons d'une joye inenarrable & glorieuse. Mais cette paix & certè joye avecque la mesure de la connoissance, & de la sanctification, que nous avons icy bas, ne sont que les commencemens & les premices de la vie éternelle. Le corps & la plenitude de la chole mesme nous est reservée au ciel; où nôtre foy étant changée en veüe, nous connoissons parfaitement Dieu & tous ses mysteres, & l'aymerons à proportion de ce que nous saurons de ses merveilles, & serons pleinement sanctifiez par la contemplation de son visage, & où nôtre nature affranchie de toutes les infirmitéz, qu'elle porte encore maintenant, sera toute entiere transformée en l'image de

Rom. 6.
I.
Esaie.
32. 17.
I. Pierr.
1. 1.

IESVS-CHRIST, ayant vn corps im-
 mortel, & vne ame immuablement sain-
 te, avec vne gloire souveraine & eternel-
 le. Il est evident, que toute cette felicité,
 en laquelle consiste proprement la vie
 eternelle, nous manque durant tout le
 temps de nôtre séjour sur la terre; IESVS-
 CHRIST, qui en est & l'auteur, & le
 depositaire, n'ayant promis de nous la
 donner qu'en l'autre siecle, & non plus-
 tost. C'est pourquoy l'Apôtre ne dit pas
 simplement, qu'*étans iustifiez nous sommes*
heritiers de la vie eternelle; mais il ajoute se-
 lon esperance; signifiant que cependant
 que nous sommes icy bas nous espe-
 rons ce bon-heur, mais que nous ne le
 possedons pas encore. A quoy il faut aussi
 rapporter ce qu'il dit ailleurs, que nôtre
 vie est maintenant *cachée avec Christ en*
Dieu, & que lors que Christ, qui est nôtre vie,
apparoistra, alors nous aussi apparoirons avec
que luy en gloire; & Saint Iean pareillement,
 que ce que nous serons, n'est point encore ap-
 paru; que nous savons seulement, que quand
 le Seigneur sera apparu, nous serons semblables
 à luy; parce que nous le verrons ainsi comme il
 est. Mais l'Apôtre nous montre aussi de
 l'autre part la verité & fermeté de nôtre

Col. 3.3.

4.

i. Iean.

3.2.

esperance, en disant que par elle nous sommes heritiers de la vie; c'est à dire, que nous en avons dés-ja le droit; que nous en sommes dés-ja heritiers, bien que nous ne la possedions pas encore en effet; que cét heritage nous est aussi assurez, que si nous en jouissions dés maintenant. Et c'est ce qu'il entend aussi ailleurs, quand il dit, que nous sommes sauvez par esperance, attendant avecque patience ce que nous esperons sans le voir. De là vient que Saint Pierre l'appelle *une esperance vive*; parce qu'étant fondée sur la promesse immuable d'un Dieu tout bon & tout puissant, elle est certaine, & ne peut manquer d'obtenir ce qu'elle attend; au lieu que les autres esperances, dont le monde, & sa figure perissable est l'objet, sont toutes douteuses, foibles, & mortelles; ce qu'elles attendent, étant variable, & sujet à vne infinité d'accidens. Enfin, ce que l'Apôtre, selon le stile ordinaire de l'Escriture, compare la vie eternelle à vn heritage, disant que nous en sommes heritiers, nous montre que c'est vn bien, qui nous vient de l'honneur que Dieu nous a fait de nous adopter pour ses enfans; par où sont encore confonduës les vaines pretentions

Rom. 8.
23. 24.

1. Pierre.
1. 3.

en son Fils, auquel nous sommes vnis par la foy, & à cause de luy & en consideration du merite de sa croix nous pardonne gratuitement nos pechez, & non par nos œuvres, ou en vertu de quelques bonnes & saintes actions, que nous ayons faites. Ceux de Rome confessent bien, que Dieu en vse ainsi avecque les fideles au commencement de leur vocation, & regeneration; étant d'accord qu'à leur entrée dans l'Eglise par le baptesme, Dieu les justifie par sa seule grace sans avoir aucun regard à leurs œuvres, & leur pardonne pleinement & gratuitement tous leurs pechez pour l'amour de son Fils IESVS, dont il leur communique la satisfaction & le merite; si bien que mourant incontinent en cet état-là ils ne font nulle difficulté, qu'ils ne soyent heritiers de la vie eternelle par la grace de Dieu seule sans aucunes œuvres. Mais pour la suite & le progres du salut apres la premiere vocation, ils tiennent que les fideles sont justifiez par leurs œuvres; c'est à dire que l'habitude de la sainteté, dont Dieu les a revestus, avecque les œuvres qu'elle produit, sont la justice en vertu de laquelle ils sont tenus & declarez justes devant Dieu,

& comme tels receus en la possession de la vie éternelle. Quant à nous Mes Freres, nous confessons volontiers, que le fidele outre la remission des pechez, reçoit encore à son entrée en l'Eglise, vne autre grace de Dieu, assavoir la sanctification; qui purifie son ame des vices, qui y habitoient, & le revest d'une pieté & d'une charité, fécondes en bonnes œuvres; & c'est ce que l'Apôtre nous a enseigné cy-devant, en disant que Dieu pour nous sauver nous a regeneré & renouvellez par le saint Esprit. Nous disons mesmes, que c'est pour cela qu'il nous justifie, & nous pardonne nos pechez; afin que le sentiment de sa bonté nous enflamme à l'étude d'une vie nouvelle, si bien que la sanctification est le fruit de la justification. Mais si ces deux benefices de Dieu sont inseparablement conjoints l'un avec l'autre, ce n'est pas à dire qu'il les faille confondre en un; ny attribuer à l'un ce qui n'appartient qu'à l'autre. Car ce que l'Apôtre enseigne & icy & ailleurs constamment que nous sommes justifiés par la grace de Dieu, doit demeurer ferme & inébranlable. Or nous ne serions pas justifiés par grace, si nous l'étions par nos œuvres; ces

deux manieres de justification étant absolument incompatibles. Si quelqu'une des parties de vôtre vie à besoin de la grace ; il est clair , que vous ne pouvez être justifié que par la grace ; celui qui pretend d'être justifié par ses œuvres , étant obligé d'apporter en jugement vne vie, où il n'y ait rien à reprendre. S'il s'y rencontre des defauts , & des taches en quelque endroit que ce soit , des-là il dechet de sa pretention. Si bien que nos adversaires confessant , que la vie de tous les fideles étoit toute tachée & couverte de pechez avant leur regeneration , il faut qu'ils avoient de necessité , que nul d'eux ne peut être justifié autrement que par pure grace. Mais il y à plus encore. Car mesme depuis le temps qu'ils ont été regenerés , bien que leur vie soit toute autre qu'elle n'étoit auparavant , elle n'est pourtant pas entierement exempte de peché. La conscience en rend les plus saints convaincus ; & l'écriture nous l'enseigne clairement ; disant que ceux qui se vantent de n'avoir point de peché , sont des menteurs , qui se seduisent eux-mesmes. Et la priere que tous les fideles font tous les jours à Dieu par l'ordre du Maistre,

qu'il leur pardonne leurs pechez, le montre clairement. Certainement il n'y a donc point de fidele, dont la justice puisse subsister devant le jugement de Dieu; & qui n'ait besoin de sa grace, pour couvrir les pechez, dont elle a été entachée. Aussi voyez vous, que les plus grands Saints ont recours à la misericorde du Seigneur; & n'osent paroistre devant le tribunal de sa justice; *N'entre point en jugement avec-que ton serviteur* (dit l'un d'eux) *d'autant que nul vivant ne sera justifié devant toy. Si tu prens garde aux iniquitez, Seigneur, qui est-ce qui subsistera?* Et S. Paul proteste, que bien qu'il ne se sente coupable de rien, il n'est pourtant pas justifié pour cela. Et ailleurs ils souhaite que le Seigneur fasse misericorde au jour du grand jugement à un excellent serviteur de Dieu nommé Onesiphore. Ce n'est pas le commencement; c'est le dernier point du salut; & neanmoins il veut que la misericorde y ait lieu. Certainement nous ne sommes donc iustifiés que par grace dans le progres & à la fin de notre salut, non plus qu'au commencement. Et icy mesme l'Apôtre ne met rien entre la justification par la grace & l'heritage de la vie eter-

Ps. 143.

1.

Ps. 130.

1. cor. 4.

4.

2. Tim.

1. 18.

nelle ; Etans justifiez par la grace de Dieu nous sommes heritiers de la vie ; (dit-il) signe evident que cette iustification par grace nous suit toujours iusques au bout, & ne nous quitte point, qu'elle ne nous ait introduits en la gloire. Confessons donc selon cette doctrine de S. Paul ; que tout nôtre salut ; & toute nôtre iustice est en la seule grace de Dieu ; qu'elle intervient au commencement, au milieu, & à la fin de son œuvre en nous ; & disons avec l'un de ses plus anciens & plus fideles disciples, à sçavoir S. Clement, premier Pasteur de l'Eglise de Rome, qu'ayant été appellez par la volonté de Dieu en I E S U S-CHRIST nous ne sommes point justifiez par nous mesmes, ny par nôtre sagesse, ou prudence, ou pieté, ny par les œuvres que nous avons faites en sainteté de cœur, mais par la foy, par laquelle le grand Dieu tout puissant a justifié tous ceux qui ont vescu depuis le commencement du monde. C'est vne verité si claire, si necessaire, & si pressante, qu'elle contraint ceux-là mesme, qui la condamnent d'y avoir recours. Le Pape & ceux de sa communion ont jugé & prononcé dans leur Concile de Trente, qu'il ne manque rien aux fideles pour pouvoir pleinement

ep. ad
cor. p
41.

Concil.
Trid.
sess. 6.
cap. 16.

plenement satisfaire à la loy divine dans
 l'estat de ce siecle, & pour meriter veri-
 tablement la vie eternelle, qu'ils auront
 en l'autre; & que c'est par cette justice in-
 herente en eux, qu'ils sont justifiez; fou-
 droyant avecque leurs anathemes tous
 ceux qui croient autrement. Et neant-
 moins dans cette mesme communion,
 il ne se treuve pas seulement des gens, qui
 disent, & écrivent, que l'ame fidele ne s'ap-
 puye point sur cette justice inherente en elle, mais
 sur la seule justice de Christ, qui nous a été don-
 née; mais d'entre les Cardinaux mesmes,
 qui presiderent au Concile de Trente,
 l'un des plus fameux, nommé Hosius, Po-
 lonois de naissance, & d'ailleurs tres-pas-
 sionné ennemi & persecuteur de nôtre
 Religion, dans les pensées de la mort,
 pressé des éguillons de sa conscience, re-
 nonce nettement à toutes les justices pre-
 tendues, & a tout son recours à la seule
 grace de Dieu, & au seul merite de son
 Fils I E S U S - C H R I S T. Les paroles qu'il
 en a écrites dans son Testament, l'acte le
 plus grave & le plus important de la vie
 humaine, sont considerables; *Je viens*
(dit-il) au trône de ta grace, ô Pere de misé-
ricorde, & Dieu de toute consolation, pour ch-

Conc.
Trid.
sess. 6.
cap. 16.

Cas-
sand. in
Con-
sult.
Con-
trent.
tract. de
justific.

tenir misericorde & trouver grace devant toy.
A quelque heure qu'il te plaira me demander &
reprendre mon deposit, je remets mon esprit en-
tre tes mains. Si tu le regardes tel qu'il est en-
luy mesme, ie confesse qu'estant plein de toute
ordure ; il n'est pas digne de venir devant les
yeux de ta Majesté : Mais si tu regardes le sang
de ton Fils, par lequel il a été lavé & nettoyé,
& les tourmens éponvantables qu'il a soufferts
pour nos pechez, afin de nous rendre agreables,
certainement ils sont bien dignes que tu fasses part
de ta gloire à vn esprit racheté par vn si grand
prix. Pere tres-clement, ne me regarde point
moy-mesme ; Detourne plutost ton visage de
mes pechez, & regarde, ô Dieu nôtre Protec-
teur, regarde, mon Dieu, la face de ton Christ,
de ton Fils bien-aimé, pendant, & mourant en
la Croix pour nos pechez, &c. Ie suis indigne,
que ta Majesté jette ses yeux sur moy ; Mais ton
Fils est tres-digne, que pour l'amour de sa pas-
sion, & pour le merite de sa mort, tu me re-
gardes & me couronnes. C'est pourquoy, ô Pere
misericordieux, je viens à toy, sans aucuns me-
rites, qui soient miens ; mais bien avec ceux
de ton Fils IESVS-CHRIST mon Seigneur
& mon Redempteur, qui t'ayant abondam-
ment satisfait par sa mort precieuse ; non seu-
lement pour mes pechez, mais aussi pour ceux

de tout le monde, je t'apporte & te présente le
 merite de sa mort, & y arreste mon esperance
 & ma confiance toute entiere. C'est là ma ju-
 stice, c'est ma satisfaction, ma redemption, &
 ma propitiation. La mort de mon Seigneur est
 mon merite. I'en aurai assez, tandis que le Sei-
 gneur de misericorde ne me manquera point. Ce
 sont là les sentimens qu'avoit Hosius, lors
 que la pensée de la mort, refroidissant &
 éteignant en luy la passion, qu'il avoit con-
 tre nous, le faisoit rentrer en soy-mesme,
 & considerer nettement les choses com-
 me elles sont en la presence de Dieu. Un
 autre grand Cardinal, qui a passé presque
 toute sa vie à écrire des controverses,
 apres avoir bien disputé de la justification
 par les œuvres, n'a pû se tenir de confes-
 ser, *Que pour l'incertitude de nôtre propre justi-*
ce, & le peril de la vaine gloire, le plus seur est
de mettre toute nôtre confiance en la seule mi-
sericorde & benignité de Dieu. O force in-
 vincible de la verité divine ! qui contraint
 ses plus opiniâtres ennemis de la recon-
 noître dans la chaleur mesme du com-
 bat ! Dans les choses qui regardent le di-
 vertissement, nous pouvons sans grand
 peril prendre le plus long, & le plus dou-
 LL ij

Bellar.
 L. 5. de
 justifie-
 c. 7.

teux; icy, où il est question du salut, & de l'éternité, ce seroit vne folie, & vne extravagance étrange de ne pas nous tenir au plus seur. Il ne faut rien hazarder dans vne chose de cette importance. Arrêtons nous donc, Freres bien-aymez, à cette voye de justification par la grace, que l'Apôtre nous enseigne, que nôtre conscience demande, que tous les Saints du vieil & du nouveau Testament ont tenuë, que ses adversaires mesmes confessent estre la plus seure. C'est ainsi, & non autrement, que nous parviendrons au salut; selon ce que dit Saint Paul, *qu'ayans été justifiez par la grace de Dieu, nous sommes heritiers selon l'esperance de la vie eternelle.* C'est le grand & dernier fruit de nôtre justification; la plenitude de tout bien, & la couronne de toutes les perfections, dont nôtre nature est capable; où se treuve cette souveraine felicité, que tous les hommes desirent, & ceux là mesme qui ne la connoissent pas. L'Escriture la nomme *la vie eternelle*; parce qu'elle n'aura ny fin, ny intermission, jouissant continuellement durant tous les siecles de l'éternité, du plus doux, & du plus noble, & du plus glorieux bon-heur, qui soit ja-

mais entré en nôtre pensée. L'avoué que la justice de Iesus nous en met aucunement en possession dès ce siecle; épendant sa paix dans nos consciences, & sa joye dans nos cœurs, selon ce que dit l'Apôtre ailleurs; qu'étans justifiez par la foy nous ^{Rom. 8. I.} avons paix avec Dieu, & ce que dit vn Propheté, que la paix, & le repos & la seurreté sera l'ouvrage, & le labourage de la justice, & ^{Esaie. 32. 17. I. Pierr. I. 1.} enfin ce que dit Saint Pierre, qu'en croyant en IESVS-CHRIST, quoy que maintenant nous ne le voyons pas, nous nous égayons d'une joye inenarrable & glorieuse. Mais cette paix & certè joye avecque la mesure de la connoissance, & de la sanctification, que nous avons icy bas, ne sont que les commencemens & les premices de la vie éternelle. Le corps & la plenitude de la chole mesme nous est reservée au ciel; où nôtre foy étant changée en veüë, nous connoistrons parfaitement Dieu & tous ses mysteres, & l'aymerons à proportion de ce que nous saurons de ses merveilles, & serons pleinement sanctifiez par la contemplation de son visage, & où nôtre nature affranchie de toutes les infirmités, qu'elle porte encore maintenant, sera toute entiere transformée en l'image de

I E S U S - C H R I S T, ayant vn corps im-
 mortel, & vne ame immuablement sain-
 te, avec vne gloire souveraine & eternal-
 le. Il est evident, que toute cette felicité,
 en laquelle consiste proprement la vie
 eternelle, nous manque durant tout le
 temps de nôtre séjour sur la terre; **I E S U S -**
C H R I S T, qui en est & l'auteur, & le
 depositaire, n'ayant promis de nous la
 donner qu'en l'autre siecle, & non plus-
 tost. C'est pourquoy l'Apôtre ne dit pas
 simplement, qu'*étans iustifiez nous sommes*
heritiers de la vie eternelle; mais il ajoute se-
 lon *esperance*; signifiant que cependant
 que nous sommes icy bas nous espe-
 rons ce bon-heur, mais que nous ne le
 possedons pas encore. A quoy il faut aussi
 Col. 3. 3. rapporter ce qu'il dit ailleurs, que nôtre
 4. *vie est maintenant cachée avec Christ en*
Dieu, & que lors que Christ, qui est nôtre vie,
apparoistra, alors nous aussi apparoistrans avec
 i. Iean. que *luy en gloire*; & Saint Iean pareillement,
 1. 2. *que ce que nous serons, n'est point encore ap-*
paru; que nous savons seulement, que quand
le Seigneur sera apparu, nous serons semblables
à luy; parce que nous le verrons ainsi comme il
est. Mais l'Apôtre nous montre aussi de
l'autre part la verité & fermeté de nôtre

esperance, en disant que par elle nous sommes heritiers de la vie; c'est à dire, que nous en avons dés-ja le droit; que nous en sommes dés-ja heritiers, bien que nous ne la possedions pas encore en effet; que cét heritage nous est aussi assuré, que si nous en jouissions dés maintenant. Et c'est ce qu'il entend aussi ailleurs, quand il dit, que nous sommes sauvez par esperance, attendant avecque patience ce que nous esperons sans le voir. De là vient que Saint Pierre l'appelle vne esperance vive; parce qu'étant fondée sur la promesse immuable d'un Dieu tout bon & tout puissant, elle est certaine, & ne peut manquer d'obtenir ce qu'elle attend; au lieu que les autres esperances, dont le monde, & sa figure perissable est l'objet, sont toutes douteuses, foibles, & mortelles; ce qu'elles attendent, étant variable, & sujet à vne infinité d'accidens. Enfin, ce que l'Apôtre, selon le stile ordinaire de l'Escriture, compare la vie eternelle à vn heritage, disant que nous en sommes heritiers, nous montre que c'est vn bien, qui nous vient de l'honneur que Dieu nous a fait de nous adopter pour ses enfans; par où sont encore confonduës les vaines pretentions

Rom. 8.
23. 24.

1. Pierr.
1. 3.

de ceux, qui y aspirent en vertu de leurs merites; étant evident, qu'estre heritier est vn titre, qui suit de soy-mesme la qualité d'enfant; & qui nous est, non acquis par la valeur de nos services, ou par le merite de nos œuvres, mais donné par la prerogative de la naissance. Voila Fideles, ce que l'Apôtre nous a enseigné de ce grand salut, auquel Dieu nous appelle dans l'Evangile de son Fils; nous justifiant par sa grace, & nous faisant heritiers de la vie eternelle, que nous esperons en ce siecle, & que nous possederons en l'autre. Benissons-le, & le remercions de ce qu'il fait luire encore aujourd'huy au milieu de nous la lumiere de son admirable bonté, & de ce qu'il y fait retentir la parole de reconciliation dans la bouche de ses Ministres, & dans le livre de ses Escritures. Gardons-nous bien de mépriser les merveilles d'une bonté si ravissante. Recevons ses presens avecque respect, & ayons le courage d'aspirer à cette vie eternelle, qu'il nous promet. Mondains, jusques à quand chercherez-vous vôtre bon-heur en la terre? Ce n'est pas là que se treuve ce que vôtre ame desire. Elle veut la vie & l'immortalité; & de toutes

les choses, apres lesquelles vous courez, il n'y en a pas vne que vous ne voyez tous les jours se changer & perir en cent facons. Elles accourcissent, & enveniment ce peu que vous avez de vie, au lieu de l'allonger ou de l'adoucir. Elles augmentent vos craintes, vos troubles, & vos inquietudes, bien loin de les diminuër; & soit que vous les acqueriez, soit qu'elles vous échappent, vous reconnoistrez que quoy qu'il en soit, vous avez travaillé en vain. Encore si vous en estiez quitte pour vous estre lassé inutilement, vôtre folie seroit moins insupportable. Le grand mal est, qu'outre la perte de la bien-heureuse immortalité, que Dieu vous presente en son Fils, vôtre incredulité & vos vices vous feront souffrir des tourmens eternels. Car n'estimez pas que Dieu laisse vne si grande ingratitude impunie. Il proportionnera vos supplices, à la grandeur des biens, qu'il vous a offerts, & que vous avez dedaignez. La vie qu'il vous presentoit est eternelle; & la mort où il vous plongera n'aura point de fin. Vôtre vie eust été couronnée de joye & de delices ineffables; & vôtre mort sera pleine de douleurs & de tourmens; Vous eussiez

joüy de l'une dans les cieux avecque
I E S U S - C H R I S T , & les Saints Anges ;
Vous souffrirez l'autre dans les enfers
avecque le diable & les demons. S'il
vous reste encore quelque sentiment du
bien & du mal ; quelque idée du Paradis
& de l'Enfer, & que le monde avec ses
vices n'ayt pas encore tout à fait amorty
vôtre conscience ; réveillez-vous, & vous
arrachés de cét abyfme, où vous vous al-
lez perdre. Que la pensée, le defir & l'es-
perance de cette belle & heureuse vie
eternelle, que Iesus nous promet au nom
de son Pere, entre vne fois dans votre
ame. N'ayez point de peur de sa discipli-
ne. Son joug est aisé, & son fardeau leger.
Et que la multitude ou l'horreur de vos
crimes, ou la difficulté de les expier, ne
vous face point perdre courage. Il en a la
grace toute preste, scellée en son sang,
& ratifiée par la gloire de sa Resurrection.
Croyez seulement en luy, & il vous la
donnera. C'est tout ce qu'il vous deman-
de pour vn bien si grand & si divin. *Estans
justifiez par sa grace vous serez heritiers de la
vie eternelle.* Miserable, refusez vous vn
tribut si doux & si facile, pour vn bien si
grand & si inestimable, vous qui avez tant

de fois prodigué ce que vous avez de plus cher & de plus précieux pour des choses de neant ! Considérez ce que coutent aux vns les fumées de l'ambition ; aux autres les ordures des plaisirs ; combien l'avarice vend sa terre & sa bouë aux vns ; & la superstition , ses bagatelles aux autres. **IESVS-CHRIST** pour vous faire heritier du ciel & de l'éternité , se contente à beaucoup moins. Il ne requiert de vous pas vne de ses servitudes ou lasches & infames , ou laborieuses & cruelles , dont le vice charge ses esclaves. Tout ce qu'il veut est que vous ajoûtiez foy à ses promesses , & que vous ayez vne ferme persuasion , que Dieu est assez bon pour vous rendre heureux. Vous ne luy aurez pas si tost rendu ce juste & raisonnable hommage , qu'il vous pardonnera vos pechez , quelque grand qu'en soit le nombre & le démerite , & vous battizera de son Esprit pour vous changer en vn homme nouveau , vivifié par sa grace , & destiné à sa gloire. Et pour vous , Fideles , qui avez dés-ja crû en luy par l'efficace de sa lumiere divine , quelle doit être vôtre consolation en la vie & en la mort , & quelle vôtre reconnoissance envers Dieu , qui

vous a receus en la communion de son Fils? Vous estes heritiers de la vie eternelle. Que ce partage si riche & si assure vous contente. Si vous connoissez bien vôtre bon-heur, vous n'avez plus rien ny à desirer ny à craindre. Les richesses, les couronnes & les gloires, & les delices de la terre ne sont que des ombres, & des vanitez au prix de vôtre heritage. Si vous n'avez point de part en ces frailes & perissables biens du monde; s'il vous exclut de ses honneurs, de ses emplois & de ses gains; pensez, que Dieu vous a donné infiniment plus que tout cela; vn bien où abonde la vraye gloire & la vraye joye; vn bien eternel, que toute la force de la terre & des Enfers, ne vous sauroit ravir. Cette grace du Seigneur vous suffit. Puis que vous l'avez, vous estes heureux; Avec ce tresor vous estes riche dans la pauvreté, abondant en la disette, content dans la necessité, assure dans le peril, joyeux dans la souffrance, & vivant dans la mort mesme. Que cette esperance vous soutienne dans vos épreuves, & vous fortifie dans vos combats. Encore vn peu de patience, & vous jouirez de la vie que vous attendez. Ce siecle sera

bien-tost passé ; & l'éternité, en la possession de laquelle vous entrerez, ne finira jamais. Prenez seulement garde, ô Chrestien, de n'être pas ingrat au Seigneur, qui vous a donné & la vie éternelle, & la justice nécessaire pour y entrer. Reconnoissez avec vne profonde humilité, que si vous estes justifiés, vous ne l'estes que par la grace ; non par vos œuvres, non par vos merites, ou par vos satisfactions, ou par l'indulgence d'aucun homme mortel ; mais par la seule misericorde de Dieu en son Fils. Adorés cette admirable bonté, qui quelque méchant, & criminel, & digne de sa malediction, que vous fussiés en vous-mesme, n'a pas laissé de vous justifier par sa grace, effaçant vos taches avecque le sang de son Christ, & couvrant vos nuditez & vos ordures de la robe précieuse de sa justice, dont il vous a gratuitement revestus. Quel cœur avez vous si vous n'avez point d'amour pour vn Dieu, qui vous a tant aimez ? si vous n'avez nul zele pour la gloire de celuy qui a eu tant de passion pour vostre salut ? Consacrez vous donc à son service, Freres bien-amez ; obeïssiez à sa volonté ; renoncez à ce qui luy déplaist ;

& vous addonnez à ce qui luy est agreable. Et vous souvenant de la grace qu'il vous a faite, & de la gloire qu'il vous a promise, vivez devant luy saintement & religieusement; avec d'autant plus de soin, que vous n'ignorez pas, que nos fautes & nos negligences font blasphemer son nom entre les adversaires; qui calomnient la doctrine de sa grace, l'accusant de porter les hommes à la securité, & de leur faire mépriser les bonnes œuvres, en les excluant d'entre les causes de leur justification. C'est vne vieille objection, que l'on faisoit à Saint Paul, & à ses disciples, leur imputant de lascher la bride aux pecheurs, à faire du mal afin que bien en a vienne, & à demeurer dans le peché afin que la grace abonde. Mais s'il y a des miserables, qui ayent ainsi tourné la grace de Dieu à leur perdition (comme en effet il n'y a rien de si saint dont les profanes n'abusent) tant y a que la verité est innocente de leur crime; étant clair, que la bonté de Dieu dans la raisonnable suite des choses nous oblige à le servir, & non à l'offenser, & nous convic, comme dit l'Apôtre ailleurs, à nous repentir de nos fautes, & non à nous y endurcir; & que plus il nous

Rom. 3.
& 6.1.

Rom. 2.

a pardonné, plus aussi le devons nous aimer, comme le Seigneur le fit autresfois comprendre à Simon le Pharisien par la Parabole du debiteur; à qui son créancier avoit remis vne grand' somme. Vsons donc ainsi de cette sainte doctrine; étant d'autant plus zelés aux bonnes œuvres, que plus nous nous confessons redevables à la grace. Que l'innocence & la pureté de nôtre vie desarme l'erreur de tout ce faux pretexte qu'elle prend de calomnier nôtre foy; Montrons par vne ferme, constante, & invariable droiture, justice, & honesteté, que pour croire, que nous sommes justifiez par la grace de Dieu, nous ne laissons pas de priser les bonnes œuvres, & de les estimer, non seulement vtils, & honorables, mais mesme necessaires au Chrestien; comme les fruits de nôtre justification, les productions de la grace divine, les marques de nôtre profession, les premisses de cette vie éternelle, dont nous sommes heritiers par la grande benignité de nôtre Sauveur. La grace & la sainteté ne sont pas incompatibles; les bonnes œuvres s'accordent fort bien avecque la modestie; & ce n'est pas les mépriser ou les aneantir (à Dieu ne

Luc. 7.
40. &
suivants.

plaise) mais les purifier & les annoblir, que de leur ôter la presumption de mériter, & la pretention de justifier l'homme. Ce même Apôtre, qui donne icy toute la gloire de nôtre justification à la grace, nous recommandera les bonnes œuvres dans le verset immédiatement suivant; voulant qu'après avoir crû en

Tit. 3. 8. Dieu, nôtre soïn principal soit de nous appliquer aux bonnes œuvres; comme nous le verrons cy-apres, s'il plaît au Seigneur. Obeïssons luy fidelement, mes Freres, & avec vne humble & parfaite confiance en la grace du Seigneur qui nous justifie, estudions nous à vne vraye sanctification, reluisant au milieu de la generation, où nous vivons comme les étoiles du firmament au milieu des tenebres de la nuit; à la gloire de nôtre grand Dieu & Sauveur, à l'édification de nos prochains, à nôtre consolation en ce present siecle, & à nôtre loüange & felicité en celuy, qui est à venir. Amen.

SER-



SERMON SEIXIÈME.

CHAP. III. VERS. 8.

Cette parole est certaine : & je veux que tu affirmes ces choses, afin que ceux qui ont creu à Dieu ayent soin de s'appliquer principalement aux bonnes oeuvres. Voila les choses qui sont bonnes & utiles aux hommes.



MERS FRÈRES; Cette parole de l'Apôtre saint Jacques est digne de grande considération, que la rést- Jacq. 1. 27.
tion pure & sans macule envers nôtre Dieu & Père est de visiter les orfelins & les veuves en leurs tribulations, & de se garder sans estre intrahé de ce monde. Cas encôre que la religion Chre,

Mm

stienne comprenne aussi la connoissance & la creance des verités, qui nous ont été revelées dans l'Evangile; il est pourtant tres-certain, qu'elle consiste principalement en la sanctification, & en la charité. C'est là son œuvre & la perfection, & ce qui luy donne proprement sa forme; & elle ne met ses enseignemens dans nos cœurs, que pour nous former à la production des œuvres bonnes & saintes. Et comme la perfection d'un arbre fruitier, est non de jetter un beau bois, ou d'estre paré d'un feuillage verd & espais, ou de porter quantité de fleurs; mais bien de faire de bons fruits, selon ce que dit le Seigneur, *que tout bon arbre fait de bons fruits, & que le mauvais arbre, au contraire, fait de mauvais fruits*; ainsi l'excellence & la perfection de notre religion est, non d'entendre ou de concevoir vivement les mysteres de l'Evangile, ou d'en disputer subtilement, ou d'en parler agreablement; mais bien de vivre purement, & d'abonder en bonnes œuvres, qui sont les fruits de la pieté & de la charité, sans laquelle S. Paul ne fait nul état ni des sciences, ni des langages, soit des hommes, soit des Anges mesmes. Et c'est ici la difference de la religion Chre-

Matth
7. 27.

1. Cor.
13. 2.

stienne d'auecque toutes les autres. Les autres consistent en certaines actions externes & indifferentes de leur nature; comme en des sacrifices & en des ieunes, en des pelerinages; en des processions, purifications; abstinenances, & autres deuotions semblables. Elles appellent *deuot & religieux* celui qui s'addonne à telles choses, & qui les pratique avec beaucoup de soin & d'affection. Mais les bonnes œuvres, les actions de la pieté & de la vertu, de l'honesteté & de la charité sont proprement les fonctions de la religion Chrestienne. C'est là son service; Ce sont là ses sacrifices, ses ceremonies, & ses deuotions. *Entre nous* (disoit autrefois vn ancien Chretien) *celui est plus de vous plus religieux qui est plus homme de bien.* Aussi voyez vous, qu'outre deux Sacremens les Apôtres du Seigneur, les vrais & authentiques interprètes de cette religion diuine; ne nous ordonnent nul autre culte, nuls autres services, nulles autres ceremonies sacrées. Tous leurs enseignemens aboutissent à ce point; & la fin de tout ce qu'ils nous découvrent de mysteres est de nous sanctifier aux bonnes œuvres. Vous avez vu comme S. Paul dans le chapitre prece-

Mindus in Octav. 96. Apud nos religiosior est ille qui iustior.

Tit. 2.
11. 12.Tit. 2.
14.

dent nous proteste hautement, que c'est
 pour cela que la grace de Dieu salutaire à
 tous les hommes est apparue, nous ensei-
 gnant (dit-il) qu'en renonçant à l'impieté & aux
 conuoitises mondaines, nous vivions en ce pre-
 sent siecle sobriement, justement & religieuse-
 ment. Vous l'avez ouï peu apres rapporter
 tout le mystere de la mort du Seigneur Je-
 sus à cela mesme; Il s'est donné soy mesme
 pour nous (disoit-il) afin qu'il nous rachetast
 de toute iniquité, & nous purifiast, pour lui estre
 un peuple peculier, zelé aux bonnes oeuvres. Il
 nous rebat encore la mesme leçon dans ce
 texte, nous avertissant, que le grand salut,
 que Dieu nous a donné en son Fils, par sa
 misericorde, & dont il venoit de faire la
 description dans les versets precedens, ne
 tend à autre fin qu'à nous rendre soigneux
 de nous appliquer principalement aux
 bonnes oeuvres. Et comme dans l'autre
 passage, apres avoir representé à Tite les
 merveilles de l'amour de Dieu & de son
 Christ envers nous, Il l'avertissoit de pro-
 fiter ces choses aux fideles; ioi semblable-
 ment apres avoir étalé les richesses de la
 beneficence de Dieu en ce qu'il nous a
 sauves gratuitement par le lavement de
 regeneration & le renouvellement de

saint Esprit, & nous a justifiés & faits héritiers de la vie éternelle; il a iouïté incontinent à son disciple ce que vous m'avez ouï lire; *Cette parole est certaine; & je veux que tu affirmes ces choses, afin que ceux qui ont creu à Dieu ayent soin de s'appliquer principalement aux bonnes œuvres. Voilà les choses qui sont bonnes, & utiles aux hommes.* Benit soit Dieu (chers Freres) qui nous adresse par sa providence vn enseignement si propre à nôtre besoin, & si convenable au temps, & à l'état où nous nous treuvons, & nous face la grace à tous d'en bien faire nôtre profit. Je considereray par ordre si le Seigneur le permet, les trois parties, qu'il contient: La premiere où l'Apôtre recommande à son disciple la certitude & la predication de cette sainte doctrine, en ces mots: *Cette parole est certaine, & je veux que tu affirmes ces choses.* La deuxiesme, où il montre le fruit, qu'elle doit produire en nous, afin (dit-il) que ceux qui ont creu à Dieu ayent soin de s'appliquer principalement aux bonnes œuvres; & la troisieme enfin, où il exalte la beauté & l'utilité de ces saints exercices en disant que ce sont des choses bonnes ou honestes, & utiles aux hommes. Quant au premier de

ces trois points, lors que l'Apôtre veut particulièrement recommander vne doctrine, & signifier qu'elle est d'une verité ferme & inébranlable, & digne d'estre receuë avec vne foy assuree, & d'estre remarquée & considerée avec vne grande attention, il a accoutumé d'vser de cette forme de langage, tiré à mon avis du style des Ebreux, * Cette parole est certaine; c'est à dire, que ce qu'il en a dit, ou ce qu'il en va dire, est vray & indubitable. Il s'en treuve beaucoup d'exemples dans ses Epîtres; comme dans la premiere à Timothée, où il est question de la premiere & plus importante de toutes les verités Evangeliques, *Cette parole est certaine (dit-il) & digne d'estre entierement receue, c'est que Iesus-Christ est venu au monde pour sauver les pecheurs; & plus bas commençant le traité du saint ministere, Cette parole est certaine; si quelcun a affection d'estre Evêque, il desire vne œu vre excellente; & ainsi en d'autres lieux* J'avouë que toutes les paroles & doctrines de ce saint homme sont d'une verité certaine; comme étant venuës de Dieu, le Pere de la verité. Mais comme entre les étoiles, bien qu'elles soient toutes claires & lumineuses, il s'en treuve de diverses

* Had.
davar
emet.

1. Tim.
3. 15.

1. Tim
3. 1. 9. &
2. Tim.
2. 11.

grandeurs, les vnes étant beaucoup plus éclatantes & d'un feu plus vif & plus brillant que les autres : & comme dans vno multitude de belles perles Orientales il y en a toujours quelques vnes d'une blancheur, d'une grosseur, & rondeur plus parfaite, que le reste ; ainsi en est-il des doctrines Evangeliques, qui sont les étoiles & les perles mystiques de l'Eglise : Bien qu'elles soient toutes celestes & divines, elles ne sont pourtant pas toutes d'un mesme poids, ni d'un mesme prix, ni d'une mesme clarté. Il y en a dont la verité jette un si grand éclat, que nulle creature tant soit peu raisonnable n'en peut douter ; & qui d'ailleurs sont si necessaires, que l'on ne s'en peut passer. Il y en a d'autres, dont la verité est moins évidente, & la connoissance moins importante. Les premieres doivent sans cesse estre proposées, & enseignées aux fideles : C'est comme leur pain quotidien dans l'usage de la vie Chrestienne. Cette marque, dont l'Apôtre en honore quelques vnes, disant nommément d'elles, que *ce sont des paroles certaines*, nous apprend à en faire cette distinction. Et il ne faut pas douter qu'il n'en vse ici en ce sens & avec

cette intention. Mais tous ne font pas d'accord auquel de ses enseignemens il faut rapporter cette marque; Les vns l'entendent de ce qu'il a desja dit du salut que Dieu nous a donné en nous iustificiant par la grace, & nous sanctifiant par son Esprit, pour nous mettre en possession de la vie eternelle, dont il nous a faits heritiers; Les autres estiment, que cette remarque appartient à ce que l'Apôtre ajoutera *des bonnes œuvres*. Le différend n'est pas de grande conséquence au fonds; parce qu'en effet l'une & l'autre de ces deux doctrines, & celle de nôtre salut par la grace, & celle de la nécessité & excellence des bonnes œuvres, sont toutes deux des paroles très-certaines, & d'une vérité non moins importante & nécessaire, qu'évidente, & éclatante dans l'Evangile de Iesus Christ. Il semble neantmoins que la première exposition est la plus coulante, & la plus conforme au dessein & aux termes de ce texte. Je sai bien que l'Apôtre use quelquefois de ces paroles comme d'une préface, qui regarde ce qu'il veut dire, & non ce qu'il a desja dit: ainsi que vous l'avez peu remarquer dans les deux exemples, que ven ai allegués de la première

Épître à Timothée. Mais aussi ne peut-on nier, qu'il ne s'en serve quelquefois comme d'un Epiphonème, c'est à dire, d'une exclamation, & comme d'un avertissement sur ce qu'il a desja dit. Ainsi dans le quatriesme chapitre de la mesme épître, apres avoir posé cette illustre sentence, que la pieté est utile à toutes choses, ayant les promesses de la vie presente & de celle qui est à venir, il ajoute incontinent pour en recommander la verité; Cette parole est certaine & digne d'estre entierement receue. Ici pareillement apres avoir établi cette belle & magnifique doctrine de la grace de Dieu, gravée dans les versets precedens en ces mots; Quand la benignité & l'amour de Dieu nôtre Sauveur en vers les hommes est clairement apparue, il nous a sauvés, non point par œuvres de justice, que nous eussions faites, mais selon sa misericorde, par le lavement de la regeneration & le renouvellement du saint Esprit, qu'il a répandu abondamment en nous par Jesus-Christ nôtre Sauveur, afin qu'étant justifiés par sa grace nous soyons heritiers selon esperance de la vie éternelle; apres cela dis je, il dit immédiatement, que cette parole (c'est à dire celle qu'il venoit d'écrire) est certaine. Que toute cette doctrine soit certaine, qu'elle soit

toute digne de cet epiphonème, & de cet éloge; il n'y a point de Chrestien, qui en puisse douter. Car ce qu'il a dit en ces quatre admirables versets est la fleur, ou si je l'ose ainsi dire, la mouëlle de tout l'Evangile; la plus belle & la plus ravissante de toutes ses vérités, & la plus nécessaire & la plus efficace, soit pour nôtre edification, soit pour nôtre cōsolation. Et quant à l'autre exposition, il semble au contraire qu'elle ne peut subsister. Car si l'Apôtre avoit eu ce qu'elle pretend en la pensée, il auroit dit, *Cette parole est certaine, & je veux que tu la confirmes: c'est que ceux qui ont cru à Dieu doivent avoir soin de s'appliquer aux bonnes œuvres*: tout de mesme qu'aillieurs dans vn dessein semblable il disoit: *Cette parole est certaine, c'est que * Iesus-Christ est venu au monde pour sauver les pecheurs.* Mais il ne parle pas ainsi. Il parle tout autrement: & apres avoir enjoint à Tite d'affirmer ces choses, c'est à dire les choses comprises dans cette parole certaine, qu'il venoit de nommer, il ajoute *afin que * ceux qui ont cru à Dieu s'appliquent aux bonnes œuvres*: signe evident, que cette application des fideles aux bonnes œuvres est la fin, l'effect, & le fruit de la parole certaine.

* 67.

* 179.

qu'il entend; & non la parole même. Mais comme il nous assure que ce qu'il nous a dit de la grace de Dieu, & du salut qu'il nous a donné en son Fils, est *une parole ferme*: aussi ordonne-t-il à Tite son disciple de s'y arrester: de prêcher cette sainte doctrine, & de la certifier à ses auditeurs, comme une vérité constante; *Je veux* (dit-il) *que tu affirmes ces choses*. Le mot dont il se sert dans l'original * signifie as- πιστε-βαιναι seurer fortement qu'une chose est véritable; la donner & la proposer pour certaine & indubitable, ne tesmoignant pas seulement que l'on en est plénement persuadé, mais s'efforçant aussi de la persuader aux autres en la même sorte. D'où paroît quelle doit estre la vraie & légitime predication. Car l'Apôtre l'éloigne également de deux extrémités vicieuses: dont l'une est la froideur, & l'autre la temerité. Il condamne la première, quand il enjoint à son disciple d'affirmer la doctrine Evangelique: c'est à dire de la proposer hardiment avec résolution: avec une ferme assurance de sa vérité: non en flotant & chancelant, comme les Sceptiques, qui doutent de toutes choses, & sous prétexte d'une fausse modestie, s'ex-

pusent de rien définir, ou déterminer; n'osant pas mesme s'asseurer, s'il fait jour en plein midi, ou si la neige est blanche; comme si nous vivions dans vn monde enchanté, où nos sens ne rencontrent rien que des charmes & des illusions. Il n'y a rien de plus pernicieux à la religion, que cette sorte d'esprits, qui combattent directement la foy, qui nous y est necessaire, & en ruinent tous les fondemens, en blasphemant la bonté & la providence de Dieu. & l'accusant ouvertement d'avoir plongé toute nôtre vie dans vne confusion & en des tenebres impenetrables, en nous donnant vne raison & des sens qui ne sont bons qu'à nous tromper. Ceux-là ne valent gueres mieux, qui recevant l'authorité des sens, flotent sur les choses de la religion, & delibèrent toujours sur celles là mesme de ses verités, qui sont les plus claires & les plus constantes dans la revelation divine, y tenant presque tout pour indifferent. Il ne peut rien venir de bon, rien de grand, ni de beau, d'une ame ainsi faite; & il n'est pas possible de bâtir pas vne des merveilles du Christianisme sur vn fonds si mal assure & si peu solide. Mais si cette froideur est con-

traire à tous les desseins de l'Évangile, elle l'est sur tout à celui de la predication. Si votre action y est froide & languissante, elle détruira tout ce que dira votre bouche; & fera croire que vous feignés, & que vous n'en estes pas persuadé vous mesme. Il faut que le serviteur de Dieu ait du feu pour la verité; & que sa parole, & sa vie, & tous les mouvemens témoignent qu'il est pleinement resolu de ce qu'il enseigne aux autres. Et pour bien tesmoigner qu'il en est persuadé, il faut qu'il le soit en effet; & pour l'estre, qu'il se garde de la temerité de ceux, qui portent dans la chaire Evangelique, & débitent pour des paroles tres-certaines, des choses, dont il n'est pas possible qu'ils ayent aucune certitude; comme ces faux Docteurs, que l'Apôtre décrie ailleurs, ^{1. Tim. 2. 7.} qui asseuroient ce qu'eux mesmes n'entendoient pas. Il veut que Tite *affirme*; mais les seules choses, que Iesus-Christ nous a revelées, & dont on peut veritablement dire ce qu'il dit ici de la doctrine qu'il recommande, *Cette parole est certaine.* Jamais ce saint ordre de l'Apôtre n'a été nulle part plus hardiment violé, qu'en la communion de Rome; où le Pa-

pe & ses ministres preschent le purgatoire, la transubstantiation, l'invocation des Saints, la veneration des images, le sacrifice de la Messe, la communion sous vne espee, le chresme, la confession auriculaire, les satisfactions, l'abstinence des viandes, vne infinité de jeusnes & de festes, & grand nombre d'autres traditions; les faisant passer pour si necessaires, qu'ils mettent presque toute leur religion en la creance & en la pratique de ces choses; de la verité desquelles ils n'ont & ne peuvent avoir au fonds nulle assurance ni certitude. Car puis que la foy est de l'ouïe de la parole de Dieu, comme saint Paul nous l'enseigne, comment peut-on croire & s'asseurer de ces doctrines que l'on n'oit, & que l'on ne voit dans aucun lieu de la parole divine? que l'on ne fonde, que sur je ne sçai quelle tradition, obscure & tenebreuse, & evidentement incertaine, & douteuse, & dont pour la plus grand part on ne decouvre les premieres traces qu'en des temps éloignés de celui des Apôtres de quelques siecles entiers, les vnes plus, les autres moins? En quelle conscience peuvent dire ceux, qui les mettent en avant, *Cette parole est certaine*

Rom.
10. 17.

& digne d'estre entierement receüe ? Cette
 seule consideration en montre clairement
 la vanité ; & nous oblige à les bannir &
 de nos chaires , & de nôtre foy ; nous te-
 nant constamment à la pure & sainte do-
 ctrine , que saint Paul nous a recomman-
 dée ; que nous lisons dans ses Epîtres ; que
 nous treuvons par tout dans l'Écriture ,
divinement inspirée , qui peut nous rendre sages ^{1. Tim. 3. 15.}
à salut par la foy en Iesus-Christ. Et en ef-
 fet l'Apôtte en commandant ici à Tite
d'affirmer ces choses, exclut de sa predication
 toutes les autres qui ne sont pas de mesme
 nature , comme s'il disoit , Laisse la les
 fables , & les choses vaines , douteuses , &
 incertaines : Ne presche , n'affirme , & ne
 propose pour articles de foy à tes audi-
 teurs , que la doctrine saine , certaine , & as-
 seurément divine , cōme celle que je viens
 de te représenter , qui contient le som-
 maire du vray Christianisme. Mais voyons
 maintenant pourquoy il veut que son di-
 sciple la presche avec tant de resolution
 & de diligence ; *afin (dit-il) que ceux qui*
ont creu à Dieu ayent soin de s'appliquer princi-
palement aux bonnes œuvres. Nous lisons
 dans l'histoire de ce dernier siecle , que
 quand les Iesuites furent chassés par la

Hist. de
l'inter-
dit l. 2.
l'an
1606. p.
68.

Republique de Venise, l'on treuva dans leur College de Padoué plusieurs copies de certaines regles, dont cette societé prescrivoit l'observacion à ses Docteurs & Predicateurs; dont l'une portoit, qu'ils se donnassent garde de prescher & de rebatre trop le grace de Dieu. Jugés comment cela s'accorde avecque la regle de saint Paul; qui veut que Tite, s'est à dire le Predicateur Evangelique, presche & affirme cette doctrine de la justification par la grace, & du salut par la misericorde de Dieu, & non par nos œuvres: au lieu que les Jesuites defendent à leurs gens d'en parler beaucoup, la craignans comme un œueil. Voyés encore combien saint Paul est éloigné de l'imagination de ces Messieurs, qui tiennent que la doctrine de la grace relasche & rallentit l'étude des bonnes œuvres, & qu'elle jette les hommes dans une securité charnelle; comme ils nous l'objectent & nous le reprochent ordinairement; & il y a grand' apparence que c'est de peur de tomber dans cet inconvenient, qu'ils desfontent qu'elle ne soit pas trop preschée; au lieu que le saint Apôtre, tout au contraire veut qu'elle soit preschée & confirmée; & cela toute
expres

expres pour rendre les hommes soigneux & ardens en l'étude des bonnes œuvres. En effet il en use ainsi lui-mesme, & nous exhorte presque jamais aux bonnes œuvres, qu'il ne nous propose la grace de Dieu, comme le plus efficace de tous les motifs capables de nous porter & enflammer à cette sainte & necessaire étude. Voyés nommément le 6. chapitre de l'Épître aux Romains, où de ce que nous sommes sous la grace il conclut, que le pe- Rom 6)
ché n'a plus de domination sur nous, & nous 14. 22.
enseigne que la sanctification est le fruit de la grace que Dieu nous a faite en son Fils. Et de vray que scauroit-on penser de plus puissant pour allumer dans nos cœurs l'amour de Dieu, l'unique principe de l'obéissance, & des bonnes œuvres, que la grande & inestimable bonté, qu'il a eue pour nous, en nous adoptant gratuitement, & nous donnant sans que nous l'eussions aucunement mérité, l'héritage de son Royaume celeste ? Où est l'ame, qu'une grace si ravissante ne touche, & ne réveille, & ne porte aux bonnes œuvres, si elle en est vne fois persuadée ? Il avouë qu'il se treuve des gens qui en prennent occasion de s'endormir dans leurs

Nn

vices. Mais ce sont les incredules & les profanes, à qui vous ne scauriés presenter un de si saint, que leur corruption n'en abuse. Quant à la grace, elle est tres-innocente de leur faute & de leur malheur, étant evident, qu'elle les appelloit à vne vie pure & sainte, & non aux débauches, & aux ordures, où ils perissent. Car il n'y a personne qui ne voye, que de l'amour de Dieu envers nous, & de la grace qu'il nous a faite en nous pardonnant tous nos pechés & nous donnant l'heritage de son salut eternel, la vraye & legitime suite est que nous l'aimions, & fassions sa volonté, en cheminant desormais en nouveauté de vie. C'est justement le dessein que l'Apôtre veut qu'ait son disciple en cette predication de la doctrine de la grace. C'est l'effet & le fruit qu'il en attend. *Affirme ces choses (dit-il) afin que ceux qui ont creu à Dieu soient soigneux de s'appliquer principalement aux bonnes œuvres.* Tous les interpretes anciens & modernes sont d'accord que par les *bonnes œuvres*, il entend celles de la pieté & charité, qui est aussi le sens ordinaire de ces paroles dans le langage de tous les Chrestiens. Car je ne daignerois m'arrester à relever ou à resu-

tér la fantaisie d'un homme, que la seule ^{Grot.} passion de dire quelque chose de nouveau a emporté sans aucune raison à prendre les *bonnes œuvres*, dont parle ici l'Apôtre, pour des métiers & des emplois honnêtes, comme s'il n'avoit dessein que de retirer les fideles Crétois de l'oïveté, ou de l'infamie des mauvais moyens, où ils s'occupoient pour gagner leur vie. l'avoue que dans l'enceinte des bonnes œuvres qui nous sont ici recommandées, est aussi comprise la justice & l'honnesteté du travail, où chacun de nous s'employe. Mais ce n'est pas le tout. L'Apôtre veut que généralement en toutes les parties de notre vie nous ayons soin de faire les œuvres de justice, d'équité, & de charité que Dieu nous commande en sa parole, & dont son Fils nous a donné les loix dans son Évangile, & les exemples en sa conversation avecque les hommes. Il oblige à ce soin *ceux qui ont creu à Dieu*, c'est à dire, les vrais fideles, presupposant avant toutes choses, que nous ayons la foy, sans laquelle il n'est pas possible de plaire à Dieu, ni de faire des œuvres, qui meritent d'estre nommées *bonnes*, à parler proprement. Mais bien que le sens de l'Apôtre soit évident,

ment, que les fideles s'appliquent avec grand soin à l'étude & à la pratique des bonnes œuvres, & que tous en soient d'accord; il est pourtant vray, que l'une des paroles, dont il s'est servi pour s'en exprimer, & que nous avons traduite, *s'applique principalement*, n'est pas sans quelque difficulté. Elle signifie ordinairement dans le langage des Grecs *gouverner* vne chose, ou en avoir la *surintendance*; ce qu'il est malaisé de construire avec que les bonnes œuvres. Car que voudroient dire ces mots *gouverner les bonnes œuvres*? L'estime donc qu'à cause, que le devoir de ceux qui gouvernent est de maintenir & de conserver dans le meilleur & le plus fleurissant état qu'il leur est possible, les choses dont ils ont la surintendance, d'y veiller, & d'y appliquer tout ce qu'ils ont d'esprit & d'industrie, l'Apôtre par vne figure assez familière en tous langages a ici détourné ce mot en ce sens, disant *gouverner*, pour signifier la vigilance & la zéle, que ceux qui gouvernent ont des choses soumises à leur pouvoir & à leur soin: comme ce mesme mot pour vne semblable raison se prend quelquefois par les Grecs, pour dire assister, aider, & favo-

Gloss.
Vulgar.

riser. Il veut donc que chaque fidele depuis qu'une fois il a été entoolé par la foy entré les enfans de Dieu, fasse état que les *bonnes œuvres* sont deormais son employ & son partage: qu'il les regarde, comme la province, dont l'intendance luy a été commise, pour y appliquer tous ses soins, autant que l'étendue en est grande: pour ne laisser jamais passer aucune occasion d'en faire quelcune sans en vser; & prenane garde en les faisant d'y bien observer tout ce qui y est requis, avec vne telle exactitude, que nul n'y puisse rien trouver à dire. C'est-là, Fideles, ce que nous avons à faire depuis que nous avons vne fois creu en Iesus-Christ. C'est tout ce qu'il nous demande, C'est l'employ où il nous appelle. C'est la carrière de nôtre course; par laquelle il nous conduit à la possession de son heritage. Les bonnes œuvres sont autant de pas, que nous avançons dans ce voyage bien-heureux. Les maistres des autres religions obligent leurs disciples à cent choses fâcheuses, & incommodes; peu raisonnables la plus part; quelques-vnes extravagantes & ridicules; à apprendre les subtilités de l'école; à s'habiller, à manger, à dormir au re-

bours des autres hommes, à se battre ou à se discipliner le corps, à remarquer les jours, à conter des grains, à entreprendre des pèlerinages, à s'attacher à l'oreille & à la langue de certains Ministres, à dépendre d'une ville & d'une personne, & à prendre toutes ses fantaisies pour des oracles; comme vous le pouvez voir dans la religion Romaine, & dans les autres mondaines, qui lui ressemblent parfaitement à cet égard. Mais Iesus-Christ nôtre bon & sage Seigneur nous quitte de toutes ces bagatelles aussi importunes que vaines, requiert seulement qu'adorant Dieu en esprit & en vérité nous nous appliquions aux bonnes œuvres; ne nous donnant autre peine ni souci, que d'en faire continuellement, & de perseverer jusques à la fin dans ce saint & salutaire exercice. C'est-là toute la tâche de ceux qui ont creu en lui. Et en cela, comme en toute autre chose, paroist clairement sa sagesse divine. Car au lieu que les disciplines des autres sont vaines, & n'ont aucun rapport à l'image de Dieu en l'homme, celle de nôtre Iesus est tres-belle, tres-honeste, & tres-raisonnable, & infiniment utile à nos prochains.

Et c'est ce qu'entend l'Apôtre, quand il ajoute à la fin de nôtre texte, *Quo ces choses sont bonnes & viles aux hommes.* Encore qu'il n'importe pas beaucoup de le rapporter, ou aux choses, qu'il veut que son disciple presche, & affirme, ou aux bonnes œuvres, qu'il recommande aux croïans, il me semble pourtât qu'il est plus simple de le prendre en ce dernier sens; en disât que par ces choses, qu'il dit estre belles & viles, il entend les bonnes œuvres, dont il venoit de parler immédiatement auparavant, & auxquelles, comme au plus proche sujet qu'il ait nommé, appartient à bon droit cet éloge, qu'il ajoute en suite. Il leur donne deux qualités; l'une qu'elles sont *bonnes, belles, ou ha-* nestes, (car le mot Grec * ici employé * ^{me 164} comprend tout cela) & l'autre, qu'elles ¹⁶⁵ sont viles aux hommes. Pour leur bonté, elle reluit si clairement dans leur nature mesme, que personne n'en peut douter. Car les bonnes œuvres sont les rayons de l'image de Dieu, & les fruits de sa justice, & de sa sainteté. Il n'y a rien de plus legitime, que les devoirs où elles consistent, l'adoration & l'obeïssance de Dieu, l'amour des hommes, le respect de ceux

qui sont au dessus de nous, le soin de ceux qui sont au dessous, l'amitié & la concorde avecque les égaux, l'assistance des pauvres, la douceur, la debonnaireté, la patience & la beneficence envers tous, à chaque occasion, qui s'en presente. La beauté des vertus, & des actions qu'elles produisent, est si éclatante, que ces innombrables sectes, qui ont étrangement déchiré le genre humain en mille pieces, s'accordent toutes à les estimer & admirer. Et bien qu'une grande multitude de Payens & d'heretiques ayent ou méprisé, ou mesme combattu, & persecuté les autres parties de la doctrine Chrestienne: il ne s'en est point treuvé, qui ait osé ouvertement condamner sa morale. Les bonnes œuvres portent par tout leur passe-port avec elles; & se font respecter aux ames les plus sauvages; & il n'y a point de barbarie, où leur beauté n'ait treuvé de la veneration aussi-tost qu'elle a commencé d'y paroistre. Leur utilité n'est pas moins evidente. Je laisse le bien temporel, le secours, & l'assistance, dont elles font part aux hommes, à qui elles se communiquent; mais nul n'ignore l'insigne edification, qu'elles donnent à ceux qui les

voient, leur recommandant les personnes qui les font, rabbatant ou addoucisant la haine des vns contre nôtre profession, attirant les autres à l'embrasser, par le prejûgé qu'elles leur jettent dans l'esprit, que la doctrine, qui porte de si bons fruits, ne peut estre mauvaise. Certainement nous pouvons dire avecque verité, que ni les miracles, ni les disputes, ni les predications des premiers fideles, ne servirent pas tant à vaincre & convertir le monde, que leurs bonnes œuvres, & les beaux exemples de leur patience, de leur honesteté & de leur charité. Et si nous eussions imité l'admirable patron de leur innocence, & de leur sainteté, je ne doute point, que l'erreur qui resiste & regagne maintenant le dessus, ne se fust tendue il y a long-temps. Mais nos vices l'ont fortifiée; & la corruption trop visible de nos mœurs a été à la verité de nôtre doctrine l'efficace qu'elle devoit avoir sur les cœurs des hommes. Acquitons nous mieux desormais de nôtre devoir, Freres bien aimés; & obeïssons exactement à l'ordre que nous donne l'Apôtre; aux Pasteurs de prescher la sainte doctrine de l'Évangile avec fermeté & resolution; à

tous les fideles d'avoir soin de s'appliquer aux bonnes œuvres. Nous ne pouvons nier, que Dieu ne nous ait suscité des Titres, c'est à dire des ministres de sa parole, qui nous l'ont annoncée sincèrement, & qui nous ont confirmé & certifié toutes les merveilles de sa grace; nous mettant incessamment devant les yeux, & l'horreur du gouffre d'où il nous a tirés, & la grandeur du salut, qu'il nous a donné, & la misericorde qu'il a déployée sur nous quelque indignes que nous en fussions, & la croix de son Christ, qu'il a livré à vne mort infame & maudite pour nous en racheter. Quels fruits a produit au milieu de nous vne amour si ravissante? vne grace si inestimable? A-t-elle touché nos cœurs d'un ressentiment digne d'un si grand bénéfice? Y a-t-elle éteint nos passions? ou changé nos pensées & nos desirs? A-t-elle amendé nos mœurs? ou converti nos ames de la terre au Ciel, de la vanité à l'éternité? C'est bien à la verité ce qu'elle devoit faire; & ce que Dieu, & ses Anges & ses serviteurs avoient raison d'en attendre. Mais il faut avouër, à nôtre confusion, que nôtre dureté a résisté à toutes ses bontés; & qu'il pourroit bien juste

ment nous faire les mesmes reproches
 qu'il faisoit autrefois à l'ancien peuple;
J'a vois attendu que ma vigne produisist des Esay. 5.
raisins; & elle a produit des grappes sauvages. Deut.
Est-ce ainsi que vous recompensez le Seigneur, 31. 6.
peuple fol, & qui n'estes pas sage? Mais cette
 souveraine bonté nous a supportés jus-
 ques à cette heure; Que n'a-t-elle point
 fait pour nous amener à la reconnoissance
 de nos fautes, & à l'amandement de nos
 mœurs? Elle nous montre la verge il y a
 desja long-temps; nous frappant par in-
 tervalles, & temperant toujours ses coups
 de quelques marques de son amour. Car
 n'est-ce pas vn miracle de sa main, que
 nous ayons subsisté tant d'années au mi-
 lieu de tant de dangers & de morts? Du-
 rant ces derniers troubles nommément
 quelle fut la providence de ce miséricor-
 dieux Seigneur, & sur tout ce troupeau,
 & sur chacune de nos familles? Il nous
 conserva dans les feux; & ces flammes,
 qui consumerent tant de personnes &
 tant de maisons à l'entour de nous, ne
 brulerent pas vn de nos cheveux. Quel-
 le reconnoissance ne lui devons nous
 point pour vne telle grace, où luisoient si
 clairement & sa bonté & sa puissance? Et

neantmoins nous en avons été si peu touchés, que dès que le petit fut passé nous en perdîmes la memoire. Chacun retourna à son premier train; & sans songer à ces *bonnes années*, où toutes les voix & tous les coups de Dieu nous appellent; nous rétablîmes aussi tost au milieu de nous les exercices de nos vices & de nos passions. L'avarice & l'ambition y releverent leurs enseignes; & la débauche & la dissolution, la haine & l'animosité y recommencèrent leurs ravages. Et bien que la vie de la plupart de nous ne differe en rien de celle des superstitieux, des Payens, & des mondains, nous ne laissons pas de nous vanter tous également d'estre Chrétiens; & mesme Chrétiens réformés. Ne vous étonnés donc pas, Fideles, si Dieu qui est jaloux de sa gloire, & desirieux de votre salut, continué encore à vous frapper; & si apres vous avoir fait voir qu'il vous peut conserver dans le peril, il vous montre maintenant qu'il peut vous perdre dans la seureté. Car c'est ainsi qu'il faut prendre cette lamentable breche, que sa main fit dernièrement dans ce troupeau par le funeste accident qui engloutit ici dans les eaux un bon nombre

de nos freres, presque sous les yeux de toute cette assemblée. l'avoué que sa bonté s'y mesla aussi visiblement, non seulement en la conservation des personnes qu'il sauva de ce naufrage, quelques vnes mesme miraculeusement; mais aussi dans la dispensation, dont il vfa envers celles qu'il retira hors du monde, leur ayant fait la grace immédiatement auparavant de se trouver en ce lieu, & de l'y prier & de l'y servir; & d'y recevoir par sa parole & par son esprit les mouvemens & les sentimens necessaires à mourir en Jesus-Christ; Et c'est ce qui nous doit consoler de cette grand' perte; & nous assurer que c'est encore vn coup de l'amour, & non de la colere de Dieu; pour nous amander, & non pour nous perdre. Mais au reste faisons état je vous prie, que tout ce qu'il y a eu de triste & de tragique dans cét accident est vne leçon terrible, mais salutaire pour dompter nôtre endurcissement; qui nous presche avec vn ton effroyable, qu'il n'y a point de port, ni de secreté, ni d'asyle contra la puissance de nôtre-Dieu; & que nôtre vie terrienne & tout ce qui s'y rapporte, n'est qu'une foible vapeur, que

mille accidens impreveus nous peuvent ravir à toute heure. Et ne vous imaginés point qu'elle soit plus assurée sur la terre que sur l'eau. Si vous y prenez bien garde, vous trouverez que la terre a aussi ses naufrages; ses accidens, qui y brisent & y engloutissent la fortune & la vie des pauvres hommes aussi soudainement; & aussi violemment, que dans l'autre element. Le moyen de bien assurer & nos desseins, & nos vies est de les mettre en la protection de Dieu; en faisant nôtre paix avec luy; & renoncant désormais à tout ce qui l'offence & l'irrite, pour nous appliquer de tout nôtre cœur aux bonnes œuvres; qui sont l'unique reconnoissance qu'il nous demande de tant de biens qu'il nous a faits, & l'unique fruit qu'il attend des soins qu'il a eus de nous planter en l'Eglise de son Fils, & de nous arroser fidelement de l'eau mystique de ses Prophetes & de ses Apôtres. Rompons avecque les vices & avecque les passions de nôtre chair; & étouffons toutes leurs maudites productions. Pleurons le temps que nous avons perdu à leur service; le nombre & l'honneur des pechés; que ces injustes & cruelles

les maistresses nous ont fait commettre; l'offense que Dieu en a receuë; le scandale qu'en ont pris les hommes; la honte & l'infamie qui nous en revient. Considerons les regrets & les remords que leur iniquité laisse dans nos consciences; les châtimens qu'elle a attirés sur nous; & le peril de la damnation, où elle nous engage. Arrachons nous vne bonne fois de ce chemin de perdition; & rentrons dans les voyes de la justice & du salut. Qu'il ne paroisse plus dans ce troupeau aucune des marques des enfans de Satan; aucunes des mauvaises œuvres, qui mènent les hommes en enfer. Que les impuretés de la débauche, que les rapines & les fraudes de l'avarice, que les horreurs de la haine & de la cruauté, que toutes les folies de la vanité en soient bannies pour iamais. Que l'honnesteté, la douceur, la chasteté, la liberalité, la charité, la patience & la modestie y fleurissent en tout temps; Qu'elles nous couronnent de leurs fruits, & justifient notre profession devant Dieu & devant les hommes. Ne laissons passer aucun jour sans faire quelque bonne œuvre. Cherchons-en les occasions, & les embras-

sons avec ardeur autant de fois qu'elles se presentent. S'il y a quelque vertu & quelque loüange, quelque chose de veritable, de pur ; d'aimable, de venerable & de bonne renommée, pensons y & le faisons. C'est là, Fideles, la forme & l'ame, & la verité du Christianisme. Vivre ainsi c'est estre Chrestien ; cest estre vraiment de la religion reformée. Sans cela faites état que quelque profession que vous fassiez, & sous quelque masque que vous vous cachiez, Iesus-Christ ne vous peut connoître pour sien ; & que bien loin de vous donner part en sa grace & en sa gloire, il s'offensera même & vous punira de l'audace que vous avés eüe de prendre son divin nom en vain, & de profaner ses livres saintes, étant du parti de son ennemi. Mais j'espere que par sa bonté il aura pitié de nous, & que rendant par la vertu de son esprit, les instructions de sa parole & de ses châtimens efficaces à nôtre salut, il nous donnera une vraie repentance pour pratiquer désormais la leçon qu'il nous a faite aujourd'huy par la voix de son Apôtre. Et pour échantillon de vôtre obeïssance, je vous demande deux choses. Freres bien-aimés

eres-

tres équitables & tres faciles à la verité; mais auxquelles neantmoins vous avés été souvent exhortés en vain. L'une, que vous rendiés à ces saintes assemblées le respect qui leur appartient, honorant toutes les actions qui s'y celebrent, la lecture de la parole, & l'administration des sacremens d'un silence religieux, & d'une attention digne des mysteres de Dieu; au lieu du desordre & de la confusion, dont nous nous sommes plaints tant de fois. L'autre est, que vous n'ayés nulle part aux jeux & aux excés, aux dances & aux réjouissances profanes de cette saison; que vous laissiés aux mondains toute la pompe de leur miserable carnaval, sans souiller vos personnes ni vos yeux des ordures de ces divertissemens charnels, par lesquels ils se preparent dignement aux jeusnes pretendus de leur carefme superstitieux. Si vous nous refusez deux choses si aisées; que pourrons nous attendre de vous pour le principal? pour la mortification interieure de la chair & de toutes ses convoitises? & pour le renouvellement spirituel de vos ames? Donnez nous cette consolation, mes Freres; Donnés nous ce gage de votre amant



dement ; & ce témoignage de la résolution que vous prenez de vous appliquer à l'étude des bonnes œuvres. Le Seigneur Jésus, dont l'amour & la bonté est infinie, veuille vous en faire la grace, vous changeant & reformant tout entiers & pour le dedans & pour le dehors de votre vie, & conservant vos corps & vos esprits purs & impollus & sans reproche jusques au grand jour de sa venue, à sa gloire, à l'édification de vos prochains, & à votre salut. Amen.



SERMON DIX-SEPTIÈME.

TIT. III. VERS. 9. 10. 11.

9. Mais reprime les folles questions, & genealogies, & contentions, & debats de la Loy ; car elles sont inutiles, & vaines.

10. Rejette l'homme heretique apres la premiere & seconde admonition ;

11. Sachant que celui qui est tel est renversé, & peche étant condanné par soy-mesme.



HERS Freres ; C'en est pas sans raison, que les conducteurs du peuple de Dieu sont comparez à des Pasteurs, & qu'ils en portent mesme le nom dans l'Ecriture du Vieux * & du Nouveau Testa-

* Ezeq
34. 7. 7.
Ier. 10.
21.
Eph. 4.
11. 2.
Pierr. 2.
4.

ment, & dans le langage ordinaire de l'Eglise. Car leur charge a beaucoup de rapport avec celle des Bergers en la plus grand' part de ses fonctions. Comme le devoir d'un Pasteur est de bailler vne bonne & saine pâture à ses brebis, ainsi celui du Ministre de Dieu est de donner au troupeau, dont il a la conduite, vne doctrine sainte & salutaire, & capable d'édifier & de consoler les ames. Et derechef, comme il faut que le Berger se garde de bailler à ses troupeaux, ou des herbes venimeuses, ou des fatras, & des choses qui n'ont nul suc mesme à la nourriture; ainsi est il du soin du Pasteur Evangelique de ne mesler dans les enseignemens de l'Eglise nulle erreur pernicieuse; nulles speculations, inventions, ou traditions frivoles, & inutiles à la vie spirituelle. Et enfin comme le bon Berger ne s'acquiesce pas seulement de ces devoirs envers son troupeau, mais le defend encore fidelement & contre la violence des loups, & contre l'avarice des mercenaires; ainsi les vrais serviteurs de IESVS-CHRIST ne pourvoient pas seulement eux-mesmes à la nourriture spirituelle des brebis mystiques, mais en eloignent soigneusement

tous les seducteurs, & corrupteurs de la saine doctrine, les décriant & les chassant de leur communion, comme autant de loups ravissans. Tite ayant donc été appellé à ce divin ministère, & étant employé à l'établissement des Eglises de l'isle de Candie, Saint Paul n'a pas manqué entre divers ordres excellens, qu'il lui baille pour sa conduite, de lui recommander expressément, & en sa personne à tous les serviteurs de Dieu, ces trois devoirs de la charge pastorale. Vous avés dés-ja ouï ce qu'il lui dit du premier dans le verset precedent, où il lui commandoit de prescher avec fermeté & assurance les mysteres de l'Evangile, comme paroles certaines, viles & salutaires aux hommes, pour les former à la vie Chrestienne & aux bonnes œuvres, qui en sont les vrais & necessaires fruits. Maintenant dans les trois versets, que nous avons leus, il lui prescrit les deux autres devoirs; & premierement opposant à la solidité de la parole Evangelique qu'il vient de lui recommander, la vanité & la folie des doctrines creuses & inutiles de l'erreur, *Mais (dit-il) reprimo les folles questions & genealogies, & contentions & débats de la loy; car elles sont inutiles.*

Et vaines. Puis il ajoute avec quelle prudence & vigueur il doit repousser l'ennemi & le corrompateur de la verité; *Rejette,* (dit-il) *l'homme heretique apres la premiere & seconde admonition; sachant que celui qui est tel est renversé, & peche étant condanné par soy-mesme.* Ce sont les deux parties que nous nous proposons de traiter en cette action, si le Seigneur le permet; expliquant ce que l'Apôtre nous y a laissé de ces deux devoirs du Pasteur Evangelique, & les deux raisons dont il a armé son exhortation. Nous les examinerons chacune en son propre lieu; & toucherons sur ce sujet ce qui semblera le plus propre & le plus pressant pour vôtre edification.

L'Apôtre nous apprend en divers lieux de ses Epîtres, que les Juifs & les Judaïsans troublerent grandement l'Eglise à ses commencemens, fourrans dans le Christianisme diverses opinions & fantaisies étrangères, & meslant le mauvais levain de leurs vaines traditions dans la pâte pure & siacere de l'Evangile de IESUS-CHRIST; comme vous le pouvez voir nommément dans l'Epître aux Galates, & dans le deuxiesme chapitre de celle qu'il a écrite aux Colossiens. Et il tesmoignoit

expressément ci-devant dans le premier chapitre de celle-ci, que la naissance de l'Eglise de Candie ne fut pas exemte de ce travail, ces mauvais ouvriers s'y étant aussi adressés pour la corrompre & l'infecter de leurs poisons ; *Il y en a (dit-il) qui ne se peuvent ranger, jaseurs & seducteurs d'esprits, principalement ceux, qui sont de la circoncision, auxquels il faut fermer la bouche; qui renversent les maisons toutes entieres, enseignant pour gain des-honneste ce qui n'appartient point.* Et vn peu plus bas il parle nommément des fables Indaiques; defendant aux fideles de s'y addonner. Ce sont ces gens-là qu'il touche encore en ce lieu; ordonnant à son disciple de fuir leur methode & leur traditive vaine; & de se bien garder des embarras de leurs disputes frivoles; comme il paroist de ce qu'il dit expressément *des debars de la loy*; ce qui ne se peut rapporter qu'aux Juifs & à leurs disciples, dont la loy (c'est à dire celle de Moïse) est l'occupation, & le sujet de leur étude & des contestations, qui en naissent. Et parce que cette peste s'épandoit fort, attaquant la plus grand' part des Eglises, il donne ailleurs de semblables avertissements à Timothée son autre disciple; Re-

Tit. 1.
10. 11. 14.

2. Tim.
2. 23.
1. Tim.
4. & 6.
4. 5.

jettes (dit-il) les questions folles, qui sont sans instruction; sachant qu'elles engendrent débats; & de rechercher, Denonce leur qu'ils ne s'addonnent point aux fables, & aux genealogies, qui sont sans fin, & qui engendrent questions plustost qu'edification de Dieu; & il lui remontre encore dans vn autre lieu combien cette maladie étoit dangereuse, disant de ceux qui en sont frappez, qu'ils languissent après des questions & des débats de paroles, d'où s'engendrent des envies, des noises, des medisances, & de mauuais soupçons, vaines disputes d'hommes corrompus d'entendement & destitués de verité, reputans la pieté estre gain. La conformité des paroles, qu'il emploie dans ces passages, montre assés, qu'ils se rapportent tous à vn mesme sujet. Car vous voies qu'il remarque dans les vns & dans les autres les questions folles, les genealogies, les débats, & contentions; qui sont precisement les quatre vices qu'il veut dans ce lieu, que Tite fuyé & abhorre, vsant d'vn mot que l'interprete Latin traduit simplement éviter; mais qui selon la raison de son origine, que nôtre version a suivie, signifie proprement reprimer, & empêcher qu'vne chose ne gagne pais, & ne s'étende à nous, la recoignant, & la re-

Sept.
Pars.

poussant de toutes parts, & lui fermant
 toute entrée & tout accès au milieu de
 nous, de quelque côté qu'elle se présente.
 D'où paroist que le bon serviteur de
 Dieu doit apporter vn grand soin, & vna
 singuliere diligence pour fermer la porte
 de l'Eglise à toute cette mauvaise mar-
 chandise, que l'Apôtre decrie en ce lieu;
 non seulement en s'en abstenant lui-mes-
 me, mais aussi en empeschant de tout son
 pouvoir, que les autres ne la debitent au
 milieu de son troupeau, ou que quelcun
 ne la convoite & n'y prête la veüe & l'o-
 reille. Il met premierement en ce rang
les folles questions. Il est vrai qu'il faut cher-
 cher pour trouver; selon l'ordre, que le
 Seigneur nous donne lui-mesme, *Cher-
 chés* (dit-il) *& vous trouverez;* & il est cer-
 tain, qu'il y a des questions qui sont di-
 gnes, & de la chaire, & de l'audience de
 l'Eglise, quand on recherche des choses
 dont la connoissance est vtile & salutaire;
 & que l'on gouverne tellement la liberté
 de son esprit, que l'on retienne constam-
 ment la verité divine, sans admettre con-
 tr'elle aucune des doutes, ni des fausses
 apparences, que la curiosité humaine y
 rencontre. Mais quand on recherche des

choses, ou inutiles, & dont la connoissance ne sert de rien à la pieté, ou obscures & impenetrables, soit pour la hauteur & sublimité de leur nature, soit pour ce que la lumiere de la revelation divine, necessaire à les trouver, nous manque; certainement ces questions là sont vraiment folles, comme l'Apôtre les appelle. Car c'est vne folie bien evidente de travailler à ce qui vous est ou inutile ou impossible; la vraie sagesse ne s'occupant à rechercher, que ce qu'elle peut trouver, & d'où l'ayant treuvé elle tirera quelque fruit. Ce qui nous reste des disputes des anciens Juifs, dans vne grosse masse de livres, qu'ils appellent le Talmud, consistant en dix grands volumes, nous montre assés que ce n'est pas d'aujourd'huy, que les *questiōs folles* font la plus grand' part de la doctrine de cette miserable nation. Car tout y est plein de questions ou extravagantes & ridicules; ou basses & frivoles, ou dés-honestes & impudentes, ou incertaines & insolubles; toutes nées des imaginations de ces cerveaux creux ou malades. Les réponses & solutions qu'ils y apportent sont semblables aux questions; les vnes bourruës, les autres

impertinentes & hors de propos; & toutes fondées ou sur des visions chimeriques, ou sur des jeux d'esprits grossiers, qui tor-dent effrontement l'Écriture à leur fantaisie, ou sur quelques traditions non seulement incertaines, mais mesme le plus souvent badines & déraisonnables. Et à ouïr les discours de ces Rabbins, les vns proposans leurs questions, & les autres en donnans la solution; il semble proprement que ce soit l'entretien de deux personnes, à qui le feu d'une fièvre chaude a brouillé la cervelle; tant toutes choses y sont dites mal à propos & hors de toute raison. Et il me semble que l'un des plus estimés de leurs Rabbins modernes a beaucoup mieux rencontré qu'il ne pensoit, lors que rapportant les pertes que sa nation a faites en la captivité de Babylone il dit qu'entr'autres choses, elle a perdu la sagesse & la connoissance; parce qu'autrefois c'étoit un peuple sage & entendu; mais que depuis ce temps là la sagesse des sages est perie, & l'intelligence des entendus s'est cachée, & il n'y a aucun R. Abrahanel in Isai. 52. 13.

avec nous (dit-il) qui sache jusques à quand Israël est comme un peuple fol; & comme une colombe naïve & sans entendement. Il cust Pf. 74. Of. 72.

encore mieux jugé, s'il eust reconnu que cette folie s'est accrue & épaissie en eux, & y est enfin venue à l'extrémité où nous la voyons par vne juste vengeance de Dieu, contre l'incrédulité & l'ingratitude, dont il se sont rendus coupables en rejetant indignement le Christ, qu'il leur avoit envoyé. Les *genealogies*, que l'Apôtre ajoûte en deuxiesme lieu, & qu'il nomme encore ailleurs expressement, font aussi partie de la maladie des Juifs, Les savans, qui ne treuvent rien à leur goüst que ce qui est rare & particulier & éloigné du sens commun des autres hommes, ne daignent pas prendre cette parole à la lettre, & l'entendent des chaisnes de certaines productions, ou emanations divines, que les plus subtils Theologiens des Juifs, & les Philosophes Platoniciens, & les anciens heretiques nommés Gnostiques, introduisoient en leur religion; mariant & accouplant ensemble certaines idées que les Juifs appelloient *Middot* ou *Sephiroï*, c'est à dire, les propriétés ou les nombres, & les Valentiniens les *Æones*, c'est à dire, les siècles; de l'union des vnes faisant naistre les autres; & les disposant selon le rang de leurs productions

Grot.in
i. Tim.

3. 4.

imaginaires en la forme de l'arbre d'une
 genealogie ; mettant les premières au
 plus haut lieu , & les autres en suite.
 Mais il n'est pas besoin d'en venir à ces
 resveries , qui semblent n'avoir paru dans
 le monde , que depuis le temps des Apô-
 tres. Il est beaucoup plus simple , plus
 facile , & plus raisonnable d'entendre à
 la lettre avecque tous les autres inter-
 pretes tant anciens que modernes , ces *ge-
 nealogies* , que Saint Paul a ici nommées.
 Car il est constant que les Juifs enflés de
 la noblesse de leur sang issu des Patriar-
 ches & des Prophetes , en conservoient
 soigneusement la memoire ; & que cha-
 que tribu , & mesme chaque famille avoit
 le livre de sa descente ; où étoient curieu-
 sement décrits & représentés tous les
 degrés de leur generation depuis Abra-
 ham jusques à eux. Et outre la passion
 que tous les peuples ont naturellement
 pour l'antiquité de leur extraction , la pre-
 rogative que les Juifs attribuoient à la
 leur , faisoit qu'ils s'en picquoient extre-
 mement , s'imaginant presque tous qu'il
 leur suffisoit pour leur acquérir le salut eter-
 nel. Et comme les choses de cette nature
 sont particulieres , anciennes & passées par

plusieurs personnes, sont ordinairement obscures, embrouillées, & difficiles à demeller; ils y mettoient beaucoup d'étude, & en composoient des livres & des disputes; & il y avoit des gens parmi eux qui en faisoient métier, & qui y élevoient leurs enfans; toute la nation admirant, & tenant pour vne fort grande & fort estimable science de pouvoir raconter toute la suite de leurs genealogies, soit de celles que nous lisons dans l'Écriture, soit des autres qui se conservoient dans les titres & archives des maisons publiques & particulieres; comme Saint Ierôme le tesmoigne dans l'écrit qu'il nous a laissé sur cette Epître: * Ainsi cette science avoit acquis vn tel credit parmi eux qu'elle faisoit partie de leur Theologie. Et bien qu'il y eust de l'excés en cela, si est-ce qu'avant la revelation du Seigneur Iesus, ce soin demeurant dans la moderation legitime, n'étoit pas blasmable; parce qu'il servoit à l'éclaircissement des anciennes Propheties, & d'vne verité tres-importante. Car les Prophetes ayant predit que le Messie naistroit de la tribu de Iuda, & mesmes de la famille de David, il importoit que les genealogies de tout ce

* Sur ce lieu.

peuple se conservassent, distinguées clairement selon leurs tribus & leurs familles, pour justifier la naissance du Christ; & c'est la raison pourquoy Dieu en a mesme fait inserer les principales dans les registres de ses anciennes Escritures, comme vous le pouvés voir notamment dans le livre des Croniques. Mais depuis que le Messie a été exhibé & pleinement justifié, tant à cét égard, qu'à tout autre; le discours, & le sujet des genealogies n'a deormais aucun lieu dans la religion; où la chair & le sang & la naissance, & les titres des ancestres, sont inutiles; où le Barbare & le Grec, le Juif & le Gentil sont égaux, n'y ayant que la seule pieté, la foy, la charité, & la sanctification qui soient considerables en Iesus-Christ; comme l'Apôtre l'enseigne ailleurs bien expressément. Apres les folles questions & genealogies, Saint Paul defend les contentions, & les debats de la Loy. Le premier de ces deux mots se peut prendre ou en general, pour dire qu'il ne faut pas qu'un Pasteur soit contentieux, ni d'une humeur aigre, qui aime à disputer; selon l'avertissement qu'il donne ailleurs à Timothée, que le serviteur du Seigneur ne doit

^{1. Cron.}

^{1. & 2. & suiv.}

^{2. Tim.}

^{2. 24.}

pas estre debateur, mais doux en vers tous; ou bien il faut joindre cette parole avecque la suivante, & les rapporter toutes deux à ce qu'il ajoûte de la loy, que Tire fuie & reprime les contentions & les debats, ou disputes de la loy; & ce sens me semble plus commode, & plus propre au dessein & au propos de l'Apôtre. Car tout ce verset regarde les abus des Juifs, & de leurs seducteurs, occupés en des questions folles, & en des genealogies; & en des disputes & contentions sur la loy. Ce n'est pas que la loy, qui est toute sainte & divine, les obligeast à ces debats; Mais leur perversité en faisoit la matiere de leurs querelles. Il en reste encore des traces bien expressees dans la doctrine des Juifs modernes; qui par leurs sotes gloses sur chaque article de la loy, sur la necessité & maniere de l'observer, se divisent en opinions differentes, & escrivent rudement les vns contre les autres; & tous pour l'ordinaire avecque plus de passion, que de raison; Comme par exemple sur le quatriesme article de la loy, qui est du Sabbat, il y a vn grand nombre de questions & d'avis differens entre leurs Rabbins de la façon de bien observer le Sabbat; des

œuvres

œuvres & des actions dont il se faut abstenir, & des precautions qu'il y faut apporter. Il se peut faire aussi que l'Apôtre regarde ici aux scrupules des Chrétiens Israélitains, qui pressoient les uns l'observation d'un article de la loy; & les autres d'un autre; les uns étant plus roides; & plus chagrins; & les autres moins; & disputant entre eux sur tels sujets comme si ç'eussent été des choses fort importantes; au lieu que maintenant sous l'Évangile elles ne sont toutes d'aucune consideration, la loy qui les ordonnoit ayant été abrogée & ancantie par l'alliance de grace établie par le sang de Jesus-Christ. Et c'est ce qu'ajoute l'Apôtre, quand pour raison de ce qu'il commande à Tite de fuir & de reprimer telles choses; Car (dit-il) *elles sont inutiles; & vaines.* Il raporte ces mots, non simplement aux disputes de la loy, mais en general à tout ce qu'il a exclus de la predication de Tite; c'est à dire, aux folles questions, aux genealogies, & contestations legales; étant evident que toute cette vieille mercerie Judaïque n'est de nulle utilité pour le royaume de Dieu. Et son raisonnement, qui exclut ces choses, parce qu'elles sont *inutiles & vaines.*

Pp

nous prescrit cette regle generale , que tout ce qui ne sert point à la pieté doit estre banni & de la predication des Pasteurs & de la foy des Chrétiens. En vous arrestant aux choses necessaires, dont l'usage pour la sanctification est tout evident, vous gagnés premierement ce point, que vous ne travaillés jamais en vain. Puis apres vous avés encore cét avantage, que vous ne perdés point de temps, qui nous doit estre tres-cher, vû que l'espace de nôtre vie est si court, & le dessein de nôtre salut si grand, & si difficile. Vous m'allegués que si vos traditions & vos ceremonies ne sont pas d'un usage necessaire en la pieté, du moins elles n'y sont pas contraires ni prejudiciables. C'est vne maigre recommandation pour les faire entrer dans la religion, où l'Apôtre n'admet rien d'inutile. Et certainement en cela mesme qu'elles ne sont pas vtils, elles sont dommageables, occupant vne partie de mon esprit, & de mon temps, que je dois tout entier au vrai service de Dieu. Mais le grand mal est encore, qu'étant vne fois receuës sous ce titre, elles ne manquent jamais de gagner peu à peu un plus honorable nom, & de passer en fin,

pour nécessaires, bien qu'elles ne fussent entrées que comme indifferentes. C'est ce qui est arrivé dans la communion de Rome; où les Pasteurs ayant négligé l'ordre que Saint Paul donne ici à Tite, & ayant au commencement pour quelques pre-
 textes plausibles, entr'ouvert leurs chaires à des questions & à des disputes inutiles, elles y ont avecque le temps acquis vne telle autorité, qu'aujourd'hui on les tient presque toutes pour des articles de foy, que l'on fait marcher en mesme rang, que les plus essentielles verités de l'Evangile. Et la curiosité fouillant & remuant sans cesse a pris occasion de faire sur ces derniers articles de nouvelles questions, & d'exciter mille contestations, qui à vrai dire, ne sont toutes que des chimeres & des fantaisies, & ne peuvent estre autres, parce que le fonds, d'où on les fait naistre, n'est qu'une opiniõ ou fausse, ou du moins douteuse & incertaine, qui ne subsiste qu'en l'air & dans le cerveau de ceux qui l'ont ou inventée, ou suivie. l'avouë que le sujet de leurs disputes est autre que ce-
 lui que prenoient les Juifs. Mais le jeu, & le peril est mesme. Car leur Theologie n'est presque toute entiere autre chose.

se qu'un ramas infini de questions, aussi folles que celles des Juifs, puis qu'elles ne sont pas moins vaines, ni moins superflues. Divers grands hommes de leur parti mesme se sont plaints de cette licence effrenée de leur doctrine Scolastique; qui se jouë des plus sacrés mysteres, & les transforme en problemes, sur lesquels ils disputent pour & contre vne infinité de choses nées de leur ignorance, ou de leur audace dans la profonde oisiveté de leurs cloistres. Il y en a dont la lecture feroit fremir toute ame religieuse; tant elles sont temeraires & insolentes; mais on peut dire en verité qu'elles sont toutes fort inutiles. Celles-là sur toutes les autres sont vaines au suprefme degré, qui sourdent d'un dogme faux & impossible; comme ce qu'ils disputent avec un grand effort de part & d'autre sur la transsubstantiation, & sur ses suites; demandans comment le corps de Iesus-Christ se rend present sous les especes du pain & du vin; s'il y est produit, ou s'il y est simplement amené; comment subsistent les accidens apres la ruine de leur sujet; comment ils nourrissent ceux qui les prennent, & s'ils sont changés en leur sub-

stance ; comment le corps du Seigneur tout entier est là enclos dans vne petite miette, & quelle y est sa situation & sa posture, & celle de chacune de ses parties ; & ce qu'il devient quand le pain se moisit, ou qu'il tombe en quelque lieu sale, ou qu'il est avalé par vn animal, comme cela est quelquefois arrivé ; & comment vn corps est en plusieurs lieux à la fois, marchant ici vers l'Occident, & ailleurs vers l'Orient ; ici gelé de froid, & ailleurs brulant de chaud ; le tout en vn mesme moment. Mais leurs questions sur la morale, ne sont pas moins folles ; sur tout celles que les Casuistes disputent touchant le sacrement du mariage ; qui ont scandalisé tout ce qu'il y a d'honestes gens dans leur parti mesme. Celles-là ne sont pas seulement vaines & inutiles. Elles sont dangereuses ; elles sont pernicieuses ; elles souillent les yeux, & les cœurs ; elles blessent la pudeur ; & dés-honorent le Christianisme. Pour les genealogies, ils ont aussi les leurs, bien qu'un peu différentes de celles des Iuifs ; & pour lesquelles ils ne se piquent pas avec moins de passion, & auxquelles ils n'attachent pas moins la religion. Ce sont les successions de

leurs Papes & de leurs autres Prelats : qu'ils étudient & qu'ils étalent avec vne étrange pompe, apprenans exactement tous ceux, qui se sont assis sur leurs chaires depuis seize cens ans, & le commencement, & les temps, & la fin de chacun ; faisant dépendre de cette chaisne de robes & de mitres, qui se suivent l'une apres l'autre, toute la verité & infallibilité de l'Eglise ; tout de mesme que le Juif autrefois tenoit la benediction de Dieu estre inseparablement liée au sang de leur Abraham ; Comme si la maladie ne succedoit pas souvent à la santé, la tyrannie à la royauté, la servitude à la liberté, la pauvreté à la richesse, l'erreur à la verité, & le vice à la vertu ; ou comme si pour s'asseurer quel est le Christianisme & le salut, il falloit étudier l'histoire d'une succession continuée depuis seize siecles, pleine d'épines, & d'embarras, de contradictions, & d'obscurités, & non plutost consulter l'Escriture de Dieu, le canon de l'Eglise, la regle de la foy & des meurs ; qui donne sapience au simple, & le rend sage à salut. Mais ayant laissé entrer les questions folles, & les genealogies au milieu d'eux, ils n'ont

p^à éviter les contentions & les débats,
 qui en sont toujours les suites nécessaires,
 n'étant pas possible que tous soient d'ac-
 cord sur des opinions ou fausses, ou in-
 certaines, & sans fondement. Avecque
 toute leur vnion pretenduë qu'ils font
 sonner si haut, ils ne laissent pas d'entre-
 tenir & de perpetuer au milieu d'eux des
 guerres civile, & des divisions innom-
 brables. On y voit des Ordres entiers
 rangés en bataille les vns contre les au-
 tres; les Scotistes contre les Thomistes,
 les Theologiens contre les Canonistes,
 les Moines contre les Prelats, les Lanse-
 nistes contre les Iesuites, disputans eter-
 nellement, non seulement sur des cho-
 ses de peu d'importance, mais sur les ar-
 ticles meimes qui sont de la plus haute
 consideration, selon les maximès de leur
 parti; & s'échauffans dans ces contesta-
 tions jusques à s'accuser mutuellement
 d'heresie & d'impieté. Le Pape les laisse
 faire; comme le souverain Pontife des
 Juifs, qui souffroit dans sa communion
 les Pharisiens & les Sadduciens; ne les
 obligeant à la concorde qu'en ce qui tou-
 che proprement son interest. Et si les cla-
 meurs des vns & des autres le contrai-

gnent quelquefois d'interposer son jugement dans leurs débats ; pour ne rien perdre il s'y conduit avec vne étrange politique, leur donnant des Arrests conçeus en termes generaus & ambigus , où chacune des deux parties aduerses treuve son conte ; si bien que sans choquer l'autorité de leur commun Iuge , ils ne laissent pas de continuer leurs differens & leurs passions entr'eux. Comme il en vfa dernièrement dans la cause des Iesuistes & des Iansenistes ; temperant tellement la sentence de sa Bulle , que les vns & les autres protestent de la recevoir , sans cesser pourtant de plaider ; parce qu'elle leur a laissé en son entier ce qui étoit proprement le sujet de leur dispute, sans le décider au fonds. Mais Saint Paul , qui n'entendoit pas cette adresse mondaine, prescrit à son disciple vne conduite toute autre ; voulant , que s'il rencontre des gens obstinés dans leurs erreurs, il les fuie & rompe nettement avec eux. C'est l'ordre qu'il lui donne dans les paroles suivantes ; *Rejette (dit-il) l'homme heretique apres la premiere & la seconde admonition.* C'est fort à propos qu'il a ajouté cet avertissement. Car quelque devoir que face vn Pasteur

de reprimer les folles questions & les débats, il se treuve quelquefois des esprits ou testus & accariaftres, ou superbes & glorieux, ou vains & ambitieux, qui ne cedent jamais, & ne donnent aucun lieu à la verité de Dieu, ni à la paix de l'Eglise. Ce sont ceux-là que l'Apôtre appelle ici *heretiques*; d'un nom, receu & assez gonnudans le commun langage des Chrétiens. Le mot d'*heresie*, d'où il vient ne signifie pas simplement vne erreur dans les choses de la religion; mais vne erreur importante, & incompatible avecque la pieté & le salut, qui renverse quelcun des fondemens de la foy; ce qui arrive en diverses faffons. Car il y en a, qui nient formellement & expressement quelcun des fondemens de la foy; comme ceux qui enseignoient autrefois, que Dieu le Pere de Iesus-Christ n'est pas le Createur du monde, & ceux qui ont dogmatizé, que Iesus-Christ n'est pas Dieu benit eternellement avec son Pere. Il y en a, qui faisant profession de tenir tous les fondemens du Christianisme, & les confessans de bouche, les renversent pourtant en effect, y en ajoutant d'autres differens, incompatibles avecque la verité de la reli-

gion ; comme ceux, qui sous quelque pre-
 texte que ce soit , introduisent l'adora-
 tion des creatures , qui ne peut subsister
 avecque la pieté. Enfin, il n'y a point d'er-
 reur si legere en elle mesme , qui ne de-
 vienne heresie, quand on l'establit en qua-
 lité d'une doctrine necessaire & fonda-
 mentale, à laquelle vous pretendés obli-
 ger tous ceux qui ont communion avec-
 que vous : D'où vient que Saint Paul ana-
 thematize tous ceux qui evangelisent outre
 ce qu'il a evangelisé ; c'est à dire, tous ceux
 qui de ce qu'ils ajoutent à sa doctrine, en
 font partie de l'Evangile, le pressant com-
 me vn point de la foy necessaire au salut.
 Car s'ils le tiennent simplement par vne
 infirmité de conscience sans l'evangeliser,
 & sans presumer d'y obliger les autres, en
 ce cas-là Saint Paul bien loin de les ana-
 thematizer, les prend & les reçoit à foy,
 les entretenant en sa communion avec
 douceur & charité ; selon l'enseignement
 qu'il nous en donne dans le chapitre qua-
 torziesme de l'Epître aux Romains ; & com-
 me il le pratique envers les Philippiens,
 sous l'esperance qu'il a que Dieu leur re-
 velera aussi vn jour la verité des choses,
 dont ils avoient vn autre sentiment que

Rom.

14. 1. 4.

5. 6.

Phil. 3.

35.

lui. L'heretique est donc celui qui ren-
 verse la foy de l'Eglise, ou qui se separe
 de sa societé, & romt son vnion en l'vne
 de ces façons; ou niant les fondemens de
 sa creance, ou y en ajoûtant d'autres & les
 établissant à son plaisir. C'est cét homme
 là qu'entend l'Apôtre; voulant que Tite
 l'évite, comme traduit le Latin, & comme ^{μαρτα-}
 les anciens Grammairiens expliquent le ^{700.}
 mot de l'original; ou qu'il le rejette, comme ^{Glof-}
 nous lisons dans nos Bibles; & cela apres ^{far.}
 la premiere & la seconde admonition. Voies ^{μαρτα-}
 la prudence & la douceur & charité de ce ^{700. 1000.}
 saint homme. Il ne nous permet pas de ^{evito.}
 rompre d'abord avecque l'heretique, ni
 de precipiter dès la premiere connoissan-
 ce que nous aurons de son impieté nos
 foudres & nos excommunications con-
 tre lui. Il veut qu'avant que d'en venir à
 la rupture, nous taschions de le ramener;
 & que nous lui rendions ce charitable de-
 voir non vne seule fois, mais plusieurs
 fois. Car il met ici à mon avis vn nombre
 certain pour vn incertain, vne ou deux
 admonitions pour plusieurs admonitions,
 comme s'il disoit simplement apres l'a-
 voir averti & admonesté plus d'vne fois;
 ce qui nous épargne la peine que quel-

Matth.
18. 15.

ques-vns se donnent d'accorder ce precepte avec celui de nôtre Seigneur en Saint Matthieu , où il ordonne trois divers degres de la censure ou reprimande des pecheurs , en presupposant sans necessité que Saint Paul n'en met que deux precisement . Il entend seulement que nous ne devons pas nous rebuter si l'office de nôtre charité ne reüssit pas du premier coup . Mais au reste pour le nombre precis de nos admonitions , il le remet à nôtre prudence & charité , selon que la disposition du pecheur nous obligera à esperer plus ou moins de sa conversion . Cette admonition de l'heretique à deux parties ; la refutation de son erreur , & la remontrance de son devoir . Car il faut premierement lui decouvrir la fausseté , l'absurdité , & le peril de son opinion , refoudre ses doutes , & éclaircir le vice des mauvaises preuves qu'il en allegue , la combattre & la convaincre par de bonnes & solides raisons tirées de la parole de Dieu . Et puis lui remontrer son devoir , l'horreur & les pernicieuses consequences de sa faute , le scandale qu'il donne aux infirmes , l'offence qu'il commet contre Dieu , en violant la sainteté de son Evan-

gile, & l'union de son peuple, & contre les hommes, en brouillant leur esprit, & troublant leur paix, & lui denoncer les severes & inevitables vengeances du Ciel contre son crime, s'il ne s'en repent & ne s'amande. Si apres ces saintes & Chrétien- nes remontrances, reïterées autant que vous le jugerés à propos, il s'affermit & s'opiniâtre dans son erreur; alors l'Apô- tre veut que lavant vos mains, & prote- stant que vous n'avez nulle part en sa rui- ne, vous le laissiés-là, sans perdre plus de temps à ouïr les vaines excuses, & repli- ques de son opiniastreté, qui ne tarissent jamais; & que cessant d'agir avecque lui vous agissiés pour luy envers Dieu, le priant ardemment & incessamment, qu'il lui touche le cœur, & lui donne *repantance* ^{2. Tim} pour connoistre la verité & se réveiller & sor- ^{2. 25. 26.} tir du piege du diable, par lequel il a été pris pour faire sa volonté. Le ne doute pas que sous ce mot *evite-le*, ou *le rejette*, l'Apôtre ne comprenne aussi ce qu'il ordonne ail- leurs en des causes pareilles, que l'on se ^{Rom. 16} détourne d'un tel homme; que l'on ne se messe ^{17.} point en sa conversation, fuyant la frequen- ^{1. Cor. 5.} tation afin qu'il ait honte. A quoy il faut ^{11.} aussi ajouter la censure publique, la sus- ^{2. Thess.} ^{3. 14.}

pension ou le retranchement de la sainte Cene, & mesme l'excommunication, si le bien & l'edification de l'Eglise le requiert. Et bien qu'il n'y ait rien dans tout ce procedé qui ne soit d'une justice & equité toute evidente, neantmoins parce que cette cause où il s'agit du salut d'un homme, est extrêmement importante, l'Apôtre la fonde sur vne raison qui ne souffre point de replique, prise de l'état déplorable où est manifestement vn tel pecheur; Agis ainsi, ô Tite; sachant (dit-il) que celui qui est tel est renversé, & peche tellement qu'il est condanné par soi-mesme. l'avouë que la charité est d'un esprit pa-

1. Cor. 13.4.5.7. tient; qu'elle ne pense point à mal; qu'elle endure, qu'elle croit & espere tout; tant qu'il y a lieu & occasion de croire, d'esperer, & d'endurer. Mais elle n'est pourtant pas niaise, ni stupide; ni ne se roidit à croire ou à esperer des choses, dont toutes les raisons qui se presentent à ses sens, lui montrent qu'il n'y a rien à croire ni à esperer. Elle travaille à la conversion de l'heretique tandis qu'il y a quelque apparence d'y profiter. Mais quand le temps & l'experience nous montre qu'il est incorrigible; elle n'em-

peſche pas que nous ne croïons, bien qu'avec regret, ce que nous voions & touchons, & que nous n'ajoutions foy aux choses meſmes quelque contraires qu'elles ſoyent à nos deſirs, ſachant (die l'Apôtre) qu'un tel homme, c'eſt à dire, un heretique, qui mépriſe toute la lumiere & toute la chaleur des admonitions, qui lui ſont reiterées, qui ne ſe rend ni à l'evidence de la verité, ni à la crainte des jugemens de Dieu, ni à la conſideration de l'Egliſe, mais demeure toujours fier & inflexible dans ſon erreur, ſachant (dis-je) qu'un tel homme eſt renverſé. Il veut dire, qu'il n'y a plus en lui d'eſperance d'amandement; que c'eſt un homme perverſ, & où il n'y a nulle aſſurance, comme parle Moïſe dans le Deuteronomie; un eſprit renverſé qui ferme ſes yeux, & bouche ſes oreilles volontairement, & où il n'y a plus ni crainte de Dieu, ni charité envers les hommes. C'eſt vne metaphore priſe d'un bâtiment, qui n'eſt pas ſimplement ebranlé, mais ruiné & demoli de fonds en comble; parce que la ſincerité de la conſcience, & la droiture & honeſteté de l'ame eſt le fondement d'un homme de bien.

Deuter.
31. 109

Jerem.
st 9.

& vraiment Chrétien: Celui à qui des parties manquent est renversé & ruiné sans ressource. Il n'y a plus que la seule main de Dieu, qui le puisse relever; & c'est à lui qu'il le faut recommander, disant comme vn Prophete autresfois, *Nous l'avons traité & medeciné; mais il n'est point guéri pour cela.* Ce qu'ajoute l'Apôtre, que cét homme *peche condamné par soi-mesme*, sert à exprimer encore plus clairement la subversion de ce miserable; en ce qu'il ne peche pas par infirmité, ni par vne simple erreur; ou ignorance de la verité (ce qui seroit plutôt digne de pitié que d'horreur) mais par vne malice volontaire, contre la lumiere de sa propre conscience, qui le condamne dans le secret de son cœur, s'il prend la peine de lui en demander son avis. C'est ou la convoitise de la gloire, ou la crainte de perdre sa reputation, ou vn desir d'ambition, ou quelque autre passion mondaine, qui fait qu'il s'opiniâtre dans vne creance, & dans vne confession, dont sa conscience ne peut ignorer la fausseté & le vice; si bien qu'étant dans ces termes, ce seroit perdre sa peine de travailler davantage à l'instruire ou à l'éclairer,

l'éclaircir, parce que c'est vn obstiné qui ne veut pas entendre pour bien faire, & est semblable au malade, qui rejette tous les remedes qu'on lui presente, & se plaît en son mal, aimant mieux le souffrir, qu'en guérir. Tel est l'ordre du Saint Apôtre pour la conduite des Pasteurs envers les heretiques, que ceux de Rome violent encore beaucoup plus outrageusement, que le precedent, tant en la maniere, qu'en la forme. Je dis en la maniere; car au lieu que Saint Paul ne prive du commerce des Pasteurs que ceux qui sont vraiment heretiques; ceux-ci étendent cette rigueur sur les meilleurs & les plus religieux Chrétiens, qu'ils chargent faussement de ce nom infame d'heretique. Car vous sçavez que leur Pape & ses Ministres ne nous appellent jamais autrement; bien qu'ils ne nous puissent reprocher autre heresie, sinon le refus que nous faisons d'adhérer à leurs erreurs, & à leurs abus, nous tenant à la sainte doctrine du Seigneur & de ses Apôtres, telle qu'elle se voit dans leurs divins livres & en toute leur predication; servans Dieu en esprit & verité selon ses commandemens; participans à ses sacrements, & nous consolant & sanctifiant en

l'esperance de ses promesses; au lieu qu'en jettant seulement les yeux sur la religion Romaine, on y rencontre dès l'abord tant de cultes & de dogmes, les vns vains & superstitieux, les autres contraires à l'Ecriture, & tous fondés sur la fantaisie des hommes, sans aucun appuy sur l'autorité divine, qu'il est evident qu'en nous qualifiant heretiques ils nous accusent de leur crime, & nous donnent, à grand tort, le titre qui leur appartient tres-justement. Quant à la forme, fut-il jamais rien de plus contraire à la maniere dont Saint Paul veut que le Pasteur agisse avecque l'heretique, que le procedé de Rome avec ceux qu'ils flétrissent de ce nom odieux, & qui sont au fonds meilleurs Chrétiens qu'eux? Saint Paul veut que l'on admoneste l'heretique plus d'une fois, apres avoir reconnu son erreur. Ceux de Rome prennent ceux qu'ils soupçonnent n'estre pas de leur sentiment, & sans leur rien dire de la cause de leur capture, & sans leur administrer ni accusateur, ni tesmoins, ni mesmes les interroger, les mettent dans vne prison noire & si hideuse, qu'il n'y a point sur la terre vne plus vive image de l'enfer, &

là par vne cruauté la plus inique & la plus
denaturée ; qui ait jamais été ouïe , les
laissent quelquefois plusieurs années en-
tieres ensevelis tout vivans dans les te-
nebres & dans l'horreur jusques à ce qu'ils
viennent à s'accuser eux mesmes. Je lais-
se les autres circonstances de cette pro-
cedure abominable ; & ne toucherai que
la fin. Saint Paul veut que le Pasteur
voiant l'heretique endurci dans son im-
piété, le fuie & l'évite, & rompe avec-
que lui ; Ceux de Rome font mourir &
bruler vif, celui qu'ils ont jugé coupable ;
& le pratiquent ainsi en Italie & en Es-
pagne toutes les fois qu'il leur tombe
quelque fidele entre les mains. Quel-
ques vns de leurs plus savans Docteurs
écrivans sur ce passage, s'étant objecté à
eux-mesmes, que Saint Paul ordonne
que l'on fuie les heretiques, & non que
l'on les mette à mort, répondent que
l'Apôtre instruit ici l'Evesque, & non
le magistrat de ce qu'il doit faire. Mais
ils se moquent du monde à leur ordina-
ire. Car les Inquisiteurs, & les Ministres
de ce cruel & inhumain office, qu'ils
appellent *saint* ; & qui exercent tous
les jours les barbaries que j'ai touchées,

font ce des Magistrats ? Ne font ce pas des Ecclesiastiques ? des Prestres ? des Religieux ? des Evesques ? des Cardinaux ? Il est vray que pour la mort c'est le Magistrat qui l'execute ; mais en vertu de la sentence des Inquisiteurs. Car pour luy, il ne connoist point de cette sorte de procès ; & bien qu'en luy livrant le prisonnier, les officiers de l'inquisition le prient de ne le punir pas de mort, ils montrent bien que ce n'est qu'une hipocrisie & vne illusion qu'ils font ouvertement à Dieu & au monde ; puis que si le Magistrat differe seulement pour quelque temps de faire bralet vif le prisonnier qu'ils lui ont livré, & pour la vie duquel ils l'ont prié ; eux-mesmes le pressent directement ou indirectement de hâter cette execution, & le prennent à partie comme fauteur d'heretiques, s'il y manque ; comme ils nous l'apprenent eux-mesmes dans vn livre infernal, où ils n'ont point eu de honte de représenter au long les mysteres de cet épouvantable métier, avecque toutes ses fraudes & ses cruautés. Quand il n'y auroit en la religion du Pape autre marque que celle-là, qui ne voit qu'elle ne peut estre l'ouvrage, ni de

Fr.
Pegn.
in Di-
rect. In-
quisit.
P. 563. c.
6.

Iesus-Christ, ni de ses Apôtres, dont l'Évangile n'est tout entier que douceur, de bonnairété, & charité ? au lieu que cette noire & funeste discipline de l'inquisition Papale surpasse tout ce que l'on a jamais vû de plus cruel & de plus injuste, parmi les nations les moins humaines ? Dieu soit à jamais benit de ce qu'il nous a fait naistre dans vn état, où ces horreurs n'ont point de lieu, & sur tout de ce qu'il nous a retirés d'une communion si contraire & à la doctrine & à l'esprit de Iesus-Christ. Servons-le fidelement, & nous tenons religieusement à la solide & salutaire verité de sa parole. Laissons à l'erreur ses folles questions & ses embrouillées genealogies, & la vanité qu'elle cherche à diviser des atomes, à peindre des chimeres, & à remuer des ordures. Apres avoir goûté le pain de la maison du Seigneur, & les chastes delices de sa verité Evangelique, à Dieu ne plaise que nous convoitions ces tristes & insipides viandes de la superstition & de la curiosité. Travajlons à affermir nôtre connoissance plûtoft qu'à l'étendre ; & nous contentons des verités salutaires que Dieu nous a daigné reveler par son

Fils, & les cultivant & en tirant le fruit d'édification, qu'elles contiennent, gardōs nous bien de nous embarasser dans les questions ou obscures & impenetrables, ou frivoles & inutiles, qui dechirent l'esprit, & consomment le temps, & après beaucoup de peine n'appertent aucun solide profit; mais au contraire éloignent les hommes de la simplicité de l'Evangile, & les jettent en des contestations scandaleuses, qui aboutissent le plus souvent en des schismes & heresies. Par la grace de Dieu on n'en est pas encore venu jusques-là parmi nous; Nos Eglises ont été preservées de ce grand mal; & s'il s'y est élevé quelques questions & disputes, tant y a qu'il ne s'y est point vû d'heresies. Pour celles de dehors, fuyons l'halene & le commerce de ceux qui les suivent, & particulièrement de ceux qu'ils envoient expres pour nous solliciter, & pour corrompre la pureté de nôtre foy; nous souvenant du precepte de l'Apôtre, *Rejette l'homme heretique*. La verité est si claire dans la parole de Dieu, & a été mise en vn si beau jour, que nul ne la peut ignorer que volontairement. Et il ne faut pas douter que ces mauvais ouvriers, qui font métier de

nous travailler & harceler avecque leurs
 petites chicanes, ne soient condamnés
 par leur propre conscience pour peu qu'il
 leur en reste. Etans tels laissons les au ju-
 gement de Dieu; & nous étudions chacun
 dans nôtre vocation à affermir & justifier
 nôtre foy par vne bonne & sainte vie;
 servant Dieu & jouissant paisiblement de
 sa verité, en toute justice, charité & ho-
 nesteté. C'est là, chers Freres, le travail
 où il nous appelle, & l'exercice qu'il
 nous a donné, vraiment vtile & honora-
 ble; où vous employant vous en rempor-
 terés le fruit bien-heureux qu'il nous en a
 promis, la sanctification & la consolation
 en ce siecle, la gloire & l'immortalité en
 l'autre. Amen.



SERMON DIX-HUITIÈME.

TIT. III. VERS. 12. 13. 14. 15.

12. *Quand j'en voyeray vers toy Artemas, ou Tychique, diligente toy de venir vers moy à Nicopolis; car j'ay delibéré de faire là mon hyver.*

13. *Convoye soigneusement Zenas, Docteur de la Loy, & Apollos; que rien ne leur defaille.*

14. *Et que les autres aussi apprenent de s'appliquer principalement aux bonnes œuvres pour les usages necessaires, afin qu'ils ne soient point sans fruit.*

15. *Tous ceux qui sont avecque moy te saluent. Saluë ceux, qui nous aiment en foy. Grace soit avecque vous tous. Amen.*



HRS Freres; Il est certain que souvent les petites choses des grands hommes ne nous touchent pas moins que leurs plus éclatantes actions; & que dans les histoires des excellents écrivains de

l'antiquité les entretiens familiers de leurs heros avecque les moindres de leurs officiers & soldats nous plaisent & nous ravissent quelquefois autant que leurs plus hauts & plus relevés desseins ; parce que les premiers étant les purs & simples sentimens de leur nature, où l'art n'a point de part, nous découvrent mieux leur vraie & naïve forme, que les derniers, qui sont, si j'ose ainsi parler, des pieces étudiées & produites avecque l'effort extraordinaire de l'esprit ; Et c'est de là sans doute que naist la curiosité que nous avons presque tous de considerer jusques aux moindres actions, & paroles des personnes, pour qui nous avons de l'admiration. Nous n'en laissons rien que nous ne remarquions, & où nous ne treuvious du plaisir & du profit. Sachant donc combien vous aimés & estimés, Saint Paul, le grand Ministre du Seigneur Jesus, le divin Maistre des nations, j'ai creu qu'après avoir oui jusques-ici les hautes & graves leçons qu'il donne à Tite son disciple dans le corps de cette Epître, vous ne seriez pas marri d'ouir maintenant les salutations, les ordres, & les complimens familiers, par où il la conclut. Aussi n'est

il pas raisonnable de laisser imparfaite l'exposition de cette Epître, puis que Dieu nous a fait la grace de la conduire si près de sa fin. Les quatre versets, qui nous en restent, & que nous venons de vous lire pour achever aujourd'huy cette tasche, s'il plaist au Seigneur, pourront sembler d'abord assés steriles, & peu capables de fournir à l'edification, que cette chaire vous doit. Car enfin tout ce qu'y fait l'Apôtre, c'est qu'il prie Tite de se diligenter pour se rendre dans vne ville, où il faisoit état de passer son hyver, & qu'il l'avertit d'avoir soin de deux amis qui prendroient leur chemin par l'isle de Crete; & qu'il luy dit adieu; Ce sont là (dirés vous) des choses fort simples, & fort communes entre les hommes. Il est vray; mais bien qu'elles soient communes, il les fait d'vne façon, qui n'est pas commune; & y mesle quelques rayons de cette lumiere divine, qui remplissant son ame entiere, & de là se répandant sur ses actions, leur donne à toutes vne marque & vne couleur particuliere. La grace de son Apostolat y paroist toujours; & quoy qu'il fasse ou qu'il dise, il ne manque jamais d'y

couler quelque chose propre à edifier les
 ames dociles, qui l'oient & le regardent
 avec attention. J'espere que vous l'éprou-
 verés ainsi dans nôtre sujet, & qu'en le
 considerant & examinant de plus pres,
 vous treuverez que sous la simple appa-
 rence d'une action vulgaire, & ordinai-
 re entre les hommes, il cache divers en-
 seignemens tres-utiles à nôtre salut. Il
 contient trois parties, l'ordre que l'Apô-
 tre donne à Tite de se rendre aupres de
 luy, la recommandation qu'il lui fait d'A-
 pollos & de Zenas, & l'adieu par lequel
 il finit, le saluant avec les fideles de Cre-
 te, & leur souhaitant à tous la grace de
 nôtre Seigneur. *Quand je t'en voyeray* (dit-
 il) *Artemas, ou Tychique, diligente toy de ve-*
nir vers moy à Nicopolis, où j'ai delibéré de passer
Ehyver. L'Apôtre ayant jetté les fonde-
 mens du Christianisme dans l'isle de Can-
 die, y laissa Tite pour continuer cét ou-
 vrage de Dieu, & achever ce qu'il avoit
 commencé, établissant l'ordre & le mini-
 stere dans les Eglises de chaque ville,
 comme il nous l'apprend lui-mesme dès
 le premier chapitre de cette Epître; &
 quant à lui pendant que son disciple tra-
 vailloit dans ce quartier-là, il poursuivoit

ailleurs ses conquestes spirituelles, plantant l'Evangile de Iesus-Christ en des lieux, où il n'avoit point encore été prêché, ou visitant & fortifiant çà & là les troupeaux qu'il avoit dès-jà assemblés, selon les occasions & les besoins de chacun. Saint Luc n'ayant point touché dans les Actes cet exploit de l'Apôtre dans la Candie, & ne s'en treuvant rien par écrit dans tous les livres sacrés hors ce que nous en lisons dans cette Epître, nous ne savons point précisément ni l'année où il y laissa Tite, ni le temps du séjour qu'il y fit; & les conjectures de quelques hommes savans, qui ont tasché de nous en éclaircir, sont si legeres, & si peu fondées, & d'ailleurs sujettes à tant de difficultés, que je ne voy point d'apparence de nous attacher à ce qu'ils mettent en avant. Tout ce que nous en pouvons dire de bien vray semblable est, que quand l'Apôtre écrivit cette Epître, Tite avoit dès-jà passé quelque temps considerable dans cette isle; & qu'il avoit sinon entierement achevé, du moins fort avancé la tasche qu'il luy avoit donnée, parce qu'autrement il n'est pas croyable que Saint Paul l'en eust retiré, le rappelant à soy, comme vous voyés

qu'il fait en ce lieu. Il est vray que ce qu'il promet de luy envoyer vn de ses ou-
 vriers Evangeliques, montre qu'il se peut
 bien faire, que la chose n'étoit pas encore
 achevée; parce que si l'établissement eust
 été dans les termes, où Saint Paul le desi-
 roit, les ministres ordinaires des lieux
 eussent suffi pour la conduite & conser-
 vation de leurs troupeaux, sans y adres-
 ser vn homme Apostolique pour y succe-
 der à Tite. Car il n'y a point de doute, que
 ce qu'il vouloit depescher à Tite vn de
 ces deux ministres de Dieu, qu'il nomme
 en ce lieu, étoit pour entrer en sa place,
 quand il sortiroit de l'isle, & non simple-
 ment pour lui porter l'ordre de partir. Il
 ne dit pas qu'il les enverra tous deux;
 mais l'vn d'eux seulement; n'étant pas
 encore resolu lequel des deux il choisiroit
 pour ce voyage. Leurs noms sont Arre-
 mas, & Tychique. Et quant à ce dernier,
 nous le connoissons assés par l'honorable
 mention qui en est faite en divers lieux
 des saints livres. Saint Luc nous apprend
 mesme sa patrie, disant qu'il étoit d'Asie,
 le nommant avecque Trophime nai dans
 la mesme province, entre ceux qui accom-
 pnerent Saint Paul en son dernier voya-

ge en Judée, quand il fut arrêté prisonnier à Jerusalem, & depuis transferé à Cesarée, & de là envoyé deux ans apres à Rome. Il paroist que Tychique fit le voyage avec-que lui, & qu'il le servoit fidelement en sa premiere prison Romaine, puis-que de là il l'envoya en Asie pour visiter de sa part les Ephesiens & les Colossiens, comme il le dit expressement luy-mesme dans les Epîtres, qu'il leur a écrites, rendant aussi vn beau tesmoignage de sa pieté, de sa vertu, & de son zele, quand il parle de luy aux Ephesiens en ces termes; *Tychique* (dit-il) *notre frere bien-aimé, & fidele ministre au Seigneur, vous fera savoir le tout, & je vous l'en voye expres, afin que vous entendies notre état & qu'il console vos cœurs.* Il repete les mesmes paroles en son Epître aux Colossiens; y ajoutant encore vn autre éloge fort glorieux, le nommant son *compagnon de service.* Il ne fut pas moins soigneux de rendre ces mesmes devoirs à l'Apôtre dans sa seconde prison Romaine; d'où il le depescha encore à Ephese comme il avoit fait la premiere fois, ainsi qu'il le tesmoigne luy-mesme expressement dans sa deuxiesme Epître à Timothée.

1. Tim. 4. 12. *Mais pour Artemas, dont le nom par vos*

fasson assés ordinaire dans le langage Grec, est abrégé & raccourci de celui d'Artemidore, nous ne lisons rien de luy ^{Varr. l. 7. de ling. lat.} dans tout le Nouveau Testament, que ce qu'en dit ici l'Apôtre. Il est vray que ce qu'il le nomme en la compagnie de Tychique, & mesme avant luy, & le met en balance avecque luy, doutant lequel il enverra des deux pour remplir la place de Tite, montre clairement son merite, sa profession, & sa capacité dans le saint ministère; étant évident que sans cela l'Apôtre n'eust pas songé à le faire ni successeur de l'un de ces grands hommes, ni concurrent avecque l'autre. Il veut donc qu'aussi tost que celui de ces deux serviteurs de Dieu qu'il luy enverra, sera arrivé près de luy, il fasse ses diligences pour partir de Candie au plûtoſt. Et il l'en avertit, afin qu'il s'y prepare de bonne heure, & dispose toutes choses à son depart. Encore ne luy ordonne-t-il pas de sortir incontinent de l'isle dès qu'Artemas ou Tychique y auront mis le pied; parce que le bien de l'Eglise l'obligeoit à communiquer avec son successeur avant que de luy laisser sa place, afin de luy apprendre

l'état de ces troupeaux, & l'instruire exactement de ce qu'il devoit favoir pour y travailler vtilement. Mais il veut qu'il se diligente de s'acquiter de ce devoir, & qu'après y avoir satisfait, ayant suffisamment pourveu à l'edification des Créteins, il se mette en suite à la voile sans aucun delay pour passer en la terre ferme de la Grece, & se rendre de bonne heure auprès de luy à Nicopolis, où il avoit fait dessein de passer l'hyver. Il y avoit alors plusieurs villes de ce nom; l'une dans l'Epire, celebre pour la grande victoire navale que l'Empereur Auguste remporta sur Marc Antoine près de ses rivages; & deux autres dans la Thrace au dessus de la Macedoine, assez éloignées l'une de l'autre, bien que dans un même pays; si bien que l'Apôtre nommant simplement *Nicopolis*, sans nous en donner aucune autre marque, & Saint Luc d'autre part n'en faisant nulle mention dans les voyages de Saint Paul, il est difficile d'asseurer laquelle de ces trois il entend. Cette obscurité est cause, que les auteurs prennent divers partis; les vns l'entendant * de la première, qui est dans l'Epire, & les autres

*Baron.

a. D. 57.

S. 209.

a. 58.

S. 1.

tres † de l'vne des deux qui étoient dans † Cap-
 la Thrace, assavoir de celle qui appro- pel.
 choit le plus de la Macedoine ; Mais hist.
 pour dire le vray, les raisons des vns & Apost.
 des autres sont si legeres que je ne dai- P. 21.
 gnerois m'y arrester ; estimant beaucoup
 plus à propos de reconnoistre nôtre igno-
 rance sur vne chose que l'Écriture a lais-
 sée dans l'incertitude & dans la doute,
 que de contester inutilement pour des
 opinions, qui ne sont point fondées.
 Aussi est il clair que cette connoissance
 ne nous est pas fort necessaire. C'est as-
 sés de savoir, que la ville de Nicopolis,
 quelle qu'elle fust, étoit le lieu où l'A-
 pôtre appelloit Tite, & où il vouloit
 passer l'hyver. N'estimés pas que son
 dessein fust ou d'entretenir Tite, ou de
 vivre luy-même dans l'oisiveté du-
 rant l'incommodité de cette saison fa-
 cheuse. La milice de Paul n'étoit pas
 de la nature de celle du monde, où les
 soldats passent le temps & se divertis-
 sent dans leurs quartiers d'hyver, exempts
 des peines & fatigues de leur métier du-
 rant tout ce mauvais temps. Il n'y a point
 de saison dans l'année, où l'Apôtre, ne
 travaillast, & où il ne fist travailler les

R r

fiens; où il ne livraſt des batailles à l'en-
nemi, & où il n'avançait les conquêtes
& la gloire de ſon Souverain. Tout ce
que les ſaiſons y faiſoient de différence,
eſtoit, ſeulement, qu'il employoit l'été en
ſes grandes courſes; au lieu que la ri-
gueur de l'hyver luy rompant la com-
modité des voyages, il le paſſoit en
quelque ville, où s'arrêtant durant tout
le mauvais temps, il s'occupoit ou à en
convertir, ou à en affermir les habi-
tans. Il avoit ſans doute ſur Nicopolis
quelque deſſein de cette nature; & c'eſt
pour y travailler, qu'il ſe reſout d'y paſ-
ſer l'hyver; & qu'il y appelle Tite; le ju-
geant pour des conſiderations que nous
ignorons, plus propre qu'aucun autre à
vne telle entrepriſe. En quoy, Fideles,
vous voyés la conduite Chrétienne de
l'Apôtre, également prudente & cha-
ritable. Sa prudence paroît, en ce qu'il
choiſit d'entre les ouvriers, qui agiſ-
ſoient ſous ſes ordres, ceux qui étoient
les plus propres à ſon deſſein, les tirant
d'un lieu pour les mettre dans vn autre, ſe-
lon qu'il eſtoit à propos pour l'edification
de l'Egliſe, qui eſt la ſouveraine loy du
ſaint miniſtere. Mais ſa charité y paroît

aussi, en ce qu'il n'arrache point Tite de Candie, qu'il ne l'ait remplacé, & pourveu par l'envoy d'un ouvrier nouveau au service des troupeaux, d'où il le faisoit sortir. C'est en vain que ceux de Rome abusent de ce passage, comme s'il favorisoit le scandaleux abus des ministres de leur communion, qui resident hors de leurs troupeaux; couvrant cette honteuse faute de quelque pretexte, ou de l'utilité publique, ou du commandement, ou de la dispense de leur Pape. Cela n'a rien de commun avecque le fait de Tite en ce lieu. Car premierement Tite n'étoit pas Evesque ou Prestre de Candie; comme les ministres ordinaires de l'Eglise, qui sont attachés à vn certain titre. Il étoit aide de Saint Paul, du nombre de ceux, qu'il appelle *Evangelistes*; dont la charge étoit extraordinaire, destinée au service des Apôtres, pour les accompagner, & aller où ils les envoyoient, & pour autant de temps qu'ils l'ordonnoient; sans estre liés à aucun lieu ou troupeau particulier, non plus que les Apôtres mesmes; comme cela se recueille manifestement de ce que l'Ecriture nous dit en divers lieux de Tite mesme, de Ti-



SERMON DIX-HUITIÈSME.

TIT. III. VERS. 12. 13. 14. 15.

12. *Quand j'en voyeray vers toy Artemas, ou Tychique, diligente toy de venir vers moy à Nicopolis; car j'ay delibéré de faire là mon hyver.*

13. *Convoye soigneusement Zenas, Docteur de la Loy, & Apollos; que rien ne leur defaille.*

14. *Et que les autres aussi apprenent de s'appliquer principalement aux bonnes œuvres pour les usages necessaires, afin qu'ils ne soient point sans fruit.*

15. *Tous ceux qui sont avecque moy te saluent. Saluë ceux, qui nous aiment en foy. Grace soit avecque vous tous. Amen.*



CHRS Freres; Il est certain que souvent les petites choses des grands hommes ne nous touchent pas moins que leurs plus éclatantes actions; & que dans les histoires des excellents écrivains de

l'antiquité les entretiens familiers de leurs
 heros avecque les moindres de leurs offi-
 ciers & soldats nous plaisent & nous ravi-
 sissent quelquefois autant que leurs plus
 hauts & plus relevés desseins ; parce que
 les premiers étant les purs & simples sen-
 timens de leur nature , où l'art n'a point
 de part , nous découvrent mieux leur
 vraie & naïve forme , que les derniers,
 qui sont, si j'ose ainsi parler, des pieces étu-
 diées & produites avecque l'effort ex-
 traordinaire de l'esprit ; Et c'est de là
 sans doute que naist la curiosité que
 nous avons presque tous de considerer
 jusques aux moindres actions, & paroles
 des personnes, pour qui nous avons de
 l'admiration. Nous n'en laissons rien
 que nous ne remarquions, & où nous ne
 treuvions du plaisir & du profit. Sa-
 chant donc combien vous aimés & esti-
 més, Saint Paul , le grand Ministre du
 Seigneur Jesus, le divin Maître des na-
 tions, j'ai creu qu'après avoir oui jus-
 ques-ici les hautes & graves leçons qu'il
 donne à Tite son disciple dans le corps
 de cette Epître, vous ne seriez pas mar-
 ris d'ouïr maintenant les salutations,
 les ordres, & les complimens fami-
 liers, par où il la conclut. Aussi n'est

il pas raisonnable de laisser imparfaite l'exposition de cette Epître, puis que Dieu nous a fait la grace de la conduire si près de sa fin. Les quatre versets, qui nous en restent, & que nous venons de vous lire pour achever aujourd'huy cette tasche, s'il plaist au Seigneur, pourront sembler d'abord assés steriles, & peu capables de fournir à l'edification, que cette chaire vous doit. Car enfin tout ce qu'y fait l'Apôtre, c'est qu'il prie Tite de se diligenter pour se rendre dans vne ville, où il faisoit état de passer son hyver, & qu'il l'avertit d'avoir soin de deux amis qui prendroient leur chemin par l'isle de Crete; & qu'il luy dit adieu; Ce sont là (dirés vous) des choses fort simples, & fort communes entre les les hommes. Il est vray; mais bien qu'elles soient communes, il les fait d'vne façon, qui n'est pas commune; & y meste quelques rayons de cette lumiere divine, qui remplissant son ame entiere, & de là se répandant sur ses actions, leur donne à toutes vne marque & vne couleur particuliere. La grace de son Apostolat y paroist toujours; & quoy qu'il fasse ou qu'il dise, il ne manque jamais d'y

couler quelque chose propre à edifier les
 ames dociles, qui l'oïent & le regardent
 avec attention. J'espere que vous l'éprou-
 verés ainsi dans nôtre sujet, & qu'en le
 considerant & examinant de plus pres,
 vous treuverez que sous la simple appa-
 rence d'une action vulgaire, & ordina-
 ire entre les hommes, il cache divers en-
 seignemens tres-utiles à nôtre salut. Il
 contient trois parties, l'ordre que l'Apô-
 tre donne à Tite de se rendre aupres de
 luy, la recommandation qu'il lui fait d'A-
 pollos & de Zenas, & l'adieu par lequel
 il finit, le saluant avec les fideles de Cre-
 te, & leur souhaitant à tous la grace de
 nôtre Seigneur. *Quand je t'en voyeray* (dit-
 il) *Artemas, ou Tychique, diligente toy de ve-*
nir vers moy à Nicopolis, où j'ai delibéré de passer
Ehyver. L'Apôtre ayant jetté les fonde-
 mens du Christianisme dans l'isle de Can-
 die, y laissa Tite pour continuer cét ou-
 vrage de Dieu, & achever ce qu'il avoit
 commencé, établissant l'ordre & le mini-
 stere dans les Eglises de chaque ville,
 comme il nous l'apprend lui-mesme dès
 le premier chapitre de cette Epître; &
 quant à lui pendant que son disciple tra-
 vailloit dans ce quartier-là, il poursuivoit

ailleurs ses conquestes spirituelles, plantant l'Evangile de Iesus-Christ en des lieux, où il n'avoit point encore été prêché, ou visitant & fortifiant çà & là les troupeaux qu'il avoit dès-jà assemblés, selon les occasions & les besoins de chacun. Saint Luc n'ayant point touché dans les Actes cet exploit de l'Apôtre dans la Candie, & ne s'en treuvant rien par écrit dans tous les livres sacrés hors ce que nous en lisons dans cette Epître, nous ne savons point précisément ni l'année où il y laissa Tite, ni le temps du séjour qu'il y fit; & les conjectures de quelques hommes sçavans, qui ont tasché de nous en éclaircir, sont si legeres, & si peu fondées, & d'ailleurs sujettes à tant de difficultés, que je ne voy point d'apparence de nous attacher à ce qu'ils mettent en avant. Tout ce que nous en pouvons dire de bien vray semblable est, que quand l'Apôtre écrivit cette Epître, Tite avoit dès-jà passé quelque temps considerable dans cette isle; & qu'il avoit sinon entierement achevé, du moins fort avancé la tasche qu'il luy avoit donnée, parce qu'autrement il n'est pas croyable que Saint Paul l'en eust retiré, le rappelant à soy, comme vous voyés

qu'il fait en ce lieu. Il est vray que ce qu'il promet de luy envoyer vn de ses ou-
 vriers Evangeliques, montre qu'il se peut
 bien faire, que la chose n'étoit pas encore
 achevée; parce que si l'établissement eust
 été dans les termes, où Saint Paul le desi-
 roit, les ministres ordinaires des lieux
 eussent suffi pour la conduite & conser-
 vation de leurs troupeaux, sans y adres-
 ser vn homme Apostolique pour y succe-
 der à Tite. Car il n'y a point de doute, que
 ce qu'il vouloit depescher à Tite vn de
 ces deux ministres de Dieu, qu'il nomme
 en ce lieu, étoit pour entrer en sa place,
 quand il sortiroit de l'isle, & non simple-
 ment pour lui porter l'ordre de partir. Il
 ne dit pas qu'il les enverra tous deux;
 mais l'vn d'eux seulement; n'étant pas
 encore resolu lequel des deux il choisiroit
 pour ce voyage. Leurs noms sont Arre-
 mas, & Tychique. Et quant à ce dernier,
 nous le connoissons assés par l'honorable
 mention qui en est faite en divers lieux
 des saints livres. Saint Luc nous apprend
 mesme sa patrie, disant qu'il étoit d'Asie,
 le nommant avecque Trophime nai dans
 la mesme province, entre ceux qui accom-
 pnerent Saint Paul en son dernier voya-

ge en Judée, quand il fut arrêté prisonnier à Ierusalem, & depuis transferé à Cesarée, & de là envoyé deux ans apres à Rome. Il paroist que Tychique fit le voyage avec-que lui, & qu'il le servoit fidelement en sa premiere prison Romaine, puis-que de là il l'envoya en Asie pour visiter de sa part les Ephesiens & les Colossiens, comme il le dit expressement luy-mesme dans les Epîtres, qu'il leur a écrites; rendant aussi vn beau tesmoignage de sa pieté, de sa vertu, & de son zele, quand il parle de luy aux Ephesiens en ces termes; *Tychique (dit-il) nôtre frere bien-aimé, & fidele ministre au Seigneur, vous fera sa voir le tout, & je vous l'en voye expres, afin que vous entendiez nôtre état & qu'il console vos cœurs.* Il repete les mesmes paroles en son Epître aux Colossiens; y ajoutant encore vn autre éloge fort glorieux, le nommant *son compagnon de service.* Il ne fut pas moins soigneux de rendre ces mesmes devoirs à l'Apôtre dans sa seconde prison Romaine; d'où il le despescha encore à Ephese comme il avoit fait la premiere fois, ainsi qu'il le tesmoigne luy-mesme expressement dans sa deuxiesme Epître à Timothée.

2. Tim. 4. 12. Mais pour Artemas, dont le nom par vnt

fasson assés ordinaire dans le langage Grec, est abrégé & raccourci de celuy d'Artemidore, nous ne lisons rien de luy ^{Varr. l. 7. de ling. lat.} dans tout le Nouveau Testament, que ce qu'en dit ici l'Apôtre. Il est vray que ce qu'il le nomme en la compagnie de Tychique, & mesme avant luy, & le met en balance avecque luy, doutant lequel il enverra des deux pour remplir la place de Tite, montre clairement son merite, sa profession, & sa capacité dans le saint ministere; étant évident que sans cela l'Apôtre n'eust pas songé à le faire ni successeur de l'un de ces grands hommes, ni concurrent avecque l'autre. Il veut donc qu'aussitost que celuy de ces deux serviteurs de Dieu qu'il luy enverra, sera arrivé près de luy, il fasse ses diligences pour partir de Candie au plûtost. Et il l'en avertit, afin qu'il s'y prepare de bonne heure, & dispose toutes choses à son depart. Encore ne luy ordonne-t-il pas de sortir incontinent de l'isle dès qu'Artemas ou Tychique y auront mis le pied; parce que le bien de l'Eglise l'obligeoit à communiquer avec son successeur avant que de luy laisser sa place, afin de luy apprendre

l'état de ces troupeaux, & l'instruire exactement de ce qu'il devoit favoir pour y travailler vtilement. Mais il veut qu'il se diligente de s'acquiter de ce devoir, & qu'après y avoir satisfait, ayant suffisamment pourveu à l'edification des Créteins, il se mette en suite à la voile sans aucun delay pour passer en la terre ferme de la Grece, & se rendre de bonne heure auprès de luy à Nicopolis; où il avoit fait dessein de passer l'hyver. Il y avoit alors plusieurs villes de ce nom; l'une dans l'Épire, celebre pour la grande victoire navale que l'Empereur Auguste remporta sur Marc Antoine près de ses rivages; & deux autres dans la Thrace au dessus de la Macedoine, assez éloignées l'une de l'autre, bien que dans vn me me pays; si bien que l'Apôtre nommant simplement *Nicopolis*, sans nous en donner aucune autre marque, & Saint Luc d'autre part n'en faisant nulle mention dans les voyages de Saint Paul, il est difficile d'asseurer laquelle de ces trois il entend. Cette obscurité est cause, que les auteurs prennent divers partis; les vns l'entendant * de la premiere, qui est dans l'Épire, & les autres

*Baron.

a. D. 57.

§. 109.

a. 58.

§. 1.

tres † de l'une des deux qui étoient dans † Cap.
 la Thrace, à sçavoir de celle qui appro- pel.
 choit le plus de la Macedoine ; Mais hist.
 pour dire le vray, les raisons des vns & Apost.
 des autres sont si legeres que je ne dai- P. 21.
 gnerois m'y arrester ; estimant beaucoup
 plus à propos de reconnoître nôtre igno-
 rance sur vne chose que l'Écriture a lais-
 sée dans l'incertitude & dans la doute,
 que de contester inutilement pour des
 opinions, qui ne sont point fondées.
 Aussi est il clair que cette connoissance
 ne nous est pas fort necessaire. C'est as-
 sés de sçavoir, que la ville de Nicopolis,
 quelle qu'elle fust, étoit le lieu où l'A-
 pôtre appelloit Tite, & où il vouloit
 passer l'hyver. N'estimés pas que son
 dessein fust ou d'entretenir Tite, ou de
 vivre luy-même dans l'oïseté du-
 rant l'incommodité de cette saison fa-
 cheuse. La milice de Paul n'étoit pas
 de la nature de celle du monde, où les
 soldats passent le temps & se divertis-
 sent dans leurs quartiers d'hyver, exempts
 des peines & fatigues de leur métier du-
 rant tout ce mauvais temps. Il n'y a point
 de saison dans l'année, où l'Apôtre, ne
 travaillast, & où il ne fist travailler les

Rf

fiens; où il ne livraſt des batailles à l'en-
 nemi, & où il n'avançaſt les conquêtes
 & la gloire de ſon Souverain. Tout ce
 que les ſaiſons y faiſoient de différence,
 eſtoit, ſeulement, qu'il employoit l'été en
 ſes grandes courſes; au lieu que la ri-
 gueur de l'hyver luy rompant la com-
 modité des voyages, il le paſſoit en
 quelque ville, où s'arrêtant durant tout
 le mauvais temps, il s'occupoit ou à en
 convertir, ou à en affermir les habi-
 tans. Il avoit fans doute ſur Nicopolis
 quelque deſſein de cette nature; & c'eſt
 pour y travailler, qu'il ſe reſout d'y paſ-
 ſer l'hyver; & qu'il y appelle Tite; le ju-
 geant pour des conſiderations que nous
 ignorons, plus propre qu'aucun autre à
 vne telle entrepriſe. En quoy, Fideles,
 vous voyés la conduite Chrétienne de
 l'Apôtre, également prudente & cha-
 ritable. Sa prudence paroît, en ce qu'il
 choiſit d'entre les ouvriers, qui agiſ-
 ſoient ſous ſes ordres, ceux qui étoient
 les plus propres à ſon deſſein, les tirant
 d'un lieu pour les mettre dans vn autre, ſe-
 lon qu'il eſtoit à propos pour l'edification
 de l'Egliſe, qui eſt la ſouveraine loy du
 ſaint miniſtere. Mais ſa charité y paroît

aussi, en ce qu'il n'arrache point Tite de Candie, qu'il ne l'ait remplacé, & pourveu par l'envoy d'un ouvrier nouveau au service des troupeaux, d'où il le faisoit sortir. C'est en vain que ceux de Rome abusent de ce passage, comme s'il favorisoit le scandaleux abus des ministres de leur communion, qui résident hors de leurs troupeaux; couvrant cette honteuse faute de quelque prétexte, ou de l'utilité publique, ou du commandement, ou de la dispense de leur Pape. Cela n'a rien de commun avecque le fait de Tite en ce lieu. Car premierement Tite n'étoit pas Evêque ou Prestre de Candie; comme les ministres ordinaires de l'Eglise, qui sont attachés à un certain titre. Il étoit aide de Saint Paul, du nombre de ceux, qu'il appelle *Evangelistes*; dont la charge étoit extraordinaire, destinée au service des Apôtres, pour les accompagner, & aller où ils les envoient, & pour autant de temps qu'ils l'ordonnoient; sans estre liés à aucun lieu ou troupeau particulier, non plus que les Apôtres mesmes; comme cela se recueille manifestement de ce que l'Ecriture nous dit en divers lieux de Tite mesme, de Ti-

mothée, de Tychique, de Saint Luc, de Trophime, & de divers autres; Et quant à ce qu'ils presupposent sur le credit de plusieurs anciens, que Tite a été Eveque de Candie; je répons qu'il se peut faire qu'après la mort de Saint Paul, ce saint homme ait été établi Pasteur d'un certain troupeau particulier; Mais que durant la vie de l'Apôtre, il ait eu dans l'Eglise aucune charge de cette nature, fixe & bornée dans un certain lieu, & liée à une paroisse ou à un diocèse particulier, c'est un songe qui n'est fondé que sur la passion des hierarchiques, & qui ne se peut nullement prouver par l'Écriture. Cela mesme, que saint Paul le tire de Crete si facilement; ce qu'il le retint auprès de luy durant sa dernière prison à Rome; ce que de là il le depecha en Dalmatie; fait évidemment voir à ceux qui considerent la chose sans préjugé, qu'il n'étoit point lié à l'Eglise de Candie; n'y ayant nulle apparence qu'un si saint & si religieux Apôtre eust voulu separer un Pasteur, & tant de fois, & pour si long-temps, d'avec son troupeau. Puis après combien est différente la cause de Tite d'avec celles des ministres Romains? Tite quitte la

1. Tim.
4. 10.

Candie par l'ordre du mesme Apôtre, qui l'y avoit laissé pour vn temps, & pour vn employ extraordinaire. Quel Apôtre tire les Prelats ou les Prestres Latins des lieux ausquels ils ont été consacrés & liés, & qui leur fournissent à la pluspart ces gros & riches revenus dont ils jouissent? Quelle voix de Dieu, quel ordre de son Eglise leur fait laschement abandonner les brebis, dont ils se vantent d'estre les Pasteurs? Tite au sortir de Crete se rendit près de S. Paul, sans doute dans vn pauvre logis, où l'on ne voyoit que des exemples d'humilité, de modestie, d'honesteté, & de frugalité. Ceux-ci laissant leurs prétendus brebis, s'en vont à la Court ou du Pape, ou des autres Princes, & y passent leur temps dans les pompes, grandeurs, & vanités du monde. Tite travailloit nuit & jour auprès de Saint Paul à la predication de l'Évangile, à l'avancement de la gloire de Iesus-Christ, en toute douceur, humilité, & de bonnairété, souffrant souvent, mais ne faisant jamais souffrir personne. Ceux-ci vivent comme chacun fait. Et s'il y en a qui soient plus zelés, plus severes, & plus estimés que les autres, le service divin à quoy ils s'occupent,

R r iij

est de nous persecuter, nous qui invo-
quons Iesus-Christ, & qui croions en son
Evangile; d'irriter & solliciter contre
nous les puissances souveraines, de tra-
verser leurs inclinations à nous faire ju-
stice, & d'abuser du grand credit qu'ils
ont auprès d'elles, pour empescher que
nous ne puissions vivre en repos sous leur
protection; nous fermant la porte à tous
les emplois de la société humaine, jus-
qu'aux moindres; cruauté iadigne non
seulement d'un Evesque, ou d'un Chré-
tien, mais mesme d'un homme, à qui il
reste quelque sentiment d'humanité. Ce
sont-là les vigentes necessités qui tirent
ces grands Prelats de leurs dioceses, pour
suivre les Courts des Princes. Il est vray
que dans le Concile de Trente il se parla
de corriger cét abus; & il faut avouër,
que quelques-uns de ceux qui y assistoient,
dirent & écrivirent quantité de fort belles
& bonnes choses sur ce sujet; comme il
paroist par les livres, qui en ayant été pu-
bliés dès-lors se voyent encore mainte-
nant. Ils se plaignoient hautement qu'au-
jourd'huy il n'y a point de gens qui soient
moins presens à l'autel, que ceux qui ont
le plus de part à ses revenus, ni qui s'ac-

F. Bag-
thol.
Carran-
za de
Miran-
da in

quitent plus mal des devoirs, pour les-
 quels on paye les dismes, que ceux qui
 en reçoivent, & qui en exigent le plus;
 que le monde a assez reconnu, que vivant
 loin de leurs troupeaux dans la piaffe &
 dans l'opulence, ils ont envie de changer
 la charge d'Évesque, en vne domination
 profane & mondaine. Mais ils eurent
 beau faire tout cela ne servit de rien.
 Car ayant allegué entr'autres choses, que
 pour bien déraciner cet abus il falloit
 nettement declarer, que les Évesques sont
 obligés par le droit divin de résider dans
 leurs dioceses; ces paroles effrayerent tel-
 lement les ministres du Pape, craignans
 qu'elles n'ôtassent peu à peu à leur maistre
 autant d'autorité qu'elles en donneroient
 aux Evésques, en faisant leur charge & leur
 institution de droit divin, au lieu que ses
 flatteurs veulent qu'elle depende toute
 entiere de luy seul; que jamais il ne fut
 possible de les amener à la raison. Ayant
 enfin eludé par divers artifices tous les
 efforts de ceux, qui pressoient cette re-
 formation, ils se contenterent d'établir
 quelques decrets sur ce point, qui ne ser-
 vent de rien; parce que l'exécution en a
 été laissée au Pape, qui n'a garde de ren-

Con-
 troverf.
 de ressi-
 détia &
 c. 5. p.
 185. a.
 b. edit.
 in 4.
 Venet.
 a. 1562
 Vide
 tracta-
 tus eadē
 de re
 ibidem
 editos
 Lic. Na-
 clanti
 Epist.
 Dom. à
 Soto, &
 Franc.
 Toris-
 sis;

voyer chés eux tant de Prelats, de Prestres, & d'autres Clercs, qui de tous les pais de la Chrétienté abordent continuellement à Rome, & dont la presence en sa Court fait cette splendeur & magnificence royale, qui est le plus grand secret de son empire, & le plus puissant de tous les charmes, dont il se sert pour éblouir les yeux du monde, & le retenir en sa servitude. Mais c'est assés d'avoir montré, que la conduite de Saint Paul avecque Tite n'autorise nullement cet abus des ministres de la communion Romaine. Je viens à la deuxiesme partie de ce texte; où l'Apôtre recommande deux de ses amis à la charité de Tite; *Convoye (dit-il) soigneusement Zenas Docteur de la loy, & Apollos; que rien ne leur defaille.* Apollos est si celebre dans l'Écriture, qu'il y a peu de fideles, qui ne sache, & sa patrie, & sa naissance, qu'il étoit Juif d'Alexandrie, & le zele & la ferveur qu'il montra dès qu'il connut les premiers commencemens de la religion Chrétienne, & son courage à l'embrasser, & sa constance à y perseverer depuis qu'il y eut été pleinement instruit, & sa resolution conjointe avec vne grande capa-

Act. 18.
24. &
suivans.

cité pour la prescher & la publier har-
 diment, étant éloquent & puissant
 dans les Escritures, & ses travaux & ses
 combats à Corinthe & ailleurs pour la
 cause de l'Évangile, qui éclaterent jus-
 ques-là que Saint Paul le met entre les
 noms dont l'estime & la jalousie parta-
 gea les Corinthiens; & luy donne la ^{1. Cor. 15}
 gloire d'avoir planté leur Eglise, & par- ^{12.}
 le de luy en cent endroits de ses Epîtres,
 & toujours avec beaucoup de louange.
 Etant tel ce n'est pas merveille qu'il le
 recommande à Tite avec tant d'affec-
 tion. Pour Zenas dont le nom est le
 raccourci de Zenodore, tout de même
 qu'Artemas d'Artemidore, c'est ici le
 seul endroit où l'Escriture en fait men-
 tion, ne nous apprenant autre chose de
 luy sinon qu'il étoit *Docteur de la loy*.
 Quelques-uns l'entendent de la loy Ro- ^{Grot.}
 maine; estimans que de cette profession,
 où il avoit appris les droits de la nature
 & des nations, & les principaux devoirs
 de la justice & de l'honesteté civile, il
 s'étoit converti au Christianisme; la
 souveraine & maistresse loy de toutes les
 justes & véritables loix. J'avoué que la ^{romaine}
 parole ici employée dans l'original se

¶ Me-
nander,
Calli-
stratus,
&c.

prend souvent en ce sens dans les écri-
vains du langage Grec, pour dire vn
Jurisconsulte; & ie ne nie pas que les
Grecs depuis qu'ils furent sujets aux Ro-
mains ne s'appliquassent à l'étude de
leur droit, & aussi bien que les autres ci-
toiens, & n'y reüssissent quelquefois jus-
ques à parvenir au degré de Docteurs;
comme il paroist par plusieurs de cette
nation, dont les noms, & les opinions
se lisent encore aujourd'huy dans les li-
vres du droit Romain; * & enfin j'ac-
corde volontiers que des gens de cet or-
dre le Seigneur en attiroit à sa connois-
sance, aussi bien que des autres profes-
sions & qualités; & l'exemple de Tertul-
lien, ne nous permet pas d'en douter,
que la connoissance exquise des ter-
mes & des formes & des secrets du droit
Romain, dont toutes ses œuvres sont
semées, montrent clairement avoir été
Jurisconsulte avant que de se faire Chré-
tien. Mais bien que tout cela soit vray,
ce n'est pas à dire pourtant que Zenas
fust Jurisconsulte. Car la loy, dont S.
Paul luy attribüë la profession, peut s'en-
tendre de celle de Moïse; & c'est toujours
en ce sens que l'Ecriture employe ce

mot en tous les autres lieux où elle s'en fert dans l'Évangile & dans les Actes, & ailleurs, pour dire vn Docteur de la loy des Juifs, & non de celle des Romains. Et la compagnie d'Apollos Juif de nation, avec qui il voyageoit, nous porte à le prendre plutôt ainsi qu'autrement, & à tenir pour plus apparente l'opinion commune des interpretes, qui estiment que Zenas ayant été autrefois Docteur de la loy entre les Juifs, fut estimé d'autant plus propre à exercer le saint ministere, quand il eut embrassé le Christianisme; & que c'est à raison de son ancienne profession qu'il est ici nommé *Docteur de la loy*; parce qu'il l'avoit été autrefois, bien qu'en ce temps qu'il alla en Candie avec Apollos, il fust, à proprement parler, Docteur de l'Évangile, & non plus de la loy; en la mesme sorte que Saint Luc mesme depuis sa conversion est quelquefois appellé *medecin*, du nom de son premier métier, bien qu'il ne le fust plus alors, mais ministre de l'Évangile, & medecin de l'ame, & non plus du corps, comme il avoit été autrefois. Mais quelle qu'eust été la premiere profession de Zo-

Col. 4.

4.

pas, tant y a que l'honneur que l'Apôtre luy fait en ce lieu montre bien qu'alors il étoit Chrétien; & mesme d'une pieté & vertu non commune; puis qu'il le juge digne des soins & des bons offices de Tite. Et bien que Saint Paul ne l'exprime pas, il y a pourtant grand'apparence que luy & Apollos faisoient ce voyage, qui les obligeoit à passer par l'isle de Candie, pour le service de l'Evangile; peut-estre pour aller en Syrie, ou en quelque autre pays de l'Asie, ou de la Grece, afin d'y visiter & consoler les Eglises, que Dieu y avoit recueillies; ou pour travailler à en édifier d'autres nouvelles. Et je treuve assés vray semblable l'opinion de ceux qui croient, que c'est par eux que Saint Paul écrivit cette lettre à Tite; & qu'ils en furent eux-mesmes les porteurs. Quoy qu'il en soit (car cela n'est de nulle importance) il ordonne à son disciple de les bien recevoir; de les conduire & accompagner avec honneur, & s'ils en ont besoin, de pourvoir mesme à leur depense, les assistant, & leur fournissant honnestement, les choses necessaires pour leur voyage; & en vn mot, d'en prendre vn soin si exact, & si

charitable, que rien ne leur manque dans cette occasion. Car c'est proprement ce qu'il entend, en luy commandant de les *convoier*, ou *conduire*. Il se sert encore ailleurs de ce mot, & toujours en mesme sens, pour signifier l'assistance que l'on rend à vne personne pour vn voyage, soit pour la despense, soit pour la seureté; soit pour l'honneur & pour la commodité, en luy fournissant les montures, ou les vaisseaux, s'il va par eau, les vivres, & mesme l'escorte & la compagnie, & les autres choses necessaires pour bien faire son voyage. Ainsi recommandant Timothée aux Corinthiens, *Conduisèz-le* (dit-il) *en seureté, afin qu'il vienne à moy; & dans l'Épître aux Romains, où parlant du voyage qu'il avoit dessein de faire en Espagne, l'espere* (dit il) *que j'y serai conduit par vous; & ailleurs, pareillement que les Corinthiens le conduiront en Judée. Et qu'il entend de ici cette conduite dans toute l'étendue que nous luy avons donnée, il le declare expressement, quand apres avoir commandé à Tite de conduire ces deux personnes, il ajoute que rien ne leur manque; le chargéant clairement par là de pourvoir à toutes les necessités de leur voya-*

de 2. Tim. 4.

11.

1. Cor. 16. 11.

Rom. 15. 24.

2. Cor. 1. 16.

Voyez encore 1. Cor. 16. 6.

3. Jean. 6.

Act. 15. 3. & 20. 38. & 21. 5.

ge. Au reste il n'entend pas, que Tite leur rende luy mesme tous ces menus soins; qui sont la pluspart au dessous de la dignité du saint ministere, dont Dieu l'avoit honoré, & qui en incommoderoient trop les fonctions; mais il veut dire seulement qu'il donne ordre, que les fideles de Candie s'acquittent diligemment de tous ces petits devoirs envers ces deux personnes; que Tite y pourvoye selon le degré & l'autorité qu'il exerçoit au milieu d'eux, les informant de leurs bonnes qualités, & du soin que l'Apôtre avoit pris de les recommander si particulièrement; & excitant tellement la charité, & la pieté de ses Eglises, qu'elles les reçoivent, traittent & assistent avecque toute la reverence, l'amour & la tendresse, qui est dueë aux serviteurs de Dieu. Et que ce soit là l'intention de Saint Paul, les paroles qui suivent le montrent clairement; *Et que les nôtres aussi (dit-il) apprenent de s'appliquer principalement aux bonnes oeuvres pour les usages necessaires, afin qu'ils ne soient point sans fruit.* La conduite de Zenas & d'Apollon étoit l'une de ces bonnes oeuvres, qu'il entend. La leur ayant donc recommandée dans l'ordre qu'il

vient d'en donner à Tite, afin qu'aucun ne
 treuvaſt étrange qu'il les chargeaſt de ces
 ſoins, il touche ici brièvement l'obliga-
 tion qu'ils y ont; que ce n'eſt pas vne
 charge, mais vn devoir; vn fruit de la
 pieté Chreſtienne; vne de ces bonnes &
 ſaintes œuvres, que l'Évangile produit
 en nous, & auxquelles nous nous devons
 religieusement addonner, y employant
 gayement à toutes les occasions qui s'en
 preſentent, & nos moyens, & nos per-
 ſonnes. Ayant autresfois expoſé ce qu'il
 dit ici, que *nous nous appliquions principa-
 lement aux bonnes œuvres*, ſur le verſet hui-
 tiesme de ce chapitre, où ce commande-
 ment ſe treuve en meſmes mots, nous
 n'en dirons rien pour cette heure; cha-
 cun ſachant affés quelles ſont ces bonnes
 œuvres, dont il parle, & combien eſt ju-
 ſte l'ordre qu'il nous donne *de nous y ap-
 pliquer principalement*; étant clair que c'eſt
 le plus ſaint, le plus vtile, le plus honeſte,
 & le plus neceſſaire exercice du Chriſtia-
 niſme; qui ſans les bonnes œuvres n'eſt
 qu'une ombre, vn vain bruit, vn masque,
 & vne peinture ſans corps, ſans vie, &
 ſans verité. Par les *nôtres*, il entend les
 neophytes de Candie; c'eſt à dire ceux de

cette isle , qui avoient fraîchement embrassé le Christianisme, ayant esté convertis par sa predication, ou par celle de Tite. Mais pourquoy ne dit il pas simplement que les nôtres apprenent; mais que *les nôtres aussi apprenent à s'appliquer aux bonnes œuvres*; comme s'il y en avoit quelques autres, qui s'y appliquassent avant eux? Chers Freres, il se peut faire, que l'Apôtre en parlant ainsi ait regardé aux Juifs (comme quelques-vns l'ont pensé) parce que cette sorte de devoirs charitables envers ceux de leur nation qui voyagent, leur étoit & leur est encore aujourd'huy en vne singuliere recommandation: Peut-estre qu'il fait seulement comparaison entre les Chrétiens de Candie, & ceux des autres pays; voulant dire que ceux-là doivent s'appliquer aux bonnes œuvres aussi bien que les autres fideles, dont la charité étoit exemplaire, & célébrée par tout. Mais pour dire le vray, je croy que sans subtilizer sur les mots, la plus simple & la plus commode interpretation, seroit de prendre les paroles de l'Apôtre en changeant vn peu l'ordre où il les a rangées, & liant la particule *aussi*, avecque le mot *qu'ils apprenent*

prenent, & non avecque les nôtres; comme s'il avoit dit simplement, *Et que les nôtres apprennent aussi à s'appliquer aux bonnes œuvres.* Qu'outre les autres devoirs du Christianisme, qui consistent en la foy, en l'ouye & en la méditation des choses divines, ils apprennent aussi la pratique des bonnes œuvres, s'y exerçans & s'y habituans, & ne negligens jamais d'en faire, toutes les fois que Dieu leur en presente l'occasion. Et c'est ce que signifie ce qu'il ajoute, *pour les usages nécessaires*, c'est à dire quand le bien & l'usage, ou l'utilité des fideles le requiert; s'ils ont besoin de quelque office que nous leur puissions rendre, que nous soyons prompts à les aider & servir. Et bien qu'il parle en general de toute sorte de bonnes œuvres, son sujet & son dessein regarde pourtant particulièrement celles de la charité, & du secours qu'elle doit à ceux de nos freres, qui en ont besoin. Sur quoy il faut remarquer, qu'il les borne dans les usages nécessaires; c'est à dire des choses dont la vie de nos prochains ne se puisse passer sans incommodité. J'avoué qu'il ne faut pas tellement restreindre ce devoir, que nous ne donnions jamais qu'à la dernière extremité, & lors

seulement que nos prochains sont réduits à vn tel terme, que sans nôtre secours ils ne pourroient éviter la mort. A Dieu ne plaise que nôtre charité soit si dure qu'elle ne se puisse émouvoir à moins que cela. Je ne pretens pas de borner ses présents dans les choses absolument nécessaires; comme si c'étoit assés d'empêcher nos freres de mourir, sans les aider à vivre avec quelque commodité & douceur. Je veux bien que cette nécessité s'étende jusques à la commodité, & qu'elle comprenne ce qu'il faut à nôtre prochain pour vivre honnestement, selon sa condition, sans languir dans les peines de la misere ou de la honte. Je confesse que la charité va jusques-là; mais je soutiens qu'elle n'est pas obligée d'aller plus loin. Ses bonnes œuvres sont pour les usages nécessaires; elles ne sont pas pour les usages superflus; elles sont pour l'usage; & non pour l'abus; pour la nécessité, & non pour la superfluité; pour les besoins de la nature, & non pour les excès du vice. Nous ne devons à personne la nourriture ou l'entretien de ses passions. C'est vne bonté cruelle de donner à vn homme dequoy vivre dans l'aisance, dans la gourmandise,

& dans l'ivrognerie. C'est luy faire vn
 present funeste & pernicieux. C'est le
 tuer, & non le soulager; c'est contribuer
 à sa perdition & à son infamie; luy fourrer
 du poison dans le corps, sous vne fausse
 apparence de liberalité. Et puis que Ze-
 nas & Apollos sont l'occasion de cét en-
 seignement de l'Apôtre, ne feignons point
 d'appliquer sa regle aux subventions des
 personnes qui leur ressemblent; c'est à di-
 re, des ministres de la religion. L'avouë,
 qu'en avoir soin, à ce que rien ne leur
 manque, est vne des bonnes œuvres que
 l'Evangile commande aux fideles, & vn
 des fruits de la pieté, d'autant plus neces-
 saire, que plus leur charge est excellente
 & utile en l'Eglise. Mais tant y a que cer-
 te bonne œuvre se doit faire comme les
 autres, pour *les usages necessaires*, & non au
 delà; jusques là qu'ils ayent assez pour sub-
 sister avec la bien-seance que requiert
 leur vocation; mais non pour braver &
 piaffer dans le monde. D'où vient que
 l'Apôtre ailleurs, où il traite ce sujet ex-
 pressément, dit que l'ordre du Seigneur
 est que ceux qui annoucent l'Evangile, *viuent* ^{1 Cor.}
de l'Evangile. C'est ce que Dieu leur a or- ^{9. 14.}
 donné; les choses necessaires à vivre ho-

nement dans leur charge ; c'est tout ce qui leur est dû par les troupeaux. Ceux qui passant ces legitimes bornes , outre le vivre , leur ont donné des richesses , des terres , des revenus , des états , & des principautés , par leur folle & indiscrete devotion , ont jetté vn poison mortel dans l'Eglise ; qui y a allumé l'ambition , l'avarice , le luxe , & l'orgueil ; & a enfin , tout perdu , changeant le regne de Dieu , spirituel & celeste en vn empire mondain . Si le sage avertissement que nous donne l'Apôtre de mesurer les bonnes œuvres aux usages nécessaires , eust été suivi comme il devoit , ce grand & lamentable desordre ne fust pas arrivé . Ce qu'il ajoute , que nous devons nous appliquer aux bonnes œuvres , afin que nous ne soyons pas sans fruit , ne merite pas moins de consideration . Car vous sçavez à quoy est destiné le figuier mystique qui ne porte point de fruit .

Luc. 13. Coupe-le (dit le Maistre) A quel propos en-
7. pesche-t-il la terre . Et ailleurs , tout arbre qui
Matth. 3. 10. & ne porte point de fruit , est condanné au feu .
7. 19. L'Apôtre nous déclarant donc ici , que ceux qui ne s'appliquent pas aux bonnes œuvres sont sans fruit , vous voyés, Fide-

pourrir & assister tous nos freres; & nom-
 mément les serviteurs de Dieu dans l'œu-
 vre de l'Évangile. S'il y a quelque Apol-
 los ou quelque Zenas, qui passe ou séjour-
 ne au milieu de nous, faisons état que Paul,
 nous crie encore aujourd'huy des cieus,
 que rien ne leur manque. Que l'humani-
 té & la douceur de ce Saint; que ses sa-
 lutations cordiales, les fideles marques
 de son affection envers tous les Chrétiens,
 nous touchent & nous donnent des senti-
 mens pareils aux siens, pour aimer & em-
 brasser charitablement comme luy, tous
 ceux qu'une commune foy a liés en un
 mesme corps avecque nous en Iesus-
 Christ. Enfin que cette leçon si belle &
 si nécessaire, qu'il nous avoit dès ja don-
 née ci-devant, & qu'il nous répète enco-
 re ici pour la fin, *de nous appliquer aux bon-
 nes œuvres*, fasse une vive & profonde im-
 pression dans nos ames, pour nous retirer
 de tous les vices du monde, incompati-
 bles avecque les bonnes œuvres; pour
 reformer nos mœurs, & parer toute nô-
 tre vie de bonnes & saintes actions; Que
 les aumones, que les visites & consolations
 des affligés, que les secours des misé-
 rables, que toutes les autres effets d'une

vraye charité Chrétienne soyent nos principales & nos plus cheres occupations. Tenons pour perdu & pour mal-heureux le jour que nous aurons passé sans faire du bien à quelcun ; & nous souvenons de ce que l'Apôtre nous a appris, que ne s'appliquer point à ces bonnes œuvres, c'est estre sans fruit ; c'est estre vne plante sterile & maudite destinée à estre retranchée & jetée vn jour dans le feu eternel préparé au diable & à ses Anges. Dieu veuille nous garder tous de ce grand mal-heur, & nous sanctifier entierement, & conserver nôtre esprit entier, nôtre ame, & nôtre corps sans reproche jusques à la venue de nôtre Seigneur Iesus - Christ, nous faisant abonder durant le cours de nôtre conversation ici bas en tous les fruits de la justice, de la charité, & de la pieté, à sa gloire, & à l'edification de nos prochains. Sa grace soit avecque vous tous. Amen.

1. Theff.
5, 27.



*Table des Sermons contenus en
ce Volume.*

Sermons,		prononcés,
I. page 1.	l'an 1652.	4. Fevr.
II. p. 40.		10. Mars.
III. p. 82.		5. May.
IV. p. 120.		17. Nov.
V. p. 157.		8. Dec.
VI. p. 196.	l'an 1653.	12. Janv.
VII. p. 227.		9. Fevr.
VIII. p. 260.		9. Mars.
IX. p. 297.		6. Avr.
X. p. 334.		11. Avr.
XI. p. 372.		10. d'Aouft.
XII. p. 406.		31. d'Aouft.
XIII. p. 441.		21. Sept.
XIV. p. 477.		9. Nov.
XV. p. 514.		7. Dec.
XVI. p. 547.	l'an 1654.	1. Fevr.
XVII. p. 581.		1. Mars.
XVIII. p. 618.		12. Juill.

Tous , jours

*de Dimanche; excepté le 11. Avril, qui fut le
Vendredi devant Pasque de l'an 1653.*

ERRATA.

Page 20, ligne 8. est entrée. P. 32. l. 9. bonté. P. 64. l. 17. point de. P. 66. l. penultimé ses ligne dernière, nous en. P. 70. l. 3. avant la fin, mariés. P. 71. l. 9. a la fin, que l'ordre de. P. 112 l. dern. ceux dont on. P. 113. l. 4. exclusis. P. 133. l. 11. subtiles. P. 144. l. dern. malheureux qui. P. 145. l. dern. d'un homme. P. 161. l. pen. il paroist. P. 171. l. 3. av. la fin, foy, il. P. 177. l. 11. av. la fin, enrichir. P. 181. l. 3. m'y. P. 279. l. dern. recevoient. P. 280. l. 7. av. la fin. qui il. P. 301. l. dern. bonté gratuite. P. 312. l. 8. à eux. P. 337. l. 15. reconnust. P. 339. l. 8. du nouveau P. 346. l. 18. pour plusieurs. l. 19. l'original signifie. P. 388. l. 17. la sienné. P. 393. l. 8. plus méchans. P. 401. l. 8. les Princes. P. 404. l. dern. principautés. P. 417. l. 1. les autres. P. 424. l. 7. dit le. P. 450. l. 1. morts; la. P. 459 l. 7. figure. P. 460. l. 2. encore aujourd'huy. P. 466. l. 4. hors le. P. 474. l. 4. av. la fin, acquissons. P. 523. l. 2. l'exempt. P. 547. l. 11. de ces P. 558. l. 12. l'accusant. P. 562. 7. la. P. 582. l. 14. Suc propre d. P. 636. l. 6. effacés.

Dans les marges.

Page 25. l. 6. Grotius. P. 293. l. 8. otés. Tacite du texte, où il est mal, & le mettés en la marge. P. 551. l. 9. 110. Centaren.